LE MONDE RADIO-TÉLÉVISION : 32 pages de programmes et de commentaires

DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE – Nº 13640 – 6 F | Fondateur : Hubert Beuve-Méry | Directeur : André Fontaine | – DIMANCHE 4 – LUNDI 5 DÉCEMBRE 1988

Les Douze et l'audiovisuel

A une Europe quelque peu lassée, désabusée, M. François Mitterrand vient officiellement de proposer un *« grand dessein »* : reconquérir la place qui fut la sienne sur le marché des images. Une place que l'Histoire, la technique japonaise et Hollywood lui ont arrachée. Au point de faire d'elle une terre d'élection pour les téléviseurs nippons et les longs métrages américains.

Dans cette île de Rhodes où étaient réunis, vendredi 2 et samedi 3 décembre, les chefs d'Etat et de gouvernement des Douze, le président de la République a présenté un plan en huit points. Evoquant les premiers succès remportés par les industriels européens réunis dans le projet Eurêka pour la réalisation d'une norme européenne de télévision haute définition, M. Mitterrand s'est d'abord montré soucieux de donner à cette réussite la résonance politique qu'elle mérite. Le chef de l'Etat s'est prononcé pour la création rapide d'un groupement européen d'intérêt économique (GEIE), dont la tâche serait d'en favoriser la promotion, notamment en finançant des équipements et studios mis à la disposition des professionnels.

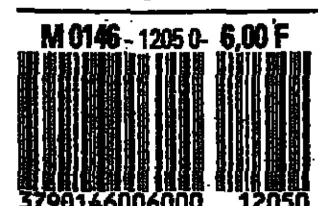
Maîtriser la technique ne suffit pourtant pas : pour l'imposer, il faudra aussi produire des films et des programmes audiovisuels pour la télévision. Telle devrait être l'ambition de cet « Eurêka de l'audiovisuel » que M. Mitterrand voudrait voir lancer à l'occasion d'assises qui pourraient réunir à Paris, au printemps, les représentants des Etats intéressés et des professionnels.

Cet « Eurêka de l'audiovisuel » dont le président de la République avait évoqué pour la première fois la création, à Toulouse, il y a un an, s'adresserait comme son aîné – l'« Eurêka de la technologie » – en priorité aux douze pays de la Communauté, qui se montreraient intéressés, mais aussi aux membres de l'Association européenne de libre échange, tels l'Autriche, la Suisse, la Suède... Il pourrait être ouvert aux pays de l'Est. Lors de son récent voyage à Moscou, M. Mitterrand a trouvé en M. Mikhaïl Gorbatchev un interlocuteur intéressant.

Bien accueillie, la démarche du président de la République devait être reprise dans la déclaration publiée à l'issue du conseil européen. Malgré la SEPT, la chaîne culturelle franco-allemande qui doit devenir européenne ; malgré la mise en place du fonds de soutien Eurimage aux industries de programmes ; malgré le programme MEDIA mis en place par la Commission de Bruxelles, l'« Eurêka de l'audiovisuel » est la première initiative à se situer au niveau industriel. La consommation de programmes de télévision atteindra bientôt en Europe les 125 000 heures annuelles. La France, à titre de comparaison, n'en produit guère plus de 5 000 heures par an. L'urgence est là.

(Lire nos informations sur le Conseil européen de Rhodes page 3.)

M 0146 - 1205 0 - 6,00 F



3790146006000 12050

Rébellion militaire près de Buenos-Aires

Les autorités argentines nient avoir négocié avec les mutins

Des doutes subsistent sur le règlement de la crise politique provoquée par la nouvelle rébellion militaire qui a éclaté vendredi 2 décembre avec l'occupation de l'école d'infanterie dans le Campo de Mayo, la plus importante garnison d'Argentine, aux portes de Buenos-Aires. Le gouvernement a démenti les affirmations d'un porte-parole des mutins sur la négociation d'une trêve.

Environ trois cents militaires auraient participé à la mutinerie et aux combats qui ont fait un mort et deux blessés. Après celles d'avril 1987 et de janvier dernier, cette rébellion semble être la plus grave que le gouvernement de M. Raul Alfonsin ait eu à affronter depuis la restauration de la démocratie, il y a cinq ans.

Les premiers signes de la crise sont apparus jeudi lorsque cinquante-trois membres d'une unité spéciale de la marine ont quitté leur caserne pour une destination inconnue, à bord de trois camions militaires et munis de nombreuses armes. Le même jour, des tentatives de soulèvement avaient été réprimées dans trois casernes proches de Buenos-Aires, avait annoncé le ministère de la défense.

L'Ecole d'infanterie, occupée depuis les premières heures du jour, vendredi, notamment par les membres des commandos disparus, a été encerclée par les troupes loyales. Un violent échange de tirs d'artillerie a eu lieu dans l'après-midi ; il a cessé au bout d'une heure, mais pas un seul des mutins n'a déposé les armes et aucun ne s'est rendu aux autorités.

(Lire la suite page 4.)

Deuxième semaine de grève dans les transports parisiens

Le gouvernement et les syndicats restent sur leurs positions

Les rencontres, vendredi 2 décembre, entre la direction et des syndicats de la RATP n'ont pas permis de rapprocher les points de vue sur les hausses de salaires pour 1989. Le gouvernement ne veut pas accorder plus que la hausse des prix attendue (2,2 %). Les grèves devraient donc entrer lundi dans leur deuxième semaine. Des mouvements se poursuivent également en province.

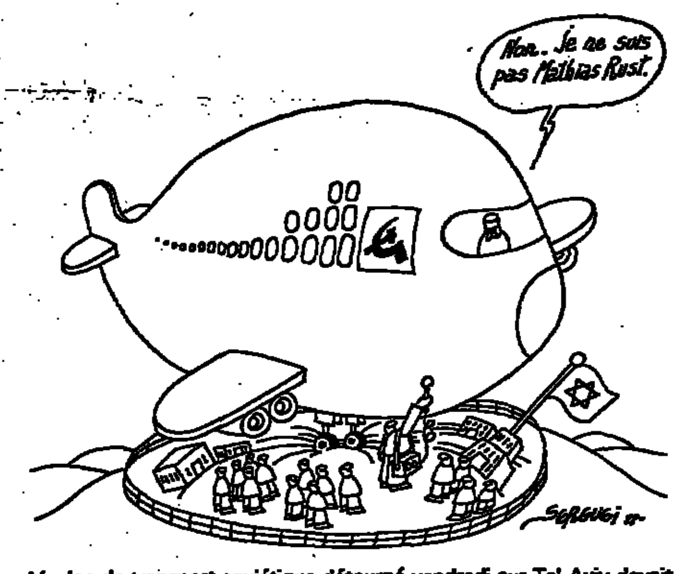
M. Rocard a fixé les bornes des négociations dans les conflits en cours du secteur public : il est impossible d'accepter une hausse des salaires en 1989 supérieure à l'inflation attendue (2,2 %), promotions, anciennetés et mesures individuelles mises à part. C'est ce qui vient d'être proposé à la SNCF et c'est ce qui a été accordé aux fonctionnaires et aux agents de l'EDF-GDF. Deux accords qui ont été signés le 17 novembre par presque toutes les organisations syndicales, CGT exclue, et qui seraient remis en cause par une concession supérieure à la Régie autonome des transports parisiens.

La direction de la RATP ne dispose donc que d'une marge d'action très limitée, portant sur des mesures « catégorielles » d'ampleur restreinte. C'est pourquoi les rencontres du vendredi 2 décembre n'ont pas abouti. Samedi matin, aucune rencontre n'était prévue avec les syndicats durant le week-end.

La poursuite des grèves dans les transports urbains à Paris et dans plusieurs villes de province, après celles des PTT, relance la discussion sur le « service minimum » dans les services publics. M. Delebarre, ministre des transports, a déclaré samedi, sur Canal +, *« ne pas repousser le débat »*, mais il ne le juge pas *« urgent »*.

(Lire, page 13, l'article d'ALAIN LEBAUBE.)

Un avion soviétique en Israël



L'avion de transport soviétique détourné vendredi sur Tel-Aviv devait regagner, samedi 3 décembre, l'URSS avec l'équipage. D'autre part, Jérusalem s'apprête à extrader vers Moscou les cinq auteurs du détournement présentés comme des criminels de droit commun. L'URSS et Israël n'entretiennent pas de relations diplomatiques mais, depuis dix-huit mois, ils ont ouvert des missions consulaires.

Lire l'article de notre correspondant en Israël ALAIN FRACHON, page 3.

Marseille se lasse...

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Depuis plusieurs semaines, Marseille est malade des grèves. Si l'un des conflits en cours, celui de la Sécurité sociale, s'est terminé vendredi 2 décembre, deux autres continuent d'empoisonner la vie quotidienne des Marseillais. Le premier, concernant les transports publics de la ville, prive les usagers, depuis le 21 octobre, de bus, métro et tramway aux heures de pointe du matin ou du soir. Le second, affectant le tri postal, a été déclenché le 14 novembre et fait ressentir ses effets dans l'ensemble du département. Ces mouvements sont de plus en plus mal supportés par les usagers.

Dans la tourmente sociale marseillaise, une bonne nouvelle est enfin tombée vendredi avec l'annonce de la fin de la grève qui paralysait, depuis quarante-deux jours, la caisse primaire d'assurances-maladie des Bouches-du-Rhône. Le conflit, décidé par la CGT, FO et la CFTC, portait sur des revendications nationales (salaires, classification) qui n'ont pas été résolues et locales (promotions et revalorisations individuelles), qui, elles, ont été pour une bonne part satisfaites.

Ses conséquences seront toutefois très longues à effacer puisque trois mois, au moins, seront nécessaires pour traiter les neuf cent mille dossiers en souffrance. Cette grève de la Sécu est sans doute celle qui a le plus traumatisé les usagers et particulièrement les personnes âgées, isolées, et les malades constituant le maillon le plus faible de la chaine de solidarité sociale. Les grévistes (environ 50 % du personnel) ont, certes, pris soin de régler en temps utile les pensions d'invalidité et les rentes d'accidents. *« Si les grèves continuent, je me tue »*, déclarait encore, au *Soir*, le vendredi 2 décembre, une vieille dame de quatre-vingt-neuf ans, *« résistante et socialiste »* qui avait *« au moins 250 000 anciens francs bloqués à la Sécu »*. Soit par manque d'information, soit à la suite de difficultés administratives, un tiers, seulement, des bénéficiaires d'indemnités journalières ont pu, par ailleurs, être effectivement dépannés.

« Nous avons reçu un père de famille désespéré, raconte un agent, non gréviste, d'un centre de paiement du centre-ville, *qui n'avait plus d'argent pour acheter du lait et des couches pour son enfant en bas âge. Il ne pouvait même plus attendre que sa banque lui débloque des fonds avec l'ordre de paiement que nous lui avons remis. Alors je lui ai donné 100 F de ma poche... »* Un cas parmi d'autres d'assurés sociaux en proie au désarroi le plus total. *« La pratique du tiers payant, généralisée dans le département, a heureusement atténué les effets de la grève,* souligne M. Pierre Favreau, directeur de la CPAM. *Sinon, il y aurait une une véritable révolution. »*

GUY PORTE.

(Lire la suite page 13.)

L'installation du président Carlos Salinas de Gortari

Un charmeur à la tête du Mexique

Au lendemain des cérémonies de son investiture, marquées par les manifestations d'une opposition qui conteste toujours les conditions de son élection, le nouveau président mexicain, M. Salinas de Gortari a confirmé, vendredi 2 décembre, en s'entretenant avec des journalistes, sa forte volonté de séduire.

MEXICO
de notre envoyé spécial

S'il devait être qualifié d'un seul mot, ce serait charmeur. Cette rage de plaire et de convaincre, le nouveau président mexicain, M. Carlos Salinas de Gortari, la possède avec intelligence. Au point de couvrir le mur de l'un de ses anciens bureaux des caricatures le représentant. Jusqu'à chercher, ou en tout cas ne jamais renoncer, à écouter ses contradicteurs. Lorsqu'il était ministre, il avait été l'un des rares hommes politiques à provoquer le débat avec l'opposition. Pour sa première journée de président – *« le plus beau jour de ma vie, combinaison d'émotion et de tension »*, – il persévère.

Devant une quinzaine de journalistes réunis au palais national, il raconte comment, *« dans la rue »*, des gens l'ont interpellé : *« Nous avons besoin d'un travail, on ne peut pas attendre. » « Ils veulent des faits »*, dit-il, bien décidé à prouver que c'est sur ce point qu'il peut réussir. Sa priorité des priorités, *« pas celle de demain, celle d'aujourd'hui : les problèmes sociaux »*. Il en a pris pleinement conscience pendant la campagne. Il sait que le temps est compté. *« La dette,* dit-il, *doit faire rapidement l'objet d'une négociation bilatérale. Il faudra faire aussi beaucoup d'efforts de productivité. »* Sa perspective est celle du *« deuxième semestre »*. L'opposition ? *« Dans vingt minutes, je reçois les dirigeants nationaux du Parti d'action nationale »* (PAN, droite). Encore la rapidité.

Cette volonté de gagner est ancienne. Il l'a eue à l'université autonome de Mexico, lorsqu'il obtint sa licence en sciences économiques, à Harvard pour son doctorat, ou encore en équitation quand il reçut, en 1971, aux Jeux panaméricains de Colombie, une médaille d'argent.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT.

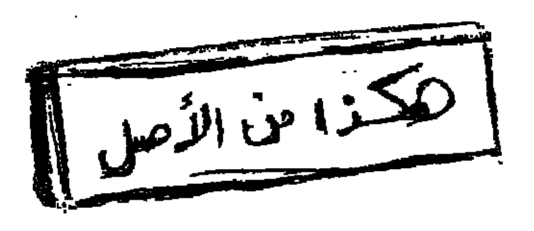
(Lire la suite page 4.)

Les élections au Venezuela

Une aspiration au changement

PAGE 16

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 6 dir. ; Tunisie, 700 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 1,75 $; Antilles/Réunion, 7,20 F ; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 175 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 180 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 13 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 14 cs. ; Suisse, 1,50 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 2 $.





Dates

Le Monde
7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650 572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.
Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.
Corédacteur en chef :
Claude Sales.



5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F



Commission paritaire des journaux
et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037
Microfilms et index du Monde
Renseignements au (1) 42-47-99-61.



Il y a dix ans

Le Printemps de Pékin

UN jour de décembre 1979, quelques journalistes étrangers venus, de bon matin, au carrefour de l'avenue de la Paix éternelle et de l'avenue Xidan, près du centre de Pékin, découvririrent une scène peu ordinaire. Des employés de la voierie municipale, armés de lances à incendie et de raclettes à peinture, s'affairaient, avec une énergie rare pour les membres d'un service public, à faire disparaître d'un long mur gris les traces encore visibles d'affiches collées à même la brique, sur lesquelles on distinguait encore des bribes de phrases, des parcelles de caractères chinois.

Un épisode majeur de l'histoire de la Chine populaire venait de prendre fin : la veille, tous les journaux avaient publié un avis de la police municipale de Pékin annonçant la « fermeture » du « mur de la démocratie ».

Depuis un peu plus d'un an, quiconque avait quelque chose à dire publiquement pouvait apporter ses affiches calligraphiées et son pot de colle et s'arroger un espace sur ce mur, long d'une bonne centaine de mètres, qui cachait le dépôt d'autobus du quartier. Le protestataire était certain de trouver là l'audience dont il rêvait.

Tout avait commencé il y a maintenant dix ans, à l'automne 1978. On sortait de l'ère Mao Zedong. Deng Xiaoping était revenu l'année précédente aux affaires. Des personnages compromis dans les derniers rebondissements de la période maoïste s'accrochaient encore au pouvoir, soucieux de freiner les ardeurs réformatrices qu'on voyait déjà poindre dans les intentions de M. Deng.

Depuis plusieurs mois, des passes d'armes se produisaient entre les deux principaux camps en présence à la tête de ce qui restait du pouvoir : d'un côté, ceux qui, comme Hua Guofeng, s'étaient *in extremis* retournés contre Jiang Qing, la veuve de Mao, et sa « bande des quatre » au lendemain du décès du Grand Timonier en septembre 1976. De l'autre, la génération historique des vétérans de la Longue Marche, rescapés de la révolution culturelle, qui, pour l'essentiel, avaient choisi de se regrouper derrière M. Deng pour reconstruire un parti sur les ruines laissées par Mao.

Les campagnes d'affiches qu'on avait pu voir fleurir sporadiquement à Pékin se bornaient toutefois à réclamer du régime qu'il révise son jugement condamnant comme *« contre-révolutionnaire »* — l'anathème suprême — la tentative de soulèvement du 5 avril 1976 contre les « gauchistes » au pouvoir, déguisée en hommage à Zhou Enlai (et peut-être encouragée en sous-main par le futur camp réformiste). Tout au plus certains auteurs s'en prenaient-ils à tel ou tel dirigeant, coupable d'avoir mal négocié les récents virages en épingle à cheveux de la ligne du parti — comme le maire de Pékin, Wu De, dernier haut responsable à avoir exhorté la population à critiquer Deng Xiaoping...

Première attaque contre Mao

C'est lorsque le maire de Pékin fut finalement démis, en octobre 1978, que l'inhabituel se produisit : loin de cesser, la campagne s'intensifia. Le 15 novembre, la décision tomba qui annulait le verdict officiel initial condamnant les émeutes d'avril 1976. Mais, dans la rue, le débat commençait à s'élargir. Un thème d'affiche laissait soupçonner que l'agitation n'allait pas s'en tenir là : on y mettait notamment le nouveau « timonier » du parti, Hua Guofeng, chef de la police lors de la répression des émeutiers d'avril 1976.

La grande surprise vint le 19 novembre. Au beau milieu d'une enfilade de pages de cahier d'école signées d'un énigmatique pseudonyme, *« l'ouvrier détenteur de la carte de travail numéro 0538 »*, figurait la première attaque nominale contre Mao Zedong. On sortait là, brusquement, de la langue de bois de la propagande, pour entrer dans le réel.

Le simple fait que le texte ne soit pas immédiatement arraché par les policiers en civil eut l'effet d'un feu vert pour la suite. Aussitôt, des dizaines d'affiches apparurent pour critiquer le *« despotisme »* de l'ère Mao Zedong et dénoncer, non plus seulement les manifestations les plus aberrantes du Grand Bond en avant de 1958, de la révolution culturelle puis de la période trouble des révolutions de palais qui suivit, mais, surtout, les mécanismes du pouvoir socialiste qui avaient permis ces dérapages catastrophiques.

Derrière les noms de plume en forme d'allusions historiques, des groupes, organisés ou fluctuants, commencèrent à poindre. Très vite, de l'affichette manuscrite, on passa à la revue ronéotée, distribuée à la sauvette, toujours devant « le mur ». La semaine qui suivit l'apparition de la première attaque contre Mao fut de ces moments qui marquent l'histoire d'un régime. Pour la première fois depuis 1949, des discussions publiques, des rassemblements autour d'un orateur, s'organisaient sur des thèmes qui n'avaient pas été préalablement mis au point au sein du serail.

Un brassage d'idées comme la Chine populaire n'en avait jamais connu se fit jour. Les journalistes étrangers, toujours tenus à l'écart des mouvements politiques dans le passé, se trouvèrent au centre de l'attention générale. On les pria d'expliquer les règles de fonctionnement des démocraties occidentales, de porter un jugement sur le régime chinois...

Des références inattendues émergèrent. Ici, une affiche réclamant la libération sexuelle. Ailleurs, une traduction d'extraits de *l'Esprit des lois* — Montesquieu à la rescousse d'un peuple privé depuis plus d'un quart de siècle de toute forme de légalité. Un art non officiel fit aussi surface. Des peintres qui se passaient des estampilles du pouvoir.

On a pu mettre en doute la spontanéité du mouvement. De fait, l'innocence ne caractérisait pas ceux qui permirent cette bourrasque de liberté de parole. M. Deng, pendant que la contestation s'amplifiait, convoquait une réunion plénière du comité central du parti qui allait accoucher de la plus ambitieuse réforme entreprise jusqu'alors en régime socialiste. Cette « troisième session plénière », qui se tint du 18 au 22 décembre 1978, scella le cercueil du maoïsme, entama l'inexorable élimination de ses derniers représentants à la tête de la direction chinoise.

Un autre événement, aux conséquences colossales, venait de sonner le glas de l'ère maoïste : la normalisation complète des relations diplomatiques sino-américaines, annoncée le 16 décembre. Après la signature, en août, du traité de paix mettant fin à l'état de guerre qui régnait encore techniquement avec le Japon, la grande ouverture de la Chine, son retour au sein de la communauté mondiale, s'inscrivaient dans les nouveaux canons du régime.

Au ras des trottoirs, tous les espoirs furent, d'un seul coup, permis. Des têtes émergèrent de la foule des contestataires aux vocations de chefs de file. Dès le début décembre, un homme avait fait parler de lui : un certain Wei Jingsheng, auteur d'un pamphlet tout d'abord affiché, puis ronéoté, qui récusait le programme officiel des « quatre modernisations », purement économiques, proposé par le régime, pour revendiquer une « cinquième modernisation » : la démocratie multipartiste. Par la suite, il allait élaborer sur ce thème en énumérant, dans divers articles, les tares du système communiste et les plus sombres aspects du régime : les prisons politiques, la misère absolue qu'il avait vue lui-même, l'injustice sociale, le despotisme de « serviteurs du peuple » s'érigeant en satrapes locaux à la faveur de ce que l'idéologie présentait comme la « dictature du prolétariat ».



Un discours de plus en plus dur

L'apparition, en pleine capitale chinoise, de la misère la plus noire, engendrée par les retournements politiques des décennies précédentes, fut sans doute l'aspect le plus étonnant de cette période. Dans le froid glacial de l'hiver pékinois, semblant surgir du fond des âges, des centaines de milliers de pauvres hères, loqueteux, boiteux, handicapés, malades, ou tout simplement démunis de tout, convergèrent vers le centre de la ville, submergeant par la puissance du nombre les représentants de l'ordre censés leur en interdire l'accès, pour réclamer justice des torts que leur avait infligés l'histoire tortueuse du régime.

Des mois durant, passant les nuits à même le trottoir, sous la neige, ils allaient faire le siège des instances supérieures qui, espéraient-ils, seraient en mesure de redresser les jugements abusifs des petits cadres locaux qui les avaient privés de moyens d'existence décents, voire fait subir des traitements inhumains.

Le mouvement dissident mit quelques semaines à comprendre que la présence de ces foules illustrait les thèses minoritaires des plus farouchement opposants au régime en son sein, comme Wei Jingsheng. Le pouvoir prit peur. Déjà, début janvier, M. Deng, qui s'était auparavant prononcé pour la liberté d'expression du « mur de la démocratie », avait fermement refusé de débattre, avec des interlocuteurs étrangers, de la question des droits de l'homme en Chine. L'un des contestataires, qui en avait appelé à Jimmy Carter pour que Washington vienne en aide au « mouvement démocratique », en fut pour ses frais : l'exécutif américain ne fit jamais, par la suite, le moindre rapprochement entre les dissidents soviétiques et leurs jeunes homologues anonymes chinois.

Puis, du régime, vint un discours de plus en plus dur envers les contestataires. Ils seraient bientôt accusés de crimes variés, allant du trouble sur la voie publique à la subversion.

Le feu rouge s'alluma le 16 février 1979, lorsque M. Deng accepta d'endosser la responsabilité de l'agitation devant ses pairs affolés. La reprise en main s'amorçait, d'autant plus nécessaire du point de vue du pouvoir que l'orage grondait sur le plan extérieur : le lendemain de ce discours de M. Deng, l'armée chinoise attaquait le Vietnam, en représailles après la conquête de Phnom-Penh par les « Bodoi » de Hanoi.

Tout se passa alors très vite, peu de contestataires prirent le risque de s'élever contre la guerre. Mais lorsqu'un Wei Jingsheng accepta d'en discuter le déroulement — peu glorieux pour l'armée chinoise — avec des journalistes étrangers, il n'en fallut guère plus pour décider la police politique à agir. Wei fut arrêté le 29 mars, quelques jours après avoir apposé, sur le « mur de la démocratie », un ultime brûlot, signé de sa revue, *Explorations*, reprochant à M. Deng de se conduire de la même manière *« despotique »* qu'en son temps Mao Zedong. Plusieurs autres dissidents disparurent simultanément.

Il allait falloir encore un an à M. Deng pour mettre au pas cette agitation qui s'était étendue, au fil des semaines, à la plupart des grandes villes chinoises, puis pour annuler purement et simplement les libertés d'expression jadis introduites par Mao dans la Constitution.

Les contestataires plus modérés qui s'insurgèrent contre ces arrestations, même s'il n'étaient pas en accord avec le radicalisme de Wei Jingsheng, prirent, un par un, le chemin des geôles de la sécurité publique. Beaucoup y sont encore. Wei Jingsheng, condamné à quinze ans de détention le 16 octobre 1979, Xu Wenli, à quinze ans de détention en 1981, Liu Qing, à dix ans de « rééducation par le travail » expirant l'an prochain, Huang Xizhe, quatorze ans de détention en 1981...

Leurs noms ne sont pas aussi célèbres que ceux des hommes qui, sans être trop sérieusement inquiétés, disent aujourd'hui à haute voix ce que ces jeunes gens griffonnaient alors sur leurs stencils : l'astrophysicien Fang Lizhi, l'écrivain Liu Binyan (deux parias du Parti communiste, exclus en 1987), entre autres.

Mais l'apologie du « capitalisme moderne », qu'on peut lire désormais sous la plume de hauts dignitaires chinois, fait parfois figure d'appel à la subversion en regard des textes de la plupart de ces contestataires. L'un de ceux-ci, Ren Wanding, libéré après quatre ans de prison sans jugement, assure aujourd'hui fièrement que cet épisode a été annonciateur de bien des retournements idéologiques intervenus depuis, y compris la spectaculaire reprise des relations avec Moscou.

Avec le recul du temps, la question que suscite le déroulement de ce « printemps » éphémère est de savoir si le régime communiste chinois peut progresser sans que, sur son passage, s'accumulent, à chaque étape, les pots cassés.

FRANCIS DERON.

Etranger

Le conseil européen de Rhodes

Le sommet de la sérénité

RHODES
de notre envoyée spéciale

Ce fut jusqu'à sa conclusion samedi – mais il était vendredi soir presque déjà fini – le sommet de la sérénité. Un peu comme si l'on s'était réuni chez un grand malade à qui il faut prêcher le calme par l'exemple. M. Papandréou, dont on redoutait quelques initiatives intempestives, se borna pour toute provocation à faire visiter le centre de presse à sa compagne, Dimitra Liani, présentant ainsi celle qui depuis un an défraie la chronique grecque, à toute la presse européenne. Pour le reste, un dîner avec M. Jacques Delors, jeudi soir, avait suffi à ramener le premier ministre grec à la docilité, à substituer à l'ordre du jour ambitieux qu'il entendait imposer aux discussions le menu très ascétique proposé par la Commission.

A peine un vieil instinct le poussa-t-il à demander à la Communauté un petit effort supplémentaire, un petit programme de développement pour les îles, dont on sait que la Grèce ne manque pas. *« On a déjà donné »*, répondit en substance Mme Thatcher qui, malgré les consignes de « décontraction » qu'elle s'était données à elle-même l'avant-veille, n'en restait pas moins vigilante. Elle fit valoir que les fonds communautaires affectés aux régions défavorisées, *« c'est déjà plus que le plan Marshall »*, et M. Papandréou n'insista pas.

M. Mitterrand eut la part plus belle avec son idée d'Eurêka audiovisuel, que tout le monde approuve. Le projet fut même gratifié d'une phrase aimable de Mme Thatcher et arracha au chancelier Kohl une envolée sur la culture européenne.

Avant que le président n'arrivât, le dernier, à l'heure du déjeuner, le chancelier ouest-allemand avait passé une partie de la matinée à se promener seul dans la vieille ville de Rhodes, puis cinquante minutes à petit-déjeuner avec Mme Thatcher. Cette dernière lui soumit son idée de réunir au printemps un sommet des chefs de gouvernement de l'OTAN. Il aurait, affirment les Anglais, trouvé un tel sommet *« souhaitable »*.

Mme Thatcher, elle, ne se promena pas ; elle avait d'autres chats à fouetter. Notamment avec M. Martens à propos du prêtre soupçonné d'appartenir à l'IRA et dont les Belges ont refusé l'extradition *(voir ci-contre)*. La « Dame de fer » fut ensuite tout miel au conseil. Certains crurent même déceler quelques accents conciliants dans sa façon d'évoquer la dimension sociale de la construction européenne, même si elle prit bien soin de mettre en garde ses partenaires contre la tentation de *« vouloir tout harmoniser »*.

Bref, tout se passa pour le mieux *et sans éclat. Il reste aux dirigeants* européens à souhaiter beaucoup de courage aux Espagnols qui prendront, en janvier, le flambeau de la présidence de la CEE et, avec elle, bien des difficultés restées en suspens à Rhodes.

CLAIRE TRÉAN.

Après le refus de visa américain à M. Arafat

L'Assemblée générale de l'ONU se réunira à Genève le 13 décembre

A problème exceptionnel, solution inédite : l'Assemblée générale de l'ONU se réunira au centre des Nations unies à Genève, du 13 au 15 décembre, afin d'y évoquer l'un des points inscrits à son ordre du jour normal, celui intitulé « Question de la Palestine ». Ainsi l'OLP pourra désigner son chef, M. Yasser Arafat, pour l'y représenter lors du débat. C'est la réponse, rapporte notre correspondant à New-York, Charles Lescaut, donnée, le vendredi 2 décembre, par l'Assemblée à la décision prise par les Etats-Unis de ne pas délivrer de visa d'entrée à M. Arafat, accusé de *« détenir le contrôle d'une organisation dont certains membres se livrent au terrorisme »*.

Le vote de la résolution a été sans équivoque : 154 voix pour, 2 contre – celles des Etats-Unis et d'Israël – et une abstention, celle de la Grande-Bretagne. Le texte *« déplore que le pays hôte* [les Etats-Unis] *n'ait pas répondu favorablement à la demande formulée par l'Assemblée générale ; décide, sous la contrainte, des circonstances présentes et sans préjudice de la pratique normale, d'examiner la question de la Palestine en séance plénière à l'Office des Nations unies à Genève »*.

Tous les pays occidentaux ont voté en faveur du texte, bien que plusieurs orateurs aient exprimé quelques réserves quant au langage et souligné que cette décision ne constitue en rien un précédent. Le représentant américain a expliqué que son gouvernement considérait le refus de visa comme un droit absolu, tout à fait compatible avec le statut de l'ONU sur le territoire américain. Néanmoins, a-t-il précisé, Washington participera normalement à la session de Genève.

Peu avant le vote de la résolution, le comité budgétaire avait fourni les informations concernant les coûts de l'opération. L'ensemble des dépenses est estimé à 650 000 dollars, dont environ 190 000 seront pris en charge par le secrétariat général et imputé aux dépenses normales de fonctionnement. La majeure partie – 460 000 dollars – sera demandée aux Etats membres sous forme de contribution obligatoire.

Les Douze enverront leurs ambassadeurs

C'est la première fois que l'Assemblée générale se réunira hors du siège pour des raisons de conflit politique. Les précédentes réunions, à Londres et à Paris, avaient été motivées par des considérations purement matérielles.

Le problème palestinien a également été évoqué au sommet européen de Rhodes, rapporte Claire Tréan. La Grèce avait proposé diverses initiatives, dont la mise en place par la Communauté d'une troïka qui eût été chargée d'entendre les parties au conflit et de tenter de rapprocher leurs points de vue dans la perspective de la réunion d'une conférence internationale. La Grande-Bretagne, l'Allemagne et les Pays-Bas, notamment, s'y sont opposés. Certains pays se sont aussi déclarés hostiles à l'idée que les Douze soient représentés à la session genevoise de l'ONU au niveau ministériel, comme le souhaitaient aussi la Grèce ainsi que la France, l'Italie et, avec quelques nuances l'Espagne. Les Douze ont finalement convenu qu'ils déplaceront, à Genève, leurs représentants à New-York et que la Communauté sera représentée en tant que telle par le ministre des affaires étrangères du pays qui la préside, le chef de la diplomatie grecque.

L'harmonisation des impôts sur l'épargne premier dossier de la mise en place du Grand Marché

RHODES
de notre envoyé spécial

Respectant le scénario convenu, les Douze ont évité de monter en épingle leurs divergences sur la mise en œuvre du marché unique, mais le curieux exercice de dynamique de groupe auquel se sont livrés les chefs d'Etat et de gouvernement n'a guère rapproché les points de vues. *« Nous devrions nous concentrer sur les domaines où le consensus est déjà large »*, a suggéré Mme Thatcher. *« Il ne faut pas tarder sur les sujets les plus difficiles »*, lui a répondu M. Delors, suivi par la grande majorité des autres orateurs. Dans sa hiérarchisation de la difficulté, M. Delors place actuellement en tête les problèmes fiscaux et ceux intéressant l'Europe des citoyens, à savoir la circulation des personnes et *le droit de séjour*.

La libération des capitaux, programmée pour 1990, exige un rapprochement des impôts frappant les revenus de l'épargne, le président de la Commission estime que c'est là un dossier *« encore plus difficile »* que le rapprochement des impôts indirects et, en particulier, des taux de la TVA. La Commission qui devait soumettre des propositions avant la fin de l'année, ne le fera pas avant le début 1989. M. Delors reconnaît, en effet, qu'il n'a pas encore trouvé de compromis satisfaisant entre les préoccupations contraires des gouvernements. Certains craignent que les capitaux s'enfuient de la Communauté si on y impose une fiscalité de l'épargne trop lourde. D'autres, dont la France, soulignent qu'en l'absence d'harmonisation, la concurrence entre les places financières de la CEE serait faussée. La Commission redoute, à l'évidence, qu'un désaccord persistant mette en péril la décision déjà prise concernant la libération complète des mouvements de capitaux.

L'Europe sociale, autrement dit les mesures à *décider pour faire en* sorte que les salariés ne fassent pas les frais de la libération des échanges de biens et de capitaux, ne paraît pas inquiéter outre mesure le président de la Commission. Pourtant, les propos tenus sur ce thème par Mme Thatcher n'ont pas révélé le moindre infléchissement. Le premier ministre britannique a fait valoir que le progrès social résultera d'abord des bonnes performances économiques. Elle a ajouté que la participation des salariés à la vie des entreprises consistait moins, dans son esprit, à les associer à la gestion qu'à les intéresser aux résultats en leur distribuant des actions... Il est vrai qu'elle reste tout à fait isolée.

Au cours de l'échange de vues sur la situation économique internationale, M. Delors a exprimé le vœu que le prsident Bush s'explique clairement sur la méthode qu'il compte mettre en œuvre pour réduire les déficits extérieur et budgétaire des Etats-Unis. Le président de la Commission s'est dit convaincu qu'une nouvelle baisse du dollar ne servirait à rien (les usines américaines tournent déjà à pleine capacité et ne peuvent donc exporter davantage) et que la seule voie possible est de restreindre la demande grâce à une politique budgétaire plus rigoureuse et à une limitation des crédits. *« Les marchés attendent des décisions de la nouvelle administration américaine. Il faut se rappeler que lorsque les gouvrnements ne font rien, les marchés prennent le pouvoir »*, a conclu M. Delors.

PHILIPPE LEMAITRE.

L'OTAN adopte un nouveau programme d'infrastructures

Les pays de l'OTAN ont annoncé, vendredi 2 décembre, une série de mesures visant à apaiser la polémique entre les *Etats-Unis* et leurs alliés sur *« le partage du fardeau »* de la défense. Réunis à Bruxelles dans le cadre du Comité des plans de défense, les ministres de la défense de quinze pays de l'alliance *(la France n'y siège pas)* ont approuvé notamment un programme d'infrastructures (bâtiments, routes, aérodromes, etc.) de 4,3 milliards de dollars, pour les années 1991 et 1992, et la mise à l'étude d'un projet, d'origine ouest-allemande, de division « européenne » héliportée et constituée de troupes de quatre pays (RFA, Grande-Bretagne, Pays-Bas et Belgique) déjà présents dans le nord de la RFA.

Par ailleurs, la Grande-Bretagne a annoncé que trente-cinq mille soldats de ses réserves opérationnelles, basés dans le nord de l'Angleterre, seraient désormais affectés en permanence à l'OTAN et passeraient sous *le commandement intégré* de l'alliance. De son côté, la Belgique a fait savoir qu'elle envisage d'assigner des troupes au renforcement de la défense du nord de la Norvège au sein d'une unité constituée également de soldats norvégiens, canadiens, ouest-allemands et américains.

L'affaire Ryan provoque de vifs échanges entre Britanniques Belges et Irlandais

La polémique déclenchée entre Londres, Bruxelles et Dublin après le refus des autorités belges d'extrader vers la Grande-Bretagne le prêtre irlandais Patrick Ryan – accusé de complicité dans des attentats de l'IRA – *et son expulsion vers* l'Irlande a spectaculairement rebondi, vendredi 2 décembre, à Rhodes.

Visiblement en colère après une *rencontre avec le premier ministre* belge, M. Wilfried Martens, Mme Margareth Thatcher a réaffirmé publiquement que cette décision *« entamait gravement sa confiance dans la lutte contre le terrorisme »*.

« Je suis heureux d'avoir eu l'occasion d'expliquer que le gouvernement belge a pris sa décision en toute légalité », répliquait un peu plus tard M. Martens en qualifiant la rencontre d'*« animée »*. Il ajoutait avoir fait observer à sa collègue britannique que si cette application d'une loi nationale ne la satisfaisait pas, il deviendrait nécessaire d'élaborer une loi européenne...

Mme Thatcher n'a pas été plus heureuse du côté irlandais. Le premier ministre irlandais, M. Charles Haughey, a annulé la rencontre qu'il devait avoir avec elle, comme il est de tradition lors des conseils européens, en précisant que les critiques de Londres à son gouvernement avait été très mal reçues.

Dans une lettre adressée jeudi par le procureur général irlandais à son homologue britannique, Dublin a officiellement réclamé des éclaircissements sur certains points de la demande d'extradition que lui a adressée Londres après l'expulsion du Père Ryan en Irlande. Arrivé vendredi 25 novembre en Irlande, où aucune charge ne pèse contre lui, le prêtre avait disparu le lundi suivant de la clinique privée où il était soigné après une grève de la faim.

Le gouvernement irlandais avait réagi avec colère à la déclaration faite mardi dernier par le premier ministre britannique aux Communes, dans laquelle elle accuse Dublin et Bruxelles de manquer de détermination pour mettre en vigueur leurs belles déclarations dans la guerre antiterroriste. Le *leader* du parti travailliste, M. Dick Spring, avait demandé au premier ministre M. Haughey de répondre à Mme Thatcher pour lui exprimer le mécontentement du peuple irlandais, tandis que le *leader* de la formation Fine Gael, centriste, M. Alan Dukes, exigeait qu'elle retire ses *« déclarations provocatrices »*.

L'affaire Ryan, nous indique notre correspondant à Dublin, Joe Mullholland, souligne une nouvelle fois les difficiles relations entre les deux pays à propos de la lutte contre le terrorisme de l'IRA. Le gouvernement de Mme Thatcher n'a jamais été convaincu de la bonne volonté de M. Haughey dans ce domaine. Les difficultés éprouvées par le premier ministre irlandais pour faire voter l'an dernier, à une partie de ses propres députés de sa formation Fianna Fail (nationalistes), la loi sur l'extradition n'a pas rassuré Londres. Depuis, l'opposition à l'extradition vers le Royaume-Uni s'est intensifiée au sein de la formation gouvernementale.

Proche-Orient

Le détournement d'un Iliouchine

Jérusalem va extrader les cinq pirates de l'air

Israël va extrader les cinq Soviétiques arrivés vendredi 2 décembre à bord d'un avion de transport détourné sur Tel-Aviv, a annoncé, samedi, un porte-parole du ministère des affaires étrangères.

TEL-AVIV
de notre correspondant

L'image était pour le moins insolite : au bout d'une piste isolée de l'aéroport Ben-Gourion, un gros Ilyouchine-76 est entouré d'une meute de journalistes et d'officiels israéliens. Projecteurs et caméras se fixent sur le fuselage frappé aux couleurs de l'Union soviétique la faucille et le marteau sur fond rouge, et sur le matricule en lettres *bleu ciel, CCCP 76.519. C'est presque* un vol *« inaugural »* : pour la première fois depuis 1967 – date de la rupture des relations diplomatiques entre l'URSS et Israël, – un appareil de l'Aeroflot s'est posé sur l'aéroport Ben-Gourion.

Il est un peu plus de 19 heures. L'avion, un gros quadriréacteur cargo, a atterri il y a moins d'une heure, vendredi 2 décembre, au terme d'une étonnante odyssée qui l'a conduit du Caucase à la banlieue de Tel-Aviv, dans des circonstances encore bien mystérieuses. C'est apparemment l'histoire d'une *« cavale »* insensée. Une affaire de *« droit commun »*, dit-on, mais qui pourrait ne pas être exempte d'intéressantes répercussions diplomatico-politiques quant aux relations soviéto-israéliennes. Elle commence la veille, jeudi 1er décembre, dans une petite ville du nord du Caucase, Ordjonikidze. Selon la version des faits donnée par les Soviétiques, une femme et quatre hommes ayant commis un hold-up s'étaient emparés d'un bus d'écoliers. Il y avait trente enfants à bord, un instituteur et le chauffeur. Les malfaiteurs ont réclamé d'être conduits à l'aéroport le plus proche, Minvod (à quelque 1 200 kilomètres au sud de Moscou). Là, en échange de la libération de leurs otages, ils obtiennent qu'un avion soit mis à leur disposition et autorisé à décoller.

L'appareil décolle en début d'après-midi vendredi, et les Soviétiques préviennent alors les autorités de Jérusalem que la destination de l'Ilyouchine est Israël. L'aéroport Ben-Gourion est immédiatement placé en état d'alerte. M. Itzhak Rabin, le ministre de la défense, interrompt un énième conclave du Parti travailliste sur la formation du prochain gouvernement pour se rendre à l'aéroport. Les unités antiterroristes sont là, mais aussi le directeur de la section Europe du ministère des affaires étrangères, pour le cas où il y aurait une négociation politique.

Il fait nuit. Le mystérieux appareil d'Aeroflot est annoncé à 17 h 55 (heure locale). Dès l'espace aérien national franchi, il a été pris en charge par des chasseurs israéliens qui le conduisent vers la piste militaire de l'aéroport, à l'ouest, loin du trafic civil, sur la seule piste laissée illuminée. Les pourparlers sont engagés. *Les pirates* ont réclamé un interlocuteur parlant russe. Moins d'une heure plus tard, un porte-parole militaire annonce que l'*« incident est fini »* et que le dénouement est heureux. Au pied de l'appareil, *le sourire réjoui et entouré* d'une brochette d'officiels tout aussi exubérants, M. Rabin a fait un rapide récit des événements. *« Les pirates se sont rendus aux autorités israéliennes sans offrir la moindre résistance, de leur plein gré. (...) Ils avaient un fusil de chasse, quatre revolvers et une grosse somme d'argent. » « Aucun d'entr eux ne paraît être juif. »*

A en croire certains témoignages d'officiels israéliens, ce ne fut, de part et d'autre, que courtoisie et délicatesse. Une fois l'interprète arrivé, *« ils ont demandé s'ils étaient en Syrie ou en Israël »*. *« Nous leur avons fourni une carte d'identité israélienne puis d'autres assurances à ce sujet, et ils sont descendus de l'avion après avoir d'abord laissé partir les huit membres d'équipage. »*

M. Rabin a expliqué que les Soviétiques avaient, dès la mi-journée, formulé deux requêtes : qu'Israël accorde la permission d'atterrir à l'avion, puis qu'il extrade les *« bandits »* vers l'URSS une fois ceux-ci appréhendés. Le gouvernement de Jérusalem, a indiqué M. Rabin, attendra de recevoir une demande d'extradition formelle avant de se prononcer. En tout état de cause, il se conformera à ses engagements internationaux, a-t-il assuré.

Sur la piste, l'avion est *« mitraillé »* sous toutes ses coutures par des dizaines de photographes et de cameramen. En haut de l'échelle de coupée, sanglé dans un impeccable uniforme bleu roi, l'ingénieur mécanicien Iouri Nikolaïev posait volontiers pour la presse. *« Est-ce que vous êtes content de visiter Israël ? – Oui, bien sûr »*, et d'assurer que ce fut *« un vol tranquille »* et que les pirates avaient été *« très calmes »*, ne menaçant jamais les membres de l'équipage. Ceux-ci, avant de regagner l'URSS à bord de leur avion, seront les invités d'honneur des forces aériennes israéliennes.

ALAIN FRACHON.

Les autorités soviétiques ont voulu éviter un bain de sang

MOSCOU
de notre correspondant

C'est très largement à une famille de musiciens de jazz que les pirates de l'air d'Ordjonikidze doivent d'avoir pu s'envoler sans encombres vers l'étranger.

Les autorités soviétiques semblent en effet avoir avant tout voulu éviter, vendredi, que ne se répète le bain de sang sur lequel avait débouché, le 8 mars dernier, la tentative de la famille Ovetchkin de détourner sur Londres le vol Irkoutsk-Leningrad.

Abandonnant leurs trompettes et bourrant leurs étuis d'armes, les onze Ovetchkin (huit adultes et quatre enfants) n'avaient alors eu aucune difficulté à passer les contrôles d'embarquement puis à s'emparer de l'appareil. Humiliés, les services de sécurité s'étaient rattrapé en profitant, pour lancer un assaut, de ce que l'avion rechargeait ses réservoirs sur l'aéroport de Viborg. Pas la moindre précaution n'avait été prise pour préserver la vie des passagers qui ne couraient pas d'autre danger que de se poser à Londres. Bilan : une hôtesse et trois passagers tués, de nombreux blessés et six survivants seulement.

Un véritable carnage qui avait suscité un tollé dans la presse soviétique et de vigoureuses plaintes des passagers et de leurs familles.m Plusieurs indices laissent penser que l'amateurisme sanglant des forces de l'ordre n'avait pas été apprécié non plus au Kremlin et le très court communiqué diffusé dans la soirée par l'agence Tass indique que c'est *« la direction du pays »* qui a *« décidé, afin de sauver la vie des enfants, de fournir aux criminels un avion de transport soviétique.*

B. G.

Dans les territoires occupés par Israël

Deux sérieux incidents ont opposé l'armée à des religieuses

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Entre l'administration israélienne et les communautés catholiques installées dans les territoires occupés, les relations n'ont jamais été chaleureuses. Mais si, pour des raisons diplomatiques, ces dernières ont souvent choisi de ne point ébruiter les conflits et de les étouffer, il n'en va pas de même aujourd'hui.

Une source officielle et haut placée auprès de la délégation apostolique à Jérusalem nous confiait, mercredi 30 novembre, sa colère après deux récents incidents ayant opposé des religieuses à l'armée israélienne. Le dimanche 27, expliquait cette *source, des soldats ont* escaladé le mur du couvent des sœurs de Santa-Maria-Gianelline, situé à Ortas, sur la route de Bethléem à Hébron, en Cisjordanie. Les soldats ont enfoncé une porte *« et fouillé les lieux sans la moindre autorisation, sans le moindre respect, et avec un comportement insultant »*. Motif de cette intervension : des gamins avaient planté un drapeau palestinien sur un arbre du jardin des sœurs.

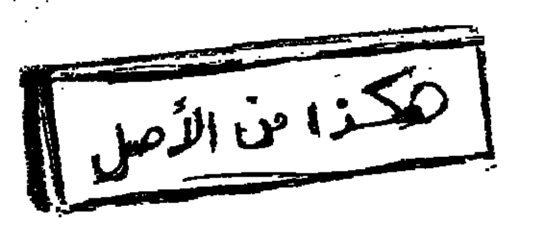
Au début d'octobre, un incident plus grave avait eu lieu, selon la même source, dans la bande de Gaza. Deux religieuses, une Italienne et une Espagnole, appartenant aux Petites Sœurs de Jésus, ont été brutalement frappées par des soldats israéliens – l'une à coups de pied, l'autre à coups de crosse de fusil. Selon le récit fait par les sœurs à un journaliste de l'AFP, l'incident *a eu lieu alors qu'elles s'étaient* interposées pour empêcher les soldats de tabasser un jeune Palestinien du camp de Shatti. L'armée aurait assuré à la délégation apostolique qu'elle ignorait tout de cet incident.

A. F.

● **LIBAN : M. Winkler a été enlevé en raison de sa nationalité suisse.** – Les ravisseurs du délégué du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), M. Peter Winkler, se sont manifestés, le vendredi 2 décembre, pour la première fois, en annonçant que son rapt seize jours plus tôt au Liban sud ne visait pas le CICR.

« J'ai été enlevé non pas en tant que délégué du CICR, mais en raison de ma nationalité suisse », écrit M. Winkler dans une lettre manus*crite en anglais, parvenue* dans la matinée au bureau d'une agence de presse occidentale à Beyrouth-Ouest, et « authentifiée » par les autorités suisses quelques heures plus tard.

L'enlèvement de M. Winkler par trois hommes armés dans un quartier sud de Saïda, le 17 novembre, était intervenu alors que doit s'ouvrir, en Suisse, le procès d'un chiite libanais, Ali Mohamed Hariri, arrêté en juillet 1987, à Genève, pour le détournement d'un avion d'Air Afrique et le meurtre d'un passager français. – *(AFP.)*



هكذا من الأصل

Europe

La visite en France du chef de la diplomatie polonaise

M. Lech Walesa devrait être autorisé à venir à Paris

Le ministre polonais des affaires étrangères, M. Tadeusz Olechowski, a exprimé, vendredi 2 décembre, au terme de sa visite officielle à Paris, sa *« conviction personnelle »* que M. Lech Walesa serait autorisé à venir à Paris le 10 décembre, à l'invitation du président Mitterrand (*le Monde* du 3 décembre). *« Dans l'atmosphère telle qu'elle est, telle qu'elle était au moment de l'invitation, oui, M. Walesa aura son passeport »*, a déclaré le ministre au cours d'une conférence de presse.

Une manière de rappeler combien, en Pologne, la situation politique est volatile... M. Olechowski s'est d'ailleurs refusé à dire si la décision de laisser voyager le président de Solidarité était déjà prise ou si elle faisait toujours l'objet de discussions. A Gdansk, M. Walesa a confirmé avoir déposé une demande de passeport depuis une semaine.

Premier chef de la diplomatie polonaise reçu à Paris depuis huit ans, M. Olechowski s'est, d'autre part, félicité d'avoir obtenu l'assurance d'un voyage de M. Mitterrand en Pologne l'an prochain, ainsi qu'une rencontre annuelle des ministres des affaires étrangères. Voilà qui devrait permettre de rétablir le dialogue entre Paris et Varsovie, même si M. Olechowski s'est déclaré *« un peu jaloux »* que le président de la République ait donné la priorité de ses voyages à d'autres pays de l'Est. Le chef de la diplomatie polonaise a ainsi estimé que son pays devrait avoir droit à *« quelques préférences »* dans ses relations avec la CEE, à laquelle la Pologne doit 65 % de ses dettes. *« Si l'on nous donne au moins un traitement pas pire que celui de la RDA, devenue quasiment le treizième membre de la CEE, et de la Hongrie, alors la Pologne est prête à signer un accord avec la CEE »*, a dit M. Olechoroski, qui a, par ailleurs, regretté la grande *« prudence »* des investisseurs français, comparée à celle des Allemands de l'Ouest ou des Italiens.

S. K.

● **URSS : l'affaire de Katyn doit être encore étudiée.** — La question du massacre des officiers polonais à Katyn (Biélorussie) pendant la deuxième guerre mondiale *« nécessite un examen ultérieur approfondi »*. C'est ce qu'on décidé les membres de la commission d'historiens soviétiques et polonais réunie à Moscou, a annoncé, vendredi 2 décembre, l'agence Tass. — *(AFP.)*

RFA

La direction du parti des Verts contrainte à la démission

BONN
de notre correspondant

Par 214 voix contre 186, le congrès du parti des Verts ouest-allemand, réuni depuis le vendredi 2 décembre à Karlsruhe, a refusé la confiance à la direction de onze membres dominée par la tendance « fondamentaliste » de cette formation écolo-pacifiste.

Depuis plusieurs mois, se multipliaient les critiques envers la direction du parti et sa figure de proue, Mme Jutta Ditfurth. Deux courants principaux s'opposent dans le Parti vert : d'un côté, les « fondamentalistes » ou « fundis », jusque-là majoritaires, partisans d'une défense des objectifs et des idéaux du parti sans compromission avec les autres formations politiques ; de l'autre, les « réalistes politiques » ou « réalos », favorables à des alliances avec les sociaux-démocrates. Entre les deux, un marais centriste avant tout soucieux d'éviter un éclatement du parti qui lui serait fatal pour les prochaines échéances électorales.

La découverte d'irrégularités dans la gestion des finances du parti a porté le coup de grâce à une direction contestée de plus en plus violemment. La rénovation d'une villa destinée à devenir le siège central du parti près de Bonn s'est révélée non seulement un gouffre financier, mais également le prétexte d'une intervention de la justice dans les comptes. Le parti devra payer plusieurs centaines de milliers de deutschemarks d'amendes pour avoir employé des ouvriers au noir, pour la plupart des anciens drogués, sans payer de charges sociales. On reproche également à Mme Ditfurth et à son compagnon, M. Manfred Zieran, d'avoir touché des avances considérables pour financer une campagne contre l'entreprise chimique Hoechst qui n'a jamais eu lieu.

Ces manipulations financières et le désordre dans les comptes d'une formation qui a grandi trop vite sont d'autant plus dommageables à la réputation des Verts que ces derniers s'étaient toujours érigés en accusateurs des autres formations politiques, en particulier en 1984 lorsque la CDU, le FDP et le SPD avaient été convaincus d'avoir touché illégalement des pots de vin du groupe financier Flick.

Les querelles internes des Verts et la perte de leur virginité comme parti irréprochable sur le plan de la moralité financière ne semblent pas, pour l'instant, avoir porté un coup sensible à leur crédit dans l'opinion publique. Les derniers sondages d'opinion leur accordent autour de 10 % des suffrages. En 1987, lors des élections au Bundestag, ils avaient obtenu 9,1 % des voix et 42 députés au parlement.

LUC ROSENZWEIG.

Asie

PAKISTAN : la prestation de serment de Mme Bhutto

Le nouveau premier ministre veut améliorer les relations avec l'Inde

NEW-DELHI
de notre correspondantf
en Asie du Sud

Mme Benazir Bhutto, après avoir prêté serment au palais présidentiel, vendredi 2 décembre, s'est adressée à la nation au cours d'une allocution télévisée, avec une photo de son père, l'ancien premier ministre Ali Bhutto, placée derrière elle. Le premier ministre a souhaité rencontrer son collègue indien à l'occasion du prochain sommet du SAARC (1), qui doit se tenir à Islamabad du 29 au 31 décembre. M. Rajiv Gandhi, de son côté, a adressé un message de félicitation très chaleureux à Mme Bhutto.

Une femme à la tête de l'opposition ?

Cette dernière a d'autre part souhaité un renforcement des liens du Pakistan avec les Etats-Unis, une amélioration des relations avec l'Union soviétique et a assuré qu'Islamabad continuerait à soutenir les causes de l'islam et du tiers-monde. Curieusement, elle n'a fait aucune référence au conflit afghan. Sur le plan intérieur, au-delà d'une volonté affichée de combattre la pauvreté, de garantir la liberté de la presse et les droits des femmes, Mme Benazir Bhutto a rendu un hommage appuyé au chef d'état-major de l'armée, le général Beg, et au président Ishaq Khan, pour, a-t-elle dit, leur contribution à la restauration de la démocratie depuis le 17 août, date de la mort de l'ancien président Zia.

La tâche du nouveau premier ministre n'est pas aisée, dans la mesure où elle a affaire à une opposition parlementaire déterminée et forte. Cette opposition, regroupée au sein de l'Alliance démocratique islamique (IDA), que dirigeait jusqu'à présent M. Nawaz Charif, est à la recherche d'un chef de file qui soit... une femme. Elle pourrait l'avoir trouvé avec Syeda Adida Hussain, député de la région de Jhang (Pendjab), une *« femme politique »* dont la réputation est redoutable. Syeda Adida Hussain connaît bien le nouveau premier ministre pour avoir été membre de son parti, le PPP (Parti du peuple pakistanais), jusqu'en 1977. Désormais *« indépendante »*, elle accepterait de devenir le chef de l'opposition parlementaire à condition de ne pas s'affilier à l'IDA. Pour les partisans de feu le général Zia, Mme Hussain offre, en outre, la garantie de détester Benazir Bhutto.

Le premier ministre devra, d'autre part, compter avec le bastion d'opposition qu'est devenue la province du Pendjab (60,5 % de la population), où M. Nawaz Charif, réélu chef-ministre, dirigera le gouvernement local.

LAURENT ZECCHINI.

(1) Association sud-asiatique de coopération régionale, regroupant sept pays : Inde, Pakistan, Népal, Bhoutan, Maldives, Sri-Lanka, Bangladesh.

AFGHANISTAN : les négociations en Arabie saoudite

Moscou confirme la rencontre entre M. Vorontsov et la résistance

Le premier vice-ministre des affaires étrangères d'URSS et ambassadeur à Kaboul, M. Iouli Vorontsov, conduira les négociations avec des représentants de la résistance afghane qui doivent s'ouvrir, le samedi 3 décembre, à Taef, en Arabie saoudite, a-t-on annoncé officiellement, vendredi, à Moscou. Un vice-ministre soviétique des affaires étrangères, M. Vladimir Petrovski, a confirmé ainsi, au cours d'une conférence de presse à Moscou, des informations données à ce sujet, par la résistance à Islamabad.

Ces négociations, les premières substantielles après une rencontre préliminaire, le 27 novembre, à Islamabad, doivent porter sur le retour des soldats soviétiques capturés en Afghanistan, et sur d'autres sujets liés au conflit afghan, selon des sources dans la résistance afghane au Pakistan. Cependant, le ministère soviétique des affaires étrangères a publié, vendredi, une déclaration réclamant la convocation urgente d'une conférence internationale sur l'Afghanistan, susceptible de résoudre les problèmes tels que la neutralité et la démilitarisation du pays. Considérant qu'un *« règlement total en Afghanistan est loin d'être atteint »*, le document propose un *« travail préparatoire adéquat »*, qui devrait être entrepris par le secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar.

Kaboul a salué, vendredi, la rencontre de Taef et espéré que ces discussions permettront de trouver une solution au conflit, a déclaré la radio officielle.

La délégation de six membres de la résistance afghane, conduite par son chef, M. Burhanuddin Rabbani, a quitté, vendredi, Islamabad pour l'Arabie saoudite.

Enfin, en accueillant cette rencontre, l'Arabie saoudite semble envisager un réchauffement de ses relations avec Moscou. L'Arabie saoudite et Bahrein sont les deux seuls Etats arabes qui n'entretiennent pas de relations diplomatiques avec l'URSS. — *(AFP, Reuter.)*

La préparation du sommet sino-soviétique

M. Gorbatchev a reçu le chef de la diplomatie de Pékin

M. Mikhaïl Gorbatchev et le ministre chinois des affaires étrangères, M. Qian Qichen, ont, vendredi 2 décembre, *« considéré les perspectives »* du sommet soviéto-chinois, confirmant que sa date *« pourrait intervenir dans la première moitié de 1989 »*, a rapporté l'agence Tass. *« Les deux parties attachent une grande importance »* à ce sommet, a souligné l'agence dans son compte-rendu de la rencontre au Kremlin du numéro un soviétique et de M. Qian, *« dont la visite à Moscou, de même que celle que doit effectuer son homologue à Pékin, entre dans la préparation du sommet »*.

Alors que M. Gorbatchev soulignait que son pays *« n'a aucune intention de léser les intérêts de quiconque dans la région Asie-Pacifique »*, M. Qian a souligné le problème du Cambodge, soulignant que *« sa solution servirait les intérêts »* de ces deux pays comme ceux du Vietnam et du Cambodge et que *« l'URSS et la Chine peuvent y contribuer »*. Le chef de l'Etat soviétique s'est déclaré d'accord avec cette affirmation, notant que *« du point de vue de l'URSS, une base existe pour que cette solution soit abordée dans son étape finale »*. *« Pour autant que nous puissions le savoir, un esprit constructif caractérise l'attitude des camarades vietnamiens et la direction de la République du Kampuchea »*, a-t-il ajouté, soulignant qu'*« un dialogue entre la Chine et le Vietnam pourrait jouer un rôle important »*.

A Bangkok, M. Natawar Singh, secrétaire d'Etat indien aux affaires étrangères, de retour de Hanoï, a confirmé aux Thaïlandais que le Vietnam était prêt à négocier un rapatriement accéléré de son contingent militaire au Cambodge. De son côté, un porte-parole militaire thaïlandais a déclaré que 29 000 soldats vietnamiens avaient déjà quitté le Cambodge cette année. Hanoï a affirmé que, sur les cinquante mille soldats dont le retrait avait été annoncé pour 1988, 32 000 avaient déjà été rapatriés et que le reste le serait en décembre.

Sur le plan politique, les négociations entre Cambodgiens vont reprendre, au niveau des experts, les 8 et 9 décembre à Paris, selon le prince Sihanouk. Enfin, dans une lettre adressée au premier ministre vietnamien, M. Do Muoi, et remise par M. Alain Decaux, ministre délégué à la francophonie, M. François Mitterrand considère comme un *« fait positif »* le retrait vietnamien du Cambodge et exprime la volonté de la France de développer sa coopération avec le Vietnam. A l'issue d'un séjour de quatre jours, M. Decaux doit quitter le Vietnam pour la France lundi. — *(AFP, UPI.)*

● **AUSTRALIE : fermeture du consulat yougoslave à Sydney.** — L'Australie a fermé, vendredi 2 décembre, le consulat de Yougoslavie de Sydney, après qu'un garde de sécurité, accusé d'avoir tiré sur un manifestant croate, eut refusé de se livrer à la police, a annoncé le ministre australien des affaires étrangères, M. Gareth Evans.

Le gouvernement australien avait donné jusqu'à 18 heures (heure locale 7 heures GMT) aux Yougoslaves pour livrer le garde, Zoran Matijas, soupçonné d'avoir blessé Josef Tokic, seize ans, un Australien d'origine yougoslave, lors d'une manifestation, dimanche 27 novembre, de quelque mille cinq cents nationalistes croates. Vendredi, le ministre yougoslave des affaires étrangères a jugé *« incompréhensible »* la fermeture du consulat et ajouté que cette décision *« grèvera lourdement »* les relations entre les deux pays. — *(AFP.)*

Amériques

L'installation du président Carlos Salinas de Gortari

Un charmeur à la tête du Mexique

(Suite de la première page.)

La carrière de M. Salinas de Gortari ressemble à un sans-faute. En 1970, à l'âge de vingt-deux ans, il est analyste au ministère des finances. Quatre ans plus tard, en 1974, il dirige le département d'études économiques du ministère, puis du plan et, en 1979, devient directeur général. A trente-quatre ans, il est ministre du budget et du plan.

Chercher l'obstacle

A l'annonce de sa désignation officielle comme candidat à l'élection présidentielle, le 4 octobre 1987, il dit à son père, Raul Salinas Lozano — ministre du commerce et de l'industrie de 1958 à 1964 — : *« Papa, on a mis vingt-cinq ans, mais on y est arrivé. »* La réussite est familiale. Sa mère, Margarita de Gortari Carvajal, économiste réputée, lui avait transmis le goût des études.

Pendant la campagne électorale, il a souvent cherché l'obstacoe ; croisant des militants du parti de droite, il va à leur rencontre et leur dit : *« Vous voterez pour qui vous voudrez, le problème n'est pas là... »* Il cherche sans cesse la critique, même si au fond de lui il ne l'aime guère et n'est à l'aise qu'en petits comités ou dans l'intimité de rencontres au hasard des rues. Ce séducteur se trouve quelque peu désemparé devant une foule.

Dans ses fonctions antérieures, il a toujours tenu à garder un jardin secret, un petit bureau à l'écart de celui qui lui était attribué, une retraite pour de quotidiens moments de solitude, de réflexion et de lecture. Chaque fin de semaine, l'équitation reprend ses droits et, quand le temps le permet, le footing entretient sa forme. Peu de luxe l'entoure. Sa vieille montre en plastique rivée à son poignet en toute circonstance est un régulier sujet de plaisanteries, *« la pile n'est toujours pas usée... »* Détachement d'un homme qui n'a jamais manqué d'argent.

Son père possédait, outre une maison aux alentours de Mexico, un pavillon surnommé le Terrain, situé en plein centre de la capitale. Malgré une modeste façade et une entrée discrète, le Terrain rassemblait les trésors d'une jeunesse dorée, immense jardin, salle de billard, de cinéma et même une piste de bowling.

Ses conquêtes ne sont pas celles-là. Riant de son physique de petit homme aux cheveux rares et aux oreilles larges — *un cadeau à la caricature*, — il sait que l'essentiel est ailleurs et pas seulement dans cette moustache soulignant un visage aux yeux rieurs : *« Passionné d'humour »*, comme le disent ses anciens maîtres. Passionné tout court. Par la réussite. Au point d'envoyer ses enfants dans un collège mexicano-japonais et de traquer partout la compétence pour se l'adjoindre.

Ses collaborateurs ne cachent pas leur admiration, ses adversaires, assez mal une certaine fascination. Malgré le reproche d'autoritarisme qui lui est souvent fait. Pour l'heure, le paradoxe est que ce charme n'a — pas encore ? — réussi à séduire sa capitale. Son premier discours de président, précis et structuré, manquait de souffle. Sous le technocrate brillant, le tribun politique n'a pas percé. Il lui suffit peut-être, tout simplement, de le vouloir.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT.

● **Le président du Salvador, M. *Jose Napoleon Duarte*, a dû être hospitalisé** vendredi 2 décembre à Mexico, où il venait d'assister aux cérémonies d'investiture du président Salinas. M. Duarte, qui souffre d'un cancer, a déjà été à plusieurs reprises en traitement aux Etats-Unis. — *(AFP.)*

PÉROU

Soixante-huit paysans assassinés par la guérilla

Des guérilleros appartenant à l'organisation maoïste Sentier lumineux ont tué soixante-huit paysans dans un village reculé de la province andine d'Ayacucho (sud-est du Pérou) le 22 novembre, a annoncé la police, vendredi 2 décembre à Lima. Selon le rapport, les victimes faisaient partie des *« rondes d'autodéfense »*, une sorte de milice paysanne créée par les autorités locales pour défendre les villages contre les attaques de la guérilla. Ce serait un des massacres les plus graves commis cette année au Pérou. Au cours du seul mois de novembre, quatre cent trois personnes ont été tuées au cours d'opérations de la guérilla, selon M. Enrique Bernales, un sénateur socialiste qui mène une enquête sur la violence dans le pays.

Jeudi, l'épouse du maire américain de Jersey-City (New-Jersey) et celle du maire péruvien de Cusco ont été tuées et six personnes — dont leurs maris — sérieusement blessées dans le déraillement du train qui les transportait vers le célèbre site archéologique de Machu-Pichu. La police a conclu à un sabotage. — *(AFP, AP.)*

Rébellion militaire près de Buenos-Aires

Les autorités argentines nient avoir négocié avec les mutins

(Suite de la première page.)

Selon une source militaire, le général Dante Caridi, chef d'état-major de l'armée de terre, a commencé — peu avant les premiers coups de feu — de dialoguer, sur place, avec le chef des mutins, le colonel Mohamed Ali Seineldin. Ce dernier aurait réclamé une *« loi de pacification »* qui mettait fin à tous les procès en cours contre les officiers suspectés de violation des droits de l'homme sous la dictature. La démission du général Caridi et une augmentation du budget de la défense seraient également demandées par les mutins.

Ces demandes ont été catégoriquement rejetées par le chef de l'Etat, M. Alfonsin, qui, en visite aux Etats-Unis, a décidé d'écourter son séjour à Washington. Les commentateurs de la presse argentine laissent entendre qu'aucune solution de la crise ne pourrait intervenir avant son retour, samedi, à Buenos-Aires. Selon la presse, les rebelles ont au moins obtenu que le gouvernement examine leurs demandes.

Un porte-parole des insurgés, un prêtre, a affirmé que le général Caridi et le colonel Seineldin sont convenus *« d'une trêve de deux semaines »* au cours de laquelle *« aucune sanction ne serait prise contre quiconque »*. Le vice-président argentin, M. Victor Martinez, chef de l'Etat par intérim, a nié que le gouvernement ait « négocié » avec les mutins.

Cette rébellion a pris un caractère de gravité particulière en raison de la personnalité de son chef. Généralement présenté comme l'officier le plus populaire de l'armée de terre, le colonel Seineldin est considéré comme le véritable dirigeant de la contestation au sein des forces armées. Agé de cinquante-quatre ans, ce fils d'immigrant syrien avait été suspecté par le gouvernement d'avoir été le « cerveau » des précédentes rébellions, dirigées sur le terrain par l'ex-lieutenant-colonel Aldo Rico, détenu depuis dix mois au pénitencier de Magdalena, à cent kilomètres au sud de Buenos-Aires, en attente de son jugement.

Une rumeur indiquant que cette prison était tombée aux mains des insurgés a été démentie vendredi par les autorités de la ville.

Le colonel Seineldin, qui avait regagné clandestinement l'Argentine cette semaine, en provenance de Panama, où il était détaché depuis quatre ans en qualité d'instructeur militaire, briguait vainement depuis un an le grade de général. Il y a quelques jours, le général Caridi avait, au contraire, décidé de le mettre en disponibilité sans commandement, ce qui aurait entraîné sa mise à la retraite dans un an.

Un quotidien de Buenos-Aires avait affirmé il y a six mois que le candidat péroniste à l'élection présidentielle prévue pour mai prochain, M. Carlos Menem (d'ascendance syrienne, comme le colonel Seineldin), avait l'intention d'en faire le chef d'état-major en cas de victoire de l'opposition à cette élection. M. Menem a catégoriquement démenti et, vendredi, il est intervenu publiquement pour exiger du gouvernement qu'il écrase la rébellion en faisant, si nécessaire, appel à l'aide de la population civile.

Afrique

ANGOLA : les discussions de Brazzaville

Divergences sur les garanties du retrait cubain

BRAZZAVILLE
de notre envoyé spécial

Rien n'est encore joué. Les pourparlers sur le protocole d'accord pour le retrait des troupes cubaines d'Angola butent toujours sur le processus de vérification. A tel point que l'on se demandait samedi 3 décembre si celui-ci pourrait être effectivement signé.

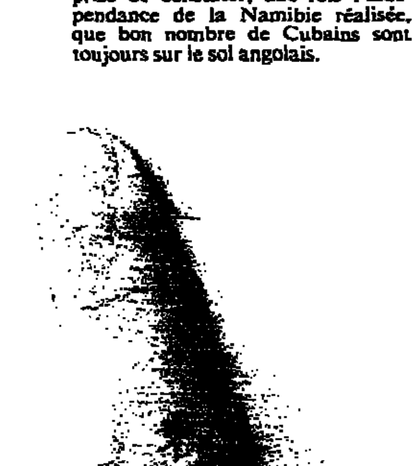
Les Angolais et les Cubains refusent tout simplement d'aborder la question du contrôle du désengagement des forces de Fidel Castro, estimant que cela n'est pas du ressort des Sud-Africains et que le processus de vérification ne doit être abordé qu'avec les Nations Unies. Les Sud-Africains ne demandent pas de participer au contrôle, mais veulent des assurances sérieuses afin de ne pas avoir la désagréable surprise de constater, une fois l'indépendance de la Namibie réalisée, que bon nombre de Cubains sont toujours sur le sol angolais.

Luanda et La Havane répliquent qu'il s'agit d'une question annexe de leur seul ressort, et que les Nations unies offriront à ce sujet toutes les garanties nécessaires, d'autant que la puissance intermédiaire, les Etats-Unis, fait partie du Conseil de sécurité.

Pour aboutir à la signature du protocole, il faudra donc que l'un des camps cède. A moins qu'un compromis ne soit trouvé sous la forme de la signature d'un document entérinant le consensus de Genève, mais avec une clause restrictive.

Cela aurait pour conséquence de provoquer un nouveau délai avant la signature du traité entre les trois Etats concernés qui seul ouvrira la voie au départ du contingent cubain et à la mise en application de la résolution 435 sur l'indépendance de la Namibie. Une mise en œuvre qui aurait dû intervenir le 1er novembre après déjà dix ans d'attente.

MICHEL BOLE-RICHARD.



Diverses mesures d'ordre social adoptées à l'Assemblée nationale

Abstention centriste ; opposition du PCF, du RPR et de l'UDF

Le projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (DMOS) a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale dans la nuit du vendredi 2 au samedi 3 décembre. Estimant que ce DMOS faisait la part trop belle au patronat, les députés communistes ont voté contre, tout comme l'UDF et le RPR. Le RPR a tenté, en vain, de convaincre l'Union du centre (UDC) de voter contre de façon à repousser ce texte qui comprend plusieurs des mesures pour l'emploi de M. Jean-Pierre Soisson. L'UDC a finalement choisi l'abstention, permettant ainsi au texte d'être adopté par les seules voix socialistes. Au nom de l'UDC, M. Adrien Zeller (Bas-Rhin) a estimé que sur trois points essentiels son groupe avait obtenu des concessions importantes du gouvernement : l'exonération pour le premier salarié des cotisations patronales pour les professions libérales et les exploitants agricoles, un régime spécial en matière de déplafonnement des cotisations des allocations familiales pour les professions libérales (il en coûte 2,5 milliards de francs à l'Etat) et, enfin, la non-remise en cause de la loi Méhaignerie sur le logement malgré les aménagements introduits par M. Maurice Faure, ministre du logement. *« Le débat a été d'une incontestable utilité »*, a insisté M. Zeller.

La journée de vendredi n'aura pas été de trop pour que le ministre du travail, **M. Jean-Pierre Soisson**, finisse par trouver un terrain d'entente à propos du déplafonnement des cotisations des allocations familiales (*le Monde* du 3 décembre). Les centristes souhaitaient, en effet, que les professions libérales ne pâtissent pas de ce système qui favorise les entreprises à forte main-d'œuvre. L'article 2 avait donc été réservé jusqu'à la fin de la discussion. A 2 heures, samedi 4 décembre, le suspense était levé, le ministre annonçant qu'il acceptait de voir son dispositif sous-amendé par l'UDC. Il devait recourir à un vote bloqué (article 44-3) de façon à soumettre l'ensemble du dispositif amendé par l'UDC à un seul vote. Les députés centristes ont ainsi obtenu que des dispositions particulières permettent aux professions libérales et aux travailleurs non salariés de bénéficier d'un déplafonnement faisant disparaître les effets négatifs d'un alignement brutal sur les salariés.

M. Soisson a estimé que l'aménagement voulu par les centristes ne bouleverse pas son texte qui *« tient une place essentielle dans le plan de lutte pour l'emploi en allégeant les charges des entreprises de main-d'œuvre »*. M. **Jean-Yves Chamard** (RPR, Vienne) a tenté, en vain, de convaincre les députés de l'UDC qu'ils étaient en train de se faire payer en monnaie de singe, le régime spécifique en question n'étant pas, à ses yeux, définitif.

Les députés ont ensuite examiné les autres dispositions de ce projet de loi « patchwork ».

Sécurité sociale : reconduction du relèvement de 0,4 %.

Le ministre de la solidarité, **M. Evin**, a précisé au cours du débat que le déficit de la sécurité sociale pour 1989 serait de 25 milliards de francs. Il a proposé et obtenu la reconduction du prélèvement de 0,4 % sur les revenus imposables et le relèvement d'un point du taux de la retenue pour les pensions civiles et militaires applicables aux fonctionnaires. Pour le groupe PCF, **Mme Muguette Jacquaint** s'est vigoureusement élevée contre *« ce nouveau ponctionnement »*.

Tabac : interdiction de la publicité « détournée ».

A l'unanimité, les députés ont adopté un amendement du gouvernement destiné à interdire toute publicité *« détournée »* en faveur du tabac. Cet amendement vise les personnes qui contournent la loi Veil interdisant la publicité pour le tabac, en vantant les qualités de briquets, d'allumettes, etc., associés à des marques de tabac. Désormais toute publicité portant la marque, le label ou le graphisme d'une marque de tabac est interdite. *« Cinquante mille personnes meurent chaque année du tabac »*, a rappelé M. Evin.

Maison de Nanterre.

Cette maison dispose d'un nouveau statut, celui d'établissement public de la Ville de Paris à caractère social et sanitaire, dénommé « Centre d'accueil et de soins hospitaliers ».

Handicapés : l'hébergement des adultes.

Les députés ont adopté à l'unanimité l'article additionnel introduit par le Sénat qui favorise l'hébergement des handicapés quand ils deviennent adultes dans des établissements spécifiques leur évitant d'être envoyés dans des établissements psychiatriques. **M. Michel Gillibert**, secrétaire d'Etat aux handicapés, a annoncé la création de mille huit cent trente places en CAT (Centre d'aide par le travail) et de sept cents places nouvelles dans les centres adaptés qui accueillent les personnes lourdement handicapées.

L'acteur Michel Creton, qui a bataillé pendant tout l'été pour cette mesure et qui assistait au débat, s'est félicité du vote des députés.

Amendement Lamassoure.

Les députés socialistes et communistes ont repoussé l'amendement Lamassoure-de Charette (UDF) tendant à étendre à la SNCF et à la RATP la règle qui prévoit la retenue d'une journée de salaire, quelle que soit la durée d'une grève. *« C'est une provocation »*, a estimé **Mme Jacquaint** (PCF) à propos de cet amendement. **M. Lamassoure** a fait valoir que des grévistes parvenaient, par exemple, à perturber profondément la distribution du courrier en faisant grève deux minutes lors du déchargement d'un train. *« Il s'agit de mettre fin à des comportements inadmissibles »*, a-t-il protesté. **M. Soisson** a confirmé que le gouvernement déposerait au printemps un projet de loi qui devra permettre à la fois le respect du droit de grève et assurer la continuité du service public.

CHU : la voix des médecins titulaires. –

Un amendement permet à l'ensemble des médecins titulaires, membres de la commission médicale d'établissement (CME), de donner un avis sur les nominations des chefs de services. Le député RPR **M. Chamart** a estimé que cette disposition suscite actuellement *« une grande émotion »* dans les CHU.

Stages d'insertion à la vie professionnelle (SIVP) : moralisation.

Les députés ont adopté plusieurs amendements reprenant les dispositions contenues dans le protocole d'accord signé le 24 octobre dernier avec les partenaires sociaux et tendant à « moraliser » les SIVP et à empêcher leur « détournement » : les SIVP ne pourront se substituer à des emplois saisonniers. Ils s'adressent *« à des catégories spécifiques de jeunes »* qui seront définies par décret, et ne peuvent être mis en œuvre qu'après la signature d'un contrat entre l'Etat, l'entreprise et le jeune concerné.

Les dispositions du code du travail concernant le nombre d'heures hebdomadaires de travail, l'hygiène, le repos dominical, sont étendues aux SIVP.

Contrat retour emploi (CRE) : incitation à l'embauche.

Ces contrats sont destinés aux bénéficiaires du revenu minimum d'insertion. Pour inciter les entreprises à embaucher, pendant une durée d'au moins six mois, les bénéficiaires du RMI, l'Etat prend à sa charge, pendant la même durée, les cotisations patronales. Très critiquées par les députés communistes, qui ne voient dans ces mesures qu'une nouvelle incitation à la précarité de l'emploi, les CRE ont en revanche reçu le soutien des membres de l'opposition.

Les députés ont toutefois adopté un amendement limitant le recours aux contrats de retour à l'emploi aux entreprises n'ayant pas procédé à des licenciements économiques sur des emplois correspondants, dans les six mois précédents.

Aménagement du temps de travail : retour à la loi Delebarre.

Les députés ont supprimé un article contenu dans le projet initial du gouvernement et tendant à avaliser la logique de la loi Séguin de juin 1987, qui permettait aux entreprises d'aménager les horaires de travail par un simple accord d'entreprise, sans qu'un accord de branche soit intervenu, comme l'imposait la loi Delebarre. Les députés socialistes et communistes ont estimé que cette disposition risquait d'entraîner la *« marginalisation »* des organisations syndicales.

PIERRE SERVENT.

Le dispositif final du « revenu minimum d'insertion »

Voici l'essentiel des dispositions de la loi instituant le revenu minimum d'insertion adoptée par l'Assemblée nationale le 30 novembre.

• Qui a droit au RMI ?

Toutes les personnes dont les ressources sont inférieures au montant du revenu minimum (2 000 F pour une personne seule) et qui sont âgées de plus de vingt-cinq ans ou ont un ou plusieurs enfants ont droit de recevoir une allocation correspondant à la différence entre leurs ressources et ce minimum. Malgré les demandes de certaines associations (caritatives ou de chômeurs), le gouvernement n'a accepté, en effet, d'étendre le bénéfice de l'allocation qu'aux moins de vingt-cinq ans chargés de famille : il a craint que tous les stages, travaux d'utilité collective, etc., prévus pour les jeunes n'apparaissent moins avantageux que le RMI. Or celui-ci ne doit pas se substituer à ces systèmes d'insertion, pas plus qu'aux prestations légales (pensions, allocations familiales,etc.), mais être seulement le dernier recours.

Pour les étrangers, le droit au RMI est accordé aux titulaires d'une carte de séjour de trois ans ou d'un titre équivalent (notamment les Algériens), considérés comme *« manifestant l'intention de résider durablement en France »*, comme aux Français résidant sur le territoire national. D'autre part, peuvent être pris en compte les enfants étrangers séjournant en France dans des conditions régulières à la date de la loi.

Il s'agit d'une position prudente et intermédiaire entre les vœux de diverses associations (notamment d'aide aux immigrés) et, à l'origine, des députés socialistes qui souhaiteraient que le bénéfice du RMI soit plus largement accordé aux immigrés (*« victimes de la crise »*), la volonté de la majorité des sénateurs et des députés de l'opposition de le voir réservé aux seuls étangers titulaires de la carte de séjour de dix ans, afin d'éviter de créer un « appel d'air » à l'étranger, le RMI dépassant le revenu local d'activité.

• Le montant du RMI et les ressources prises en compte.

Le montant du RMI augmente avec la taille du foyer à partir du montant de base de 2 000 francs pour une personne isolée (1), mais l'ensemble des ressources des membres du foyer est évidemment pris en compte, y compris, notamment, les prestations familiales, contrairement à ce qu'avaient souhaité les associations familiales. Sont exceptées cependant les aides occasionnelles et certaines prestations comme l'allocation de rentrée scolaire. D'autre part, l'allocation-logement n'est que partiellement prise en compte, de façon à permettre à tous les bénéficiaires du RMI de recevoir une aide au logement, considérée comme un outil essentiel dans la lutte contre la précarité. Il en va de même pour la possession ou la disposition d'un logement.

Les bénéficiaires du RMI, s'ils n'ont pas de couverture sociale, sont affiliés automatiquement à l'assurance-maladie « personnelle » – leur cotisation étant payée par le département sur les fonds d'aide sociale. Les anciens agriculteurs ou travailleurs indépendants, qui ont perdu leurs droits à l'assurance-maladie parce qu'ils ne pùayaient plus leurs cotisations, doivent normalement les retrouver.

• Qui reçoit les demandes ?

Les demandes peuvent être déposées auprès des centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, auprès du service départemental d'action sociale (c'est-à-dire qu'elles peuvent être recueillies par les assistantes sociales de secteur) ou d'associations agréées par le préfet (notamment pour les personnes sans domicile fixe). Souhaitant que l'on ait le plus grand nombre de « points d'accueil » pour recueillir les demandes, l'Assemblée nationale et le gouvernement ont refusé de réserver ce droit aux centres communaux d'action sociale, comme le voulaient les sénateurs.

Tous ces organismes rassemblent les informations sur la situation familiale du demandeur, ses droits et ses ressources.

• Le versement du RMI.

L'allocation est normalement versée par les caisses d'allocations familiales et, pour les anciens exploitants ou salariés agricoles et leurs familles, par les caisses de mutualité sociale agricole. Ce sont ces caisses qui vérifient les informations sur le lieu de résidence, la situation de famille, l'activité et les ressources des candidats au RMI, comme le précise un des projets de décret, au besoin en s'adressant directement aux administrations concernées.

• *La durée de versement et les conditions d'attribution.*

Après la première demande, le revenu minimum est accordé provisoirement pour trois mois (la durée du versement est calculée à partir de la date de dépôt de la demande). Il est ensuite prorogé pour une durée de trois mois à un an, en fonction d'un *« contrat d'insertion »* établi avec la commission locale d'insertion, dans les trois mois qui suivent la demande. Ce contrat tient compte des aspirations et des possibilités du bénéficiaire du RMI, et précise aussi les démarches et les activités qu'il doit accomplir (stages , activités d'intérêt collectif dans une administration ou une association, formation, ou simple apprentissage de l'autonomie) et les aides qui peuvent lui être apportées. Le bénéficiaire du RMI doit *« s'engager à participer aux activités d'insertion convenues avec lui »*.

Le *« contrat »* peut être révisé s'il ne correspond pas aux possibilités du bénéficiaire du RMI, ou ne peut être respecté faute de moyens de formation ou d'activités à offrir... Il peut être renouvelé par périodes de trois mois à un an, mais le versement de l'allocation peut aussi être suspendu si le bénéficiaire ne respecte pas ses engagements – et être ensuite rétabli lorsqu'un nouveau contrat a été conclu.

Ces dispositions ont aussi fait l'objet de longs débats au Parlement. Ceux-ci résultaient de deux soucis difficiles à concilier : celui d'affirmer le lien entre le versement de revenu et l'insertion, celui de faire de l'insertion une obligation pour l'administration et les élus et non une « contrepartie » imposée au bénéficiaire. Beaucoup ont voulu éviter de faire du RMI un instrument de « contrôle social », en particulier, M. Jean-Michel Belorgey, rapporteur de la commission des affaires sociales de l'Assemblée, prompt à dénoncer les tentatives inquisitoriales de l'administration. Il fallait aussi adapter l'« insertion » aux moyens du bénéficiaire du RMI *afin qu'elle ne se transforme pas* sournoisement en moyen d'exclusion.

• Les commissions et conseils.

Dans les départements seront créés des « commissions locales d'insertion » en nombre variable selon l'étendue et la population du département (en principe au moins une par arrondissement). Ces commissions sont chargées de préparer les moyens d'insertion pour les bénéficiaires du RMI. Elles doivent comprendre un représentant de l'Etat et *« au moins un membre du conseil général, élu d'un canton situé dans le ressort de la commission »*, un maire ou un conseiller municipal d'une commune située sur ce territoire, deux représentants d'entreprises ou d'organismes économiques ou sociaux : ils seront choisis par le préfet et par le président du conseil général.

Un *« conseil départemental d'insertion »* sera chargé de définir les politiques et les moyens d'insertion pour le département. Coprésidé par le préfet et le président du conseil général (le gouvernement qui avait réservé cette présidence au préfet, a fait cette concession aux parlementaires et aux élus locaux), ce conseil comprend notamment *« des représentants de la région, du département et des communes »*, des commissions locales d'insertion, d'entreprises, d'associations et d'organismes économiques et sociaux...

• *Le financement des dépenses.*

C'est l'Etat qui (grâce notamment aux ressources procurées par l'*« impôt de solidarité sur la fortune »*) financera le revenu minimum. En revanche, les conseils généraux devront consacrer aux actions d'insertion une somme égale à 20 % du montant des allocations servies dans le département.

Cette proposition, suggérée par l'Assemblée, a l'avantage « d'impliquer » les départements. Le Sénat avait fait la part belle aux collectivités locales en prévoyant à la fois un plafond de dépenses, et un « remboursement » lorsque ces dépenses dépassaient les économies apportées par le RMI, ce qui favorisait trop les départements qui n'avaient consacré que peu d'argent à l'aide sociale.

Considérant aussi que le RMI était une prestation « d'aide sociale » et relevait donc de la responsabilité des départements, en vertu de la loi de décentralisation, le Sénat réclamait que les crédits du RMI soient transférés aux départements – à charge à eux de verser les allocations – à partir de 1992. Il a seulement été prévu une révision de la loi au plus tard le 30 juin 1992 : le gouvernement devra présenter au Parlement, avant le 2 avril 1992, un *« rapport d'évaluation »* de la loi, et proposer les modifications nécessaires au système actuel.

GUY HERZLICH.

(1) Des dispositions spéciales sont prévues pour les DOM. Le RMI y aura un montant inférieur, pour tenir compte de celui du SMIC (*le Monde* du 18 octobre).

Jean-Michel Belorgey : un socialiste franciscain

Jean-Michel Belorgey, à qui le *dispositif final du RMI doit* beaucoup, est pourtant devenu président de la commission des affaires sociales par hasard ; c'est-à-dire par le libre jeu démocratique. Le CDS et son représentant le plus symptomatique, Jacques Barrot, ayant décliné l'offre qui leur était faite, le poste ne pouvait que revenir à un socialiste. Une fois n'est pas coutume, l'impréparation fut fatale aux courants et sous-courants du PS. Si bien que la candidature de Jean-Michel Belorgey fut spontanément couronnée, apportant ainsi la preuve que la démocratie permet, parfois, de distinguer les meilleurs.

Car cet homme de quarante-quatre ans fait *bel et bien* partie des meilleurs : esprit subtil, profond, rapide, il n'essaie pourtant ni de plaire (aux chefs de courants) ni de faire carrière. Voilà pourquoi il surprend parfois et se distingue souvent de ses pairs.

Un sentiment d'urgence

Déjà, dans les années 70, frais émoulu de l'ENA et jeune maître de conférences à Sciences-Po, il remplissait un grand amphithéâtre : son charisme attirait bien au-delà du cercle restreint de ses seuls étudiants. Alors même qu'il rédigeait, pour Jacques Delors, les grandes lois instaurant la formation professionnelle, il pensait et prêchait la transformation sociale. En insistant – thème qui revient en force par les temps qui courent – sur le rôle prophétique des marginaux dans cette transformation. Marginal, ne l'est-il pas lui-même ?

Il l'est parce que sa sensibilité et sa générosité prennent souvent le pas, hier sur une logique technocratique, aujourd'hui sur une logique gouvernementale.

Il l'est aussi parce qu'il lui arrive d'être obscur à force d'être savant, distant parce que trop sûr de lui.

Il l'est enfin car il est mal à l'aise dans la société. Ce malaise, précisément, explique qu'il comprenne si bien les exclus, qu'il ait à ce point le *« sentiment d'urgence »* qui anime ceux qui ont déclaré la guerre à la pauvreté. Il l'a prouvé aussi bien auprès de René Lenoir, ancien secrétaire d'Etat à l'action sociale, qu'en apportant une aide constante au défunt Père Joseph Wrezinski, fondateur d'ATD-Quart-Monde.

Son livre fétiche, *Ferddydurke*, de Witold Gombrowicz, éclaire ce socialiste franciscain : *« Nous passons notre temps,* assure l'écrivain polonais, *à la poursuite de la forme.* (...) *Toujours, en toutes circonstances, nous cherchons la forme.* (...) *Voyez maintenant combien serait différente l'attitude de celui qui, plutôt que de se gaver de toutes les phraséologies intellectuelles, embrasserait l'univers d'un regard neuf. »* Il est de ceux que l'école de la République a « gavés » de toutes sortes de diplômes et de « phraséologies » qui l'ont conduit, pour s'en échapper, à s'interroger sur les transfuges culturels et religieux, thème de son prochain livre.

Au premier rang des formes qui gouvernent la vie d'un homme public, il y a, bien sûr, le discours politique, qu'il voudrait plus pédagogique que démagogique. Son rapport sur l'état de la police et les voies et moyens de sa modernisation, par exemple, tomba à plat, et il en fut meurtri. Gaston Defferre préféra en effet céder à son tempérament et à la vague sécuritaire qui deferla à l'époque sur le PS, – n'est-ce pas M. Poperen ? – et faillit emporter quelques unes de ces « valeurs » que des mouvements comme SOS-Racisme ont sauvés des eaux.

Il aime à répéter qu'au *« pessimisme de l'intelligence, il faut avoir quelque fois le courage de préférer les fictions humanistes »*. Cette conviction l'a toujours animé et a fait de lui un homme de frontières qui n'est jamais complètement dans un système, fût-il aussi souple que celui du PS.

Le débat sur le RMI lui convenait donc mieux qu'à quiconque. Son travail préparatoire a été remarquable, mais il lui a fallu – dictature de la « forme » politique oblige – passer un compromis : entre une part de lui-même qui, profondément libertaire, lui recommandait un empirisme généreux et une réponse extraordinairement diversifiée à la pauvreté, et une autre part de lui-même, fondamentalement égalitaire, qui l'a conduit à accepter d'instituer un droit, et donc de mettre en place une lourde organisation étatique.

Pour concilier l'une et l'autre, il a participé à l'élaboration d'un système complexe, qui soulage et enferme à la fois les plus pauvres de nos compatriotes. Il est aujourd'hui satisfait d'avoir aidé au combat pour les droits de l'homme (la lutte contre la pauvreté en est un). Mais déjà, déchiré, il médite sûrement sur l'impossibilité de concilier l'exercice du pouvoir et la recherche de *la vérité*.

J.-M. C.

Le collectif budgétaire examiné par la commission des finances

La commission des finances de l'Assemblée nationale a examiné jeudi 1er décembre le projet de loi de finances rectificative pour 1989 (collectif budgétaire) qui sera discuté en séance publique jeudi 8 et vendredi 9 décembre.

Le rapporteur général **M. Alain Richard** (PS, Val-d'Oise) a annoncé que les recettes excédaient finalement de 60,7 milliards de francs les prévisions initiales de la loi de finances pour 1989 (54 milliards au titre des recettes fiscales, 6,7 milliards au titre des recettes non fiscales). Le montant net des charges s'élève à 41,3 milliards de francs, dont 10 milliards de dotation pour l'assurance-crédit à l'exportation (afin de faire face aux pertes enregistrées par la COFACE en 1988), 10 milliards au titre des mesures nouvelles prises par le gouvernement, 5 milliards au titre d'avances au fonds de soutien des rentes pour la gestion de la dette publique, 2,5 milliards de francs destinés à la Sécurité sociale pour compenser la perte subie en raison du déplafonnement partiel des allocations familiales et de l'abaissement du taux de cotisation prévu pour 1989, 320 millions de francs pour l'allocation aux adultes handicapés, 2 936 millions de francs de reversement à la Caisse nationale d'assurance-maladie de la taxation sur les tabacs, 1 350 millions pour financer les mesures contenues dans l'accord salarial conclu le 18 novembre dernier avec les organisations représentatives de la fonction publique. M. Richard a également précisé que 4,1 milliards de francs de crédits supplémentaires étaient demandés pour les dotations en capital en raison de l'arrêt des privatisations. Pour 1989 le déficit est de 114,9 milliards de francs.

A propos de la COFACE, **M. Philippe Auberger** (RPR, Yonne) a estimé qu'elle était devenue une *« bombe à retardement »* dont l'origine était antérieure à 1988 et même à 1986.

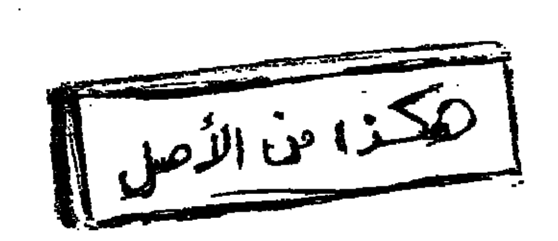
Sur ce point, **M. Edmond Alphandéry** (UDC, Maine-et-Loire) a déclaré que le système d'assurance-crédit de la COFACE s'apparente à *« une sorte de plan Marshall »* et que les crédits ouverts devraient être assimilés *« à de l'aide au développement »*.

Autre *« bombe à retardement »* selon M. Auberger : la gestion de la dette.

M. Alphandéry a relevé *« le montant exceptionnel »* des plus-values de recettes nettes pour 1988 et a regretté que le projet de loi ne fasse pas bénéficier davantage les contribuables de cette plus-value.

La commission a ensuite examiné le collectif budgétaire article par article. Au nom du RPR, M. Auberger a annoncé que son groupe voterait contre les articles de crédits. M. Alphandéry a indiqué qu'*« en l'état actuel du texte »* les centristes émettaient également un vote défavorable.

P. R.-D.



Politique

Audition publique de Mme Edith Cresson à l'Assemblée nationale

Pédagogie européenne

Les délégations parlementaires aux Communautés européennes, qui se sont réunies, jeudi 1er décembre au Palais-Bourbon, pour entendre Mme Edith Cresson, veulent devenir une *« cellule d'expertise européenne »* au service de leur assemblée.

Jeudi 24 novembre dernier, la commission de la production et des échanges inaugurait la réforme autorisant la publicité des débats, adoptée à l'automne par les députés, en ouvrant ses portes à la presse et au public le jour de la discussion sur la sécurité routière. Jeudi 1er décembre, les délégations parlementaires aux Communautés européennes se décidaient à leur tour à mieux faire connaître leurs travaux, en rendant publique l'audition de Mme Edith Cresson, ministre des affaires européennes.

Même si, contrairement aux commissions, cette possibilité leur avait toujours été ouverte, les délégations n'y avaient jusqu'alors jamais songé. Mais, en présentant sa réforme, M. Fabius avait insisté sur le rôle d'information et de préparation des citoyens à l'échéance européenne, qui incombait aux parlementaires. Il revenait donc tout naturellement aux délégations de l'Assemblée et du Sénat de se charger de cette *« pédagogie européenne »*. Créée par une loi de 1979, la délégation parlementaire pour les Communautés européennes de l'Assemblée est composée de dix-huit membres désignés à la proportionnelle des groupes. *« Notre mission*, explique Mme Catherine Lalumière (PS, Gironde), *est d'être une cellule d'expertise européenne au service de l'Assemblée nationale. »* Constatant un *« décalage »* entre l'importance du droit communautaire et *« l'aveuglement des assemblées parlementaires françaises, qui continuent à voter leurs lois nationales comme si l'Europe n'existait pas »*, Mme Lalumière ajouta : *« Nous avons un peu l'impression que l'Europe se construit sans que les parlementaires aient vraiment intégré cette donnée. »*

Sans revenir sur la loi de 1979, les délégations de chaque assemblée entendent renforcer leur mission d'information des commissions sur l'évolution et les répercussions du droit communautaire pour que celui-ci soit davantage pris en compte dans les textes législatifs en préparation. *« Il faut, que de simple spectateur, notre Assemblée devienne un acteur du droit communautaire »*, indiqua Mme Lalumière, relevant que des structures équivalentes existaient dans tous les parlements des pays membres de la CEE, avec souvent davantage de pouvoirs, comme au Danemark.

Dans son intervention, Mme Edith Cresson insista sur la nécessaire prise en compte de la dimension européenne. *« L'échéance de 1993 doit être considérée comme l'une des toutes premières priorités de notre débat interne »*, déclara Mme Cresson, en précisant que les parlementaires nationaux devaient assurer des relations suivies avec leurs homologues européens.

P. R.-D.

Le Sénat vote les crédits de l'éducation

M. Lionel Jospin insiste sur la nécessité de « programmer l'effort à consentir »

Les sénateurs ont adopté, dans la nuit de vendredi à samedi 3 décembre, le projet de budget de l'éducation nationale présenté par M. Lionel Jospin ainsi que le budget de la jeunesse et des sports, défendu par M. Roger Bambuck. La majorité sénatoriale et les communistes se sont abstenus pour l'éducation. Seuls les communistes ont maintenu leur abstention pour la jeunesse et les sports.

« Après avoir mesuré – j'allais dire goûté – la qualité du débat au Sénat, je poursuivrai ma tâche avec plus de confiance. » Au terme de l'examen et de l'adoption du budget de son ministère par les sénateurs, vendredi 2 décembre, le ministre de l'éducation, **M. Lionel Jospin**, ne cachait pas sa satisfaction. Il y a un mois, il n'avait dû qu'à l'abstention du groupe communiste l'approbation de son projet de budget par l'Assemblée nationale. L'ensemble des députés de l'opposition l'avaient rejeté, en particulier les centristes, qui avaient explicitement invoqué sa qualité d'ancien premier secrétaire du Parti socialiste pour lui refuser le bénéfice du doute... et de l'abstention.

Rien de tel au Sénat. Sans doute les élus du palais du Luxembourg – à l'exception des socialistes – n'ont-ils pas suivi jusqu'au bout le ministre de l'éducation lorsque celui-ci a invité l'ensemble des responsables politiques à démontrer par un vote favorable qu'ils approuvent la priorité à l'éducation fixée par le président de la République et le gouvernement. *« Pourquoi refuser son vote*, leur a-t-il demandé, *à un budget qui donne des moyens accrus à l'éducation nationale et qui, en outre, s'efforce de les bien employer sur le plan qualitatif. »*

Mais les sénateurs ont été nombreux à lui emboîter le pas pour aborder ce débat *« sans esprit de chapelle »*. Ainsi **M. Pierre-Christian Taittinger** (UREI, Paris) a-t-il souligné sa *« profonde conviction que les problèmes de l'enseignement dépassent le champ clos de la polémique »*. Même modération de la part de **M. Maurice Schumann** (RPR, Nord), président de la commission des affaires culturelles, qui a exprimé son *« approbation, sous bénéfice d'inventaire »*. **M. François Lesein** (Gauche démo., Aisne) a fait part de sa *« satisfaction tempérée »*. Quant à **M. Gérard Delfau** (PS, Herault), il a souligné combien le budget de l'éducation *« esquisse une nouvelle approche, prudemment novatrice, du système éducatif »*. *« Cette approche*, a-t-il ajouté à l'adresse du ministre, *vous vaut bien des critiques de la part de ceux auxquels la nouveauté fait peur comme de ceux qui voudraient aller plus vite. »*

Seul **M. Paul Séramy** (centriste, Seine-et-Marne) et **Mmes Hélène Luc** (PC, Val-de-Marne) et **Danielle Bidart-Reydet** (PC, Seine-Saint-Denis) ont fait montre d'un peu plus de mordant en cette soirée paisible de vendredi. Pour le premier, *« on nous présente un budget, mais pas des projets, des crédits, mais pas d'idées. Le premier défaut de ce budget est de ne pas répondre à ce que nous attendions pour redonner espoir à notre jeunesse et fierté à nos enseignants »*. Tout en précisant que son intention n'était pas de *« faire de la surenchère »*, Mme Luc a estimé que le budget de M. Jospin *« compromet l'avenir car il prend le risque de nouveaux retards »*. Et, dans des termes presque identiques à ceux du sénateur de Seine-et-Marne, elle a invité le ministre de l'éducation à *« prendre un cap nouveau pour redonner espoir à la jeunesse et aux enseignants »*.

Reconnaissance et révalorisation

A l'une et à l'autre, comme à **M. Jean-Paul Bataille** (UREI, Nord) qui évoquait l'armada de l'éducation nationale *« proche du naufrage »*, **M. Lionel Jospin** a répondu d'un mot : *« Pas de catastrophisme, c'est cela qui décourage parents et enseignants. »* L'effort réalisé cette année, a-t-il volontiers reconnu, *« reste insuffisant au regard des retards accumulés et des besoins. Mais qui peut dire qu'il n'est pas significatif ? »* D'autant qu'il s'inscrit dans un projet global qui devrait se dessiner à l'occasion du débat, annoncé pour 1989, sur la *loi d'orientation sur l'éducation* qu'il prépare et, plus rapidement encore, dans le cadre des négociations sur la revalorisation de la condition enseignante qui seront engagées effectivement *« à la mi-décembre »*.

Le ministre de l'éducation a d'ailleurs saisi l'*occasion de préciser* à nouveau sa conception en la matière. *« L'enjeu des discussions sur la revalorisation est bien la reconnaissance du métier d'enseignant : il s'agit donc bien des rémunérations, mais aussi des conditions de travail, de la qualité de la formation et de la considération donnée au personnel. La revalorisation est indissociable de la modernisation du système éducatif et de la fonction enseignante. »* Quant à la loi d'orientation, M. Jospin a insisté à plusieurs reprises sur le fait qu'elle impliquerait nécessairement la *« programmation dans le temps de l'effort à consentir »*. Une manière de revenir patiemment à son projet de loi de programmation, malgré l'opposition sur ce point du président de la République.

GÉRARD COURTOIS.

Le jugement du père de Michel Rocard

« Moins de bêtises qu'autrefois »

M. Yves Rocard, physicien, père du premier ministre, et qui vient de publier ses mémoires (1), s'exprime à propos de son fils Michel dans une interview publiée par *le Figaro* du vendredi 2 décembre. M. Rocard père affirme notamment : *« Sous l'influence de sa mère, il a eu une éducation socialiste : Jaurès est un saint, Karl Marx est un génie, des œillères absolues...* (Rire).

» Maintenant, il s'aperçoit que deux et deux font quatre et non pas cinq. Mais je suis incapable de vous dire avec précision l'évolution qu'il va avoir. Mitterrand ne l'aime pas. Entre nous, il n'a pas tout à fait tort, car mon fils lui a quand même donné quelques coups de pied... »

A propos de la *« méthode Rocard »*, le père du premier ministre affirme : *« Mon fils gouverne mieux que je ne l'aurais cru. Il tient terriblement bien sa boutique de premier ministre, il surveille tout, il connaît ses dossiers, il fournit une quantité de travail qui gênera ses successeurs... Ce brave Mitterrand, cet animal Mitterrand, qui laisse courir les choses, ne manque pas de finesse. En imposant mon fils à Matignon, il a donné un style nouveau à la fonction. »*

M. Yves Rocard continue, à propos de son fils : *« Vous savez, c'est un doctrinaire, il veut convaincre. Un peu comme Barre. Un député, en vous serrant la main, veut savoir ce que vous avez dans la tête. Eh bien, mon fils, quand il rencontre quelqu'un, il ne veut pas savoir ce qu'il a dans la tête. Il veut lui fourrer dans la tête ce qu'il a dans la sienne ! Il veut le persuader, lui dire qu'il faut suivre sa doctrine. »*

M. Rocard père conclut que son fils *« fait moins de bêtises qu'autrefois »* et a changé *« en bien, naturellement »*.

(1) *Mémoires sans concessions*, Grasset, 110 F.

Candidatures municipales

● **M. Michel Delebarre à Dunkerque.** — M. Michel Delebarre, *ministre des transports et de la mer*, devait annoncer, dimanche 4 décembre, sa candidature aux élections municipales à Dunkerque (Nord).

L'actuel maire de Dunkerque est M. Claude Prouvoyeur (divers droite).

● **M. Pierre Sudreau à Blois.** — *« Je maintiendrai ma candidature quoi qu'il arrive »*, a déclaré, vendredi 2 décembre, le maire sortant de Blois (Loir-et-Cher), M. Pierre Sudreau, qui se présente comme apparenté UDF. M. Sudreau tenait une conférence de presse, alors qu'à Paris la « commission Gaudin », chargée du dossier des investitures des candidats UDF aux municipales, est *« hésitante »* sur le cas de Blois, M. François Burdeyron (PR) sollicitant l'investiture de l'UDF dans cette ville.

● **M. Marc Bécam à Quimper.** — M. Marc Bécam (RPR), actuel maire de Quimper, a annoncé au cours d'une conférence de presse, vendredi 2 décembre, qu'il y dirigerait une liste. M. Bécam, battu aux dernières élections législatives et aux cantonales, sera à la tête d'une liste allant *« du centre gauche à la droite »*, soutenue par le RPR, a-t-il indiqué. Il sera opposé à une liste conduite par M. Bernard Poignant (PS).

● **M. Antoine Waechter à Mulhouse.** — M. Antoine Waechter, candidat des Verts à la dernière élection présidentielle, a annoncé officiellement qu'il conduirait la liste des Verts à Mulhouse (Haut-Rhin). Il a indiqué *« qu'il n'y aura pas de marchandage électoral »* et que *« sa liste se maintiendra au deuxième tour »*.

Les sénateurs approuvent le budget de la recherche

M. Hubert Curien bénéficie d'un préjugé plutôt favorable dans les assemblées parlementaires. Celui-ci s'est concrétisé au Sénat, mercredi 30 novembre, avec l'adoption de son budget de la recherche et de la technologie (les communistes s'abstenant). L'approbation de la commission des finances ne constitue pas, selon son rapporteur **M. Pierre Croze** (RI, Français de l'étranger), *« un blanc seing »*. Tout en soulignant les *« progrès sensibles »* que marquent les crédits, M. Croze a quelques préoccupations : l'essentiel des dépenses consacré aux personnels, au détriment des équipements, l'essoufflement de la recherche industrielle, les limites des incitations fiscales, la préférence accordée aux « grands » programmes, l'insuffisante mobilité des personnels, la mauvaise orientation des efforts en faveur de la recherche technologie plutôt que de la recherche fondamentale.

Expliquant l'avis également positif donné par la commission des affaires culturelles, **M. Pierre Laffitte** (Gauche dém., Alpes-Maritimes) n'a pas tu non plus quelques inquiétudes : l'excessive rigidité de la recherche publique, la fonctionnarisation des organismes de recherche, le désintérêt des industriels pour les laboratoires privés. Fondateur de Sofia-Antipolis, avec comme il l'a rappelé *« un certain Hubert Curien »*, M. Laffitte a plaidé pour ce type d'investissement : *« Le chiffre d'affaires de la Côte d'Azur scientifique et technique est supérieur*, a-t-il observé, *à celui de la Côte d'Azur touristique. »* Plus généralement, il a souhaité que les entreprises innovantes soient au mieux aidées.

Restait une incertitude : l'avis de la commission des affaires économiques, rapporté par **M. René Trégouët** (Rhône) dont les amis RPR avaient au Palais-Bourbon repoussé ce budget. Satisfait des réponses de M. Curien sur la possibilité de saisir le Parlement d'une loi de programmation, sur le renforcement du crédit d'impôt-recherche, sur la mobilité des chercheurs entre secteur public et secteur privé, M. Trégouët a décidé d'approuver un budget qui, aux yeux des orateurs socialistes, a le mérite de marquer une rupture par rapport aux deux dernières années et de confirmer que la recherche est bien une priorité nationale.

A. Ch.

M. Le Pensec précise le calendrier d'application de la loi référendaire

A l'occasion de la première journée de sa visite en Nouvelle-Calédonie, vendredi 2 décembre, le ministre des DOM-TOM, M. Louis Le Pensec, a donné quelques précisions sur le calendrier de mise en œuvre de la loi référendaire adoptée le 6 novembre.

L'élaboration des contrats de développement qui lieront les trois futures provinces du territoire et l'Etat commencera en janvier 1989. Les contrats seront signés à la fin de 1989.

L'agence de développement de la culture canaque, prévue par les accords de Matignon et de la rue Oudinot, sera installée en février 1989, de même que l'institut qui permettra la prise de participations – ultérieurement destinées aux Canaques – dans le capital de certaine sociétés calédoniennes.

Un institut de formation des personnels administratifs sera installé en mars.

Après les élections provinciales, qui auront lieu en juin, les nouvelles institutions du territoire entreront en vigueur le 14 juillet. Le comité économique et social et le conseil consultatif coutumier seront mis en place en août.

M. Le Pensec a également indiqué qu'un *« comité national du suivi »* des accords, comprenant des représentants du RPCR et du FLNKS, sera prochainement créé.

LIVRES POLITIQUES, par André Laurens

Nouvelles de la droite

BONNES ou mauvaises, ces nouvelles ? Tout dépend du point de vue sous lequel on se place : elles ne sont pas fameuses sur le plan politique, elles méritent plus d'attention sur le plan idéologique.

La droite a été écartée, une seconde fois, du pouvoir qu'elle avait commencé à reconquérir en 1986. Rejetée dans l'opposition, elle cherche encore ses marques, comme disent les sportifs. Cependant, sur le plan électoral elle est loin d'être anéantie, ainsi que l'ont montré plusieurs études récentes des scrutins de l'élection présidentielle et des élections législatives. Celle de Pascal Perrineau, dans la *Revue politique et parlementaire*, est consacrée aux résultats du Front national sous le titre : « L'exception présidentielle et la règle législative ». L'auteur observe que Jean-Marie Le Pen a attiré *« l'essentiel de la clientèle populaire de la droite ainsi qu'une part importante des nouveaux électeurs auprès desquels les vieilles forces politiques se revivifient »*. Après l'hégémonie gaulliste des années 60, en passant par le rééquilibrage libéral et centriste des années 70, la droite est devenue tripolaire avec une aile extrémiste dans les années 80. Cette dispersion doit beaucoup aux querelles de clans et de chefs mais ces divisions ne sauraient occulter une autre source de différenciation : sur le plan idéologique, en effet, la pensée de la droite a cherché à se renouveler, surtout à partir de ses extrêmes, et elle a au moins réussi à se positionner positivement dans le débat d'idées, en se faisant reconnaître, sinon en se faisant approuver. Elle est ainsi parvenue à vulgariser certains de ses concepts-clés.

Le quatrième numéro de la revue *Lignes* propose une bonne approche de ce phénomène sous le titre : « Les extrêmes droites en France et en Europe ». Entre autres contributions, celle de Pierre-André Taguieff porte sur l'identité nationaliste. L'auteur montre notamment comment se construit et s'incarne un courant national-populiste en combinant le sentiment d'une menace – la patrie en danger – et l'opportunité d'une vocation de chef. Il ajoute : *« Ce qui singularise la démagogie lepénienne, c'est qu'elle a fait entrer dans le discours politique public l'usage néo-raciste, mis au point par les clubs de la nouvelle droite (GRECE et Club de l'Horloge), de la critique de l'égalitarisme « vulgaire », censé définir essentiellement la pensée de la gauche. »*

Dans la même revue, Jean-Yves Camus analyse la filiation de l'intégrisme catholique sur le plan politique. Ce courant existe *« en faction quasi autonome »* au sein du Front national sous le nom de Chrétien-Solidarité, groupe que dirige Bernard Antony, député européen. Le rôle de ce groupe est ambigu, car s'il rend des services au Front, il l'embarrasse aussi par certaines de ses positions à l'intérieur du catholicisme.

On retrouve Pierre-André Taguieff dans une autre revue, *Raison présente*, dont le nº 88 est intitulé « Flash sur la droite ». Il revient sur le renouvellement du discours de la droite et le travail de *« réarmement idéologico-culturel »* en notant : *« Il nous semble que le Club de l'Horloge, créé en 1974 mais véritablement actif depuis 1979, incarne le mieux la contre-offensive intellectuelle droitière qui a nourri le débat politique intense sous le gouvernement de la gauche, a contribué par une influence diffuse à la victoire de la droite aux élections législatives de mars 1986, enfin a réussi à imposer un corps de doctrine où la thématique du libéralisme économique s'articule à celle du nationalisme politique et culturel... Le RPR et l'UDF y ont trouvé souvent leur inspiration, avant le Front national. »*

La monographie qu'une historienne, Anne-Marie Duranton-Cabrol, a consacrée au GRECE (Groupement de recherche et d'études sur la civilisation européenne) fait, de manière très précise, la part de ce qui, dans ce renouvellement doctrinal, se rattache à la tradition de l'extrême droite française et de ce qui caractérise sa modernité. L'intuition centrale de ce discours, écrit-elle, est très pauvre : *« Elle se résume à une vision racio-élitiste du monde, articulée sur une réflexion en trois temps : constat de décadence ; les origines judéo-chrétiennes de cette décadence ; le retour au modèle indo-européen comme remède. »* Par rapport aux autres rameaux du de la branche d'extrême droite, l'originalité, source de désaccord, réside ici dans l'exaltation d'un paganisme européen pré-chrétien et le rejet virulent de l'emprise culturelle et politique américaine.

L'auteur met en valeur l'autre originalité de cette démarche, semblable de ce point de vue à celle qu'illustra l'Action française : elle entend s'imposer par une large ouverture culturelle, l'éclectisme des références, un encyclopédisme qui accréditent un discours politique plus ou moins masqué. Au terme d'un examen en profondeur, il apparaît que la nouvelle droite n'est pas aussi nouvelle que cela – malgré ses réels efforts de renouvellement, – son succès le plus net étant d'avoir banalisé un retour aux vieilles idées de l'élitisme racial et de l'anti-égalitarisme.

★ *Revue politique et parlementaire*, diffusion PUF, 95 pages, 68 F.

★ *Lignes*, « Les extrêmes droites en France et en Europe », 242 pages, 89 F.

★ *Raison présente*, « Flash sur la droite », 181 pages, 60 F.

★ *Visages de la nouvelle droite, le GRECE et son histoire*, d'Anne-Marie Duranton-Cabrol. Presses de la Fondation des sciences politiques, 267 pages, 160 F.

JUSTICE

Un arrêt de la chambre d'accusation de Lyon

Vingt membres d'Action directe renvoyés devant la cour d'assises spéciale du Rhône

LYON
de notre bureau régional

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon, présidée par Mme Michèle Pougnand, a rendu, vendredi 2 décembre, un arrêt de renvoi concernant la branche lyonnaise du groupe Action directe (*le Monde* du 31 août 1988). Au terme des 340 pages de cet arrêt, la cour défère vingt personnes – dont quinze sont actuellement détenues – devant une cour d'assises spécialement constituée, composée de sept magistrats professionnels. Un vingt-et-unième inculpé avait bénéficié d'un non-lieu délivré par M. Marcel Lemonde, juge d'instruction à Lyon, en charge du dossier.

Dix-huit des membres du groupe – au premier rang desquels André Olivier, Max frérot, Joëlle Crepet, Emile Ballandras et bernard blanc qui en constituainet le « noyau dur » – répondront de crimes et délits connexes dont le détail se décompose ainsi : trente-trois actions violentes dont trois meurtres, cinq tentatives d'homicides volontaires, quinze faits de violence commis sur trente-trois personnes, quatre prises d'otages impliquant la séquestration de cinq personnes et deux attentats à l'explosif. Deux autres membres – Pascal Fort et Henri Cachau-Héreillat – sont poursuivis sur le seul chef d'association de malfaiteurs et comparaîtront à l'audience. Les vingt-sept attentats à l'explosif commis par le groupe dans la région parisienne entre mai 1982 et octobre 1985 ont été instruits distinctement et seront l'objet d'un second procès qui se tiendra ultérieurement à Paris.

Dans ses attendus la chambre d'accusation a rejeté l'exception d'amnistie soulevée par les avocats de deux des inculpés, François Polak et Mouloud Aïssou, considérant d'une part que les délits en cause commis en 1980 et 1981 relevaient du droit commun et n'avaient pas été revendiqués comme des actes « politiques » et d'autre part que M. Aïssou avait refusé de s'en expliquer (*le Monde* daté 7 et 8 août 1988) tandis que François Polak ignorait tout des objectifs réels du groupe.

En tenant compte des possibles et probables pourvois en cassation susceptibles d'être produits par les avocats des prévenus et du délai de leur examen, le procès d'Action directe de Lyon, qui nécessitera plusieurs semaines d'audience, pourrait s'ouvrir au milieu du mois de mai 1989.

ROBERT BELLERET.

A Nancy

La technique des empreintes génétiques utilisée dans l'affaire Weber

Une société française va utiliser, pour la première fois, la technique des empreintes génétiques dans une affaire criminelle. M. Gilbert Thiel, juge d'instruction à Nancy, a en effet officiellement désigné, vendredi 2 décembre, la société strasbourgeoise Applìgène pour tenter d'identifier un tronc humain découvert dans la Marne en 1985 sur la commune de Poincy (Seine-et-Marne). Selon certaines hypothèses, ce cadavre mutilé pourrait être celui de Bernard Hettier, ancien ami de Simone Weber, suspectée de l'avoir assassiné et d'avoir découpé son cadavre avec une meuleuse à béton.

Depuis trois ans, le tronc humain découvert dans la Marne n'a pas pu être identifié. La technique des empreintes génétiques sera-t-elle ici d'un grand secours ? Rien n'est moins sûr. On sait que les prélèvements qui ont été adressés à la société Applìgène qui devaient arriver le 2 décembre à Strasbourg, sont de fort mauvaise qualité, compte tenu de l'état dans lequel fut retrouvé le cadavre et du délai qui s'est écoulé avant qu'on décide de réaliser ces prélèvements.

Selon toute vraisemblance, les phénomènes de putréfaction auront détruit l'ADN des cellules, que la technique des empreintes génétiques cherche à visualiser. Bien que d'une structure particulièrement stable, l'ADN humain doit être conservé dans certaines conditions, faute de quoi son analyse ne permet plus de fournir des informations fiables et exploitables.

L'affaire instruite par le juge de Nancy soulève, d'autre part, une seconde difficulté de taille. En supposant qu'elles puissent être obtenues, les empreintes génétiques du tronc humain ne permettront pas, à elles seules, d'identifier ce dernier comme étant celui de Bernard Hettier. Il faudra donc comparer ces empreintes à d'autres obtenues chez les descendants de l'ex-ami de Simone Weber. On sait que les empreintes génétiques sont en partie transmises de manière héréditaire, ce qui permet précisément d'utiliser cette technique pour une recherche (ou une contestation) de paternité. Dans cette affaire, si une conclusion peut être obtenue, elle sera implicitement basée sur le postulat que Bernard Hettier était bien le père biologique de ses enfants...

On peut donc craindre que la « première » que constitue la demande officielle faite par un magistrat à la seule société française spécialisée dans les empreintes génétiques ne permette malheureusement pas de conclure de manière définitive.

JEAN-YVES NAU.

● **Quatorze inculpations après l'occupation de la Turkish Airlines.** – Quatorze personnes, douze hommes et deux femmes, de nationalité turque qui avaient occupé, mercredi 30 novembre, les locaux de la Turkish Airlines à Paris (*le Monde* du 2 décembre) ont été inculpées, vendredi 2 décembre, de séquestration illégale de personnes rendues à la liberté avant le cinquième jour par Mme Lucie le Houx, juge d'instruction au tribunal de Paris. Ces quatorze inculpés, qui ont tous été laissés en liberté, avaient investi, au dernier jour de la visite à Paris du premier ministre turc M. Turgut Ozal, les locaux de la compagnie aérienne Turkish Airlines, situé rue de l'Echelle à Paris et retenu, pendant six heures, les quatre employés de cette agence. Ils avaient décidé d'eux-mêmes de mettre fin à cette occupation.

Au tribunal de Londres

Les coupables indulgences du juge Cassel

LONDRES
de notre correspondant

Des voix s'élèvent de toutes parts pour demander la démission d'un juge qui n'a infligé qu'une peine symbolique à un homme qui s'est livré à des attouchements sexuels sur la fille d'un premier mariage de sa femme, une fillette de douze ans retardée mentalement. Des parlementaires conservateurs et travaillistes se sont emparés de l'affaire, mercredi 30 novembre, aux Communes et le Lord Chancellor (ministre de la justice) a ouvert une enquête.

Ce sont surtout les attendus de la sentence qui suscitent le scandale. Sir Harold Cassel, un juge londonien âgé de soixante-douze ans, a estimé que la grossesse de la femme de l'accusé était à l'origine de tout. *« C'est une période pendant laquelle les femmes n'éprouvent guère de besoins sexuels et cela a posé des problèmes considérables à un jeune et vigoureux mari »,* a-t-il déclaré. Il a condamné celui-ci à deux années de mise à l'épreuve. Le *« jeune et vigoureux mari »,* un ancien policier devenu ouvrier, est donc sorti libre du tribunal.

Les satisfactions du tumulte

La presse fait largement écho à la colère de la mère. Celle-ci estime que le juge est *« complètement gâteux ».* Sa fille, qui est épileptique et a un âge mental de sept ans, lui a demandé, mardi, lorsqu'elle est rentrée chez elle après le procès, si son beau-père avait été *« puni ».* Que répondre à cela, demande-t-elle ? Le juge avait affirmé que la fillette avait été beaucoup plus troublée par les questions des policiers que par les attouchements eux-mêmes, qui ont eu lieu pendant environ un an, mais n'ont jamais abouti à des relations sexuelles complètes. La mère est indignée d'être présentée en quelque sorte comme la coupable, d'autant que le juge lui a reproché d'avoir été imprudente en *laissant la fillette* s'approcher du lit conjugal... Elle a demandé le divorce mais affirme que justice n'a pas été faite.

Sir Harold s'attendait à ce tumulte et ne semble pas vraiment mécontent de l'avoir provoqué. En prononçant une peine aussi légère, il s'était tourné vers le *« jeune mari »* en lui disant : *« Votre procès est terminé mais le mien, par l'opinion publique, va commencer. »* Sir Harold, qui est de toute manière à un mois de la retraite, a sans doute voulu surprendre tout le monde. Ce n'était pas la première fois ; ce juge *excentrique a déjà souvent* fait parler de lui. Ayant à juger un voleur de moto, il s'était aperçu que ce dernier n'avait pas d'avocat. Il avait alors changé de place dans le tribunal et contesté les arguments qu'il avait précédemment lui-même développée contre le délinquant. Il avait ainsi obtenu l'acquittement de l'accusé. A une autre occasion, il avait, contre l'avis de la police, laissé sortir de séance, pour le déjeuner, un voleur confirmé. *« Si vous ne vous présentez pas à la reprise de l'audience, je passerai pour un fameux imbécile »,* avait-il dit. L'intéressé avait disparu...

Les facéties de ce vieux juge, ancien d'Oxford, n'ont pas amusé les associations de défense des enfants maltraités. Elles considèrent que si celui-ci nest pas sanctionné, d'une manière ou d'une autre, les mineurs victimes d'abus sexuels de la part de leurs proches, hésiteront davantage à témoigner. Sir Harold semble dire que, dans certains cas, il vaut mieux que l'affaire reste enfouie dans le secret des familles. Il invite à un réexamen des principes généralement admis pour ce genre d'affaires et souhaitait visiblement provoquer un débat. *« Puisque ce juge nous a invités à faire son procès, nous devons à l'unanimité le déclarer coupable et incompétent »,* estime un parlementaire travailliste.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Nominations de magistrats

Le conseil supérieur de la magistrature, réuni jeudi 1er décembre au palais de l'Elysée sous la présidence de M. François Mitterrand, a nommé :

Conseillers à la Cour de cassation, MM. Jean-Claude Laplace, Pierre Mabilat, Olivier Renard-Payen, Michel Edin, présidents de chambre à la cour d'appel de Paris, et Pierre Blin, président de chambre à la cour d'appel d'Amiens.

Premier président de la cour d'appel de Bordeaux, M. Michel Vigneron, président du tribunal de grande instance de Marseille.

Premier président de la cour d'appel de Toulouse, M. Raymond Exertier, directeur de l'école nationale de la magistrature.

Premier président de la cour d'appel de Reims, Mme Madeleine Sabatini, vice-présidente au tribunal de grande-instance de Paris.

SPORTS

TENNIS : le tournoi des maîtres

Leconte pour le compte

Le suspense restait entier, vendredi 2 décembre, à l'issue des trois premiers tours qualificatifs pour les demi-finales du tournoi des maîtres de tennis. Seul Boris Becker, face auquel Henri Leconte a abandonné sur entorse, était assuré de jouer dimanche. Les trois autres places devaient se jouer samedi, d'une part entre Wilander et Edberg, d'autre part entre Lendl, Agassi et Hlasek.

NEW-YORK
de notre envoyé spécial

Pour avoir pris beaucoup de leçons, Henri Leconte n'a pas beaucoup retenu. En tout cas, il ne sait toujours pas qu'il ne sert à rien de se cacher la vérité. Or la vérité l'aurait obligé à dire jeudi soir après sa défaite contre le Suédois Mats Wilander, une défaite aussi cruelle au demeurant que celle de la finale de Roland-Garros, qu'il s'était sérieusement fait mal à une cheville en essayant d'intercepter un lob. Il avait d'ailleurs appelé le soigneur de l'ATP à un changement de côté pour se *faire placer un bandage. Mais,* contre toute évidence, Leconte avait alors affirmé que ce n'était rien, qu'il n'avait pas peur de Boris Becker, son prochain adversaire, qu'il croyait toujours la qualification possible pour les demi-finales.

Henri Leconte n'a donc rien appris, rien retenu des leçons pourtant cruelles de cette saison qu'il achève avec le rang de numéro un national alors que ses échecs ont oblitéré dans l'esprit du public ses performances. Il ne sait toujours pas qu'il ne sert à rien de fanfaronner, de rouler des mécaniques.

C'était déjà quasiment un miracle de le retrouver à New-York disputant le tournoi des maîtres. « *Abracadabra* », avait joliment titré un confrère résumant *ainsi tout ce qu'il* y avait d'irrationnel, pour ne pas dire de fumeux, dans sa victoire de Bruxelles qui lui ouvrait toutes grandes les portes du Madison Square Garden.

Abracadabra ! Vendredi soir le *magicien n'était plus qu'un méchant* prestidigitateur qui se prenait les pieds dans la moquette au moment de faire son numéro. Il n'avait rien appris. Donc il ne savait pas qu'on ne bluffe pas un joueur comme Boris Becker même si, surtout si, on a remporté les deux derniers matches disputés contre lui. Le retour à la réalité ne peut en être que plus dur. Et cela a bien été le cas vendredi soir quand, au bout de vingt-quatre longues minutes, Leconte, claudiquant, a dû quitter le court : sortie de secours, échappatoire, encore une mauvaise histoire... Décidément, *notre « Riton » national ne changera* jamais.

Faut-il s'en réjouir, faut-il le regretter ? Il y a un tel décalage entre son talent – réel – et les moyens qu'il emploie que son image risque de rester floue. En tout cas, elle n'aura jamais la netteté de celle d'un Lendl.

Et pourtant le cliché de l'invincibilité du futur ex-Tchécoslovaque avait bien jauni. Il était arrivé ici dépouillé de sa première place mondiale, de ses titres du Grand Chelem. Il n'avait pas disputé de tournoi depuis sa défaite en finale de Flushing Meadow. Il s'était fait opérer d'une épaule. Il avait été tenu en échec au premier tour par le Suisse Jakob Hlasek. Et pour défendre son dernier titre, sa dernière couronne, celle de maître qu'il a remportée ces trois dernières années, il devait absolument battre vendredi soir la dernière coqueluche des courts, l'Américain André Agassi, ce teen-ager peigné « after-punk » qui croit que le tennis est un western. Boum-boum, ce n'est pas Boris Becker, c'est lui, avec ces services et ces coups droits explosifs.

Autant dire que c'était très mal parti pour Lendl. Les vingt-sept premières minutes, c'est-à-dire le premier set, furent crépusculaires, l'agonie d'un champion. Il paraissait incapable de tenir la balle dans le court et même de *soutenir l'échange avec son rival amé*ricain. La messe de requiem était dite quand Agassi eut trois balles de break. Au quatrième jeu de la deuxième manche, c'était comme un *Ite missa est.*

Mais Lendl, vendredi soir, était Lazare. Le mort ressuscitait au moment précis où on l'enterrait. Fascinant miracle, ou plus simplement miraculeux basculement de situation. Agassi n'allait plus tout à fait aussi *vite, Lendl ajustait de mieux en mieux* son service. Il conclut ainsi la deuxième manche et attaqua la troisième en alignant dix points. Bref, Lendl allait signer en deux grosses heures sa troisième victoire en trois *rencontres sur l'Iroquois nouveau.* A celui-ci, il reste à apprendre la patience. Mais il sait déjà tellement de choses...

ALAIN GIRAUDO.

RÉSULTATS DU 2 DÉCEMBRE

Groupe Rod Laver : Boris Becker (RFA) b. Henri Leconte (FRA) 6-0, 1-0 ab.

Classement : 1. Becker, 2 v. ; 2. Wilander et Edberg, 1 v. ; 3. Leconte, 1 v.

Groupe Fred Perry : Jakob Hlasek (SUI) b. Tim Mayotte (EU) 7-5, 6-3 ; Ivan Lendl (TCH) b. André Agassi (EU) 1-6, 7-6, 6-3.

Classement : 1. Hlasek, 2 v ; 2. Lendl et Agassi, 1 v. ; 3. Mayotte, 0 v.

Le futur circuit ATP

NEW-YORK
de notre envoyé spécial

La proposition lancée jeudi 1er décembre comme une ultime bouée de sauvetage du Grand Prix de tennis par l'administra*teur du Conseil professionnel* (MTC), Marshall Happer, n'a pas modifié la position de l'Association des joueurs (ATP), qui a confirmé vendredi 2 décembre, par la voix de son directeur, Hamilton Jordan, son intention de créer son propre circuit à partir de 1990.

Un comité spécial de l'ATP va adresser aux directeurs de tournoi des formulaires de candidature afin de bâtir d'ici au mois de février 1989 un nouveau calendrier de compétitions. Celui-ci ménagerait aux joueurs deux mois de repos à la fin de l'année et instituerait, outre les quatre tournois du grand chelem et la Coupe Davis, une « série » de treize épreuves dotées d'un million de dollars. La répartition des tournois se fera selon plusieurs critères : géographiques (Amériques, Europe, reste du monde) ; techniques (terre battue, dur, gazon) ; historiques et économiques (contribution au jeu, expérience des organisateurs, avantages en espèces et en nature aux joueurs).

Aucun joueur ne serait forcé de jouer dans un tournoi de moindre importance.La gestion de ce circuit serait répartie paritairement entre l'ATP et les organisateurs de tournoi. Même s'ils regrettent que les propositions de Marshall Happer ne soient pas prises en considération, ceux-ci sont, dans l'ensemble, décidés à négocier avec l'ATP. Mais, concrètement, trois des cinq tournois en salle européens devraient disparaître, dont probablement l'Open de Paris-*Bercy.*

A. G.

SKI ALPIN : Critérium de la première neige

Michela Figini : retour au sommet

Victoire suisse pour la première descente féminine inscrite au programme de la Coupe du monde de ski alpin. Michela Figini a en effet remporté, vendredi 2 décembre, la course d'ouverture du Critérium de la première neige à Val-d'Isère ; elle précède deux Allemandes de l'Ouest, Régine Moesenlechner et Michaela Gerg, et la Française Carole Merle.

VAL-D'ISÈRE
de notre envoyé spécial

Carole Merle a pris l'habitude, lors des entraînements, de se relever légèrement dans les derniers virages de la piste, afin de dissimuler ses performances à ses adversaires. Une précaution de champion, qu'elle a remarquée chez le Suisse Pirmin Zurbriggen. Un bon moyen d'entretenir l'inquiétude des autres skieuses et de les gêner, surtout lorsqu'elles partent devant elle.

Vendredi, à travers les plages de neige, l'enfant de Barcelonnette rééditait ses exploits dans la première partie de la piste. Partie en vingt-septième position, elle a inscrit les meilleurs temps des deux contrôles intermédiaires. Hélas ! sa glisse a été moins bonne en fin de parcours, comme si elle n'avait pas compris qu'elle était enfin dans la course. Avec 28 cen*tièmes de seconde* de retard sur la gagnante Michela Figini, elle voyait s'évanouir tout espoir de place sur le podium.

La lutte était certes difficile, car la skieuse suisse désirait la victoire. La médaillée des Jeux de Sarajevo en 1984 voulait faire oublier sa neuvième place à Calgary. Une nouvelle fois, elle souhaitait s'imposer face à sa camarade d'équipe Maria Walliser qui, sur ces mêmes pentes l'an dernier, lui avait laissé la deuxième place. « *Mon objectif est de reprendre le titre mondial lors des prochains championnats de Vail, aux Etats-Unis* », annonce Michela. Confiante, sûre de son matériel et de ses capacités physiques, la Tessinoise de vingt-deux ans cherche à rétablir son règne.

Depuis six ans qu'elle court sous les couleurs helvétiques, elle a connu bien des moments de doute. Mais cette période semble aujourd'hui oubliée. Les changements intervenus au sein de son équipe ne l'ont pas affectée. Elle considère que Jean-Pierre Fournier avait passé trop de temps à la tête du groupe. Ce qu'elle ne dit pas, c'est qu'elle ne s'entendait plus très bien avec cet entraîneur. Alors elle a accueilli avec satisfaction son remplacement par Ian Tishhauser, dont elle apprécie « *l'approche psychologique* ». Une remarque inattendue pour définir l'ancien entraîneur des descendeurs français. Car l'homme à la moustache célèbre ne jouissait pas d'une telle réputation lorsqu'il exerçait ses talents dans l'Hexagone. Son perfectionnisme et sa rigueur n'avaient pas très bonne réputation de ce côté-ci des Alpes, même si les coureurs reconnaissaient ses apports en tant que technicien. « *Je ne voulais pas quitter la France,* explique le Zurichois, *mais il n'était pas question que je reste tant que Jean-Pierre Puthod demeurait directeur technique national. Deux semaines après mon départ, il a quitté ses fonctions. C'est dommage, à quelques jours près...* » Ian Tishhauser suspend sa phrase, les yeux fixés dans le lointain, près de ces jeunes descendeurs comme Christophel Plé, qu'il a abandonnés avant de voir son travail pleinement récompensé.

Devenu le responsable des concurrents dans la chasse aux premières places, il ne peut s'empêcher de rêver à « *ces petits Français dont un podium peut changer les mentalités* ». Puis, la nostalgie passée, il évoque son nouveau travail. « *Il ne s'agit pas de faire la révolution, car les Suissesses ont déjà fait leurs preuves* », dit-il, en reconnaissant qu'il hérite d'une équipe où les stars sont nombreuses. Son objectif est de retrouver le niveau des championnats du monde de Crans-Montana, où les Maria Walliser et Vremi Schneider trustaient les premières places. Mais il est aussi de « *préparer la relève de ces athlètes d'exception* ».

SERGE BOLLOCH.

SCIENCES

Cinq astronautes dans la nouvelle navette américaine

Atlantis : la « mission secrète » a pris un bon départ

Et de deux pour la NASA : deux mois après le vol réussi de Discovery, la navette spatiale Atlantis s'est à son tour arrachée de cap Canaveral, le vendredi 2 décembre à 15 h 31 (heure française). Elle emmenait dans l'espace cinq astronautes américains chargés d'effectuer une mission militaire dont l'objet, secret de polichinelle, serait le déploiement d'un gros satellite espion d'un coût estimé à 500 millions de dollars (trois milliards de francs).

« *Une très bonne ascension. Atlantis n'a rencontré aucun problème en direction de son orbite* », a estimé M. Brian Welch, commentateur de la NASA pour la mission. Il s'en est fallu de peu, pourtant, pour que des conditions météorologiques défavorables n'entraînent, comme la veille, un nouveau report du lancement. Prévu à l'origine pour le jeudi 1er décembre, le tir avait dû à la dernière minute être retardé « *d'au moins vingt-quatre heures* » en raison du mauvais temps, les vents de haute altitude dépassant les nouvelles limites de sécurité imposées depuis l'explosion de Challenger, *en janvier 1986. Mais le ciel s'est* calmé à temps et l'envol de la navette, le vingt-septième du programme spatial américain et le deuxième depuis sa remise en route en septembre dernier, s'est déroulé sans le moindre incident.

Ni commentaires de la NASA, *ni* conversation entre les astronautes et le centre de contrôle : loin du battage médiatique déployé pour le lancement de Discovery le 29 septembre dernier, le département américain de la défense avait, cette fois, choisi de faire prévaloir le secret militaire. Après la séparation des fusées d'appoint et celle du résevoir externe, un black-out total est retombé sur la mission. Black-out rompu une seule fois par le centre de contrôle de Houston, pour annoncer que la navette avait atteint son orbite – estimée, de source officieuse, être inclinée de 57° par rapport à l'équateur, soit une orbite de haute inclinaison favorable aux satellites de recon*naissance – dans les meilleures* conditions.

La trajectoire inhabituelle prise par Atlantis (plein nord et non vers l'est comme à l'accoutumée) tend cependant à confirmer les indications qui avaient filtré ces dernières semaines, selon lesquelles l'avion spatial emporte dans sa soute un énorme satellite espion : « Lacrosse » – son nom de code – serait déployé par les cinq astronautes, tous militaires, durant les quelques jours (ni la NASA ni le Pentagone n'ont précisé la durée exacte de la mission) qu'ils passeront en orbite. Destiné à surveiller 80 % du territoire soviétique, ce satellite devrait effectuer des observations en mode optique et radar. – *(AFP, UPI.)*

Société

RELIGIONS

Une lettre du père di Falco à Antenne 2

Episcopat-télévision : le malaise

Le père Jean-Michel di Falco, porte-parole de l'épiscopat français, a écrit, vendredi 2 décembre, à M. Claude Contamine, président, directeur général d'Antenne 2, pour protester, en particulier, contre les conditions de réalisation de l'émission « Stars à la barre » diffusée le 22 novembre. Un débat était organisé autour du film de Martin Scorsese *la Dernière Tentation du Christ*. Le père di Falco devait y participer, mais il y a renoncé après avoir appris, « *par hasard* » dit-il, la présence de Mgr Gaillot, évêque d'Evreux, alors même qu'il avait demandé la liste de tous les invités sur le plateau : « *Dès l'instant où un évêque était présent, il n'était plus utile que le porte-parole des évêques le soit aussi* », écrit-il.

« *Par ailleurs, au cours de l'émission*, poursuit le père di Falco, *deux enregistrements de confessions ont été diffusés. Ils avaient été recueillis en dissimulant un magnétophone. De quel journalisme s'agit-il ? Est-il honnête d'enregistrer quelqu'un à son insu et de rendre ensuite public cet enregistrement ?* »

Outre cet enregistrement de confessions d'un faux pénitent s'accusant dans de vrais confessionnaux d'avoir vu le film de Scorsese, d'autres incidents expliquent la montée d'un malaise entre l'épiscopat et les chaînes de télévision. Des extraits d'une interview de Mgr Lustiger sur ce même film ont été diffusés à son insu au cours du journal de 20 heures d'Antenne 2 du 27 octobre, au cours duquel Martin Scorsese était interrogé en direct par Christine Ockrent et sans que l'archevêque de Paris ait eu la possibilité de lui répondre.

Dernier incident en date, sur TF 1 cette fois : le 29 novembre pour donner la réplique au même Mgr Gaillot, au cours de l'émission « Ciel, mon mardi » de Christophe Dechavanne, l'abbé Philippe Laguerie, prêtre intégriste de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, a été préféré *in extremis* au père Alain Maillard de La Morandais, curé du diocèse de Paris, qui a été évincé du plateau juste avant le début de l'émission.

H. T.

MÉDECINE

Le ministère de la santé publie la liste des centres agréés de procréation médicalement assistée

Le ministère de la santé a rendu public, le vendredi 2 décembre, la liste des centres habilités à mettre en œuvre les techniques de procréation médicalement assistée (*le Monde* du 25 et du 30 novembre). Seuls les soixante-treise établissements dont nous publions ci-dessous la liste sont dorénavant autorisés à traiter la stérilité à partir de ces nouvelles techniques.

Alsace : CHC de Strasbourg (Bas-Rhin). *Centre médico-chirurgical de Schiltigheim* (Bas-rhin).

Aquitaine : *Clinique Francheville à Périgueux* (Dordogne). CHR de Bordeaux (Gironde). *Clinique Saint-Sernin à Bordeaux* (Gironde).

Auvergne : *Clinique La Pergola à Vichy* (Allier). CHR de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Bourgogne : CHR de Dijon (Côte-d'Or).

Bretagne : CHR de Brest (Finistère). CHR de Rennes (Ille-et-Vilaine). *Clinique La Sagesse à Rennes* (Ille-et-Vilaine).

Centre : CHR de Tours (indre-et-loire). *Clinique du Parc à Chambray-les-Tours* (Indre-et-Loire).

Champagne : CHR de Reims (Marne). *Polyclinique de Courlancy à Reims* (Marne).

Franche-Comté : CHR de Besançon (Doubs).

Ile-de-France : Assistance publique de Paris. Maternité Port-Royal (Paris 14e). *Maternité Baudelocque* (Paris 14e). Hôpital Pitié-Salpêtrière (Paris 13e). Hôpital Tenon (Paris 20e). *Clinique Marignan* (Paris 8e). *Clinique Les Diaconesses* (Paris 12e). *Hôpital international* (Paris 14e). Hôpital A. Béclère (Assistance publique) à Clamart (Hauts-de-Seine). CH de Courbevoie (Hauts-de-Seine). CH de Sèvres (Hauts-de-Seine). *Hôpital américain de Neuilly* (Hauts-de-Seine). H. Jean Verdier (Assistance publique) à Bondy (Seine-Saint-Denis). *Clinique La Roseraie à Aubervilliers* (Seine-Saint-Denis). *Clinique de la Dhuys à Bagnolet* (Seine-Saint-Denis). *Clinique Parisis à Cormeilles* (Val-d'Oise). CH de Poissy (Yvelines).

Languedoc-Roussillon : CHR de Nîmes (Gard) ; CHR de Montpellier (Hérault) ; *clinique Saint-Pierre à Perpignan* (Pyrénées-Orientales).

Limousin : CHR de Limoges (Haute-Vienne).

Lorraine : CHR de Metz (Moselle) ; *hôpital Sainte-Croix à Metz* (Moselle) ; CHR de Nancy, maternité régionale A.-Pinard (Meurthe-et-Moselle).

Midi-Pyrénées : CHR de Toulouse (Haute-Garonne) ; *clinique Saint-Jean Languedoc à Toulouse* (Haute-Garonne) ; *clinique de l'Union à l'Union* (Haute-Garonne).

Nord-Pas-de-Calais : CHR de Lille (Nord) ; *polyclinique du Bois à Lille* (Nord) ; *hôpital Saint-Philibert à Lomme* (Nord) ; CH de Roubaix (Pas-de-Calais) ; *polyclinique du Bois-Bernard à Rouvroy* (Pas-de-Calais).

Basse-Normandie : CHR de Caen (Calvados).

Haute-Normandie : CHR de Rouen (Seine-Mar.) ; *clinique Saint-Antoine à Bois-Guillaume* (Seine-Mar.).

Pays-de-Loire : CHR de Nantes (Loire-Atl.) ; *clinique Saint-Jean à Nantes* (Loire-Atl.) ; CHR d'Angers (Maine-et-Loire) ; *clinique du Tertre-Rouge à Le Mans* (Sarthe).

CHR de Amiens (Somme) ; *clinique Sainte-Thérèse* à Amiens.

Poitou-Charente : *CHR de Poitiers* (Vienne).

Provence-Alpes, Côte d'Azur, Corse : CHR de Nice (Alpes-Mar.), *Clinique Saint-Georges à Nice* (Alpes-Mar.), CHR de Marseille (Bouches-du-Rhône) (deux centres), *clinique Bouchard à Marseille* (Bouches-du-Rhône), *Institut d'endocrinologie à Marseille* (Bouches-du-Rhône).

Rhône-Alpes : *Polyclinique Notre-Dame auxiliatrice à Valence* (Drôme), CHR de Grenoble (Isère), *clinique Belledonne à Saint-Martin-d'Hères* (Isère), CHR de Saint-Etienne (Loire), CHR de Lyon (Rhône), *clinique Saint-Marie-Thérèse* (Rhône), *clinique Montplaisir à Lyon* (Rhône).

DOM : *clinique des Rosiers à Les Abymes* (Guadeloupe), *clinique Saint-Marie à Fort-de-France* (Martinique), *clinique Jeanne-d'Arc à Le Port* (Réunion).

★ Les noms des établissements privés sont indiqués en italique.

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4888

HORIZONTALEMENT

I. Un qui ne fait rien pour les bonnes œuvres. Pas autre chose. – II. Il n'y a rien à voir lorsqu'elles sont fermées. Ce n'est pas aux tennismen qu'il permet de faire des balles. – *III. Régulièrement mis en pratique. Revient* peut-être sur ses pas. Note. Cité catalane. – IV. Brisée en son cœur. Association mondialement *connue*. Dépouille d'un chef. – V. Font la représentation. Devait avoir peur que le ciel ne lui tombe sur la tête. – VI. Place du canton. Endroit où l'on peut voir la côte. Qui ne peut donc pas retourner sa veste. – VII. Quand on s'occupe de lui, ça peut tourner mal. Telle une lumière susceptible de très bien éclairer. – *VIII. Lieu* où l'on fait des courses. Qui fait peut-être voir rouge. Une partie de l'Europe. – IX. Prennent racine pour longtemps. Entrée en matière. Réfléchi. Sert à renforcer. – X. Ne manque pas de sel. Possessif. On n'y *restait certes pas les bras croisés*. – XI. Utile en cas d'incident de parcours. Il arrive qu'on ne soit pas habillé comme il faudrait pour les recevoir. Est suivi de mots. – XII. On n'y voit peut-être que du feu. Agent de la perception. Il serait *doublement faux de dire qu'elle a* mal tourné. – XIII. Se cognent les uns sur les autres. Est en haut d'une échelle. Article. – XIV. Une victime de la jalousie. Qui a peut-être été élargi. – XV. Quelqu'un peut leur cirer les bottes. Mène sa barque.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I												■	■		
II										■					
III			■					■			■				
IV			■				■		■						■
V										■					
VI				■									■		
VII						■									
VIII					■				■					■	
IX		■				■			■			■			■
X	■						■			■					
XI					■								■		
XII						■					■				
XIII				■							■			■	
XIV		■	■					■		■					
XV									■						

VERTICALEMENT

1. De quoi réaliser quelques beaux coups de filet. Est de bois. – 2. Un qui pourrait toucher le fond de l'abîme. Prend fin dans l'océan. – 3. L'amour naissant. Dont certains profitent parce qu'ils sont riches. – 4. On le fait rentrer pour faire sortir. Le canon y a une bonne place. Remplit des coupes. – 5. A des plumes au derrière. Réfléchi. Rend possible un nouveau service. – 6. Telles que le courant passe. A souvent frappé fort. Innombrables sont ceux qui y sont heureux comme des poissons dans l'eau. – 7. Peut mener à la crise. *Où il vaut mieux ne pas mettre le doigt dans l'engrenage*. Cela peut être la fortune. – 8. Article. Rend poli. – 9. De quoi n'en pas croire ses yeux ni ses oreilles. Entraîne des séparations. Adoucissent les mœurs ou empoisonnent l'existence. – 10. Présents de la tête *aux pieds. Pousse à répondre*. A sa place dans maintes spécialités. – 11. Deux parmi cinq. Où il est facile de jeter la pierre à autrui. Note. – 12. Trouve à qui parler. Résulte d'un éclatement. – 13. Un proche de quelqu'un qui en avait par-dessus *la tête. Où certains ont connu* le succès. Air connu. – 14. Avec lequel on peut être obligé de prendre des gants. Fait craindre des complications. Il n'est pas rare qu'on l'entende murmurer. – 15. Furent nombreux chez Hugo. Peut être due *à une grande peine. Proche du marteau* et de l'enclume.

Solution du problème n° 4887

Horizontalement

I. Bâtonnier. – II. Icare. Osé. – III. Jetées. Pi. – IV. Or. Liban. – V. Ubac. Eude. – VI. Ténias. Os. – VII. Triton. – VIII. Épée. Esse. – IX. Rue. – X. En. Fouets. – XI. Sinistrée.

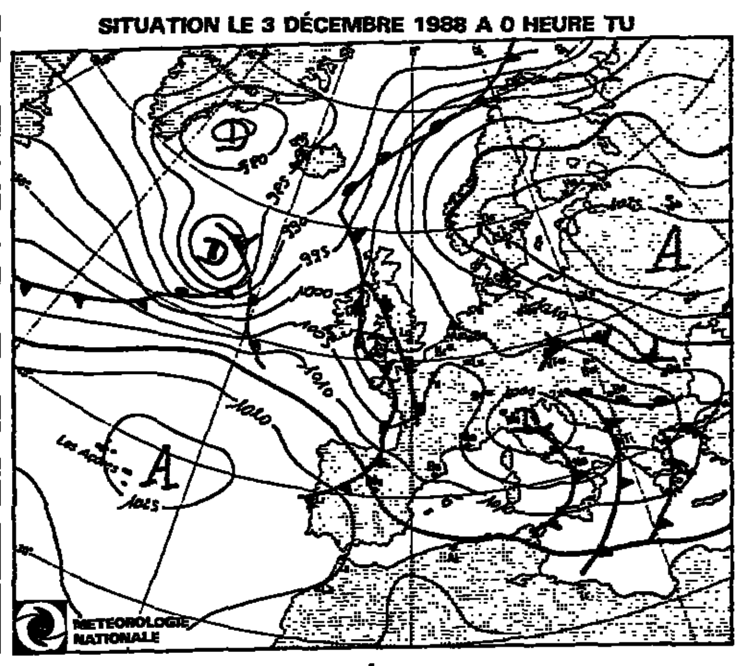
Verticalement

1. Bijoutières. – 2. Acerbe. Puni. – 3. T.A.T. Antée. – 4. Ore. Cire. Fi ! – 5. Néel. Al. Dos. – 6. Sieste. Ut – 7. Io. Bu. Osier. – 8. Espadons. Té. – 9. Reines. Erse.

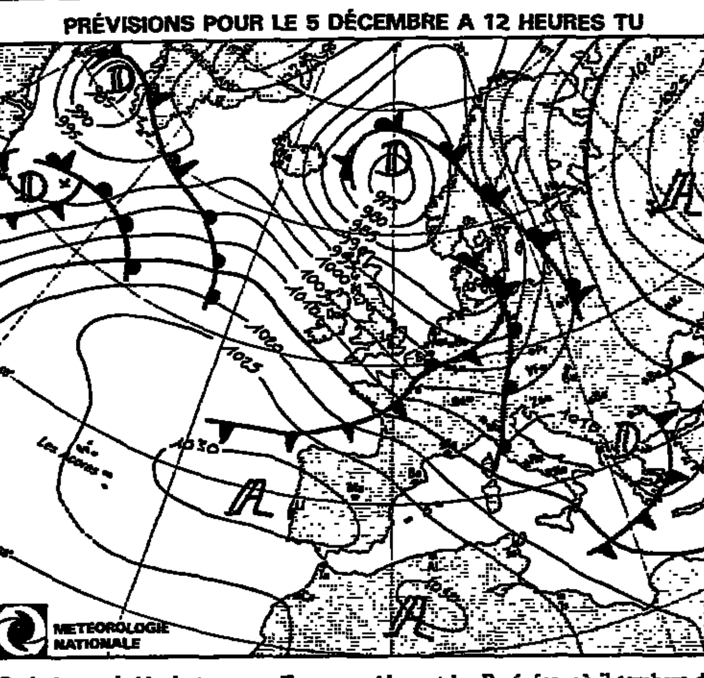
GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 3 DÉCEMBRE 1988 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 5 DÉCEMBRE A 12 HEURES TU



Evolution probable du temps en France entre le samedi 3 décembre à 0 heure et le dimanche 4 décembre à minuit.

Hausse de champ temporaire à l'arrière d'une perturbation qui glisse samedi vers la Méditerranée. Arrivée *rapide d'une nouvelle perturbation*, plus active, qui traversera tout le pays dimanche.

Dimanche : pluies et vents.

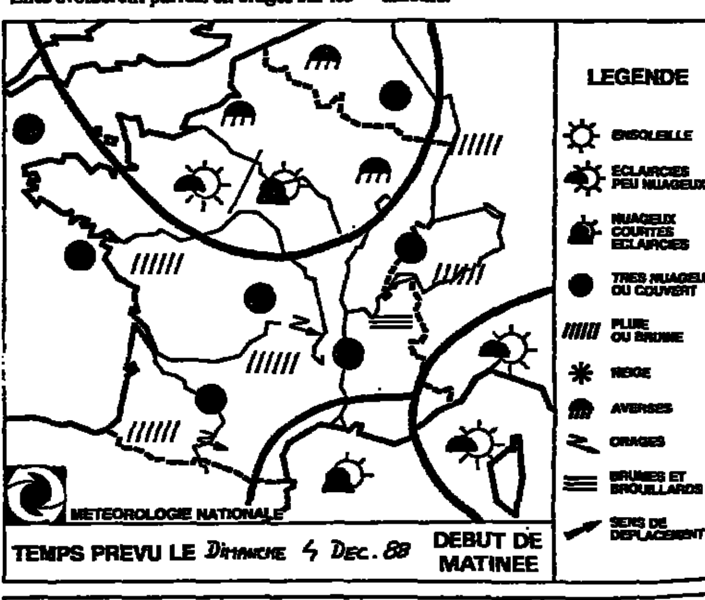
Le soleil fera quelques apparitions sur nos régions du Nord, du Nord-Est et de la Corse le matin. Ailleurs il se fera *plus rare*.

Les pluies affecteront les régions de la Bretagne au Massif Central, à l'Aquitaine et au Midi-Pyrénées le matin. Elles gagneront l'ensemble du territoire en cours de journée. Ces pluies seront surtout abondantes dans le Sud-Ouest, le Limousin et le sud du Massif Central. Elles évolueront parfois en orages sur les Alpes et les Pyrénées, où il tombera de la neige au-dessus de 1 800 mètres.

Quelques averses se produiront le matin sur le Nord-Picardie puis sur les régions du Nord-Est et de l'Est en mi-journée.

Le vent de nord-ouest soufflera fort sur les côtes de la Manche et de la mer du Nord le matin (pointes à 80 km/h). *Il soufflera d'ouest sur les côtes atlantiques* et se renforcera la journée (rafales à 100 km/h). Le mistral s'installera dans la vallée du Rhône le matin.

Les températures, à l'aube, seront de 0 à 3 degrés de la Normandie à la Lorraine et à la Touraine, de 3 à 6 degrés de l'Alsace aux Alpes, de 9 à 13 degrés ailleurs. Elles remonteront dans l'après-midi de 7 à 11 degrés du Nord au Nord-Est et aux Alpes, de 12 à 17 degrés ailleurs.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 2-12-1988 à 6 heures TU et le 3-12-1988 à 6 heures TU — le 3-12-1988

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	14	14	N
BIARRITZ	11	8	C
BORDEAUX	14	9	A
BOURGES	8	5	A
BREST	11	8	P
CAEN	7	5	A
CHERBOURG	7	6	C
CLERMONT-FERR.	9	0	P
DIJON	9	6	0
GRENOBLE St-M-H	7	3	D
LILLE	4	4	N
LIMOGES	6	4	P
LYON	10	4	C
MARSEILLE-MAR.	13	4	D
NANCY	7	5	C
NANTES	10	8	P
NICE	15	7	D
PARIS-MONTS.	7	6	0
PAU	11	7	P
PERPIGNAN	15	8	P
RENNES	9	8	C
ST-ETIENNE	8	0	C
STRASBOURG	5	4	C
TOURS	8	6	C
TOULOUSE	12	8	D
POINTE-A-PITRE	30	19	D

ÉTRANGER	max	min	temps
ALGER	19	10	N
AMSTERDAM	1	1	P
ATHÈNES	20	16	D
BANGKOK	29	20	C
BARCELONE	15	7	D
BELGRADE	6	2	P
BERLIN	–2	–3	C
BRUXELLES	3	2	C
LE CAIRE	26	17	D
COPENHAGUE	10	1	N
DAKAR	29	22	D
DELHI	29	9	D
DJERBA	18	14	D
GENÈVE	6	3	C
HONGKONG	21	17	D
ISTANBUL	17	11	P
JÉRUSALEM	19	7	N
LISBONNE	17	11	A
LONDRES	4	1	N
LOS ANGELES	27	11	N
LUXEMBOURG	6	3	C
MADRID	14	7	D
MARRAKECH	18	11	N
MEXICO	16	8	B
MILAN	7	5	B
MONTRÉAL	5	–8	*
MOSCOU	–9	–9	C
NAIROBI	25	14	D
NEW-YORK	8	2	D
OSLO	–10	–16	N
PALMA-DE-MAL.	16	8	D
PÉKIN	11	–1	D
RIO-DE-JANEIRO	23	23	C
ROME	15	7	N
SINGAPOUR	31	24	A
STOCKHOLM	–9	–18	A
SYDNEY	27	21	N
TOKYO	11	5	A
TUNIS	19	10	D
VARSOVIE	–3	–9	C
VENISE	12	6	P
VIENNE	–3	–1	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = *temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.*

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)



THÉATRE

« Hamlet » par Patrice Chéreau

« La rive d'en face du fleuve »

Après avoir ouvert le dernier Festival d'Avignon, le spectacle de Patrice Chéreau, Hamlet, tragédie d'un prince, *est à Nanterre, avec Gérard Desarthe et Nada Strancar.*

Une grande flaque de lumière balaie le plateau, révèle l'assemblage oblique de surfaces disparates, à la fois plancher et mur, couché comme vu du dessus. Le décor de Richard Peduzzi pour *Hamlet* est le même que dans la Cour d'honneur où le spectacle de Patrice Chéreau a été créé cet été (*le Monde* du 12 juillet). Après Villeurbanne et Grenoble, il se trouve en ce moment aux Amandiers de Nanterre. A l'intérieur donc, sans le ciel, sans les murailles. Seulement un mur qui se fond dans le noir, s'écarte pour laisser passer le cheval fantôme du roi assassiné. Martèlement des fers sur le bois, éclats de la lune sur la carapace métallique qui enserre le col, protège les pattes. Le manteau noir du cavalier sans visage tournoie, la bête se cabre et s'enfuit. Superbe image gothique dans une mise en scène intense, qui, au travers des péripéties baroques, retrouve la continuité inexorable des tragédies.

Hamlet-Gérard Desarthe, plus aigu encore qu'à Avignon, plus subtil, déconcertant, encore plus émouvant, navigue avec sûreté sur ce plancher-piège qui, soudain, se creuse de trappes, se disjoint, traversé de cicatrices. Hamlet appartient de tout son corps à ce monde disloqué qu'il refuse. Homme nouveau de la Renaissance à la recherche d'une morale, contre l'obscurantisme barbare du Moyen Age ? Peut-être mais pas seulement, mais plus. Le programme cite Fernando Pessoa : *« La rive d'en face du fleuve n'est jamais, puisqu'elle se trouve en face, la rive de ce côté-ci ; c'est là toute la raison de ma souffrance... »*

Hamlet porte en lui cette souffrance qui, autant que le rire, est le propre de l'homme, moderne, le désir d'insatisfaction. C'est en quoi il se distingue des gens d'Elseneur, plutôt habitués à vivre leurs pulsions sans se préoccuper des conséquences. Ils ont des générosités malhabiles, des ruses, des cruautés d'enfant. Le regard d'Hamlet est lucide, amer, parfois amusé. Torturé quand il s'agit de cette femme altière, dominatrice, formée pour se faire obéir, la reine, sa mère. Il ne supporte pas de la voir soumise, physiquement soumise à un homme qu'il méprise.

Le piège de la conscience

Nada Strancar a repris le rôle de Gertrude, la reine, la mère tant admirée. Voix vibrante, chevelure rousse, chair blanche dans une robe bleu nuit, elle est trop visiblement épanouie pour ne pas « offenser gravement » non pas son époux mort, mais Hamlet. Sans prendre garde à lui, à son trouble, à son dégoût fasciné, devant tous, devant lui, elle se coule dans les bras de l'homme qui


MARC ENGUERAND

la rend heureuse. Wladimir Yordanoff a repris le rôle de Claudius, roi fraticide, dont il a fait un mâle bravache au front bas, aussi brutal et dangereux qu'un sanglier.

Patrice Chéreau resserre l'action sur le trio familial. Les autres sont des comparses. Polonius (Bernard Ballet) fut sûrement homme de bien – ses enfants le respectent – mais reste encroûté dans le confort de sa fonction. Horatio (Thibault de Montalembert) a choisi une fois pour toutes de ne pas agir, de rester pour raconter. Laërte (Vincent Perez) est un naïf perpétuellement manipulé. Les sbires Rosencrantz et Guildenstern (Bruno Todeschini et Olivier Rabourdin) sont des Dupond et Dupond shakespeariens... Le personnage d'Ophélie (Marianne Denicourt, au jeu hésitant) se dilue quelque peu. Elle a du mal à exister en face de Nada Stancar, magnifique et redoutable vampire.

Entre elle et Gérard Desarthe s'engage un combat sans merci qui les unira dans la mort. Hamlet cherche une vérité interdite. Il élimine les obstacles qui l'en séparent, en élève d'autres. Profondément, il sait que la vérité est inavouable. Pour l'aborder, il emprunte les masques de la folie, utilise ceux du théâtre afin de *« prendre au piège la conscience du roi »*. Quand il fait représenter par des comédiens le meurtre de son père, d'abord Claudius demeure interdit, et la première réaction de Gertrude est de rire. Comme si déjà elle avait oublié sa part dans le crime. Elle est sans mémoire, parfaitement imperméable au remord. Hamlet n'y peut rien et pourtant elle l'aime.

Ici mieux qu'à Avignon – à cause du plein air qui absorbe les nuances, de la démesure spectaculaire de la nuit qui détourne l'attention – on perçoit mieux le réseau de liens qui enchaînent les personnages les uns aux autres. Liens d'intérêt, de complicité. De tendresse animale aussi. Histoires de passions abruptes, et de cadavres dans le placard, au sens propre. La force de la pièce son pouvoir tiennent de ça : tout y est concret. Fantasmes et fantômes se matérialisent sans pour autant divulguer leurs secrets.

Dans ce spectacle irréfutable, splendidement simple. Patrice Chereau a su tourner autour des vertiges intérieurs, a cerné le mystère des personnages, leur instabilité. Ils ne s'installent pas dans une ligne de conduite, aussi complexe soit-elle. Même connaissant les détails de l'intrigue, on est pris dans une sorte de suspense. Les gens sont imprévisibles, et bien sûr en premier Hamlet, Desarthe, nerveux, exigeant, fragile, en manque d'amour. Mais plus cruel encore que sa mère ou Claudius, parce qu'à un moment donné il fait mal, il tue, comme quelqu'un qui écarte en vain le brouillard de devant ses yeux. La force de la pièce, son pouvoir, c'est aussi que les morts ne s'accumulent pas simplement par fantaisie délirante, mais qu'ils sont indispensables à l'accomplissement du destin d'Hamlet.

COLETTE GODARD.

★ Théâtre des Amandiers, Nanterre, 20 heures. Jusqu'au 11 février. Tél. : 47-21-18-81.

La lumière et la couleur

Dans *Hamlet*, il y a des rouges carmin et des bleus nuit, des *noirs qui chavirent*, et le blanc fleuri de la robe d'Ophélie. Le visage fin de Gérard Desarthe, hanté par ses ombres, et celui, sanguin, de Bernard Ballet, Polonius nourri d'intrigues. Et l'espace immense, le ciel et le sol fissuré, et les passions qui cognent sous les voûtes crâniennes. L'infiniment grand et l'infiniment secret.

Cette émotion de la couleur et de la lumière, du théâtre et des acteurs, révélateurs, au sens premier du terme, de ce que le monde voudrait tenir caché. Tout cela nous est donné par les photographies que Claude Gafner a réalisées cet été à Avignon et cet automne au TNP de Villeurbanne. Œil familier de Pina Bausch et d'Antoine Vitez, c'est la première fois qu'il rencontrait Patrice Chéreau. Il y eut peu de mots échangés. *« J'ai été impressionné,* dit Gafner, *par les indications de Chéreau pendant les répétitions, sur le rythme de son spectacle. Par ces coups de fouets de la lumière, ces vagues de noir et de blanc, cette manière, sans cesse, de relancer la machine. C'est par là je crois que Patrice Chéreau frappe notre inconscient. »*

Le travail de Claude Gafner est celui d'un peintre. Il fait d'abord parler la couleur et la forme. Il n'expose pas ses photographies côte à côte. Il en a fait des montages. Et l'étreinte du rouge carmin et du bleu nuit, corps effondrés du roi et de la reine, écrase du poids du crime et du désir le vaste plateau où errent des ombres. Le visage de Hamlet, perdu sur on ne sait quelle tourmente de bleu gris tremblé, appartierent au même univers que celui du spectre emporté dans un galop au royaume des morts.

O. Qt.

VARIÉTÉS

Un nouvel album avant un nouveau spectacle

L'alchimie Souchon

Alain Souchon a repris le métier de chanteur. En écrivant presque toutes ses chansons.

Alain Souchon n'avait pas publié d'album depuis trois ans. Comme toujours, le nouveau LP (et compact) a été enfanté avec beaucoup de douleur. Souchon s'est heurté à sa lenteur naturelle, à une nécessité intérieure de courir après les mots et aux difficultés d'une collaboration avec Laurent Voulzy, son compositeur habituel. Plusieurs fois de suite, Souchon et Voulzy sont partis ensemble à la campagne sans rapporter une ligne ou une note. *« L'alchimie entre Voulzy et moi, est complexe,* dit Alain Souchon, *elle prend beaucoup de temps. »* Finalement, Souchon et Voulzy n'ont écrit que trois chansons du nouvel album : *Ultra moderne solitude*, *Dandy* et *J'attends quelqu'un*. Et en dehors d'une collaboration avec David Neil et Franck Langolff pour *Normandie Lusitania*, Alain Souchon a imaginé seul le reste du disque : *les Cadors*, *Quand je serai KO*, *Comédie*, *la Chanson parfaite*, *On se cache des choses* et *la Beauté d'Ava Gardner*.

La nouvelle production d'Alain Souchon contient encore ce mélange d'humour, de tendresse et de douceur, de désarroi, de légère folie et de dérision, de fragments d'émotion et de sentiments incertains. Et avec un goût très fort du bonheur. *« Avec* Ultra-Moderne Solitude, *je n'ai pas cherché de fioritures. J'aime que les mots participent au mouvement de la vie, que les codes de langage se modifient, que des termes anglais viennent bousculer un peu l'ordre des choses. Les chansons d'il y a dix ans, je ne pourrais plus les écrire aujourd'hui. Le monde a bougé, je n'aime plus la même musique. Je ne suis plus le même. Je me suis dégagé de l'enfance un peu rêveuse, je fais attention de parler moins de moi, de raconter plus les autres. »*

Après plusuieurs rôles au cinéma, Alain Souchon est heureux de retrouver l' *« agitation du chanteur »*. En avril prochain, Alain Souchon présentera son nouveau spectacle au Théâtre des Champs-Elysées.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ LP et compact Virgin.

CINÉMA

Cycle Murnau au Musée d'Orsay

Neuf films de Friedrich Wilhelm Murnau, le grand cinéaste expressionniste allemand des années 20, sont projetés à l'auditorium du Musée d'Orsay. L'homme de tous les troubles, de tous les enfers, des images nocturnes et convulsives. Homosexuel tourmenté, il a tourné des histoires délirantes, mis en scène des personnages de monstres pathétiques. Et il est mort en 1931 après avoir tourné *Tabou* à Tahiti, en même temps que son valet, dans un accident de voiture. Le Musée d'Orsay présente jusqu'au 22 décembre : *la Marche dans la nuit*, *la Découverte d'un secret*, *La terre qui flambe*, *les Financiers du grand-duc*, *le Dernier des hommes*, *Faust*, *l'Aurore*, *Tabou*, et le plus célèbre, *Nosferatu*, aimé des surréalistes.

★ Auditorium du Musée d'Orsay, 18 F. Tél. : 40-49-48-70.

« Albertine en cinq temps », de Michel Tremblay

La rage de vivre

Une tragédie intimiste, qui bouillonne de rage, de sève, de vie. Une femme, à cinq âges de sa vie, dialogue avec elle-même.

On n'aurait pu rêver meilleure pièce contemporaine pour inaugurer le Studio des Champs-Elysées rénové, dont Louis Jouvet dessina les plans de scène et de salle, et qui accueillit Gaston Baty, Lugné, Poe. *Albertine en cinq temps*, du Québécois Michel Tremblay, est une tragédie, dure, décapante. Lugubre au fond, mais la rage y cogne si fort, mêlée à des odeurs de vie et de mort, de feuilles mortes et de frites, que le spectacle nous emmène bien loin au-delà du larmoiement.

C'est une idée forte que d'imaginer une femme dialognant avec elle-même, à cinq âges de sa vie, entre trente et soixante-dix ans. Elles se chicanent, ces Albertine, et se jugent. La plus âgée a oublié la douleur de ses trente ans. A cinquante ans, elle a cru qu'elle pouvait réinventer sa vie, dévier le cours de son destin de femme seule, de mère tragique. A soixante ans, elle sait que le destin revient toujours frapper et que ça fait très mal. A soixante-dix ans, elle s'excuse, avec un doux sourire, de la rage qui, parfois encore, lui saute à la gorge. Toutes prennent à témoin leur sœur Madeleine, la douce et souriante, qui n'a pas quitté la campagne, qui aime son mari, l'attend, élève sans révolte des enfants sans problèmes. Madeleine, qui n'a pas cherché à sortir de l'ornière toute tracée. La pièce de Tremblay est construite, finalement, comme un conte : à partir d'un postulat dont on oublie vite l'invraisemblance tant l'histoire racontée remue de vérités.

Le metteur en scène, québécois également, André Brassard, est un familier de l'œuvre de Michel Tremblay. Il a eu la bonne et juste idée de semer un peu de trouble sur l'âme d'Albertine. Plus que les rides, les traces du temps, c'est la douleur, l'abandon, qui marquent les traits. Ses cinq Albertine ne se ressemblent en aucune manière, mais il y a, entre elles, cette *complicité familiale* terrible, sans détours ; elles ne se font pas de cadeaux. A trente ans, Albertine (Brigitte Mounier) est encore une belle fille, un peu sauvage, qui rue dans les brancards. A quarante ans (Marie-France Santon), une femme finie, dure, amère, une ménagère en pantoufles qui se laisse aller. A cinquante ans (Nadia Barentin), la voilà toute pimpante, fumant, buvant des cocas. Elle a un travail, enfin, c'est une femme indépendante, qui a envoyé sa douleur et ses enfants au rencart. A soixante ans, le cheveu défait, gris (Huguette Faget), elle n'est plus que l'ombre d'elle-même. France Delahalle porte avec front les soixante-dix ans d'une Albertine prisonnière d'une chambre d'hospice à odeur de mort. Elle a le sourire, la lumière de ces vieilles gens qui n'attendent plus rien.

Autour de Catherine Cauwet, Madeleine, solide et pure – avec le charme désuet d'une femme de pionnier dans les vieux films américains, – ces cinq Albertine tout en contrastes, en aspérités, jouent sans accent – elles sont françaises – et la langue de Tremblay s'en passe, qui rape et creuse, avec une solide santé. Entre les hauts murs gris froid du décor d'André Acquart, il y a juste un petit lit blanc, d'ici ou d'ailleurs, et ces *« chaises berçantes »* qui, au Québec, rythment le temps qui passe.

O. Qt.

★ Au Studio des Champs-Elysées, 47-23-35-10.

PHOTO

« Le corps à deux têtes », chez Picto Bastille

Le parcours de la Comète

Figure, mémoire et personnalité du milieu photographique, Pierre Gassmann ouvre un nouvel espace par une double exposition collective.

Lorsqu'en 1950 Pierre Gassmann fondait l'atelier Pictorial Service, rue de la Comète à Paris, il ne prévoyait pas que trente-huit ans après, à l'initiative de son fils Edy, se créerait dans Paris un quatrième laboratoire, suréquipé, ultra-moderne, destiné à répondre aux besoins de tous les professionnels.

La réputation mondiale de Picto est indissociable de la personnalité de Gassmann. Elevé à Breslau dans le laboratoire de radiographie maternel, il a grandi, comme il dit, dans « la soupe ». Emerveillé par le développement, il mue la chambre noire en salle de jeu, prend sa première photo à treize ans et a la chance de voir chez lui, le dimanche, *Paul Klee*, *John Heartzfield* et Moholy-Nagy.

Fuyant l'Allemagne nazie, il débarque à Paris en 1933. Il a vingt et un ans et ne parle pas le français. Il admire Brassaï, Kertesz, Tabard et Man Ray. Très tôt, il rencontre Capa, Gisèle Freund, Halsman, Blumenfeld, tous réfugiés comme lui. Et se lie d'amitié avec Henri Cartier-Bresson. Inspiré par René Clair, il photographie sa découverte de Paris et apprend un jour avec stupeur que Brassaï habite son immeuble. Il mettra trois mois avant d'oser lui montrer ses photos.

A la Libération, il installe un laboratoire dans sa salle de bains et opère en free-lance. De la tour Eiffel au quai d'Orsay, en passant par le marché aux timbres, il couvre tous les sujets : le passage d'*Exodus*, le retour des prisonniers allemands chez eux ou la création d'Israël. Ami de Chym et de Bischof, il contribue à la naissance de l'agence Magnum. Mais, très critique envers sa propre création, il cesse de photographier et s'installe à son compte comme tireur professionnel.

Son crédo tient en une phrase : *« La technique n'est qu'un moyen, ce qui compte c'est d'avoir l'œil. »* Outre Cartier-Bresson, il tire Lartigue, Tabord et Doisneau. En 1958, il archive l'œuvre photographique de Man Ray. Expert en procédés anciens, il sauve les plaques d'Atget, restaure Bayard et Régnault.

Pour l'heure, Picto Bastille est encore en chantier. L'aile droite a été aménagée en salle d'exposition. Refusant de traiter la galerie comme un petit musée, Pierre Gassmann reste fidèle à l'électisme pratiqué durant vingt ans à la Photokina et au Salon de la photo, dont il fut directeur artistique.

L'exposition se décompose en deux sections. La première est centrée autour de Man Ray, présent par un rayogramme de 1919 autant que par *Demain* dont il n'existe qu'un exemplaire au monde. Déclinaison personnalisée d'un thème dont les deux termes – splendeur, misère – sont traités à part égale, l'ensemble des tirages, modernes pour la plupart, a été choisi pour la qualité esthétique ou émotive plutôt que pour la rareté.

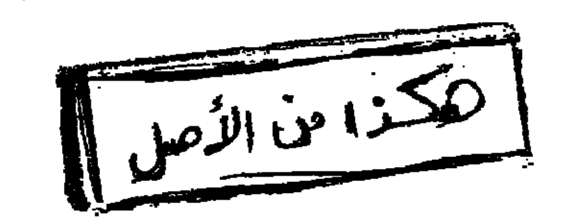
Les recherches de Blumenfeld sur la couleur en 1941 jouxtent des superpositions et la célébrissime « Carmen », modèle pour le baiser d'Auguste Rodin (1982) posant en chair et en os, à Paris, à l'âge de soixante-dix ans. Accroché sans préséance, ce patchwork est tissé de chefs-d'œuvre inédits.

De Willy Maywald à Sougez, on passe à un superbe nu pudique de René-Jacques, en 1933, produit d'une commande, le seul qu'il ait jamais réalisé. Invention, pur jeu, fait brut, la filiation avec les anciens est assurée par les corps paysages, au sténopé, de Ilan Wolff. Et le reportage sur les bains de Tbilissi par le Moscovite Pinkhassov, ancien photographe de plateau de Tarkovski, fixé à Paris depuis trois ans.

Le dynamisme, la curiosité généreuse de Gassmann, trouvent leur prolongement dans l'innovation d'une cimaise libre. Répondant à la vocation d'un lieu où par essence naît la photo, Monique Plon, la directrice, a eu la belle idée d'accueillir dix jeunes opérateurs peu connus. Outre Patrick Zacks et Patrice Bouvier, se détache surtout la série « Luttes et empreintes », portraits en groupes, au virage partiel marouflé, de Dominique Roux, révélé par ses paysages nocturnes en couleurs. Le Belge Jean Janssis, travail subtil à la gomme bichromatée. Et les recherches assez hockneyennes d'Olivier Perrot. Opérant sur des contacts agrandis, ce jeu formel sur la fragmentation superpose les négatifs découpés d'un même modèle, confiant à la lumière le soin d'unifier la disparité de la composition.

PATRICK ROEGIERS.

★ « Le corps à deux têtes », Picto Bastille, 53 *bis*, rue de la Roquette, 75011 Paris, jusqu'au 31 décembre.



Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

EXISTE EN TROIS TAILLES. Le Grand Edgar (43-20-90-09) (dim. 20 h 15) ; sam. 18 h.

MÉMOIRES D'UNE JEUNE FILLE DÉRANGÉE. Le Grenier (43-80-68-01), sam. à 22 h.

L'IDIOT. Lucernaire Forum (45-44-57-34), Théâtre Rouge, sam. 21 h 30.

UN PIED DANS LE CRIME. *Théâtre Valhubert* (45-84-30-60), 20 h 30 ; sam., dim. 15 h.

LA NUIT DES CHASSEURS *Théâtre national de la Colline* (43-66-43-60), 20 h 30 ; sam. 15 h, dim. 15 h 30.

SI BLEU SI CALME. *Neuilly-sur-Seine.* L'Athlétic (46-24-03-83), sam. 20 h 30.

THERMIDOR-TERMINUS. Cartoucherie. Théâtre du Soleil (43-74-24-08), sam. 20 h 30 ; dim. 15 h.

LES CAHIERS DE MALTE LAURIDS BRIGGE. Lucernaire Forum. Théâtre Rouge (45-44-57-34), sam. 19 h 30.

HARCAMONE. D'après le *Miracle de la Rose.* Théâtre Renaud-Barrault (42-56-60-70), sam. 21 h.

AH. DADA SUR MON... Au Bec fin (42-96-29-35), sam. à 22 h ; dim. à 20 h 30 (1er).

LA SALLE N° 6 (spectacle en langue russe) Bobigny. Maison de la culture (48-31-11-45), sam. 21 h ; dim. 16 h.

LE PETIT MAITRE CORRIGÉ. Colombes. Maison des jeunes et de la culture (47-82-42-70), dim. à 16 h.

TIR ET LIR. Théâtre national de la Colline. Petite salle (43-66-43-60), 21 h ; sam. à 15 h 30 ; dim. 16 h.

FLUCTUAT. *Lierre Théâtre* (45-86-55-83), sam. 20 h 30 ; dim. à 15 h.

THE CANTERVILLE GHOST (en anglais). *Salle II. Théâtre de la Main* d'or (48-05-67-89), sam. 16 h.

ANIMAL FARM (en anglais). Salle II. Théâtre de la Main d'or (48-05-67-89), sam. 19 h.

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). Wonderful Casting : 20 h 30.

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). Avanti : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30.

ARCANE (43-38-19-70). *Baudelaire* : 20 h 30, dim. 17 h.

ARLEQUIN (45-89-43-22). Un pré vert, un tourment, deux boules de billard : 20 h 30.

ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). Djebels : 20 h 30, dim. 16 h.

ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23). Les *Enfants* du Soleil : 20 h 30.

ATELIER (46-06-49-24). Baby Boom : 15 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30.

ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Le Drame de la vie : 19 h.

BOUFFES DU NORD (42-39-34-50). Le roi se meurt : 15 h et 20 h 30, dim. (dernière) 16 h.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Une absence : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35). Blanche-Neige : 20 h. Dim. Nouvelles : 17 h.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34). Théodore : 20 h 30. Dim. Les Deux Jumeaux vénitiens : 16 h.

CARTOUCHERIE ATELIER DU CHAUDRON (43-28-97-04). Les Brûlants : 20 h 30.

CARTOUCHERIE THÉATRE DU SOLEIL (43-74-24-08). Thermidor-*Terminus, d'après la mort de Robespierre* : 20 h 30, dim. 15 h.

CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). *Profession* avouée : sorcier de la famille : 17 h 30. Salle II. Le Bal de N'Dinga : 20 h 30. *dim. 16 h.*

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Ah ! Ca rira, ça rira, ça rira !... : 21 h, dim. 15 h 30.

CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). L'Orage : 20 h 45, dim. 15 h 30.

CIRQUE D'HIVER (48-78-75-00). Astérix : 14 h, 17 h 30 et 21 h, mer., dim. 14 h et 17 h 30.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69). Grand Théâtre. *Passion Marionnettes géantes : 20 h 30.* La Galerie. La Seconde Surprise de l'amour : 20 h 30. La Resserre. Henry *Brûlard : ma vie* ; 20 h 30.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 19 h et 21 h, dim. 15 h.

COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-37-21). Une femme sans histoire : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Les Délices du baiser : 20 h 30, dim. 15 h 30.

COMÉDIE-FRANCAISE (40-15-00-15). Salle Richelieu. Nicomède : 20 h 30. *Dim. Le Legs, suivi par le Jeu de l'amour* et du hasard : 14 h. Fin de partie : 21 h.

DAUNOU (42-61-69-14). Monsieur Masure : 21 h, dim. 15 h 30.

DÉJAZET-T.L.P. (42-74-20-50). Le Tour du monde en quatre-vingts jours : 20 h 30, dim. 15 h.

DEUX ANES (46-06-10-26). Le Coût du père François : 15 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Le Gardien : 20 h 30, dim. 16 h.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Nous on fait où on nous *dit de faire : 23 h.*

ELDORADO (42-49-60-27). Rêve de Vienne : 14 h 30, 18 h et 20 h 30, dim.

ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). Le Prince travesti : 20 h 30, dim. 16 h.

ESPACE PIERRE CARDIN (47-23-61-21). Der Kontrabass, en langue allemande : 20 h 30, dim. 15 h.

ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. Les Anciennes Odeurs : 19 h. La Rive d'en face : 21 h, dim. 16 h. Salle II. L'Annonce de Matyah : 21 h, dim. 17 h.

FONTAINE (48-74-74-40). Quelle Famille !.. : 17 h et 21 h, dim. 15 h 30.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Nocturnes : 20 h 45, dim. 15 h.

GALERIE 55-THE ENGLISH THEATRE **OF PARIS** (43-26-63-51). Signal Man's Apprentice (les Aiguilleurs) : 20 h 30.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Cet animal étrange : 18 h 30. *Une dame aux camélias : 20 h 30.* Etreintes : 22 h 15.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). L'Ange gardien : 20 h 30, dim. 16 h.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. La Chevauchée élastique : 21 h 30.

JARDIN D'HIVER (42-62-59-49). Carte blanche aux invités : 19 h. Le Salon transfiguré, 21 h.

L'ESPACE EUROPÉEN (42-93-69-68). La Face cachée d'Orion : 20 h 30.

LA BASTILLE (43-57-42-14). Grande salle. Par les villages, Festival d'automne à Paris 1988 : 21 h, dim. 14 h 30. Petite salle. Rencontres avec Bram Van Velde, Festival d'automne à Paris 1988 : 19 h 30.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Les Armoires : 21 h, dim. 15 h.

LE BOURVIL (43-73-47-84). Le Grand Ecart : 20 h.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Existe en trois tailles : 18 h et 20 h 15.

LE PROLOGUE (45-75-33-15). Et si on faisait le noir juste une minute ? : 18 h 30 et 21 h.

LES DÉCHARGEURS (42-36-00-02). Le *commissaire* est bon enfant, l'Epreuve : 21 h, dim. 17 h.

LIERRE-THÉATRE (45-86-55-83). Fluc*tuat : 20 h 30, dim. 15 h.*

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Contes érotiques arabes du XIVe siècle : 20 h. Mort à crédit : 21 h 30. Théâtre rouge. Les Cahiers de Malte Laurids Brigge : *19 h 30. L'Idiot : 21 h 30.*

MADELEINE (42-65-07-09). La Foire d'empoigne : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

MARAIS (42-78-03-53). Une vie bouleversée : 14 h 30. Le Grand Invité : 20 h 30.

MARIE STUART (45-08-17-80). Le Monte-Plats : 18 h 30. La Ténèbre : 20 h 30. Tonton Arthur : 22 h.

MARIGNY (42-56-04-41). *Lecocq fait* l'œuf à Marigny : 21 h, dim. 15 h.

MATHURINS (42-65-90-00). La Femme à contre-jour : *18 h et 21 h, dim. 15 h.*

MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Le Minotaure : sam., 16 h et 19 h.

MICHEL (42-65-35-02). Pyjama pour six : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30.

MICHODIÈRE (47-42-95-23). Ma cousine de Varsovie : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.

MOGADOR (48-78-75-00). Le Récit de la servante Zerline, Festival d'automne à Paris 1988 : 20 h 30, dim. 16 h.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). La Vraie Vie : 17 h et 21 h, dim. 15 h 30.

MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-74). *Voyage au bout de la nuit* : 20 h, dim. 15 h 30. Paroles : 21 h 15, dim. 17 h.

Samedi 3 - Dimanche 4 décembre

MUSÉE DE CIRE (HISTORIAL DE MONTMARTRE) (46-06-78-92). Après-midi au Chat noir : 16 h, 14 h 30 et 17 h 30, dim. 16 h et 14 h 30.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). Le Prince de Hombourg : 20 h 30, dim. 15 h 30.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Le Grand Standing : 15 h 30, 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h.

ODÉON (PETIT) (43-25-70-32). Les Mots amoureux : 18 h.

ŒUVRE (48-74-42-52). Je ne suis pas Rappaport : 20 h 45, dim. 15 h.

PALAIS DES CONGRÈS (48-28-40-90). La Liberté ou la Mort, d'après Danton et Robespierre : 15 h et 20 h 30, dim. *14 h 30 et 18 h.*

PALAIS DES GLACES (PETIT PALAIS) (48-03-11-36). Kilowatt : 20 h 15.

PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (46-07-49-93). L'éléphant est tombé : *21 h.*

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). Et le spectacle continue ! Raymond Devos : 20 h 30, dim. 15 h 30.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Le plus heureux des trois : 21 h, dim. 15 h.

PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53). Ténor : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.

POTINIÈRE (42-61-44-16). La Frousse : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.

RENAISSANCE (42-08-18-50). A ta santé, Dorothée : 20 h 45, dim. 15 h 30.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). K. von G., d'après Aucun lieu, nulle part : *20 h 30, dim. 17 h.*

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Drôle de couple : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). L'Ex-Femme de ma vie : 20 h 30.

STUDIO DES ARTS-HÉBERTOT (42-27-40-27). Marie, un matin : 19 h.

STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-35-10). Albertine en cinq temps : 17 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE 13 (45-88-16-30). Jock : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). Le Camp : *20 h 45, dim. 17 h.*

THÉATRE DE DIX HEURES (42-64-35-90). Gérard Sety : 20 h 30. Brassens, *Brel : 22 h.*

THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). Tango : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). Marius : 15 h 30, dim. 14 h. Fanny : 18 h, dim. 16 h 30. César : 21 h 15. Salle II. The Canterville Ghost ! (en anglais) : 16 h. Animal Farm (en anglais) : 19 h. L'Écume des jours : 21 h 30. ▷ Dim. L'Etranger : 16 h 30.

THÉATRE DE LA PLAINE (40-43-01-82). Moi, Cagliostro, antéchrist et messie, un collier pour une révolution : 20 h 30, dim. 17 h.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Le Faiseur de théâtre, Festival d'automne à Paris *1988 : 20 h 30,* dim. 14 h 30.

THÉATRE DU BEL AIR (43-46-91-93). Marie 89 : 21 h, dim. 17 h.

THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL (48-06-72-34). Le Procès Louis XVI : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Tu m'aimes combien ? : 20 h 30.

THÉATRE MODERNE (43-59-39-39). Offenbach tu connais ? : 18 h et 20 h 30, dim. 15 h 30.

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Grand Théâtre. D'Artagnan : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Grand Théâtre. La Nuit des chasseurs : 15 h et 20 h 30, dim. 15 h 30. Petite salle. Tir et Lir : 15 h 30 et 21 h, dim. 16 h.

THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Grande salle. Le Retour au désert, Festival d'automne à Paris 1988 : *17 h et 20 h 30,* dim. 17 h. M.I.T.. Claudel insolite : 18 h 30. Harcamone, d'après le Miracle de la Rose : 21 h.

TINTAMARRE (48-87-33-82). *La Timbale* : 15 h 30. Barthélemy : 19 h. Hélas, tant mieux ! : 20 h 15. Les majorettes se *cachent pour mourir : 21 h 30 et 22 h 45.*

TOURTOUR (48-87-82-48). Armistice au pont de Grenelle : 19 h. Ged Marlon : 20 h 30. *Demain, j'arrête ! : 22 h 15.*

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Rififoin dans les labours : 16 h et 21 h. ▷ Dim. Toi et moi... et Paris : 15 h.

VALHUBERT (THÉATRE) (45-84-30-60). Un pied dans le crime : 15 h et 20 h 30, dim. 15 h.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). La Présidente : *17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.*

cinéma

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI

Découverte et sauvegarde du cinéma britannique : Une femme disparaît (1938, v.o. s.t.f.), d'Alfred Hitchcock, 15 h ; 8e Festival international du film d'Amiens : The Shooting (1967, v.o.), de Monte Hellman, 17 h ; l'Ouragan de la vengeance (1966, v.o.), de Monte Hellman, 19 h ; Hommage à Rainer Werner Fassbinder (v.o.) : Gibier de passage (1972, v.o. traduc. simultanée), de Rainer Werner Fassbiner, 21 h.

DIMANCHE

Découverte et sauvegarde du cinéma britannique (v.o.) : Nursemaid who Disappeared (1939, v.o.), d'Arthur Woods, 15 h ; 8e *Festival international du film d'Amiens* : Cockfighter (1974, v.o. s.t.f.), de Monte Hellman, 17 h ; China 9 Liberty 37 (1978, *v.o.*), de *Monte Hellman* avec Warren Oates, Fabio Testi, Jenny Agutter, Sam Peckinpah, 19 h ; Liberté à Brême (1972, *v.o. s.t.f.*), de Rainer Werner Fassbinder, 21 h.

SALLE GARANCE, CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-78-37-29)

SAMEDI

Le cinéma georgien : l'Exposition extraordinaire (1968, v.o. russe trad. simultanée), d'Eldar Chenguelaïa, 14 h 30 ; les Montagnes bleues (1983, v.o. s.t.f.), de Eldar Chenguelaïa, 17 h 30 ; la Légende de la forteresse de Souram (1984, v.o. s.t.f.), de Serguei Paradjanov et Dodo Abachidzé, 20 h 30.

DIMANCHE

Le cinéma georgien : les Mélodies du quartier de Véri (1973, v.o. s.t.f.), de Guiorgui Chengueiaïa, 14 h 30 ; le Chevalier rouillé (1984, v.o. s.t.f.), de Levan Tchkonia, les Tribulations de mon grand-père anglais... (1987, v.o. s.t.f.), de Nana Djordjadze, 17 h 30 ; les Argonautes (1936, v.o. s.t.f.), de Vladimir Moudjiri, Elisso (1928, v.o. s.t.f.), de Nikolaï Chenguelaïa, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS (40-26-34-30)

SAMEDI

Les années sombres 1938-1948 : Aller au cinéma sous l'Occupation ; actualités anciennes : actualités Gaumont, 12 h 30 ; actualités de l'époque, la Nuit fantastique *(1941)*, de *Marcel L'Herbier, 14 h 30* ; *la* Vie de bohème (1942), de Marcel L'Herbier, 16 h 30 ; actualités de l'époque, Falbalas *(1944)*, *de Jacques Becker, 18 h 30* ; Une journée à l'Opéra (1944), de R. Hervouin, Romance de Paris (1941), de Jean Boyer, 20 h 30.

DIMANCHE

Les années sombres 1938-1948 : l'Emprise totalitaire ; actualités de l'époque, le Bon et les Méchants (1975), de Claude Lelouch, 14 h 30 ; Gare de la douleur *(1984)*, *d'Henri Jouf, les Guichets du* Louvre (1974), de Michel Mitrani, 16 h 30 ; Alerte aux champs (1943), de E. Lallier et G. Sachse, la Guerre d'un seul homme (1981), d'Edgardo Cozarinsky, 18 h 30 ; Et le soleil se levait (1985), de Frank Cassenti, l'Enclos (1960), d'Armand Gatti, 20 h 30.

Les exclusivités

A BOUT DE COURSE (A., *v.o.*) : *Lucernaire, 6e* (45-44-57-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention Saint-Charles, *15e* (45-79-33-00) ; v.f. : UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Images, 18e (45-22-47-94).

BIG (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

BIRD (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

BLACK MIC MAC 2 (*Fr.*) : *George V, 8e* (45-62-41-46) ; Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; *Pathé Montparnasse, 14e* (43-20-12-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LE CHEMIN DU SERPENT (Su., v.o.) : *Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).*

CROCODILE DUNDEE II (A., v.o.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : *Rex, 2e (42-36-83-93)* ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, *9e (47-42-56-31)* ; *UGC Gobelins*, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, *14e (43-20-12-06)* ; *Convention Saint-*Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé *Clichy, 18e* (45-22-46-01).

DANS LES TÉNÈBRES (Esp., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; *Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33)* ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : *Pathé Hautefeuille, 6e* (46-33-79-38).

LA DERNIÈRE TENTATION DU CHRIST (A., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20).

DISTANT VOICES (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

DROLE D'ENDROIT POUR UNE RENCONTRE (Fr.) : *UGC Montparnasse, 6e* (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

DROWNING BY NUMBERS (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; *Les Trois Luxembourg, 6e* (46-33-97-77) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Trois Parnassiens, 14e *(43-20-30-19)*.

DUO A TROIS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Hau*tefeuille, 6e (46-33-79-38)* ; *Pathé* Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

EMMANUELLE 6 (**) (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

L'ETUDIANTE (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e *(45-79-33-00)*.

LE GRAND BLEU (Fr., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; *Publicis Champs-Elysées, 8e* (47-20-76-23) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; *Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).*

HAMLET GOES BUSINESS (Fin., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Sept Parnassiens, *14e (43-20-32-20).*

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-*10-82)* ; *Trois Parnassiens, 14e (43-20-*30-19).

LA LUMIÈRE DU LAC (Fr.-It.) : Ciné Beaubourg, 3e *(42-71-52-36)* ; *UGC* Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, *9e (45-74-95-40)* ; *UGC Convention, 15e* (45-74-93-40).

LA MAIN DROITE DU DIABLE (A., v.o.) : Gaumont *Les Halles, 1er* (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; *Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08)* ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Gau*mont Parnasse, 14e (43-35-30-40)* ; *Gau*mont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; *v.f.* : *Paramount Opéra, 9e* (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

MIDNIGHT RUN (*A., v.o.*) : *UGC Biarritz*, 8e (45-62-20-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Convention Saint-*Charles, 15e (45-79-33-00)* ; *v.f.* : *UGC* Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

MORT A L'ARRIVÉE (*A., v.o.*) : *Forum* Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé *Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82)* ; v.f. : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88).

LA NUIT BENGALI (*Fr., v.o.*) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Bienve*nüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).*

L'OURS (Fr.-All.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; *14 Juillet Odéon, 6e* (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, *15e* (48-28-42-27) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PELLE LE CONQUÉRANT (Dan., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

QUI VEUT LA PEAU DE ROGER RABBIT ? *(A., v.o.)* : *Forum Horizon, 1er* (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-*16-16)* ; *Miramar, 14e (43-20-89-52)* ; *14* Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-*83-93)* ; *UGC Montparnasse, 6e* (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e *(43-43-01-59)* ; *UGC Gobelins*, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; *UGC Maillot, 17e (47-48-06-06)* ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, *20e (46-36-10-96).*

RAGGEDY (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; La Bastille, *11e (43-54-07-76)* ; Gaumont *Parnasse*, 14e (43-35-30-40).

RAMBO III (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Paris Ciné *I, 10e* (47-70-21-71).

LE SANG DU CHATIMENT (*) (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Images, 18e (45-22-47-94).

SANS FIN (Pol., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

TROIS PLACES POUR LE 26 (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; *La Pagode, 7e* (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-*87-35-43)* ; *Paramount Opéra, 9e* (47-42-56-31) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-*04-67)* ; *Escurial, 13e* (47-07-28-04) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Mira*mar, 14e* (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC *Maillot, 17e* (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

LES FILMS NOUVEAUX

DEAR AMERICA. Film américain de Bill Couturié, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

DUNIA. Film Burkina-Faso de S.-Pierre Yameogo, v.o. : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

EPIDEMIC. Film danois de Lars von Trier, v.o. : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

ITINÉRAIRE D'UN ENFANT GATÉ. Film français de Claude Lelouch : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; *George V, 8e* (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

THE LAST MOVIE. Film américain de Dennis Hopper, v.o. : Ciné Beaubourg, *3e (42-71-52-36)* ; *Action* Christine, 6e (43-29-11-30).

TOSCANINI. Film italo-français de Franco Zeffirelli, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

VOLS D'ÉTÉ. Film égyptien de Yousry Nasrallah, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PARIS EN VISITES

LUNDI 5 DÉCEMBRE

« Une heure au Père-Lachaise », 11 heures et 15 heures, boulevard de Ménilmontant, face rue de la Roquette (V. de Langlade).

« Le Musée Picasso », 12 h 30, 5, rue de Thorigny, dans la cour, près des caisses (*D. Bouchard*).

« Versailles : l'Ecole d'équitation aux Ecuries », 14 h 30, grilles de la Petite *Ecurie, avenue de Paris (Office de tourisme).*

« Portes ouvertes à l'hôtel de Beauvais », *de 14 h 30 à 17 heures, 68, rue* François-Miron, entrée gratuite (Sauvegarde et mise en valeur du Paris historique).

« Le fournil de la boulangerie Poilâne », 14 h 30, 87, rue Brancion (E. Romann).

« Mystérieuse Egypte au Louvre », 14 h 30, sortie métro Louvre (I. Hauller).

« Le Palais de justice en activité », 14 h 30, devant les grilles (M. Pohyer).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« L'hôtel Lauzun », 14 h 30, 17, quai d'Anjou (Paris livre d'histoire).

« L'Opéra », 15 heures, en haut des marches (Tourisme culturel).

« La chapelle du Val-de-Grâce », 15 heures, devant les grilles d'entrée, 277 *bis*, rue Saint-Jacques (Paris et son histoire).

MONUMENTS HISTORIQUES

« Le Marais côté sud », 14 h 30, sortie métro Pont-Marie.

« La Sainte-Chapelle », 14 h 30, entrée cour du Palais de justice.

« De la prison à l'Opéra : deux siècles de « révolution » place de la Bastille », 15 heures, devant la brasserie la Tour d'argent, place de la Bastille.

CONFÉRENCES

Forum des Halles, 12, place Carrée, porte Saint-Eustache, 14 h 30 et 17 h 30 : « J. Brahms, traditionaliste et rénovateur », par M. Borusiac (Maison des conservatoires).

9 *bis*, avenue d'Iéna, 14 h 30 et 18 h 30 : « Le jeu de l'oie et ses origines grecques », par A. *Guest-Papamanoli* (Grèce profonde).

78, boulevard Malesherbes, 20 h 30 : « *Approche de l'unicité de Dieu et de* son essence à travers les symboles religieux et la géométrie sacrée », projections, par G. Janier (L'homme et la connaissance).

Communication

M. Maxwell lancera « The European » le 9 mai

Le magnat britannique de la presse, M. Robert Maxwell, a annoncé, à l'occasion du quarantième conseil européen à Rhodes, que son futur quotidien, *The European*, paraîtrait le 9 mai 1989. Le premier numéro sera diffusé gratuitement à sept millions d'exemplaires. Il comprendra quatre cahiers (actualités, affaires-économie, sports, loisirs-mode).

Un numéro de lancement a été distribué à Rhodes. On y trouve notamment des articles signés par MM. Henry Kissinger, Jack Lang et lord Plumb, président du Parlement européen.

Le futur quotidien sera imprimé à Paris, Londres, Bruxelles et Munich, ainsi que dans les autres pays où sa distribution dépassera 35 000 exemplaires. M. Maxwell a annoncé qu'il comptait recruter deux cent cinquante journalistes et qu'il espérait une diffusion aussi en URSS, pays auquel il est lié par un accord sur la modernisation de la presse. Le lancement de *The European* représenterait, selon M. Maxwell, un investissement de 20 à 30 millions de livres (entre 210 et 320 millions de francs) et une campagne publicitaire de l'ordre de 50 millions de francs.

La 5, M6 et la presse régionale devant la CNCL

Quelques semaines après l'annulation par le Conseil d'Etat, pour vice de forme, de quatre autorisations d'émettre délivrées à la 5 et à M6, la CNCL a procédé, vendredi 2 décembre, aux auditions publiques nécessaires à leur réattribution. Mais les deux chaînes privées devaient cette fois affronter deux projets de télévision locale : Télé-Sud-Picardie et RCL-TV.

MM. Philippe Ramond, directeur délégué de la 5, Jean Drucker, PDG de M6, ont bien sûr successivement plaidé pour le renouvellement de leurs autorisations. « *Par réalisme* » pour la 5, qui est, selon son directeur, l'« *une des réussites du paysage audiovisuel* », même si elle « *peut mieux faire* » — une allusion sans doute à son cahier des charges, qui sera examiné mi-décembre par la CNCL. Par justice pour M6 puisque, selon son PDG, « *c'est par volonté de nuire au développement de sa chaîne qu'ont été présentées certaines candidatures établies en toute hâte* ».

Face à la 5, le projet local mené par le réalisateur de télévision Paul Renty, Télé-Sud-Picardie, était candidat à *Chézy-sur-Marne, près de* Château-Thierry. Ses promoteurs ont insisté sur la défense de l'identité régionale en affirmant avoir « *eux aussi le droit de s'exprimer* ».

RCL-TV était, quant à elle, candidate à Lyon et au Mans, et se voulait une « *initiative originale et novatrice* » de télévisions régionales *en syndication réunissant une douzaine* de quotidiens régionaux *(le Provençal, la Voix du Nord, etc)* et... TF1. Après avoir longuement interrogé RCL-TV sur ses rapports avec la Une — notamment sur les programmes et la publicité, — la CNCL a noté quelques « blancs » dans le dossier et entendra les dirigeants de la presse régionale jeudi au cours d'un entretien complémentaire. Elle n'a pas précisé la date de sa décision finale qui n'interviendra, toutefois, qu'à l'issue du débat au Parlement sur le projet de loi sur l'audiovisuel. Projet de loi qui pourra « valider » l'ensemble des réseaux des cinquième et sixième chaînes aujourd'hui contestés.

EN BREF

● **La concertation dans l'audiovisuel public.** — Quatre personnalités ont été désignées, vendredi 2 décembre, pour animer les groupes de travail consacrés à l'avenir de l'audiovisuel public, une concertation annoncée lors des grèves de la fin septembre. M. Jean-Pierre Hoss, ancien directeur général de RMC, dirigera le groupe sur les missions et la complémentarité des entreprises du secteur. M. François Gicquel, ancien PDG de la Régie française de publicité, animera le groupe sur les moyens humains et financiers ainsi que sur les méthodes de gestion. M. Jean Lallier, membre du cabinet de M. Michel Rocard, est désigné pour le groupe consacré aux outils de fabrication, à la conservation et à l'exploitation du patrimoine. Enfin, M. Jacques Vistel, médiateur du cinéma, se consacrera aux enjeux internationaux, notamment européens. Chaque groupe sera composé de six syndicalistes (CGT, CFDT, FO, SNJ, CFTC ET CGC), de représentants des ministères concernés, de personnalités qualifiées désignées ultérieurement et de cadres des neuf entreprises concernées (A 2, FR 3, SEPT, SFP, INA, TDF, Radio-France, RFO et RFI).

● **Dépôt de bilan de « Narodowiec ».** — Le quotidien de langue polonaise *Narodowiec*, destiné aux Polonais de l'étranger et édité à Lens, a déposé son bilan, vendredi 2 décembre, sans cesser toutefois sa parution. Fondé en 1909, *Narodowiec* qui tirait à 57 000 exemplaires en 1945, n'en diffuse plus que 8 000 aujourd'hui, la génération des Polonais exilés laissant la place à une nouvelle génération mieux intégrée. Aussi le quotidien, qui emploie trente-sept personnes, envisage-t-il de créer un mensuel de langue française destiné aux descendants de ses premiers abonnés.

● **Non-parution de *Sud-Ouest* et du *Quotidien de Paris*.** — Pour des raisons différentes, les journaux *Sud-Ouest* et *le Quotidien de Paris* n'ont pas paru, vendredi 2 décembre. Des arrêts de travail organisés par le Livre CGT ont conduit la direction du journal régional à renoncer à sa parution. Ce mouvement était destiné à appuyer des revendications concernant notamment les problèmes de la sous-traitance, de la formation professionnelle, de la précarité et des conditions de travail. La non-parution du *Quotidien de Paris* s'explique par un problème technique lié à l'informatique du journal.

Le Carnet du Monde

Naissances

— Marie et Michel DUSSOL
ont la joie d'annoncer la venue de

Benoît,

né le 30 novembre 1988.

— M. RENAN et Mme MUNOZ,
Tania et Mayela
ont la joie d'annoncer la naissance de

Sylvain-Nicolas,

le 18 novembre 1988.

5, rue de la Sariette,
95000 Cergy-Vaureal.

— Valérie VARAINE
et François BOSTNAVARON
ont la joie d'annoncer la naissance de

Pauline,

le 30 novembre 1988.

4, rue de la Comète,
75007 Paris.

Décès

— Grenoble. Meylan. Annecy.

M. Jacques Benoit-Cattin,
M. Bernard Benoit-Cattin,
ses enfants,
M. Léonce Benoit-Cattin,
M. et Mme *Félix* Benoit-Cattin,
Mlle Marguerite Benoit-Cattin,
Mme René Clement-Cuzin,
Sœur Anne-Marie Clement-Cuzin,
Mme Henri Clement-Cuzin,
M. et Mme Robert Clement-Cuzin,
Mme Maurice Clement-Cuzin,
ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs.
Les familles Benoit-Cattin, Clement-Cuzin, Canet, Guyot, Chevrant, Jubert et Collot.
Parents et alliés.

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Charles BENOIT-CATTIN,
née Marie-Louise Clement-Cuzin,

survenu le 29 novembre 1988, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, munie des sacrements de l'Eglise.

La messe de funérailles a été célébrée en la chapelle Don-Bosco de Meylan, le vendredi 2 décembre, à 10 h 15.

19, chemin de l'Ermitage,
38240 Meylan.
Banque de France,
9 *bis*, avenue de Chambéry,
74000 Annecy.

— Le président national et le conseil d'administration de l'Association pour adultes et jeunes handicapés
ont la tristesse de faire part du décès de

Edmond BREUILLARD,
président d'honneur de l'Association.

Ses obsèques auront lieu au cimetière d'Aubervilliers, le mardi 6 décembre 1988, à 14 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Nous apprenons la mort, survenue à Paris, du sculpteur

Jean CARTON,
membre de l'Académie des beaux-arts.

Une messe sera célébrée, le mercredi 7 décembre, à 17 heures, en l'église Saint-Germain-des-Prés.

[Né à Paris, le 23 mai 1911, Jean Carton était ancien élève de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts. Lauréat du prix Blumenthal (1946), du prix Club de France, décerné par la Suède (1960), il avait obtenu la médaille *d'argent de l'Exposition internationale de* Bruxelles. Parmi ses sculptures les plus célèbres, on peut citer *l'Espoir* au Sénat, salle Médicis, le buste de Habib Bourguiba, et le buste du président Mitterrand, réalisé cette année.]

— Mme Ruth Goldman,
ses enfants et petits-enfants,
ont la grande tristesse de faire part du décès subit de

Albert GOLDMAN,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaille militaire,
croix du combattant de la Résistance,

à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

L'inhumation aura lieu le lundi 5 décembre, à 11 heures, au cimetière parisien de Bagneux.

Un car sera à disposition place de la République, devant l'hôtel Holiday Inn, à 10 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

— L'Amicale de liaison des anciens résistants juifs (AMILAR) a la tristesse de faire part du décès, survenu le 1er décembre 1988, de son camarade

Albert GOLDMAN,
chevalier de la Légion d'honneur,
titulaire de la médaille militaire,
croix de guerre.

Résistant de la première heure, il fut le dirigeant des groupes de combat juifs de Lyon.

Ses obsèques auront lieu le lundi 5 décembre, à 11 heures, au cimetière parisien de Bagneux.

— Les anciens du bataillon FTP-MOI Carmagnole-Liberté
ont la douleur de faire part du décès de *leur camarade*

Albert GOLDMAN,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
croix de guerre 1939-1945.

Ses funérailles auront lieu, le lundi 5 décembre, à 11 heures, au cimetière de Bagneux. Rendez-vous à l'entrée principale.

[Agé de soixante-dix-neuf ans, Albert Goldman, qui était né en Pologne, avait émigré en France en 1924. Naturalisé français, il s'était engagé dans les chasseurs d'Afrique en 1939 et *avait rejoint, après la défaite de juin 1940,* les rangs de la Résistance, participant à la formation des premiers « groupes de combat juifs ». Proche du Parti communiste, il avait intégré l'un de ses groupes, le bataillon FTP-MOI Carmagnole-Liberté, participant à des opérations de guérilla urbaine dans l'agglomération lyonnaise, avant de devenir responsable en 1943, de la formation politique et militaire, et *d'assurer en 1944 la coordination des actions* entre les FTP et l'armée secrète. Le 24 août 1944, Albert Goldman devait être l'un des dirigeants de l'insurrection armée de Villeurbanne, qui allait opposer pendant trois jours les résistants aux troupes allemandes.

Titulaire de la médaille militaire et de la croix de guerre 1939-1945, qui lui fut attribuée sur le champ de bataille, Albert Goldman avait été fait *chevalier de la Légion d'honneur*, le 19 novembre dernier, à Vénissieux, pour ses faits de guerre et activités dans la Résistance. Domicilié à Montrouge avec son épouse Ruth, Albert Goldman avait eu quatre enfants : Pierre, assassiné en septembre 1979, Jean-Jacques (le chanteur), Evelyne et Robert.]

— Le président de l'université Pierre-et-Marie-Curie
Et tous les personnels,
ont appris avec une profonde tristesse le décès, survenu le 22 novembre 1988, de

M. Michel HULIN,
professeur de physique à l'Université,
directeur du palais de la Découverte.

Ils prient Mme Hulin ainsi que sa famille d'accepter leurs très sincères condoléances.

M. Garnier,
président,
université Pierre-et-Marie-Curie.

— M. Pierre-Yves Koenig,
M. et Mme Jean-Jacques Koenig,
M. et Mme Alain Koenig,
Mme Elisabeth Retzbach-Koenig,
Thomas, Prune, Nicolas, Laurence, Cécile, Emmanuelle,
son époux, ses enfants et petits-enfants,
Les familles Revole, Bermondy,
Marescot, Ortoli, Sicamois, Leclerc,
ses frères, sœurs, belles-sœurs, beaux-frères, neveux et nièces,
Mme Philippe Koenig
et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Pierre-Yves KOENIG,
née Françoise Ortoli,

survenu le 1er décembre 1988.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 5 décembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Christophe de Javel, 25, rue de la Convention, 75015 Paris.

Ni fleurs ni couronnes. Des dons pour l'ARC.

— M. et Mme François Labrunie,
Jacques, *Philippe et Etienne,*
Mme Hélène Julliard,
ses enfants et petits-enfants,
Mlle Henriette Labrunie,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Raymond LABRUNIE,
née Andrée Julliard,

survenu le 2 décembre 1988, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 5 décembre, à 10 heures, en l'église Notre-Dame-de-la-Salette, *38, rue de Cronstadt, Paris-15e.*

23, rue des Morillons,
75015 Paris.

— Mme Michel Lancelot,
née Marie-Dominique Mistler,
Mme Nicolas de Larie Matzneff,
M. et Mme Laurent La Fosse,
M. et Mme Ulrich La Fosse,
Mme Alexandra de la Biche
et ses enfants,
M. et Mme Nicolas Matzneff,

ont la douleur de faire part de la disparition de

Mme Jean MISTLER,
née Stéphane Baillot,

leur mère, sœur, grand-mère et tante,

survenue le 2 décembre 1988.

La cérémonie religieuse aura lieu, le mercredi 7 décembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, place Saint-*Thomas*-d'Aquin, Paris-7e.

Le R.P. Carré célébrera une messe, le vendredi 9 décembre, à 11 heures, en l'église Saint-Germain-des-Prés, place Saint-Germain-des-Prés, Paris-6e, à la mémoire de son mari.

Jean MISTLER,
secrétaire perpétuel honoraire
de l'Académie française,

disparu le 11 novembre 1988.

Qu'ils restent unis dans votre souvenir.

Cet avis tient lieu de faire-part.

11, rue de l'Université,
75007 Paris.

— Le docteur et Mme Mathieu Olivier,
M. et Mme Pierre Jourdan-Barry,
Mme *Willy Bastard,*
M. et Mme François Olivier,
ses enfants,
M. et Mme Stéphane Olivier,
M. et Mme Didier Reinach,
M. et Mme Nicolas Baum,
Mme Rita Jourdan-Barry,
Mme Nadine Jourdan-Barry,
M. et Mme Charles-Antoine Rougier,
M. et Mme Jean-Jacques Chaufour,
Mme Dominique Caillaux,
M. et Mme Régis Molist,
M. et Mme Eric Abadie,
M. Nicolas Bastard,
M. et Mme Robert Maunder,
Mlle Véronique Olivier,
ses petits-enfants,
Sandra, Aurélien, Pierre-Etienne, Romain, Alexandra, Xavier, Fabrice, Hadrien, Olivia, Marine, Angélique, Flavia, Victoria, Emilie, Marie, Cordelia, Edouard, Noémie, Louis, Olympia et Corine,
ses arrière-petits-enfants,

ont l'immense douleur de faire part du *rappel à Dieu de*

Mme François OLIVIER,
née Johanna Slangen,

le 2 décembre 1988, dans sa quatre-vingt-neuvième année, munie des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse sera célébrée par le Père Burm, lazariste, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, à Neuilly-sur-Seine, le lundi 5 décembre, à 9 heures.

L'inhumation aura lieu dans la plus stricte intimité au cimetière de Mons (Var), le mardi 6 décembre 1988, à 14 h 30.

Ni fleurs ni couronnes.

Priez pour elle.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Son épouse,
Danielle,
et ses enfants,
Béatrice, Isabelle et Laurence,
Ses frères,
Jean-Louis et Claude,
et leurs épouses,
Anne-Marie et Simone,
Les familles,
Virelizier, Gros, Sentenac, Cofler, Durand-Viel et Gilbain,
Ses proches et ses amis,
vous disent leur tristesse après le décès de

André VIRELIZIER,

qui les a quittés soudainement le 1er décembre 1988.

Une messe sera célébrée, le mardi 6 décembre, en l'église Saint-Paul, 99, rue Saint-Antoine, Paris-4e, à 13 h 45.

Anniversaires

— Il y a cinq ans disparaissait

M. Isucher BER FRYDMAN.

Sa famille et ses amis demandent à ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pour lui.

— En ce dix-neuvième anniversaire de la mort de

Jean-Sébastien CARBONEL,

une fervente pensée est demandée par sa *famille à tous ceux qui l'ont aimé.*

— Le 5 décembre 1968 décédait subitement le

professeur
Libuše FIŠEROVÁ BĚLSKÁ,
professeur à l'université de Prague, puis à l'UNESCO depuis 1946.

Nous qui lui sommes restés reconnaissants, *vous prions de conserver* son souvenir lumineux.

Familles Fišera,
(Paris, Strasbourg, New-York),
Horský (Boston).

— En ce trentième anniversaire, le souvenir de

Mme Lucienne GENET,
(21 juin 1909 - 4 décembre 1958),

demeure vivant dans le cœur de ses enfants,

Christiane Menasseyre,
Jean-Noël Genet,
Et de tous ceux qui ont connu son attention aux êtres, son amour de la vie, sa générosité.

— En ce deuxième anniversaire du rappel à Dieu de notre très cher

Serge LIFAR,

artiste incomparable et homme de cœur, une messe sera célébrée à sa mémoire, le jeudi 15 décembre, à 19 heures, en la cathédrale Saint-Alexandre-Nevsky, 12, rue Daru, Paris-8e.

Communications diverses

— La société d'Histoire du radicalisme organise, le jeudi 8 décembre à 18 h 15, une conférence-débat, au cours *de laquelle* M. Maurice Agulhon, professeur au collège de France, traitera le sujet suivant : « Réflexions sur l'histoire du bonnet phrygien sous la IIIe République ». *Cette conférence aura lieu au* Centre de recherches de l'université Paris-I, 9, rue Malher, Paris-4e (métro Saint-Paul).

— La vente annuelle d'entraide et d'amitié de l'Association Championnet, au profit de ses instituts médico-*pédagogiques et professionnels, foyers* de jeunes travailleurs et œuvres de jeunes, aura lieu les 2 décembre (de 13 heures à 21 heures), 3 décembre (de *11 heures à 20 heures) et 4 décembre* (de 11 heures à 17 heures), à la Fondation Abbé J.-Bernard, 16, rue Georgette-Agutte, Paris-18e.
Association Championnet, 14, *rue* Georgette-Agutte, 75018 Paris, CCP no 309 12 F Paris.

Soutenances de thèses

— Université Paris-II, le jeudi 1er décembre, à 15 heures, salle des conseils, M. Stéphane Madaule : « Les agricultures du tiers-monde face au marché des céréales ».

— Université de Nantes, le lundi 5 décembre à 9 heures, dans les locaux de la faculté de droit, M. Dominique *Gaurier : « La mise par écrit des normes* juridiques et ses conséquences sur la formation de la pensée juridique ».

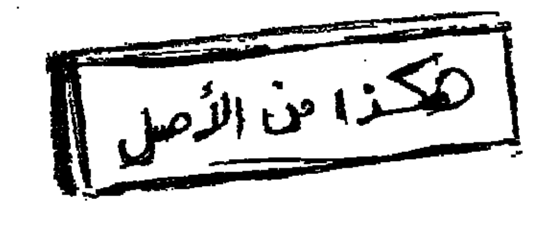
— Université Paris-V-René-Descartes, le mardi 6 décembre à 14 heures, salle 224 (Sorbonne), galerie Claude-Bernard, escalier P, 1er étage, 1, rue Victor-Cousin, Mlle Maryse Amelineau : « L'habitat moderne indien, mythe ou réalité ? Le cas de Hauz-Khas à New-Delhi ».

— *Université Paris-VII,* le mardi 6 décembre à 16 heures, centre Censier, salle 305, 3e étage, Mlle Joëlle Mesnil : « La désymbolisation dans la culture contemporaine » (*thèse de psychologie*).

— Université Paris-III, le mercredi 7 décembre à 10 heures, salle Bourjac, Mme Annick Gouezec, épouse Bouillaguet : « La pratique intertextuelle de Marcel Proust dans *A la recherche du temps perdu :* les domaines de l'emprunt ».

— Université Paris-IV, le jeudi 8 décembre à 9 heures, bibliothèque d'histoire des *religions, 1er étage,* M. Pierre Sarr : « Le bonheur dans le « De Beata Vita ». La correspondance et les sermons au peuple de saint Augustin ».

— Université Paris-VIII, le vendredi 9 décembre à 14 heures, salle G 201, Mlle Béatrice Giblin-Delvallet : « La région, territoires politiques : le Nord-Pas-de-Calais ».



UN SONDAGE CSA-CAISSE DES DÉPOTS

Les décideurs locaux et la décentralisation

Que pensent les élus locaux, bien sûr, mais aussi les chefs d'entreprise, les fonctionnaires, les journalistes ou les représentants des associations, bref, les « *décideurs* » locaux, des mesures de décentralisation adoptées au cours des dernières années ? Le sondage commandé par le Crédit local de France qui fait partie du groupe de la Caisse des dépôts et consignations, à la société CSA permet d'apporter une première réponse. Globalement la décentralisation est bien reçue. Elle a pour la majorité des personnes interrogées des effets bénéfiques sur la vie politique locale et surtout sur l'activité économique des communes, départements et régions, même si, ombre au tableau, elle paraît avoir entraîné un accroissement sensible des impôts locaux.

DES CONSÉQUENCES FAVORABLES

La politique de décentralisation menée depuis quelques années a-t-elle, selon vous, *contribué à l'amélioration des rapports entre les administrés et les pouvoirs publics ? Diriez-vous qu'elle y a contribué...*

Beaucoup	8 %
Assez	24 %
Un peu	41 %
Pas du tout	20 %
Ne se prononcent pas	7 %

Pour chacun des domaines suivants, pouvez-vous dire si la décentralisation a plutôt contribué à améliorer la situation ou plutôt contribué à la dégrader ?

	A améliorer %	A dégrader %	Ni l'un ni l'autre %	Ne se Prononcent pas %
L'action sociale et sanitaire	56	5	24	15
L'urbanisme et l'aménagement	62	8	20	10
L'éducation	38	8	38	16
L'intervention économique	53	7	30	10
La culture	47	5	33	15

Dans quelle mesure a-t-elle contribué à l'amélioration des rapports *entre les citoyens et les élus* locaux ? Elle y a contribué...

	%
Beaucoup	8
Assez	24
Peu	29
Pas du tout	28
Ne se prononcent pas	10

Sur le plan administratif, diriez-vous que la décentralisation a, *dans l'ensemble, rendu la prise de* décision plus rapide ou moins rapide qu'avant ?

	%
Plus rapide	48
Moins rapide	11
Ni plus ni moins rapide	35
Ne se prononcent pas	6

Voici un certain nombre d'opinions que l'on entend parfois à propos de la décentralisation. Pour chacune d'elles, pouvez-vous me dire si vous êtes plutôt d'accord ou plutôt pas d'accord avec cette opinion ?

	Plutôt d'accord %	Plutôt pas d'accord %	Ne se prononcent pas %
– La décentralisation est un facteur de développement de l'activité économique au niveau local	81	17	2
– La décentralisation a provoqué un accroissement sensible des impôts locaux	56	37	7
– La décentralisation accroît l'influence des citoyens sur les décisions prises par les élus locaux	53	39	8
– *La décentralisation a fortement* accru les dépenses de fonctionnement des collectivités locales	63	27	10
– La décentralisation a pour conséquence une trop grande politisation de l'*activité économique* des collectivités locales	43	46	11
– La décentralisation contribue à rapprocher davantage les collectivités locales et les entreprises	75	18	7
– Les collectivités locales ne disposent pas de moyens financiers suffisants pour conduire la décentralisation	62	23	15
– La réussite de la décentralisation passe par une *meilleure* coordination des activités de l'Etat et des collectivités locales	90	4	6

[La décentralisation risque-t-elle de politiser l'activité économique des collectivités locales ? Les réponses globalement sont partagées mais sont largement positives chez les chefs d'entreprise de plus de vingt salariés (61 % de « plutôt d'accord »), chez les habitants de l'agglomération parisienne (67 %) et d'une façon générale, les personnes qui appartiennent aux partis de droite paraissent redouter davantage que ceux qui votent à gauche ce risque de politisation : on trouve 49 % de « plutôt d'accord » à l'UDF, 48 % au RPR, 35 % seulement au PS.]

POINT DE VUE

Le oui des chefs d'entreprise

par PIERRE RICHARD (*)

Si la France est née à travers un grand mouvement de centralisation, elle vit aujourd'hui largement décentralisée. Une fois les institutions stabilisées, on constate en effet que, progressivement, de manière continue et comme irrésistible, la responsabilité des affaires quotidiennes a été confiée aux échelons proches des usagers : les collectivités locales.

Ce mouvement de décentralisation s'étend avec des rythmes très inégaux sur deux siècles : en 1789, *création des communes* et des départements qui constituent le noyau dur du tissu local que nous connaissons, progrès accomplis par la IIIe République avec, notamment, les deux grandes lois de liberté locale de 1871 et 1884, accélération du processus au cours des vingt dernières années avec la consécration des lois de décentralisation de 1982-1987.

Six ans après ces textes fondamentaux et à la veille des élections municipales de 1989 il était intéressant d'essayer d'en tirer un premier bilan, de mesurer comment ces réformes de structure étaient entrées dans les mœurs ?

A cet égard le sondage réalisé par CSA pour le Crédit local de France vient compléter les enquêtes réalisées précédemment. Ces dernières appliquées à un *échantillon représentatif* de l'ensemble de la population avaient montré que si l'opinion était globalement favorable à la décentralisation, les principes en restaient abstraits et mal connus, ses effets peu sensibles. De leur côté les maires avaient témoigné des *évolutions profondes de leur* métier.

Pour mieux percevoir l'impact de la décentralisation, il a donc paru intéressant de cerner l'ensemble de la cible directement impliquée par la décentralisation, ce que nous avons appelé les « décideurs », en rapprochant les points de vue du secteur public (élus et fonctionnaires), du secteur privé (chefs d'entreprise et personnalités qualifiées).

Il ressort de cette enquête un très large consensus sur les effets positifs de la décentralisation, son principe, *ses modalités et ses* effets. Mais, au milieu de toutes ces appréciations, deux éléments nous apparaissent particulièrement positifs.

1) *81 % des décideurs considè*rent que la décentralisation est un facteur de développement économique et, à ce titre, renforce la position de la France à l'échéance de 1992 : *un pays développé est de nos jours un pays décentralisé.* Le score est encore plus important pour les chefs d'entreprise. Pour ceux qui emploient plus de vingt salariés, le taux approche 90 %.

2) L'urbanisme est considéré comme le secteur ayant été le plus touché par la décentralisation et cela de manière très positive (près de 60 %). Là encore, ce score est plus élevé pour les seuls chefs d'entreprise et les maires de *commune de plus de 2 000 habi*tants.

Ces deux réponses montrent que le métier de l'élu local a bien changé. Il s'agit d'un nouveau *métier* : celui de promoteur du développement économique et non plus seulement de fournisseur *d'équipements publics. L'élu local* est le chef d'orchestre des forces vives du pays, qu'elles soient privées ou publiques, toutes jouant une même partition bien comprise par tous : la partition du développement local.

La décentralisation et la modernisation du *financement de* l'économie – avec l'émergence d'un grand marché financier en France ouvert à tous – ont heureusement sonné le glas de l'économie administrée et rigide que connaissaient les collectivités locales. Celles-là sont entrées désormais de plain-pied dans l'économie réelle au côté des entreprises : elles peuvent désor*mais mettre leur force (550 mil*liards de francs de chiffre d'affaires, dont 135 milliards d'investissements *annuels*) au service du développement économique de notre pays.

(*) Président du directoire du Crédit local de France.

FAUT-IL CONTINUER ?

D'une manière générale, diriez-vous que le transfert de compé*tences entre l'Etat et les collecti*vités locales a été...

	%
Trop important	15
Pas assez important	39
Ou juste comme il faut	33
Ne se prononcent pas	13

[49 % des moins de trente-cinq ans, 50 % des électeurs du RPR, 40 % des électeurs de l'UDF, mais seulement 34 % des électeurs du PS estiment que le transfert de compétences n'a pas été assez important.]

Selon vous, des trois échelons suivants (la commune, le départe*ment, la région), quel est celui qui* a le plus bénéficié de la décentralisation ?

	%
La commune	6
Le département	45
La région	40
Ne se prononcent pas	9

S'il fallait supprimer un de ces échelons, lequel devrait disparaître à votre avis ?

	%
La commune	7
Le département	16
La région	30
Aucun de ceux-ci	38
Ne se prononcent pas	9

[15 % des moins de trente-cinq ans (mais 3 % des cinquante-cinq-soixante-quatre ans), 10 % des habitants de l'agglomération parisienne (mais 4 % des *habitants* des communes de moins de deux mille habitants), 15 % des électeurs du RPR, *10 % de ceux de l'UDF (mais 4 % de* ceux du PS et des radicaux de gauche) se prononcent pour une suppression éventuelle de la commune.]

Selon vous, quelles sont les formes d'intervention économique qui seront le plus développées par les collectivités locales au cours des prochaines années ?

	%
L'offre de services spécifiques *pour les entre*prises qui s'intallent	33
La mise à disposition de terrains ou de locaux adaptés	53
Un soutien personnalisé aux entreprises locales (exonérations d'impôts locaux, garanties)	47
La participation financière à des montages comprenant des capitaux publics et privés	25
Ne se prononcent pas	10

DEMAIN L'EUROPE

Si vous pensez au grand marché européen de 1992, estimez-vous que la décentralisation favorisera ou non les relations économiques et financières directes entre les décideurs locaux et les instances communautaires ?

	%
Favorisera	72
Ne favorisera pas	15
Ne se prononcent pas	13

Dans la perspective du grand marché européen, diriez-vous que la décentralisation représente pour la France un atout, un handicap ou ni l'un ni l'autre ?

	%
Un atout	65
Un handicap	7
Ni l'un ni l'autre	22
Ne se prononcent pas	6

Sondage exclusif CSA/Caisse des dépôts et consignations réalisé du 13 au 19 septembre 1988 auprès d'un échantillon national représentatif de quatre cent un décideurs locaux (élus, chefs d'entreprise, hauts fonctionnaires, membres des comités économiques et sociaux, journalistes de la *presse régionale et responsables* d'associations).

LE CONGRÈS DES AGENCES D'URBANISME

La solidarité commence dans la ville

Les élus et les techniciens des agences d'urbanisme rassemblés à la Réunion pour leur dixième rencontre nationale ont, durant trois jours, réfléchi à *« la dynamique urbaine dans la compétition internationale »*.

En arrière-plan de ces travaux, Georges Cavallier, bras droit de Yves Dauge, responsa*ble fraîchement* nommé à la tête de la délégation interministérielle à la ville et au développement *social urbain*, a rappelé le souci du gouvernement de *« changer la ville »* en engageant toute une série de mesures pour améliorer en pro*fondeur* la *situation* de bon nombre de quartiers ou de cités de banlieue complètement dégradés.

Cette politique d'orientation *prévoit*, notamment, la possibilité d'établir des *« contrats de ville pluriannuels »*, venant en complément des contrats de plan État-régions en cours de négociation.

Dans cet environnement favorable, les délégués ont *adopté, à l'unanimité et sans* débat général, une *« charte des agences d'urbanisme »*. Après de nombreuses années de pratique dans le cadre de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), ce document formalise les ambitions et les règles de fonctionnement de ces organismes techniques (1).

Ce bel unanimisme s'explique, peut-être, par le fait que le texte avait fait l'objet, préala*blement, d'une discussion* interne et que les partenaires étaient tombés d'accord sur un point essentiel : les agences restent des « outils » politiques, *où, à côté de l'Etat, qui main*tient naturellement son engagement, les élus doivent conserver un rôle prépondérant.

Ainsi confortés, de l'*extérieur et de l'intérieur, dans leur rôle* d'acteurs fondamentaux du développement urbain, les animateurs des agences pouvaient se frotter les mains : *« C'est pas demain que nous disparaîtrons »*, confiaient, ravis, plusieurs participants.

Peut-être même assistera-t-on prochainement à une renaissance de certains bureaux d'études et de programmation un peu hâtivement fermés, ou *verra-t-on des agglomérations*, moyennes, voire petites, recourir aux compétences d'une agence de grande ville.

L'arrivée de la société civile

Quels changements significatifs sont apparus au cours des dernières années qui remettent en cause, éventuellement, les pratiques actuelles ? D'abord, soulignent *les spécialistes*, on est passé d'un urbanisme *« imposé »* à un développement urbain *« réfléchi, consensuel et politique »* qui trouve sa traduc*tion exemplaire*, selon beaucoup de participants, dans le « projet d'agglomération » réalisé par Lyon (*le Monde* daté 16-17 octobre).

Consensus qui concerne bien sûr les partenaires habituels (collectivités locales et Etat, *dont le retour* en force *dans* l'aménagement est vivement souhaité) mais aussi, et c'est une tendance nouvelle, *« tous les acteurs de la société civile. »* Il est, selon Claude Neuschwander, directeur de TEN-communication, indispensable *de les consulter dès que* l'on entre dans le processus d'élaboration d'un *« projet d'agglomération »*.

Car, désormais, on parle de « projet », terme qui correspond davantage à une stratégie et suppose plus de souplesse dans la mise en œuvre, encore que, sur ce point, aucune solution pratique n'ait été avancée pour traduire ensuite cette exigence dans *le schéma directeur* d'aménagement et d'urbanisme. Pour Claude Neuschwander, on est ainsi passé *« de la logique des institutions à la logique des acteurs »*. L'élaboration de ces « projets » ne doit pas être, pour autant, l'apanage des grandes villes.

Evolution des mentalités

Des agglomérations plus modestes peuvent y prétendre, en s'efforçant de *« privilégier leurs spécificités »*, afin de présenter une *« image urbaine originale et de qualité »*. Pour satisfaire leurs ambitions de développement, les villes ne doivent pas hésiter à recourir à la coopération intercommunale. *C'est une évolution des mentalités* très profonde que les travaux ont fait apparaître : beaucoup de villes tendent désormais à préparer leur avenir *non plus en terme de « concurrence »* ou de « rivalités » avec les autres collectivités de son secteur, mais en terme de *« complémentarité »*.

La notion de « réseau » est d'ailleurs revenue maintes fois dans les débats, avec toutefois un souci d'équilibre pour faire en sorte que les villes métropoles ne se développent pas seules. Les *« locomotives urbaines »* doivent au contraire *s'efforcer de tirer avec elles des* collectivités moins chanceuses et prendre en compte l'arrière-pays, généralement à vocation agricole, pour préparer aussi la *protection ou le développement* de celui-ci.

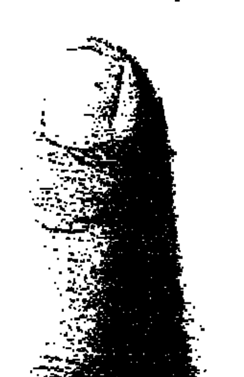
Dans cette politique interurbaine que la Datar appelle aussi de ses vœux, les agences d'urbanisme peuvent parfois jouer un rôle fédérateur. Une coopération s'est ainsi engagée entre les agences de Brest, de Rennes, de Nantes et d'Angers. *Et dans la région Rhône-Alpes*, Grenoble, Lyon, Saint-Etienne, Valence se rencontrent déjà au sein de l'association Initiatives urbaines et développement local (INUDEL).

Pour faire face aux grands défis européens, les villes n'ont d'autres choix que de développer des équipements économi*ques forts, capables de structu*rer l'agglomération – la Datar s'est engagée à les aider – tout en menant parallèlement des efforts pour assurer la fonction sociale de *l'urbanisme*, seule capable de *réduire* les inégalités.

Les deux fonctions ne peuvent être dissociées si l'on veut éviter les dangers d'une « ville à deux vitesses ». Jean Riguaud, président de la FNAU, député (UDF) et maire d'Ecully, dans le Rhône, en ajoute une troisième : le développement *culturel qui* permet, selon l'expression de François Gendre, vice-président *de l'Association des maires de* France, de faire de la cité ce *« lieu privilégié de brassage, d'échange et de connaissance »* qu'elle n'aurait jamais dû *cesser* d'être.

BERNARD ELIE.

(1) La FNAU regroupe actuellement trente-deux agences dont quatre opérant dans les départements d'outre-mer.



La poursuite de la grève à la RATP

• *Echec des négociations avec les syndicats*
• *M. Delebarre ne refuse pas le débat sur un service minimum*

En dépit de nouvelles rencontres entre le directeur général de la RATP et les quatre syndicats CFDT, CFTC, FO-Exécution et machinistes autonomes – qui avaient demandé une augmentation uniforme de dix points – en fin d'après-midi du vendredi 2 décembre, aucun rapprochement n'a été constaté. Les syndicalistes ont rejeté sur la direction la responsabilité de la poursuite du conflit.

Pour sa part, M. Henri Krasucki, secrétaire général de la CGT, a déclaré que *« MM. Delebarre et Rocard ont fait ce qu'il fallait pour que la grève à la RATP s'étende et pour que toutes les organisations syndicales s'y retrouvent... En se faisant traiter de manipulés, d'encagoulés, de guérilleros, les gens se sont sentis insultés »*. Le mouvement a été tel que *« les organisations syndicales qui se tenaient sur la réserve ont été amenés à se joindre au mouvement »*.

Les grèves continuent de fait dans le métro et les autobus. On a constaté un durcissement du mouvement, vendredi soir, chez les conducteurs de métro (bien que la CGT et le syndicat autonome traction, majoritaires, n'aient pas appelé à la grève) et chez les ouvriers des ateliers de « petite révision », alors qu'une partie de ceux de « grande révision », dans le métro et le RER, avaient repris le travail.

Samedi 3, le trafic était toujours arrêté sur les *lignes A et B du RER* (où la navette Nation-Boissy-Saint-Léger est suspendue pendant le week-end) et sur la ligne 11 du métro. Quatre lignes de métro (1, 2, 4 et 6) fonctionnaient avec des intervalles importants entre les trains, le trafic (plus espacé le week-end) étant normal ailleurs. De même, sur les autobus, le trafic était normal ou presque pour les lignes dépendant de seize dépôts sur vingt-trois, et il n'était sérieusement perturbé que pour celles du sud et sud-est (Fontenay, Créteil, Ivry). La situation ne devait pas se modifier pendant le week-end.

La poursuite des grèves a entraîné des protestations dans les milieux patronaux : M. René Bernasconi, président de la Confédération générale des PME, qui a rencontré M. Rocard vendredi après-midi, a demandé un moratoire d'un mois pour les échéances fiscales, sociales et financières des entreprises, ainsi qu'une nouvelle définition du droit de grève dans les services publics.

Après MM. Fourcade, Griotteray et Lamassoure, M. Delebarre lui-même, lors d'une interview sur Canal Plus samedi, a déclaré : *« qu'il faut peut-être accepter de discuter et de réfléchir à ce que pourrait être un service minimum à la RATP »* en raison de l'importance des transports collectifs dans la région parisienne. Selon le ministre des transports ce débat ne peut être refusé mais *« n'est pas d'une urgence totale » : « Ce n'est pas l'affaire d'un projet de loi du gouvernement, mais c'est la responsabilité des organisations syndicales »*. Il a évoqué *« la volonté de blocage et d'entrave au service public »* de *« certaines organisations syndicales »*.

Le gouvernement : pas plus de 2,2 %

Pour le gouvernement, la partie qui se joue à la RATP est doublement redoutable. Confronté à l'impopularité grandissante d'un conflit qui perturbe la vie quotidienne des Parisiens, et plus encore des banlieusards, il ne peut pas se permettre de bouger, face aux revendications exprimées par les syndicats des bus, du métro et du RER. Il est condamné à la fermeté. Le sort de toute sa politique salariale, dans la fonction publique et les entreprises du secteur public, dépend de sa capacité de résistance d'aujourd'hui. Si jamais il devait céder à la pression, il ruinerait un équilibre difficilement obtenu et provoquerait des réactions en chaîne, incontrôlables.

Dans cette affaire, l'augmentation salariale de 2,2 % en niveau, pour 1989, sert de point nodal. C'est sur cette base que cinq organisations syndicales de la fonction publique, sauf la CGT et la CGC, ont signé le 17 novembre le « relevé de conclusions sur le dispositif salarial ». C'est sur cette base encore que quatre fédérations, sauf la CGT, ont signé, le 17 novembre également, un accord salarial à EDF-GDF. C'est toujours sur cette base que la direction de la SNCF a fait de nouvelles propositions, le 1er décembre, lors d'une troisième séance de négociations.

Ce chiffre de 2,2 %, on le retrouve bien sûr dans les dernières mesures annoncées par la direction générale de la RATP, dans la nuit du 29 au 30 novembre, à toutes les organisations syndicales. Il fait partie de cet ensemble de dispositions dont M. Michel Rousselot, le directeur général, disait qu'elles *« vont aux limites des possibilités de l'entreprise »*.

Après avoir donné l'impression de tergiverser à l'automne, le gouvernement se tient maintenant à cette barre. Et ce d'autant plus que, pour la première fois depuis des années, il peut s'enorgueillir d'avoir obtenu des syndicats l'assentiment formel de sa politique salariale. A Matignon, on ne fait guère de mystère d'avoir, depuis, donné des consignes extrêmement « dures » pour que cette ligne ne soit pas enfoncée. On veut imposer pour règle que la base de tout accord reprenne ce qui a été conclu à EDF et dans la fonction publique.

Pollution salariale ?

Au *ministère des transports*, le message est tout aussi clair. Même si on a pu y être accusé de « laxisme » dans le traitement du dossier des aiguilleurs du ciel, on *objecte que, dans ce cas, il n'existait* pas alors de risque de *« pollution salariale »*.

« Pollution salariale ? » Le terme résume bien les raisons qui concourent à ce choix délibéré de fermeté. Si, d'aventure, une entreprise ou une catégorie relevant de la politique salariale du gouvernement obtenait davantage, les conséquences seraient désastreuses. Non seulement la cohérence d'ensemble serait rompue, par laquelle M. Michel Rocard entend faire la démonstration, *à la fin de sa faculté à bien gouverner*, mais les chocs en retour se multiplieraient. Ainsi qu'on le répète à l'envi dans l'entourage de M. Michel Delebarre, chaque secteur serait *fondé à invoquer la « clause de l'entreprise la plus favorisée »* pour exiger un alignement. Une surenchère s'ensuivrait qui, conflits sociaux aidant, accorderait une *« prime aux jusqu'au-boutistes »*. Des protestations fuseraient de toutes parts chez les fonctionnaires, qui s'estimeraient lésés et donc seraient démotivés.

Tout aussi grave, cela aurait également pour effet d'apporter un cinglant désaveu aux organisations syndicales qui, il y a si peu de temps, ont été capables de s'engager par une signature à EDF et dans la fonction publique. Leur courage ou leur sens des responsabilités ne serait pas récompensé et il y aurait fatalement des séquelles.

Enfin, la CGT triompherait sur toute la ligne et démontrerait, concrètement, que seule sa stratégie de harcèlement s'est révélée payante. Le front enfoncé à la RATP, par exemple, tous les accords risqueraient d'être dénoncés. *L'objectif cégétiste*, qui vise bien à démanteler la politique salariale du gouvernement, serait atteint. Sa victoire serait éclatante et obtenue à peu de frais puisque, *tant aux PTT qu'à la RATP*, la centrale syndicale n'a pas fait donner le gros de ses troupes. Elle s'est bornée à accompagner des conflits catégoriels situés à des endroits stratégiques.

Dans ce contexte, les revendications ne peuvent pas être satisfaites, et c'est bien tout le dilemme. C'est vrai à la RATP pour la demande de *1 000* francs d'augmentation pour chaque agent, défendue par la CGT, comme pour les dix points d'indice (soit 300 F), réclamés par les cinq syndicats – FO-exécution, indépen*dants, autonomes sauf traction*, CFDT et CFTC, – en plus de ce qui a été virtuellement obtenu.

Même dans le cas des dix points d'indice, l'exigence syndicale apparaît totalement incompatible avec la politique gouvernementale. Au total, cela représenterait une dépense supplémentaire de 420 millions de francs, à ajouter aux 300 millions déjà nécessaires pour tenir les engagements du 29 novembre, les retraites étant également affectées. Sachant que la masse salariale et les retraites pèsent pour 8,1 milliards de francs dans le budget de la RATP, l'équilibre serait rompu. Mais surtout, cela reviendrait à attribuer une augmentation de 5,5 %, sans commune mesure avec la fameuse règle des 2,2 %.

Comme un rapprochement plausible des positions ne paraît pas devoir intervenir, tant le fossé est grand, la grève risque de se poursuivre. *Et il* faudra que le gouvernement fasse le gros dos et subisse la montée des mécontentements, chez les usagers cette fois.

ALAIN LEBAUBE.

La direction : « Le désaccord est entier »

La direction générale de la RATP est coincée. Ayant reçu tous les syndicats un à un, entre le 1er et le 2 décembre, elle a dû constater que les positions étaient inconciliables. *« Le désaccord est entier, patent »*, dit-on à la RATP. Ce que confirme un communiqué, publié dans la soirée de vendredi, selon lequel *« aucune reprise de la négociation entre la RATP et les différentes organisations syndicales n'est actuellement prévue »*.

Les demandes syndicales, inchangées, sont en effet jugées *« hors échelle de ce qui peut être accordé »*, que ce soit les 1 000 F pour tous revendiqués par la CGT ou les dix points d'indice supplémentaires réclamés par les autres.

La direction ne peut que répéter ce qu'elle avait déjà dit. A savoir que la politique salariale définie par le gouvernement pour le secteur public (*voir d'autre part*) lui interdit d'aller au-delà des propositions qu'elle a faites. Et que le plan d'entreprise, notamment en ce qui concerne les effectifs, ne peut être remis en cause.

L'ensemble des dispositions proposées et les diverses mesures catégorielles annoncées ont *« un impact financier considérable »*, et il n'est pas envisagé de les améliorer. *« Nous sommes au taquet »*, affirme la direction générale qui reconnaît qu'en raison des circonstances *elle a « dû aller très vite jusqu'au maximum de ce* [qu'elle pouvait] *faire »*.

Dès lors, qu'est-il possible de proposer pour sortir de ce conflit et permettre à chacun de ne pas perdre la face ? *« Il faut trouver des solutions mais on manque d'imagination »*, admet-on. La direction pourrait prendre l'engagement d'examiner telle ou telle situation particulière, d'agir sur les conditions de travail ou de regarder d'un peu plus près les évolutions de carrière.

Faute de pouvoir répondre par des éléments quantitatifs, sauf mesures catégorielles discrètes qui consisteraient à *« déplacer des lignes »*, comme on l'explique au ministère des transports, l'effort pourrait porter sur des éléments qualitatifs. On ne peut pas en effet exclure *« des avancées qui ne remettraient pas en cause les grands équilibres »*.

Cette méthode, toute en douceur, réclame du temps et de l'habileté. Elle suppose aussi de tout mettre en œuvre pour garder le contact, et peut certes déboucher, à un moment ou à un autre, sur une réunion. Mais, apparemment, les conditions ne sont pas encore réunies alors que M. Michel Rousselot, le 1er décembre, avait cru pouvoir souhaiter *« que des négociations reprennent »*.

Compte tenu de l'écart observé entre la direction et les syndicats, certains en viennent à espérer que *« la raison triomphera »* et que, calculs faits, les grévistes se rendront compte que ce qui leur est proposé *« est bon à prendre »*. On peut aussi tabler sur un lent pourrissement du conflit, les retenues sur salaire entraînant la reprise du travail, comme cela commence à se produire timidement. Une chose est sûre : l'hypothèse des élections au comité d'entreprise – du 5 au 20 décembre – pèse beaucoup sur l'attitude adoptée par les syndicats.

A. Le.

Les autres mouvements

PTT, Transmanche, Air France...

Tandis que les grèves continuent, en province comme à Paris, dans les transports urbains, certains autres mouvements paraissent s'essouffler.

● **Aux PTT**, après la reprise du travail effective ou décidée à Arras, à Lyon-Montrochet et au centre de l'aéroport de Nice, des grèves continuaient dans les centres de Bordeaux, Clermont-Ferrand et Marseille.

● **A la Sécurité sociale**, si le travail doit reprendre, lundi 5 décembre, à la caisse primaire de Marseille, des grèves continuaient encore dans le Midi, notamment à Montpellier, Perpignan et Béziers.

● **A l'ASSEDIC** de Nantes qui couvre les départements de Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire et de Vendée, les grévistes ont voté, vendredi *2 décembre*, la reprise du travail lundi, après une semaine de grève.

● **Dans les transports maritimes et les ports**, le trafic sera perturbé le 6 décembre, la CGT ayant décidé une journée d'action concernant la « filière maritime ». De plus, la CGT redoute que l'armement naval SNCF, qui exploite des navires sur la Manche, ne soit cédé à l'armateur américain James Sherwood, qui contrôle aussi British Ferries associé à la SNCF dans le pool Sealink.

● **Dans les transports en commun**, la grève a pris fin samedi à Strasbourg au bout de quarante-huit heures. Les syndicats (CGT, CFDT, FO), qui réclamaient une augmentation de 500 F par mois, ont obtenu 220 F. D'autres grandes villes de province, comme Nancy et Toulouse, sont affectées par des mouvements similaires.

● **Dans les transports aériens**, la *grève des mécaniciens d'Air France* continue et la compagnie a dû annuler plusieurs vols pendant le week-end. Renseignements : tél. : (1) 43-20-11-55 (répondeur).

Conflits sociaux et vie quotidienne

Marseille se lasse...

(Suite de la première page.)

On a vu, cependant, se constituer dans les derniers jours un collectif d'usagers en colère tandis que les *auxiliaires de santé (infirmiers libéraux*, kinésithérapeuthes, orthophonistes) manifestaient devant la mairie.

La grève des agents de la Régie des *transports marseillais* (RTM) déclenchée à l'appel de tous les syndicats de l'entreprise (CGT, CFDT, FO, indépendants, autonomes et CSL) pour des revendications essentiellement salariales a touché, elle, cent soixante-mille personnes empruntant, chaque jour, les réseaux de transport public de la ville. Suivie par 70 % des chauffeurs d'autobus et de tramway et par 30 à 70 % des conducteurs du métro, selon les équipes, elle a pris la forme d'arrêts de travail tournants aux heures de pointe du matin (entre 7 h 30 et 8 h 30) et du soir (entre 17 h 30 et 18h 30) mais aussi de débrayages sauvages dont deux d'entre eux se sont prolongés durant plusieurs heures.

Des usagers en colère

Bien que la direction ait informé sa clientèle par des affichettes apposées dans les stations et par voie de presse, le mouvement a causé une importante gêne et suscité des réactions de mécontentement de plus en plus vives des usagers. *« On a vu se multiplier les refus de paiement sur les lignes*, indique un agent d'accueil, *et plusieurs chauffeurs ont été pris à partie. »* Le cas le plus extrême : celui d'un usager excédé – *et un peu éméché* – *qui* a brisé à coups de marteau la vitre d'un autobus. A plusieurs reprises la direction a été contrainte de fermer les grilles du métro pour des raisons de sécurité, mais les voyageurs ont parfois refusé d'évacuer les quais ou les rames en stationnement. *« Les matins de grève*, témoigne un usager, *il y a de l'électricité dans l'air, et quand j'arrive au bureau, je suis plus fatiguée qu'après une journée de travail. »* Selon les agents d'accueil de l'Espace Info de la RTM au centre-ville, les problèmes les plus fréquents sont ceux de parents qui s'inquiètent du retard de leurs enfants et de salariés aux prises avec leurs employeurs qui réclament des « justificatifs » de la grève. Dans l'une des lettres reçues, une dame se plaint des difficultés qu'elle rencontre pour rendre visite à son mari hospitalisé dans un quartier éloigné de son domicile. *« En temps normal*, explique-t-elle, *je mets 1 h 30 et maintenant je passe mon temps en attente. Ce qui est insupportable. »* Beaucoup d'autres réclament des remboursements de préférence à la réduction de 30 % qui a été décidée par la direction de la RTM sur les cartes Azur d'abonnement mensuel. Financièrement très supportable par les grévistes (environ 300 F par mois de perte pour un chauffeur) et insidieux dans ses effets, le conflit risque de durer. La municipalité a accepté de faire bénéficier le personnel de l'abaissement du taux de TVA sur sa dotation, qui représente une somme de 7,5 millions de francs et se traduirait par une augmentation individuelle de 120 F par mois (au lieu de 1 500 F réclamés initialement). D'autre part les grévistes ont obtenu la distribution d'un bonus de 4,6 millions de francs réalisé sur l'exercice 1988. Mais les négociations achoppent encore sur le mode de répartition de ces enveloppes.

Quant à la grève du tri postal, à laquelle ont appelé la CGT, la CFDT et un syndicat autonome et qui a succédé à un premier conflit de seize jours des transporteurs postaux, elle n'est pas moins douloureuse pour les usagers de Marseille et du département depuis, surtout, que les deux centres de tri manuel et automatique de Marseille-Gare ont été bloqués par les grévistes (entre 35 et 50 % du personnel). La direction de la Poste a ouvert deux centres de tri parallèles à Vitrolles qui fonctionnent avec le concours de cadres et d'agents d'exécution non grévistes et d'auxiliaires recrutés pour la circonstance.

Trois semaines sans courrier

Malgré ces « chantiers supplétifs » qui permettent d'écouler, en priorité, une partie du courrier intra-départemental, un retard considérable a été pris, évalué à 1 300 000 objets pour le centre de tri automatique et à 80 000 sacs de lettres volumineuses et de paquets urgents pour *le centre de tri manuel*. La chambre de commerce, pour sa part, a organisé un centre de dépôt recevant le courrier. *« Il y a vingt-sept jours que nous n'avons rien reçu*, se lamente, notamment, le patron d'une société de conserveries de Saint-Chamas. *Comme nous travaillons exclusivement avec des produits frais que nous devons payer comptant et que les règlements de nos clients ne nous parviennent plus, la situation est devenue dramatique. »* Les problèmes créés par le tarissement du courrier sont en fait multiples, qu'il s'agisse de documents administratifs attendus par des particuliers, de prélèvements adressés aux laboratoires par les hôpitaux et les cliniques, de cartes de chômage expédiées par l'ANPE, de convocations de la justice ou de dossiers ne parvenant pas aux professions judiciaires, etc. Le service de Chronopost, très onéreux, et dont le trafic a été multiplié par huit, ne constitue au demeurant qu'un pis-aller... Comme pour celui de la Sécurité sociale, le conflit porte sur des revendications de caractère national liées aux rémunérations et des questions locales relatives à l'organisation et au régime du travail. Mais le hic est que, sur le fond, celles-ci, selon la direction de la Poste, *« ne sont pas négociables sauf à mettre par terre une organisation qui est celle de tous les centres de tri de France »*.

L'ensemble de ces conflits traduit, incontestablement, un profond malaise marseillais qui tient à une situation économique très déprimée. A l'arrière-plan se profilent, aussi, des motifs politiques. *« Il faut prouver que les socialistes ne sont pas capables de gérer la ville »*, estime un responsable du service public qui vise plus particulièrement la droite. Ainsi, M. Jean-Claude Gaudin ne s'est pas fait faute de dénoncer le *« pourrissement de la situation »*, à propos de la grève de la RTM dont il a imputé la responsabilité à la mairie socialio-communiste. Mais certains considèrent que le jeu est plus complexe entre les socialistes pezetistes soupçonnés de vouloir torpiller le maire de Marseille, M. Vigouroux et les communistes qui auraient, eux, intérêt, comme au plan national, à faire pression sur le PS dans la perspective des municipales... L'amalgame étant allègrement fait entre des grèves d'origine et de caractère très différents.

GUY PORTE.

REPÈRES

Chômage

Légère baisse au Japon

Le taux de chômage japonais s'est établi au Japon à 2,4 % de la population active, contre 2,5 % en septembre et 2,8 % en octobre 1987, a annoncé, vendredi 2 décembre, l'Agence de gestion et de coordination. Officiellement, le nombre des sans-emplois s'est ainsi inscrit à 1,5 million. Le nombre d'employés et de salariés s'est, pour sa part, accru de 1,4 % par rapport à octobre 1987, pour s'élever à 850 000 personnes.

Production industrielle

Baisse de 0,8 % en RFA

La production industrielle ouest-allemande a reculé de 0,8 % en octobre en données corrigées des variations saisonnières, indique le ministère de l'économie. Ces chiffres provisoires interviennent après le recul de 2 % – chiffre définitif – enregistré en septembre. Sur deux mois, la production industrielle globale enregistre toutefois une progression, en rythme annuel, de 3,7 %. Dans son sens étroit – hors énergie, bâtiment et mines, – ce rythme atteint 4,5 %.

Travaux publics

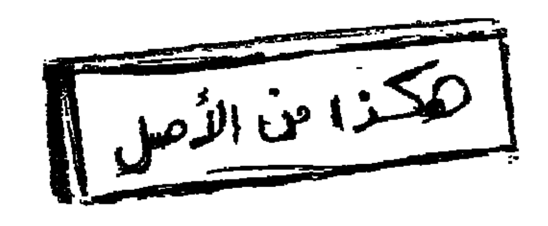
+ 15 % en un an

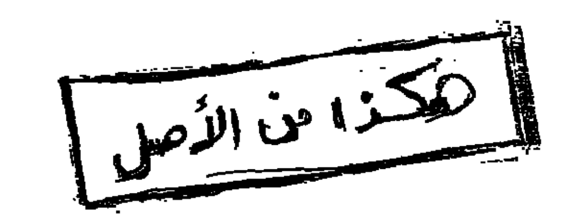
Les réalisations des entreprises de travaux publics ont atteint près de 12 milliards de francs au cours du mois de septembre. Sur les neuf premiers mois de 1988, l'activité a progressé de 15 %, en francs constants, par rapport à la même période de l'année précédente, note la Fédération nationale des travaux publics, le 2 décembre.

Les effectifs ouvriers continuent de progresser. En trois trimestres, le *nombre des effectifs productifs a crû* de 8 000 postes, + 18 % en moyenne annuelle.

● **Location de voitures : fusion Europcar et InterRent.** – La firme ouest-allemande Volkswagen et la Compagnie internationale française des wagons-lits et du tourisme (CIFWLT) ont décidé de fusionner leurs filiales dans le domaine de la location de voitures – InterRent et Europcar, – a annoncé le 2 décembre la Compagnie des wagons-lits. L'accord définitif, qui prévoit un partenariat 50/50, a été signé à Bruxelles. *« L'exploitation sera faite, généralement, sous la marque Europcar et, temporairement, en RFA et Scandinavie, sous la marque InterRent »*, précisent les wagons-lits, qui ont pris le contrôle d'Europcar en mars dernier.

● **Succès de la privatisation de British Steel.** – L'émission de titres British Steel, faite à l'occasion de la privatisation du groupe sidérurgique britannique, a été *« largement sursouscrite »*. Cinq cent mille petits investisseurs, selon les boursiers londoniens, se sont portés acquéreurs des 460 millions de titres mis en vente au prix de 125 pence l'action. Ils se voyaient offrir 23 % de l'émission, le reste étant proposé aux investisseurs étrangers (33 %) et aux institutionnels (44 %). Mais leur part pourrait être augmentée *jusqu'à* 42 %, en fonction de l'ampleur de la sursouscription.





Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 28 novembre au 2 décembre

« UNE *semaine pour rien* », « *terne et sans saveur* »... Les expressions ne manquent pas pour résumer ce début du mois boursier de décembre et surtout les cinq séances écoulées. Le bilan à *lui seul est éloquent.* L'indice CAC, ce baromètre de la place parisienne, n'a quasiment pas varié durant cette période. Il terminait vendredi à 392,3, en très légère baisse (– 0,3 %) par rapport au niveau du 25 novembre. Quant à l'activité, elle a littéralement fondu comme neige au soleil. *De plus de 2 milliards de francs négociés quotidiennement* sur le marché à règlement mensuel, elle est tombée à 1,3 million et parfois moins, révélant ainsi l'état d'indécision des intervenants. La position de place à fin novembre, qui recense le montant des achats à découvert, est-elle aussi révélatrice. Les achats à découvert se sont sensiblement réduits sur un mois (– 1,5 %) revenant à *4,690 milliards de francs tandis* que la *position vendeur* a peu évolué (+ 0,45 %) s'établissant à 1,934 milliard de francs. Signe que le marché marque un temps d'arrêt et que les intervenants n'excluent pas une petite baisse des cours.

Cette pause est jugée, par l'ensemble des opérateurs, comme étant nécessaire après la forte hausse enregistrée *dès la rentrée de septembre (15 %) durant neuf semaines* consécutives qui porte à 50 % la progression moyenne des valeurs françaises depuis le début de l'année. Depuis trois semaines, la Bourse s'efforce de consolider son avance, faisant du surplace. Elle avait cependant jusqu'alors un niveau d'activités plus soutenu. « *C'est pour mieux repartir* », affirment les optimistes qui tentent de déceler *de nouvelles « situations spéciales » (OPA ou dénoyautage* de privatisées) qui sont les moteurs de la hausse depuis plusieurs mois. Les pessimistes craignent que ce piétinement général de la cote ne dure encore longtemps, au moins jusqu'à l'investiture de M. George Bush à la présidence des Etats-Unis, au mois de janvier prochain. « *Nous serons alors fixés sur la politique économique.* » *Enfin, les analystes penchés sur leurs graphiques estiment* que ce mouvement de consolidation, pas encore achevé, ne peut se faire que sur « *une tendance légèrement baissière* ». Toutefois, hors circonstance exceptionnelle, l'indice CAC ne devrait pas tomber au-dessous du seuil de 380.

Tous se retrouvent néanmoins pour apprécier la *résistance du marché quels que soient les événements.* Lundi, la perspective d'une remontée des prix du pétrole à la suite de la réunion de l'OPEP et les craintes d'un relèvement des taux à travers le monde n'a guère effarouché et la journée se soldait sur un recul de 0,61 %. Scénario identique, le lendemain, avec l'annonce de la dégradation du commerce extérieur de la France et celle d'une hausse *effective des taux aux Etats-Unis. Les* valeurs françaises ne perdaient alors que 0,10 %.

Grisaille

L'aggravation de la situation à la RATP et les remous sociaux observés sur divers fronts dès le milieu de la semaine n'ont pas non plus vraiment troublé les esprits, l'indicateur de tendance gagnant même 0,83 % mercredi et *reculant de 0,16 % vingt-quatre heures plus tard.* Enfin, vendredi, alors que les chiffres du chômage américain de novembre (5,4 %) et surtout celui de l'augmentation des créations d'emplois entraînaient une nette baisse du MATIF (les intervenants craignant une surchauffe de *l'économie, une reprise de l'inflation* et une remontée des taux d'intérêt), la Bourse restait de marbre. Elle ne se dépréciait que de 0,50 %.

Ce calme des gestionnaires n'aura été troublé que par des péripéties pour le moins fâcheuses. A commencer, pendant la quasi-totalité de la semaine (à l'exception de lundi), par des multiples et mystérieuses coupures de courant. En éteignant subitement les écrans informatiques installés rue Vivienne, elles paralysaient régulièrement *l'activité du jeune marché d'options* sur indices CAC 40 ainsi que celle du MATIF. Vendredi, alors que l'électricité venait d'être rétablie, une alerte à la bombe a complètement démotivé les opérateurs qui durent évacuer le palais Brongniart. Ils attendirent près d'une heure que la police ait fouillé vainement les lieux, avant d'y revenir en milieu d'après-midi.

Suppressions d'emplois à la SBF

Cette semaine encore, l'actualité financière a été peu fournie. La Société générale, la CGE et Eurotunnel restent *néanmoins les valeurs les plus travaillées (voir tableau).* L'affaire de la Société générale était au centre de nombreuses conversations. Les professionnels s'étonnaient de l'absence de transparence dans toutes ses opérations menées depuis le début de l'été. Certains allaient même jusqu'à évoquer des « *délits d'initiés* » tandis que d'autres estimaient qu'il aurait été « *plus sain* » de lancer une OPA *sur cet établissement financier. Les investisseurs qui* semblent avoir redécouvert le titre Eurotunnel après des achats massifs à la fin novembre prenaient leurs bénéfices entraînant un fléchissement du cours *(voir encadré).*

Des annonces de contrats ont aussi stimulé momentanément quelques actions comme Bouygues après la signature d'un protocole d'intention pour un contrat de 4 milliards de francs en URSS et Alsthom dont les Chantiers de l'Atlantique construiront un et peut-être deux *paquebots pour la Royal Caribean pour un montant* de 300 millions de dollars. L'effervescence observée ces temps derniers autour des Nouvelles *Galeries a enfin pu* s'expliquer. A l'origine du mouvement se trouve la firme *IEP (International Equity Pacific), une filiale* du groupe néo-zélandais Brierley qui a acquis 5,007 % du capital de cette chaîne de magasins. Quelles sont les véritables intentions de cet investisseur présenté souvent comme un « raider » ? Au siège des Nouvelles Galeries, dans l'ignorance des projets de ce *nouvel actionnaire*, la direction se contente de rappeler que le conseil d'administration, à lui seul, détient 61 % des titres. Le groupe n'est donc apparemment pas opéable.

Un an après son introduction réussie en Bourse en plein cœur de la tempête boursière (le 26 novembre 1987), le titre Canal + demeure très recherché pour les *perspectives de gains. Perrier en revendant sa participation* de 5,33 % à la Caisse de dépôts aurait engrangé une plus-value d'environ 550 millions de francs. Au cours d'une assemblée générale des actionnaires de Bis, les dirigeants ont annoncé la division par cinq du nominal du titre ramené de 100 à 20 francs et il a été prévu d'autoriser *le conseil* à racheter ses propres actions dans la limite de 10 %. De *plus vendredi, le Crédit mutuel d'Artois*-Picardie déclarait détenir 8,84 % du capital de ce groupe de travail temporaire. Il aurait ainsi repris une partie des 10,4 % acquis par le suisse ADIA et qui avait décidé à la mi-novembre de se désengager. Enfin, malgré des démentis successifs, *des rumeurs persistantes évoquent la possibilité* d'un rapprochement de la Générale occidentale avec la Générale des Eaux.

Sur le second marché, la morosité a été troublée par l'introduction réussie de la société Viel, une société d'intermédiation financière qui n'opère qu'avec les banques et les compagnies d'assurances. Cet AMI (agent du marché interbancaire) a été massivement *demandé* avec plus de 6,4 millions de titres pour 300 000 offerts. La *demande n'a pu être satisfaite* qu'à hauteur de 4,6 %. L'introduction était réalisée sous l'égide de la BNP et de la société de Bourse Meunier. Sur le marché, certains évoquaient déjà un renforcement de la collaboration entre cet AMI et Meunier. Viel pourrait entrer prochainement dans *le capital de l'ex-charge d'agents de change...*

La semaine s'est achevée sur un fond de grisaille pour *les 542 salariés de la Société des Bourses* françaises (SBF) qui ont appris la convocation, mercredi 7 décembre, d'un comité d'entreprise extraordinaire. L'ordre du jour porte la présentation d'un plan social avec diminution d'effectifs. 173 postes devraient être supprimés, soit le tiers des emplois de cette organisation professionnelle. *Les modalités prévues* n'ont pas été rendues publiques, mais *d'elles dépendront les réactions.* Certains redoutent déjà des tensions sociales qui perturberaient le déroulement des séances.

DOMINIQUE GALLOIS.

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Eurotunnel ...	+ 14	Péchelbronn ..	– 8,5
Société génér. .	+ 8,6	Séfimeg	– 7,6
SFIM	+ 8,4	Luchaire	– 6,4
Canal Plus	+ 6,4	Nordon	– 5,8
Gén. occident. .	+ 6,1	BHV	– 5,7
Strafor	+ 5,5	Gal. Lafayette .	– 5,5
Codétel	+ 5,4	Chargeurs	– 5,4
Total	+ 4,9	Valeo	– 5,1
Gascogne	+ 4,7	Casino	– 5
Fromagerie Bel	+ 4,1	Alspi	– 4,6
Salvépar	+ 3,9	Radiotechnique	– 4,6
Géophysique ..	+ 3,8	SCREG	– 4,6
Olipar	+ 3,4	Colas	– 4,5
Talcs Luzenac	+ 3,4	Nav. Mixte ...	– 4,3

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Société génér. .	1 170 332	658 289 151
CGE	1 290 041	453 588 205
Eurotunnel ...	7 384 534	365 805 376
Source Perrier	175 954	229 280 762
Peugeot	171 117	211 818 503
Valeo	309 448	184 394 639
Thomson-CSF .	796 340	157 928 500
Saint-Gobain .	283 308	152 606 602
Essilor	43 439	143 503 326
BSN	25 100	141 495 547
Paribas	293 757	132 751 797
Suez	390 159	120 000 873
Générale occid.	150 233	117 910 425
Olipar	258 436	110 931 993

(*) Du 24 novembre au 1er décembre inclus.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 25 nov.	Cours 2 déc.
Or fin (kilo en barre) ...	79 900	81 000
– (kilo en lingot) ...	79 950	80 800
Pièce française (20 fr.) .	472	470
● Pièce française (10 fr.)	370	380
Pièce suisse (20 fr.) ...	491	499
Pièce latine (20 fr.)	461	468
● Pièce tunisienne (20 fr.)	460	465
Souverain	584	588
● Souverain Elizabeth II ..	592	593
● Demi-souverain	406	412
Pièce de 20 dollars	2 570	2 660
– 10 dollars	1 365	1 387
● – 5 dollars	795	780
– 50 pesos	2 995	3 000
● – 20 marks	587	588
– 10 florins	485	487
● – 5 roubles ...	315	320

● Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Dérouté

Wall Street, qui attendait anxieusement depuis le début de la semaine les statistiques du chômage aux Etats-Unis, a réagi négativement, vendredi, à la fermeté inattendue de la situation de l'emploi. L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a terminé la semaine à 2 092,28, soit sur un gain de 17,60 points par rapport à la clôture du 25 novembre.

Le relèvement du taux de base bancaire d'un demi-point, lundi, a créé un léger malaise chez les investisseurs, vite oublié par la suite. Le Dow Jones, durant trois séances, s'orientait à la hausse et progressait de 40 points. Vendredi, l'indice tombait sous la barre des 2 100 points.

	Cours 25 nov.	Cours 2 déc.
Alcoa	52 7/8	51 1/2
ATT	29 1/4	28 3/4
Boeing	62	62 3/8
Chase Man. Bank ..	27 5/8	27 3/4
Du Pont de Nemours	80	80 7/8
Eastman Kodak ...	44 5/8	44 7/8
Exxon	42	42 3/8
Ford	50	51 3/4
General Electric ...	43 3/4	43 7/8
General Motors ...	81 7/8	83 1/2
Goodyear	47 3/8	47 3/4
IBM	116	119 1/8
ITT	48 7/8	51
Mobil Oil	43 5/8	44 1/4
Pfizer	55 3/8	56
Schlumberger	33 3/8	32 3/4
Texaco	46 1/2	46 7/8
UAL Corp. (ex-Allegis) .	103 1/2	107 3/4
Union Carbide	25 1/8	24 7/8
USX	27	27 1/2
Westinghouse	50 3/4	51 1/8
Xerox Corp	55	54 3/4

LONDRES

Déprimé

Une note sombre a dominé le Stock Exchange, le marché souffrant encore des effets des chiffres désastreux du déficit commercial annoncé le vendredi précédent et de la hausse consécutive des taux d'intérêt. Le terme boursier a enregistré un mauvais départ, les investisseurs s'inquiétant de la balance commerciale britannique et du haut niveau des taux d'intérêt. La crainte que la fermeté de la livre sterling ne réduise les bénéfices des grandes firmes exportatrices a également déprimé la tendance. *La privatisation de British Steel a été au* centre des préoccupations. Cette émission a finalement été sursouscrite, mais la nouvelle a peu apporté de soutien à la cote. Le marché a terminé la semaine en baisse.

Indices « FT » du 2 décembre : *100 valeurs*, 1 765 (*contre* 1 794,7) ; 30 valeurs, 1 439,7 (contre 1 462,6) ; mines d'or, 178,7 (contre 175,7) ; fonds d'Etat, 86,90 (contre 87,48).

	Cours 25 nov.	Cours 2 déc.
Beecham	459	448
Bowater	421	414
BP	248	243
Charter	478	468
Courtaulds	267 1/2	244
De Beers (*)	11 5/8	11 7/16
Free Gold (*)	8 3/16	8 3/8
Glaxo	10 5/8	10 17/32
GUS	16 3/4	16 3/4
ICI	988	970
Reuters	460	467
Shell	992	973
Unilever	450	443
Vickers	165 1/2	157
War Loan	39 15/16	39 5/8

(*) En dollars.

FRANCFORT

Stagnation

A nouveau peu d'affaires cette *semaine* sur le *marché* allemand où certains boursiers, au vu des faibles transactions, ont estimé que la pause de fin d'année avait déjà commencé. La tendance a été affectée par le relèvement *des taux d'intérêts en Grande-Bretagne*, en Suisse et aux Etats-Unis.

Indice de la Commerzbank du 2 décembre : 1 579,3 (contre 1 588,4).

	Cours 25 nov.	Cours 2 déc.
AEG	190	185,50
BASF	281	282,20
Bayer	295,90	294,30
Commerzbank	238,50	231,70
Deutschebank	511,50	518
Hoechst	298,10	297
Karstadt	411	409
Mannesman	188,70	192,50
Siemens	476,50	481
Volkswagen	315,70	318,70

TOKYO

Record

La Bourse de Tokyo a terminé en forte hausse au cours de la demi-séance de samedi, l'indice Nikkei pulvérisant son dernier record établi mercredi. Les experts s'attendent à la voir franchir rapidement le seuil des 30000 yens et ils anticipent une hausse des titres jusqu'au mois de janvier. Indices du 3 décembre : Nikkei 29665,50 (contre 29363,59), général 2295,16 (contre 2273,70).

	Cours 25 nov.	Cours 3 déc.
Akaï	593	640
Bridgestone	1 300	1 300
Canon	1 330	1 360
Fuji Bank	3 550	3 440
Honda Motors	1 910	1 960
Matsushita Electric	2 360	2 400
Mitsubishi Heavy ..	1 010	1 090
Sony Corp.	6 600	6 580
Toyota Motors	2 500	2 450

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 2 décembre 1988

COURS	ÉCHÉANCES Déc. 88	Mars 89	Juin 89	Sept. 89
Premier	–	–	–	–
+ haut	106,70	106,15	105,60	105,40
+ bas	106,60	106,10	105,50	105,30
Dernier	106,65	106,10	105,55	105,30
Compensation	106,65	106,10	105,50	105,30

Nombre de contrats : 15 661.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	28 nov.	29 nov.	30 nov.	1er déc.	2 déc.
RM	1 247 556	1 310 656	1 392 300	1 341 895	1 128 596
Comptant					
R. et obl. .	7 707 195	5 874 809	7 413 010	8 581 892	9 107 795
Actions ..	246 284	264 902	249 379	289 070	254 265
Total	9 201 035	7 450 767	9 054 689	10 212 857	10 490 656

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1987)

Françaises.	136,3	135,9	136,8	136,4	–
Étrangères.	115,3	115,2	115,8	115,6	–

SOCIÉTÉ DES BOURSES FRANÇAISES

(base 100, 31 décembre 1987)

Tendance .	149,5	149,5	150,1	150,7	150

(base 100, 31 décembre 1981)

Indice gén.	392,1	390,5	390,9	392,3	392,3

(base 1000, 31 décembre 1987)

Indice CAC 40.	1 468,13	1 464,94	1 469,81	1 480,60	1 468,25

OMF (base 100, 31 décembre 1981)

Indice OMF 50.	404,52	403,90	408,12	406,98	405,23

Comparaisons internationales mensuelles des principales places boursières

Pays	P/E 1988 E	P/E 1989 E	Rendement 1988	Indice au 22/11	Var. indice depuis le 25/10
			%		%
FRANCE	13,5	12	3,4	389 (CAC)	+ 0,1
USA	11,5	n. d.	3,2	2 071 (Dow Jones)	– 4,8
JAPON	67	63	0,5	29 423 (Nikkeï)	+ 7,3
ANGLETERRE ...	11,3	10,3	5	1 487 (FT-SE)	– 0,9
RFA	16	13,3	2,7	527 (FAZ)	– 0,8
AUTRES :					
HOLLANDE	9,9	9,4	4,9	270 (ANP-CBS)	– 4,4
SUISSE	13,8	12,6	1,4	561 (Swiss Bank)	– 3
ITALIE	11,3	n. d.	3,3	575 (Comit)	– 1,1
ESPAGNE	15,7	12,7	3	282 (Madrid SE)	– 2,9
EUROPE	13,3	12,4	3,2		– 1,2

Les cours des actions correspondent à la date de la dernière liquidation de la Bourse de Paris.

– P/E : cours de l'action au 22/11/88 sur bénéfice par action 1988 et 1989 estimé.

– Rendement 1988 E : rendement moyen sur le dividende 1988.

Sources : Euro Equities fournit les données historiques et les prévisions sur l'Europe. Destroyat Associés fournit les données historiques et les prévisions sur la France, les Etats-Unis et le Japon.

L'Eurotunnel refait surface

Cette fois-ci, les actions de la société franco-britannique Eurotunnel ont vraiment fait leur percée *en Bourse, s'inscrivant deux* semaines de suite parmi les principales valeurs traitées, avec près de 14 millions de titres échangés en quinze jours, sur un total de 323 *millions*, soit un peu plus de 4 %. Surtout, en sept semaines, le cours du titre est passé de 35 F à plus de 53 F avant de revenir un peu au-dessus de 47 F sur des ventes bénéficiaires relativement bien absorbées puisque, jeudi 1er *décembre*, 2,6 *millions de* titres ont changé de mains.

Introduites en Bourses de Paris et de Londres il y a un an, les actions Eurotunnel, victimes des suites du *krach* du 19 octobre 1987, avaient chuté du cours d'offre de 35 F à 22 F. Elles n'avaient retrouvé ce cours d'offre qu'au début de l'été, s'élevant même à 39 F sur des achats américains, disait-on. En septembre, l'annonce d'un retard de trois mois dans les travaux, causé par des ennuis de fonctionnement des fameux engins de forage, les « tunneliers », faisait rechuter le cours à 31 F. Puis, à partir du milieu d'octobre, ce fut une remontée, d'abord lente puis *rapide, avec un gonflement très* sensible des transactions. En principe, aucun élément nouveau n'étant intervenu, la direction d'Eurotunnel affirmait même, mercredi dernier, « *ne pas connaître les causes de la soudaine poussée du titre* ».

En fait, plusieurs facteurs ont *joué. Tout d'abord, l'un des « tunneliers »*, celui qui se dirige vers l'Angleterre, entre enfin dans la « craie bleue » de bonne tenue, après la craie blanche trop poreuse et friable : son avance va donc être plus rapide. Le second facteur a été la diffusion de plusieurs études recommandant l'achat du titre dans une optique de placement à long et aussi à moyen terme. Les études ne *reprenaient en fait que les indica*tions données il y a un an dans le prospectus d'émission, et actualisées à ce jour.

Sur la base des prévisions de trafic, le dividende annuel des actions Eurotunnel s'établissait à au moins 12 % à partir du premier paiement, à la mi-1995, ce qui conférait à l'action une valeur *actualisée comprise entre* 170 F et 243 F dès 1995, soit une rentabilité annuelle d'*environ* 30 %, c'est-à-dire une revalorisation du titre presque du même ordre.

Comme le rappelle M. François Basselier, directeur des opérations financières d'Indosuez, l'un des banquiers d'Eurotunnel, ces *prévisions étaient connues depuis* un an. Simplement, elles sont maintenant prises davantage au sérieux par des investisseurs avides de placements très longs (de trente à cinquante ans) ayant le caractère d'obligations fortement *indexées et, de surplus,* dotées d'un « coupon zéro » donc non imposable, jusqu'en 1995. C'est un profil rêvé pour les Japonais, par exemple. D'où le rattra*page actuel, d'autant plus brutal* que les vendeurs ne sont pas légion, surtout chez les nombreux particuliers ayant souscrit à l'émission. Il y a, comme cela, des prises de conscience...

F. R.

Banques, assurances

	2-12-88	Diff.
Bail Équipement ...	299	+ 4
Bancaire (Cie)	460	– 17
Cetelem	640	+ 20
CFF	865	– 42
CFI	467	– 7
Chargeurs SA	1 165	+ 71
Eurafrance	1 486	+ 250
Hénin (La)	570	+ 5
Imm. Pl.-Monceau ..	330	– 1
Locafrance	420	– 1
Locindus	871	+ 6
Midi	1 581	– 24
Midland Bank	184,50	– 2,50
O F P	1 470	– 15
Paris. de réesc	419	– 2
Prétabail	1 120	+ 22
Schneider	558	– 4
Société générale	584	+ 44
Suez (Cie Fin.)	303	– 5,50
UCB	172,50	– 1,50

Matériel électrique

	2-12-88	Diff.
Alcatel	2 394	– 70
Alsthom	374,90	+ 9,90
CGE	395,50	– 12,50
Crouzet	469,80	+ 9,80
CSEE (ex-Signaux)	565	– 24
Générale des Eaux ..	1 518	+ 33
IBM	702	+ 9
Intertechnique	1 305	+ 5
ITT	299	+ 10,50
Legrand	3 270	– 70
Leroy-Somer	1 052	+ 7
Lyonnaise des Eaux .	1 438	– 8
Matra	215	– 8
Merlin-Gérin	3 290	– 30
Moulinex	105 50	– 4,50
PM Labinal	827	– 25
Radiotechnique	640	– 35
Schlumberger	193	+ 0,10
SEB	774	– 12
Siemens	1 620	– 7
Thomson-CSF	200,50	+ 4

Alimentation

	2-12-88	Diff.
Béghin-Say	520	+ 4
Bongrain	2 720	– 15
BSN	5 620	– 60
Carrefour	2 904	+ 13
Casino	171	– 9
Euromarché	2 270	– 11
Guyenne et Gasc. .	730	+ 4
Lesieur	2 050	– 20
LVMH Moët-Hen.	3 180	– 65
Nestlé	28 050	– 770
Occid. (Gle)	800	+ 17
Olida-Caby	424	+ 9
Pernod-Ricard	1 175	– 35
Promodès	2 505	– 65
St-Louis-Bouchon .	1 023	– 7
Source Perrier	1 311	– 11

Valeurs diverses

	2-12-88	Diff.
Accor	539	– 2
Arjomari	2 240	– 35
Bic	815	– 10
Bis	2 130	– 20
CGIP	1 271	+ 26
Club Méditerranée .	510	inch.
Essilor	3 469	+ 109
Europe 1	1 602	– 18
Groupe Cité	3 179	+ 79
Hachette	251,10	– 7,60
HAVAS	691	– 7
L'Air liquide	525	– 11
L'Oréal	3 845	+ 76
Navigation Mixte ...	1 170	– 52
Nord-Est	124,50	+ 0,50
Saint-Gobain	534	– 7
Sanofi	777	+ 2
Skis Rossignol	1 226	– 19

Crédits, changes, grands marchés

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Retenue à la source : l'euromarché sera-t-il épargné ?

Les efforts visant à assujettir les revenus des capitaux à une retenue à la source dans tous les pays membres de la Communauté européenne prennent un tour différent de celui que l'on prévoyait. L'euromarché, tel qu'il existe depuis vingt-cinq ans, pourrait en être affecté. Né lui-même d'une mesure fiscale américaine, il a dû sa prodigieuse expansion à la pleine liberté dont il jouit, et la perspective de tout contrôle ou imposition est toujours apparue comme une menace sérieuse. Les premières indications dont on dispose au sujet des intentions communautaires ne sont encore guère cohérentes. Elles portent trop la marque de discordances politiques pour pouvoir être appliquées sans sérieux amendements. *Mais ce serait* certainement une erreur pour qui s'intéresse de près ou de loin au marché international des capitaux que de les négliger pour autant.

On pensait généralement que l'exemple de la République fédérale d'Allemagne allait être suivi en ce domaine. Les *intérêts et les* dividendes servis sur les titres offerts sur le marché national allemand seront soumis à un précompte de 10 % à partir du début de l'année prochaine. En revanche, les intérêts des obligations internationales en deutschemarks (les euro-obligations) continueront d'être versés nets de tout impôt. Le traitement fiscal des titres en deutschemarks dépendra donc du marché sur lequel ils seront émis.

Or, les services des Communautés européennes prennent, semble-t-il, le problème d'une autre manière. Ils ne s'intéressent apparemment pas à la nature des différents marchés des capitaux, qu'elle soit nationale ou internationale, mais aux emprunteurs eux-mêmes et à leur origine. Une première ébauche de directive communautaire traitant de la retenue à la source vient de voir le jour. Si elle devait être appliquée, le fisc de chaque pays membre prélèverait directement ou auprès de l'agent payeur une portion des intérêts des emprunts contractés par tout débiteur du pays en question, qu'il s'agisse de l'Etat lui-même, d'une « subdivision politique », d'une collectivité locale ou de tout autre résident.

Nulle mention n'est faite de l'euromarché. Cette omission inquiète de nombreux spécialistes, qui voudraient que d'emblée la position privilégiée de l'euromarché soit reconnue par Bruxelles, une fois pour toutes. D'autres, les plus confiants, espèrent que le statut fiscal des euro-obligations ne sera pas mis en question et pensent que, si l'ébauche de directive n'en dit mot, c'est peut-être parce qu'il n'y a rien de nouveau à préciser à ce sujet.

Si les efforts d'harmonisation fiscale devaient aboutir à l'intérieur de l'Europe des Douze, cela ne signifierait pas pour autant que certains pays procéderaient à une réduction du taux actuel de leur précompte mobilier. En effet il n'est question pour l'instant que d'établir un taux minimum commun et des disparités pourraient subsister. La retenue à la source belge est de 25 %, par exemple, contre 12,5 % en Italie ; elle sera de 10 % en Allemagne.

Mais dans des Etats tels que les Pays-Bas ou le Luxembourg, où aucune ponction à la source n'est présentement effectuée sur les revenus des capitaux, l'introduction d'un tel impôt, même au taux minimum, représenterait un changement grave. C'est même précisément à cause de l'attitude très libérale de ces deux pays que de plus en plus de sociétés financières s'y montent ou s'y développent, à l'abri de l'emprise du fisc des pays voisins. En particulier, l'activité déployée au Grand-Duché par les banques et les fonds communs de placement d'origine allemande est devenue intense, et cette évolution paraît en grande partie liée à la perspective d'une retenue à la source en Allemagne. De plus, de nombreuses entreprises européennes ont choisi d'établir dans ces deux pays des sociétés financières qui n'ont souvent pour principale activité que celle d'emprunter à leur place. Ces vecteurs financiers seraient donc au premier chef touchés par une généralisation du système de retenue à la source.

Quoi qu'il en soit, le plus surprenant dans l'épure tracée par les services communautaires bruxellois est leur indifférence totale à l'égard des débiteurs étrangers au Marché commun. Appliquer leur projet reviendrait donc à permettre à un emprunteur américain ou japonais de solliciter un marché des capitaux en Europe à des conditions plus favorables que celles qui seraient consenties à un emprunteur domicilié dans un des douze pays de la Communauté. Ce serait bien sûr une distorsion de premier ordre. Mais au vu des développements récents sur les marchés italiens ou allemands, il serait bien *téméraire d'en exclure* l'éventualité. On sait que sur leurs propres marchés des capitaux, à cause de l'existence d'une retenue à la source dont ils sont les premières victimes, les Trésors de Bonn et de Rome doivent actuellement, pour attirer des souscripteurs, offrir une rémunération plus importante que celle que des débiteurs de bien moindre qualité servent sur des euro-emprunts libellés en lires ou en marks.

Quant aux organismes supranationaux, les services communautaires demeurent muets à leur sujet. Nul ne serait à vrai dire surpris de voir confirmer un statut particulier qui les ferait échapper à toute forme d'impôt anticipé. Ils pourraient donc se financer à meilleur compte que les Etats eux-mêmes. Ils ne feraient finalement que poursuivre une pratique déjà bien établie dont le dernier exemple est celui de la « titrisation » à laquelle vient de procéder la CECA. La Communauté européenne du charbon et de l'acier, sans doute pour prolonger ou remplacer un prêt bancaire en marks, a lancé avec succès un placement privé obligataire de 242,5 millions de DM pour une durée inhabituellement brève (trois ans et deux mois) à des conditions fort intéressantes pour elle (un taux de rendement brut de 4,82 % seulement). C'est la Bayerische Vereinsbank qui s'occupe de cette opération.

Pour ce qui est des dernières émissions internationales en ECU ou en dollars, on constate qu'une mode tend à s'imposer parmi les eurobanques : celle d'offrir aux grands débiteurs des émissions qui procurent aux prêteurs un rendement attrayant, et de s'assurer des mandats grâce à des swaps subventionnés défiant toute concurrence. Naguère, le contraire était en vogue : on cherchait plutôt à nouer un swap à des conditions raisonnables, et pour cela, il fallait proposer une émission obligataire à un rendement impossible. L'investisseur ne peut que se réjouir de cette évolution et espérer que la mode actuelle persiste un peu plus longtemps qu'une autre.

CHRISTOPHE VETTER.

LES DEVISES ET L'OR

L'ascension de la livre sterling

La livre sterling monte, battant tous ses records à Francfort, à 3,22 DM et frôlant les 11 F à Paris. Motif : le nouveau relèvement des taux d'intérêt britanniques à la veille du week-end qui, à 13 %, s'établissent à leur plus haut niveau depuis trois ans et demi, rend de plus en plus attractifs les placements à court terme en livres sterling. De plus, mercredi dernier, M. Nigel Lawson, le chancelier de l'Echiquier, *a déclaré que le gouvernement* ne voulait pas voir baisser la livre afin de ne pas aggraver l'inflation, dont le rythme annuel dépasse 6 %. Selon certains analystes, ce rythme pourrait atteindre 7 % et même 8 % en 1989, ce qui laisse supposer que le loyer de l'argent *restera* très *élevé en 1989* outre-Manche avec des pointes éventuelles à 15 %. Dans ces conditions, tous les détenteurs de capitaux se précipitent à Londres, où les rendements sont les plus élevés du monde occidental, l'Italie comprise.

Des placements à court terme, avons-nous dit. Effectivement, certains opérateurs ne sont pas très rassurés sur l'avenir de la livre à moyen terme. Outre l'inflation galopante, ils regardent avec inquiétude l'alourdissement des déficits extérieurs de la Grande-Bretagne, celui de la balance des paiements courants passant de 15 milliards de livres (165 milliards de francs) en 1988 à près de 18 milliards de livres (200 milliards de francs) en 1989, à un niveau comparable avec celui des Etats-Unis, toutes choses égales par ailleurs. Le comportement actuel de la livre donne tout son sel aux analyses des fameuses « données fondamentales » qui, en principe, influencent la tendance. Si on se fiait à ces seules données, la livre serait en chute libre...

Absence de confiance

Le dollar s'est un peu raffermi sur des marchés toujours sceptiques sur son aptitude à ne pas baisser. L'annonce d'un accord à l'OPEP, susceptible de porter le *prix du baril de pétrole à 15 dollars*, et peut-être à 18 dollars, l'a raffermi fugitivement, dans la mesure où la hausse du brut signifie hausse des prix domestiques américains, inflation et donc hausse des taux d'intérêt. De même, la publication des chiffres *du chômage (voir ci-dessous)* l'a dopé quelques instants : toujours la hausse des taux. Mais, en fin de semaine, ses cours retombaient mollement. La confiance n'y est pas.

Au milieu de toutes ces variations, le franc français n'a guère été agité, du moins vis-à-vis du DM, la seule référence valable aux yeux des opérateurs. Le cours de la devise allemande a oscillé entre 3,4150 F et 3,4180 F, ce qui a reflété une grande stabilité, avec un peu de baisse lorsque l'ascension de la livre sterling a un peu déprimé le mark, et une petite remontée par la suite. L'annonce d'un déficit commercial de 4 milliards de francs en octobre n'a pas autrement perturbé les marchés, qui ne tablent pas sur un réaménagement du SME avant le courant de l'année prochaine, au cas où la lire italienne donnerait à nouveau des signes de faiblesse, ce qui n'est nullement exclu. Même les prolongations et le durcissement des conflits sociaux n'inquiètent pas les opérateurs. Sauf si la situation s'aggravait vraiment. Et certains de rappeler l'accès de faiblesse du franc de la fin 1986 et de début 1987, au moment des affrontements avec les étudiants et la grève des cheminots. En attendant, les trois points supplémentaires que l'on obtient sur des placements en francs par rapport à ceux obtenus sur des placements en marks suffisent à maintenir les parités, que la Banque de France n'a pas eu à défendre.

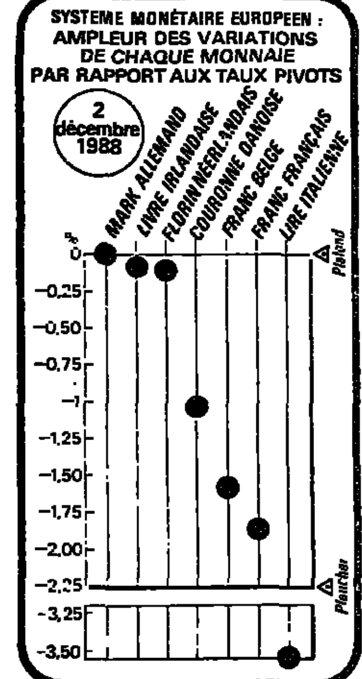
FRANÇOIS RENARD.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 28 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York ...	1,8580	–	16,9233	69,0131	57,8035	2,7609	51,2820	0,0781
	1,8430	–	17,0271	69,5652	58,2072	2,7777	51,6528	0,0782
Paris	10,9789	5,9090	–	407,80	341,56	16,3142	303,02	4,6200
	10,8239	5,8730	–	408,55	341,85	16,3139	303,35	4,6062
Zurich	2,6922	1,4490	24,5218	–	83,7572	4,0085	74,3076	1,1329
	2,6861	1,4375	24,4768	–	83,6728	3,9930	74,2510	1,1274
Francfort ...	3,2143	1,7300	29,2774	119,39	–	4,7763	88,7179	1,3526
	3,1662	1,7180	29,2525	119,51	–	4,7722	88,7396	1,3474
Bruxelles ...	67,2967	36,22	6,1296	24,9965	209,36	–	18,5743	2,8318
	66,348	36	6,1287	25,0435	209,54	–	18,5950	2,8235
Amsterdam ..	3,6231	1,9500	33,0011	134,57	112,71	5,3837	–	1,5246
	3,5680	1,9360	32,9652	134,67	112,69	5,3777	–	1,5184
Milan	2376,38	1279	216,45	882,67	739,30	35,3119	655,89	–
	2349,82	1275	217,10	886,95	742,14	35,4166	658,57	–
Tokyo	225,56	121,40	205,45	83,7819	70,1734	3,3517	62,2564	0,0949
	223,18	121,10	206,19	84,2434	70,4889	3,3639	62,5516	0,0949

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 2 décembre, 4,8673 F contre 4,8497 F le vendredi 25 novembre.



MATIÈRES PREMIÈRES

Mésentente franco-ivoirienne sur le cacao

Après avoir fluctué entre 1 200 et 1 300 livres par tonne en 1987 sur le marché de Londres, les cours du cacao ont véritablement descendu à toute vitesse en 1988, sans même faire une pose sur les paliers successifs. De moins de 1 000 livres la tonne en mars, ils sont tombés à l'automne juste au-dessus des 700 livres. Fin novembre, ils sont remontés avec peine et irrégularité jusqu'à 840 livres. Le 2 décembre, une tonne de fèves s'échangeait à 856 livres. Les origines du mal sont connues. Pour la cinquième saison consécutive, le marché est en situation d'asphyxie, encombré d'excédents qui atteindront 135 000 tonnes au terme de la saison 1988-1989 (d'octobre à septembre), selon les dernières prévisions de l'ICO (Organisation internationale du cacao). Cette crise ouverte met sur la sellette la Côte d'Ivoire, premier producteur mondial de cacao avec une récolte de l'ordre de 600 000 tonnes attendue cette année. Depuis plusieurs semaines, des rumeurs circulent entre Abidjan, Londres et Paris, suivant lesquelles la compagnie française de négoce Sucres et denrées, l'un des principaux opérateurs sur le cacao en Côte d'Ivoire, serait sur le point de monter une opération d'urgence en faveur du premier producteur mondial de fèves. Le 29 novembre, on apprenait ainsi dans la capitale ivoirienne qu'un accord venait d'être conclu entre le président Félix Houphouët-Boigny et Sucres et denrées, visant à écouler 100 000 tonnes de cacao ivoirien vers l'Europe (et 16 000 tonnes à destination de l'Union soviétique).

Cette opération, qui doit avoir lieu, de source ivoirienne, avant le 31 décembre, ne réglera pas le problème au fond. Elle est d'un montant trop faible pour soulager le marché. La transaction devrait s'établir à partir d'un prix de 500 F CFA le kilo (soit 10 F), soit 200 F CFA en deçà du prix de revient du cacao officiellement annoncé par la Côte d'Ivoire. Ce rabais résulte en réalité de l'exonération des droits de sortie perçus par les douanes. A Abidjan, on estimait en milieu de semaine que ce manque à gagner serait compensé par la France, qui accorderait un prêt de 400 millions de francs, via la Caisse centrale de coopération économique.

C'est ici que le bât blesse. Si des délégations françaises se sont rendues en Côte d'Ivoire au cours des dernières semaines, elles n'ont en aucun cas pris l'engagement de s'associer à une opération qui met en jeu une compagnie privée – Sucres et denrées – et un Etat. Depuis le début de cette crise, Paris tente en vain d'infléchir la position ivoirienne sur deux points : les prix intérieurs du cacao, qui sont considérés comme trop élevés compte tenu de la faiblesse des cours mondiaux ; l'acceptation par Abidjan de mesures globales visant à résorber le déficit public (de l'ordre de 10 milliards de francs), qui dépasse le seul poste « cacao ». La France a certes proposé un appui de 400 millions de francs à la Côte d'Ivoire, mais il s'agit d'un *« prêt conditionnel »*. *« C'est un appât pour inciter le président ivoirien à prendre les mesures nécessaires »*, précisait-on jeudi à l'Elysée. *« La France ne peut agir seule pour consentir ce prêt de 400 millions de francs. Il faudra aussi le soutien de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. »* Mais une délégation française en visite à Washington mi-novembre pour plaider la cause de la Côte d'Ivoire auprès du FMI a pu mesurer à quel point ce soutien n'était pas acquis. *« Il faudrait que le pays entreprenne certaines réformes pour que le FMI et la Banque mondiale » apportent une contribution »*, confiait ces jours-ci un membre de la délégation française.

C'est une sorte de bras de fer, par négociant interposé, que semblent aujourd'hui engager Paris et Abidjan. La Côte d'Ivoire entend manifestement forcer les choses en diffusant des informations que la France doit chaque fois démentir ou préciser. Ainsi a-t-on appris de source ivoirienne que l'accord envisagé (certains disent conclu) avec Sucres et denrées porterait au total sur 400 000 tonnes de cacao. Outre les 100 000 tonnes livrées en Europe, 100 000 seraient expédiées vers l'URSS, et 200 000 tonnes seraient stockées dans différents ports de la CEE... Signataire de l'accord international sur le cacao, qui prévoit la mise en place d'un stock régulateur, la France n'envisage pas de contribuer à la constitution d'un stock national parallèle. Dans ce contexte, le dialogue risque de tourner court entre la Côte d'Ivoire, Paris et les principaux créanciers d'Abidjan. Les prix du cacao s'en ressentiront d'autant.

ERIC FOTTORINO.

PRODUITS	COURS DU 2-12
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 684 (+ 10) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 300 (+ 40) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	13 850 (– 340) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mars	1 735 (+ 85) Francs/tonne
Café (Londres) Janvier	1 104 (+ 42) Livres/tonne
Cacao (New-York) Mars	1 463 (– 53) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	419 (– 6,4) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	258 (– 7) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Janvier	246,60 (– 5) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

Vient de paraître, aux éditions Eska, *le Marché international de l'or*, de Christos Kissas, responsable des opérations sur les métaux précieux à la trésorerie de la Banque française du commerce extérieur (BFCE). Après un bref rappel historique de la naissance du marché libre de l'or, l'auteur en propose une analyse duale, présentant d'abord ses aspects physiques (la production minière du monde entier, les transactions des autorités monétaires, la demande et ses différentes motivations) avant d'entrer dans une analyse des marchés et des instruments financiers (options) basés sur l'or. Un livre utile au moment où Paris se prépare à ouvrir un marché à terme de l'or.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Nouveau coup de vent d'ouest

La météo est bien mauvaise, en ce moment, sur les marchés financiers, où, à Paris notamment, on incrimine les rafales du vent d'ouest. La semaine dernière, l'annonce d'un nouveau relèvement des taux d'intérêt britanniques, portés de 12 % à 13 %, jetait un froid. Cette fois-ci, ce sont les nouvelles en provenance des Etats-Unis qui font frissonner un peu les opérateurs.

Tout d'abord, les banques américaines relevaient leurs taux de base d'un demi-point, les portant de 10 % à 10,5 %, troisième relèvement depuis mai dernier. Une telle augmentation *était prévisible, en raison* d'un renchérissement des ressources des banques. Depuis le dernier relèvement du mois d'août 1988, le taux des certificats de dépôt dans les banques avait augmenté d'un point, et celui du marché interbancaire, les Federal Funds, avait progressé *d'autant, avec l'accord tacite des* autorités monétaires, qui pouvaient ainsi durcir leur politique sans trop le dire.

Comme ce relèvement était prévisible, il était déjà inscrit dans les cours des produits et instruments financiers, et les marchés n'en furent pas autrement affectés. Ce ne fut pas le cas, en revanche, pour les chiffres du chômage américain pour le mois d'octobre. Pendant toute la semaine, et même avant, les opérateurs avaient attendu la publication de ces chiffres, prévue pour la veille du week-end. Une augmentation du chômage aurait montré que la surchauffe s'atténuait et que la Réserve fédérale ne se sentirait pas obligée de serrer le frein, c'est-à-dire de durcir sa politique en relevant son taux d'escompte. Pour les marchés, une telle augmentation, bien accueillie, aurait donné un signal de baisse des taux, un phénomène anticipé par les opérateurs américains, puisque le rendement de l'emprunt du Trésor à trente ans était revenu, en huit jours, de 9,20 % à 9,03 % vendredi matin.

Une diminution du chômage, au contraire, aurait indiqué que l'expansion de l'économie se poursuivait, avec pour conséquence quasiinéluctable une action restrictive de la part des autorités monétaires. Vendredi, à 14 h 30 heure européenne, 9 h 30 heure de New-York, le verdict tomba : le taux de chômage remontait certes de 5,3 % à 5,4 % de la population active, cela constituant un signal de baisse des rendements. Mais les créations d'emplois faisaient un véritable bond, passant de 238 000 en octobre, chiffre révisé au lieu des 304 000 précédemment cités, à 463 000. Des deux indications, les marchés ne retinrent que les créations d'emplois, et immédiatement la rumeur d'un relèvement du taux d'escompte fédéral réapparut, le rendement de l'emprunt à trente ans passant, d'un coup de 9,03 % à plus de 9,16 %.

Une belle déception pour les opérateurs qui avaient parié pour la stabilité et à nouveau le réveil des craintes d'une hausse des taux l'an prochain aux Etats-Unis. On sait qu'à ce sujet deux écoles s'affrontent. Pour les optimistes, le ralentissement de l'expansion est inéluctable en 1989, ce qui entraînera automatiquement une baisse des taux après toutefois une hausse dans l'immédiat. Cette opinion explique qu'aux Etats-Unis les taux courts soient presque parvenus au voisinage des taux longs, le rendement des bons du Trésor à trois mois et six mois n'étant qu'à un demi-point au-dessous de ceux des bons à dix et à trois ans. Un tel phénomène indique toujours que les marchés ne s'attendent plus à une hausse fondamentale sur les taux et tablent sur un reflux ultérieur. Si toutefois cette situation se prolongeait, il faudrait que l'écart normal entre taux longs et courts se rétablisse, au moins de deux points. Cela pourrait se faire soit par une augmentation des taux longs, soit par une diminution des taux courts. Les pessimistes penchent pour un *renchérissement* des taux longs parce qu'ils jugent inévitable un certain réveil de l'inflation.

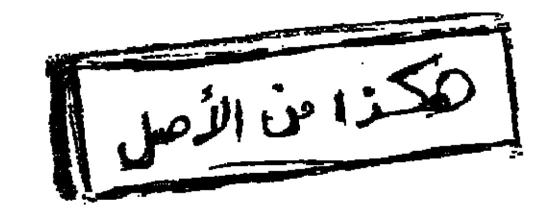
En tout cas, le vent froid d'Amérique a douché le MATIF. Vendredi, dès l'annonce des chiffres du chômage, le cours de l'échéance décembre, qui s'était maintenu toute la semaine au-dessus de 106,50, montait même à 106,70 jeudi, revenant brutalement à 106,30. *« Ça ne sent pas bon »*, s'exclamait un opérateur...

Sur le front des émissions, la vedette est revenue à la dernière adjudication d'obligations assimilables du Trésor (OAT), qui s'est effectuée sans surprise. Le Trésor a levé 9 milliards de francs, dont 2,5 milliards de francs pour l'OAT 8,50 %, 2012 pour 7 milliards de francs demandés, ce qui prouve l'intérêt de certains investisseurs pour les titres « longs » (vingt-cinq ans), comme les caisses de retraite ou les compagnies d'assurances. La tranche 8,70 % mai 1995 a fourni 3,9 milliards de francs.

Les rendements ont été stables, respectivement 9,16 % contre 9,14 % en octobre dernier et 8,56 % contre 8,54 %. La seule surprise a été l'importance des obligations renouvelables du Trésor (ORT) présentées en paiement comme il est possible de le faire depuis le mois d'octobre. Cette fois-ci, l'échange a porté sur 3,25 milliards de francs, ce qui est considérable et élève à 8 milliards de francs le montant des rachats d'ORT effectués par le Trésor depuis deux mois, ce qui ramène à un peu plus de 28 milliards le montant de ces titres en circulation, contre 39 milliards de francs à *l'émission entre 1983 et 1985*. Ces rachats ne font pas tout à fait l'affaire du Trésor, qui préférerait « laisser » ses paiements de coupons sur les ORT effectués en fin de période, à hauteur de 35 milliards de francs en 1989, 1990 et 1991. L'Etat, on le sait, ne rembourse *jamais vraiment ses emprunts (sauf* le 7 % 1973 au début de l'année) : simplement, il emprunte à nouveau pour solder les émissions antérieures. En revanche, le budget annuel doit prendre en compte le paiement des coupons, ce qui explique le souci de la Rue de Rivoli *d'aplanir la « bosse » des trois* prochaines années de toutes les façons.

Signalons enfin qu'avec les 9 milliards de francs de l'adjudication de décembre l'Etat aura emprunté 109,1 milliards de francs en 1988, contre 93,7 milliards de francs en 1987. Ce faisant, il s'est inscrit dans le haut de la fourchette *d'émission*, fixée, en début d'année, à un montant compris entre 90 et 110 milliards de francs.

F. R.



هكذا من الأصل

Le Monde

Les élections au Venezuela

Une volonté de changement

CARACAS
de notre envoyée spéciale

Phosphorescent au soleil dans son costume immaculé et perché sur une gigantesque plate-forme, Carlos Andres Perez a donné rendez-vous aux milliers de ses partisans massés en bon ordre pour le 4 décembre, au soir des élections, devant le palais présidentiel de Miraflorès.

La *veille, du haut d'une* autre plate-forme, elle aussi à la démesure *des gratte-ciel de Caracas, le principal* rival de « CAP », Eduardo Fernandez, *alias « el Tigre »,* candidat du Parti démocrate-chrétien COPEI, avait pris dans les mêmes termes le même engagement.

Vingt-trois candidats, affublés parfois de noms d'animaux (outre « le tigre », il y avait un « lion », un « buffle », un « coq » et même une « fourmi »), se sont envoyés... des noms d'oiseaux entre deux promesses exotiques, dont : *« Faire gagner la Coupe du monde de football en 1992 au Venezuela. »*

A *quoi* bon tout cela ? Depuis trente ans que la démocratie a ici *succédé à la dictature,* les deux « monstres » – le COPEI et l'AD – *se partagent le pouvoir à coups de* mandats de cinq ans. Chrétiens-démocrates *ou* sociaux-démocrates, quelle différence ? Un peu plus de populisme d'un côté, de « reaganisme » vénézualisé de l'autre. Question de nuances et de personnalités. Parfois les deux mastodontes se soufflent les projets pour mieux se différencier !

Comment, il est vrai, échapper à un certain « mimétisme » en cette année 1988 avec ces problèmes « incontournables » que sont une dette extérieure évaluée de 30 à *32 milliards de dollars, une inflation* sans frein et la perspective d'une *« vérité des prix »* remise au lendemain de l'élection ? Austérité et renégociation d'une dette qui absorbait, jusqu'à ces derniers mois, près de 50 % des recettes d'exportation sont donc au programme des deux candidats. A cette différence près que Carlos Andres Perez aborde le problème dans une perspective de regroupement des débiteurs latino-américains, tandis que M. Fernandez est, lui, *favorable* à des *« discussions personnalisées »,* où les atouts *du Venezuela (son pétrole) pourraient* lui valoir un traitement plus favorable.

Gadget

« A programme égal, confie, candide, M. Pedro Nikken, un des stratèges du COPEI, *les gens votent sur la personnalité du candidat ; et nous sommes désavantagés.* » Il est vrai que, face au retors Carlos Andres Perez, « el Presidente » (il a été au temps de l'opulence, à la tête de l'Etat de 1974 à 1979), « el Tigre », en dépit de son nom rugissant, n'a montré que des dents de lait ; et son programme – si nécessaire pour effacer le souvenir de la gestion du démocrate-chrétien Herrera-Campins (1980-1984), *marquée par la chute* des cours du pétrole de 1981 – manque de substance.

Selon le mot d'un intellectuel : *« Jamais la dictature de la démocratie n'a paru aussi lourde que cette année.* » Les failles du système, devenues plus visibles, sont régulièrement dénoncées par une presse qui n'échappe pourtant pas à un certain contrôle. Il y a la corruption, bien sûr, mais aussi les injustices sociales et, plus encore, l'incapacité des *partis à se régénérer.*

Changer ! Seule cette aspiration unanime peut expliquer *la* candidature d'Ismenia de Villalba. Une femme ! La première à se risquer dans la jungle de la campagne présidentielle vénézuélienne. Gadget ? Pas complètement car, comme l'explique un diplomate européen, *« elle produit le même effet de fraîcheur et de surprise que les Verts en Europe il y a quelques années : en posant des vraies questions ».* De plus, même si elle exploite, à l'évidence, le patronyme de son mari, Jovito, « pionnier » de la démocratie et fondateur, naguère, de l'Union républicaine démocratique (centre gauche) qu'elle préside aujourd'hui, Ismenia de Villalba incarne, à cinquante-neuf ans, un courant d'ouverture et de concertation. Le visage aigu, avec l'aisance que confère une certaine culture internationale, cette femme *« de bonne volonté », qui* se dit *« venue à la politique par l'action sociale »,* est créditée, de manière étonnante, de la quatrième place dans les sondages. La *preuve,* comme elle le déclare, que *« le cœur* [son emblème] *et la raison peuvent triompher de la dictature de l'argent ».*

« Vraie gauche »

Mais la véritable tentative pour créer une « troisième force » » vénézuélienne, c'est vers la gauche qu'il faut aller la chercher. Certes l'échec cuisant de la lutte armée à laquelle la gauche a participé dans les années 60 l'a longtemps tenue dans le désarroi. Toutefois, le Mouvement vers le socialisme (MAS) a peut-être trouvé son créneau. En s'alliant avec l'ancienne Gauche révolutionnaire (MIR), le MAS soutient pour la deuxième fois la candidature du charismatque, mais *contesté Teodoro Petkoff,* cinquante-six ans, la moustache aussi drue *que le verbe, ancien guérillero* et ex-membre du PC. Catalysant les aspirations de *changement,* somme toute modérées de l'électorat, le MAS, même s'il rêve encore d'un changement radical, à base de cogestion et de coopératives, a opéré un spectaculaire « recentrage ». *« Nous avons simplement devancé la « perestroïka »,* dit en riant Teodoro. Le recentrage lui vaut les plus vives critiques de la *« vraie gauche »,* incarnée par David Nieves, candidat de la Ligue socialiste, ancien *barbudo* torturé par la police politique. M. Nieves déplore dans tout Caracas *« cette gauche perdue du MAS en proie à la tentation du tripartisme ».* Il n'empêche. Appuyant avec intelligence des candidats indépendants mais incon*testés et* populaires *dans* les *provinces* (là où, comme le dit *M. Petkoff, « le monopole des partis est le plus vulnérable »),* le *MAS peut marquer des points* au Congrès. Il se placerait ainsi en position de force dans l'hypothèse *où le* parti qui enlèverait la présidence n'aurait pas de majorité parlementaire.

Mais plus que tout, le MAS – dont les origines doctrinaires inquiètent toujours – s'est donné une grande crédibilité en étant le premier à dénoncer le massacre de quatorze pêcheurs, le 29 octobre dernier, à El Amparo, à la frontière colombienne. Un *massacre* dans lequel l'armée et surtout la police *politique, la Disip, sont impliquées.* Le gouvernement a prétendu que ces pêcheurs *aidaient la guérilla* colombienne. Mais l'autopsie des cadavres semble *indiquer* que *les* victimes ont été exécutées. Quoi qu'il en soit, cette affaire a montré que les règles du jeu entre le pouvoir et l'armée étaient à revoir. D'urgence. Sur la défensive, « CAP » a dû, au risque de briser l'unité de son parti, désavouer le gouvernement de M. Jaime Lusinchi dans cette affaire – l'un des rares mauvais points d'une présidence modeste, mais honorable. Et pour faire bonne mesure, le candidat de l'AD a *promis* de dissoudre la Disip. L'un des chefs de la police politique, *surnommé le « Rambo vénézuélien »* pour sa tendance à la bavure, *M. Henry Lopez Sisco, vient déjà de* prendre une retraite anticipée, fort à propos.

MARIE-CLAUDE DECAMPS.

La publication de bons indices relance les craintes d'inflation aux Etats-Unis

La chômage a marginalement progressé en novembre pour toucher 5,4% de la population active américaine contre 5,3% ***en octobre, selon les statistiques*** **publiées vendredi 2 décembre par le département du travail. Mais plus que ce très léger recul, c'est la création de 463 000 emplois qui a impressionné les marchés financiers et fait renaître les craintes de résurgence de l'inflation, et par là-même d'un durcissement de la politique du crédit de la réserve fédérale.**

Comme les résultats mensuels du commerce extérieur, le chômage fait désormais partie des indices fétiches *des marchés financiers.* Cet intérêt comporte une certaine logique. Après six ans de croissance ininterrompue aux Etats-Unis, les usines tournent à 84 % de leurs capacités de production et les signes de tension sur le marché de l'emploi se multiplient. S'enchaînent alors les anticipations : un chômage très res*treint reflète* une activité *et* une consommation trop fortes pour permettre aux déficits extérieurs américains de se réduire rapidement. Il pousse les feux de l'inflation et renforce les arguments de ceux qui, au sein de la réserve fédérale, estiment le temps venu de calmer le jeu en augmentant les taux d'intérêt.

Cette logique s'est traduite dans les minutes qui ont suivi l'annonce de fortes créations d'emplois en novembre par un repli de Wall Street, préoccupé d'un relèvement *du loyer de l'argent* et par *une* remontée des bons du Trésor à trente ans censés devenir plus attrayants *(voir la chronique de François Renard page 15).* Le dollar lui-même était provisoirement dopé à New-York. Le sentiment prévalait, après le relèvement des taux de base des banques américaines, *porté de 10% à 10,5% lundi* 28 novembre, que la FED ne résisterait plus longtemps à la tentation de relever le taux d'escompte, actuellement de 6,5 %, pour prouver sa détermination à lutter contre l'inflation.

La vitalité de l'activité économique avait été confirmée par la publication d'une batterie d'indices, cette *semaine. L'indicateur composite* censé préfigurer la conjoncture a progressé de 0,1% seulement en octobre mais reflétait la bonne tenue de l'industrie. Une indication confortée, vendredi 2 octobre, par une nouvelle hausse des commandes passées à l'industrie de 1,6%, et de 0,2% si l'on exclue le militaire, tou*jours volatil.* Enfin, les ventes de logements neufs ont augmenté, toujours en octobre, *de 3,5%, la plus* forte hausse depuis trois ans et demi, portant la progression sur dix mois à 0,4
% par rapport à la période correspondante de 1987. Les analyses avaient prévu une baisse, compte tenu du *renchérissement* de la construction.

Conclusions hâtives

Ces *éléments* sont encore trop ténus pour trancher. Mais les économistes soulignent que la tendance de fond de la croissance est encore sans doute de 4% alors que la Réserve fédérale souhaiterait un atterrissage en douceur vers 2,5%. La remontée des cours du pétrole ne manquera pas, en outre, d'avoir des consé*quences sur le niveau des prix.*

Sur cette toile de fond, les experts mettent en garde contre les conclusions hâtives à propos des chiffres sur l'emploi. Les délais de réponse sont longs en ce domaine. *« Tout ce qu'on peut affirmer, au vu de l'indice de novembre, c'est que l'activité etait très forte il y a trois ou quatre mois »,* affirme l'un d'eux. La création de 463 000 emplois contre une moyenne de 240 000 au cours des deux mois précédents reste malgré tout impressionnante.

En créant 71 000 postes en octobre, l'industrie confirme sa renaissance. Reste à savoir quand les tensions sur le marché de l'emploi se répercuteront sur les salaires et *enclencheront un processus inflationniste.* La question reste ouverte pour le moment : la productivité, durant le deuxième trimestre, est restée légèrement supérieure aux salaires, limitant à 0,6%, en taux annuel, le renchérissement du coût du *travail par unité produite.*

FRANÇOISE CROUIGNEAU.



EN BREF

● **AFRIQUE DU SUD : libération du journaliste noir Zwelakhe Sisulu.** – *Un journaliste noir,* M. Zwelakhe Sisulu, a été relâché *vendredi 2 décembre, après avoir été* détenu durant près de deux ans sans jugement en vertu de l'état d'urgence imposé dans le pays depuis juin 1986. M. Sisulu, trente-sept ans, fils de Walter Sisulu, un personnage de premier plan du *Congrès national africain* (ANC), *lui-même* en prison, est rdacteur en chef de l'hebdomadaire catholique *The New Nation.* Selon une source gouvernementale, il a été libéré sous réserve de demeurer à l'écart de la *« subversion ». – (AFP).*

● **URSS : création d'une commission pour les réfugiés du Caucase.** – Le gouvernement soviétique a annoncé, vendredi 2 décembre, la création d'une commission nationale chargée d'apporter une aide matérielle aux réfugiés du Caucase et de faciliter leur installation, soit en Arménie, soit en Azerbaïdjan. Le communiqué du conseil des ministres *fait état d'une « importante part de la population obligée de quitter ses lieux de résidence habituelle ». – (Corresp.)*

● **VIETNAM : libération d'un archevêque.** – Radio-Vatican a annoncé, mercredi 30 novembre, la libération de l'archevêque vietnamien François Xavier Nguyen Van Thuan, coadjuteur de Ho-Chi-Minh-Ville, après treize ans de prison sans procès. La radio du Saint-Siège *affirme avoir appris cette nouvelle* grâce à une lettre adressée au *Vatican par le cardinal Joseph Marie* Trinh Van Can, archevêque de Hanoi. *Mgr Van Than, que est âgé de* soixante ans, avait été chargé au début des années 70 par *la* conférence épiscopale vietnamienne de la gestion des secours aux victimes du conflit. Depuis sa libération, le prélat réside chez le cardinal Trinh Van Can à Hanoi, a indiqué Radio Vatican. – *(AFP.)*

● **ESPAGNE : signature du traité de défense avec Washington.** – Le nouvel accord de défense entre les Etats-Unis et l'Espagne a été signé jeudi 1er décembre à Madrid. Cet accord, *conclu fin* novembre à New-York, était intervenu après plusieurs *mois de* négociations au cours desquelles l'Espagne – membre de l'OTAN *depuis* 1982 – exigeait une réduction des *troupes américaines en* Espagne. Les Etats-Unis vont retirer une escadre de 72 *chasseurs bombardiers* F-16 de la base de Torrejon de Ardoz, près *de Madrid. – (AFP.)*

● **Hausse de 50 % des investissements étrangers en Chine.** – Les *investissements étrangers en* Chine ont augmenté de 50 % au *cours des dix premiers mois de* l'année pour atteindre 3,8 milliards de dollars *(23* milliards de francs), a annoncé, vendredi 2 décembre, l'agence Chine nouvelle. Quelque quatre mille quatre-vingt-dix projets de sociétés mixtes ont été *approuvés, soit* 175 % de plus que durant la période correspondante de *1987, précise l'Agence. Ces entre*prises à capitaux étrangers assurent à la Chine de nouveaux flux d'exportation (1,5 milliard de dollars), notamment de produits industriels. Les exportations de biens industriels ont augmenté de 68 % durant les dix premiers mois de l'année.

● ***La BNP détiendra 51 % de la*** **BIAO.** – La BNP va détenir 51 % de la Banque internationale de l'Afrique de l'Ouest (BIAO), après en avoir reconstitué les fonds propres et s'être substituée à la COFIFA (Compagnie financière France-Afrique). Cette dernière, détenue à 43 % par la BNP, était le principal actionnaire de la BIAO, aux côtés du Banco do Brazil (20 %), de l'Union de banque *suisse (20 %) et d'intérêts africains* (9 %). La BIAO, spécialisée dans le négoce *international* des matières premières et le financement des entreprises françaises à l'exportation, a souffert des difficultés des pays africains, dans lesquels elle est fortement implantée. D'où l'augmentation des provisions pour créances douteuses, qui a entraîné la disparition de ses fonds propres.

● **L'économie parallèle soviétique représente 145 milliards de dollars.** – L'économie parallèle représenterait un *chiffre d'affaires* annuel de 145 milliards de dollars (870 *milliards de francs) en Union* sofiétique, selon les estimations du *directeur de l'Institut hongrois de* recherche sur le travail, M. Lajos *Héthy, dont un entretien a été publié,* vendredi 2 décembre, dans le bulletin de liaison du Bureau international du travail (BIT). Rappel constant des *« faiblesses du secteur étatique »* pour M. Héty, cette économie *« secondaire » se nourrit,* dans tous les pays socialistes, des pénuries et *se développe surtout dans l'agriculture,* le logement, le commerce de détail et les services.

● ***ITALIE : accord gouvernemental*** **pour la constitution du pôle chimique Enimont.** – Le ministre italien des participations d'Etat a annoncé, le vendredi 2 décembre, qu'il donnait son accord à la constitution du pôle chimique *national* Enimont par la compagnie pétrolière publique ENI et le groupe *privé Montedison. Le projet, bouclé* l'été dernier (*le Monde* daté 31 juillet-1er août), prévoit qu'Enimont disposera d'actifs apportés pour 4 000 milliards de lires (environ 18 milliards de francs) par l'ENI et pour 5 500 milliards de lires par Montedison, qui détiendront, par ailleurs, chacun 40 % de la nouvelle *société (au capital de 4 000 milliards* de lires), le solde de 20 % étant *placé sur les marchés financiers.*

● **L'Union du peuple corse (UPC) et M. Joxe.** – L'éditorial de *l'hebdomadaire Arritti daté du* 24 novembre donne la réaction de *l'Union* du peuple corse (UPC, autonomiste) après les voyages en Corse de M. Lionel Jospin, puis de M. Pierre Joxe, accompagné de Mme Edith Cresson (*le Monde* du 24 novembre). L'UPC réagit positivement aux déclarations de M. Joxe, mais affirme que M. Jospin *« avait repris à son compte la litanie des poncifs antinationalistes »* et reproche à Mme Cresson de ne pas être *« venue en appui à* [la] *démarche politique »* de *M. Joxe.* L'éditorial d'*Arritti* conclut : *« L'UPC estime que cette dernière visite ministérielle est un peu à l'image de l'action gouvernementale : si M. Joxe essaye de donner le « la », il n'est guère entendu par les autres ministres du gouvernement Rocard. Dès lors, le doute s'installe, et seuls des faits tangibles pourront le dissiper. »*

Trois militants des Jeunesses communistes condamnés pour violences à agents

Trois militants des Jeunesses communistes, qui s'étaient opposés à *l'expulsion d'un Comorien,* Ali Hassani, vingt-deux ans, à l'aéroport de *Marseille-Marignane,* le 23 novembre, et qui s'étaient, pour ce faire, affrontés aux forces de police, ont été jugés, vendredi 2 décembre, par le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence et condamnés à des peines de prison avec sursis pour violences à agents.

Laurent Trochu et Franck Le pizera, ont été condamnés à huit mois de prison avec sursis, Soumela Yayia, de nationalité comorienne, à six mois de la même peine. Les trois jeunes gens devront, en outre, verser 500 francs d'amende chacun et 1 000 francs de dommages et intérêts aux policiers qui, blessés lors de ces affrontements, les avaient identifiés comme étant leurs agresseurs. Deux autres prévenus, dont un reporter de Radio-Galère ont été relaxés par le tribunal, alors que le ministère public avait requis un an de prison avec sursis pour chacun des inculpés.

L'énoncé du jugement a provoqué de vives réactions de la part des deux cents manifestants – parmi lesquels le député communiste Guy Hermier et le secrétaire général des JC, Jacques Berreux – venus soutenir leurs camarades devant le palais de justice.

Le numéro du « Monde » daté 3 décembre 1988 a été tiré à 551 099 exemplaires

A B C D E F G

Estimant qu'il ne s'agit pas d'une « bonne affaire »

La CGT de Moulinex critique le plan de reprise de l'entreprise par les salariés

Selon la CGT de Bagnolet, en région parisienne, où se trouve le *siège social de Moulinex, la direction* a *« refusé »* de révéler *« l'identité des banques prêteuses »* et *« le montant des taux d'intérêt sur les prêts consentis au personnel ».* invité à racheter la société à son actuel et seul propriétaire. La CGT estime que l'appel des dirigeants de l'entreprise *« à la confiance des salariés ne saurait suffire »* et qu'au prix de vente envisagé *(« 28 F l'action »,* qui cotait 105,90 F le 1er décembre à la Bourse de Paris), *« ce n'est pas une bonne affaire. Ni pour les salariés concernés ni pour l'entreprise. »*

Agé de quatre-vingt-sept ans et sans héritier direct, M. Jean Mantelet, fondateur, en 1937, et président-directeur général de la société, avait annoncé en février dernier son intention de céder *son* entreprise au personnel sous la forme d'une promesse de vente qui *prendrait effet* à son décès.

Le texte présenté mardi 29 novembre au comité central d'entreprise élargit à toutes les catégories de personnel un projet prévoyant initialement que les seuls cadres détiendraient la majorité du capital. *Potentiellement, 25 dirigeants* sont concernés, ainsi que 550 cadres et 8 500 autres salariés. Le personnel de Moulinex est invité à racheter pour 240 millions de francs les actions de la Finap (dont M. Mantelet conservera le contrôle *sa vie durant*), une société holding contrôlant 45,2 % des actions Moulinex (le *reste étant réparti dans* le public) et 60 % des droits de vote. *M. Mantelet s'engage à céder,* à sa mort, ses titres Finap à une société financière Moulinex à *créer* et qui serait contrôlée par quatre actionnaires principaux : une société des fondateurs regroupant sept personnes, qui aura 25,69 % du capital et 50 % des droits de vote, et trois sociétés, regroupant les cadres dirigeants (19,7 % du capital et 13 % des droits de vote), les cadres et assimilés (18,7 % et 12,3 %) *et* le reste du personnel (30,8 % et 20 %). *Le solde du capital et des droits de* vote (5 % et 3,3 %) est attribué à des intervenants financiers dont le nom n'a pas été précisé.

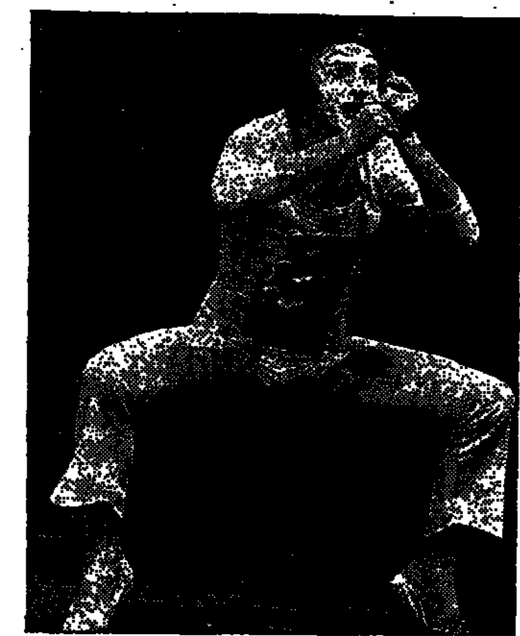
DERNIÈRE ÉDITION
BOURSE

Le Monde

MARDI 6 DÉCEMBRE 1988

RADIO TELEVISION
COMMUNICATION

Le Divan : quand le silence parle





L'affaire du courrier de Lyon : refaire l'Histoire

François Furet à « 7 sur 7 » : l'irremplaçable historien de la Révolution



LES ASSOCIATIONS DE TÉLÉSPECTATEURS

La France en retard



Semaine du 5 au 11 décembre

Supplément au n° 13 640. Ne peut être vendu séparément. Dimanche 4 - Lundi 5 décembre 1988.

…GATT à Montréal

…quatre-vingt-seize pays membres du GATT …tarifs douaniers et le commerce) se retrou…e à Montréal pour dresser, pendant quatre …nnées de négociations commerciales multi…nd ». Cette rencontre est probablement la …ussi la plus lourde de risques pour le GATT. …climat d'incertitude et d'affrontement, les …sion sur la CEE pour régler rapidement le …litique des subventions agricoles.

…irecteur général du GATT, 80 % des pro… à Montréal pourraient être résolus en une …ue fort cependant de trébucher sur les 20 % … notamment l'agriculture et la protection de …e.

…e PHILIPPE LEMAITRE page 26 …du « Monde de l'économie ».)

Le Monde

ÉCONOMIE

…u commerce international :
…eux masqués de Montréal ; …des services ; le protectionnisme … exportations américaines.

La chronique de Paul Fabra :
l'héritage de George Bush
Pages 21 à 24

…nement dont certains membres, en l'absence de M. Alfonsin, ont hésité à fulminer contre la sédition ? En ce cas — le plus probable, — le candidat péroniste, M. Carlos Menem, déjà donné favori, l'emporterait.

Or il est une donnée connue dans la vie publique de la plus grande république hispanophone du continent sud-américain : la famille politique fondée au milieu des années 40 par le général Peron, pour populaire qu'elle ait été et demeure, n'a jamais été un parangon d'esprit démocratique et de respect des droits de l'homme.

C'est dire qu'une « politique de l'attention » — faite de sympathie, mais aussi sans complaisance — continuera de s'imposer à l'égard de l'Argentine comme d'autres démocraties latino-américaines, de la part de ces gouvernements européens et américain requis par les intéressés eux-mêmes d'appuyer leur processus, par le biais, notamment, d'un allègement de leur dette.

— Le ministre, contrairement à certaines affirmations, ne nous a pas demandé d'augmenter notre participation dans la Société générale. Il reste qu'il est de ressort de la direction générale de l'entreprise.

— *Dans la bataille autour de la Société générale entre M. Georges Pébereau, l'assaillant*…

Propos recueillis par CLAIRE BLANDIN et ERIK IZRAELEWICZ.

(Lire la suite page 28.)

Naples et sa vedette

Saint Maradona

Avant de recevoir les Girondins de Bordeaux le mercredi 7 décembre en match retour des huitièmes de finale de la coupe de l'UEFA, Naples accueillait Florence en championnat d'Italie. Les footballeurs napolitains se sont imposés (2-0) et aborderont en confiance ce second rendez-vous après leur victoire (1-0) du match aller.

NAPLES
de notre envoyé spécial

Drôle d'ami que le confrère italien qui avait averti : *« Gare aux clichés ! »* Facile à dire. Les clichés sont partout dans Naples. La ville, comme son culte du foot, comme son « maradonisme » enjoué, se décline en signes mystérieux qui résistent à toute rationalité.

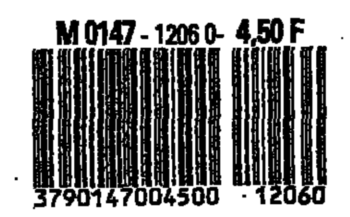
Pour éloigner l'intrus, bien sûr. De bonne guerre. Par respect aussi d'une vérité de soi qu'on sait complexe, mouvante, toujours métaphorique. *Basta* des faits, des chiffres : le détour par l'ésotérisme, le merveilleux, parfois le grandiloquent, en tout cas par une religiosité profonde, est obligé. Les récits de la vie empruntent leurs éléments au regain d'une tragédie chronique qu'on vous donne, ultime coquetterie, pour fantaisie méridionale. Cela vaut pour les ballons, puisqu'à Naples le ballon est souvent une raison de vivre.

Difficile, oui, d'échapper aux images toutes faites alors que les commentaires sportifs de la péninsule charrient à propos des miracles locaux du championnat les symboles éculés mais éternels d'une représentation para-normale de Naples.

PHILIPPE BOGGIO.

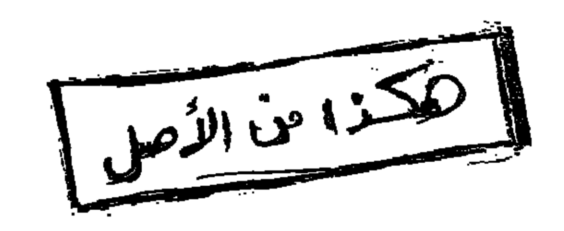
(Lire la suite page 16.)

M 0147 - 1206 0 - 4,50 F



3790147004500 · 12060

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 4,50 dir. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Antilles/Réunion, 7,20 F ; Côte-d'Ivoire, 425 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 155 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,60 $; USA (West Coast), 2 $.



Débats

GRÈVES

Le piège

par MAURICE DUVERGER

DANS quelques mois, Margaret Thatcher fêtera le dixième anniversaire de son accession au pouvoir. *Remerciera-t-elle comme* ils le méritent les salariés qui lui ont donné la victoire par leurs terribles débrayages de l'hiver 1978-1979 ? Les Britanniques n'oublièrent pas les enfants privés de lait, les cancéreux sans soins à Birmingham, la pénurie d'eau potable à Manchester, les morts sans sépulture à Liverpool.

Les citoyens supportent mal ces grèves inadmissibles par la disproportion des moyens et des fins. Si *elle ne leur avait pas tourné la* tête, l'énorme puissance des syndicats du Royaume-Uni leur aurait permis d'éviter ces excès. Ils paieront longtemps les conséquences de leur aveuglement, car la gauche ne paraît pas proche de revenir au pouvoir à Londres.

L'affaiblissement des appareils syndicaux en Italie y développe une autre forme d'ultra-grèves. Comme ils ne peuvent plus contrôler les revendications de la base, celles-ci explosent de façon anarchique, à travers des groupes spontanés. Sans expérience de la *négociation, sans conscience du* possible, ils parviennent difficilement à des accords durables. Les conflits de ce type se multiplient par contagion et s'éparpillent en luttes exiguës.

Des *professions* minuscules mais bien situées peuvent ainsi paralyser d'importants secteurs de l'économie nationale : les bagagistes ou les contrôleurs du ciel bloquer les transports aériens, les aiguilleurs stopper les chemins de fer, les agents de régulation couper le courant électrique, arrêtant ainsi le fonctionnement des usines, le chauffage des appartements, la réfrigération des denrées périssables. A la différence du gouvernement de Londres, celui de Rome n'est pas menacé par de tels errements, le système électoral empêchant de les sanctionner. Une semi-anarchie endémique s'enkyste donc en permanence.

Entrée plus tard dans ce mouvement, la France commence à rattraper le temps perdu. Après la vague de l'hiver 1986-1987, qui vit la droite débordée par les *grèves des chemins de fer*, des transports parisiens et de l'EDF, voici la gauche submergée par celles des infirmières, des chauffeurs de camions postaux, des agents de la RATP. Ces débrayages présentent une originalité, en combinant le système italien et le système britannique.

Socialistes et communistes

La multiplicité des syndicats et la maigreur de leurs effectifs aboutissent, comme au-delà des Alpes, au foisonnement d'assemblées *générales et de « coordinations »* de circonstance, dans le style de mai 1968. D'un autre côté, la CGT demeure une organisation assez forte pour guetter la moindre étincelle et s'employer avec succès à la transformer en incendie par une démagogie systématique et aveugle.

Les socialistes vont-ils donner à ce bras séculier du parti communiste les moyens de garder sa puissance de désordre pendant toute la législature ? Leur comportement actuel à l'égard du partenaire de l'ex-gauche unie conduit *à poser la question. Aider celui-ci* à maintenir ses positions municipales, qui constituent l'une des bases essentielles de son influence, c'est une stratégie suicidaire. Elle s'écarte des principes démocratiques, rejette le PS vers son image archaïque d'avant 1981 et attribue au PCF une puissance factice qui favorisera *la* CGT dans ses entreprises de déstabilisation sociale. Négocier avec les *communistes quelques* gentillesses provisoires comme l'abstention dans le vote final du budget ou la modération dans tel ou tel conflit du travail, c'est lâcher la proie pour l'ombre, car ils redeviendront insupportables une fois les municipales passées.

Le parti gouvernemental doit prendre conscience du danger qui le menace s'il renonce à jouer le jeu de la Cinquième République pour s'enliser un peu plus dans le marais de la *Quatrième où il* a commencé à mettre le pied au lendemain de l'élection présidentielle. Elle l'avait porté à 44,5 % des intentions de vote (y compris celles pour ses alliés du MRG et d'autres petites formations) au sondage BVA des 20 et 21 mai dernier.

L'autre joue

En quinze jours, le coup de barre au centre qui a suivi lui a fait perdre sept points et demi. Le glissement a continué. Il risque fort de s'accélérer si les grèves persistent à se développer, comme elles le font depuis l'été, ce qui dépend en partie de l'agitation entretenue par la CGT. Elle ne diminuera pas si les socialistes se livrent à des contorsions pour *obtenir l'abstention communiste* au lieu de recourir au 49-3 qui permet de s'en passer.

La plupart de leurs électeurs *souhaitent que la force de leur* parti dans les municipalités reflète le choix des citoyens au premier tour, qui déterminera la composition des listes d'union du second. En faisant cadeau à Georges Marchais des mairies où les citoyens souhaiteraient ramener le PCF à son influence d'avant 1983, Michel Rocard et Pierre Mauroy aideraient les communistes à se rapprocher de l'objectif qu'ils s'efforcent d'atteindre depuis *qu'ils ont rompu le pro*gramme commun en 1976 : écarter durablement les socialistes du *pouvoir en y réinstallant* la droite pour longtemps afin de n'être pas réduits à une force d'appoint d'un gouvernement de gauche, ce qui leur est intolérable. Une fois maintenus dans leurs positions municipales d'aujourd'hui, ils retrouveraient toute leur capacité de nuire à travers une CGT bénéficiant aussi de toute cette force consolidée.

En politique, il n'est jamais bon *de tendre l'autre joue* quand on reçoit des gifles. Il vaut mieux affaiblir la main qui les donne. Rien ne justifierait qu'on lui maintienne sa vigueur. Sauf ses inconditionnels, les électeurs de gauche n'apprécieraient guère une telle générosité envers le Parti communiste. Les plus modérés regretteraient profondément qu'on stabilise ainsi l'un des grands facteurs de grève de ces derniers mois, d'autant qu'il risque de trouver un terrain de plus en plus favorable dans les difficultés engendrées par le marché *unique européen. Il suffirait d'une* Mme Thatcher française pour que nos socialistes se trouvent, en fin *de législature, dans la situation* des travaillistes britanniques depuis 1979.

Privé-public : les deux logiques

Par CLAUDE ALLÈGRE (*)

CONTRAIREMENT à ce qu'affirmait Walras, l'intérêt général n'est pas égal à la somme des intérêts particuliers, pas plus qu'une maison *n*'est équivalente à un tas de briques suivant l'image d'Henri Poincaré. Le tout n'est pas égal à la somme des parties.

Cette tautologie que cent ans de recherches dans toutes les disciplines scientifiques ont permis d'établir d'une manière absolument générale semble aujourd'hui oubliée. La mode libérale aidant, le conscient de certains et l'inconscient des autres tendent à effacer la différence fondamentale qu'il y a entre secteur privé et service public.

Or l'un a comme finalité l'intérêt individuel et donc le profit alors que l'autre a pour objet l'intérêt collectif et donc la solidarité. Le développement des *sociétés modernes* a *conduit dans* des contextes historiques ou géographiques variés à juxtaposer ou substituer entreprise privée et service public dans l'exercice de certaines tâches. Constatant cela, les idéologues de tous bords ont conclu hâtivement que privé et public étaient des concepts totalement substituables. Le dualisme *dans la réalisation de fonctions* semblables a conduit à analyser et comparer les techniques de gestion en gommant la finalité ultime des deux systèmes.

Que le chat appartienne au service public ou au service privé, il faut d'abord qu'il attrape des souris, comme le dit justement M. Deng, et l'on a raison de com*parer l'efficacité des méthodes de* gestion des deux systèmes et de transférer dans l'un ce qui apparaît comme bon dans l'autre, mais ces comparaisons d'efficacité doivent rester purement techniques et ne pas occulter les différences de finalité.

Comment s'étonner qu'une chaîne de télévision dite publique fasse des programmes semblables aux chaînes *privées* et ait des grilles de salaires dilatées lorsqu'on admet que la publicité alimente les deux tiers de ses recettes ?

Comment s'étonner que nos forêts perdent chênes et hêtres au profit des résineux lorsqu'on constate que l'Office des forêts est soumis à des règles de rentabi*lité commerciale* ?

Comment s'étonner que certains proposent de faire appel aux assurances privées pour financer directement ou indirectement nos hôpitaux publics ?

Il importe de redéfinir les missions et les rôles de chacun. D'appliquer aux uns et aux autres leur logique propre. Pour le service public une grille de salaires peut être moins attrayante mais la compensation est une garantie de l'*emploi et une mission à accom*plir. Pour le secteur privé, la concurrence avec ses conséquences pour les salaires et pour l'emploi est comme le régulateur des lois d'un marché sans monopole, sans tricherie et sans intervention, autres qu'arbitrales, de l'Etat.

Espaces contigus

Ces deux espaces socio-économiques doivent entretenir des relations de contiguïté et jamais de continuité, c'est-à-dire que les frontières de chacun doi*vent être bien définies sous* peine d'instaurer la confusion ou la concussion.

Dans un paysage ainsi clarifié, le rôle éminent du service public apparaîtra en pleine lumière. Soumis aux contraintes de ses missions et à une évaluation rigoureuse, il pourra même s'améliorer, dépasser ses tendances bureaucratiques, *redéfinir ses nouveaux* rôles dans une société moderne.

Un service public dynamique *attractif jouera d'abord un rôle* déterminant dans la dynamisation de notre économie et de notre société. D'une manière plus profonde encore, la reconnaissance de la nécessité du « nous » collectif en complément du « je » solitaire pourrait constituer un des fondements d'une nouvelle morale pour notre jeunesse qui plus que d'autres souffre de ne se voir proposer comme idéal que la loi de la jungle dans un monde où seule la réussite individuelle et solitaire est louée et donnée en exemple.

Après avoir reconnu et dénoncé les excès des idéologies où la société étouffait l'individu, après avoir constaté les échecs des idéologies où l'individu niait le concept même de société, n'est-*il* pas temps de revenir à un équilibre ?

(*) *Président du groupe des experts* du Parti socialiste.

BONHEURS

La part du plaisir

par ALBERT MEMMI

IL existe un paradoxe du plaisir : universellement recherché, il est loin d'avoir une approbation unanime. Il inquiète *autant qu'il séduit. Monsieur* Le Trouhadec saisi par la débauche est scandaleux et incompréhensible ; le démon de midi est une sorte de folie.

Un apiculteur astucieux a cru habile de livrer à ses abeilles un dépôt de sucre : ces braves petites bêtes, suisses de surcroît, habituées à la mesure, périrent victimes de leur gloutonnerie. On connaît cette expérience classique : des rats, à qui un dispositif permet de se procurer une jouissance aiguë, meurent d'épuisement et de faim.

Le plaisir est contraire aux *normes et semble ne servir à rien*. Tout pouvoir, donc tout ordre, s'en méfie ; *Du pain et des jeux*, à condition qu'ils soient contrôlés par l'Etat. Le jouisseur lui-même, cerné, conditionné par un soupçon si général, finit par se condamner. A peine si l'on avoue jouer aux mots croisés.

∴

Le libertinage absolu, s'il existe, est certes une impasse ; loin d'y trouver une extase conti*nue, on s'y écœure* et quelquefois l'on s'y détruit. Un ami à l'esprit espiègle a coutume de commander trois desserts en guise de repas, ce qui amuse l'assistance, mais personne ne le suit — non par simple conformisme, mais *parce que, tout compte fait, le* dessert ne saurait constituer tout un menu.

*Casanova, figure-type du liber*tin, se ménageait des repos entre deux plaisirs. Une vie réduite à un chapelet de jouissances serait aussi lassante qu'un film exclusivement composé de scènes comiques ; il faut des temps faibles pour mieux goûter les forts. *Même Epicure, qui passe pour le* patron des jouisseurs, se limitait au pain et à l'amitié.

Mais *prétendre* évacuer le plaisir de nos vies serait une erreur et une injustice.

∴

Nous n'avons pas inventé le plaisir ; il est un appât, un piège et *une récompense de la nature.* Nos sens s'en trouvent encouragés à fonctionner mieux. L'exquise brûlure des piments et des poivrons fait manger et boire malgré la chaleur ; la beauté des visages et des corps encourage à *la perpétuation de l'espèce.*

Le plaisir s'apprend. Qui nous donnera le livre des plaisirs, inventaire et mode d'emploi ; coût pour soi, et surtout pour les autres ? Il n'est pas nécessaire que les plaisirs soient variés, actifs et violents ; on peut se *réjouir à contempler la mer ou à la* terrasse d'un café. Le plaisir n'est qu'une goutte dans le cocktail du *bonheur, mais quelle saveur il lui* donne !

∴

Le plaisir n'est pas toujours opposé aux devoirs ; le plus souvent il les couronne et les rend supportables. On jouit mieux quand on a bien travaillé, notait Montaigne. On peut retourner la formule : on travaille mieux quand on sait que l'on va jouir. « Tu seras comptable de tous les plaisirs que tu *n'as pas pris* », affirmait un sage du Talmud. Le plaisir serait en somme une espèce de devoir ; j'avoue le croire aussi.

BUSTES

Robespierre partout !

A la suite de votre article « Polémique sur un buste de Robespierre », paru dans *le Monde du 18 novembre, je* vous précise que :

— A Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), dans un square du centre de la ville, a été érigé en 1949 un buste grand format de Robespierre par Séraphin. La municipalité présente ainsi la tête décapitée, selon le mot de Tallien, du *« nouveau Catilina »*.

— A *Montreuil-sous-Bois* (Seine-Saint-Denis) il existe une rue Robespierre et, qui plus est, une station de métro Robespierre.

— A Paris, en 1946, la municipalité avait décidé de donner à la place du Marché-Saint-Honoré, Ier arrondissement, le nom de place Robespierre. Cette appellation disparut en 1950.

— A *Moscou, en 1918, fut érigée* une statue de Robespierre.

Jacques CHARRIER,
Docteur en histoire,
Paris.

Le Monde
7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant :
André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 — Tapez LEMONDE code d'accès ABO

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe — 1987

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, no 57 437
ISSN : 0395 - 2037
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 42-47-99-61.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

Le Monde PUBLICITE
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

Tarif	FRANCE	BENELUX	SUISSE	AUTRES PAYS voie normale
3 mois	354 F	399 F	504 F	687 F
6 mois	672 F	762 F	972 F	1 337 F
9 mois	954 F	1 089 F	1 404 F	1 952 F
1 an	1 200 F	1 380 F	1 800 F	2 530 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.
Pour vous abonner
RENVOYER CE BULLETIN accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE

3 mois ______ ☐
6 mois ______ ☐
9 mois ______ ☐
1 an ______ ☐

Nom : ______
Prénom : ______
Adresse : ______
Code postal : ______
Localité : ______
Pays : ______

BADMO 88

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

URSS : faute d'entente entre les autorités locales

Le Kremlin veut reprendre en main le maintien de l'ordre au Caucase

MOSCOU
de notre correspondant

Faute de pouvoir forcer Arméniens et Azéris à un compromis, la direction soviétique est de plus en plus *tentée* par la manière forte. Tandis qu'un communiqué officiel menace de *« faire répondre de leurs actes »* tous ceux qui contribuent à enflammer les passions, le conseil des ministres de l'URSS *vient*, en effet, d'annoncer que des *« poursuites administratives ou criminelles »* seraient engagées contre toutes les personnes *« désorganisant l'économie »* des deux Républiques.

Publiée samedi 3 décembre, cette « résolution » du gouvernement fédéral revient à déclarer illégales les grèves qui, depuis le début de l'année, paralysent régulièrement le sud du Caucase. Le parquet de l'URSS et le ministère de l'intérieur ont, en conséquence, été *« chargés d'enquêter sans délai sur tout cas d'entorse à la continuité du travail »*.

Parallèlement, la « protection » des aéroports, des gares, des champs de pétrole, des centrales électriques, des réservoirs d'eau et des voies de communication sera *« organisée vingt-quatre heures sur vingt-quatre »*. Les gouvernements des deux Républiques sont enfin enjoints d'organiser un *« travail d'explication »* sur les suites pénales qu'auront désormais les arrêts de travail.

Reste à voir quelles seront les possibilités d'application réelle de cette résolution, mais elle traduit en tout état de cause la *volonté du pouvoir* central de réaffirmer, dans les deux Républiques, l'existence d'un Etat et de suppléer pour cela les autorités locales. Jeudi dernier déjà, c'est le procureur général adjoint de l'URSS qui avait menacé les propagateurs de *« slogans nationalistes »* des foudres de la loi, et depuis vendredi c'est le gouvernement de Moscou qui a pris en charge le problème des réfugiés en créant à cet *effet une commission* nationale.

Au bord de l'abîme

Le Kremlin espère parvenir ainsi à rétablir un minimum d'ordre, à empêcher une nouvelle dégradation de la situation et à apparaître surtout comme un recours pour les populations qui, des deux côtés de la *frontière, ont* besoin d'aide et de protection. Peut-être cela donnera-t-il des résultats, et, sauf à laisser penser que les deux Républiques ne font plus partie de l'URSS, le Kremlin ne pouvait, au *demeurant, plus* rester les bras croisés.

Ce durcissement de ton n'en souligne pas moins la difficulté fondamentale de tout le projet réformateur de M. Gorbatchev. Alors qu'une des pièces maîtresses de la « perestroïka » est le renforcement des pouvoirs intermédiaires appelés à contenir les crises au niveau local, le secrétaire général n'a en effet plus eu là d'autre choix que d'exposer le pouvoir central en première ligne.

La contradiction entre l'ambition et la réalité est d'autant plus cruelle pour lui qu'elle est soulignée la semaine même où ont été adoptés les premiers amendements constitutionnels et législatifs que demandaient ses réformes.

Cela ne signifie pas que la démarche de M. Gorbatchev soit vouée à l'échec. Cela confirme en revanche qu'on est entré, maintenant que les réformes deviennent réalité, dans une nouvelle étape du gorbatchévisme. Contraints et forcés, les conservateurs ont dû se résigner à laisser faire le changement, mais un péril autrement plus redoutable que leur résistance se fait maintenant jour. Car la profondeur du changement s'impose aux esprits et ouvre la voie à l'explosion des contradictions, des frustrations et des ambitions – nationales et très bientôt sans doute, sociales.

Depuis la publication, dimanche, d'un long communiqué rendant compte des discussions ouvertes jeudi dernier, au siège du comité central, entre dirigeants de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie, *on sait que M. Gorbatchev* n'a rien pu obtenir de ces derniers et que les deux Républiques *« se trouvent au bord de l'abîme »*.

Alors que la poursuite des confrontations pourrait, lit-on dans la *Pradva*, *« menacer beaucoup de ce qui a été acquis au cours des années de pouvoir soviétique (...) on ne s'occupe, même au niveau de la direction des deux Républiques, que de se rejeter la responsabilité des événements. »*

Pis, *« les Républiques ne parviennent pas du tout à s'entendre afin de coordonner leurs actions sur une seule des questions relatives à la normalisation de la situation. Il n'y a aucun désir de parvenir à un compromis (...) ; la presse locale attise les passions* [et] *il n'y a aucune ligne politique claire dans le travail des organisations du parti et des cadres* [qui] *ont perdu le contrôle des événements* [et] *abandonné, pour une partie d'entre eux, les positions internationalistes »*.

On sent tout le poids des deux nationalismes dans la totale confusion des conclusions auxquelles on est parvenu.

Des milliers de réfugiés

D'une part, on crée une commission (une de plus) où siégeront des membres du bureau politique et des représentants des deux Républiques et qui va devoir définir *« dans les délais les plus brefs les solutions optimales au problèmes du Haut-Karabakh en excluant toute modification de son appartenance à l'Azerbaïdjan »*.

Voilà qui satisfera les Azéris, mais on explique dans le même temps qu'un remaniement des frontières est inacceptable *« dans les conditions actuelles »* – ce qui fera extrêmement plaisir aux Arméniens puisqu'il serait donc acceptable demain. Au demeurant, l'idée de la nécessité d'un compromis revient sans cesse dans ce texte qui explique qu'il *« faut chercher une issue ensemble »* ; qu'il ne doit y avoir *« ni vainqueurs ni vaincus »* : qu'aucune des deux parties ne doit *« se sentir lésée »* et que *« la clef des problèmes se trouve dans les deux Républiques »*.

Comprenne qui pourra. Au milieu de tout cela, on dénonce une tentative de *« déstabiliser la situation »*, afin de *« mettre fin à la « perestroïka »*, et, en attendant, dans chacune des deux Républiques, des dizaines de milliers de réfugiés azéris ou arméniens sont accueillis dans la solidarité nationale. Des quêtes sont organisées en leur faveur. Côté arménien, une aide d'urgence leur est fournie par le gouvernement, et quand on ne peut les installer dans les maisons de repos et campings disponibles, ils sont logés, des deux côtés, dans des familles qui leur ouvrent leur maison.

D'ampleur donc, cette solidarité exprime la cohésion des deux populations qui se sentent, l'une et l'autre, totalement impliquées dans le conflit. Politiquement, cette générosité n'a ainsi rien d'encourageant, et un long reportage de *l'Industrie socialiste* vient de confirmer que les autorités azerbaïdjanaises avaient entrepris, localement en tout cas, de systématiquement pousser dehors les familles arméniennes.

Plusieurs familles réfugiées d'Azerbaïdjan ont, en effet, raconté au quotidien comment elles avaient été officiellement averties qu'on ne pouvait plus *« répondre de leur sécurité »* et qu'on leur conseillait de *« partir dans les plus brefs délais »*. Certaines ont disposé de trois jours. D'autres de quelques heures seulement et beaucoup sont parties en devant tout abandonner – manteaux compris.

Juste au nord, en Géorgie, il avait fallu, mardi dernier, que M. Gorbatchev fasse lire un message personnel à une foule de manifestants rassemblés dans le centre de Tbilissi pour que cessent des grèves de la faim entamées dix jours plus tôt en protestation contre les amendements à la Constitution. En Lituanie, la direction du Sajudis, le Front populaire local, vient de souhaiter que les lois soviétiques ne puissent s'imposer contre celles de la République. C'était rejoindre là la position du Parlement estonien, que le Soviet suprême de l'URSS vient de déclarer anticonstitutionnelle, et, sur cette lancée, le Sajudis a également demandé que soient déclarés *« illégaux »* les accords germano-soviétiques de 1939 sur l'annexion des pays Baltes par l'URSS.

A noter : *l'Etoile rouge*, le quotidien du ministère de la défense, regroupe maintenant sous une seule rubrique ses reportages très fournis sur le Caucase et les pays Baltes. L'armée semble suggérer par là que la même anarchie y prévaut et, samedi, c'est une photo encadrée qui faisait le lien entre ces différents articles. Elle montrait d'*« anciens combattants internationalistes »* – autrement dit des anciens d'Afghanistan – apportant à de jeunes soldats toute leur expérience du maintien de l'ordre. A suivre ?

BERNARD GUETTA.

Aucune concession dans les amendements constitutionnels adoptés

MOSCOU
de notre correspondant

Publié durant le week-end des 3 et 4 décembre, le texte définitif des amendements législatifs et constitutionnels ne marque pas la moindre concession aux partisans d'une évolution confédérale de l'URSS.

Aucune des prérogatives fédérales dont l'affirmation avait indigné les pays baltes et la Géorgie n'a en effet été réellement rognée à l'issue de la « discussion nationale » close, jeudi dernier, par le vote du Soviet suprême. Les nombreux changements de formulation marquent souvent, néanmoins, une volonté de rassurer les républiques sur la volonté du pouvoir central de développer leur autonomie au sein de l'Union.

Le nouvel article 108 de la Constitution, l'un des plus contestés, stipule ainsi que sont de la *« compétence unique »* du Parlement fédéral *« les questions de la structure nationalo-étatique relevant de la compétence de l'Union (...) »* et non plus *« la composition de l'URSS [et] la ratification de la Constitution de nouvelles républiques et régions autonomes au sein des républiques fédérées »*.

La différence est insignifiante, mais l'accent est mis sur les limites du pouvoir central au lieu de l'être *sur celles des républiques fédérées*. Très contesté aussi, l'article 113 fait toujours relever du Soviet suprême *la définition des prix, des salaires et des systèmes de propriété*, mais comporte désormais en préambule la formule : *« Dans le cadre des compétences de l'URSS... »*

Autre exemple de modification, légèrement moins formelle celle-ci, la proclamation de l'état de siège demeure du ressort du présidium du Soviet suprême mais la question doit maintenant être *« obligatoirement examinée avec le présidium du Soviet suprême de la république concernée »*.

Pour ce qui est des nouvelles procédures électorales, la multiplicité des candidatures n'est pas devenue, malgré de nombreux appels en ce sens, une obligation constitutionnelle. Au lieu (première mouture) de stipuler que *« les bulletins de vote comportent, en règle générale, un nombre plus élevé de candidats que de mandats »*, le nouvel article 100 dispose que *« les bulletins de vote peuvent comporter n'importe quel nombre de candidats »*.

Il paraît que cette formulation serait plus libérale mais ce qui ne l'est, en revanche, pas ce sont les dispositions définitives sur la représentation parlementaire directe des organisations sociales. Alors que pouvaient (première version) prétendre à cette représentation toutes les organisations légales *« ayant des instances à l'échelle de l'Union ou d'une république »*, ne le peuvent désormais plus que celles ayant des instances fédérales.

Sont aussi directement et clairement exclus les Fronts populaires des trois républiques baltes qui n'existent qu'à l'échelle de leur république.

B. G.

Moscou exprime sa « reconnaissance » à Jérusalem après l'extradition des pirates de l'air

Le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Edouard Chevardnadze, a reçu samedi 3 décembre le chef de la délégation consulaire israélienne à Moscou, M. Arie Levin, pour lui demander de transmettre la « reconnaissance » de l'URSS au *« gouvernement israélien pour la détention et l'extradition des pirates de l'air d'un avion soviétique »*, a rapporté l'agence Tass. *« L'Union soviétique a apprécié le fait que la partie israélienne ait pris sans retard les mesures, prévues par les conventions internationales, pour renvoyer l'avion et son équipage et pour extrader ceux qui avaient commis ce crime »*, a dit M. Chevardnadze.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Les milieux officiels israéliens auront rarement eu des mots aussi aimables et chaleureux pour les autorités soviétiques. Ils en étaient encore, lundi 5 décembre, à se congratuler pour avoir su *« gérer »* en *« parfaite coopération »* avec Moscou, l'étonnante équipée du groupe de pirates de l'air soviétiques venus se poser vendredi à Tel-Aviv, et renvoyés dès samedi dans leur pays d'origine.

Si les Soviétiques avaient voulu sonder le comportement des Israéliens, ils n'auraient pas trouvé meilleure occasion. Et si les Israéliens avaient voulu montrer aux Soviétiques qu'ils pouvaient être un partenaire fiable, c'est réussi. On en attend à Jérusalem, non pas un brusque réchauffement des relations bilatérales, mais une nouvelle amélioration d'un climat qui n'a cessé de se détendre depuis bientôt deux ans.

Dès qu'ils furent convaincus que les cinq pirates de l'air (quatre hommes et une femme) étaient bien des *« droit commun »* en cavale, après avoir obtenu une rançon, les responsables israéliens n'ont pas hésité. Agissant en sa qualité de ministre de l'intérieur, le chef du gouvernement, M. Itzhak Shamir, a ordonné qu'ils soient remis à un groupe de policiers et d'enquêteurs soviétiques arrivés samedi à Tel-Aviv. Après une nuit en prison, les pirates de l'air ont donc repris le chemin de l'aéroport Ben-Gourion. Trois d'entre eux ont été embarqués à bord du Tupolev-154 qui avait amené les policiers soviétiques. Les deux autres pirates sont repartis un peu plus tard, dans la soirée de samedi, à bord de l'Ilyouchine-76 qui s'était posé la veille à Ben-Gourion. Partis du nord du Caucase, les pirates avaient obtenu l'appareil, le droit de décoller et une très forte somme d'argent, contre la libération de trente enfants qu'ils avaient pris en otage. La rançon, entreposée la nuit dans une banque israélienne, a évidemment été remise aux policiers soviétiques. Les huit membres de l'équipage de l'*Ilyouchine* ont été traités dans un des plus grands hôtels de Tel-Aviv.

Les Israéliens assurent avoir obtenu l'assurance que les pirates ne seront pas condamnés à mort.

ALAIN FRACHON.

PORTUGAL

Les contestataires ont été exclus du comité central du PC

LISBONNE
de notre correspondant

M. Alvaro Cunhal a été réélu, dimanche 4 décembre, secrétaire général du Parti communiste portugais. Les quatre jours de travaux du douzième congrès du PCP, à Porto, ont confirmé l'existence de divergences au sein de cette formation dont les résultats électoraux se détériorent constamment : 18 % des voix aux législatives de 1983, 15,5 % en 1985 et 12,5 % l'année dernière. Certains délégués très connus, comme M. José-Luis Judas, l'un des principaux responsables de la toute-puissante Confédération des travailleurs portugais, et M. Barros Moura, député au Parlement européen, ont *sévèrement* dénoncé la stratégie *« orthodoxe »* suivie par le parti ces dernières années.

Face à la contestation, la direction du PCP a suivi une double voie. Elle a, d'une part, remanié profondément le *comité central*, d'où ont été exclus tous les éléments critiques. D'autre part, elle a introduit des *modifications exprimant* une certaine ouverture dans le programme politique. Ainsi, le PCP *s'affirme désormais* prêt à *« garantir l'exercice des libertés démocratiques, notamment la liberté de la presse et la liberté de formation de partis politiques »*.

Il considère que l'intégration du Portugal dans la Communauté européenne *« a créé une situation nouvelle, qu'il faudra prendre en considération dans la détermination d'une politique nationale et démocratique »*. Dans la période de préparation du congrès, des rumeurs avaient circulé sur l'éventuelle désignation d'un secrétaire général adjoint qui fonctionnerait comme un successeur potentiel à M. Alvaro Cunhal, âgé de soixante-quinze ans, à la tête du PCP depuis 1961. Mais cette question n'a pas été abordée. Le congrès a été contrôlé, d'un bout à l'autre, par M. Cunhal.

JOSÉ REBELO.

SUISSE

Plus de 67 % des électeurs ont dit non à une limitation de l'immigration

La xénophobie fait de moins en moins recette en Suisse. En tout cas, par 1 506 468 « non » contre 732 021 « oui », le corps électoral helvétique a clairement rejeté, dimanche 4 décembre, une *« initiative populaire pour la limitation de l'immigration »*. C'est la sixième fois en une vingtaine d'années que les milieux nationalistes étaient repartis à l'attaque contre « la surpopulation étrangère », mais en vain, au grand soulagement des autorités fédérales inquiètes des conséquences d'une éventuelle acceptation de ce projet, non seulement pour l'économie nationale, mais aussi pour l'image de la Suisse à l'étranger. Signe de l'importance de l'enjeu, la participation au scrutin a atteint 52,3 %, ce qui est relativement élevé pour la Suisse.

Une fois de plus, le débat avait été relancé par l'Action nationale. Ce parti d'extrême droite, qui avait connu un certain succès au début des années 70, ne dispose plus que de trois députés au Parlement helvétique. Mais il avait recueilli cent treize mille signatures pour obtenir l'organisation d'une consultation populaire. Estimant que la Suisse est actuellement surpeuplée, l'Action nationale proposait une panoplie de mesures pour ramener sa population de 6,6 millions à 6,2 millions d'habitants. Les étrangers, au nombre d'environ 1 million, soit 15 % de la population résidente, auraient évidemment été les premiers à faire les frais d'une telle politique.

Si le projet avait été accepté, leur nombre aurait dû être réduit de 300 000 au cours des quinze prochaines années. De plus, en l'espace de quatre ans, le nombre des saisonniers aurait été ramené de 157 000 à 100 000, et celui des frontaliers de 144 000 à 90 000. Autre innovation, l'admission de réfugiés aurait également été soumise à la réglementation limitant l'immigration.

Dans sa campagne, l'Action nationale n'a pas hésité à semer la confusion en recourant à de curieux amalgames. Ainsi son initiative était-elle « nécessaire » au nom de la protection de l'environnement et pour *« éviter une catastrophe écologique »*. *« Plus il y a d'habitants, plus on pollue l'environnement »*, proclamait un de ses slogans. Elle ne se privait pas de rappeler que 300 000 étrangers habitant la Suisse possèdent une voiture. Leurs véhicules *« n'ont pas de catalyseur, leurs gaz d'échappement ne sont pas contrôlés, ils empestent l'air et provoquent des bouchons dans nos rues. Cela s'appelle empoisonnement de l'environnement grand style »*.

En rejetant cette initiative par 67,3 % des voix, les Suisses ne se sont pas laissé prendre par les sirènes et les simplifications hâtives de l'Action nationale. Le gouvernement fédéral en tête, tous les partis, de l'extrême gauche à la droite, de même que les syndicats ouvriers et les associations patronales avaient recommandé aux électeurs de rejeter *« résolument »* cette proposition, tant pour des raisons économiques qu'humanitaires. Sur une population active de 3 millions de personnes, un quart sont des étrangers, et il aurait fallu renoncer à 280 000 travailleurs immigrés, soit près d'un salarié sur dix.

En outre, le gouvernement avait jugé cette initiative discriminatoire à l'égard des étrangers et des réfugiés. En cas d'acceptation, la Suisse, qui a déjà renoncé à adhérer à la CEE, se serait isolée davantage en Europe dans la perspective du marché unique de 1993. Berne aurait dû dénoncer des conventions internationales sur les réfugiés ou des accords sur l'immigration avec la France et l'Italie.

Le corps électoral helvétique a également nettement rejeté, dimanche 4 décembre, par 65,8 % de « non » contre 34,2 % de « oui », une proposition de l'*Union syndicale* suisse visant à abaisser progressivement la durée hebdomadaire du travail à quarante heures sans diminution de salaire.

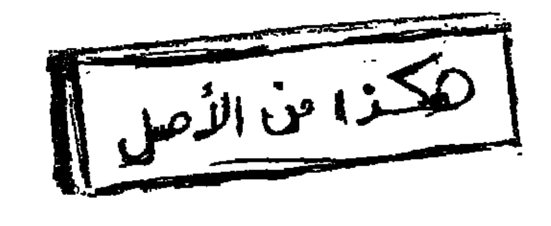
Actuellement la durée hebdomadaire de travail s'élève encore à près de quarante-trois heures en moyenne, avec des variations sensibles. Un tiers des salariés travaillent quarante-cinq heures ou plus, notamment dans l'hôtellerie et la construction, tandis que les quarante heures sont déjà en vigueur dans la chimie, la métallurgie, l'horlogerie et le secteur public.

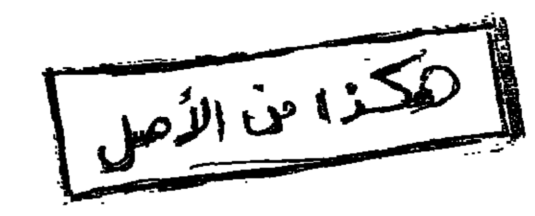
Commentant les résultats de la consultation, un porte-parole des adversaires de l'initiative syndicale a estimé que *« les Suisses ont opté pour le bon sens plutôt que pour la solution étatique dont on voit actuellement les inconvénients, notamment en France »*.

Autre signe de conservatisme : les Suisses ont rejeté, par 69 % de « non » contre 31 % de « oui », un projet de loi émanant de la gauche en vue de freiner la spéculation foncière.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

● **ROUMANIE : arrivée à Paris d'opposants expulsés de Hongrie.** – Trois opposants roumains, réfugiés à Budapest et militants du mouvement Romania Libera, ont été expulsés de Hongrie après avoir participé, le 15 novembre, à un rassemblement interdit à Budapest pour commémorer les émeutes de Brasov. D'abord envoyés à Vienne, puis au Danemark, ces trois Roumains se trouvent depuis le 1er décembre, selon la Ligue roumaine de défense des droits de l'homme, dans la zone internationale de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, où ils attendent un avis des autorités françaises.





Asie

PAKISTAN : le nouveau gouvernement

Mme Bhutto opte pour la continuité en politique étrangère

Mme Benazir Bhutto, qui vient de former son gouvernement, a annoncé, samedi 3 décembre, des mesures en faveur de la libération de plusieurs centaines de prisonniers politiques et la restauration des syndicats. Le nouveau premier ministre a reçu de nombreux messages de félicitations, y compris du gouvernement soviétique et du régime de Kaboul.

NEW-DELHI
de notre correspondant
en Asie du Sud

En reconduisant dans ses fonctions le ministre des affaires étrangères du général Zia, Mme Benazir Bhutto a fait un geste important pour montrer sa volonté *« de réconciliation et non de revanche ».* Yaqub Khan, qui a obtenu l'accord de son parti, l'Alliance démocratique *islamique (IDA), qui regroupe* les partisans de l'ancien chef de l'Etat, pour faire partie du gouvernement, est un homme dont la compétence est internationalement reconnue et qui était aussi un proche confident du général Zia. Yaqub Khan est la personnalité de loin la plus connue parmi les dix-sept ministres et secrétaires d'Etat du nouveau gouvernement, dont la liste a été rendue publique dimanche 4 décembre.

Le choix de Yaqub Khan, que l'on a souvent qualifié de « pro-américain », annonce une continuité dans la diplomatie pakistanaise, notamment s'agissant du conflit afghan, ce que l'intéressé a d'ailleurs immédiatement confirmé. Agé de soixante-huit ans, ce général, retraité depuis 1971, a notamment été commandant du Pakistan oriental (l'actuel Bangladesh), dont il devint administrateur de la loi martiale sous la présidence de Yahya Khan. Ancien ambassadeur à Paris (1971-1972), à Washington (1973-1979) et à Moscou (1979-1980), il fut de nouveau ambassadeur en France de 1980 à 1982. Ministre des affaires étrangères de 1982 à 1985, il retrouva ses fonctions dans le gouvernement intérimaire formé par le général Zia en juin. Candidat malheureux au poste de directeur général de l'UNESCO, Yaqub Khan parle notamment l'anglais, le français, l'italien, l'allemand, le russe, le persan et l'arabe.

Les autres ministres et secrétaires d'Etat, tous membres du Parti du peuple pakistanais (PPP), la formation du premier ministre, sont dans l'ensemble assez jeunes et peu connus. Mme Bhutto s'est attribué les portefeuilles de la défense et des finances.

Un autre officier à la retraite, le général Naseerullah Khan Babar, est nommé conseiller spécial du premier ministre. Le nouveau cabinet respecte un rigoureux équilibre provincial et ethnique : neuf ministres sont originaires du Pendjab, quatre du Sind, trois de la province du Nord-Ouest et un du Balouchistan. Ce gouvernement sera élargi ultérieurement, notamment par l'entrée de membres du MQM, le parti des mahadjirs (immigrés venus de l'Inde après la partition de 1947) qui fait désormais partie de la majorité gouvernementale.

LAURENT ZECCHINI.

AFGHANISTAN

Les pourparlers de Taëf entre M. Vorontsov et les résistants ont porté sur le retrait des troupes soviétiques

Les pourparlers entre les représentants des résistants afghans et une délégation soviétique à Taëf (Arabie saoudite) se sont terminés *dimanche 4 décembre dans la soirée* après une troisième et ultime séance. Selon l'agence saoudienne de presse SPA, cette dernière séance a permis aux deux délégations d'*« achever l'examen des questions relatives à la solution de la question afghane ».* Elle s'est déroulée en présence des deux délégations conduites par le président de l'Alliance des sept *partis de la résistance* afghane, M. Burhanuddin Rabbani, et le premier vice-ministre des affaires étrangères et ambassadeur d'URSS à Kaboul, M. Jouli Vorontsov.

Les moudjahidins ont obtenu que les pourparlers portent sur la poursuite du retrait des troupes soviétiques, alors que la délégation soviétique ne souhaitait pas en arriver là, préférant n'aborder que la question des prisonniers de guerre. Les quelque 50 000 soldats soviétiques encore en Afghanistan doivent avoir quitté le pays avant le 15 février. Moscou a suspendu ses retraits de troupes, en raison de l'aggravation de la situation militaire. La résistance a, en outre, demandé à Moscou des réparations de guerre et le déminage de la zone encore sous le contrôle des forces soviétiques en Afghanistan. – *(AFP.)*

CORÉE DU SUD

Large remaniement ministériel

TOKYO
de notre correspondant

Le président Roh Tae-woo a procédé, lundi 5 décembre, à un important *remaniement de son gouvernement.* Sur les vingt-trois ministres, trois seulement ont conservé leurs fonctions. Dans un souci évident de se démarquer de l'héritage de son prédécesseur, M. Chun Too-hwan, le chef de l'Etat, a cherché des personnes qui ne soient ni d'anciens militaires ni compromis avec le régime précédent. Tâche délicate *qui, semble-t-il, a provoqué quelques* grincements au sein du Parti pour la justice et la démocratie (PJD), la formation gouvernementale. Le nouveau cabinet ne comprend guère de *personnalités de premier plan.* Il apparaît comme un gouvernement de gestionnaires, composé essentiellement (quatorze sur vingt-trois) de membres du PJD.

Le nouveau premier ministre, M. Kang Young-hoon, est un ancien général, mais qui a pour lui d'avoir été contraint à quitter l'uniforme en 1961 à la suite du coup d'Etat militaire de Park Chung-hee, qu'il avait condamné. Il avait été nommé ambassadeur à Londres puis auprès du Vatican par l'ex-président Chun Too-hwan. Il occupait récemment les fonctions de secrétaire adjoint du PJD. Le vice-premier ministre et chef de l'agence de planification, en d'autres termes le maître d'œuvre de la politique économique, est un professeur de l'université de Séoul, M. Cho Soon.

M. Ho Joong, ancien ambassadeur en Arabie Saoudite, remplace le ministre des affaires étrangères sortant, M. Choi Kwang-soo, transfuge du dernier gouvernement Chun. M. Roh a d'autre part confié à un opposant, M. Kim Chang-keun, membre du bureau politique du parti pour la réunification démocratique, formation de M. Kim Young-sam, le portefeuille des transports. C'est enfin l'ancien président de l'organisation olympique coréenne, M. Park Seh-jik, qui *prend la direction* de l'agence de planification de la sécurité nationale (ex-KCIA).

Ce remaniement ministériel devrait être suivi incessamment d'une réorganisation de la direction du PJD dont les membres avaient donné leur démission en masse le 23 novembre, à la suite des excuses publiques faites à la nation par M. Chun. Au sein du parti gouvernemental, M. Roh a des difficultés à parvenir à un équilibre entre une aile dure toujours puissante et les modérés qui pensent qu'il faut marquer une rupture nette avec le régime précédent.

Il n'est pas certain que la composition du nouveau gouvernement apaise le climat politique. M. Kim Dae-jun, principale figure de l'opposition, a déjà dénoncé la présence au sein du cabinet d'*« hommes qui ont soutenu la dictature de Chun ».* Il a annoncé que son parti ne voterait pas la confiance au nouveau gouvernement. La nomination du premier ministre doit être approuvée par le Parlement où les trois partis d'opposition détiennent la majorité.

Le remaniement ministériel intervient en outre à un moment d'incertitude. M. Chun et l'ancien chef de l'Etat, M. Choi Kyu-ha, ont reçu une convocation pour *venir* témoigner devant le Parlement sur le massacre de Kwangju. Légalement, ils sont passibles de peine de prison s'ils ne se présentent pas.

PHILIPPE PONS.

● ***Accord commercial avec l'URSS.*** – La Corée du Sud et l'Union soviétique ont signé, le vendredi 2 décembre, à Moscou, un accord en vue de l'établissement de *représentations commerciales* dans les deux pays au début de 1989, a annoncé, à Séoul, la KOTRA, organisme d'Etat chargé du commerce.

L'organisme sud-coréen a signé, mercredi, un accord similaire avec la Bulgarie, et envisage d'ouvrir vers la fin du mois de mars prochain des bureaux commerciaux permanents en Pologne, en Tchécoslovaquie, en Roumanie et en RDA. Des bureaux sont déjà ouverts en Hongrie et en Yougoslavie. – *(AFP.)*

Après leurs entretiens à Moscou

Chinois et Soviétiques jugent « impérative » la tenue d'un sommet en 1989

Moscou. – Le ministre chinois des affaires étrangères, M. Qian Qichen, qui s'était entretenu la veille avec M. Gorbatchev, a déclaré, le samedi 3 décembre au cours d'une conférence de presse, que *« les deux parties jugent impérative la tenue d'un sommet »* qui couronnerait le processus de la normalisation sino-soviétique et qui devrait se tenir *« dans la première moitié de 1989 ».* Le chef de la diplomatie soviétique, M. Edouard Chevardnadze, *a été invité à se rendre* à Pékin au début de l'année prochaine pour poursuivre la préparation de cette rencontre.

La création a, d'autre part, été décidée d'un *« groupe d'experts militaires et diplomatiques »* chargé d'étudier les questions relatives à *« une diminution des forces militaires »* dans les régions frontalières, ainsi que *« les mesures de confiance »* qui pourraient être adoptées dans ce domaine.

S'agissant du Cambodge, l'agence Tass rapporte que M. Gorbatchev a demandé que Chinois et Vietnamiens négocient directement à ce sujet. Interrogé sur ce point, M. Qian Qichen a rappelé que la Chine s'était déjà déclarée prête à discuter directement avec Hanoï si le Vietnam *annonçait simultanément* un retrait total et sans condition de ses forces stationnées au Cambodge. *« A ce jour,* a-t-il dit, *ces conditions n'ont pas été remplies par le Vietnam. »*

Le ministre chinois des affaires étrangères, qui a quitté Moscou en fin de journée, a fait une escale de cinq heures à Tokyo avant de regagner Pékin afin d'informer les autorités japonaises des résultats de ses entretiens de Moscou.

[Les négociations entre Cambodgiens, qui devaient reprendre à Paris au niveau des experts les 8 et 9 décembre (*le Monde* daté 4-5 décembre), ont été reportées aux 20 et 21 décembre.]

Asie

SINGAPOUR

Un redressement spectaculaire

SINGAPOUR
de notre envoyé spécial

Fastueuses illuminations, gigantesques placards publicitaires, sapins de plastique, neige synthétique et décorations pour tous les goûts. Singapour s'adonne, depuis la mi-novembre, au rite de la grand-messe commerciale de Noël. Le budget des fêtes de fin d'année promet de battre tous les records. Après tout, pourquoi pas ? Les élections législatives de septembre se sont plutôt bien passées et la succession de M. Lee Kuan Yew se prépare avec un bon temps d'avance. Surtout, la crise est bel et bien passée, avec une croissance prévue de 9 % en 1988. Singapour – l'un des revenus par tête les plus élevés d'Asie (près de 8 000 dollars) et 2,6 millions d'habitants sur six cent vingt kilomètres carrés – se veut, de nouveau, une île heureuse.

Architecte d'un succès qui dépasse toutes les espérances, M. Lee Kuan Yew distribue les bons points aux plus méritants, tolère mal les écarts, comprend encore moins les critiques et entend que tout soit jaugé, réfléchi et planifié de longue main. Austère et autoritaire, cet homme d'ordre est également un intendant de grand talent et un habitué des prix d'excellence. Tout cela, au fond, n'est pas pour déplaire à une population qui compte trois Chinois sur quatre habitants, et qui est donc fortement imprégnée d'une morale confucianiste plaçant le père au-dessus de tout soupçon.

Hier, certes, il y eut la crise, la première dans l'histoire de la petite cité-Etat. Une croissance négative ou nulle en 1985 et 1986 due à deux facteurs auxquels une économie extravertie est particulièrement sensible : la récession internationale et une perte de compétitivité consécutive à une augmentation des salaires. L'alerte a été d'autant plus chaude que l'île venait de vivre, pendant quinze ans, une expansion exemplaire de 15 % en moyenne chaque année. Mais la situation financière était demeurée saine : pas d'inflation, pas de déséquilibre budgétaire et un contrôle du déficit commercial.

Le tir a donc été vite corrigé, des solutions ayant été mises au point dès la fin de 1985. La reprise a été à la mesure d'une angoisse bien passagère. Singapour a renoué avec l'expansion dès 1987, grâce à un gel de deux ans des salaires, à une réduction des cotisations patronales, à une baisse de l'impôt sur les sociétés et à des mesures de privatisation. Il restait à franchir le cap électoral de septembre 1988, ce qui s'est fait sans grande douleur.

Estimant sans doute que l'heure de lâcher trop de lest n'était pas venue, M. Lee Kuan Yew a fait comprendre qu'il ne tolérerait pas d'*« ingérences »* dans la vie de la petite république. La circulation de journaux étrangers jugés hostiles a été réduite. Un diplomate américain, chargé des contacts avec l'opposition, a été invité à quitter le pays. A la suite de la *« découverte »* d'un *« complot marxiste »*, une poignée de militants et de travailleurs sociaux a échoué en prison. Cultivant la *« différence »* – par rapport aux régimes occidentaux, jugés trop laxistes, – le pouvoir a affiché la couleur : le temps de la récréation n'était pas venu.

Le 3 septembre, deux électeurs sur trois lui ont donné raison, le système électoral renvoyant au Parlement quatre-vingts députés du PAP (Parti d'action populaire, celui du gouvernement) et un seul de l'opposition. Après ce résultat *« rassurant »*, deux autres opposants ont été invités, ainsi que la loi le permet, à participer aux débats du Parlement, toutefois sans droit de vote. Les choses sont ainsi rentrées dans l'ordre voulu par M. Lee Kuan Yew, ce qui lui permet de se consacrer à deux tâches plus sérieuses à ses yeux : conforter la prospérité de la république et en assurer la stabilité politique, en organisant sa propre succession.

Sur ce chapitre, un premier dossier semble bouclé : l'Assemblée devrait adopter en janvier ou en février une réforme constitutionnelle permettant l'élection au suffrage universel *d'un président – fonction* aujourd'hui honorifique – disposant d'un droit de veto sur les dépenses publiques. Il s'agit de ne pas gaspiller le trésor accumulé en un quart de siècle. Les éventuelles candidatures étant examinées par un comité de cinq *« sages »*, il faudra avancer un curriculum exemplaire pour prétendre à la fonction de gardien du temple.

Un poste à la mesure de M. Lee, qui, à l'âge de soixante-cinq ans, entend prendre du recul ? La réponse n'est pas évidente. Le premier ministre parle d'abandonner sa charge, dans un an ou deux, à son principal adjoint, M. Goh Chok Tong, qui, à quarante-sept ans, s'affirme comme *le chef de file* d'une brillante relève de gestionnaire. Mais le *« père »* n'a pas annoncé son choix : il restera secrétaire général du PAP et décidera peut-être, le moment venu, de s'octroyer un ministère sans portefeuille, histoire de continuer de prodiguer ses conseils à la nouvelle génération à laquelle il confie, de plus en plus, l'expédition sous son contrôle des affaires courantes.

L'ennui guette

Mais l'avenir de Singapour et sa vocation de place financière sont surtout tributaires de l'environnement régional. Le petit Etat à dominante chinoise au cœur d'un monde islamisé compte sur la stabilité de ses voisins, où les minorités chinoises ont été réprimées par le passé – en 1969 en Malaisie et en 1965 en Indonésie – et demeurent mal intégrées. On s'inquiète, ici, du moindre soubresaut au-delà des frontières. L'ASEAN, l'association des nations de l'Asie du Sud-Est, qui regroupe les Etats non communistes de la région, dont l'Indonésie et la Malaisie, est la pierre angulaire de la politique étrangère. Les échanges commerciaux et les voyages en Chine ont beau se multiplier, on ne reconnaîtra Pékin que lorsque Djakarta s'y décidera également. Et, tout en aidant directement la résistance cambodgienne, on prend soin de ne se démarquer ni des Indonésiens ni des Thaïlandais, partenaires au sein de l'ASEAN, sur la négociation du conflit du Cambodge.

Simultanément, il reste à garder les longueurs d'avance acquises dans le domaine du développement, ce qui se fait. La cité-Etat est un exceptionnel centre de services. Elle mise, de plus en plus, sur la délocalisation d'entreprises qui offrent la plus grande valeur ajoutée. Quand des tensions existent sur son propre marché – c'est le cas en ce moment dans le domaine de l'emploi et de l'encadrement intermédiaire, – des solutions sont immédiatement imaginées. Enfin, s'il le faut, elle pallie les manques des autres : le port de Bangkok étant aujourd'hui engorgé, le transbordement de marchandises en direction des ports plus modestes du sud thaïlandais se fait à Singapour.

Etant le plus petit des NPI – nouveaux pays industrialisés, – Singapour a besoin de diversifier ses marchés, surtout depuis le resserrement de celui des Etats-Unis (un tiers des exportations). Il s'inquiète de voir l'Europe devenir, en 1992, une *« forteresse »*. Mais l'expansion économique régionale, à l'exception de la Birmanie et des Etats indochinois, constitue une garantie sur ce point : en période de croissance, il y a toujours une place pour le meilleur élève de la classe.

Bien sûr, tout cela produit une société propre, bien élevée, industrieuse, instruite et que guette l'ennui. Ce qui ne fait sûrement pas le bonheur de tous ceux qui regagnent l'île après avoir collectionné les lauriers dans des universités américaines ou britanniques. Singapour fait l'effet d'un vaste centre commercial ultra-moderne. Tout immeuble de plus de trente ans y est considéré comme une antiquité.

Privés de moyens d'expression et d'influence, les intellectuels y tempêtent – en privé – contre l'inculture des sociétés de consommation. Alors que les autres « tigres asiatiques », la Corée du Sud et Taïwan, vivent, avec l'accès aux richesses, une libéralisation de leurs systèmes politiques, Singapour ne change pas de cap. Ainsi le veut M. Lee Kuan Yew, et ainsi en sera-t-il tant que la majorité des descendants d'exilés chinois qui dominent cette société s'en accommodera.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

Océanie

NOUVELLE-ZÉLANDE

Les relations avec Paris sont devenues « très constructives »

MATAURI-BAY
de notre envoyé spécial

A l'horizon, à proximité des îles Cavalli, par 23 mètres de fond, le *Rainbow-Warrior* a trouvé sa dernière demeure il y a tout juste un an. Hôteliers et marins se frottent les mains dans cet extrême nord de la Nouvelle-Zélande frappé par le chômage et la crise économique : l'arrivée de la fameuse épave dans leurs eaux signifie pour eux une augmentation des touristes désireux de plonger pour la voir.

Responsable maori, militant actif pour le transfert de l'épave, M. Dover Samuels, plongeur professionnel, se réjouit de l'afflux des étrangers (plus de 30 % en un an). Matauri-Bay a dû batailler ferme pour avoir l'épave, et la stèle qui sera bientôt érigée ; à Auckland, où le bateau avait été coulé, bien des gens s'intéressaient à l'exploitation commerciale de l'épave, assure M. Samuels.

L'affaire du *Rainbow-Warrior* a créé un dommage durable aux relations avec Paris, déjà rendues délicates par les désaccords sur le nucléaire, la Nouvelle-Calédonie et l'accès des produits agricoles néo-zélandais au Marché commun. Un relatif attachement des « Kiwis » à la France – l'enseignement du français fut longtemps obligatoire pour entrer à l'Université, comme le rappelle le premier ministre, M. David Lange – n'a pas réussi à renverser la vapeur. D'autant que les Néo-Zélandais ont hérité des Anglais une solide méfiance envers les *« mangeurs de grenouilles »*.

Dans son bureau en haut du Parlement – surnommé à Wellington la *« Ruche »* en raison de sa forme – M. Lange, connu pour son vocabulaire coloré et son tempérament explosif, s'efforce aujourd'hui de calmer le jeu. Surtout depuis que M. Michel Rocard est devenu premier ministre, comme le confirme M. Russell Marshall, ministre du commerce et des relations extérieures, *« la perception de la France a changé en Nouvelle-Zélande »*. Les relations sont devenues *« très constructives »*.

M. Lange n'en veut pour preuve que la capacité de Paris et de Wellington de se mettre d'accord sur le choix d'un arbitre chargé de régler le sort des deux agents français impliqués dans l'attentat contre *Greenpeace*, rentrés en France sans l'accord des Néo-Zélandais. *« Ce n'est plus une affaire politique,* estime M. Lange, *c'est au tribunal qu'il revient de trouver la solution convenable. »*

« Il n'est pas correct de dire que la Nouvelle-Zélande ait entretenu des sentiments anti-français, affirme-t-il. *Mais il est difficile d'expliquer à des grands pays ce que ressentent des pays plus petits. »* Ce n'est donc pas par esprit anti-français que M. Lange s'oppose aux essais nucléaires : *« Nous sommes en faveur d'un traité interdisant totalement les expériences nucléaires, et nous croyons en un monde sans tests. Nous disposons déjà d'une technologie nous permettant de nous tuer huit à neuf fois. Nous n'avons pas besoin de la perfectionner encore plus ! »* Ce qui explique la brouille avec les Etats-Unis qui a entraîné le départ de la Nouvelle-Zélande de l'ANZUS (pacte militaire avec les Etats-Unis et l'Australie).

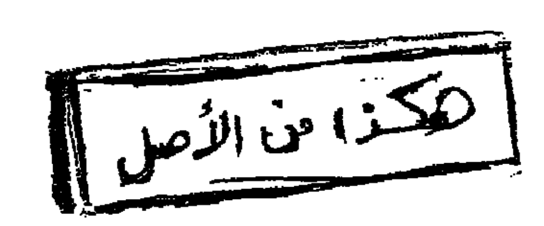
En revanche, M. Lange se dit *« optimiste mais réaliste »* en ce qui concerne la situation en Nouvelle-Calédonie. Et de rappeler que, *« bien que nous ayions été présentés comme exigeant une indépendance immédiate »*, il estime que *« si la France se retirait, cela causerait le plus sérieux risque possible de déstabilisation »*. Il assure donc que *« la Nouvelle-Zélande soutient ces changements constructifs »*. *« Nous essayons de comprendre l'équilibre entre les difficultés des Français sur place et les aspirations des Canaques »*.

M. Marshall est plus précis sur la Nouvelle-Calédonie. Le ministre, qui s'est entretenu longuement avec M. Rocard en mars à Paris, apprécie *« la sensibilité de M. Rocard envers le Pacifique sud »*, qui a *« touché ici une corde sensible »*. *« De notre point de vue, nous entretenons actuellement de très bonnes relations avec la France. »* Les accords de Matignon – qu'il préfère au Plan Pisani – sont *« la meilleure chance d'une solution en Nouvelle-Calédonie. C'est un succès remarquable, et très encourageant vu du Pacifique sud »*, bien qu'il se montre *« un peu inquiet »* du vote négatif des caldoches au dernier référendum.

Au ministère du commerce et des relations extérieures de Wellington, on se dit prêt à faire tout ce qui est possible pour aider à l'application des accords de Matignon, à participer à des programmes de formation des Canaques (en anglais, en agriculture) et à encourager la coopération des autres pays du Pacifique avec la Nouvelle-Calédonie. Des contacts entre Français et Néo-Zélandais ont déjà eu lieu discrètement, en particulier pour voir si la Nouvelle-Calédonie pourrait tirer des enseignements de la manière dont les Néo-Zélandais tentent de résoudre les conflits fonciers avec les Maoris.

En fait, M. Lange fait désormais patte de velours. Reste à savoir s'il s'agit d'une attitude tactique ou d'un changement profond dans des relations régulièrement exacerbées par des coups de tabac. Car on sent toujours chez M. Lange, derrière son sourire débonnaire, une force imprévisible.

PATRICE DE BEER.



هكذا من الأصل

Amériques

VENEZUELA : candidat de l'Action démocratique

M. Carlos Andres Perez a été élu à la présidence

M. Carlos Andres Perez, candidat de l'Action démocratique (AD, au pouvoir), a été élu, dimanche 4 décembre, président du Venezuela avec une nette avance sur son rival démocrate-chrétien, M. Eduardo Fernandez. Les premiers résultats officiels délivrés par le Conseil suprême électoral accordent 51,7 % des suffrages à M. Perez et 36,3 % à M. Fernandez. Celui que la presse locale appelle le « vieux champion » avait déjà dirigé le pays pendant le « boom » pétrolier des années 1974 à 1979.

Le retour du « vieux champion »

CARACAS
de notre envoyée spéciale

Il n'a pas changé. Seule sa voix s'est cassée : et ses soixante-six ans sont désormais inscrits dans la calvitie mal compensée par les « pattes » volontairement accentuées. « *El hombre que camina* » (l'homme qui avance) — son premier slogan — a fait son chemin depuis sa campagne vigoureuse de 1973 : le voilà de retour au palais de Miraflorès où il entrera officiellement le vendredi 9 décembre.

Quinze ans après, président une nouvelle fois : « CAP » n'en avait



jamais douté. Pour cet Andin, tenace et instinctif, né en 1922 à Rubio au pied de la cordillère, onzième enfant d'un petit planteur, la politique n'a-t-elle pas toujours été sa ligne d'horizon ? Il n'a pas seize ans qu'il milite déjà au Parti national démocratique, l'ancêtre clandestin, sous la dictature, de l'Action démocratique (AD), le grand parti social-démocrate dont il portera désormais les couleurs. Plus tard, jeune homme turbulent renvoyé de deux écoles, il sert d'agent de liaison, en octobre 1945, entre les leaders de l'AD et les insurgés qui reversent le gouvernement Isias Medina Angerita. Romulo Betancourt - *le père de la démocratie* -, le remarque et en fait son secrétaire particulier au gouvernement provisoire : à vingt-deux ans à peine, le petit Andino têtu, pénètre une première fois à Miraflorès. Pas pour longtemps. La dictature de Marcos Perez Jimenez le chasse, lui et son mentor. Prisons, exils : à La Havane puis au Costa-Rica. Journaliste éphémère, il y médite sur la fragilité des démocraties et la fatalité de cette Amérique latine éclatée : quelle force si elle s'unifiait ! Déjà, le « *syndrome de Bolivar* », le libérateur.

Avec la chute de Perez Jimenez, *il se retrouve de nouveau aux côtés* de Betancourt, ministre de l'intérieur — un poste intenable. Commencent les « *anos de fuego* » (les années de feu). La gauche étudiante, le PC et de nombreux intellectuels, séduits par l'exemple castriste, *rêvent d'un Venezuela plus* radical. Les fractions armées s'organisent, on tire à Caracas. « CAP » fait face avec une brutalité qu'on lui reproche encore : arrestations, arbitraire inévitable dans une démocratie encore convalescente. Essoufflée, *la guérilla parle-t-elle d'amnistie ?* Le ministre répond : « *Amnistie ? Plutôt la mort du système !* »

Un capital de popularité intact

En 1973, c'est lui qui est à la tête du « *système* », cette fois. Les *Américains se frottent les mains.* L'ardeur qu'il a mise à combattre la « *subversion* » semble de bon augure. Erreur. Carlos Andres part en guerre contre « *la dictature des multinationales* » et, « *libertador* » d'une économie moderne, prône une *Amérique latine solidaire et maîtresse* de ses ressources. Il aide les sandinistes, renoue avec Cuba, joue un rôle décisif dans les négociations sur le canal de Panama. Surtout, il nationalise le fer et le pétrole. Ce pétrole qui coule à flot et qu'il *s'efforce de « semer », selon le vœu* de Betancourt, pour en faire jaillir le Venezuela moderne. Malheureusement, le nouveau Messie de la prospérité est pris au piège de l'opulence. Le pays agit en rentier insouciant et la richesse profite à ces « douze apôtres », comme les appelle la rumeur populaire. Ces grands entrepreneurs qui placent leur argent à l'étranger dès que les cours de l'or noir fléchissent. C'est le règne de la compromission (l'ancienne oligarchie sait monnayer ses concessions), celui de la « palanca », le bakchich. Carlos Andres lui-même échappe, à une *voix près, à un vote de défiance du* congrès sur la corruption.

Quinze ans après, le retour d'*El Presidente*, lié aux nostalgies de l'âge d'or, n'est pas facile. A son premier mandat, il avait eu à gérer un « Venezuela-saoudite », selon le mot d'un journaliste. C'est un « Venezuela-tiers-monde » qu'il retrouve : 32 milliards de dollars de dette extérieure, le chômage évalué à 30 % (8 % officiellement), prix artificiels et administration pléthorique. *En partie d'ailleurs hérité de sa* propre gestion.

Il n'empêche. Le capital de popu*larité de Carlos Andres Perez est* intact. Corrompu ? Peut-être, mais de façon démocratique. « *Les autres ont pu en profiter* », dit un professeur à peine ironique. L'homme de la rue, séduit par son charisme un tantinet machiste et démonstratif, lui sait gré aussi d'une certane discrétion dans sa vie privée. Sa maîtresse officielle, Cecilia, dont il a eu *une petite fille*, n'a jamais été mêlée aux affaires publiques, contrairement à celle du président sortant Lusinchi, dont les ambitions politiques ont déclenché un scandale national. Même ses adversaires, comme l'écrivain José Vincente Rangel, *ancien candidat* de la gauche et « conscience » de la démocratie vénézuélienne, reconnaissent que « CAP » a « *l'étoffe d'un homme d'Etat, ni cultivé ni intellectuel, mais doué d'un sens politique remarquable. Policier quand il le fallait, conciliateur ensuite* ».

A-t-il mûri, comme le disent ses amis ? Certes. « CAP » a pris du champ avec les sandinistes et « *on peut travailler avec lui* », remarque un diplomate américain. A preuve, sa *prestation* dans les récentes discussions entre le gouvernement américain et le général panaméen Noriega. Est-il, au contraire, plus populiste et imprévisible que jamais dans ses ambitions « bolivariennes », notamment sur le problème de la dette ? *On le dit fasciné* par la grande diplomatie depuis sa vice-présidence à l'Internationale socia*liste*. A peine élu dimanche, la jubilation enfantine qu'il a mis à téléphoner « en direct » devant les caméras de télévision à l'Argentin Raul Alfonsin pour l'assurer de son soutien était significative. Le grand Fidel Castro lui-même lui a affirmé un jour : « *Il faut un leader à l'Amérique latine : toi !* » Et certains ajoutent que si « CAP » veut à toute force créer un poste de premier ministre, c'est pour qu'il gère les affaires courantes, tandis qu'il s'occupera, lui, de l'Histoire, avec un grand H.

« *Manos a la obra* » (mettons les mains à la pâte), ce fut aussi un des ses premiers slogans. Les Vénézuéliens, qui ont élus « CAP » et n'ont pas oublié pour autant les lacunes de sa première présidence, viennent de lui retourner l'invitation.

MARIE-CLAUDE DECAMPS.

MEXIQUE : au lieu d'embarquement sur le « Granma »

Le pèlerinage de Fidel Castro

TUXPAN
de notre envoyé spécial

C'est un petit port de pêche, sur l'emplacement d'une cité précolombienne connue sous l'ancien nom de Tochpan, le « Lieu du lapin » : un petit bourg semblable à tant d'autres qui bordent le golfe de Mexico. Un matin de novembre 1956, quatre-vingt-deux hommes ont embarqué ici, pour Cuba, à bord d'un bateau rafistolé. Le *bateau s'appelait le Granma.* Le capitaine s'appelait One lio Pino. Mais le vrai maître à bord était Fidel Castro. Trente-deux ans plus tard, le chef de l'Etat cubain est revenu, dimanche 4 décembre, accompagné du nouveau ministre mexicain de l'intérieur, M. Fernando Gutierrez Barrios.D L'occasion est l'inauguration d'un Musée de l'amitié mexicano-cubaine. Curieuse coïncidence : le ministre était, en 1956, directeur de la sécurité de son pays et il avait alors fait arrêter le guérillero cubain. Ce dimanche, ils sont respectivement « Fernando » et « l'ami Fidel », tout simplement. Le Mexicain se souvient, *dans son discours*, de « ces adolescents », engagés dans une « *lutte insurrectionnelle* », qui seront « *les vainqueurs de la tyrannie* », de Fulgencio Batista, et « *les chevaliers de la liberté* ». Fidel Castro, devant un auditoire de quelques milliers de personnes subjuguées, raconte, lui, l'histoire du départ du *Granma*.

Il évoque le choix de Tuxpan pour garantir « *la discrétion* » au regard des espions de Batista; l'achat du bateau, d'une petite maison, en bordure du fleuve. « *On les a payés, vous savez comment ? A crédit, en hypothéquant les deux auprès d'un ami mexicain* » (1). Et encore, la méconnaissance de la navigation, alors que le *Granma* dut prendre la mer en pleine tempête. Il mettra environ deux jours de plus que prévu pour arriver dans l'orient de l'île. Et l'ultime sélection des hommes « *par le poids et la taille. On a pris les plus minces, les plus malingres. Parce qu'un balèze prenait la place de deux* ». Le départ, enfin, au petit matin du 25 novembre, avec la *peur « d'accrocher l'hélice dans les câbles du bac »*. L'embouchure dépassée, l'hymne national est chanté par un équipage qui ne tarde pas à être malade. « *J'ai eu la chance d'être l'un des rares à y échapper* », déclare Castro.

Tour à tour ému et enjoué, le chef de l'Etat cubain n'en oublie pas pour autant la politique : « *Quand la révolution a eu des ressources, j'ai remboursé l'hypothèque. Ce n'était pas la même chose que la dette extérieure : c'était une dette d'honneur !* » Fidel Castro dresse aussi le bilan de son retour au Mexique à l'occasion de la prise de fonctions du président Salinas de Gortari. « *Un voyage difficile, car je ne voulais pas me mêler des affaires internes de ma seconde patrie* », dit-il, évoquant les reproches de l'opposition de gauche, qui l'a accusé de légitimer un pouvoir qu'elle récuse. Il souhaite « *que personne ne se sente offusqué par cette visite* ».

DENIS HAUTIN-GUIRAUT.

(1) M. Castro avait, jusque-là, reconnu avoir reçu des fonds, pour cet achat, de l'ancien président cubain Carlos Prio.

ARGENTINE : les nouvelles menaces contre la démocratie

La reddition du chef des mutins n'a pas mis un point final à la crise

La reddition, dimanche 4 décembre, du chef des militaires insurgés, le colonel Mohamed Ali Seineldin, qui avait lancé, vendredi, *le mouvement de rébellion dans la* banlieue de Buenos-Aires, n'a pas mis un point final à la crise. D'une part, lundi, tous *les mutins n'avaient pas déposé* les armes, ni dans leur réduit des environs de la capitale, ni à Mercedes, ni à Cordoba, en province, où des unités d'infanterie avaient fait connaître, dimanche, leur adhésion au soulèvement. *Plus grave encore : on soupçonne* à Buenos-Aires que, une fois encore, le gouvernement du président radical Raul Alfon*sin ait secrètement cédé à certaines exi*gences des rebelles, en dépit d'un démenti. La CGT, la grande centrale syndicale, dominée par les péronistes, a appelé pour lundi à une manifestation pour la défense de la démocratie. *Le président Alfonsin a reçu* du monde entier des messages de soutien, dont celui du président François Mitterrand et du secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz.

BUENOS-AIRES
de notre correspondante

L'apparent triomphe de la démocratie face aux militaires rebelles qui ont tenu le pays en haleine pendant trois jours laisse tout de même aux *Argentins un goût douteux* : comment, en effet, se peut-il que les hommes du colonel Mohamed Ali Seineldin, homme fort de l'armée de terre, aient accepté de déposer les armes sans conditions, sans que les troupes loyales au gouvernement aient tiré un seul coup de feu ?

Plusieurs heures après la publication, dimanche soir, du communiqué officiel annonçant la fin de la rébel*lion, les mutins se trouvaient* toujours à l'intérieur de la garnison de Villa Martelli, à une dizaine de kilomètres du centre de Buenos-Aires, où ils étaient retranchés depuis samedi après-midi. Et le régiment rebelle de Mercedes (100 kilomètres à l'ouest de la capitale) n'était toujours pas rentré dans le rang, non plus, apparemment, qu'une autre unité à Cordoba (600 kilomètres au nord-ouest de Buenos-Aires).

Quant au colonel Seineldin, il a été transféré, selon des sources dignes de foi, au siège de l'état-major de l'armée de terre à Buenos-Aires.

Le président Raul Alfonsin, apparemment épuisé, mais radieux, a pris la parole dans la soirée de dimanche pour annoncer, sous les vivas de ses partisans, la « *victoire* » ; le chef de l'Etat était rentré en hâte samedi matin des Etats-Unis. La seule raison de ce dénouement inespéré serait la supériorité des forces loyales, qui disposaient de trent-cinq chars d'assaut et de nombreuses pièces d'artillerie lourde contre une dizaine de tanks seulement aux rebelles.

M. Alfonsin s'est contenté de féliciter les forces armées d'avoir su remplir leur rôle. Il a réaffirmé son *soutien au chef d'état-major*, le général Dante Caridi, celui-là même que les mutins voulaient remplacer par un chef « *de combat* », le considérant *comme un « bureaucrate »*. Mais pas un mot sur les incidents de dimanche après-midi entre manifestants, rebelles et forces de l'ordre. Ils ont pourtant fait, selon les témoignages, deux ou trois morts — un ou deux civils et un policier — et trente-cinq blessés, dont vingt-neuf civils.

On a vu, *dans cette banlieue* ouvrière, des scènes stupéfiantes : les seuls Argentins à s'opposer physiquement aux rebelles étaient... des *civils, qui ont attaqué à coups* de pierres le camp de Villa Martelli. Et l'on a pu voir la police intervenir pour les faire cesser. Les manifestants ont alors retourné leurs jets de pierres contre les forces de l'ordre. Et les soldats mutins ont défendu la police en lançant des gaz lacrymogènes contre les manifestants !

La rébellion avait éclaté, vendredi matin, à l'école d'infanterie de Campo de Mayo, la principale base militaire du pays, située à la périphérie de Buenos-Aires. Alors que le vice-président Victor Martinez assurait l'intérim du président Alfonsin, qui s'était rendu à l'investiture du nouveau président mexicain, *M. Salinas, avant de se diriger vers* Washington et New-York. L'affaire sembla d'abord devoir se résoudre rapidement. Une annonce officielle était faite, en effet, dès le vendredi soir : la rébellion était maîtrisée « *sans négociation* ». Et les mutins répondraient de leurs actes devant la justice militaire.

Le chef des rebelles, le colonel Seineldin, un fils d'immigrants syrien, était rentré clandestinement pour l'occasion de Panama, où, depuis quatre ans, il était détaché en qualité d'instructeur. De par son ancienneté, il aurait dû déjà être promu au grade de général. Mais le général Dante Caridi, chef d'état-major de l'armée de terre, venait justement de décider de le mettre en disponibilité. Cela aurait entraîné sa mise à la retraite automatique au bout d'un an. *Ce militaire que beaucoup qualifient de « héros »* à cause du courage dont il a fait preuve lors de la guerre des Malouines en 1982, jouit d'une grande popularité au sein de l'armée. C'était déjà lui qui se trouvait à l'arrière-plan des deux précédents soulèvements militaires dirigés, l'un et l'autre, par l'ex-lieutenant-colonel Aldo Rico, à Pâques 1987 et en janvier 1988.

La pensée politique du colonel Seineldin se trouve bien illustrée par une déclaration qu'il a faite au sujet du département d'Etat américain, qu'il a décrit comme... « *truffé de communistes* ».

Le scénario de la dernière en date des rébellions a été assez semblable aux deux *précédents*. Les « *carapintadas* » (des militaires « de terrain », ainsi dénommés pour leur visage maquillé façon camouflage) se soulèvent, *formulant des revendications* avec lesquelles les haut gradés semblent tout d'abord ne pas se solidariser. Mais très vite, une complicité se *fait jour. Certains rejoignent* les mutins. Les affrontements avec les « fidèles » ne dépassent pas « *quelques coups de feu* ». A chaque fois, les insurgés gagnent un peu de terrain sur le plan de leurs revendications. Cette fois, il s'agissait pour eux d'arracher au pouvoir civil ce qu'ils appellent « *une loi de pacification* ». Son fondement serait une reconnaissance officielle du rôle nécessaire joué par l'armée pendant la dure répression contre la subversion, dans la seconde moitié des années 70. Une telle reconnaissance *impliquerait une amnistie totale* pour la trentaine d'officiers déjà condamnés ou encore poursuivis pour violations des droits de l'homme sous la dictature (1976-1983). Cette loi supposerait également le rétablissement à son niveau traditionnel du budget de l'armée, réduit de moitié par le président Alfonsin, ainsi qu'une purge au sein de la hiérarchie militaire.

Chaque fois, ces hommes insistent sur le fait qu'il ne s'agit pas là d'un coup d'Etat, mais bien d'une affaire interne à l'armée. Il n'empêche que, jusque-là, le pouvoir civil a payé le prix réclamé, tout en proclamant bien haut qu'il ne négocie pas avec un couteau sur la gorge.

Un doute persistant

Samedi, de retour au pays, Roul Alfonsin ordonnait d'étouffer la rébellion « *dans la journée* ». Pour*tant, il n'a pas trouvé un seul militaire* pour intervenir, et le colonel Seineldin s'est même payé le luxe de changer, cet après-midi-là, de garnison, passant de Campo-de-Mayo à Villa-Martelli sans être inquiété par les forces qui l'assiégeaient ! Dimanche encore, le chef de l'Etat a dit et redit que l'assaut était sur le point d'être donné, appelant également la population à descendre dans la rue pour soutenir la démocratie.

Dimanche à Villa-Martelli, dans la cité populaire de San-Martin, limitrophe de la capitale, les autorités avaient entrepris dès l'aube d'évacuer la population pour éviter de faire des victimes civiles. Elles se sont heurtées à la résistance d'un grand nombre d'habitants qui hésitaient à abandonner leur maison par crainte des pillages. Mais la lenteur de l'opération, selon certains délibérée, retardait indéfiniment l'assaut tant attendu.

La détermination affichée par le chef de l'Etat de ne pas négocier avec les rebelles — et celle des mutins de ne céder sur aucune de leurs revendications — a rendu la situation de plus en plus tendue au fil des heures. Toutes les chaînes de télévision appelaient la population à manifester.

Mais, cette fois, les citoyens, dans l'ensemble, se sont montrés moins ardents à répondre aux exhortations. Samedi, la place du Congrès a accueilli environ 100 000 personnes. Mais dimanche, la foule était bien clairsemée. Sans doute l'attitude rassurante de *Raul Alfonsin, affirmant* que les institutions n'étaient pas en danger, y aura-t-elle été pour quelque chose. Peut-être aussi nombre d'Argentins n'avaient-ils pas oublié cette sensation, qui avait été la leur lors de la première crise en avril 1987, d'avoir été floués : après les avoir appelés à descendre dans la rue, le président Alfonsin avait affirmé avoir obtenu la reddition des *rebelles sans conditions* ; *et peu* après on apprenait que presque toutes les exigences des mutins avaient été satisfaites : démission du chef d'état-major et loi d'amnistie partielle, notamment.

Dimanche soir, 4 décembre, le doute a *subsisté*. Pas la moindre manifestation de joie. M. Antonio Cafiero, chef du Parti péroniste d'opposition, a bien résumé l'impres*sion ambiante* en déclarant : « *Nous pensons que ceci ne s'est pas fait au détriment du pouvoir civil. Ou tout au moins, nous voulons nous convaincre qu'il n'en a pas été ainsi.* »

CATHERINE DERIVERY.

Afrique

ANGOLA : n'ayant pas obtenu de garanties sur le retrait cubain

Pretoria a renoncé à signer un accord avec La Havane et Luanda

BRAZZAVILLE
de notre envoyé spécial

Après trois jours de discussions, la soudaine décision, samedi soir 3 décembre, de M. « Pik » Botha, ministre sud-africain des affaires étrangères, de suspendre les pourparlers pour aller consulter le président Pieter Botha et son gouvernement, a provoqué la stupeur. Ce *coup de théâtre* a été interprété par les négociateurs cubains et angolais comme un geste d'humeur inadmissible. D'autant que la presse en a été informée en premier, avant les délégués et avant le médiateur américain, M. Chester Crocker.

Cette volte-face a été qualifiée d'« *arrogante* » par M. Venancio de Moura, vice-ministre des affaires étrangères angolais, et d'« *attitude raciste* » par M. Ricardo Alarcon Dequeisada, vice-ministre cubain des affaires étrangères, alors que tout le monde espérait la signature, dimanche, du protocole *sur le retrait* des troupes cubaines d'Angola et la mise en application de la résolution 435 des Nations unies sur l'indépendance de la Namibie.

De source américaine, il a été précisé que « *l'accord était pratiquement acquis* » et qu'il restait peu de choses à négocier. Alors pourquoi décider tout à coup de quitter Brazzavile ? M. Botha a répondu qu'il fallait procéder « *pas à pas* », qu'il était normal de consulter le gouvernement et qu'il avait des rendez-vous lundi et mardi en Afrique du Sud. Ces explications n'ont satisfait personne. M. Alarcon Dequeisada s'est déclaré incapable de fournir « *une explication rationnelle* », soulignant que Pretoria avait refusé de signer l'accord tripartite — auquel *doit conduire le protocole* — *le* 12 décembre à New-York et rejeté la date du 1er mars pour l'entrée en vigueur de la résolution 435.

Plusieurs protocoles d'accord, *sans doute trois, ont été rédigés* avant que les pourparlers ne capotent. Le coup d'éclat sud-africain est motivé par la question toujours non résolue de la vérification du désengagement du contingent cubain. Une procédure de contrôle dont La Havane et Luanda refusent de discuter avec Pretoria en affirmant que ce serait une atteinte à la souveraineté nationale angolaise et que cela relève de la seule autorité des Nations unies.

Les Sud-Africains tiennent à ce que ce point litigieux figure au protocole et demandent des garanties suffisantes, notamment la liberté de mouvement des responsables de l'ONU en Angola s'ils suspectent que le retrait cubain ne s'effectue pas comme prévu. Il serait question d'étendre la compétence des commissions militaires conjointes mises en place dans le Sud angolais après le départ des soldats de Pretoria à la *fin août*. La procédure définitive n'a pas été complètement mise au point, ni la décision de l'intégrer, sous une forme ou sous une autre, au protocole.

Le départ des Sud-Africains ne devrait pas avoir de conséquences irrémédiables. M. Botha considère que ce n'est pas « *un revers* » et que « *le processus de négociation est irréversible* ». Il espère que le protocole pourra être signé avant la fin de l'année. Le général Magnus Malan, ministre sud-africain de la défense, a déclaré qu'il était « *préférable d'être sur ses gardes car les-nids-de poule étaient plus grands à la fin de la route* ».

Nombreux sont cependant ceux qui pensent que les Sud-Africains auraient pu faire l'économie de leur attitude théâtrale, éviter le « *sensationnalisme* », selon le mot du chef de la délégation angolaise. Les quatre pays devraient se retrouver très prochainement à Brazzaville pour tenter de réduire leurs divergences, sans MM. Botha et Malan.

Les deux ministres ont profité de l'occasion pour rendre visite à Kinshasa, samedi 3 décembre, au président Mobutu Sese Seko et pour s'entretenir à Brazzaville avec M. Anatoli Adamichine, ministre adjoint des affaires étrangères soviétique. C'était la première rencontre officielle entre un haut responsable du Kremlin et des membres du gouvernement sud-africain depuis environ quarante ans.

MICHEL BOLE-RICHARD.

La crise entre Kinshasa et Bruxelles

Le Zaïre décide de retirer de Belgique ses étudiants et les biens de ses ressortissants

BRUXELLES
de notre correspondant

Les ressortissants zaïrois en Belgique doivent liquider ou transférer dans un autre pays les biens qu'ils possèdent dans le royaume. Quant aux étudiants, ils devront quitter la Belgique au plus tard à la fin de l'année universitaire : cet ordre, donné samedi 3 décembre, par le parti unique de Kinshasa aux quinze mille Zaïrois de Belgique, a encore envenimé les relations entre les deux pays.

Mercredi 30 novembre (*le Monde* du 2 décembre), en effet, le ministre des affaires étrangères zaïrois était venu à Bruxelles porter un message sans ambiguïté du président Mobutu. Ce dernier renonçait aux allégements de la dette envers *son ancienne puissance coloniale*, et se demandait si la coopération entre les deux pays pouvait continuer. Cela pour protester contre les nombreux articles de la presse belge, mais aussi contre les propos de certains hommes politiques du Parti socialiste, considérés comme diffamants.

Après le voyage au Zaïre du premier ministre, M. Wilfried Martens, au début du mois de novembre, le ministre de l'intérieur socialiste comme le président du PS avaient ironisé sur les « cadeaux » faits par le premier ministre au Zaïre, notamment en ce qui concerne l'allégement de la dette. D'où la colère du président Mobutu. Celui-ci a d'autre part décidé d'offrir à l'Etat zaïrois toutes les résidences et biens immobiliers qu'il possède en Belgique. Une délégation de hauts fonctionnaires zaïrois devrait venir prochainement en Belgique pour « *une mission de clarification* » auprès de l'opinion publique et des autorités belges.

Celles-ci se contentent, pour le moment, d'enregistrer les mouvements de mauvaise humeur des dirigeants zaïrois et feignent de croire que ceux-ci *ne s'adressent pas à eux*. « *Le Zaïre,* a ainsi déclaré M. Wilfried Martens, *ne fait aucun reproche au gouvernement belge, mais se sent outragé par des commentaires provenant de certains milieux en dehors du gouvernement, lus notamment dans la presse et au Parlement.* »

Quant aux ressortissants zaïrois en Belgique, ils ont pour la plupart accueilli ces décisions sans grand enthousiasme. Les commerçants se demandent notamment comment ils vont pouvoir vendre, en moins d'un mois, des biens qu'ils possèdent en Belgique souvent depuis très longtemps. Quant aux étudiants, ils craignent de ne pouvoir continuer des études similaires ailleurs qu'en Belgique.

JOSÉ-ALAIN FRALON.

Selon un sondage publié par « Jeune Afrique »

Une majorité de Français considèrent l'Algérie comme un « pays ami »

Dans son édition datée du 30 novembre, l'hebdomadaire *Jeune Afrique* a publié les résultats d'un sondage qu'il a fait faire par CSA pour connaître l'opinion des Français sur l'Algérie, les 4 et 5 novembre, c'est-à-dire trois semaines après les émeutes dans ce pays. « *A cette période, l'Algérie était présente à chacun des grands journaux télévisés de 20 heures. Cette dramatisation a sans doute influencé les personnes interrogées* », note l'hebdomadaire.

Quoi qu'il en soit, certains résultats sont plutôt inattendus, et *Jeune Afrique* en conclut que, « *loin de reprendre à leur compte les thèses racistes et xénophobes, les Français émettent, à une large majorité, des jugements favorables* ». A la question « *Quand vous entendez parler de l'Algérie, est-ce que cela éveille en vous beaucoup d'intérêt ?* », 15 % ont répondu oui, contre « *assez d'intérêt* » 36 %, « *peu d'intérêt* » 33 %, « *pas du tout d'intérêt* » 15 %. Parmi les 15 % très intéressés, il y a 55 % d'électeurs de gauche et 38 % de personnes âgées de plus de cinquante ans, dont la jeunesse a été marquée par le conflit algérien.

Malgré le contentieux bilatéral, près de deux Français sur trois (66 %) considèrent l'Algérie comme un « *pays ami* ». Quelque 41 % la voient comme « *un pays qui cherche sa voie de manière originale* », et seulement 33 % comme un « *pays socialiste* ».

Les causes principales des troubles sont, selon ce sondage, le désarroi de la jeunesse (64 %), les difficultés économiques (58 %), le manque de démocratie (46 %). D'autre part, 55 % sont d'opinion que « *la répression des manifestations porte atteinte aux droits de l'homme, il est normal que les autorités politiques et intellectuelles françaises les condamnent publiquement* ».

Jeune Afrique écrit à ce sujet : « *Les jeunes, surtout habitués à l'idée que les droits de l'homme n'ont pas de frontières, sont majoritairement enclins (63 % des dix-huit-vingt-quatre ans) à estimer que les autorités françaises ne devaient pas avoir de scrupules pour condamner la répression. Egalement « troublés », les sympathisants socialistes, qui pourtant seraient,* a priori, *les plus disponibles pour approuver le gouvernement, regrettent (62 %) la timidité du premier ministre à condamner la répression. Sur cette question, la tranche d'âge cinquante-soixante-quatre ans se distingue encore : 42 % estiment que le gouvernement français n'avait pas à prendre position. Comme si, vingt-cinq ans après la guerre, ils voulaient signifier : « Nous avons déjà donné, cela ne nous regarde plus... »*

Voici la conclusion de l'hebdomadaire :

« *Ce sondage, décidément, va à l'encontre des idées reçues. Alors que l'on croyait les Français obnubilés par leur sécurité sociale et seulement intéressés par leur voiture et leur retraite, repliés frileusement sur eux-mêmes en attendant d'hypothétiques lendemains de rigueur et d'austérité, ils sont 70 % à estimer que la France doit « maintenir » (55 %) ou « accroître » (15 %) son aide à l'Algérie.* »

Proche-Orient

Léger rapprochement entre Le Caire et Tripoli

L'Egypte ouvre son espace aérien aux avions libyens

LE CAIRE
de notre correspondant

Confirmant une évolution perceptible depuis quelque temps, l'Egypte a levé, le dimanche 4 décembre, un interdit vieux de onze ans : Le Caire a rouvert son espace aérien aux avions lybiens, qui pourront désormais non seulement survoler l'Egypte, mais transiter sur ses aérodromes.

L'espace aérien égyptien avait *été fermé aux avions* libyens après la guerre des frontières à laquelle s'étaient livrés les deux voisins en juillet 1977. Cette mesure confirme donc l'amélioration, *depuis quelques mois*, du climat entre Le Caire et Tripoli, qui avaient déjà mis une sourdine à leur guerre des ondes.

Les progrès dans les rapports entre Le Caire et Tripoli sont dus au récent rétablissement des relations entre l'Algérie et l'Egypte. Le Caire, qui ne cachait pas sa méfiance à l'égard du régime du colonel Kadhafi, semble avoir reçu des assurances de la part d'Alger, qui entretient de bonnes relations avec la Libye. Toutefois, le lourd contentieux entre les deux pays n'est pas encore réglé, et les autorités du Caire tempèrent la réouverture vers la Jamahiriya. Les frontières entre les deux pays restent ainsi fermées malgré les réclamations réitérées de Tripoli, qui voudrait rouvrir les routes avec Le Caire.

A. B.

Mort d'Amiram Nir l'une des principales figures de l'affaire de l'Irangate

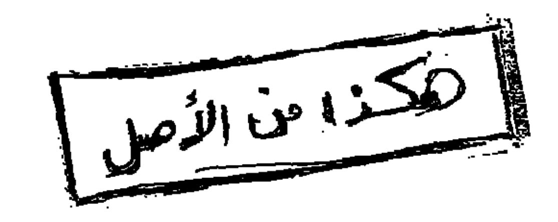
L'ancien conseiller antiterroriste israélien Amiram Nir a été tué, mercredi 30 novembre, dans un accident d'avion au Mexique, où il voyageait sous une fausse identité. L'une des personnalités-clés mêlées à l'affaire de l'Irangate, il avait effectué un voyage à Téhéran en mai 1986, en compagnie de M. Robert McFarlane, alors conseiller à la sécurité de la Maison Blanche.

Au cours des auditions de la commission d'enquête du Congrès américain, l'an dernier, Oliver North — le principal accusé américain dans cette affaire — avait affirmé que l'idée d'utiliser les profits des ventes d'armes américaines à l'Iran, en faveur d'autres opérations secrètes, avait été formulée pour la première fois par Amiram Nir au cours d'entretiens qu'il avait eus avec lui en janvier 1986 à Washington.

A la suite du décès d'Amiram Nir, le *Washington Post* a rendu public, dimanche, une interview que ce dernier lui avait accordée en juin 1988, et au cours de laquelle il avait *affirmé que les Etats-Unis et Israël* avaient conclu en 1985 un accord secret, dont l'existence a été démentie par Washington et Jérusalem, autorisant des opérations antiterroristes. — *(AFP, Reuter, AP.)*

● **Trois Palestiniens tués en *Cisjordanie et à Gaza*.** — Un Palestinien a été tué par balles samedi 3 décembre dans le village de Beït-Furik (région de Naplouse, en Cisjordanie) et un autre, originaire de la bande de Gaza, a succombé à des blessures reçues mardi dernier, a-t-on appris de source palestinienne. Une jeune Palestinienne a, enfin, été tuée lundi dans la bande de Gaza. Les affrontements de samedi et dimanche dans l'ensemble des territoires occupés ont fait en outre une vingtaine de blessés. — *(AFP.)*





Diplomatie

La réunion des Douze à Rhodes

Un sommet à moitié convaincant

RHODES
de notre envoyé spécial

Dans l'esprit des Douze, comme de la Commission européenne, la première vertu du conseil européen de Rhodes devait être de nature pédagogique : établir que la Communauté pouvait aller de l'avant. Les chefs d'Etat et de gouvernement délibéraient de manière harmonieuse, même lorsque des divergences profondes, dûment identifiées, subsistaient entre les pays membres.

La démonstration n'a été qu'à moitié convaincante. Certes, il n'y a pas eu d'éclat ; mais la discussion s'est terminée samedi sur un ton acide, que laissait transparaître le compte rendu final fait pas M. Mitterrand pour la presse française, et elle n'a pas été suffisamment productive pour qu'on soit convaincu que *« ce qui nous rapproche est plus important que ce qui nous divise »*. Telle avait été la réplique de M. Jacques Delors, le président de la Commission européenne, au lendemain du discours de combat prononcé par le premier minstre britannique à Bruges. La charge de querelles potentielles que contenait cette intervention reste intacte. L'affrontement demeure programmé pour la fin du printemps 1989 et il portera sur les trois principaux dossiers, qui seront abordés au cours de la présidence espagnole, puis française : la dimension sociale du grand marché, le rapprochement des fiscalités, le renforcement de la coopération économique et monétaire. *« On peut souhaiter beaucoup d'énergie à M. Gonzalez »*, a dit le président de la République, qui retirait de ce sommet l'impression que certains — Mme Thatcher pour ne pas la citer — souhaiteraient voir *« s'embourber »* le processus communautaire.

Certes, la Communauté n'est pas bloquée, et c'est ce qui distingue cette crise de celles qui l'ont précédée. Les Douze ont pu constater que la mise en place du marché intérieur s'opérait à un rythme satisfaisant. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont joué leur rôle en invitant le conseil des ministres de la CEE à *« achever rapidement »* l'examen des textes concernant les marchés publics, les banques et services financiers, le rapprochement des normes techniques et la propriété industrielle ; ou encore en relevant des domaines où les progrès ne sont pas assez rapides : l'énergie, les contrôles vétérinaires, la libre circulation des personnes.

La France a demandé lors du sommet de Rhodes que la question du siège du Parlement européen soit examinée lors d'un prochain conseil des Douze. Dans sa conférence de presse M. Mitterrand s'est dit *« attentif »* au *« transfert insidieux »* qui est en train de se produire dans le sens d'un éloignement des parlementaires de Strasbourg vers Bruxelles. Le risque est de voir convoquées à Bruxelles *« des réunions exceptionnelles tous les quatre matins »*, ce qui aboutirait à *« une situation de fait »* en distorsion par rapport au droit, a ajouté le président. Il a rappelé que toute décision concernant le siège des institutions européennes suppose un accord unanime des gouvernements. *« Il est évident*, a-t-il cependant ajouté, *que si l'on devait en rester là, il serait difficile de retenir le mouvement esquissé. Il faut prévoir des aménagements, notamment en ce qui concerne les transports aériens et les bâtiments pour les réunions. »*

Cette dernière implique la suppression des contrôles aux frontières. Le Royaume-Uni, invoquant la menace terroriste, hésite à s'engager dans cette voie, alors que M. Mitterrand fait remarquer que ce n'est généralement pas aux frontières qu'on arrête les terroristes. Les Douze ont accepté l'idée que la création d'un espace sans frontières *« était liée au progrès de la coopération intergouvernementale dans la lutte contre le terrorisme, la criminalité internationale, la drogue et les trafics de toutes natures »*.

Pour accélérer les progrès nécessaires, il ont décidé, à l'initiative de M. Delors, que chaque Etat membre désignerait un responsable chargé de coordonner les efforts de coopération en matière de sécurité.

Restent cependant les dossiers les plus conflictuels. Mme Thatcher n'a pas changé d'avis sur l'inutilité d'une politique d'accompagnement social. A ses yeux, la prospérité et l'équité résulteront tout naturellement du supplément de croissance suscité par le grand marché. Le texte final s'en tient sur le sujet à une formulation peu contraignante, où certains repèrent déjà des possibilités de compromis.

Le désaccord sur la politique fiscale est plus net. Voici quelques mois, les Français n'ont donné leur feu vert à la directive sur la libération des mouvements de capitaux qu'à la condition que les Douze rapprochent les impôts prélevés sur le revenu des actions et des obligations. Mme Thatcher est contre une telle harmonisation et l'a répété avec vivacité samedi. *« J'ai dû intervenir pour que le lien entre la libre circulation et l'harmonisation fiscale soit respecté dans les conclusions de la présidence »*, a indiqué M. François Mitterrand. Et encore, le texte adopté n'est pas dépourvu d'ambiguïté.

Les états généraux de l'audiovisuel

La réunion de Rhodes a été fructueuse pour le président de la République, qui a vu son projet d'« Eurêka » audiovisuel chaudement accueilli. La CEE apportera son appui aux efforts entrepris par ses industriels pour développer et vendre un système européen de télévision à haute définition. Le conseil européen a approuvé l'idée de convoquer, au printemps prochain, *« une réunion qui rassemblera toutes les parties prenantes du secteur de l'audiovisuel dans la Communauté, mais aussi hors de la Communauté, et qui, en s'inspirant de l'expérience d'Eurêka, aura pour objet d'encourager l'émergence d'un véritable marché audiovisuel européen »*.

Les Douze ont demandé que la directive communautaire sur la *« télévision sans frontières »*, qui déterminera dans quelles conditions les programmes peuvent librement circuler dans la CEE, soit établie en conformité avec la convention du Conseil de l'Europe, récemment approuvée à Stockholm.

On a pu noter, à propos de l'audiovisuel comme de l'environnement, la volonté exprimée par les chefs de gouvernement d'étendre la coopération au-delà des Douze. Bien sûr aux pays de l'AELE (Association européenne de libre échange), mais aussi, avec une sollicitude particulière et nouvelle, aux pays de l'Est.

PHILIPPE LEMAITRE.

Les frustrations de M. Mitterrand et de M. Delors sur la question palestinienne

Si l'Europe avance sur le plan économique, même en marquant des *pauses*, même en se réservant pour de prochains conflits, elle reste incapable de parler d'une seule voix de politique étrangère. Le communiqué final des Douze se borne ainsi sur la question palestinienne à renvoyer au texte mis au point par les ministres des affaires étrangères le 21 novembre, avant la *décision des Etats-Unis d'interdire* l'accès de leur territoire — et aux Nations unies — à M. Arafat. *« Personnellement, j'aurais souhaité qu'on complétât ce texte »*, a déclaré samedi à Rhodes M. Mitterrand, qui a ajouté, à propos de la décision américaine : *« Je préfère ne pas la comprendre, car cela me donnerait une vision pessimiste de l'avenir. Sur le plan du droit, il n'est pas possible pour un pays hôte d'intervenir dans la vie intérieure d'une organisation internationale de cette manière. »* Le président aurait préféré aussi *« voir constatée par écrit la représentativité de l'OLP »*. Quant à la reconnaissance de l'Etat palestinien, *« de nombreux pays de la Communauté n'y sont pas prêts »*, a noté le président, en ajoutant : *« D'autres pensent qu'entre la reconnaissance et la non-reconnaissance, il y a des étapes significatives ; je suis de ceux-là. »*

Le sujet a, semble-t-il, donné lieu à l'un des débats les plus tendus à Rhodes. Mme Thatcher s'est, en effet, opposée à toute critique par les Douze de la décision américaine ; elle a rejeté les propositions grecques appuyées par la France et l'Italie, notamment celle consistant à se faire représenter à haut niveau — par les ministres des affaires étrangères — à *la réunion de Genève*, où les Nations unies entendront M. Arafat. Mme Thatcher, cette *fois, n'était pas seule ; elle a été* suivie par le Danemark et les Pays-Bas et, bien que de façon plus discrète, par l'Allemagne. Cette dernière observe traditionnellement et pour des raisons historiques une certaine réserve sur le sujet, et M. Mitterand ne peut compter sur l'appui du chancelier, qui, en bien d'autres domaines, donne aux *initiatives* françaises l'impulsion nécessaire. On peut noter aussi que M. Gon*zalez ne s'est pas rangé résolu*ment, sur cette question, du côté de la France et des pays du Sud.

M. Jacques Delors, pour sa part, analyse la position, finalement très modérée, des Douze comme un échec de la concertation. Il s'en est plaint dimanche, lors de l'émission « Le grand jury RTL-*le Monde* ». *« Les Palestiniens attendaient un geste de l'Europe, l'Europe ne l'a pas fait »*, a-t-il regretté. *« Il faut que l'Europe soit utile, positive, se fasse désirer, non seulement sur le plan économique — c'est déjà le cas, — mais aussi sur le plan de la politique étrangère. »* Ce différend européen a été immédiatement enregistré du côté palestinien. Le chef du FDLP, M. Hawatmeh, a déploré dimanche à Damas *« l'incapacité de la CEE d'adopter une position unie et de faire pression sur Washington et Tel-Aviv pour hâter la tenue d'une conférence internationale de paix »*.

C. T

Pour le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

MM. Lech Walesa et Andreï Sakharov à Paris le 10 décembre

Lech Walesa et Andreï Sakharov, deux prix Nobel de la paix, seront, si tout va bien, les invités de M. François Mitterrand, samedi 10 décembre, pour marquer le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

L'académicien Sakharov, qui se trouve en ce moment aux Etats-Unis, viendra à Paris sur le chemin du retour. Le dissident soviétique Lev Timofeev, que M. Mitterrand avait vu lors de son passage à Moscou il y a dix jours, a aussi été invité, mais ne dispose pas pour l'instant de passeport.

Quant au président de Solidarité, il devait aller chercher son passeport lundi, après avoir reçu l'assurance qu'il serait autorisé à voyager, pour la première fois depuis 1981. Reste cependant le problème du professeur Bronislaw Geremek, l'un de ses plus proches conseillers, parfait francophone et francophile, sans lequel il ne veut pas se déplacer à Paris. M. Geremek a essuyé plusieurs refus de passeport ces derniers temps, mais on peut imaginer que les autorités polonaises, une fois prise la décision de laisser sortir M. Walesa, qui était la plus difficile, feront un petit effort pour M. Geremek. Le vœu de M. Lech Walesa de profiter de ce voyage pour se rendre à Lourdes ne sera, en revanche, pas exaucé, faute de temps, selon son porte-parole. Sa femme, Danuta Walesa, pour sa part, restera à Gdansk. M. Walesa souhaite rencontrer à Paris les dirigeants syndicaux français, sauf ceux de la CGT, a indiqué M. Geremek.

Les autorités tchécoslovaques ne seront pas en reste : après M. Alexandre Dubcek, le leader du « printemps de Prague », qui a pu passer deux semaines en Italie le mois dernier, c'est son ancien ministre des affaires étrangères, M. Jiri Hajek, signataire de la Charte 77, qui va être autorisé à se rendre en Autriche, à l'invitation de l'Institut de recherche sur la paix. Ce sera aussi, pour M. Hajek, le premier déplacement à l'étranger depuis 1969.

A Prague, cinq mouvements d'opposition, dont la Charte 77, ont appelé à un rassemblement le 10 décembre pour commémorer la Déclaration des droits de l'homme. — *(AFP, UPI.)*

Le gouvernement face à l'agitation sociale

Course contre la montre

Un mal aux racines profondes, aggravé — ou au moins entretenu — par une pédagogie insuffisante, et « pollué » par un affrontement politique partisan : tel est le diagnostic qu'appelle le malaise social qui touche le pays depuis plusieurs semaines. Le gouvernement Rocard a, dans cette affaire, au moins un mérite : celui de tenter de réfléchir « à chaud » sur la nature réelle du mouvement auquel il est confronté, voire sur les erreurs qu'il a commises dans sa gestion, sans se limiter à l'explication publique et facile du : « C'est la faute au PC. » Même s'il ne veut pas exonérer la direction communiste de ses responsabilités.

Acteur direct, et souvent critiqué, dans les conflits, M. Claude Evin, ministre de la solidarité, l'a reconnu samedi à Grenoble : c'est bien une profonde évolution de la société — qu'aucun gouvernement, dit-il, n'a su gérer jusqu'ici — qui produit un paysage social *« plus tourmenté qu'il n'y paraît »*, avertit M. Evin.

Le ministre rocardien n'est pas le premier à souligner la crise des *« médiations »* dans les conflits sociaux. Mais, à la lumière de son expérience avec les infirmières, il souligne le mélange de revendications corporatistes et d'aspirations morales qui caractérise les nouveaux mouvements sociaux et les rend d'autant plus complexes à gérer.

Mal à l'aise pour traiter ces mouvements, le gouvernement voit quand même un avantage dans cette mutation : son calme relatif, et parfois surprenant, devant les mouvements sociaux tient au fait qu'il est persuadé que l'ensemble de ces mouvements, malgré le PCF et la CGT, ne sont pas, au fond, dirigés contre lui. Les cartes sont brouillées de la même façon — d'après la perception qu'en ont les sphères gouvernementales — quant à l'attitude de l'opinion publique : le PCF n'a pas tort de remarquer que les usagers victimes des grèves sont eux aussi des salariés, grévistes passés ou potentiels, puisqu'on ne constate guère, juge-t-on dans les milieux gouvernementaux, d'agressivité dans l'opinion à l'égard des grévistes, pas plus qu'à l'égard du gouvernement.

Selon cette analyse, le gouvernement est donc engagé dans une sorte de course contre la montre : déjà *« à la remorque »* (comme l'ensemble de la classe politique) des mutations profondes de la société, il doit faire entrer dans la vie des gens les changements qu'ils attendent, avant qu'un capital de confiance qui existe toujours ne soit dilapidé. Course contre la montre d'autant plus difficile que M. Rocard et ses ministres passent leur temps à répéter qu'il faut *« du temps au temps »* pour que le changement prenne forme.

Dans ce contexte, la pédagogie gouvernementale, le mode de gestion des difficultés, prennent toute leur importance. Et c'est là que le bât blesse.

Avec une cruauté bonhomme, et, peut-être, un *secret sentiment de revanche, M. Jacques Delors,* dimanche, lors du « Grand Jury RTL-*le Monde* », a mis le doigt, tout en se refusant à *« tirer sur le pianiste »*, sur les insuffisances du gouvernement : en trois coups de cuiller à pot, M. Delors — qui, il est vrai, est dans une situation plus confortable mais avait tiré la sonnette d'alarme dès la rentrée d'automne, — a présenté l'argumentaire simple et pratique, comme dirait M. Chevènement, que le gouvernement, jusqu'ici, n'est pas parvenu à élaborer.

Tracer des *« perspectives »*, redonner vie au « contrat », l'ironie du sort veut que ces idées soient précisément celles qui animent, en principe, M. Rocard. Le message de M. Delors — la France entre dans la *« dernière ligne droite »* de l'effort — n'est pas, fondamentalement, différent de celui de M. Rocard. C'est la façon de gérer cette dernière ligne droite qui diffère.

Certes, le gouvernement n'a pas attendu M. Delors pou.. prendre conscience du fait qu'il est confronté à un préoccupant *« déficit d'explication »*. Combler ce déficit est désormais à l'ordre du jour. Le pari n'est pas gagné d'avance, et la pédagogie n'est pas seule en cause. Au-delà, une question de fond demeure *posée, que relance à sa manière M. Delors.*

Le gouvernement pouvait, d'emblée, tourner le dos à la politique de gestion *« au coup par coup »* des conflits sociaux pour engager une vaste négociation qui se serait apparentée à ce qu'a prôné avec constance M. Jean Poperen, dans les mois qui ont *précédé l'élection présidentielle. L'ouverture d'une* telle négociation aurait-elle ouvert les vannes à un flot incontrôlable ? Ou bien, au contraire, aurait-elle permis de faire l'économie de ces interminables semaines de malaise social ?

Il est sans doute trop tard pour changer son fusil *d'épaule, face au PCF qui augmente sa pression et* engage, lui aussi, une sorte de course contre la montre avec le gouvernement : l'annonce, à la fin de l'année ou au début de 1989, de l'élaboration d'un « projet d'entreprise » pour la fonction publique, alliée à une présence médiatique plus lourde, parviendra-elle à calmer l'incendie avant d'arriver au *« Noël agité » que promet M. André Lajoinie au gouvernement ?*

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

Devant les jeunes rocardiens

« La rigueur n'est pas une fin en soi »,

souligne M. Claude Evin

GRENOBLE
de notre envoyé spécial

M. Claude Evin, porte-parole du gouvernement, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, a mis à profit son intervention, samedi 3 décembre, devant la première convention régionale des clubs Forum (jeunes rocardiens), réunie sur le thème « Rénover la politique », pour esquisser une analyse des tendances de fond qui sous-tendent, selon lui, les actuels conflits.

Accueilli, devant l'hôtel où se réunissait cette convention, par quelques dizaines de manifestants, notamment de pharmaciens, M. Evin a expliqué aux jeunes rocardiens que l'agitation sociale est liée à la *« perception »* que les salariés ont de la situation économique mais est surtout *« la manifestation de l'évolution de notre société »*. Il nous faut, a continué M. Evin, *« prendre la mesure de* [ces] *évolutions (...) qui se traduisent par deux caractéristiques étroitement mêlées : crise d'identité et crise de représentation »*.

Le ministre a réfuté l'idée que l'individualisme régnerait désormais *« seul en maître »*, et a précisé : *« Les actions collectives n'ont pas disparu (...) mais ne sont plus construites comme par le passé. Aujourd'hui, ces actions collectives ne sont plus structurées par un projet à long terme (...). Un mouvement de coordination est sans doute (...) la manifestation (...) d'un « ras-le-bol », mais l'expression de cette manifestation, elle, est subite alors que l'expression d'un mouvement syndical s'inscrit (...) dans la durée. »*

C'est pourquoi, selon M. Evin, *« les mouvements qui se manifestent aujourd'hui sont sans doute plus dominés par l'exigence du présent et ils révèlent même (...) un souci corporatiste (...) étroitement mêlé avec des engagements collectifs qui se font sur des valeurs abstraites, absolues »*. Conséquence : *« Les médiations qui structuraient l'action du mouvement ouvrier traditionnel tendent à s'effacer, les compromis en sont d'autant plus malaisés à définir. »* Il s'agit là d'*« un défi majeur pour le socialisme, qui a besoin d'acteurs sociaux reconnus »*. Dans ce paysage *« plus tourmenté qu'il n'y paraît »*, la gauche ne doit pas oublier, si elle veut se faire entendre, que *« la rigueur n'est pas une fin en soi, mais (...) un temps nécessaire pour engranger les réformes qui permettent de transformer la société française en profondeur »*.

Le ministre a conclu : *« C'est dans la capacité de la société à contractualiser et à négocier avec elle-même que résideront les chances du socialisme. »*

J.-L. A.

M. Lajoinie promet un « Noël agité »

« On va vers un Noël agité si le gouvernement n'entend pas raison », a déclaré M. André Lajoinie, président du groupe communiste à l'Assemblée nationale, le dimanche 4 décembre à l'émission du « Grand Oral » de la radio Pacific FM. Il a ajouté que détenaient *« la clé de la situation le gouvernement et la direction des entreprises »* et que *« beaucoup de patrons, dans le privé, ont consenti des augmentations de salaires qui n'ont pas été consenties dans le public et c'est pourquoi le mouvement ne s'est pas déclenché dans le privé »*.

A propos des élections municipales, M. Lajoinie a expliqué qu'il ne pouvait y avoir des listes avec les *« rénovateurs »* car *« ils ne représentent rien »* ; quant à M. Pierre Juquin *« il a disparu de la circulation »*.

L'opinion selon l'IPSOS et la SOFRES

Critiques majoritaires mais confiance maintenue à M. Rocard

L'opinion publique n'apprécie guère les grèves dans les services publics, mais n'en est pas encore à mettre en cause le droit de grève de ses agents, et si elle en fait porter la responsabilité aux gouvernants, ceux-ci conservent la confiance d'une majorité de sondés. C'est en tout cas l'analyse qui ressort de deux sondages qui viennent d'être publiés.

Le premier a été réalisé auprès de huit cents personnes, les 28 et 29 novembre, par IPSOS pour *le Point*. Il en ressort que si 56 % des sondés sont favorables à une *« modification dans un sens restrictif de la loi concernant le droit de grève dans le service public »*, 64 % estiment que ses agents doivent *« avoir le droit de faire grève à n'importe quelle date pourvu qu'ils aient déposé un préavis »*. De même, si 55 % des sondés désapprouvent l'attitude des salariés de la RATP, 57 % celle de ceux des P et T, 63 % celle de la CGT, et 52 % celle du gouvernement, 54 % ne souhaitent pas que les ministres concernés soient remplacés, ce chiffre montant à 60 % pour le premier ministre.

Pourtant M. Michel Rocard perd 9 points de confiance, en un mois, au baromètre de la SOFRES publié par *le Figaro Magazine*, et réalisé du 21 au 24 novembre auprès de mille personnes. Mais avec 13 % des sondés qui lui font *« tout à fait confiance »* 44 % qui lui font *« plutôt confiance »*, il reste nettement au-dessus de la barre des 50 % (57 %). M. François Mitterrand aussi, qui avec 58 % de confiance a perdu 5 points en un mois. Comme toujours dans les périodes de crise, M. Raymond Barre en profite : 49 % des sondés souhaitent *« lui voir jouer un rôle important au cours des mois et des années à venir »*, il gagne cinq points en un mois, alors que M. Giscard d'Estaing n'en gagne que deux, à 36 %, et M. Chirac que un, à 35 % ; M. Jean-Marie Le Pen, il est vrai, en gagne trois, à 11 %, alors que M. François Léotard en perd cinq, à 37 %, et M. Pierre Méhaignerie en perd deux, à 27 %, malgré, ou à cause de ses gentillesses pour le gouvernement.

Au « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Jacques Delors définit une bonne politique salariale

Invité, dimanche 4 décembre, du « Grand Jury RTL-*le Monde* », M. Jacques Delors, président de la commission des Communautés européennes, a donné son sentiment sur la situation économique et sociale de la France. *« Une note d'optimisme,* a-t-il dit, *est autorisée aujourd'hui, à condition, bien entendu, de ne pas relâcher l'effort de la dernière ligne droite. (...) Il convient toutefois de bien distinguer la rigueur tous azimuts que j'ai dû proposer en 1982-1983 et la rigueur dans la croissance qui appelle, à mon avis, que l'on dessine quelques perspectives, de façon à ne pas manquer cette dernière ligne droite. »*

Interrogé sur la gestion de l'agitation sociale par M. Michel Rocard, M. Delors s'est refusé à *« tirer sur le pianiste »*, mais a répondu : *« Il faut redonner au contrat sa vigueur, son état d'esprit initial. (...) Il faut repartir de la base. Voilà ce qu'il faut dire aux Français : nous sommes dans la dernière ligne droite de la rigueur, sauf si la situation économique internationale devenait un jour plus mauvaise, bien entendu. Nous allons créer cette année cent cinquante mille emplois contre quatre-vingt mille l'an dernier ; nous allons avoir une croissance située entre 3,5 % et 4 %. Nos exportations augmentent de 8 %, mais nos capacités de production sont un peu étroites. Il y a des risques de surchauffe, donc d'inflation : il faut donc maintenir la rigueur. »*

A propos de salaires

« Qu'est-ce que la rigueur ?, a continué l'ancien ministre des finances. *C'est gérer mieux. Il faut dire aux Français que, dans le cadre du contrat, où leurs rémunérations seront liées aux progrès de la production, à la stabilité monétaire, entre autres, ils pourront obtenir davantage, qu'ils participeront aux fruits de l'effort collectif et qu'ils le méritent bien puisqu'en 1983 ils ont accepté, sans mot dire, la désindexation des salaires, ce qui a été quand même quelque chose de très important. »*

M. Delors a donné sa définition d'une bonne politique salariale en proposant trois éléments : *« Salaire paritaire »* (lié à l'état de l'économie), *« salaire participation »* (lié à l'état de l'entreprise), *« salaire promotion »* (lié à la carrière du salarié).

L'impatience des « administrateurs » de l'Assemblée nationale

Le mal à l'âme des nantis

Profitant de l'arrivée à l'hôtel de Lassay d'un nouveau président de l'Assemblée nationale tout désireux de revaloriser le rôle et l'image du Parlement, les *« administrateurs »* du Palais-Bourbon ont sauté sur l'occasion pour faire valoir auprès de lui *« la priorité du renforcement de l'administration parlementaire »*.

Présidé par M. Jean-Yves Grehal, l'Association des administrateurs de l'Assemblée nationale, qui regroupe environ 70 % de ces hauts fonctionnaires sur un total de cent cinquante et un, a remis pour la première fois à M. Fabius *« une contribution à une réflexion sur les structures administratives et les carrières »*. Elle juge qu'il existe *« un manque global d'efficacité d'une administration très hiérarchisée, au sein de laquelle une part excessive des énergies est absorbée par la résolution des conflits internes »*. Elle dénonce *« l'absence de structures de communication et de relations extérieures, la faiblesse des services des études, la difficulté de l'informatisation et l'excès de hiérarchie »*. L'association se plaint aussi d'un ralentissement de l'avancement dû à une pyramide des âges qui a été rajeunie dans les années 60.

Elle souhaite que les deux postes de secrétaires généraux actuels soient fondus en un seul et qu'il y ait cinq directeurs généraux alors qu'il n'y en a pas aujourd'hui et qui se répartiraient les dix-sept services actuels, dirigés par des « directeurs ». A cet effet, l'association va consulter l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée nationale pour recueillir leur avis sur ce projet de réforme.

Les suggestions faites par les hauts fonctionnaires de l'Assemblée — recrutés par un concours spécial du niveau de celui de l'ENA — montrent que les structures administratives du Palais-Bourbon ont effectivement besoin de s'adapter. D'ailleurs, M. Fabius avait déjà décidé de regrouper en une direction unique les services de communication et de presse ainsi que ceux de l'informatique avant de recevoir la visite des administrateurs.

Il est vrai aussi que ces fonctionnaires de l'Assemblée nationale, qui sont tous convaincus de leur haute valeur professionnelle, souffrent parfois de ne pas voir leurs talents s'épanouir puisqu'ils sont avant tout et par destination les auxiliaires des élus et les serviteurs du pouvoir législatif.

Ils souffrent d'être les héros obscurs et anonymes du travail législatif, fournissant aux élus les projets, les rapports, les discours, qui leur permettront de briller au soleil de la renommée.

Le fait de vivre dans un monde relativement clos peut parfois exacerber les rivalités. Le personnel de l'Assemblée nationale compte de nombreuses autres catégories. Auprès des administrateurs, les administrateurs adjoints, au nombre de soixante-quinze, constituent un corps spécial correspondant à celui des attachés des administrations centrales de l'Etat. Il y a aussi quelque deux cents secrétaires, des employés de bureau, environ cinq cent cinquante agents, le corps des sténos et celui des secrétaires des débats, qui sont souvent d'anciens normaliens.

A ce microcosme s'en ajoutent d'autres, mais qui ne se mélangent pas à lui tant les frontières invisibles sont nombreuses et étanches au sein du « Palais » : les quelque mille six cents « collaborateurs » de députés — institués en 1976, — attachés directement à la personne des élus et choisis par eux bien que payés par l'Assemblée nationale ; les secrétariats des groupes parlementaires, qui se sont beaucoup développés avec, notamment, un secrétariat général, des attachés de presse, des conseillers et des experts qui préparent les propositions de lois, les amendements, les discours et qui disposent de leurs propres documentations informatisées. Si les cinq cent soixante-dix-sept députés sont ainsi entourés d'environ trois mille personnes, l'« élite » des cent cinquante et un administrateurs se sent parfois isolée.

Beaucoup d'entre eux souhaiteraient parfois pouvoir briser la routine d'une carrière confortable mais trop linéaire — avec seulement trois grades : administrateur, conseiller, directeur de services — en obtenant des « détachements ». Mais outre la difficulté de principe à enfreindre la règle sacro-sainte de la séparation des pouvoirs, qui les empêche de se mettre au service de l'exécutif, les administrateurs de l'Assemblée — et ceux du Sénat plus encore — souffrent d'un lourd handicap : ils sont trop bien payés ! En effet, à qualification égale, ils ne peuvent trouver ailleurs qu'au Palais-Bourbon de rémunération équivalente. Car à leur traitement, qui se situe aux niveaux les plus hauts des grades de la fonction publique nationale, s'ajoutent les primes pour séances de nuit qui, par exemple de 1981 à 1987, ont représenté en moyenne annuelle 30 % à 40 % du traitement, mais qui, en 1988, ne devraient s'élever... qu'à environ 18 %.

Si ces « nantis » n'ont pas d'états d'âme, ils ont cependant mal à l'âme car leur unique souci, assurent-ils, est de moderniser l'administration pour *« mieux servir l'Assemblée dans le respect des valeurs permanentes d'objectivité et de discrétion »*. Naturellement !

ANDRÉ PASSERON.

Politique

Au Forum « RMC-FR 3 »

M. Alain Juppé propose de « démocratiser » le RPR

M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, invité du « Forum FR 3-RMC », dimanche 4 décembre, a cité « deux points faibles » de son mouvement : *« Notre image dans l'opinion publique est parfois un peu vieillie, parfois même un petit peu ringarde. Il faut lui redonner plus de modernité. »* D'autre part, a poursuivi M. Juppé : *« Il faut que le RPR soit davantage un lieu où on réfléchit, où on débatte, où on dialogue ».*

Indiquant les « directions générales » du projet de réforme des statuts du RPR qu'il soumettra au comité central du 17 décembre, puis à un congrès extraordinaire le 29 janvier, M. Juppé a poursuivi : *« Je souhaite que partout, dans nos assemblées, au niveau du département, de la région, et au niveau national, il y ait exclusivement des membres élus. Soit des élus du suffrage universel, des députés, des conseillers régionaux, etc., soit des élus de la base du RPR, élus par les militants, mais qu'il n'y ait plus de membres nommés. Ou simplement à titre tout à fait exceptionnel. Voilà une première grande réforme : la démocratie, c'est d'abord l'élection. Et puis, deuxième innovation : je trouve qu'il est tout à fait normal que le secrétaire général du Rassemblement pour la République puisse voir sa responsabilité mise en jeu devant le comité central du RPR, qui deviendra d'ailleurs son « conseil national ». On pourra donc me censurer. »*

M. Juppé a aussi fait remarquer : *« Je suis tout à fait hostile à l'idée d'un parti conservateur, parce que le mot conservateur en France a une connotation péjorative et moi je ne me sens pas du tout conservateur ; je crois, au contraire, qu'aujourd'hui le conservatisme c'est le Parti socialiste. Dieu est figé ! Et le socialisme aussi. Je crois qu'au contraire le mouvement est de notre côté. »*

Répondant à une question sur les propositions de M. Giscard d'Estaing relatives à l'opposition *(lire par ailleurs)*, M. Juppé a estimé : *« Ce n'est pas la peine de créer un grand bidule si on n'est pas capable de se mettre d'accord pour faire une motion de censure. Donc ma réponse à la constitution d'une grande formation de l'opposition c'est : union aux municipales, union aux européennes. Et puis après, ça viendra tout seul. »*

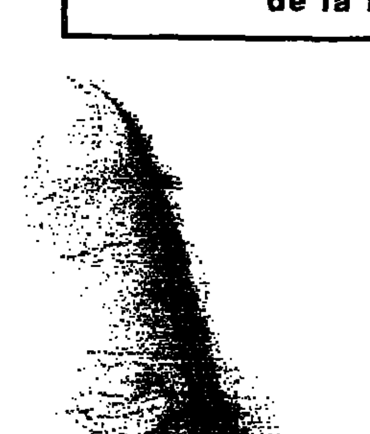
Récupération

EN annonçant une réforme des statuts du RPR, M. Alain Juppé veut marquer son passage au secrétariat général du mouvement par une initiative hautement démocratique. Tous les dirigeants du mouvement aux échelons national et local seront désormais élus soit par la base militante, soit préalablement au suffrage universel, comme ls perlementaires ou les élus locaux. Pour spectaculaire que soit cette annonce, son effet n'en est pas moins relativement limité. En vertu des statuts adoptés lors de la fondation du RPR en 1976 (et modifiés en 1986), seuls les secrétaires départementaux sont « nommés » par le secrétaire général, *lui-même « nommé » par le président* qui, lui, est élu au suffrage direct des adhérents. Mais la nomination du secrétaire fédéral doit être soumise à la ratification du comité départemental, lui-même composé d'élus et dirigé par un président élu.

La réforme envisagée par M. Juppé devrait toucher d'autres instances du mouvement dont le président nomme discrétionnairement les membres, le conseil national et la commission exécutive. Enfin, le secrétaire général pourra à l'avenir être censuré par le comité central. Ainsi les statuts du RPR ressembleront davantage à la nature et à l'articulation des institutions de la Ve République elie-mêmes.

Par cette réforme, M. Juppé vise à retirer toute prise au reproche de vie suffisamment démocratique adressé au RPR par ses adversaires politiques ou par ses alliés, mais aussi par ses propres « rénovateurs ». Il prend également de vitesse — comme il l'avait déjà fait à propos de la Nouvelle-Calédonie en organisant *une consultation des instances* et à propos du Front national en condamnant toute alliance avec lui — le *groupe des « rénovateurs » qui* avaient souhaité de telles réformes. M. Philippe Séguin et ses amis ne *pourront qu'approuver de tels projets* qu'ils avaient appelés de leurs vœux. Ainsi le RPR entend mettre à profit la *cure d'opposition à laquelle il est* contraint depuis sept mois non seulement pour tenter d'organiser l'opposition autour de lui, *mais aussi pour* donner à ses structures et à son action un nouvel élan.

A. P.



L'assemblée des clubs Perspectives et réalités

M. Giscard d'Estaing, missionnaire de l'union de l'opposition

Plus qu'un combat, l'union de l'opposition est pour M. Valéry Giscard d'Estaing un sacerdoce. Devant ses fidèles des clubs Perspectives et réalités, réunis samedi 3 décembre à Paris en assemblée générale (1), l'ancien président de la République a montré que, sur ce chemin cahoteux de l'union, il n'est point homme à mettre pied à terre à la première embardée. M. Giscard d'Estaing a choisi aujourd'hui une méthode : la discrétion. Ce qui ne le dispense pas, dans la coulisse, de redoubler d'activité.

A ceux qui, par exemple, lui ont reproché samedi d'être moins présent sur les médias que M. Pierre Méhaignerie, M. Giscard d'Estaing a rétorqué que cela était *« intentionnel »*, qu'il n'entendait pas *« participer aux querelles »* mais plutôt marquer, le moment venu, *« les étapes du redressement de l'opposition »*. Et d'abord bien sûr de l'UDF. Le 15 décembre, il sera l'invité de « Questions à domicile » sur TF 1, au nouveau siège de l'UDF, qui va quitter ses locaux vétustes du boulevard de La Tour-Maubourg pour la rue François-Ier. Occasion de démontrer que la maison UDF a des moyens et des ambitions.

M. Hervé de Charette a été chargé de rédiger une plate-forme municipale libérale. A la mi-janvier, tous les candidats UDF aux élections municipales seront rassemblés à Paris. Enfin, le président de l'UDF proposera bientôt aux partenaires RPR la mise en place d'*« une structure permanente et rationnelle »* afin de *« mieux organiser l'union »*.

Car M. Giscard d'Estaing a également une pédagogie : prendre une idée simple, s'y tenir et la répéter à satiété. Union, union, union. En revenant avec autant d'insistance sur cette exigence pour l'opposition, et même s'il s'est constamment gardé de les impliquer directement, ce message peut d'évidence être traduit comme un rappel à l'ordre à ces centristes qui s'interrogent aujourd'hui sur l'opportunité de censurer le gouvernement Rocard. Union, a donc rappelé le président de l'UDF, parce que c'est là simple question d'honnêteté politique vis-à-vis de l'électeur : *« Nous sommes dans l'opposition, il ne faut pas nous le reprocher. C'est le choix de nos électeurs. Leur vote ne doit pas être détourné. »*

Union aussi pour préparer l'alternance. *« On pouvait faire autrement*, n'a pu s'empêcher une nouvelle fois de regretter M. Giscard d'Estaing. *La dissolution de mai dernier a coupé la France en deux. Tout le mal vient de là. Où est la France unie ? On ne renvoie pas pour la faire battre la majorité avec laquelle on veut travailler, huit jours après avoir lancé le slogan de la France unie. »* Aujourd'hui, M. Giscard d'Estaing considère donc que chacun doit tenir *« son rôle » : « Etre clairement dans l'opposition ne signifie pas être contre tout ce qu'on propose. Les mesures bonnes, nous les soutiendrons, mais cela ne signifie pas que nous soutiendrons le socialisme. »*

« La France est dans une impasse »

Union enfin pour préparer l'Europe de 1993, préoccupation essentielle des centristes. *« Notre pays*, a d'abord fait observer M. Giscard d'Estaing, *est troublé et démoralisé. Il voit venir une grande échéance et il sait que, pour l'affronter, il devrait être politiquement uni et socialement paisible. Or la France est à l'heure actuelle dans une impasse. Elle a le sentiment d'être prise dans un piège. »* Enfin cette nécessité de l'union relève aussi, selon M. Giscard d'Estaing, des *« modalités d'harmonistaion politique avec le reste de l'Europe »*. Constatant qu'à ce niveau également *« la France est émiettée politiquement »*, il estime que *« notre pays ne peut plus envoyer ses députés européens siéger dans cinq groupes différents »*. Un argument auquel devraient être sensibles les centristes qui militent depuis longtemps pour plus de cohérence politique à Strasbourg.

En tout cas et en conclusion, M. Giscard d'Estaing a confirmé qu'il ne voulait rien brusquer : proposer, ne pas imposer. *« C'est l'évolution des attitudes*, a-t-il déclaré, *qui décidera si cette union doit être structurée en une seule grande formation UDF-RPR ou si elle s'organise autour de deux grandes formations distinctes. D'ici là, elle doit continuer sa démarche d'accord étroit. »* L'évolution des attitudes ? Toujours prompt à donner l'exemple, en évoquant les élections municipales, M. Giscard d'Estaing a ainsi souhaité *« un large succès au maire sortant de Paris ». « Il n'y a pas d'union véritable si nous ne prenons pas l'habitude de parler chaleureusement des uns et des autres »*, a-t-il fait incidemment remarquer. Tant il est vrai que le sacerdoce de l'union exige aussi le pardon de toutes les offenses !

DANIEL CARTON.

(1) Au cours de cette assemblée générale, M. Alain Lamassoure a été reconduit à l'unanimité dans ses fonctions de délégué général des clubs Perspectives et réalités.

La préparation des municipales

A Marseille, la droite exploite l'affrontement Pezet-Vigouroux

MARSEILLE
de notre correspondant permanent

Vingt-sept conseillers municipaux de droite (16 UDF, 10 RPR et 1 divers droite), dont M. Jean-Claude Gaudin, ainsi que le président de la fédération RPR des Bouches-du-Rhône, M. Maurice Toga, conseiller régional, regroupés dans une Association des élus municipaux pour l'image de Marseille, viennent de lancer une campagne dénonçant l'affrontement Pezet-Vigouroux interne aux socialistes. Sur quatre cents panneaux commerciaux et sur les murs de la ville, des affiches et affichettes ont été apposées depuis le vendredi 2 décembre.

Illustrées par deux guignols aux traits indentiques se tapant l'un sur l'autre, elles flétrissent *« la guerre socialo-socialiste »* qui *« déshonore »* ou *« ridiculise Marseille »*. D'autre part, dans un tract diffusé à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires, les auteurs de cette campagne relèvent *« le spectacle ridicule que donnent au reste de la France ceux qui prétendent diriger notre ville dans les années à venir »* et estiment que *« cette guerre* (...) *repose uniquement sur un conflit d'appétit personnel »* avant d'évoquer le *« triste passif »* des socialistes marseillais. *« Elus de Marseille*, proclament-t-ils, *nous ne pouvons tolérer plus longtemps de voir Michel Pezet et Robert Vigouroux, jour après jour, compromettre les chances de notre ville* (...). *Nous sommes persuadés que les Marseillais sont plus préoccupés de se rassembler pour bâtir un véritable projet que d'une guerre de clan qui, quelle qu'en soit l'issue, ne pourra déboucher que sur une impasse. »* Cette campagne, qui, selon l'entourage de M. Gaudin, rencontrerait *« un large écho dans la population marseillaise »*, met, pour la première fois, sur un même plan, MM. Vigouroux et Pezet, alors que, jusqu'ici, le maire de Marseille était plutôt épargné par la droite. On remarque, d'autre part, qu'au sein de l'Association des élus municipaux pour l'image de Marseille ne figure pas M. Jean Chélini, conseiller municipal CDS et président départemental de ce parti, qui a récemment pris ses distances avec M. Gaudin en évoquant la constitution d'un groupe centriste dans la prochaine municipalité.

GUY PORTE.

M. Michel Delebarre à l'assaut de Dunkerque

Au cours d'un meeting tenu, dimanche 4 décembre, devant des militants et sympathisants, M. Michel Delebarre, ministre des transports et de la mer, a confirmé son intention de se présenter à Dunkerque. Il y sera le challenger de M. Claude Prouvoyeur, maire sortant et sénateur CNI.

M. Delebarre, qui a été élu député de Dunkerque-Est, entend confirmer le succès remporté aux législatives de juin dernier. Il conduira *« une liste d'ouverture et de rassemblement, qui s'attachera à construire une plus grande solidarité et à bâtir l'avenir... »*

Cette liste et ce programme seront difinis dans les prochaines semaines. M. Delebarre veut *« reconquérir le beffroi »*, qui fut tenu autrefois par le Parti socialiste, afin de faire *« reconnaitre dans le contexte national et européen les capacités et les possibilités de Dunkerque... ignorées parce que, pendant trop d'années, ceux qui auraient dû en être les porte-parole ont été incapables de les exprimer et, plus encore, de les faire aboutir »*.

Ainsi, parmi les principaux responsables socialistes, M. Delebarre est le seul à prendre un risque que n'ont pris, ni M. Jospin (qui n'ira pas à Toulouse affronter M. Baudis), ni M. Fabius (qui évitera Rouen et M. Lecanuet), ni même M. Lang, qui continue de refuser une candidature parisienne. A Dunkerque, le maire est bien implanté et populaire. Si bien que M. Delebarre pourra, à Dunkerque, prendre la mesure de son impact personnel.

A Blois, M. Pierre Sudreau attend M. Jack Lang

BLOIS
de notre correspondant

A trois mois et demi du premier tour, l'élection municipale de Blois (Loir-et-Cher) a toutes les allures d'une équation à deux inconnues : la première, et la principale, est celle de la candidature du ministre de la culture et de la communication, M. Jack Lang ; la seconde est le nom sur lequel se portera l'investiture du RPR et de l'UDF, entre le maire sortant Pierre Sudreau et son jeune rival, M. Burdeyron.

Une chose est certaine : l'un comme l'autre iront bien à la bataille et ont, d'ores et déjà, engagé le combat. M. François Burdeyron, jeune énarque de trente-cinq ans, *secrétaire général de l'Association* nationale des élus régionaux, que préside M. Jacques Blanc, en avait déjà décousu avec le maire de Blois, en se présentant sous la bannière de l'URC contre le candidat soutenu par M. Pierre Sudreau lors des législatives de juin dernier. C'est finalement M. Lang qui l'avait emporté au second tour, devant un François Burdeyron qui avait comparé le maire de Blois à un « crocodile ».

Vendredi dernier, en annonçant de nouveau sa candidature et sa volonté d'aller jusqu'au bout, M. Pierre Sudreau a, lui aussi, donné dans la comparaison animalière en assimilant son jeune adversaire à un « cloporte ». A soixante-neuf ans, l'ancien ministre du général de Gaulle, qui dirige Blois depuis dix-sept ans, a retrouvé une nouvelle vigueur contre M. Burdeyron, lequel apparaît nettement comme son ennemi principal. Ne lui a-t-il pas récemment interdit l'entrée de la mairie ?

La lutte s'annonce donc chaude et se focalise actuellement sur l'obtention des investitures. Si, au niveau départemental, les soutiens du RPR et de l'UDF sont acquis à M. Pierre Sudreau, la question est plus délicate au plan national. Le PR pèse de tout son poids pour faire basculer l'investiture de l'UDF en faveur de M. Burdeyron.

Quant au ministre de la culture, il hésite encore à se jeter dans le bestiaire blésois. Du moins M. Jack Lang entretient-il un subtil suspense quant à l'éventualité de sa candidature. Il avait déclaré, le 13 novembre, préférer Blois à Paris, mais il retarde encore sa décision. En attendant, tout est prêt pour l'accueillir royalement : comité de soutien, journal électoral, campagne médiatique.

B. G.

L'élection législative partielle de Meurthe-et-Moselle

Forte progression du RPR au détriment du Front national

Battu de 176 voix le 12 juin dernier, M. Gérard Léonard, député sortant, candidat URC-RPR au siège de député de la deuxième circonscription de Meurthe-et-Moselle (Saint-Max, Vandœuvre), avait déposé un recours contre l'élection de M. Job Durupt (PS), lui aussi député sortant. Le Conseil constitutionnel avait, le 21 octobre, annulé le scrutin en raison d'*« irrégularités excessives »* dans l'organisation des opérations électorales à Tomblaine, commune dont M. Durupt est le *maire*.

Très critiquée tant dans l'opposition que dans la majorité, l'initiative de M. Léonard *finit par payer* : au premier tour de l'élection partielle, le dimanche 4 décembre, et malgré une forte abstention, le maire de Saint-Max devance très largement son adversaire et, en pourcentage, améliore son résultat du 5 juin de quelque 7 points. L'électorat de M. Durupt reste, en revanche, stable, alors que le Parti communiste *recule et que le Front national* s'effondre.

La tendance de ce premier tour conforte M. Léonard dans sa volonté de faire de cette élection partielle un test national, un souhait partagé par les personnalités qui étaient venues l'appuyer, Mme Barzach et MM. Juppé et Longuet en particulier. *Le RPR et l'UDF trouveront*, en outre, dans ce résultat un encouragement à l'union pour les échéances à venir. En revanche, l'entourage de M. Durupt s'était inquiété, à raison, du poids dont le climat social pèserait dans ce scrutin, malgré une campagne aussi importante que celle de son adversaire, avec, notamment, les visites de MM. Fabius et Mermaz. Entre les deux tours, on annonce le passage en Meurthe-et-Moselle de M. Chevènement, mais il faudrait une forte remobilisation des électeurs pour inverser la tendance.

Inscrits, 73 871 ; votants, 29 623 ; suffrages exprimés, 29 076. MM. Gérard Léonard (RPR), m. de Saint-Max, 13 966 (48,03 %) ; Job Durupt (PS), m. de Tomblaine, 12 280 (42,23 %) ; Claude Baumann (PC), m. de Varangéville, 1 750 (6,02 %) ; Jean-Pierre Pelot (FN), 938 (3,23 %) ; Mme Odile Beyel (POE), 142 (0,49 %).

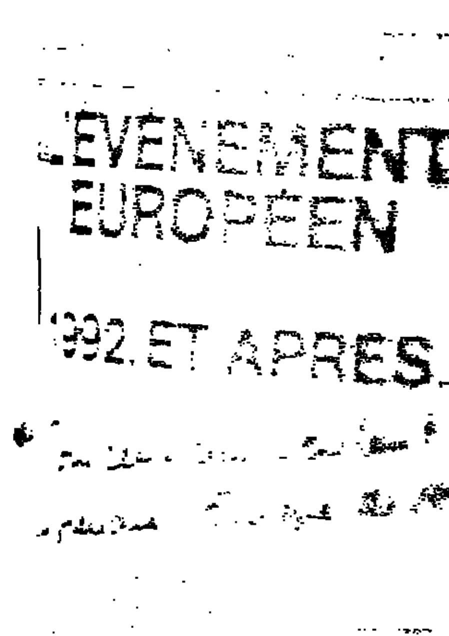
5 juin 1988. — Inscrits, 73 990 ; votants, 44 795 ; abstentions, 39,45 % ; suffrages exprimés, 43 263. MM. Durupt, maj. p. (PS), 18 196 (42,05 %) ; Léonard (URC-RPR), 18 109 (41,85 %) ; Pelot (FN), 3 917 (9,05 %) ; Baumann (PC), 3 041 (7,02 %).

24 avril 1988. — Mitterrand, 20 386 (35,63 %) ; Barre, 11 237 (19,64 %) ; Chirac, 9 357 (16,35 %) ; Le Pen, 8 883 (15,52 %) ; Waechter, 2 613 (4,56 %) ; Lajoinie, 2 053 (3,58) ; Laguiller, 1 356 (2,37 %) ; Juquin, 1 071 (1,87 %) ; Boussel, 249 (0,43 %).

8 mai. — Mitterrand, 32 292 (55,59 %).

16 mars 1986. — PS, 18 170 (35,68 %) ; UDF, 14 767 (29 %) ; RPR, 8 887 (17,45 %) ; FN, 5 082 (9,98 %) ; PC, 2 347 (4,60 %) ; MRG, 707 (1,38 %) ; LO, 654 (1,28 %) ; MPTT, 191 (0,37 %) ; LCR, 115 (0,22 %).

● **M. Tjibaou s'inquiète de l'action de M. Pons.** — M. Jean-Marie Tjibaou a lancé dimanche 4 décembre à Hienghène, le village dont il est le maire, un *« appel à la vigilance des divers signataires des accords de Matignon »* face à *« une situation qui risque de devenir périlleuse pour la suite »* du plan Rocard. Le président du FLNKS, qui intervenait à l'issue du 6e congrès de la coalition indépendantiste, a explicitement fait référence à la formation d'un *« front du refus »*, animé, a-t-il même précisé, d'élus locaux d'extrême droite et *« prévu par Bernard Pons à Paris »* le mois dernier dont l'action, en coulisse, *« peut non seulement déstabiliser le RPCR, partenaire de Matignon, mais aussi déstabiliser le pays, tout simplement »*. Et M. Tjibaou d'établir un parallèle historique entre la situation actuelle et *« le putsch de 1958 organisé de Paris avec la droite locale »* qui a sonné le glas de l'autonomie interne inscrite dans la loi-cadre Defferre.



Politique

Aux assises nationales des « comités Juquin »

Création de la « Nouvelle Gauche » pour le socialisme, l'écologie, l'autogestion

Par 62,96 % des voix, les quelque quatre cents délégués des anciens « comités Juquin », venant de soixante-quatre départements, réunis samedi 3 et dimanche 4 décembre à la Plaine-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), ont voté la création de la *Nouvelle Gauche pour le socialisme, l'écologie, l'autogestion* (*le Monde* du 3 décembre).

La « *Ligue* » *a perdu, mais elle a sauvé* « *ses* » *meubles* ; M. Pierre Juquin a gagné, mais il y a « *encore* » laissé des plumes! Ainsi se résume – trivialement – la constitution, dans la confusion et les tractations de couloirs, de la dernière formation en date à gauche qui, précisément, s'appelera désormais la *Nouvelle Gauche* (NG). Le miracle, un temps espéré par les amis de l'ancien dirigeant du PCF, *ne s'est pas* produit : la synthèse, déjà réalisée avec la tendance dite T 3 de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR), ne s'est pas étendue à une autre tendance trotskiste baptisée « *groupe de travail de la majorité* ». Ce sont donc trois textes qui se sont affrontés, contradictoirement, ce que semblaient regretter les partisans du « groupe de travail », pour définir l'avenir des « comités ».

La motion majoritaire présentée par M. Juquin, les directions du PSU (Parti socialiste unifié) et de la FGA (Fédération de la gauche alternative), ainsi que les trostkistes de la T3, a recueilli 255 suffrages, soit 62,96 %. Le texte d'opposition à la constitution de la NG, présenté par M. David Assouline (1) au nom de la majorité de la LCR, n'a obtenu que 72 voix (17,78 %), alors que la motion intermédiaire favorable, selon un de ses défenseurs, à « *un mouvement des comités à direction fédéraliste* » s'est intercalée avec 78 suffrages (19,26 %).

Les tenants de ce dernier texte de « *troisième voie* », qui ne souhaitaient pas avancer à marche forcée vers un mouvement qui, pour eux, est soumis au PSU et à la FGA, se sont divisés sur le vote de « *la charte* » de cette nouvelle sanction qui prévoit, entre autres, l'organisation d'un véritable congrès constitutif « *dans un délai maximum d'un an qui sera habilité à adopter le projet et les statuts* », a déclaré M. Juquin. Cette charte de fonctionnement provisoire a été adoptée par 286 voix (31 de plus que la motion majoritaire) contre 2, 9 abstentions et 62 refus de vote.

« Sortir de notre bocal »

Ce qui restait des comités, soit environ deux cents à deux cent cinquante groupe locaux sur les six cent cinquante qui ont existé au plus fort de la campagne présidentielle, a élu une « coordination générale » qui a elle-même désigné un exécutif dont le porte-parole est M. Juquin.

Le sigle de *Nouvelle Gauche* a été adopté par 151 voix seulement, parmi treize titres dont l'un, *Forum démocratie*, n'a même pas obtenu le suffrage de son auteur!

Tirant le bilan de ces assises, M. Juquin a dit : « *Nous devons sortir de notre bocal* », indiquant par cette espression qu'il souhaitait voir la NG s'abstraire des querelles scolastiques de l'extrême gauche et de ses tendances variées. Pour les élections européennes, qui semblent être la priorité du nouveau porte-parole, la *Nouvelle gauche* proposera un accord aux Verts afin de « *dépasser la barre antidémocratique des 5 %*, mais se tient prête, en cas de désaccord, à « *préparer une liste indépendante* ». Pour les municipales, la NG préconise des « *listes d'entente* » avec la gauche et les écologistes, dont la constitution est laissée à l'initiative des « comités locaux ».

Estimant que « *l'opération au forceps a accouché d'une souris* », M. Assouline, ancien bras droit de M. Juquin et allié à M. Gérard Filoche (tendance dite T 13) au sein de la LCR, a dénoncé « *l'OPA sur les comités* » effectuée par M. Juquin et ses amis dont la formation « *n'est pas la poursuite nationale de la campagne présidentielle* ». Pour leur part, les partisans de la « troisième voie », dont certains sont proches de M. Alain Krivine, ont indiqué que « *cette affaire s'est réalisée sous couvert des comités* », ce qui les conduit, eux aussi, a dénoncer un « *coup de force* » donnant naissance à une organisation « *créée n'importe comment* ».

Si les trotskistes de la T 3, *ramant désormais sur la même* barque que M. Juquin, se sont mis de fait en dehors de la Ligue, ceux du « groupe de travail », en refusant de sauter le pas, ont sauvé « la maison » en y retournant.

OLIVIER BIFFAUD.

(1) Nous lui avons attribué, par erreur, un pseudonyme qu'il ne porte plus. M. Assouline n'est plus « Jarry », mais il est connu comme « Elek » à la LCR.

Au palais du Luxembourg

Les sénateurs s'inquiètent de l'impréparation touristique du Bicentenaire

Le Sénat a consacré la journée du samedi 3 décembre à l'examen de trois budgets : tourisme, commerce et artisanat, commerce extérieur. Aucun de ces budgets n'appelait la sanction d'un vote d'ensemble, les crédits du tourisme et du commerce et de l'artisanat étant réservés jusqu'au vote du budget et de l'industrie et de l'aménagement du territoire et ceux du commerce extérieur jusqu'au vote du budget du ministère de l'économie, des finances et du budget.

M. Olivier Stirn, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de *l'aménagement du territoire*, chargé du tourisme, n'a pas recueilli que les éloges engendrés par l'élévation au rang de ministère de son département où la progression record (+ 15,6 %) de son budget, car ce dernier, qui reste des plus modestes (0,03 % de l'ensemble), ne saurait pallier toutes les faiblesses, anciennes ou récentes, ont *souligné à l'envoi les membres de la* Haute Assemblée, de notre industrie touristiqe.

Sujet presque unanime de déploration : l'impréparation touristique du bicentenaire de la Révolution. « *Aucun programme (...) réellement prêt* », a souligné **M. Roger Chinaud** (RI, Paris), rapporteur spécial de la commission des finances. « *Aucun crédit spécifique* », a renchéri **M. Paul Malassagne** (app. RPR, Cantal), rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Même **M. Robert Pages** (PCF, Seine-Saint-Denis) s'est raccroché au train du Bicentenaire mais pour déplorer qu'au seuil de 1989 « *le droit aux vacances pour le plus grand nombre reste à conquérir* ».

M. Stirn ne s'est évidemment pas trouvé d'accord avec cette dernière vision et a assuré que pour le reste une « *campagne très active* » va être entreprise, surtout auprès des Européens qui fournissent les gros bataillons du tourisme.

En revanche, le projet d'accroître les efforts consacrés à la promotion de l'image touristique de la France hors de nos frontières a rencontré soutien et approbation. **M. Christian Bonnet** (RI, Morbihan) y a même vu l'opportunité *pour ce ministère à* « *petit budget* » d'accroître « *une magistrature d'influence considérable* » *pour peu que soit palliée* « *la consternante dispersion des efforts en matière de promotion* ».

Mais M. Stirn et son budget ne devaient pas sortir totalement indemnes de cette revue de détail. Au terme d'une *passe d'armes un* peu vive avec le rapporteur spécial de la Commission des finances, il *voyait ses crédits amputés pour le* principe, par le Sénat, de 1 million de francs destinés à l'aménagement d'un mystérieux plan d'eau promis à la région Nord - Pas-de-Calais, et de 112 000 francs voués à financer une étude touristique à propos de la vallée de l'Escaut. Pour le reste, tout le monde, sauf le PCF, s'est dit prêt à voter les crédits du tourisme, le moment venu.

Aucune mésaventure analogue n'attendait **M. François Doubin**, ministre délégué auprès du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du commerce et de l'artisanat. Pour défendre et illustrer ce qui est plus qu'un ensemble d'activités : « *une part essentielle de notre vie quotidienne* », M. Doubin s'est efforcé de combattre l'image d'un secteur « *fragile* », voire « *en déclin* ».

De son budget modeste et stable il attend surtout un « *effet de levier* » (les chambres de commerce et des métiers disposent de fonds beaucoup plus importants). De même, il escompte un « *effet multiplicateur* » des prêts bonifiés (3,5 milliards de francs) et des prêts conventionnés (6 milliards) mis à la disposition du commerce et de l'artisanat.

Ces enveloppes sont, avec l'effort promis en faveur de la formation des futurs commerçants et artisans, ce qui a le plus retenu l'attention des sénateurs. Enfin, plusieurs orateurs se font une nouvelle fois l'écho d'une préoccupation constante des sénateurs : *le maintien du petit commerce dans les zones rurales montagneuses où il joue, plus qu'ailleurs, un rôle décisif dans la sauvegarde du* tissu social.

Commerce extérieur

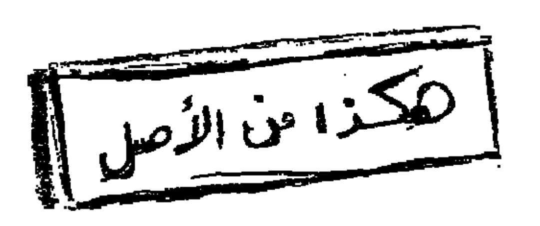
Malgré les alertes perpétuelles et la tendance défavorable, sur la longue période, **M. Jean-Marie Rausch**, ministre du commerce extérieur, ne s'est pas montré trop inquiet sur « son » déficit, qui alimente régulièrement la chronique. Pour 1988, M. Rausch prévoit un déficit de 31 à 32 milliards de francs (3 % du volume total des échanges), ce qui est à la fois « *pas beaucoup, mais pas normal* ». La cause essentielle : « *le fléchissement des exportations* ». Les raisons de cette situation : la relance de l'investissement et la chute des prix du pétrole qui entraîne la régression des grands contrats.

Cependant, c'est sur le « *commerce courant* » que M. Rausch estime devoir faire porter « *le plus grand effort* ». Il y est incité par ce constat : sur 120 000 entreprises exportatrices, 5 000 réalisent à elles seules 90 % du total.

Là encore, l'espoir pour l'avenir réside largement dans l'amélioration de la formation (linguistique notamment). Perspectives insuffisantes pour entamer le pessimisme du RPR (**M. Jacques Oudin**, Vendée) par lequel « *l'évolution (...) n'a rien de réjouissant* », du PCF (**M. Pages**) qui voit dans « *la dégradation en profondeur de l'appareil industriel* » la cause du mal. Les républicains indépendants (**M. Jean Boyer**, Isère) sont, eux, frappés par son « *inadaptation* » et son « *incapacité endémique à s'adapter à l'évolution de la demande* », tandis que **M. Xavier de Villepin** (UDC, Français de l'étranger) craint la perspective d'une « *Europe offerte* », à terme, aux gourmandises du reste du monde industriel.

Qui, au Sénat, ne partagerait la prudente conclusion du ministre du commerce extérieur : le redresement sera « *une œuvre de longue haleine* » ?

MICHEL KAJMAN.



Société

Parallèlement à une mobilisation contre la « loi Pasqua »

Des beurs en piste pour les municipales

Quelque cent vingt associations, qui s'étaient mobilisées l'an dernier contre la « loi Pasqua » sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, relanceront leur offensive, mercredi 7 décembre, en annonçant une *« semaine d'action »* en janvier. Parallèlement, plusieurs d'entre-elles négocient avec les partis politiques pour les élections municipales du printemps 1989.

Où sont passés les *immigrés* ? Après avoir suscité d'innombrables déclarations et commentaires jusqu'à *l'élection présidentielle, ils* ne semblent plus intéresser personne. On dirait que majorité et opposition se sont donné le mot pour en parler le moins possible.

D'une certaine manière, il faut s'en féliciter. Ce n'est ni dans le tintamarre ni dans la polémique nourrie d'arrière-pensées qu'on traite des questions aussi délicates. Mieux vaut faire que dire. Or, beaucoup se fait sur le terrain : doté d'un budget de 1,3 milliard de francs, le Fonds d'action sociale subventionne 2 400 organismes ou associations qui militent, d'une manière ou d'une autre, pour l'intégration des immigrés.

Le gouvernement de M. Rocard n'a pas manifesté jusqu'à présent un intérêt passionné pour la question. Il compte des secrétariats d'Etat aux anciens combattants, aux personnes âgées, aux handicapés, mais aucun *responsable de l'immigration*. C'était volontaire, explique-t-on : il ne fallait pas mettre les immigrés à part, *les enfermer dans une case*, alors que leurs difficultés quotidiennes (emploi, logement, école, etc.) *sont celles de tous les Français* défavorisés.

La thèse se défend. Mais cette formule ne permet pas de mesurer ce que fait vraiment chacun des ministères concernés pour une population qui présente tout de même des problèmes spécifiques. Un dossier fractionné de la sorte ne risque-t-il pas d'être dilué – et oublié ? La structure interministérielle de coordination qui avait été envisagée un moment est restée dans les cartons. A l'heure actuelle, M. Rocard a sans doute d'autres chats à fouetter.

De son côté, l'ancienne majorité n'a aucune envie de reprendre un débat où elle s'était engluée. La réforme avortée du code de la nationalité a laissé d'amers souvenirs à M. Chirac et à ses amis. Dans une nouvelle polémique sur l'immigration, le RPR *et les centristes trouveraient* vite le moyen d'afficher leurs désaccords. Ils feraient, une fois de *plus, le jeu du Front national, toujours* prêt à souffler sur les braises et à empocher la mise.

Objectif : trois cents élus

« Le silence actuel au sujet des immigrés reflète le vide et la nullité du débat politique », affirme M. Pierre Juquin. Selon l'ancien candidat à la présidence de la République, qui avait mis l'immigration au centre de sa campagne, les *différents partis, soucieux de leurs* alliances, ne veulent surtout pas aborder ce thème avant les municipales de mars 1989.

L'immigration sera pourtant au rendez-vous des municipales, et d'une double façon. D'abord, en raison de la situation désastreuse qui règne dans les quartiers de certaines grandes villes où la cohabitation entre Français et immigrés se passe très mal. Puis, parce que l'on va sans doute assister, pour la première fois, à la présence d'un nombre appréciable de jeunes d'origine étrangère parmi les candidats.

France Plus est l'une des associations *qui dépensent le plus d'énergie* dans ce sens. L'an dernier, ses militants avaient organisé un tour de France (le Charter des droits civiques) pour inciter les beurs à s'inscrire comme électeurs. Cette année, ils ont franchi un pas de plus en allant négocier, dans une centaine de communes, une présence sur les listes des municipales.

« Nous nous sommes fixé un objectif de trois cents élus, dont une vingtaine de maires adjoints », affirme, sans complexe, Arezki Dahmani, président de France Plus. Son association discute aussi bien avec le PS et le PC qu'avec le RPR et l'UDF. Sur les listes de gauche, elle exige que les candidats beurs soient en bonne position. Sur les listes de droite, elle ajoute comme condition, qu'il n'y ait pas d'entente locale avec le Front national.

Plusieurs maires de grandes villes, comme MM. Jacques Chaban-Delmas à Bordeaux, Dominique Baudis à Toulouse, et Pierre Mauroy à Lille, se seraient déjà engagés à prendre des beurs sur leurs listes. Cela n'empêchera pas des listes concurrentes de compter aussi des *jeunes d'origine maghrébine*. Toute la question est de trouver de bons candidats et non des « beurs de service » *qui feraient de la figuration*.

Il sera intéressant de compter aussi, le moment venu, les candidats d'origine portugaise ou asiatique. Quoique plus discrets, ils sont également sollicités, et prennent parfois les devants.

Le casse-tête de 1993

La perspective des municipales donne l'occasion à SOS Racisme de réclamer à nouveau un droit de vote *pour les étrangers résidant en* France. Sera-t-il suivi ? Des socialistes continuent de militer en ce *sens ; d'autres mettent en garde* contre une certaine confusion. Intéressons-nous cette fois, disent-ils, à l'entrée des beurs dans les listes électorales et laissons à plus tard la question du vote de leurs parents.

Il apparaît difficile, en revanche, de ne pas débattre avant les municipales de la loi Pasqua du 9 septembre 1986. Les socialistes n'avaient pas de mots assez durs pour la condamner lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Arrivés au pouvoir, ils ont préféré ne pas y toucher, quitte à promettre de l'appliquer avec bon sens et humanité.

Une promesse jugée bien insuffisante par la Ligue des droits de l'homme et d'autres associations qui organiseront une « semaine d'action » du 23 au 29 janvier 1989. Ces associations réclament notamment des garanties judiciaires pour toute reconduite à la frontière ou expulsion, ainsi que la régularisation de la situation de tous les jeunes qui ont été scolarisés en France et dont l'un des parents vit ici.

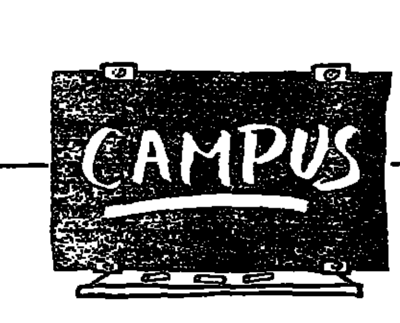
La loi Pasqua n'a pas été sans effet, comme l'a souligné ce mois-ci la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale. Le nombre d'étrangers à qui on a refusé l'entrée en France est passé de 51 436 en 1986 à 71 063 en 1987 et 37 038 pour les sept premiers mois *de cette année*. Quant aux reconduites à la frontière d'étrangers en situation irrégulière, elles sont passées de 7 453 en 1985 à 12 364 en 1986, 15 837 en 1987 et 9 522 de janvier à juillet 1988. Mais le taux d'exécution de ces mesures a baissé, ce qui ne permet pas de se faire une idée exacte des effets de la loi.

« Créons une commission de « sages » sur la loi Pasqua », propose Gérard Fuchs, ancien président de l'Office national d'immigration. Secrétaire national du PS pour les questions européennes, il n'ignore pas que les lois sur l'entrée et le séjour devront, tôt ou tard, être harmonisées au sein de la CEE.

Laissera-t-on librement circuler les étrangers de chacun des douze pays, à partir du 31 décembre 1992 ? Fait-on une distinction entre étrangers européens et étrangers non européens ? Un beau casse-tête en perspective... On ne se débarrassera pas si facilement du débat sur l'immigration.

ROBERT SOLÉ.

● **COLLOQUE : l'insertion des immigrés. Etre français aujourd'hui et demain.** – Le centre culturel les Fontaines propose un échange autour du rapport de la commission de la nationalité et du rapport sur la dynamique de l'insertion, du 9 décembre (20 h 45) au 10 décembre (17 heures). Participeront notamment à ce débat : Mgr Delaporte, archevêque de Cambrai ; M. C. Bruscus, membre de la commission Hessel ; le docteur Kacet, membre de la commission de la nationalité ; de jeunes migrants, etc. (Inscriptions : les Fontaines-sessions, Boîte postale 205, 60501 Chantilly Cedex. Tél. : (16) 44-57-24-60.)



L'âme de Vincennes

En passant de Vincennes à Saint-Denis, l'université Paris-VIII a perdu 13 000 mètres carrés... et 15 000 étudiants (elle en a aujourd'hui 18 000, contre 33 000 en 1978). Mais a-t-elle aussi perdu son âme ? C'est un peu la question que pose le comité national d'évaluation, dans le rapport qu'il vient de consacrer à cet établissement *né dans la fièvre de 1968*. Il constate en effet que la plupart des universitaires prestigieux qui avaient fait la renommée (même controversée) de Vincennes ont quitté l'établissement et *n'ont pas été remplacés. Un effort de rationalisation de la gestion* – et la pression des étudiants – ont abouti à un processus de « normalisation » qui était certes nécessaire, mais qui a, peu à peu, gommé ce qui faisait l'originalité de cette entreprise. *C'est pourquoi* le comité d'évaluation souhaiterait que Paris-VIII s'efforce de redéfinir un projet pédagogique novateur, qui tienne compte des contraintes de l'heure, mais aussi des « acquis » de l'expérimentation. Parmi ceux-ci figure notamment la fonction sociale d'une université qui continue de recevoir une proportion nettement supérieure à la moyenne d'adultes, de non-bacheliers et d'étrangers.

Tout en maintenant ses points forts dans les disciplines tradi*tionnelles (littérature, philosophie, linguistique, urbanisme, sciences* de l'éducation...), Paris-VIII devrait, estime le comité, mettre l'accent sur des domaines d'avant-garde dans lesquels elle a pris *une certaine avance, comme l'informatique musicale ou la production* automatique des textes. Le comité souhaiterait aussi qu'une concertation s'engage entre les onze universités parisiennes qui assurent des formations littéraires, juridiques ou économiques, pour procéder aux harmonisations et aux regroupements nécessaires – en particulier dans les domaines où Paris-VIII n'a pas réussi à « décoller », comme le droit, l'arabe ou le chinois.

F. G.

● Radio universitaire

Le centre audiovisuel des universités de Paris diffuse sur le *réseau de France-Culture des* émissions de préparation au DEUG (mention droit) tous les jours de la *semaine* de 19 heures à 20 heures.

(Centre audiovisuel des universités de Paris, 12, place du Panthéon, 75231 Paris Cedex 05. Tél. : 46-34-97-00.)

● Décentralisation

Le centre de recherche sur la *décentralisation territoriale* (CRDT) de l'université de Reims organise les 15 et 16 décembre un colloque sur le thème « Coopération décentralisée et coopération multilatérale francophone ».

Faculté de droit, 57 bis, rue Pierre-Taittinger, 51096 Reims. Tél. : 26-08-21-21.)

● A l'INSEAD

M. *Jean-Michel* Foliot, président de l'agence de publicité Crehalet-Foliot-Poussielgues, a *été élu président de l'association* des anciens élèves de l'INSEAD (Institut européen d'administra*tion des affaires*).

● **M. Jean Gasol, directeur des personnels d'enseignement supérieur.** – M. Jean Gasol, ingénieur de recherche hors classe au CNRS, a été nommé directeur des personnels d'enseignement supérieur au ministère de l'éducation nationale, en remplacement de M. Claude Le Brun.

[Né le 6 juillet 1945 à Sète (Hérault), M. Jean Gasol est titulaire *d'un diplôme d'études supérieures de* sicences économiques. Il a été chef de cabinet, puis directeur adjoint du cabinet du ministre de l'éducation nationale Alain Savary, de 1981 à 1984. Depuis 1986, il était en fonction, au Centre d'études juridiques et économiques de l'emploi, à l'université des sciences *sociales de Toulouse. M. Gasol* est l'auteur de nombreux ouvrages portant sur l'économie de l'emploi et la gestion des personnels dans l'administration.]



MÉDECINE

Malgré l'amendement voté à l'Assemblée nationale

La publicité pour le tabac restera en partie autorisée

L'amendement du gouvernement interdisant la publicité *« détournée »* pour le tabac, adopté à l'unanimité, vendredi 2 décembre, à l'Assemblée nationale (*le Monde* daté 4-5 décembre) ne constitue, du point de vue de la politique de santé publique, qu'un progrès minime. Ce texte vise, en effet, comme le rappelle un communiqué du ministère de la santé, à empêcher *« tout détournement de la loi Veil »*, mais n'*« en amplifie pas le champ d'action »*. Cet amendement concerne avant tout les publicités pour des allumettes, des voyages, des briquets ou des manifestations culturelles qui, portant l'emblème des marques de cigarettes, seront désormais *« soumises aux mêmes restrictions que la publicité pour les produits du tabac »*. La publicité pour le tabac demeure donc toujours autorisée dans la presse pour adultes ainsi que lors des *manifestations* sportives réservées aux véhicules à moteur.

Le gouvernement, comme d'ailleurs les députés, n'ont donc pas voulu saisir l'occasion qui se présentait – l'adoption du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (DMOS) – pour définir une politique de santé publique cohérente. Ils n'ont en particulier pas voulu reprendre à leur compte, comme le souhaitaient de nombreux médecins, parmi lesquels les professeurs Jean Bernard, François Jacob et Jean Dausset, l'amendement de M. Jacques Barrot qui entendait interdire totalement les publicités pour l'alcool s'imposant à tous (télévision, radio, cinéma et affichage).

Les principaux candidats à la dernière élection présidentielle, à commencer par M. François Mitterrand, s'étaient pourtant engagés à interdire la promotion des boissons alcooliques par la publicité. (*le Monde* du 15 avril). Le président de la République s'était, en outre, déclaré favorable à l'interdiction de toute publicité pour le tabac.

F.N.

Les députés humanisent les conditions d'accueil des handicapés adultes

En attendant d'obtenir une place dans les centres pour adultes, les handicapés mentaux profonds pourront désormais rester au-delà de l'âge de vingt ans dans les établissements pour enfants qui les accueillent. Cette mesure a été adoptée, samedi 3 décembre, par l'Assemblée nationale à la faveur du vote du projet de loi concernant diverses mesures d'ordre social (DMOS).

Elle humanise une situation qui résultait de l'application abrupte de la législation sur les établissements pour handicapés. Celle-ci établit une distinction nette entre les centres pour enfants et ceux pour adultes. A vingt ans, un handicapé doit donc changer d'établissement. En pratique, faute de place dans les centres pour adultes, les handicapés mentaux profonds sont conduits dans des hôpitaux psychiatriques.

Le comédien Michel Creton faisait campagne depuis des mois pour que cesse cette pratique. Il a été appuyé par M. Michel Gillibert, secrétaire d'Etat chargé des handicapés et accidentés de la vie. Reste maintenant à trouver une solution à l'encombrement, par des adultes, des établissements pour enfants. Elle se trouve, d'une part, dans le développement pour les enfants des soins et des aides à domicile prévu par le plan Gillibert (*le Monde* du 12 octobre) et, d'autre part, dans la construction de nouveaux centres pour handicapés mentaux adultes.

● **PRÉCISION.** – Dans la liste des centres *agréés de procréation* médicalement assistée (PMA) (*le Monde* daté 4-5 décembre), nous *avons omis de mentionner la clinique* Pierre Cherest, de Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), qui est également autorisée à traiter la stérilité par les techniques de PMA.

SCIENCES

La navette Atlantis a mis en orbite un satellite-espion radar

En dépit du mutisme observé par le Pentagone, des experts américains viennent de révéler que le satellite-*espion mis la semaine* dernière sur orbite par la navette spatiale Atlantis (*le Monde* daté 4-5 décembre) est le *premier* d'une famille de satellites utilisant les propriétés du radar comme moyen d'observation et de reconnaissance à des fins militaires. Le radar a un double avantage sur les moyens d'observation optique : il peut traverser la *couche nuageuse* (qui, en Europe, empêche la reconnaissance durant 70 % du temps) ; il peut donner des *images géologiques en pénétrant* jusqu'à cinq mètres en profondeur dans la couche terrestre.

Déjà, en juin 1978, un satellite radar, à usage civil, avait été mis sur orbite par les Etats-Unis, pour une mission d'une centaine de jours. *Il avait permis de rassembler des informations* sur les océans et, en particulier, il avait recueilli des données intéressantes *sur les déserts, en* découvrant, par exemple, les traces d'anciennes rivières.

Selon les experts américains, le satellite militaire mis *sur orbite* par Atlantis et baptisé « Lacrosse » aurait pour *principale mission de rechercher*, dans les pays de l'Europe de l'Est, les cibles qui seraient celles des bombardiers actuels B-1, *puis des futurs bombardiers* « discrets » B-2. Ces objectifs seraient, outre les PC du pacte de Varsovie, les *missiles intercontinentaux* mobiles de l'Union soviétique.

A l'heure actuelle, les Américains *entretiendraient dans* l'espace environ quatre-vingts satellites militaires et les Soviétiques en auraient déployé environ cent cinquante.

Moins de politique et davantage de recherche...

L'ORSTOM change de statut et de président

La réforme des statuts de l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM) vient de connaître son épilogue avec la nomination, lors du conseil des ministres du mercredi 30 novembre, de M. Michel Levallois, préfet hors cadre, qui devient président *du conseil d'administration*, en remplacement de M. François Doumenge. Cette nomination ne manquera pas d'alimenter la polémique. Déjà M. Alain Lamassoure, porte-parole de l'UDF, a affirmé que cette *« révocation »* de M. Doumenge allait *« émouvoir »*, tant la situation de l'ORSTOM, ces dernières années, a été agitée et peu propice au bon travail des chercheurs.

Dès le mois d'août de cette année, le ministre de la recherche et de la technologie, M. Hubert Curien, avait insisté sur la nécessité de redéfinir les structures de direction de cet organisme de deux mille cinq cents personnes doté d'un budget de 720 millions de francs, tout en indiquant que cela pourrait *« conduire à des changements d'hommes »*.

L'ORSTOM a connu, ces deux dernières années, bien des vicissitudes alimentées par des conflits politiques et des querelles de personnes. D'abord, la démission – réclamée, disent certains, *par le ministre de la coopération* de l'époque – du président et du directeur général. Puis une vacance du pouvoir de six mois, faute d'avoir nommé rapidement leurs remplaçants. Enfin, une vague de mécontentement au sein du personnel, lorsque ceux-ci – MM. François Doumenge et Philippe Tenesson – furent connus, suivie d'une série de démissions de plusieurs directeurs de département qui voulaient s'élever *« contre une remise au pas autoritaire »* et *« une politique à courte vue »*, allant à *« l'encontre d'une réelle programmation scientifique »*.

Cela explique que le gouvernement *« ait décidé de vider l'abcès »*, en demandant au ministre de la recherche *de mettre rapidement sur pied une* réforme permettant aux équipes de l'ORSTOM de retrouver une certaine *sérénité. Un décret*, paru au *Journal officiel* du 27 novembre, confère pratiquement à l'ORSTOM le statut d'un établissement public à caractère scientifique et technique (EPST). *Le* président n'a plus la charge de sa gestion et de son pilotage, désormais confiés au directeur général. Il est en revanche responsable de la politique générale de l'Institut ainsi que des relations avec les partenaires nationaux et étrangers et les organisations internationales intervenant dans son domaine d'activité. Aussi est-il prévu de faire entrer au conseil d'administration un représentant des affaires étrangères, et quatre personnalités d'autres organismes publics de recherche.

Les auteurs du nouveau décret espèrent de cette manière *« décomplexer l'ORSTOM »* et le *« désenclaver »* pour obliger ses chercheurs à se confronter au reste de la communauté scientifique. *« Désenclavement*, note un observateur, *signifie qu'il faut à l'ORSTOM un peu moins de politique et un peu plus de recherche scientifique. »*

J.-F. A.

REPÈRES

Environnement

La Turquie atteinte par les criquets

La radio turque a *rapporté, dimanche 4 décembre*, que des criquets pèlerins, venant vraisemblablement *d'Afrique du Nord, avaient atteint* des régions agricoles sur la côte sud de la Turquie. Les insectes ont *été aperçus sur une bande de territoire* de 10 kilomètres de large sur la côte entre Kale et Finike. Les criquets n'auraient pas encore endommagé les récoltes. Des villageois de Kale et Finike ont travaillé toute la nuit à la lumière des phares des tracteurs pour détruire les insectes, a ajouté la radio. Aucun essaim de criquets n'avait jusque-là été vu dans la région, a déclaré le maire de Kale. – *(Reuter)*.

Manifestation contre l'A 14

« L'A 14, la vie d'abord. » Un mil*lier de personnes ont manifesté*, samedi matin 3 décembre, devant la mairie de Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), ville *dont le maire est* M. Michel Rocard. Le mécontentement vise le projet d'autoroute à *péage qui doit relier La Défense et* l'autoroute de Normandie à Orgeval. Les trente-sept associations de *défense de l'environnement et les* municipalités de Montesson et de Mesnil-le-Roi qui organisaient cette *manifestation espèrent obtenir une* modification du tracé. Elle craignent que la plaine maraîchère de Montes*son soit défigurée par une urbanisa*tion sauvage. Elles demandent que l'autoroute soit enterrée plus profondément et soit *même* construite en tunnel entre Montesson et Mesnil-le-Roi.

● *Des produits toxiques au* large d'Ouessant. – Secoué par la tempête qui soufflait sur l'Atlantique, *un cargo néerlandais qui passait au* large du Finistère durant la nuit du 3 au 4 décembre, a perdu plusieurs *conteneurs dont certains renferment* des produits toxiques. Les conteneurs pesant entre 16 et 22 tonnes chacun sont passés par-dessus bord à environ 30 milles (54 kilomètres) à *l'ouest d'Ouessant. L'hélicoptère*, l'avion de surveillance et le remorqueur dépêchés sur les lieux n'ont pu les repérer.

Pauvreté

« Portes ouvertes » à la Mosquée de Paris

Pour la troisième année, la Grande Mosquée de Paris, place du Puits-de-l'Ermite (5e), ouvre ses portes aux sans-abri de la capitale ; elle leur *offre*, pendant toute la durée de l'hiver (jusqu'au 31 mars), trois repas par jour. Cent vingt personnes peuvent même y être accueillies chaque nuit. Les autorités musulmanes s'adressent *« à tous les déshérités, sans distinction d'aucune sorte »*. La Mosquée de Paris ne reçoit aucune subvention. Le budget prévisionnel de son plan précarité-pauvreté, pour cet hiver 1988-1989, s'élève à 628 000 F.

Cet effort intervient à un moment où la *Mosquée*, construite en 1922, *n'arrive plus à faire face à ses* dépenses de restauration : *« Je lance un appel au secours au gouvernement français, à tous les hommes de bonne volonté, à tous les musulmans, en particulier aux plus riches d'entre eux »*, vient de dire Cheikh Abbas, recteur de la Mosquée, le plus haut dignitaire musulman en *France, dans une déclaration* à l'Agence France-Presse.

● **Un marin français porté disparu dans le golfe d'Aden.** – Le matelot Emmanuel Peanne, embarqué à bord du ravitailleur et bateau de commandement *Marne*, a disparu dans le golfe d'Aden, durant la nuit du samedi 3 au dimanche 4 décembre. *Originaire* de Loire-Atlantique, le matelot Peanne effectuait un service national long d'un an, depuis *juin dernier. Les recherches aériennes* et navales, aussitôt entreprises, n'avaient abouti à aucun résultat *lundi matin 5 décembre.*


هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Société

Un établissement pénitentiaire vendu aux enchères

Prison-pizzeria à Thionville

THIONVILLE
de notre envoyée spéciale

Mario n'en a pas dormi de la nuit. Pourquoi diable avoir acquis aux enchères, par une belle après-midi de novembre, la prison de Thionville ? *Pourquoi avoir acheté*, sur un coup de tête, ce bâtiment construit en 1876, sans même l'avoir visité ? Mario Farinella, trente ans, et son *jeune frère* Pino, dix-huit ans, s'étaient contentés de jeter un coup d'œil distrait sur une photo de la façade publiée, le matin même, par *le Républicain lorrain*. Lorsque l'inspecteur principal chargé du domaine leur a solennellement remis les clés quelques minutes après les dernières enchères, Mario et Pino, vaguement abasourdis, se sont précipités *au 46 de la rue* de l'*Ancien*-Hôpital pour découvrir ce bien qui venait de leur tomber du ciel pour la somme de 272 000 F.

La porte d'entrée était cadenassée. L'intérieur de cette prison pour femmes, fermée en 1983, était déjà rongé par le temps et l'humidité. *« Sur le moment, on s'est dit qu'on était complètement fous*, plaisantent-ils aujourd'hui, *mais, de toute façon, il était trop tard. »* Le soir, lorsque les deux frères se sont assis à la table familiale en annonçant qu'ils avaient profité de *leur après-midi pour acheter la prison* de Thionville, la famille Farinella a cru défaillir. Mario cherchait *« quelque chose »* sur Thionville depuis un moment, mais tout de même...

Depuis leur achat, le 24 novembre dernier, les frères Farinella vont, de temps à autre, dans *« leur »* prison faire le tour du propriétaire et errer le long du couloir *qui mène aux quatre cellules du* rez-de-chaussée. Quatre petits rectangles nus dotés – à bonne hauteur – d'une minuscule ouverture garnie de barreaux. *Dans le couloir*, une artiste anonyme a laissé deux portraits de femmes assortis de cadres en trompe-l'œil et une longue peinture représentant un village de montagne perdu au milieu de sapins enneigés.

Les fenêtres des quatre cellules *donnent sur une cour de promenade* coincée entre le bâtiment de façade et l'arrière de la prison. C'est là que Mario souhaite installer la discothèque. Sur cette surface – la cour de promenade et les quatre cellules – la « disco » pourrait accueillir, assure-t-il, entre deux cents et trois cents personnes. Un chiffre « raisonnable ».

Vue sur la piste de danse

Au premier étage, une réplique du rez-de-chaussée avec son long couloir, ses cellules dépourvues de portes et ses enfilades de barreaux gris, Mario Farinella souhaite créer une pizzeria de quatre-vingts couverts avec vue sur la piste de la discothèque. Sauf contre-ordre de l'architecte, les cellules seront reconverties en salle de restaurant et les miniscules ouvertures à barreaux transformées en larges baies *vitrées en arcade. Il faudra alors* dénicher un verre spécial qui isole du bruit de la « disco » tout en permettant aux dîneurs d'en admirer les jeux de lumière. Il faudra aussi, songe Mario, changer l'escalier qui mène vers les cellules du premier étage : il est à la fois trop étroit et trop raide pour une salle de restaurant.

Bien sûr, pour tout cela, il faudra *remodeler, voire démolir. Les murs* sont d'ailleurs trop épais au goût de Mario Farinella, qui a calculé que la surface utile couvrait 340 m² alors que le terrain au sol mesure 400 m² : 60 m² de murs ! Après tout, concède-t-il après un bref silence, il s'agissait tout de même d'une prison...

Les travaux s'annonçent compliqués. La rue est trop étroite pour *accueillir un chantier, et la prison* est cernée, de toutes parts, par des terrain appartenant au génie militaire. Il y a bien un jardinet du fond, juste derrière le haut mur de la cour de promenade, mais il dépend lui aussi de l'arrondissement des travaux du génie, tout *proche*. Les camions de démolition de Mario pourront-ils, malgré tout, s'y garer lors du chargement des gravats ? Ou faudra-t-il démolir la *façade néo-classique allemande* avant de construire la pizzeria ? Nul ne le sait encore.

Mario et Pino Farinella gardent malgré tout bon espoir. *« Il s'agit d'un placement*, assurent-ils ; *ce n'est pas grave de ne pas la transformer tout de suite, la prison ne va pas s'envoler. »* La femme de Mario leur fait confiance, disent-ils, et ils ont désormais la certitude d'avoir la famille à leurs côtés. La première surprise passée, tous ont offert leurs services : leur mère, Giuseppa, leurs trois frères, leurs *deux sœurs, leurs conjoints* et leurs cousins de Sicile installés eux aussi en France depuis le début des années 60. Les deux derniers *enfants de la famille Farinella sont* nés en Moselle et ils ne parlent pas le *« patois de Vilalba »*, aussi bien que leur aînés, mais tous retournent en Sicile de temps à autre pour les vacances. Malgré tout, disent les enfants, nous resterons ici. Ils se sont mariés en Moselle et ils possèdent désormais des maisons.

Une affaire de famille

Pour transformer leur prison en restaurant, Mario et Pino bénéficieront sans doute de conseils avisés : chez les Farinella, la pizzeria est une véritable affaire de famille. En 1970, dix ans après son arrivée en France, leur père, Guiseppe, a acheté à Hettange-Grande, à *5 kilomètres de Thionville, un* ancien café curieusement baptisé Au Soudan. Son ancien propriétaire, un nostalgique de l'Afrique, *l'avait recouvert de lattes de bambou* et rempli d'objets africains. La famille Farinella s'est vite lassée de ces *« nids à poussière »* et Au Soudan s'est métamorphosé en dancing sous une nouvelle enseigne : Au Paradis.

Neuf ans plus tard, s'ouvrait la *Pizzeria Garibaldi*, une petite salle coquette ornée de rideaux de dentelle et de bouquets de fleurs artificielles. Mme Farinella la dirige, *Mario y est cuisinier et Pino serveur*. Tous les frères, ou presque, sont désormais dotés : Giovanni possède une pizzeria de soixante-six couverts à Sierck-les-Bains, Lilo vient d'en ouvrir une à Guénange et, si la prison de Thionville accepte de se prêtrer aux travaux, Mario et Pino auront leur salle dans quelques années.

La famille ne semble d'ailleurs *guère s'inquiéter de leur sort :* Mario a su prouver, ces derniers temps, qu'il avait le sens des affaires. N'a-t-il pas acheté en *1983 une bâtisse vétuste à* Hettange-Grande, non loin de la pizzeria, afin de la transformer en immeuble ? *« A cette époque-là, tout le monde disait que tu étais fou*, lui glisse son cousin en riant, *et maintenant ils sont tous envieux. »* Mario a rénové de ses mains la vieille maison et il dispose, aujourd'hui, d'un joli ensemble comprenant six logements et *deux pas-de-porte : un vidéo-club* et un magasin d'alimentation et de spécialités italiennes. Les travaux ont duré quatre ans. Mario en sort à peine.

L'aménagement de la prison de Thionville donne visiblement moins de souci à Pino qu'à son frère aîné. Le benjamin de la famille Farinella songe avant tout à la musique : il vient d'enregistrer une maquette *dans un studio au Luxembourg et il* est maintenant à la recherche d'un producteur. Pourquoi pas un 45 tours ? Un jour prochain peut-être, la « disco » de la famille Farinella installée dans la prison de Thionville diffusera sur la piste de danse le *slow* composé par Pino et l'un de ses amis : *Main dans la main.*

ANNE CHEMIN.

● **Manifestation pour Malika.** – Le 8 octobre, André Lafarge, planton *à la préfecture de police, avait* cru bon d'intervenir dans une échauffourée à Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis), tirant une balle avec son arme de son service. *Le projectile* atteignit une jeune fille de quatorze ans, Malika, qui fut tuée (*le Monde* du 11 octobre). Inculpé d'homicide involontaire et écroué, M. Lafarge avait été remis en liberté le 4 novembre, par la chambre d'accusation de Paris. Cette décision a motivé, samedi 3 décembre, une manifestation place du Palais-Royal, à Paris, où se sont rassemblées environ deux cents personnes qui entendaient *« réclamer justice pour Malika »*.

● **Suicide d'un détenu à la prison de Strasbourg.** – Un détenu de vingt-quatre ans, Marcel Nichil, s'est donné la mort, le 2 décembre, en se pendant dans sa cellule de la prison *de Strasbourg-Elsau, nouvelle maison* d'arrêt mise en service il y a quelques semaines. Marcel Nicnil avait été écroué après avoir été inculpé de tentative d'homicide d'un ancien compagnon de son amie.

Pour non-assistance à personne en danger

La belle-sœur de Mme Benazir Bhutto doit être jugée à Grasse

Devant le tribunal correctionnel de Grasse (Alpes-Maritimes) devait être appelée, lundi 5 décembre, une affaire de non-assistance à personne en danger, délit ayant entraîné l'inculpation de Mme Rehana Bhutto belle-sœur de Mme Benazir Bhutto,nouveau premier ministre du Pakistan.

Princesse d'origine afghane, Mme Rehana Bhutto avait épousé, en 1982, Shahnawaz Bhutto et, en 1985, vivait avec lui dans une luxueuse villa de Cannes. Le 18 juillet de cette année-là, Shahnawaz Bhutto succombait dans cette villa, à l'âge de vingt-sept ans, alors que sa *femme dormait dans sa chambre* à l'étage supérieur. L'autopsie, suivie d'une expertise toxicologique, devait faire apparaître que le frère de Benazir Bhutto avait succombé à un empoisonnement par une substance toxique qu'il portait sur lui pour mettre fin à ses jours au cas où il tomberait aux mains de la police du général Zia Ul Haq, alors au pouvoir.

Cependant, Rehana Bhutto fut entendue à plusieurs reprises, certains témoignages ayant fait savoir que, peu avant la mort de son mari, *elle s'était violemment disputée avec* lui. Après quoi, elle était allée se coucher.

Gardée à vue pendant quarante-huit heures, Rehana Bhutto devait être inculpée le 23 octobre 1985 par M. Jean-Louis Thiolet, alors doyen des juges d'instruction au tribunal de Grasse, et écrouée à la prison de cette ville. Elle fut remise en liberté le 12 décembre suivant. Au cours de l'instruction, le magistrat avait convoqué et entendu Mme Benazir Bhutto, qui, comme les autres membres de sa famille, refusait d'admettre la thèse du suicide et accusait l'épouse de son frère. Celle-ci, qui a été autorisée à quitter la France et qui vit actuellement aux Etats-Unis, a été convoquée à l'audience du tribunal de Grasse.

Quarante-deux personnes inculpées de trafic de marchandises volées sur le port du Havre

La police et la gendarmerie viennent de *démanteler* deux importants réseaux de tracfic de marchandises volées, d'un montant d'une dizaine de millions de francs, sur le port du Havre. Quarante-deux personnes ont été inculpées dont deux responsables syndicaux CGT des dockers, ainsi qu'un inspecteur des douanes, qui a été écroué en compagnie de trois complices.

Pour la première affaire, le juge d'instruction chargé du dossier, M. Michel Beaulier, a inculpé l'inspecteur Marcel Lopez, quarante-deux ans, responsable de subdivision des douanes au Havre, de corruption, recels, vols et complicité de vols. Avec trois de ses complices, deux dockers et un cuisinier de la Compagnie générale maritime (CGM), également écroués, il avait détourné, depuis 1984, plusieurs millions de francs de marchandises diverses.

Le trafic avait été organisé avec la complicité d'un cuisinier de la CGM dont l'identité n'a pas été communiquée. Celui-ci stockait la marchandise volée à l'intérieur des conteneurs entreposés sur les terminaux portuaires. Elle était ensuite écoulée, au fur et à mesure, pour ne pas attirer l'attention. L'inspecteur des douanes sélectionnait les denrées alimentaires, vêtements et cassettes vidéo, grâce aux manifestes administratifs où figure le travail des objets transportés. Il se chargeait lui-même *de leur sortie de l'enceinte portuaire*, prenant parfois la précaution d'attirer ses collègues vers d'autres tâches pour opérer en toute tranquillité. En outre, il aurait, à plusieurs reprises, prévenu ses complices, au nombre de vingt-deux, tous inculpés, que des perquisitions des services des douanes allaient avoir lieu.

Dans la deuxième affaire, les policiers et les gendarmes ont mis un terme aux activités d'un réseau de vingt-deux dockers qui, depuis plusieurs mois, pillaient les conteneurs. Le montant des vols s'élèverait à 4 millions de francs.

Parmi les dockers, tous placés sous contrôle judiciaire, figurent deux délégués CGT, Michel Hardy, vingt-neuf ans, et Roger Coignet, quarante-huit ans. Ils ont été inculpés de vols et recels de vols.

CORRESPONDANCE

Le budget de la justice au Sénat

Une lettre de M. Etienne Dailly

En réponse à l'article publié dans le Monde *du 2 décembre, concernant le rejet du budget de la justice par le Sénat, nous avons reçu de M. Etienne Dailly, vice-président du Sénat, la lettre suivante :*

Les propos que j'ai tenus au garde des sceaux au cours de la séance publique du Sénat du jeudi 1er décembre ne sont pas ceux qui me sont attribués dans l'article intitulé : « Le Sénat rejette le budget de la justice », publié par votre journal sous la signature de Mme Agathe Logeart.

Contrairement à ce qui y est rapporté, je n'ai jamais dit à M. le garde des sceaux : *« Fût-il techniquement acceptable, je ne saurais voter ce budget, et cela à cause de vos convictions personnelles* (...) *que j'estime inquiétantes et même incompatibles avec l'exercice de la mission qui est la vôtre. »*

Ainsi que le compte rendu sténographique en fait foi et après que M. le garde des sceaux eut – bien entendu en vain car il n'y avait pas matière – prié le président de séance de *« rappeler l'orateur à ses obligations et à ses devoirs de dignité »*, j'ai littéralement confirmé mon propos antérieur en déclarant : *« Je le répète, je crois à la sincérité de vos convictions personnelles mais – je le répète aussi, parce que je le crois – elles vous conduisent à des comportements qui nous paraissent incompatibles avec la haute mission dont vous avez la charge. »*

Je n'ai donc jamais lié mon refus du budget aux convictions personnelles de M. le garde des sceaux dont j'ai, au contraire, et à trois reprises, souligné la sincérité.

Mon refus du budget, je l'ai lié aux comportements auxquels ses convictions personnelles le conduisent, comportements que la majorité du Sénat – elle l'a prouvé quelques *instants plus tard par 197* voix contre 105 – ne juge pas compatibles avec la haute mission qui est actuellement la sienne.

Pour que tout soit bien clair, j'ai d'ailleurs ajouté : *« Ne vous en déplaise, le fait d'avoir été un excellent magistrat ne veut pas dire que l'on soit capable d'être un homme de gouvernement. »*

Comme vous pouvez le constater, les propos que j'ai tenus ne sont pas ceux que me prête l'article publié dans votre journal et n'avaient pas le caractère injurieux qu'a voulu y trouver M. le garde des sceaux.

∴

[Nous rétablissons bien volontiers les propos de M. Dailly dans la version transmise par le compte rendu analytique officiel du Sénat :

« Je ne parlerai pas de ce budget : il est vrai qu'il n'y a rien à en dire, sauf à déplorer, une fois de plus, – j'imagine avec vous – la part dérisoire qui lui est laissée dans le budget de la nation. »

M. Dailly a ensuite estimé que pas plus la justice pénale que la justice civile n'étaient « crédibles », compte tenu des délais qu'il faut obtenir pour les jugements et cela par manque de magistrats mis à leur disposition. Après avoir examiné les chiffres, il en est venu à ce qu'il estimait être le fond du débat : ***« J'arrête là mon examen budgétaire : les rapporteurs ont fait une analyse détaillée. De surcroît, votre budget serait-il techniquement acceptable, je ne pourrais pas le voter : vos convictions personnelles, dont je ne conteste pas la sincérité, monsieur le garde des sceaux, vous conduisent, en effet, à des comportements qui ne sont pas sans m'inquiéter et sans inquiéter la majorité des membres de la Haute Assemblée ; des comportements qui, finalement, semblent peu compatibles avec votre mission. »***

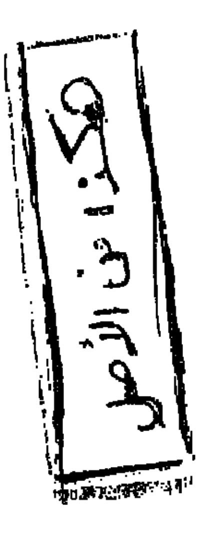
Après les protestations vaines du garde des sceaux, qui a demandé au président de séance de rappeler l'orateur à ses obligations et à ses devoirs et s'est entendu répondre qu'il ne pouvait être question de porter atteinte au droit de parole d'un parlementaire, M. Dailly a poursuivi : ***« J'ai rendu hommage à vos convictions personnelles, à votre sincérité, que je ne mets pas en doute. Mais, je le répète parce que je le crois : vous avez des comportements qui inquiètent la majorité de cette Assemblée. Il n'est ni choquant ni blessant de dire qu'ils sont incompatibles avec la haute mission dont vous êtes chargé. »***

Le distinguo établi par M. Dailly entre les convictions de M. Arpaillange, jugées « sincères », et les comportements critiquables et qui semblent le disqualifier à ses yeux, entraînés par ces mêmes convictions n'avait, on l'espère, échappé à personne.]

Ag. L.

...rsonnes inculpés
...chandises volées
... du Havre

M. Etienne Dail...



TENNIS : Becker et Lendl en finale du Tournoi des maîtres

La métamorphose de Jakob Hlasek

En arrivant à New-York pour *disputer le Tournoi des maîtres* avec les sept autres meilleurs joueurs de l'année, le Suisse Jakob Hlasek, avait la particularité de ne jamais avoir battu un des membres du club des dix premiers mondiaux auquel il appartient désormais. Trois d'entre eux figurent maintenant à son palmarès : Lendl (numéro 2), Mayotte (numéro 10) et Agassi (numéro 3). Et l'élève de George Deniau ne s'est avoué vaincu dimanche 3 décembre en demi-finale qu'après avoir disputé deux *tie-break* contre Boris Becker (numéro 4). Comme en 1986, Becker disputera la finale contre Ivan Lendl qui a battu Stefan Edberg (6-3, 7-6).

NEW-YORK
de notre envoyé spécial

Boris Becker a inauguré au Madison Square Garden un tic singulier : sans raison apparente il ouvre toute grande la bouche pour la refermer aussitôt, sèchement. Dans les aquariums, les poissons bâillent ainsi. Mais l'Allemand de l'Ouest n'est pas un paisible poisson rouge, c'est un brochet sauvage ; et il a cassé dimanche la ligne avec laquelle Jakob Hlasek avait entamé une pêche miraculeuse.

L'image pourra paraître forcée ; *elle l'est à peine. Une nuit de janvier*, ce Suisse d'origine tchèque s'était endormi au volant de la voiture avec laquelle il rejoignait son entraîneur, Georges Deniau, à Nîmes. Il a été extrait vivant de l'amas de ferrailles, mais pendant deux semaines il s'est demandé si l'état de son poignet droit lui permettrait jamais de tenir à nouveau *une raquette*.

« *Je suis un ressuscité* », dit Jakob Hlasek. Miraculé ? Ressuscité ? En tout cas il n'y a pas beaucoup de points communs entre le joueur qui évoluait ces trois dernières années entre la vingtième et la trentième place mondiale et le garçon qui a produit un tennis époustouflant sur le court bleu synthétique du Madison Square Garden.

La silhouette athlétique est la même ; la tactique, la volonté, la précision, la puissance ne sont plus celles qu'on lui avait connues à Roland-Garros contre Yannick Noah (défaite en quatre manches au *troisième tour*) ou au Palais omnisports de Paris-Bercy contre John McEnroe (victoire en trois manches en quarts de finale).

Comment une telle métamorphose est-elle possible chez un joueur de vingt-quatre ans jusqu'alors plutôt catalogué besogneu-limité ? « *Grâce à cet accident, j'ai eu pendant quatre mois l'occasion de faire ce que je n'avais jamais fait au cours des six dernières années, parce que je ne m'étais jamais arrêté de jouer : j'ai eu quatre mois pour réfléchir à mon jeu et trouver une solution pour progresser* », explique le Suisse. Toujours est-il qu'il a fini la saison au sprint alors que la plupart des autres joueurs traînaient la patte. Quarante et unième mondial au moment de Roland-Garros, il est arrivé en huitième position au Tournoi des maîtres après avoir remporté *les deux premiers tournois* de sa carrière à Londres et à Johannesburg.

Virage

Mais les chiffres, et en particulier ceux produits par l'ordinateur de *l'Association de joueurs (ATP)*, sont parfois trompeurs. Hlasek a escaladé trentre-trois marches de l'échelle des valeurs mondiales du tennis en sept mois sans battre aucun des dix meilleurs mondiaux. On l'attendait donc au tournant. Et il a négocié ce virage de façon épatante.

Pour s'en convaincre, il suffit d'écouter les *commentaires* de ses victimes. Tim Mayotte, qui l'avait déjà rencontré deux fois et battu une fois : « *Je ne me souvenais pas qu'il était aussi puissant. Son service s'est beaucoup amélioré. Il a incontestablement du talent.* » André Agassi, *qui le connaît seulement de* réputation : « *Son jeu est bien adapté à cette surface synthétique. Son service est très efficace. Sa puissance physique est un atout.* » Ivan Lendl, qui a subi sa première défaite en six matches, était le plus sceptique sur les progrès de Hlasek : « *Il a joué à peu près de la même façon qu'à Flushing Meadows. Ce qui a fait la différence, c'est qu'alors j'avais transformé des balles de break et qu'ici je n'y suis pas arrivé.* »

Restent, contre des joueurs plus expérimentés, trois victoires qui ont ravi l'entraîneur Georges Deniau : « *En particulier samedi contre Agassi qui aime bien prendre le jeu à son compte, Jakob a réussi un match plein, tactiquement et techniquement. Il a parfaitement manœuvré pour prendre l'offensive et faire les points.* » Et cela ne tint à pas grand-chose pour qu'il en aille de même dimanche face à Boris Becker.

Matraquage

L'Allemand de l'Ouest s'en est essentiellement sorti avec un service qui n'avait plus été aussi puissant depuis ses deux triomphes à Wimbledon. Il est pratiquement impossible de résister à un tel matraquage. *Pourtant Hlasek a réussi deux fois à* prendre le service de Becker : la première quand il était mené 4-2 au premier set ; la deuxième pour se détacher 3-1 dans la seconde manche. Mais dans les deux cas le Suisse a été contraint au *tie-break*, épreuve dans laquelle Boris Becker a été irrésistible : Hlasek a marqué 2 points dans le premier et 3 dans le second.

Décidément, c'était bien un conte de pêcheur comme les aimait Hemingway ! Il y avait un jeune homme sur la berge d'une eau profonde. Trois fois il avait lancé sa ligne ; trois fois il avait remonté une prise aux écailles d'argent. Il s'enhardit, taquina le méchant carnassier aux dents d'or. La proie mordit. Il eût alors fallu une grande *expérience pour la ferrer et remonter* le trophée à l'air libre, lentement, sûrement. Notre pêcheur s'était laissé griser par ses premiers succès, il se précipita un peu trop. Et le brochet avala tout, puis s'en alla quérir d'autres appâts...

Mais revenons sur le court. Qu'a-t-il finalement manqué à Hlasek pour gagner ? Il lui aurait peut-être fallu être moins fébrile sur deux ou trois montées au filet, être un peu plus sûr avec sa deuxième balle de service. Un point par ci par là aurait pu faire pencher la balance dans son sens. Mais il n'y a pas de honte à perdre de la sorte. Car Becker a bien dû se livrer à fond pour l'emporter, et quelques points ahurissants — smashes, passing-shots, volées en rafale — ont témoigné de l'intensité de l'empoignade. Et c'est peut-être l'expérience des matches sous haute tension qui a été décisive pour l'Allemand : « *Jakob est un adversaire valeureux ; la partie a été très serrée mais j'ai joué plus souvent dans de telles circonstances et je contrôlais mieux la situation.* » La leçon sera-t-elle bénéfique pour Hlasek, ce Suisse désormais averti ?

ALAIN GIRAUDO.

Samedi 3 décembre

Groupe Rod Laver : Stefan Edberg (Suè) b. Mats Wilander (Suè), 6-2, 6-2.

Classement final : 1. Edberg, 2 vict. ; 2. Becker, 2 vict. ; 3. Wilander et Leconte, 1 vict.

Groupe Fred Perry : Jakob Hlasek (Sui) b. André Agassi (E-U), 6-2, 6-2 ; Ivan Lendl (Tch) b. Tim Mayotte (E-U), 6-2, 3-6, 6-3.

Classement final : 1. Hlasek, 3 vict. ; 2. Lendl, 2 vict. ; 3. Agassi, 1 vict. ; 4. Mayotte, 0 vict.

Dimanche 4 décembre

Demi-finales : Ivan Lendl b. Stefan Edberg 6-3, 7-6 ; Boris Becker b. Jakob Hlasek 7-6, 7-6.

Retrouvailles

NEW-YORK
de notre envoyé spécial

Comme en 1986, Ivan Lendl et Boris Becker se retrouvent, lundi 5 décembre, en finale du Tournoi des maîtres. Mais, alors qu'à cette époque le Tchécoslovaque était l'incontestable numéro un mondial et que l'Allemand de l'Ouest était le jeune double champion de Wimbledon, le premier a perdu, au cours de la saison, tous ses titres du grand chelem et le second n'est toujours pas arrivé à en conquérir un autre.

Pour arriver à ce stade du tournoi, l'un et l'autre ont concédé une défaite au cours des poules de qualification, Lendl contre Hlasek et Becker contre Edberg. Mais c'est contre les mêmes joueurs qu'ils ont obtenu leur place en finale, Lendl en battant Edberg, Becker en battant Hlasek.

Agé de vingt-huit ans, Lendl, qui est désormais classé deuxième mondial et qui a gagné cette année quarante et un matches officiels sur quarante-huit, disputera sa neuvième finale du Tournoi des maîtres en autant de participations. Il a remporté cinq fois le tournoi du Madison Square Garden, dont les trois dernières éditions.

Agé de vingt et un ans, Becker, qui est classé quatrième mondial après avoir gagné six tournois cette année (un record partagé avec Agassi et Wilander), disputera sa troisième finale du Tournoi des maîtres ters en quatre participations. Il a perdu les deux précédentes ainsi qu'un match de poule en 1987 contre Lendl.

Après la demi-finale de Wimbledon gagnée par l'Allemand, ce sera le deuxième face à face de l'année entre les deux champions, qui ont souffert de blessures — Lendl, à l'épaule et à la cuisse ; Becker, une entorse à la cheville — dont ils se remettent à peine.

A. G.

SKI ALPIN

Réhabilitation des exclus de 1973

En raison des chutes de neige, la descente du Critérium de la première neige, qui avait été reportée le dimanche 4 décembre á Val-d'Isére, a été annulée lundi. M. Bernard Chevallier, président de la Fédération française de ski, a profité de sa présence à Val-d'Isère pour annoncer la réhabilitation de Patrick Russel, Roger Rossad-Mignod, Henri Duvillard, Britt et Ingrid Lafforgue et de Jean-Noël Augert, qui avaient été exclus des équipes de France en 1973 pour indiscipline.

● **Jeux olympiques : les droits de télévision pour Barcelone.** — La chaîne américaine NBC s'est assuré pour 401 millions de dollars (2,4 milliards de francs) l'exclusivité des droits de retransmission aux Etats-Unis des Jeux olympiques d'été de Barcelone en 1992. La même chaîne avait versé 300 millions de dollars pour les Jeux de Séoul et ABC 309 millions de dollars pour les Jeux d'hiver de Calgary.

Les résultats

Athlétisme

CROSS COUNTRY

Le britannique Tim Hutchings, déjà vainqueur en 1983 et en 1984, a remporté, dimanche 4 décembre, le cross de Vanves, en parcourant les 8 km de l'épreuve en 23 min 17 s. Il a précédé le Français Thierry Pantel de 34 secondes. Le triple champion du monde de la spécialité et champion olympique du 5 000 mètres, le Kényan John N'Gugi, a terminé douzième de l'épreuve.

Automobilisme

COURSE DES CHAMPIONS

Le Finlandais Juha Kankkunen a remporté, dimanche 4 décembre, à Linas-Montlhéry, la Course des champions. Cette épreuve réunissait pour la première fois les huit champions du monde des rallyes couronnés à ce jour, qui se sont affrontés au volant des mêmes voitures. Les Finlandais Hannu Mikkola et Ari Vatanen, le Suédois Björn Waldegaard et l'Italien Massimo Biasion ont été éliminés à l'issue des premières courses disputées sur la Ford Sierra Cosworth et l'Opel Manta 400. L'Allemand de l'Ouest Walter Röhrl et le Suédois Stif Blomqvist, ont échoué en demi-finales avec l'Audi quatro, et le Finlandais Timo Salonen a été battu en finale, courue avec la Peugeot 205 turbo 16, puis avec la Lancia Delta intégrale.

Basket-ball

CHAMPIONNAT DE FRANCE
(quinzième journée)

*Limoges b. Monaco	111- 79
Mulhouse b. *Avignon	92- 66
Cholet b. *RCF Paris	101-100
*Antibes b. Gravelines	93- 82
Nantes b. *Montpellier	99- 90
*Saint-Quentin b. Lorient	76- 70
Orthez b. *Caen	103- 78
*ASVEL b. *Tours*	85- 83

Classement. — 1. Limoges, 27 pts ; 2. Cholet et Nantes, 26 ; 4. ASVEL et Saint-Quentin, 25 ; 6. Mulhouse et Orthez, 24.

Equitation

JUMPING DE BORDEAUX

Le cavalier ouest-allemand Franke Sloothaak et son cheval Walzerlkonig *ont remporté, dimanche 4 décembre, le Grand Prix du concours de saut d'obstacles international de Bordeaux.*

Football

CHAMPIONNAT DE FRANCE
Première division
(vingt et unième journée)

*Paris-SG b. Cannes	1-0
*Auxerre b. Lens	1-0
*Sochaux et Marseille	0-0
*Toulon b. Nantes	1-0
Monaco b. *Lille	4-2
*Nice b. Strasbourg	1-0
*Montpellier et Bordeaux	2-2
*Toulouse et Laval	0-0
*Caen et Metz	0-0
*Saint-Etienne b. Matra Racing	4-3

Classement. — 1. Paris-SG, 2. Auxerre, 45 ; 3. Marseille, 36 ; 4. Sochaux et Nantes, 35 ; 6. Monaco et Nice, 34 ; 8. Lille, 31 ; 9. Montpellier et Toulouse, 30 ; 11. Bordeaux, Toulon et Cannes, 29 ; 14. Metz, 28 ; 15. Caen, 21 ; 16. Matra Racing, 20 ; 17. Laval, 19 ; 18. Saint-Etienne, 17 ; 19. Strasbourg, 12 ; 20. Lens, 11.

Deuxième division
(vingt et unième journée)
GROUPE A

*Brest b. Gueugnon	4-0
*Valenciennes b. Mulhouse	1-0
*Nancy b. Rouen	1-0
*Rennes b. Reims	1-0
Quimper b. *La Roche AEPB	1-0
*Angers et Guingamp	1-1
*Le Mans b. Abbeville	2-0
*Beauvais b. Dunkerque	3-0
*Le Touquet et Créteil	1-1

Classement. — 1. Brest, 50 pts ; 2. Mulhouse, 44 ; 3. Nancy, 42 ; 4. Rennes, 37 ; 5. Quimper, 36.

GROUPE B

*Le Havre et Lyon	0-0
*Grenoble b. Nîmes	1-0
*Martigues et Cuiseaux-L.	0-0
*Dijon b. Sète	1-0
*Alès b. Bastia	1-0
*Annecy b. Le Puy	3-0
Orléans b. *Istres	2-1
*Montceau et Clermont-F.	1-1
*Niort b. Rodez	1-0

Classement. — 1. Lyon, 44 ; 2. Nîmes, 42 ; 3. Le Havre, 38 ; 4. Dijon, 37 ; 5. Martigues, 36.

Hockey sur glace

Poule finale
(première journée)

Français Volants b. *Grenoble	6-4
*Amiens b. Villard-de-Lans	7-2
Rouen b. *Briançon	9-4

Rugby

CHAMPIONNAT DE FRANCE
GROUPE A
(première journée)

Poule 1

*Bourgoin b. Cognac	39- 6
*Montferrand b. Agen	18- 9
Toulouse b. *Villeneuve-s.-L.	35- 0
*Dax b. Montchanin	35-12

Poule 2

*Le Creusot b. Nîmes	15- 0
Tarbes b. *Bagnères	25-16
*Blagnac b. Perpignan	25- 9
Bègles-Bord. b. *Lourdes	13- 6

Poule 3

*Colomiers b. Aurillac	25-12
*Graulhet b. Mont-de-Marsan	21- 3
*Bayonne b. Toulon	22-18
*Brive b. Bergerac	19- 3

Poule 3

Narbonne b. *Hagetmau	15- 6
*Villefranche b. Boucau	25-12
Racing b. *Nice	13- 6
*Béziers b. Grenoble	21- 6

Volley-ball

COUPES EUROPÉENNES
(matches aller du deuxième tour)

Coupe des champions. — *Fréjus b. Palma (Esp.), 3-0.

Coupe des coupes. — *Liberec (Tch.) b. Sète, 3-0.

Coupe confédérale. — *Bordeaux b. Sneek (P-B), 3-1.

Coupe des coupes féminine. — Cannes b. *Salonique (Grè.), 3-0.

Coupe confédérale féminine. — *Pleven (Bulg.) b. Clamart, 3-0.

Tennis de table

INTERNATIONAUX DE FRANCE
(à Nantes)

FINALES

Simple messieurs. — Waldner (Suè.), b. *Li* Gun-sang (Corée du Nord), 21-19, 21-15, 21-17.

Simple dames. — Chen Zibe (Chi.) b. Nemes (RFA), 21-6, 12-21, 21-13, 21-8.

Double messieurs. — Lupulescu-Primorac (You.) b. Waldner-Appelgren (Suè.), 21-12, 15-21, 21-12.

Double dames. — Chen Zibe-Li Jun (Corée du Nord) b. Li Bun-hui - Cho Jongui (Corée du Nord), 28-26, 21-17.

FOOTBALL

Naples et sa vedette saint Maradona

(Suite de la première page.)

Une « énergie tellurique », pour cause de Vésuve, a décuplé la force des tirs au but ; le châtiment des entrailles de la Terre pour expliquer l'échec de la fin de saison 1987-1988 ; le « salut par le ciel », insaisissable bien sûr pour cette cité des ténèbres mais toujours bleue. Bleu azur, comme la couleur des maillots de la SSCN (Societa sportiva Calcio Napoli). Bleu d'espérance, comme à chaque fois qu'un match oppose Naples au reste du monde.

Comprendre l'engouement pour la destinée de la SSCN, la fusion du club et de la ville, ses soixante mille abonnés à l'année, Blue Lions de la tribune A, Blue Tigers de la tribune B, commande d'abord de revisiter Naples, de prendre le premier cliché qui passe à portée de regard.

Samedi, via Forcella, dernier sillon à ciel ouvert avant le labyrinthe obscur du quartier de la drogue. Un anonyme a eu des funérailles de prince ou de « parrain ». Au choix. Il était 16 heures quand la ruelle misérable aux façades sombres, à la chaussée défoncée, s'est lentement figée dans une attente silencieuse. Des prostituées se mêlaient aux commères, groupe de pleureuses saisies par la lave d'un drame à venir. Les pauvres étals, les charrettes de fruits, se recouvraient de papier journal. Les rideaux de fer des échoppes restaient baissés. La mort allait passer.

Un vieux maître de cérémonie réglait le dernier détail du jeu de la rue. Des gardes du corps, les yeux plantés dans les yeux de la foule prudente, allaient devant le plus beau des corbillards Mercedes qui puisse se trouver dans Naples. Puis devant les bannières et les pompons mauves ou roses, devant les effigies de la Vierge ou de saint Janvier, patron de la ville, avançaient les hommes. Visages de camoristes ou d'honnêtes citoyens, on aurait dit le dernier adieu d'une bande, *d'une secte du* mauvais coup à l'un des siens. Du mort, la foule, à regret, ne livra qu'un prénom, non un « pedigree ». Quelques-uns, dans la lente procession, saluèrent les prostituées du doigt. Puis les pompons *s'éloignèrent, en quête d'une* des quatre cents églises de Naples.

Rien à voir avec le foot ? Bien au contraire. Tout un théâtre de la mort avait donné là sa représentation sans nécessité de répétition et tous y avaient été acteurs. La piété, le lustre du deuil dans Naples, tiennent du don. Répertoire sans limites. Dans les grandes occasions, Maradona, comme d'autres bannières, se pare des actes de saint Janvier, *son nom sur le mur s'inscrit* souvent avec deux n, par reflet de féminisation, comme pour compter une vierge de plus. Les jours de match, les *tifosi*, organisés en quartier, aiment à promener dans les rues le cercueil de leur défunt adversaire. Il s'imprime des faire-part de condoléances à l'usage des supporters de l'Inter de Milan, de la Juventus.

Maradona, Maradonna, sainte Madone... Avec le joueur argentin, « *petit homme magique* » comme le dit un admirateur, Naples a déplacé son rituel à l'air libre du stade San-Paolo. La folie du foot n'est qu'une modernisation, pas une invention plaquée sur la ville. Plutôt une version contemporaine.

Quel coup de génie, la venue de cet Argentin ! Avant lui, Naples aimait le ballon, mais son désespoir restait occupé ailleurs. Le choléra en 1972, le tremblement de terre en 1980, faisaient douter de saint Janvier. L'armateur Achille Lauro, le maître monarchiste de la ville, entretint longtemps le club. Un autre promoteur, Corrado Ferlaino, prit la succession de la présidence de la SSCN après une bataille d'actions, une prise de majorité qui compte parmi les mystères de Naples. Le miracle se produisit en 1983. « *Une des villes parmi les plus pauvres s'est offert le plus cher contrat du monde* », explique Vincenzo Siniscalchi, avocat péninsuliste, conseiller juridique du club et défenseur de Maradona : 12 *milliards de lires, chiffre officiel.* La Camora, murmure-t-on, paya sa part. Allez le prouver !

Et qu'importe, après tout. La ville avait usé ses saints. Elle s'en donnait un autre 8 millions de lires, la location mensuelle pour une résidence sur les hauteurs. Et Diego Maradona, qui a de la religion, se mit à jouer pour ce prix. La SSCN remonta au classement et, à la fin de la saison 1986-1987, fut sacrée championne d'Italie devant l'Inter de Milan et les clubs du Nord.

La liesse populaire qui marqua ce sacre égale dans les mémoires la libération de la ville par l'armée américaine pendant la seconde guerre mondiale. Entre ces deux *dates, aucun souvenir de joie collective.* Rien d'autre, à les en croire, que les actes égrenés d'une tragédie pour deux millions d'acteurs.

L'argent de la reconstruction

Voilà pourquoi le stade est plein chaque dimanche après-midi, *juste* après la sortie de la grand-messe, pourquoi on va voir courir cet homme en famille, femmes comprises. Un miracle. « *Naples a enfin trouvé son porte-voix* », dit encore l'avocat Lucio Amelio, grand spécialiste d'art moderne, n'aime pas le foot. Il reconnaît malgré tout que la SSCN et surtout son numéro 10 « *donnent corps à tous les espoirs, aux images du succès que la ville réprime à chaque minute de sa vie* ».

Le tremblement de terre de 1980 a secoué Naples de sa torpeur suicidaire. L'argent de la reconstruction venu du Nord et de l'Etat *irrigue enfin la cité*. La Camora (la Mafia napolitaine), cette fois on en est sûr, prend sa part de la promotion immobilière. Mais qu'importe encore. Naples s'est réveillée, et Maradona en est l'illustration la plus spectaculaire.

Une façon de dire, balle au pied, que les Napolitains existent. Que le présent n'est plus du latin. Rarement un homme aura si bien convenu à une communauté. Un physique râblé, terrien, pauvre, pour tout dire. Un visage d'angelot, *presque de vierge, c'est vrai.* Mais un œil de gosse malin, fraudeur, qui se faufile — gare aux clichés ! — dans les défenses adverses comme les petits voleurs dans les ruelles de Naples.

Il fallait le voir dimanche sur le *terrain de San-Paolo danser son* ballet au nom de la ville tout entière. Quand il tombait — et Dieu, qu'il tombe ! — fauché par un arrière de la Fiorentina, le club de Florence, c'était tout le stade qui souffrait. Quand il se relevait, diable farceur, c'était le peuple qui reprenait confiance. Il triche à certains moments, comme Naples. Il se débrouille, minus*cule* parmi les grands, fidèle à l'image de son pays d'accueil.

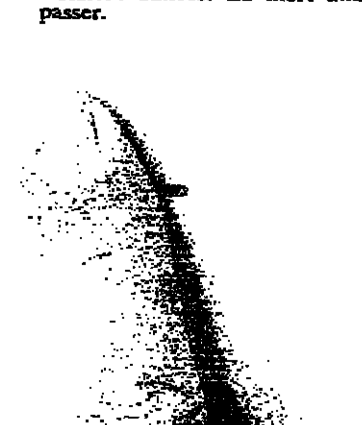
Le miracle, cependant, reste imparfait. Durant la saison 1987-1988, la SSCN a perdu devant l'Inter de Milan. Elle n'est que deuxième dans ce championnat, toujours derrière l'Inter. Quatre joueurs avaient été évincés l'an dernier, officiellement pour opposition à l'entraîneur, officieuse*ment pour avoir prêté leur* concours aux paris clandestins.

Maradona faillit y perdre un peu de son auréole. Les *tifosi* les plus fidèles du monde savent faire preuve à l'occasion de lucidité. Leur numéro 10 est souvent *blessé, il peut jouer* médiocrement deux matches durant, traîner en retrait du jeu, bouder au milieu du terrain. Pour ce match-ci, il n'est revenu que la veille au soir d'Argentine avec une smala — femme, enfant, cousins et gardes du corps *qui ne le quittent jamais.*

Mais qu'importe, une fois encore ! « *Chaque dimanche,* nous confiait le saint homme, *je leur dis que je les aime, et eux me disent qu'ils m'aiment.* » Cliché, bien sûr, mais vérité vraie. Dans *les vestiaires, Maradona était tout* sourire, tout vertu pieuse. Il distribuait gratis ses commentaires. Il était reconnaissant à la ville de ne pas accorder foi à une sombre rumeur de procès en paternité d'une femme, une Napolitaine, prétendant que son fils était de divine naissance. Naples ne reconnaît pas ce miracle-là. « *J'ai pu constater*, nous dira encore Maradona, *dans des moments importants de ma vie, que les Napolitains étaient avec moi.* »

Il salua une dernière fois, puis s'éloigna. Une curieuse lumière éclaira furtivement les couloirs souterrains du stade. Dehors tombait une douce nuit d'hiver. Naples allait pouvoir dormir tranquille.

PHILIPPE BOGGIO.



MUSIQUES

Le dixième anniversaire des Transmusicales

Rennes, avec un R comme rock

Public nombreux et fervent pour quatre nuits de musiques essentiellement européennes. Carton plein pour Marc, Yargo et Mano Negra. Malentendu pour Michelle Shocked, la divine.

Rennes, Transmusicales, dixième édition. Anniversaire au champagne : toutes les petites et grandes gloires du rock européen qui un jour ont rebondi sur le tremplin breton étaient là, venues de France, d'Angleterre, d'Italie, des Etats-Unis, de Suisse. Jeans, perfectos, casquettes de rigueur. Si un budget un peu serré n'a pas permis, comme il y a deux ans, d'investir toute la ville par voie graphique, les « Trans » ont pourtant, une nouvelle fois, atteint leur cible : pop, rock et folk à tous les carrefours.

Ici, dès dix-huit heures, trente mille étudiants et combien de lycéens s'approprient les rues de la vieille ville, investissent ces dizaines de bars qui font exploser la pagination du guide local et communient dans la passion de la musique. Trans ou pas Trans, c'est la fête toute l'année « rue de la soif », cette rue Saint-Malo dont les pavés doivent être aussi vieux que les pierres de l'église Saint-Anne qui en ferme l'accès. A l'Ozone, au Trap, à La Trinquette, platines et écrans vidéo rythment la conversation. Un seul regret : Rennes ne dispose pas d'une salle de concert digne de ce nom et de cet engouement.

Rennes, la ville du rock français, avant Paris, avant Lyon, avant Bourges, et pour ceux qui ne le croiraient pas, ce livre-album qui vient de sortir, *Dix ans de rock rennais* (1), écrit par Christophe Brault, vaut mieux que toute démonstration. *Chapitre 1, les stars :* Etienne Daho, Niagara, Marc Seberg. Chapitre 2, les groupes mythiques : Marquis de Sade, Sax Pustuls, Kalasnikov... Chapitre 3, les confirmés. Chapitre 4, les undergrounds. Chapitre 5, les espoirs. Au total, trente groupes qui, depuis dix ans, sont nés à Rennes, ont joué à Rennes et ont permis à la capitale bretonne de rayonner bien au-delà des rives de la Vilaine.

Retrouvailles

Cela, on le doit à une poignée de fervents dont les Trans sont le plus visible succès. Avec un budget qui, cette année, tournait autour de 2,5 millions de francs, le directeur artistique, Hervé Bordier, a pu continuer son aventure. Il le doit d'abord et avant tout à la ville de Rennes, qui s'est engagée pour 900 000 francs. En revanche, on comprend mal pourquoi le ministère de la culture ne croit toujours pas à la nécessité de soutenir vraiment ce festival. Par le biais de différents organismes, son soutien s'élève à 165 000 francs. Parce que Rennes ne serait pas assez « français » ? Une attitude un peu sotte qu'il faudra bien revoir un jour ou l'autre. Les Trans n'apparaissent pas sur la liste des principaux festivals de musique subventionnés par l'Etat. Elles touchent pourtant un public nombreux et la totalité des professionnels, présents à Rennes ou bien au travers des cent journalistes qui viennent ici, dans le sillage des principaux titres spécialisés et quotidiens européens.

Michelle Shocked : élégance, créativité, invention, violence...

Tous sont passés par les Trans et beaucoup s'en sont souvenu, le vendredi 2 décembre, quand il s'est agi de souffler les dix bougies du festival. Les deux mille spectateurs qui, une nouvelle fois, avaient pris le chemin de la salle de la Cité, à la Maison du peuple, ont, en acclamant Marc Seberg, qui délaissait son répertoire pour rendre hommage à ses maîtres, justifié la devise de la ville : Rennes, avec un « r » comme rock.

Retrouvailles ce même soir avec Litfiba, venu de Florence, autour de Piero Pelù, son chanteur polymorphe, un pied dans la Méditerranée, l'autre dans la mer du Nord, conciliant, comme si c'était facile, les rythmes d'un rock rapide et son goût pour Kurt Weil et Pier Paolo Pasolini. Pelù, le chanteur-acteur. Retrouvailles encore avec la voix bleue et brûlante de Basil Clarke, le chanteur de Yargo, avec les gospels des Mint Juleps. Une nuit entière de musique en complète entorse avec la règle du festival : un concert et un seul, ça passe ou ça casse.

Samedi, on revenait au programme traditionnel des Trans. Le défrichage pouvait reprendre. Deux bonnes nouvelles, une mauvaise. Commençons par les bonnes : venu de Gloucester, Grande-Bretagne, examen de passage réussi pour Apple Mosaic et son climat définitivement anglais, dans la meilleure tradition de la new wawe ; triomphe mérité pour Manó Negra, label France, une bande née dans le métro parisien des défunts Hot Pants, qui, avec une bonne humeur franchement communicative, ont célébré les noces réjouissantes du rock, du rythm and blues et de l'exotisme latino.

« Je suis comme la mer »

Mauvaise nouvelle : l'incompréhension des Trans pour Michelle Shocked, mal programmée entre les deux groupes susnommés. Seule sur la scène de la Cité, guitare acoustique, folk-music réinventée. Besoin de silence, d'attention, et d'une bonne connaissance de l'anglais. C'était trop demander à ce qu'il faut pourtant bien considérer comme l'un des meilleurs publics français. L'élégance de cette longue et jeune femme venue d'Austin (Texas), la créativité de sa voix, ses inventions mélodiques du grave à l'aigu, la violence de ses textes révoltés, n'ont pu vraiment s'imposer.

Ecoutons son autoportrait : « *J'ai quitté les Etats-Unis parce que c'est une société dont les seules aspirations sont l'argent et le pouvoir. Il n'y a pas d'espoir dans ce type de société dont les idées les plus communes sont trop souvent fascistes. J'ai été élevée dans une famille fondamentaliste dont le langage codé correspond bien à celui de Reagan et de ceux qui croient au « pays élu » ou bien au « pays béni ». Si j'ai choisi de m'installer à Londres, c'est parce que j'y ai découvert une sorte de résistance organisée qui m'a permis de faire la paix avec moi-même et de tenir en tant qu'artiste un rôle privilégié. Par exemple, de lutter contre les programmes Thatcher.*

« *A Londres aussi, j'ai fait l'apprentissage de la tradition socialiste. Cela m'a beaucoup aidée car les Américains ont une vision très naïve de l'histoire, et aussi parce que la seule réponse que j'avais trouvée jusque-là était un attachement romantique et peu efficace aux idées de l'anarchie. Le féminisme m'a beaucoup aidée aussi, après tout ce que j'ai vécu* — sa mère l'a fait interner en 1983 dans un hôpital psychiatrique de Dallas, persuadée qu'elle se livrait au culte du démon ; lors d'un séjour en Italie, un peu plus tard, elle est victime d'un viol. Arrêtée plusieurs fois aux Etats-Unis pour agitation politique, elle décide lors d'un séjour en prison de changer de nom ; désormais, elle s'appellera Shocked, — *parce que ce nom fait peur aux gens à qui il doit faire peur.* »

C'est tout cela que chante Michelle Shocked, le racisme, la crise du logement et aussi la nature, l'environnement. « *Je suis comme la mer, l'eau,* dit-elle, *je ne suis pas solide et ferme, mais changeante. Pourtant, il y a un message dont je suis sûre : le plus important est de dire les choses, peu importe la manière dont on les dit. Si j'ai pu, si je peux le faire, vous aussi vous le pouvez, exprimez-vous* ». C'est cette voix, unique et belle, qu'il faudra absolument retrouver au printemps prochain à Bourges et à Paris, après que Rennes, une nouvelle fois, aura rempli sa mission : servir la musique, et surtout celle que l'on n'entend pas, ni ailleurs, ni sur les ondes frileuses des FM monocolores, ni à la télévision, qui, chaîne après chaîne, ferme ses antennes au rock.

OLIVIER SCHMITT.

(1) Livre autoédité qu'on peut obtenir en écrivant à Christophe Brault, c/o Transmusicales, 1, rue Saint-Hélier, 35000 Rennes, tél. : (16) 99-31-12-10.

Ozawa et l'Orchestre de Boston

Apothéose mahlérienne

Une grande soirée dimanche, dans une salle archicomble, a réuni Japonais, Américains et Français autour du Boston Symphony Orchestra et de la Neuvième Symphonie de Mahler.

Etonnante apothéose pour ce gala officiel, patronné par la NEC Corporation japonaise et le Commonwealth du Massachusetts, qu'une œuvre marquée par le pressentiment de la mort, des images caricaturales de la vie, un monde d'angoisses, qui se dénoue dans la dissolution de l'être !

Quand il écrivit sa « Neuvième Symphonie », qu'il ne devait jamais diriger ni entendre à l'orchestre, Gustav Mahler avait quarante-neuf ans ; Seiji Ozawa en a cinquante-trois, et rend à l'œuvre son caractère passionné, ce combat corps à corps avec le destin que mène un homme dans la force de l'âge, même s'il se sent frappé à mort, comme l'était Mahler.

Les jambes fléchies, parfois flageolantes, les bras qui modèlent les phrases avec des gestes amoureux, accueillants, berceurs, éveillent le puissant dynamisme de ces motifs qui se redressent sans cesse, plongent dans de noires mêlées, se heurtent à des fanfares négatives, ces terribles coups d'arrêt sur deux notes, et parfois tout doucement s'abandonnent à la promesse chimérique du repos.

Que dire des musiciens de Boston, sinon que chaque timbre, chaque phrasé, est comme un mot unique, que dans les plus inextricables alliages resplendit une lumière supérieure, transcendante.

Ozawa, qui a ausculté, opéré à mains nues comme un accoucheur dans le mouvement initial, prend la baguette pour les deux parties centrales qui fustigent la comédie humaine sous l'emprise de la destinée. Mais il rend les armes avec une tendresse déchirante dans le finale où, tout en se transformant, ces richesses s'idéalisent, où le gruppetto moqueur du rondo devient une prière, un signe d'adieu fraternel, où l'on parcourt d'immenses pays en songe par une suite de fondus enchaînés, jusqu'à ce que la harpe de l'adagietto de la Cinquième Symphonie ou du Chant de la terre annonce l'heure du grand dépouillement.

JACQUES LONCHAMPT.

● PRÉCISION. — Jean-Yves Thibaudet (*le Monde* du 3 décembre) est l'élève non seulement d'Aldo Ciccolini, mais aussi de Lucette Descaves et de Reine Gianoli.

A la Vieille Grille

Higelin le petit

La chanson suscite aujourd'hui des dynasties. Après David Hallyday, vingt-deux ans, fils de Johnny et de Sylvie Vartan, qui a déjà un album et plusieurs 45 tours à son actif, et compose des chansons pour le prochain disque de son père, voici Arthur Higelin, vingt-deux ans lui aussi, fils de Jacques, qui se présente dans le même lieu (la Vieille Grille) où se produisit l'auteur de ses jours à l'aube des années 70.

Du rap jazzy aux petites ballades sentimentales en passant par la valse, le rock et des tangos maltraités, retournés dans tous les sens, les chansons d'Arthur Higelin ont leur extravagance, un humour ébouriffé, sur des textes d'un lyrisme un peu fou.

Au piano ou à l'accordéon, accompagné par un contrebassiste (Bradney Scott) aussi excentrique que lui, Arthur Higelin offre ce patchwork musical avec spontanéité et tendresse. Entre deux chansons-histoires, il reprend un titre de Piaf (*Padam, padam*) ou de Reggiani (*les Loups*). Il sera l'un des jeunes invités du prochain Printemps de Bourges, où il s'était déjà produit il y a deux ans avec un groupe.

C. F.

★ La Vieille Grille, 21 heures (1, rue du Puits-de-l'Ermite).

THÉATRE

A Bobigny, l'œil du spectateur

C'est en voyeur que le public assiste au spectacle de Iouri Eriomine, salle n° 6, d'après une nouvelle de Tchekhov, qui met en scène les *Fous*, enfermés dans la promiscuité d'une chambre d'asile...

★ Le spectacle fait partie du programme russe du Festival d'automne, à Bobigny, jusqu'au 18 décembre, à 21 heures. Traduction simultanée. Tél. : 48-31-11-45.

CALENDRIER

Classique

***Fluctuat* au Théâtre du Lierre.** — Un spectacle musical et poétique en langue corse ; la traduction simultanée n'éclaircit qu'à peine les choses, à mi-chemin entre l'ethnologique (ces fameux chants polyphoniques) et le folklore réinventé. Ancien collaborateur de Vitez, Michel Raffaelli, maître d'œuvre de cette « ballade clandestine », s'est resouvenu de ses origines. Et, sur fond de percussions furieuses, de l'épopée mythologique. Curieux mélange.

★ Jusqu'au 19 décembre, 22, rue du Chevaleret (13e). Tél. : 45-86-55-83.

Delavault, « Républicaine » aux Bouffes-du-Nord. — C'est à la BN qu'Hélène Delavault a planché de longs mois sur les chansons de la Révolution. Leur restitution théâtralisée, arrangée musicalement par Yves Prin et pour la mise en scène par Michel Rabeux, compose un spectacle épatant pour petits et grands.

★ Jusqu'au 8 janvier, tous les soirs à 20 h 30, sauf les lundis et jeudis ; le dimanche à 16 heures. Tél. : 42-39-34-50.

***La Damnation de Faust* à Garnier.** — Chef titulaire de l'Orchestre symphonique de Montréal, artiste en constants progrès, amoureux du répertoire français, Charles Dutoit dirige, dans la « Légende dramatique » de Berlioz, Tatiana Troyanos (Marguerite), Denis O'Neill (Faust), Franz Grundheber (*Mephisto*).

★ Les 8 et 9, à 20 heures, palais Garnier. Tél. : 42-66-50-22.

Berganza aux Champs-Elysées. — De Monteverdi à Rossini, la mezzo espagnole avec la Sinfonia Varsovia, dirigée par Volker Schmidt-Bertenbach.

★ Vendredi 9, à 20 h 30. Tél. : 47-23-36-86.

« Mémoire et création » à Pompidou. — Autour d'un numéro de la revue *Inharmoniques*, deux jours de colloques et deux concerts par les solistes de l'Intercontemporain, direction Boulez.

★ Les 8 et 9, à 18 h 30 (conférences le matin), grande salle. Tél. : 42-78-79-95.

Norman aux Champs-Elysées. — Richard Strauss, Hugo Wolf, Debussy, Mahler (*Kindertotenlieder*), et Geoffrey Persons au piano. Un récital de Jessye Norman est un spectacle complet.

★ Samedi 10, à 20 h 30. Tél. : 47-23-36-86.

Hommage à Pounelle aux Champs-Elysées. — Pour saluer le souvenir du metteur en scène disparu brutalement cet été, le *Requiem* de Mozart avec une belle distribution et, toujours par l'Orchestre de Paris et son chef Daniel Barenboïm, le *27e Concerto pour piano* du même.

★ Dimanche 11, à 20 h 30. Tél. : 47-23-36-86.

Zacharias à Renaud-Barrault. — Christian Zacharias est un pianiste que le grand public français s'acharne à ignorer, mais dont chaque disque est une surprise, parfois même un authentique événement (son concerto *l'Empereur*, récemment). Le voici dans l'intimité jouant Schubert, Scarlatti et Mozart.

★ *Concerts du dimanche matin : le* 11, à 11 heures. Tél. : 42-56-60-70.

Jazz

Soirée Carlyne au New-Morning. — René Utreger, Eric Barret, Texier, Aldo Romano, Chautemps, tous présents à la soirée Carlyne, leur petite mais entreprenante maison de disques. Chautemps y présentera trois septièmes de son dernier groupe enregistré (*Chautemps*, CAR CD 4) : un disque rare.

★ *Mercredi 7 décembre*, New-Morning, à 21 h 30. Tél. : 45-23-51-41.

Cotinaud Quartet à Dunois. — Obstiné et profond, Cotinaud se coltine chaque fois un pan d'histoire du saxophone. Avec passion et nervosité. Cette fois, c'est Charlie Parker.

★ Jeudi 8, Dunois, à 21 h 30. Tél. : 45-84-72-00.

Daniel Humair en Suisse. — *Trio* de luxe autour du batteur et peintre Daniel Humair au Centre culturel suisse : Yves Robert, trombone, Jean-François Jenny-Clarke, contrebasse. A suivre, ne serait-ce que pour le charme du lieu. On peut y voir et entendre de près les musiciens dans un confort total (entrée libre).

★ Samedi 10, Centre culturel suisse, à 20 heures. Tél. : 42-71-38-38.

Variétés

Jacques Haurogné, l'hurluberlu. — Ancien élève du Studio des variétés, Jacques Haurogné — qui s'est déjà produit l'hiver dernier en compagnie de Michel Jonasz — a du swing et beaucoup de drôlerie. Très à l'aise sur scène, il vient de travailler sur des chansons plus élaborées qu'à ses débuts, moins impressionnistes, pour son premier album (*Amour potentiel*, chez WEA).

★ Les 9 et 10, Théâtre de la Ville, à 18 h 30. Tél. : 42-74-22-77.

Osvaldo Rodriguez, le grand voyage. — Fondateur de la nouvelle chanson chilienne à Valparaiso, exilé depuis 1973, Osvaldo Rodriguez parcourt le monde à la rencontre des musiques populaires. C'est ce voyage-là qu'il présente avec des chansons écrites par lui-même mais aussi par Yupanqui, Gilberto Gil, Violeta Parra, Paco Ibanez, Jacques Brel.

★ Dimanche 11, Café de la danse, à 17 heures. Tél. : 48-05-57-22.

هكذا في الأصل

Culture

CINÉMA

« Une poignée de cendre », de Charles Sturridge

Trop riche pour être heureux

Adapté du roman homonyme d'Evelyne Waugh, un film qui a le charme pluvieux d'un après-midi anglais.

« Nul n'est jamais heureux très longtemps... » C'est Evelyn Waugh qui le dit dans le roman plutôt autobiographique dont le film de Charles Sturridge est tiré. Les Last of Hetton sont jeunes, beaux, riches, amoureux. Avec leur enfant snob comme une théière, ils vivent dans une *somptueuse et hideuse demeure victorienne* plantée au milieu de cette campagne anglaise aussi suavement humide que les yeux des vaches. La lady (piquante Kristin Scott Thomas) est volage et se laisse séduire par un bellâtre oisif (Rupert Graves). *Le lord est soucieux et* désœuvré.

Ces gens parlent peu. Ne se parlent pas. Utilisent des bribes d'un dialogue fonctionnel aussi ardent qu'un cours de l'Ecole Berlitz. *« Irez-vous à cette soirée ? » « J'irai à cette soirée. »* C'est froid et gracieux. La caméra caresse les personnages avec une indiscrétion puritaine, se pose sur le reflet ambré d'un verre de sherry...

Et puis, Dieu merci, ça se déglingue. Le petit garçon si snob tombe de poney pendant la chasse à courre et se tue. Sa mère profite du choc pour avouer sa liaison.

Son père manifeste apparemment plus d'ennui que de douleur. Mais *sait-on jamais* avec les Anglais ? En tout cas, saisi alors d'un certain courage, d'un brusque élan de fantaisie qui est sans doute le signe d'un réel désespoir, lord Last of Hetton se joint à une lointaine expédition dans la jungle brésilienne. Manque à *mourir. Est recueilli par un bizarre* gentleman analphabète (Alec Guiness).

Le film s'achève dans un climat bien amer, bien désenchanté, qui lui donne son charme imparfait. Le lord est réduit à une sorte d'esclavage doux par son sauveteur, à qui il devra lire du Dickens à haute voix jusqu'à la fin des temps... Cependant, *en Angleterre*, la lady, *qui se* croit veuve, dévoile une stèle au nom de son mari disparu. On est mort lorsqu'on n'est plus aimé.

Bien sûr, la « britannitude » ineffable de tout cela évoque James Ivory. D'autant plus que lord Last of Hetton est joué (assez mollement) par un des deux héros de *Maurice*, James Wilby. Mais, à côté de Sturridge, appliqué, distingué, tenté par le désordre mais s'interdisant d'y succomber, Ivory peut être considéré d'une torride *sensualité !* Finalement, *Une poignée de cendre* se laisse voir et vivre avec un peu d'ennui et beaucoup de plaisir : un après-midi anglais.

DANIÈLE HEYMANN.

« Epidemic » de Lars von Trier

Après *Element of crime*, qui fit sensation au Festival de Cannes 1984 pour son délire visuel sur une enquête policière et psychanalytique, le Danois Lars von Trier a réalisé, avec des moyens beaucoup plus modestes, ce petit film en noir et blanc qui n'est pourtant pas de tout *repos. En effet, Lars von Trier* s'en est pris à *« l'influence négative de l'argent sur la création cinématographique »*. L'argent ne lui avait pourtant pas manqué pour son premier long métrage, mais il faut bien soutenir une réputation de visionnaire *dérangeant. Epidemic* a été tourné en 16 mm et en 35 mm. La caméra fonctionne souvent toute seule. On entend le bruit comme dans certains films de Philippe Garrel, au temps de l'underground français. Admettons.

Lars von Trier et son scénariste Niels Vorsel décident d'écrire un film ensemble. Pendant qu'ils *essaient de travailler, une étrange* épidémie fait des ravages quelque part dans le monde, on en voit les images. L'épidémie cesse lorsque le synopsis est terminé : il n'a que douze pages. Inutile de chercher à comprendre de façon rationnelle. Vous feriez injure au réalisateur, qui semble avoir mis là-dedans — mais on n'en jurerait pas — quelque *humour. Epidemic avait été présenté* au Festival de Cannes 1987 dans la section « Un certain regard ». Sans renouveler le précédent coup d'éclat.

JACQUES SICLIER.

DANSE

Les débuts de Mark Morris à Bruxelles

Virage sur l'aile

Star très demandée sur la scène américaine, ce chorégraphe de trente-deux ans succède à Béjart. Grand émoi à Bruxelles.

Il était encore en barboteuse, dans son Seattle natal, lorsque Maurice Béjart créa au Théâtre de la Monnaie de Bruxelles *le Sacre du printemps*, qui allait déterminer la naissance du Ballet du XXe siècle et son implantation dans la capitale belge. C'était en décembre 1959 : il avait trois ans, il ne se doutait pas qu'il succéderait un jour à Béjart dans ce théâtre de la lointaine Europe...

C'est chose faite : l'intronisation a eu lieu le 22 novembre. Mark Morris et son Monnaie Dance Group viennent de passer brillamment leur examen d'entrée avec *l'Allegro, Il Penseroso ed Il Moderato*, oratorio de Haendel sur des poèmes de Milton. *Un grand ballet* de deux heures, en deux parties.

Aujourd'hui, Mark Morris a *trente-deux ans, un curieux visage* où se mêlent l'innocence enfantine et la plus vive malignité, des yeux trop pâlis pour être honnêtes et une tignasse bouclée façon Louis XIV (mais ce n'est pas une perruque).

Aux Etats-Unis, c'est une star ; *depuis qu'il a fondé son groupe*, en 1980, des compagnies de plus en plus importantes (le Joffrey Ballet, le Boston Ballet, l'American Ballet Theatre) se disputent ses chorégraphies. En Europe, il est pratiquement inconnu.

Il a reçu une formation très large — moderne, classique, fandango, *danses slaves*. Manifestement, il a tout vu, tout retenu, tout digéré : il s'épanouit comme une fleur typiquement américaine sur l'arbre de la modern dance. Si l'on veut faire référence à des territoires balisés pour le situer un peu, c'est à Paul Taylor qu'il fait penser — et, dans une moindre mesure, à Merce Cunningham. Mais il a son propre langage.

Ce qui frappe en premier lieu, dans son *Allegro*, c'est une musicalité en profondeur. Il a, dit-il, passé trois ans avec la partition de Haendel avant de travailler trois mois avec ses *danseurs. Cette fréquentation* a porté ses fruits. La chorégraphie épouse amoureusement la musique, *parfois mot à mot, un pas sur* chaque note, parfois plus librement, ne suivant qu'une grande courbe mélodique ou une pulsation secrète ; les structures musicales sont comme décortiquées lisiblement sur scène.

Précisons au passage que l'orchestre, les chœurs et les solistes de la Monnaie sont là, bien vivants : une délectation devenue rare dans la danse, où grincent tant d'enregistrements éprouvants.

Ce qui frappe ensuite, c'est l'invention inépuisable de l'architecture et du dessin. En deux heures, on ne voit pas deux fois la même image. Entrées et sorties d'une ingéniosité diabolique, bouquets, grappes, guirlandes, échafaudages, pfuitt, tout disparaît, reste une jeune fille rose *soudain* paniquée par sa solitude et s'enfuyant en coulisse... Beaucoup de courses, de marches, toujours fluides, fugaces. D'étonnants virages sur l'aile d'un groupe compact, comme une troupe d'oiseaux migrateurs.

Pas de sujet, d'anecdote, mais les mille états d'âme qui peuvent affecter un individu ou une société, exprimés avec légèreté et subtilité : l'allégresse, bien sûr — dominante — mais aussi l'inquiétude, la mélancolie, *la ferveur, l'amour, l'humour*. On va jusqu'à se donner des gifles — pour rire.

Tout cela se passe dans une très belle scénographie d'Adrianne Lobel : des cadres de scène aux lignes pures, sur lesquels jouent constamment des panneaux opaques ou transparents qui montent et descendent, produisant des changements de couleur. Le raffinement des éclairages apporte sa contribution à ce spectacle hautement *professionnel*.

Quelques jours après la création mondiale de cet *Allegro*, Mark Morris présentait à Bruxelles quatre pièces de son répertoire américain, réalisées avec des moyens plus modestes. Ce second programme n'a pas bouleversé les impressions reçues du premier : la musique est bien la muse de Morris, qui se sou*met à ses ordres avec un bonheur* évident ; et son invention se manifeste davantage dans la syntaxe que dans le vocabulaire proprement dit. On se prend à penser que la modern dance n'est plus si moderne que ça, elle finit par être octogénaire...

Frisson, pour cinq danseurs en maillots pastel, sur la *Symphonie d'instruments à vents*, de Stravinsky, utilise les capacités (limitées) des corps humains à dessiner dans l'espace des figures géométriques. *Sonate pour clarinette et piano* propose une équivalence visuelle de la partition de Poulenc, dans des costumes évoquant les Frères Jacques ; le *Gloria* de Vivaldi confirme la filiation Paul Taylor-Mark Morris.

On retiendra davantage *Ten Suggestions*, sur les *Bagatelles pour piano*, de Tcherepnine : un solo dansé par Morris lui-même, poétique funambule en pyjama de satin rose, jouant avec un cerceau, une chaise, un ruban, un chapeau. Là, l'ange du bizarre passe.

SYLVIE DE NUSSAC.

★ Monnaie de Bruxelles, les 9, 15 et 21 décembre.

EXPOSITION

Nouvelles statues aux Tuileries

Le carré des refusés

Les Tuileries, jardin défoncé, dévasté, dont la statuaire du dix-*neuvième siècle est en partie* mutilée, va-t-il devenir le dépotoir des laissés-pour-comptes de la commande publique ? Une sorte de carré des refusés ? L'idée de peupler ses quinconces de sculptures modernes et contemporaines était *ingénieuse*. Malraux avait ainsi contribué à la redécouverte de Maillol. Quatre bronzes de Rodin avaient été installés par la suite. Jack Lang y avait implanté des œuvres de Kirili et Chia, incontestable chacune dans son genre. L'éclectisme le plus médiocre règne désormais.

On y trouve, sur la terrasse du bord de l'eau, *les Fils de Caïn*, de Paul Landowski, chassés de la cour Napoléon par la pyramide de Peï. Un Blum drapé de bronze, bésicles, moustaches et écharpe du même métal, de Philippe Garel, qui se morfond sous les marronniers faute d'avoir pu se poser sur une place parisienne. Près de lui, un immense soldat de plomb de Tim, excellent caricaturiste *mais plus à l'aise* devant sa feuille de papier. Son capitaine Dreyfus, interdit de séjour au Palais de justice comme à l'Ecole militaire, a *trouvé là un havre discret*.

C'est au tour de Paul Belmondo d'entrer dans le club. *Deux de ses œuvres ont été données* par sa famille : un *Apollon* et une *Jeannette* culturiste. Ils ont été casés sur un coin de parterre, en présence du ministre de la culture et du fils de l'artiste, Jean-Paul. Pour compléter *l'ensemble, on pourrait suggérer* aux services compétents de la Rue de Valois de rapatrier d'urgence aux Tuileries, le Rimbaud d'Ipousteguy, *Homme aux semelles devant*, calembour qui aurait vraisemblablement valu à son auteur quelques voies de fait du vivant d'André Breton.

Mais aussi le nain de plâtre, dissimulé dans un massif du Luxembourg, qui est censé honorer la mémoire de Pierre Mendès France ; le *Pompidou-obélix*, du *jardin des Champs-Elysées, voire* le *Centaure mécanique*, de César dont les puissantes génitoires métalliques égaient les pigeons du carrefour de la Croix-Rouge.

E. de R.

Communication

Rachat des « Cahiers du cinéma » et création d'un quotidien consacré à la gestion

Les ambitions discrètes du groupe Liaisons

Le deuxième groupe français de presse professionnelle, Liaisons, a lancé cet automne une campagne d'image qui rompt avec sa tradition de discrétion. Déjà riche de trente-quatre titres, il négocie son entrée au capital des *Cahiers du cinéma* et prépare un quotidien spécialisé en 1989 tout en lorgnant vers les réseaux câblés. Avec une double volonté : concurrencer en France CEP Communication, leader de la presse professionnelle, et parier sur l'Europe de 1993.

Pour vivre heureux, vivons cachés : le groupe de presse professionnelle Liaisons a longtemps fait sien ce dicton. Présidé par *M. Patrice-Aristide Blank, ancien* directeur général de *France-Soir*, le deuxième groupe français de presse professionnelle derrière CEP Communication répugnait jusqu'ici à clamer son existence et à livrer les principaux axes de sa stratégie. Son *président, qui est aussi son seul* actionnaire, refuse toujours d'apparaître sous les feux de la rampe. Retranché dans son appartement-bureau parisien, il y conçoit pourtant le développement de son groupe en recevant hommes d'affaires anglo-saxons ou japonais. Son directeur général, M. Raymond Soubie, énarque féru de culture — ancien conseiller social de M. Raymond Barre, il a présidé jusqu'en novembre l'Opéra de Paris, — refuse poliment encore de dévoiler certains chiffres du groupe Liaisons. Mais le silence total n'est plus de mise.

Les rachats et les prises de parti*cipation qui ont jalonné la vie de la* presse ces derniers temps, sans épargner le secteur de la presse professionnelle, ont projeté le groupe Liaisons dans l'arène de la concurrence et l'ont incité à faire œuvre de communication. A cette ouverture nouvelle correspond le désir d'apparaître comme le challenger en titre du premier groupe de presse professionnelle en France. CEP Communication, filiale d'Havas et partenaire puissant du groupe de la Cité. Voire de lui damer parfois le pion. Ce fut récemment le cas lors du rachat du groupe Jacquemart (*l'Echo de la presse et de la publicité, Sonovision*, etc.), que Liaisons a *raflé pour* 6 millions de francs, au nez et à la barbe des publications Denis Jacob qui dépendent du groupe de la Cité (*le Monde* du 30 septembre). Mais en communiquant sur lui-même, le groupe Liaisons souhaite, aussi, être présent sur le plan européen.

La campagne de communication visuelle mise au point par l'agence *Meunié-Granier-Deferre et lancée* mi-octobre dans la presse grand public et professionnelle, ainsi que dans les trente-quatre titres du groupe, a décidé d'attirer l'attention sur le trop discret groupe Liaisons. Cinq millions de francs d'investissement et douze images pour vanter de façon humoristique « les pros du canard pro ». *« Notre cible est triple*, explique M. Raymond Soubie. *Nous voulons que les éditeurs qui souhaitent céder leur affaire sachent qu'en matière de presse professionnelle il existe une alternative : CEP Communication et nous. S'ils ne veulent pas se jeter dans les bras de ce demi-géant, nous représentons la solution. Nous souhaitons aussi attirer annonceurs et publicitaires et, enfin, inciter les journalistes de talent à nous rejoindre. »* L'objectif résumé de cette campagne d'image consiste à lancer et à imposer le label Liaisons, comme a su le faire le groupe Expansion de M. Jean-Louis Servan-Schreiber.

La Caisse des dépôts : une alliée fidèle

« Nous voulons nous renforcer là ou nous sommes déjà solides avant de nous diversifier », précise M. Soubie. La presse professionnelle reste donc un créneau prioritaire. Les trente-quatre titres de Liaisons — du quotidien vedette *Liaisons sociales* à *Gap* en passant par *Cultivar 2000* et *Tourhebdo* — représentent 80 % du chiffre d'affaires (445 millions de francs) et emploient deux cents journalistes sur quatre cent soixante salariés. Le reste est réalisé par les salons (Forum Expo, Pharmagora, Agriform, etc.), qui représentent environ 15 % de l'activité, l'édition, la télématique et l'agence de presse Liaisons créée il y a un an. Le renforcement s'est traduit par la reprise du groupe Jacquemart et la mise au point d'une nouvelle formule de *l'Echo de la presse et de la publicité*, conçue à l'exemple des autres titres du groupe comme un « journal-outil » destiné aux éditeurs *et aux journalistes. Son lancement* sur le marché est prévu début 1989. Mais c'est aussi le rachat de la plus grande graphothèque française dans le domaine économique et social, « le Transparent », il y a un mois. Cette acquisition, dont le coût est inférieur à 10 millions de francs, précédait une prise de participation de 24,5 % au sein du capital du mensuel spécialisé *les Cahiers du cinéma*, aux côtés de la Caisse des dépôts (24,5 % également) pour 2 millions de francs. Le reste des parts est réparti entre la rédaction, l'association des Amis des Cahiers et des personnes physiques.

Groupe de presse professionnelle, *Liaisons* s'intéresse donc aussi à la presse spécialisée. Sa participation aux *Cahiers viendra épauler ses* journaux appartenant déjà à ce secteur, *Immobiliers Loisirs* et *Location Vacances Loisirs*. De surcroît, la Caisse des dépôts est pour lui un vieil allié : ensemble, ils avaient projeté de racheter, avec le groupe Bruxelles-Lambert et le Crédit agricole, le quotidien financier *la Cote Desfossés*, mis à prix pour 250 millions de francs il y a quelques mois par son propriétaire. La vente n'a pas eu lieu. Mais *Liaisons* réfléchit toujours à un projet de quotidien spécialisé. *Des études concernant un* quotidien consacré à la gestion de l'entreprise, qui verrait le jour en 1989, sont actuellement menées.

M. Soubie estime le budget de ce journal à 40 millions de francs par an. *« L'infrastructure de notre groupe, la possession de fichiers d'entreprise nous dispensent de budget de lancement*, note-t-il. *Je suis certain qu'il y a de la place pour un quotidien s'adressant aux cadres et aux décideurs de l'entreprise. Le succès de notre quotidien* Liaisons sociales *(33 600 exemplaires vendus en 1987) sur le seul plan de la gestion nous le prouve. »*

Confiant dans la synergie qui existe entre des lectorats soucieux de journaux et d'ouvrages consacrés à l'entreprise, Liaisons a récemment racheté les éditions Chotard et associés, qui publient essentiellement des livres de gestion (*le Monde* du 28 octobre). *Celles-ci lui offrent* une rampe de lancement de nouvelles collections ainsi qu'une implantation dans le réseau des librairies spécialisées. Mais les marges bénéficiaires du groupe, *« supérieures aux normes de la presse »*, souligne M. Soubie (qui refuse cependant d'en donner le chiffre exact), l'incitent à saisir éventuellement d'autres occasions. Le câble, pour lequel Liaisons est prêt à fournir des heures de programmes consacrés à l'entreprise et réalisés par une société de production encore à venir, pourrait, par exemple, représenter une voie de diversification.

Restent l'étranger et l'Europe. Le deuxième goupe de presse professionnelle français édite déjà en Italie des versions de son mensuel sur le textile, *Gap*, grâce à un partenariat avec l'éditeur Francesco Boffa ; une édition japonaise a été lancée en alliance avec l'éditeur Yanada. En butte à la concurrence des éditeurs étrangers en France et contraint à *une nécessaire extension hors des* frontières hexagonales, *Liaisons* envisage un partenariat avec des groupes de presse britanniques, allemands ou américains désireux d'attaquer le marché français. Mais il réfléchit aussi à la future implantation à l'étranger de journaux qu'il a réussis en France, comme *Liaisons sociales*.

Discret, Liaisons estime que cette qualité n'exclut pas le dynamisme. Sous la pression de la concurrence interne et externe. *« La presse professionnelle en France a longtemps vécu protégée*, dit M. Soubie. *Je crains que cette époque ne soit révolue. »*

YVES-MARIE LABÉ.

Dix départements

Le quotidien *Liaisons sociales*, fondé en 1946, est le berceau du groupe qui porte aujourd'hui son nom. Racheté avec d'autres titres il y a huit ans par *M. Patrice-Aristide Blank*, il a donné naissance, en août 1987, à un groupement d'intérêts économiques (GIE) baptisé groupe Liaisons.

Celui-ci rassemble dix dépar*tements s'occupant de presse* professionnelle et spécialisée et de salons. Le département Liaisons s'intéresse à la gestion, avec des titres comme *Liaisons sociales* (quotidien et mensuel), *Gestion sociale, Vivre pratique, etc.*, ainsi que des salons organisés sur ce thème (Forum expo). La distribution est présente avec *Points de vente, Concurrence hebdo*, des éditions électroniques, tandis que le textile regroupe *Gap, Gap Sport* et les éditions étrangères. Le département tourisme rassemble *Tourhebdo, Campo* et des salons comme le Marché international du tourisme pour l'incentive (1) et les voyages de groupe (MITING). L'agriculture est *l'affaire de Cultivar 2000*, des éditions Agriguide, du salon Agriforum ; la santé regroupe le quotidien *le Journal des pharmacies, le Moniteur hospitalier*, des collections (Gestion pratique), le salon Pharmagora, des services télématiques (Club Plus, etc.). *L'Officiel des transports, Bus et Car magazine* figurent au sein du département transports avec ses salons Mitcar, JTR, etc. et ses guides. L'immobilier, enfin, rassemble des journaux comme *Constructions neuves et anciennes* (éditions nationales et régionales), des guides gratuits, un salon de l'immobilier. Les *deux derniers départements sont* l'agence Liaisons, et Communication *(l'Echo de la presse, Sonovision)*.

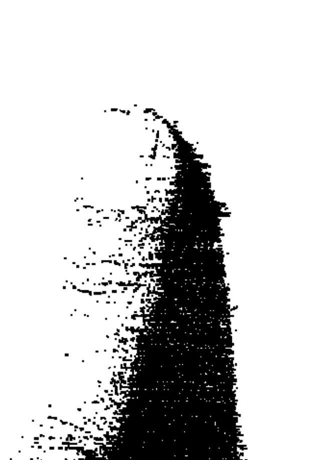
La diffusion des trente-quatre titres de Liaisons représente cinq cent vingt-trois mille huit cents exemplaires en 1987. 65 % d'entre eux sont vendus par abonnement. Avec un chiffre *d'affaires de 445 millions* de francs, Liaisons est le deuxième groupe de presse professionnelle après CEP Communication (3,2 milliards de francs).

(1) Incentive : motivation des équipes commerciales, au sein d'une entreprise, par le biais de voyages à gagner.

Licenciements au groupe Expansion ?

Les salariés de *la Tribune de l'Expansion*, de *l'Agefi* et de *la Vie française* devraient tenir une assemblée générale lundi 5 décembre. Les syndicats (CFDT, Syndicat national des journalistes) s'insurgent contre un plan de licenciement qu'aurait décidé la direction du groupe Expansion. Celui-ci devrait toucher les trois titres et les services communs (dont la documentation) rachetés il y a un *an et demi à M. Bruno Bertez* par le groupe Expansion de M. Jean-Louis Servan-Schreiber. La direction de l'Expansion conteste qu'un tel plan soit mis en place.

Lors d'un récent comité d'entreprise, la direction du groupe a aussi indiqué que le supplément boursier de *la Tribune de l'Expansion, la Tribune de la Bourse* (2 000 exemplaires diffusés à Paris en moyenne) sera arrêté vendredi 23 décembre. Cet arrêt permettra à la *Tribune de l'Expansion* de réformer ses pages boursières. Cette décision, essentiellement rédactionnelle, a été prise du fait de l'ouverture du marché continu qui empêchait le supplément boursier de donner les cours de clôture et de réaliser un véritable travail d'analyse.



Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LES CHANTS D'ELLE NE S'ÉTEIGNENT JAMAIS. Au Bec fin (42-96-29-35) à 22 h.

L'IDIOT. Lucernaire Forum (45-44-57-34). Théâtre Rouge, 21 h 30.

LES CAHIERS DE MALTE LAURIDS BRIGGE. Lucernaire Forum. Théâtre Rouge (45-44-57-34), 19 h 30.

FLUCTUAT. Lierre Théâtre (45-86-55-83), 20 h 30.

LA FOLIE DU SAGE. *Cycle Fous et bouffons au XVIIe siècle.* Comédie-Française (40-15-00-15), auditorium de la galerie Colbert, *18 h 30.*

LES SORTILÈGES DU VERBE AIMER. Palais-Royal (42-97-59-81), 20 h 30.

BATACLAN (47-00-30-12). ◊ Match d'improvisation : 21 h.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Salle Richelieu. ◊ Le Legs suivi par le Jeu de l'amour et du hasard : 20 h 30.

COMÉDIE-FRANÇAISE AUDITORIUM DE LA GALERIE COLBERT (40-15-00-15). ◊ La Folie du sage Cycle Fous et Bouffons au XVIIe siècle : 18 h 30.

DAUNOU (42-61-69-14). Monsieur Masure : *21 h.*

DÉJAZET-T.L.P. (42-74-20-50). ◊ Il ne faut jurer de rien : 20 h 30.

EDGAR (43-20-85-11). *Les* Babas-Cadres : 20 h 15. Nous on fait où on nous dit de faire : 22 h.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. La Chevauchée élastique : 21 h 30.

L'ESPACE EUROPÉEN (42-93-69-68). La Face cachée d'Orion : 20 h 30.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Existe en trois tailles : 20 h 15.

LIERRE-THÉATRE (45-86-55-83). ◊ Fluctuat : 20 h 30.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Contes érotiques arabes du XIVe siècle : 20 h. Mort à crédit : 21 h 30. Théâtre rouge. ◊ Les Cahiers de Malte Laurids Brigge : 19 h 30. L'Idiot : 21 h 30.

MARAIS (42-78-03-53). Le Grand Invité : 20 h 30.

MARIE STUART (45-08-17-80). La Ténèbre : 20 h 30.

MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Le Minotaure : 19 h.

PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (46-07-49-93). L'éléphant est tombé : 21 h.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). ◊ Les Sortilèges du verbe aimer Rencontres du Palais-Royal : 20 h 30.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03). ◊ Les Sincères + le Jeu de l'amour et du hasard *Lectures : 21 h.*

POTINIÈRE (42-61-44-16). La Frousse : 20 h 45.

STUDIO DES ARTS-HÉBERTOT (42-27-40-27). Marie, un matin : 19 h et 20 h 30.

THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). Salle II. ◊ L'Etranger : 20 h 30.

***TRISTAN-BERNARD** (45-22-08-40). Rififoin dans les labours :* 21 h.

Les cafés-théâtres

***AU BEC FIN** (42-96-29-35). Les Kinkus :* 20 h 30. ◊ Les Chants d'elle ne s'éteignent jamais : 22 h.

BLANCS-MANTEAUX *(48-87-15-84).* Salle I. Aren = MC 2 : 20 h 15. Les Epis noirs : 21 h 30. Laurent Violet : 22 h 30. Salle II. Les Sacrés Monstres : 20 h 15. Bernadette, calme-toi ! : 21 h 30.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11). Tiens, voilà deux boudins : 20 h 15. Mangeuses d'hommes : 21 h 30. Jeanine Truchot a disparu : 22 h 30.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Nouveau Spectacle de Smaïn : *20 h 15.*

EDGAR III (43-20-85-11). My name is Lolita : 20 h 15. Super Mathieu ! : 21 h 30.

Les concerts

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35). Andrea Cohen, 20 h 30. Récital de piano. *Œuvres de Satie, Kagel, Alkan, Cage.*

PÉNICHE OPÉRA (42-45-18-20). Anne Constantin, Eric Frenlon, 21 heures, Soprano, ténor, R. Rochet (piano). Œuvres de Delvincourt, Fauré, Ibert.

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-36-37). Orchestre national de France, 20 heures. Dir. Sir Neville Marriner, M. Marshall, D. Fischer-Dieskau, M. Lipovsek. « Cosi fan tutte », de Mozart.

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Jay et Gordon Gottlieb, 18 h 30. Piano, percussions. Œuvres de Shober, Ives, Lifchitz. Nouvel orchestre philharmonique, 20 h 30. Dir. Arturo Tamayo, H. Jossoud (mezzo), J. Prat (violon), J. Gottlieb (piano), G. Gottlieb (percussions). Œuvres de Kubik, Webern, Boucourechliev.

Région parisienne

ANTONY (THÉATRE FIRMIN GÉMIER) (46-66-02-74). ◊ *J'ai pas le* choix, je chante Boby Lapointe : 21 h.

ASNIÈRES (CENTRE CULTUREL) (47-90-63-12). ◊ La Bohème : 20 h 30.

JUVISY-SUR-ORGE (SALLE JEAN DASTÉ) (69-21-60-34). ◊ Mesure pour mesure : 20 h 45.

SAINT-DENIS (THÉATRE GÉRARD PHILIPE) (42-43-17-17). Salle G. Rohard. Le Désespoir tout blanc : 21 h. Salle J.-M. Serreau. Made in Britain : 21 h. Salle Le Terrier. Vert, petit pois... *tendre : 18 h 30.*

STAINS (ESPACE PAUL ELUARD) (48-21-61-05). ◊ Nana : 14 h.

cinéma

La Cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

Relâche.

SALLE GARANCE,
CENTRE GEORGES-POMPIDOU
(42-78-37-29)

Le Cinéma georgien : Mikha (1965, v.o. s.t.f.), de Merab Kokotchachvili, Mikela (1965, v.o. s.t.f.), d'Eldgar Chenguelaïa, *14 h 30 ; le Père (1983, v.o. s.t.f.), de* Levan Zakareichvili, les Enfants d'une autre (1958, v.o. s.t.f.), de Tenguiz Abouladze, 17 h 30 ; Ton fils, terre (1980, v.o. s.t.f.), de Rezo Tchkheidze, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS
(40-26-34-30)

Relâche.

Les exclusivités

A BOUT DE COURSE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; *Elysées Lincoln,* 8e (43-59-36-14).

ACHIK KERIB (Sov., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, *1er (42-97-53-74) ; Cosmos, 6e* (45-44-28-80) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

L'AMATEUR (Pol., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

AUX FRONTIÈRES DE L'AUBE (*) (A., v.f.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; v.f. : UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Images, 18e (45-22-47-94).

BIG (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

BIRD (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

BLACK MIC MAC 2 (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; *Pathé Montparnasse, 14e* (43-20-12-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LE CHEMIN DU SERPENT (Su., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

CHUCK BERRY, HAIL HAIL ROCK'N ROLL (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

CLASSIFIED PEOPLE (Fr., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LA COMMISSAIRE (Sov., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

CROCODILE DUNDEE II (A., v.o.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; *George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount* Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

DANS LES TÉNÈBRES (Esp., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; *Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33)* ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., *v.o.) : Pathé Hautefeuille, 6e* (46-33-79-38).

LA DERNIÈRE TENTATION DU CHRIST (A., *v.o.) : Saint-Germain Studio,* 5e (46-33-63-20).

DISTANT VOICES (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

DROLE D'ENDROIT POUR UNE RENCONTRE (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

DROWNING BY NUMBERS (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

DUO A TROIS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

EMMANUELLE 6 (**) (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

L'ETUDIANTE (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76).

GOOD MORNING VIETNAM (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46).

LE GRAND BLEU (Fr., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

HAMLET GOES BUSINESS (Fin., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

HOTEL TERMINUS (Fr., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LA LECTRICE (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e *(43-20-32-20).*

LA LUMIÈRE DU LAC (Fr.-It.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC *Montparnasse, 6e (45-74-94-94)* ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

LA MAIN DROITE DU DIABLE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; *UGC Odéon, 6e (42-25-10-30)* ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; *Gaumont Convention, 15e* (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA MAISON DE JADE (Fr.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

MIDNIGHT RUN (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; v.f. : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

MISS ARIZONA (It.-Hong., v.o.) : UGC *Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz,* 8e (45-62-20-40).

LES MODERNES (A., v.o.) : Lucernaire, *6e (45-44-57-34).*

MON AMI LE TRAITRE (Fr.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82).

MORT A *L'ARRIVÉE* (A., *v.o.) : Forum* Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

NOTES POUR DEBUSSY (Fr.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LA NUIT *BENGALI* (Fr., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

L'OURS (Fr.-All.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; *Bretagne, 6e* (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; *Gaumont Alésia,* 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE PALANQUIN DES LARMES (Fr.-Can.-Chin., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e *(42-36-83-93)* ; *Saint-Lazare-Pasquier,* 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC *Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé* Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PASCALI'S ISLAND (Brit., v.o.) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

PAYSAGE DANS LE BROUILLARD (Gr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-*58-00) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76)* ; La Bastille, 11e (43-54-07-76).

PELLE LE CONQUÉRANT (Dan., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, *13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e* (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

PIÈGE DE CRISTAL (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LES PORTES TOURNANTES *(Can.)* : Latina, 4e (42-78-47-86).

QUELQUES JOURS AVEC MOI (Fr.) : *UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).*

QUI VEUT LA PEAU DE ROGER RABBIT ? (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-*56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e* (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, *20e (46-36-10-96).*

RAGGEDY (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont *Opéra, 2e (47-42-60-33)* ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

RAMBO III (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Hollywood Boulevard, *9e (47-70-10-41) ; Paris Ciné I, 10e* (47-70-21-71).

SALAAM BOMBAY ! (indo-Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LE SANG DU CHATIMENT (*) (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Images, 18e (45-22-47-94).

SANS FIN (Pol., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LA SEPTIÈME PROPHÉTIE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; *George V, 8e (45-62-41-46)* ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LES SURPRISES DE L'AMOUR (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

TROIS PLACES POUR LE 26 (Fr.) : *Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12)* ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, *14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle,* 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

TU NE TUERAS POINT (*) (Pol., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

U2 RATTLE AND HUM, LE FILM (A., v.o.) : *Forum Horizon, 1er (45-08-57-57)* ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

UN MONDE A PART (A., v.o.) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93).

UN PRINCE A NEW YORK (A., v.f.) : *Rex, 2e (42-36-83-93).*

UNE AFFAIRE DE FEMMES (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; *14 Juillet Odéon, 6e* (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

UNE POIGNÉE DE CENDRE (Brit., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LE VOYAGE (Su.-Can., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LES FILMS NOUVEAUX

DEAR AMERICA. Film américain de *Bill Couturié, v.o. : Forum Arc-en-*Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; *v.f. : Pathé Impérial, 2e* (47-42-72-52) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

DUNIA. Film Burkina-Faso de S.-Pierre Yameogo, v.o. : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

EPIDEMIC. Film danois de Lars von Trier, *v.o. : 14 Juillet Parnasse, 6e* (43-26-58-00) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

ITINÉRAIRE D'UN ENFANT GATÉ. Film français de Claude Lelouch : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; *UGC Odéon, 6e (42-25-10-30)* ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e *(43-43-01-59) ; Fauvette, 13e* (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont *Convention, 15e (48-28-42-27)* ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

THE LAST MOVIE. Film américain de Dennis Hopper, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; *Action* Christine, 6e (43-29-11-30).

TOSCANINI. Film italo-français de *Franco Zeffirelli, v.o. : Ciné Beau*bourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; *UGC Montparnasse, 6e* (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e *(45-39-52-43)* ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; *Images, 18e (45-22-47-94) ; Le* Gambetta, 20e (46-36-10-96).

VOLS D'ÉTÉ. Film égyptien de Yousry Nasrallah, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

Les grandes reprises

AGUIRRE, LA COLÈRE DE DIEU (All., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

LES AMANTS DU CAPRICORNE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LES BELLES DE NUIT (Fr.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

BIENVENUE MR CHANCE (A., *v.o.)* : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

BUNNY LAKE A DISPARU (A., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

CARMEN (Fr., v.o.) : Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

CHÉRIE JE ME SENS RAJEUNIR (A., v.o.) : *Le Champo, 5e (43-54-51-60).*

CRUISING (**) (A., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

LES DAMNÉS (*) *(It.-A., v.o.)* : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

LA DÉRIVE (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

DIRTY DANCING (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

DOCTEUR FOLAMOUR (Brit., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

EASY LIVING (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

EASY RIDER (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Action Ecoles, 5e (43-25-72-07) ; *Les Trois Balzac, 8e (45-61-*10-60).

FELLINI ROMA (It., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

LE GRAND SOMMEIL (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

L'IMPOSSIBLE M. BÉBÉ (A., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

INDISCRÉTIONS (A., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

JULES CÉSAR (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

JULES ET JIM (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.f.) : TEP, 20e (43-64-80-60).

MÉDÉE (It.-All., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

LE NOM DE LA ROSE (Fr.-It.-All., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES QUATRE CENTS COUPS (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LA RELIGIEUSE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LA SOURIS QUI RUGISSAIT (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

SUNSET BOULEVARD (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89).

TIREZ SUR LE PIANISTE (Fr.) : Les *Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).*

UPPERCUT MAN (It., v.f.) : Club, 9e.

LA VÉNITIENNE (*) (It., v.f.) : Club, 9e.

ZELIG (A., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

Les séances spéciales

AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 14 h.

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Saint-Lambert, *15e (45-32-91-68) 15 h 30.*

LES AVENTURES DE CHATRAN (Jap., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-*91-68) 13 h 45.*

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (A., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) 21 h 40.

BIRDY (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 16 h.

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 22 h 20.

CARAVAGGIO (Brit., v.o.) : Cluny *Palace, 5e (43-54-07-76) 12 h.*

LES 101 DALMATIENS (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 13 h 45, 15 h 15.

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) 15 h.

LE CHATEAU DE L'ARAIGNÉE (Jap., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h 30.

L'HOMME BLESSÉ (*) (Fr.) : Ciné *Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h 35.*

L'HYPOTHÈSE DU TABLEAU VOLÉ (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 14 h.

INDIANA JONES ET LE TEMPLE MAUDIT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h 15.

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 15 h 45.

LE JUPON ROUGE (Fr.) : Studio *Galande, 5e (43-54-72-71) 18 h 20.*

MONTY PYTHON A HOLLYWOOD (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-*46-85) 19 h.*

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) 19 h 30.

ONIMARU (Jap., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) 15 h, 21 h 30.

QUEEN KELLY (A., v.o.) : Républic *Cinémas, 11e (48-05-51-33) 12 h.*

QUERELLE (**) (Fr.-All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h 45.

QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF ? (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 14 h.

LES RUES DE MON ENFANCE (Dan., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.

LE SACRIFICE (Fr.-Su., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) 17 h 30.

SALVATORE GIULIANO (It., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 14 h, 16 h, 20 h.

SI J'AVAIS UN MILLION (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 17 h.

37°2 LE MATIN (*) *(Fr.) : Grand* Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h 30.

UN BON PETIT DIABLE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 15 h 30.

VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 18 h 20.

PARIS EN VISITES

MARDI 6 DÉCEMBRE

« Les impressionnistes au Musée d'Orsay », 13 h 15, 1, rue de Bellechasse, sous l'éléphant (P.-Y. Jaslet).

« Exposition Cézanne », 13 heures, entrée du Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse (M. Hager).

« L'Opéra », 13 h 45, hall d'entrée (M. Pohyer).

« *Le monde* du spectacle au Père-Lachaise », 14 h 30, boulevard de Ménilmontant, face rue de la Roquette (V. de Langlade).

« Le Palais de justice en activité », 14 h 30, devant les grilles, boulevard du Palais (C. Merle).

« La Sorbonne », 14 h 30, 47, rue des Ecoles (Ars conférences).

« *Hôtels et jardins du Marais,* place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« L'incendie du Bazar de la Charité à Notre-Dame-de-Consolation », 15 heures, 23, rue Jean-Goujon (Monuments historiques).

« L'Opéra », 15 heures, dans le hall (D. Bouchard).

PARIS-MUSÉES

« Le collectionneur : dons, donations et *legs au musée* », *14 h 30, 11,* avenue du Président-Wilson (Musée d'art moderne).

« Le paysage, du dix-septième au vingtième siècle », 14 h 30, Petit Palais, avenue Winston-Churchill.

« Bourdelle (1861-1929) ; atelier et œuvre », 14 h 30, 16, rue A.-Bourdelle (Musée Bourdelle).

CONFÉRENCES

11, avenue du Président-Wilson (petit auditorium), 14 h 30 : « Kandinsky, du symbolisme à l'abstraction », par M. Vanci-Perahim (Musée d'art moderne).

9 *bis,* avenue d'Iéna, 14 h 30 et 18 h 30 : « Les nobles dames de Vix et de Reinheim et leurs trésors », par O. Boucher (Antiquité vivante).

28, avenue George-V, 15 heures : « Le Tibet » (Paris et son histoire).

4, rue de Chevreuse, 16 heures : « Les élections israéliennes : un premier bilan » (Rencontres du CERI).

78, boulevard *Malesherbes, 19 h 30* : « La géo-biologie : une autre vision de la Terre vivante », par M. Faucil *(L'Homme et la Connaissance).*

36, rue des Bourdonnais, 20 heures : « Vision chinoise du corps humain », par C. Javary (Espace Chine).

Espace Hérault, 8, rue de la Harpe, 21 heures : « Les instituteurs face aux *patois, 1914-1940* » (Institut d'études occitanes).

27, rue Pierre-Nicole, 20 h 30 : « La *main qui nous révèle.* Chirologie », par S. Bonnaud (La Maison du Soleil. Tél. : 43-31-65-88).

هكذا من الأصل

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■□ Ne pas manquer □■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Lundi 5 décembre

TF 1

20.40 Feuilleton : Le rêve californien. De Dick Lowry, d'après le roman de David Nevin. Avec Richard Chamberlain, Alice Krige (dernier épisode). **22.00 Magazine : Santé à la Une.** D'Igor Barrère, présenté par Robert Namias. Thème : « *La chirurgie sans bistouri* ». *23.20 Journal et Météo.* **23.40 Magazine : Minuit Sport.** De 0.40 à 6.27 Rediffusions. **0.40 Série : Drôles d'histoires.** 1.05 Feuilleton : **Symphorien. 1.30 Magazine : Santé à la Une. 2.45 Documentaire : Histoires naturelles. 4.05 Musique. 4.25 Documentaire : Histoires naturelles. 6.00 Série : Drôles d'histoires.**

A 2

▶ 20.40 **L'Affaire du courrier de Lyon.** Spectacle filmé au Palais des sports de la porte de Versailles à Paris, en début d'année. Texte d'Alain Decaux et Robert Hossein, mise en scène de Robert Hossein. Spectacle suivi d'un débat sur l'erreur judiciaire ou la fragilité des témoignages, animé par Bernard Rapp, avec Robert Hossein, M[e] Paul Lombard, Jean-Paul Jean (magistrat). **23.40 Informations : 24 heures sur la 2. 0.05 Tennis : Finale des Masters à New York.**

FR 3

20.30 Cinéma : **la Vingt-Cinquième Heure** ■ Film français d'Henri Verneuil (1966). Avec Anthony Quinn, Virna Lisi, Serge Reggiani, Grégoire Aslan. **22.40 Journal et Météo.** 23.05 Magazine : **Océaniques.** Le professeur Jean Dausset, prix Nobel de médecine. Un film de Jean-Christophe Rose. 0.00 Musiques, **musique.** Semaine de jazz : Le septette de Stan Laferrière. **0.10 Série : Patch rock.** La bataille du rat.

CANAL PLUS

20.30 Cinéma : **Si tu vas à Rio... tu meurs** □ Film franco-brésilien de Philippe Clair (1987). Avec Aldo Maccione, Roberta Close, Carolin Ohrner. **22.05 Flash d'informations.** 22.10 Les Oscars du **football.** En direct du Pavillon Baltard. 23.40 Football **américain. 0.40 Cinéma : Fucking Fernand** □ Film français de Gérard Mordillat (1987). Avec Thierry Lhermitte, Jean Yanne, Marie Laforêt. **2.00 Série : Paire d'as.**

LA 5

20.30 Les accords du diable : La malédiction de l'île. Téléfilm de John Laing, avec John Bach, Darien Takle. **22.25 Les accords du diable.** Les rubriques du magazine. **22.50 Série : Le voyageur. 23.20 Capitaine Furillo** (rediff.). **0.00 Journal de minuit.** *0.05 Capitaine Furillo (suite). 0.25 L'inspecteur* **Derrick** (rediff.). **1.25 Le journal** (rediff.). **0.20 Journal de la nuit. 2.25 Sam et Sally** (rediff.). **3.20 Vive la vie!** (rediff.). **3.30 Voisin, voisine** (rediff.). **5.30 Feuilleton : Le clan Beaulieu.**

M 6

20.35 Téléfilm : Le cri de la liberté. De Michael Schultz, avec Howard, E. Rollins Jr. Irène Cara. **22.15 Série : Drôles de dames.** 23.10 Magazine : **Club 6.** De Pierre Bouteillier. *0.10 Journal. 0.20 Magazine : Jazz 6. De Philippe Adler.* **0.50 Musique : Boulevard des clips. 2.00 Les Mohicans de Paris** (dernier épisode). **2.15 Bergeval et fils** (4[e] épisode). **3.10 Magazine : Destination santé** (rediff.). **4.05 Bergeval et fils** (rediff.). **5.05 Les Mohicans de Paris** (rediff.). **5.15 Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 L'histoire en direct. 10 octobre 1981 : l'abolition de la peine de mort. **21.30 Dramatique.** Les herbes amères de *Henri-Michel Boccara.* **22.40 Cote d'amour.** *L'homme, la* nature et le droit. **0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.** Woodstock. Jimi, Carlos et les autres. 1. Hendrix, la bannière étoilée.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Renseignements sur Apollon. Concert de l'UER, en direct de Copenhague : Concerto pour percussion, de Ruders; Iris, de Norgaard; Pan et Syrinx op. 49, de Nielsen; Sfaerernes musik, de Langaard, par le Chœur et l'Orchestre symphonique de la radio danoise, dir. Michael Schonwandt : sol. Gert Sorensen, percussion. A 22.50, Les enregistrements d'Ignaz Friedmann; à 23.07, Variations symphoniques, de Dvorak. Jeanne d'Arc, de Liszt, Concerto pour piano et orchestre n° 1 en mi mineur op. 11, de Chopin. **0.30 Dossiers.** Autour de la jeune musique américaine.

Mardi 6 décembre

TF 1

13.40 Feuilleton : Côte ouest. 14.30 Téléfilm : Une vie comme je veux. De Jean-Jacques Goron, avec Miou-Miou, Pierre Arditi, Vincent Lindon (2[e] partie). **16.00 Variétés : La chance aux chansons. 16.30 Jeu : Ordinacœur.** 16.50 Club **Dorothée après-midi. Juliette : Tu chantes, tu gagnes : Flashman. 17.50 Série : Chips. Trop juste.** 18.40 Avis de recherche. **18.55 Feuilleton : Santa-Barbara.** 19.25 *Jeu : La roue de la fortune.* **20.00 Journal, Météo et** Tapis vert. **20.40 Cinéma : On a retrouvé la 7[e] compagnie** □ Film français de Robert Lamoureux (1975) Avec Jean Lefebvre, Pierre Mondy, Henri Guybet, Pierre Tornade. 22.05 *Magazine* : **Ciel mon mardi!** Présenté par Christophe Dechavanne. **23.20 Journal, Bourse et Météo. 23.40 Magazine : Livres en tête.** De Joseph Poli et Jacques Duquesne. De 23.50 à 6.27 **Rediffusions. 23.50 Série : Drôles d'histoires** 0.15 **Feuilleton : Symphorien. 0.40 Documentaire : Hello actors'studio. 1.35 Documentaire : Histoires naturelles. 3.55 Musique. 4.05 Documentaire : Histoires naturelles.** *6.00* Série : **Drôles d'histoires.**

A 2

13.45 Feuilleton : Jeunes docteurs. 14.30 Magazine : Bonjour la télé. Présenté par Pierre Tchernia et Frédéric Mitterrand. La Bonifas, de Pierre Cardinal. **16.05 Flash d'informations. 16.10 Magazine : Du côté de chez Fred.** De Frédéric Mitterrand. Spécial journal Vogue. **17.10 Flash d'informations.** 17.15 **Magazine : Graffitis 5-15.** Présenté par Groucho et Chico. La panthère rose; La petite merveille. *17.50 Série : V. Triax. 18.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.* D'Armand Jammot, présenté par Patrice Laffont. 19.10 **Actualités régionales. 19.30 Plaisir de rire : La baby-sitter.** 20.00 **Journal. 20.30 Météo. 20.40 Les dossiers de l'écran : la Vie passionnée de Vincent Van Gogh** ■■ Film américain de Vincente Minnelli (1955). Avec Kirk Douglas, Anthony Quinn, Pamela Brown, James Donald. *22.40 Débat : Ces tableaux qui deviennent des trésors.* Avec Robert Schmidt (expert et marchand de tableaux), Marc Blondeau (conseil et expert en peinture), Pascal Bonafoux (historien de l'art), Pierre Jourdan-Barry (collectionneur), Ronald Pickvance (historien de l'art), Raymonde Moulin (directrice du Centre de sociologie des arts), Alain Dominique Perrin (PDG de Cartier international). **23.40 Informations : 24 heures sur la 2. 0.00 Magazine : Strophes.** De Bernard Pivot. **0.15 Magazine : Du côté de chez Fred** (rediff.).

FR 3

13.30 Feuilleton : Allô! Tu m'aimes? 13.57 Flash d'informations. 14.00 Magazine : **Regards de femme.** Présenté par Aline Pailler, en direct de Toulouse. **14.30 Feuilleton : La** *chasse aux hommes. (1[er] épisode). 15.27 Flash d'informations.* **15.30 Magazine : Télé-Caroline.** Présenté par Caroline Tresca. Sommaire : Télécœur; Attractions; Top sixties; Télé chic, télé choc; Papy, Mamy; Viens faire un tour... billon; Le jeu de la séduction; Variétés. **17.00 Flash d'informations. De 17.05 à 18.30 Amuse 3. 17.05 Dessins animés.** Petit ours brun; Luc et Bérangère. **17.15 Série : Tom Sawyer. 17.40 The Muppets show. 18.00 Ascenseur pour l'aventure. 18.05 Magazine : Drevet vend la mèche.** Présenté par Patrice Drevet. **18.30 Jeu : Questions pour un champion.** Animé par Julien Lepers. **19.00 Le 19-20 de l'information.** *De 19.10 à 19.30, le journal de la région.* **19.53 Dessin animé : Les contes magiques. 20.05 Jeu : La classe.** Présenté par Fabrice. **20.25 INC. ▶ 20.30 La dernière séance. 1[er] film : Voyage au centre de la terre** ■ Film américain d'Henry *Levin (1959). Avec James Mason, Arlene Dahl, Pat* **Boone,** Diane Baker. **22.55 Dessins animés.** Tom et Jerry; Tex Avery. **23.10 Journal. 23.35 2[e] film : Match d'amour** ■ Film américain de Busby Berkeley (1949). Avec Frank Sinatra, Esther Williams, Gene Kelly. **1.05 Documentaire : Un ticket de métro pour la Chine.** De Marie Holzmann et Michaela Watteaux. La communauté chinoise du treizième arrondissement de Paris.

CANAL PLUS

13.30 Cinéma : Bob le flambeur ■■ Film français de Jean-Pierre Melville (1955). Avec Isabelle Corey, Roger Duchesne, Daniel Cauchy, Guy Decomble. **15.05 Courts métrages.** L'atelier, de Robert Forget; Square, de Michel Benat. **15.30 Cinéma : les Nouveaux Tricheurs** □ Film français de Michael Schock (1987). Avec Rémi Martin, Valérie Allain, Lionel Melet. **17.40 Cabou Cadin.** SOS fantômes; Le piaf; COPS. **18.25 Dessin animé : Virgul. 18.30 Dessins animés : Ça cartoon.** Présentés par Philippe Dana. **18.45 Flash d'informations. 18.49 Top 50.** Présenté par Marc Toesca. **19.30 Magazine : Nulle part ailleurs.** Présenté par Philippe Gildas. Invité : Bernard Hinault. **20.30 Cinéma : Man on fire** ■ Film américain d'Elie Chouraqui (1987). Avec Scott Glenn, Jade Malle, Joe Pesci, Brooke Adams. **22.00 Flash d'informations. 22.05 Cinéma : Radio days** ■■■ Film américain de Woody Allen (1986). Avec Seth Green, Josh Mostel, Dianne Wiest, Renée Lippin (v.o.). **23.30 Série : Palace. 0.45 Cinéma : Fever.** Film américain classé X de Stuart Michaels (1986). Avec Karen Summer, François Papillon. **2.05 Les superstars du catch.**

LA 5

13.35 : Série : L'inspecteur Derrick. 14.45 Série : Bonanza. 15.45 Série : Capitaine Furillo. 17.00 Karine, l'aventure du *Nouveau Monde. 17.25 Vas-y, Julie! 17.50 Laura ou la passion* **du théâtre. 18.15 Olive et Tom, champions du foot. 18.55 Journal images. 19.00 Jeu : Ali Baba. 19.30 Boulevard Bouvard. 20.00 Journal. 20.30 Cinéma : Alien** ■■■ Film anglo-américain de Ridley Scott (1979). Avec Tom Skerrit, Sigourney Weaver, Veronica Cartwright. **22.40 Magazine : Ciné cinq. 22.50 Cinéma : le Viager** ■ Film français de Pierre Tchernia (1971). Avec Michel Serrault, Michel Galabru, Rosy Varte. **0.00 Journal de minuit. 0.05 Cinéma : le Viager** (suite). **0.35 Capitaine Furillo** (rediff.). **1.35 L'inspecteur Derrick** (rediff.). **2.40 Feuilleton : Le journal** (rediff.). **3.35 Journal de la nuit. 3.40 Sam et Sally** (rediff.). **4.35 Vive la vie!** (rediff.). **4.45 Voisin, voisine** (rediff.). **5.40 Feuilleton : Le clan Beaulieu.**

M 6

13.20 Feuilleton : Bergeval et fils. 14.10 Les Mohicans de Paris. *14.25 Jeu : Plein les baffles.* **15.05 Jeu : Clip combat. 16.05 Jeu : Quizz cœur. 16.50 Hit, hit, hit, hourra! 17.05 Série : Hawaii, police d'Etat. 18.05 Série : Daktari. 19.00 Série : Les routes du paradis. 19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série : Campus show.** Rudy et la reine des neiges. **20.35 Téléfilm : Un amour d'été.** De Dezso Magyar, avec Diane Lane, John Cullum. **22.10 Série : Drôles de dames. 23.05 Magazine : Turbo** (rediff.). **23.30 Magazine : Adventure** (rediff.). **23.55 Journal. 0.05 Musique : Boulevard des clips. 2.00 Série : Les saintes chéries** (1[er] épisode) **2.30 Magazine : Destination santé** (rediff.). **3.25 Documentaire : Le monde sauvage. 3.50 Magazine : Destination santé** (rediff.). **4.45 Documentaire : Le monde sauvage. 5.15 Les saintes chéries** (rediff.). *5.45 Musique : Boulevard des clips.*

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel science. L'odyssée des plantes : 400 millions d'années d'évolution. **21.30 Retour à Karlsruhe. 22.40 Nuits magnétiques.** La passion Rabelais. 1. Pantagruel. **0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.** Woodstock. Jimi, Carlos et les autres. 2. Jimi Hendrix, un cri d'amour.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Musique ensembles. Sérénade de Daniel-Lesur; Six mouvements de Tansman, Symphonie n° 4 de Rivier; Concerto pour orchestre à cordes en ré majeur, de Stravinski, *par l'Orchestre national de chambre de Toulouse, dir.* Stéphane Cardon. **22.30 Récital.** Paul Meyer, clarinette et Eric Lesage, piano : Sonate pour clarinette et piano n° 2 en mi bémol majeur op. 120 n° 2, de Brahms; Sonate pour clarinette et piano n° 2 en fa dièse mineur op. 49, de Réger; Sonate pour clarinette et piano de Bax. **0.00 Club d'archives.** Eduardo Toldra. **1.00 En passant par Dvorak.** Esquisses poétiques, op. 85, Berceuse en sol majeur, par Radoslav Kvapil, piano.

Audience TV du 4 décembre 1988 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

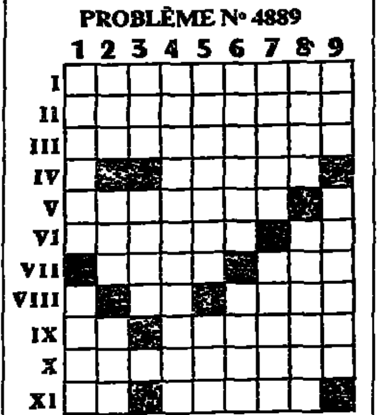
Audience instantanée, France entière 1 point = 193 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF 1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	64.8	7 sur 7 23.9	Stade 2 13.0	Lady Blue 10.1	Œil beurre noir 2.7	Si c'était demain 3.9	Graffi'6 1.1
19 h 45	68.0	7 sur 7 24.7	Maguy 15.6	Lady Blue 10.0	Ça cartoon 2.5	Si c'était demain 3.1	Graffi'6 0.7
20 h 16	68.6	Journal 27.0	Journal 20.5	Benny Hill 11.7	Ça cartoon 3.7	Journal 3.1	Oncle Bill 2.5
20 h 55	71.1	Descente enfers 30.0	Le clan 22.0	Le secret... 1.9	Radio days 1.4	Un fauteuil... 12.6	El Chunco 4.9
22 h 8	61.6	Descente enfers 28.7	Pub 9.6	Journal 4.1	Bob le flambeur 0.7	Un fauteuil... 14.6	El Chuncho 5.1
22 h 44	26.9	Sport dimanche 8.3	Etoiles 4.6	Journal intime 3.0	Bob le flambeur 0.9	Musique 5.3	Coup torchon 4.9

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4889



HORIZONTALEMENT

I. Peuvent être assimilées à des cours du soir. – II. La fabrication des chaînes. – III. Des bêtes à cornes. – IV. Capitale pour des comtes puis des ducs. – V. Ne sont évidemment pas des paroles originales. – VI. Pas lus. D'un auxiliaire. – VII. Quel poison ! Un mot du Fils. – VIII. Un animal très mou. Coule en Normandie. – IX. Partie d'îlot. Pour un phénix, est en rapport avec le plumage. – X. Mises de côté. – XI. Tonalité pour une messe. As donc des gestes augustes.

VERTICALEMENT

1. Sont dans l'ordre quand elles sont bonnes. Parfois battus pour allumer. – 2. Farineux. Ne fait pas de bulles quand elle est plate. Celui d'Aristote est un fabliau. – 3. Donne l'exemple de la fermeté. Eut donc une attitude malhonnête. – 4. Comme les socialistes du dix-huitième siècle. – 5. Mollusques. Dix sur dix. – 6. Il y a moins de tirage quand on les arrondit. Connaît bien le Coran. – 7. Au nord de Châteauroux. Mis à plat. – 8. Grande maison. Peuvent énivrer quand ils sont flatteurs. – 9. Possessif. Ne sont pas les premiers venus.

Solution du problème n° 4888

Horizontalement

I. Ecrivaillon. Ça. – II. Paupières. Coton. – III. Us. Erre. Do. Reus. – IV. Is. CEE. Scalp. – V. Sénateurs. Atlas. – VI. Ecu. Ossuaire. Nu. – VII. Toton. Instruite. – VIII. Turf. Uni. Eire. – *IX. Ifs. Es. Me. Na !* – X. Etier. Sa. Réale. – XI. Cric. Averses. Et. – XII. Enfer. Ouïe. Star. – XIII. Dès. Amiral. Au. – *XIV. Abel. Libre.* – XV. Ecuyères. Rameur.

Verticalement

1. Epuisette. Cèdre. – 2. Casse-cou. Erne. – 3. Ru. Nutritifs. – 4. Ipéca. Office. Ay. – 5. Vireton. Se. Rabe. – 6. Aérées. Râ. Mer. – 7. Ire. Usine. Voile. – 8. Le. Brunisseur. – 9. LSD. Sas. Arias. – 10. Os. Item. Sel. – 11. Nc. Carrière. La. – 12. Orateur. Essaim. – 13. Tell. Iéna. Tube. – 14. Coupant. Aléa. Ru. – 15. Ans. Suée. Etrier.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

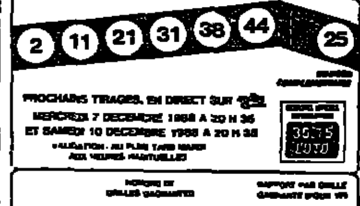
Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 3 décembre 1988 :

UNE LOI

● N° 88-1088 du 1[er] décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion.

UN DÉCRET

● N° 88-1096 du 1[er] décembre 1988 fixant le régime financier des céréales pour la campagne 1988-1989.



PROCHAINS TIRAGES, EN DIRECT SUR TF1
MERCREDI 7 DÉCEMBRE 1988 A 20 H 35
ET SAMEDI 10 DÉCEMBRE 1988 A 20 H 35

6 BONS N°	3	2 179 745,00 F
5 BONS N° + complémentaire	25	139 615,00 F
5 BONS N°	1 192	9 675,00 F
4 BONS N°	73 031	160,00 F
3 BONS N°	1 563 237	11,00 F

BONUS DU SAMEDI 145 675

3 BONS NUMÉROS + COMPLÉMENTAIRE : 11,00 X 2 = 22,00 F

LOTO SPORTIF — RESULTATS COMPLETS N° 48

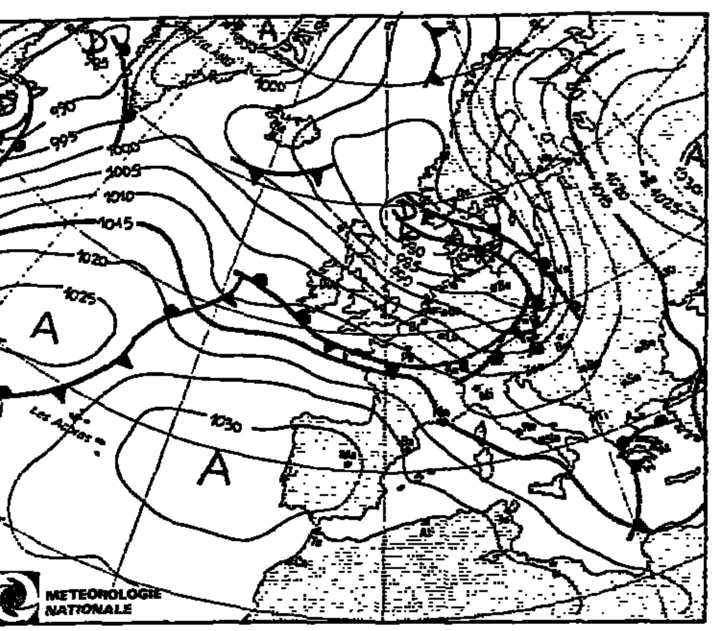
13 bons pronostics	215 003,00 F
12 bons pronostics	9 052,00 F
11 bons pronostics	816,00 F

NUMÉRO PACTOLE : 5

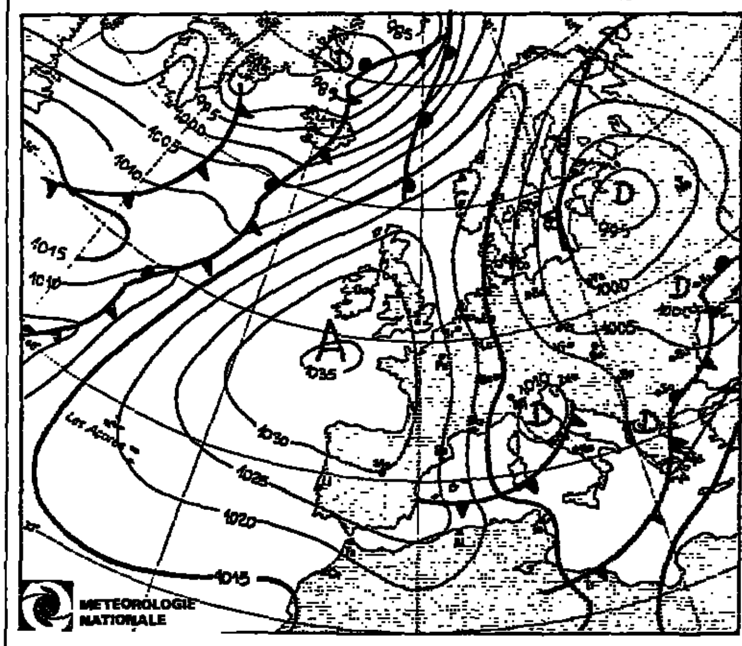
Tirage du Dimanche 4 Décembre 1988

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 5 DÉCEMBRE 1988 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 7 DÉCEMBRE A 12 HEURES TU



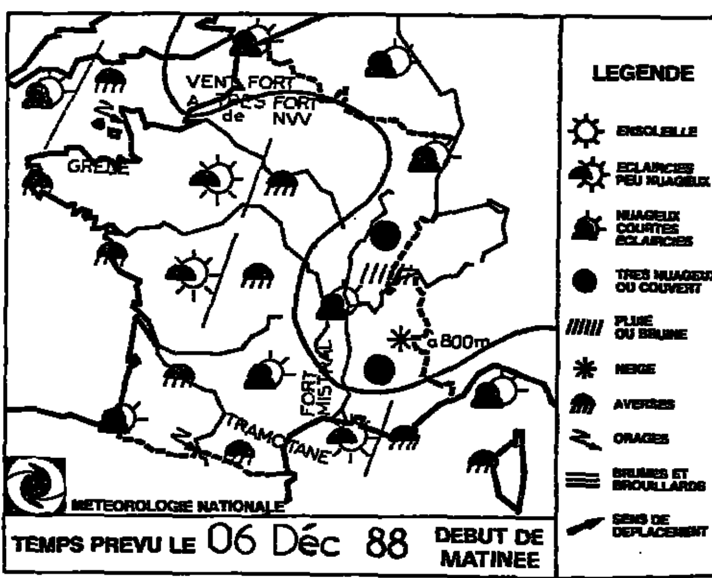
Evolution probable du temps en France entre le lundi 5 décembre à 0 heure et *le mardi 6 décembre à minuit.*

Une nouvelle perturbation affectera encore le pays aujourd'hui et demain. Elle *sera accompagnée de vents forts et* de violentes averses mardi.

Mardi : vent et averses.

Le matin, le ciel sera très nuageux sur toutes les régions sauf sur le pourtour méditerranéen où les vents dégageront bien le ciel. Rapidement, un régime d'averses s'établira sur tout le pays. Partout, les vents de nord-ouest souffleront fort. Sur les côtes de la Manche et de la mer du Nord, les averses seront même accompagnées de grêle et des orages pourront se déclencher. Sur l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté et Rhône-Alpes, les pluies prendront un caractère plus continu et il neigera au-dessus de 700 mètres sur les Alpes. En cours *d'après-midi, les averses deviendront* moins nombreuses et des éclaircies se développeront par l'ouest du pays. En après-midi, sur les Pyrénées et la Corse, des orages pourront encore se produire (neige au-dessus de 1 200 mètres).

Les températures seront en baisse sensible. Les températures minimales seront de 5 à 7 degrés sur les côtes de la Manche et de la mer du Nord, de 6 à 8 degrés sur le Sud-Ouest et les régions méditerranéennes et de 1 à 5 degrés sur les autres régions. Les températures *maximales ne seront pas très élevées* : 8 à 10 degrés sur les côtes de la Manche et de la mer du Nord, 10 à 15 degrés sur les régions méditerranéennes et 3 à 7 degrés sur les autres régions.



TEMPS PREVU LE 06 Déc 88 DEBUT DE MATINEE

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 4-12-1988 à 6 heures TU et le 5-12-1988 à 6 heures TU — le 5-12-1988

	max	min	temps
FRANCE			
AJACCIO	16	15	C
BIARRITZ	15	13	P
BORDEAUX	15	14	P
BOURGES	13	11	P
BREST	14	12	P
CAEN	14	9	C
CHERBOURG	12	9	P
CLERMONT-FERR.	14	13	N
DIJON	13	9	P
GRENOBLE St-M-H	6	6	P
LILLE	12	6	C
LIMOGES	11	11	P
LYON	11	10	C
MARSEILLE-MAR.	13	11	N
NANCY	12	7	N
NANTES	14	14	P
NICE	15	7	N
PARIS-MONTS.	14	9	C
PAU	14	12	P
PERPIGNAN	19	17	N
RENNES	15	12	P
ST-ETIENNE	14	12	P
STRASBOURG	12	8	N
TOURS	14	11	P
TOULOUSE	14	12	P
POINTE-A-PITRE	30	20	D
ÉTRANGER			
ALGER	18	6	N
AMSTERDAM	9	7	D
ATHÈNES	18	14	C
BANGKOK	30	22	C
BARCELONE	14	8	D
BELGRADE	6	4	P
BERLIN	4	2	A
BRUXELLES	9	6	D
LE CAIRE	21	11	C
COPENHAGUE	4	3	P
DAKAR	27	21	N
DELHI	24	8	N
DJERBA	16	14	N
GENÈVE	10	9	P
HONGKONG	23	17	D
ISTANBUL	16	7	N
JÉRUSALEM	20	12	N
LISBONNE	17	11	D
LONDRES	9	5	C
LOS ANGELES	26	13	D
LUXEMBOURG	11	5	C
MADRID	15	-1	A
MARRAKECH	22	7	D
MEXICO	18	3	A
MILAN	9	0	A
MONTRÉAL	6	-12	D
MOSCOU	-9	-16	C
NAIROBI	25	16	N
NEW-YORK	12	0	D
OSLO	-1	-2	*
PALMA-DE-MAL.	19	11	D
PÉKIN	4	-6	D
RIO-DE-JANEIRO	25	20	N
ROME	16	7	N
SINGAPOUR	30	24	C
STOCKHOLM	-0	-1	*
SYDNEY	30	23	C
TOKYO	13	8	D
TUNIS	19	14	N
VARSOVIE	-2	-2	P
VENISE	11	6	C
VIENNE	9	5	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été : heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Le Monde

ECONOMIE

L'AVENIR DU COMMERCE INTERNATIONAL

Les enjeux masqués de Montréal

A la réunion du GATT, l'affrontement agricole ne doit pas escamoter le danger du régionalisme

DANS un monde où la nature même des échanges et de la concurrence est en pleine mutation, les inévitables passes d'armes de la réunion *« à mi-parcours »* de l'Uruguay Round, du 5 au 9 décembre, à Montréal, risquent de prendre un caractère irréel et de masquer les vrais enjeux du commerce mondial. Sacrée vedette, l'agriculture mettra une fois de plus aux prises Américains et *Européens*, introduisant un suspense traditionnel des grandes réunions du GATT, bien que brouillé, cette fois, par le changement d'équipe présidentielle aux Etats-Unis.

Ne s'agira-t-il pas d'un violent combat d'arrière-garde. Certes, la nécessité d'éliminer les multiples formes de subventions qui faussent les cours et les échanges, coûtent bon an mal an quelque 220 milliards de dollars aux pays de l'OCDE et marginalisent les pays en développement, constitue un objectif, tardivement reconnu, mais essentiel.

Le progrès technologique

Clarifier, libéraliser, imposer des garde-fous, ce triple but ne peut faire oublier un fait ; de 46 % en 1950, la part de l'agriculture dans les échanges internationaux (2 500 milliards de dollars en 1987) ne représentait plus que 13 % l'an dernier. Demeurés des géants agricoles, les Etats-Unis et la CEE s'affrontent pour sauvegarder les avantages d'un secteur qui assure 3 % du revenu national des pays industriels et emploie 7 % de leur main-d'œuvre selon les derniers chiffres connus, ceux de 1985. La proportion est de 20 % du PIB et de 62 % de la population active dans le tiers-monde.

Comme dans le cas des industries en déclin, le textile ou la sidérurgie, va-t-on assister à des décennies de lutte pour le maintien des avantages acquis par les agriculteurs de pays dits industriels ? Les experts le craignent. Douloureux pour les fermiers, politiquement dangereux pour la stabilité mondiale, cet enjeu semble pourtant sans commune mesure avec les nouveaux défis du commerce international.

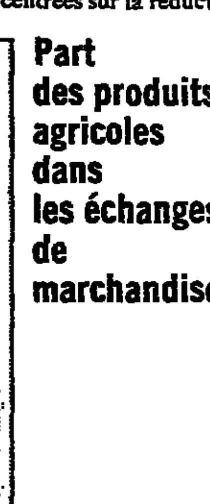
Dans une communauté devenue hétérogène, avec l'émergence du Japon mais aussi de nouveaux pays industriels, le poids des échanges dans le revenu de chaque pays n'a cessé de croître. De 8,5 % du produit brut mondial en 1960, les exportations *« pesaient »* 14 % en 1987.

Toutefois, plus que cette influence croissante, c'est l'évolution même des biens échangés qui est frappante. Dans un article paru dans le *Wall Street Journal*, le président de la Réserve fédérale américaine, Alan Greenspan, le soulignait : grâce à des progrès technologiques foudroyants, on *« substitue de la matière grise aux volumes physiques »*. Autrement dit, ce qu'on échange pèse de moins en moins lourd et coûte de plus en plus cher.

Les exemples sont multiples. Des matériaux de construction aux micro-ordinateurs, les produits s'allègent, se miniaturisent, lorsqu'ils ne disparaissent pas purement et simplement. A la tête de l'institut d'émission des Etats-Unis, M. Greenspan ne pouvait résister à la tentation de rappeler le cas des transactions financières. Après avoir nécessité des *« rames de papier »*, ces opérations sont désormais réalisées par *« impulsions électroniques »*.

Un phénomène irréversible, aux lourdes conséquences : l'importance grandissante des capitaux et de l'information dans la conquête des marchés, une possibilité de choix plus rapide et souple pour la localisation des unités de production, une nouvelle capacité de diversification dont les services, vaste fourre-tout conceptuel, sont les premiers à bénéficier.

C'est sur cette toile de fond mouvante et mal cernée que les quatre-vingt-seize pays membres du GATT tenteront de définir de nouvelles règles de concurrence. Services, propriété intellectuelle, investissements, les *« nouveaux sujets »* inscrits à l'ordre du jour de l'Uruguay Round posent des problèmes autrement plus complexes que ceux des précédentes négociations commerciales multilatérales (NCM), centrées sur la réduction des barrières douanières ou non tarifaires. Problèmes de définition et de méthodologie, l'informatique ignorant les frontières ; problèmes *politiques, sociologiques, voire culturels*, l'information n'étant jamais neutre.



Part des produits agricoles dans les échanges de marchandises

Dans ces domaines, on risque de voir réapparaître les vieux clivages Nord-Sud. *« Nous nous étions pourtant donné tant de mal pour en venir à bout ces dernières années »*, soupire un haut fonctionnaire américain.

Cependant, il est une autre menace, plus immédiate, celle de l'éclatement du multilatéralisme, un terme étroitement associé depuis la dernière guerre mondiale à la défense du libre-échange et dont le GATT reste le porte-drapeau. La victoire de M. Brian *Mulroney aux élections canadiennes* va permettre de parachever l'accord faisant de l'Amérique du Nord une zone commerciale unifiée face à ses concurrents.

Washington propose de renforcer le cadre existant avec le Mexique et flirte avec l'idée d'un pacte nippo-américain. L'Australie lorgne vers Tokyo, qui ne répugnerait pas à la création d'une zone commerciale Asie-Pacifique autour d'un yen devenu superstar.

En visant un grand marché à l'horizon de 1993, la Communauté *européenne elle-même participe* à cette tendance au régionalisme. Et chacun de soupçonner le voisin de protectionnisme rampant ou de velléité cachée de partage des marchés. Ce jeu dangereux entre les trois principaux protagonistes du commerce mondial (60 % des échanges), Etats-Unis, Japon, CEE, n'est pas près de se terminer.

Il est frappant de voir les esprits évoluer outre-Atlantique : *« Les plus de cinquante ans restent attachés à l'idéal multilatéral, garant d'un minimum d'égalité des chances entre les pays. Les générations montantes en dénoncent les méfaits pour l'Amérique »*, souligne, rêveur, un expert européen.

La tentation du bilatéralisme est d'autant plus forte que les Américains vivent mal la perte relative de leur hégémonie. En période de dégel des relations avec l'URSS, ils ont, aujourd'hui plus qu'hier, tendance à voir dans l'Europe des concurrents commerciaux plus que des alliés stratégiques.

Toujours pragmatiques et soucieux de ne pas être pris au dépourvu, les Japonais pèsent pour leur part d'intérêt d'un pacte avec Washington. Se mettre à l'abri des éléments les plus menaçants de l'arsenal de rétorsion contenu dans la récente législation commerciale américaine n'est pas à sous-estimer. Voir fondre d'ultimes barrières aux échanges et à l'implantation aux Etats-Unis comporte de solides attraits.

S'il faut, au nom de l'*« Amérippon »*, sacrifier, symboliquement, les intérêts des producteurs de riz et accepter le principe de – faibles – achats aux Etats-Unis, qu'importe ! Principal négociateur japonais pour le commerce avant de devenir conseiller du MITI, Makoto Kuroda s'est fait l'ardent avocat d'une telle option.

« Quand deux éléphants se battent, les autres animaux ne peuvent plus vivre », conclut-il dans un sourire. En affirmant que l'équipe Bush poursuivra la politique agressive menée par le président Reagan depuis l'automne 1985, un diplomate américain lui donne indirectement raison.

Tailler le commerce international à sa mesure, la tentation américaine est grande. L'enrobage diplomatique ne trompe personne. *« On ne peut présenter comme une amélioration du prêt-à-porter du commerce international un costume taillé sur mesure pour un seul pays »*, ironise un Européen. Les moyens dont dispose Washington pour imposer ses vues n'en restent pas moins considérables et inquiétants.

Des risques d'asphyxie

Comment lutter contre l'apparition de zones d'échanges privilégiés et chercher en même temps à établir des règles du jeu imposant des devoirs internationaux aux nouveaux pays industriels (NPI) ? A eux seuls, les quatre « dragons » asiatiques représentaient déjà 9 % des exportations mondiales en 1987. Il faudra un jour également compter avec les futurs NPI, Indonésie, ou Thaïlande, Brésil ou Mexique, mais aussi, pourquoi les sous-estimer, Hongrie ou RDA.

Comment apprivoiser ces « étranges animaux » que sont encore, selon les normes du GATT, la Chine, en instance de retour au sein de l'Accord, ou, à plus long terme, l'URSS ? Les questions ouvertes sont multiples et d'importance. Loin d'avoir calmé les esprits, le retour à une plus forte croissance mondiale n'a fait qu'en aiguiser les implications.

Les responsables du GATT en sont conscients. S'ils savent, d'expérience, qu'au bord du gouffre les principales puissances évitent généralement le pire et enterrent leurs différends, le risque demeure de voir une communauté fractionnée réduite à l'immobilisme par la règle du consensus. Une telle situation signerait l'arrêt de mort de l'institution de Genève. Par lente asphyxie.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

La domination des services

Dans les échanges de matière grise, le tiers-monde subit la supériorité écrasante des pays industrialisés

par YVES BERTHELOT (*)

LE commerce international des prochaines années sera dominé par les échanges de services. Cette domination ne sera pas tant quantitative – en termes de volume et de valeur des flux commerciaux – que qualitative, la maîtrise et l'accès à certains services devenant une condition nécessaire de la compétitivité internationale dans la plupart des secteurs.

De nouveaux schémas de compétitivité internationale sont en *train de se faire jour*, qui recèlent pour les pays en développement de nouvelles possibilités et de nouveaux obstacles. Lorsque la matière grise devient le facteur de production essentiel, comme dans les secteurs des logiciels informatiques ou de l'ingénierie, l'Inde et le Brésil deviennent des compétiteurs avec lesquels il faut compter. Mais la faculté pour un pays ou une entreprise d'exporter certains services sophistiqués, notamment dans le domaine financier, dépend étroitement de sa capacité à utiliser et à maîtriser d'autres services dits d'infrastructure, qui ont la particularité de reposer sur les technologies les plus avancées de l'informatique et des télécommunications.

Une juxtaposition des extrêmes

La porte un instant entrouverte, *qui laissait penser* aux pays en développement que leur insertion dans le commerce international allait désormais pouvoir se faire en termes *plus rémunérateurs*, semble ainsi se refermer plus hermétiquement encore. Les pays développés, hier menacés – et largement défaits – dans leurs fiefs industriels n'ont-ils pas là le moyen, en conservant jalousement ces technologies avancées, de rebâtir une forteresse d'avantages absolus ?

Il existe dans le domaine des services un certain nombre d'idées préconçues et de jugements péremptoires qui, la carence des statistiques aidant, ont décidément la vie dure. Pour certains, par exemple, les « services » appellent surtout l'image des garçons de café ou des transports publics, ce que les analystes appellent les « services finaux », qui comprennent eux-mêmes les « services aux ménages ». Mais les services, ce sont aussi, et surtout, du point de vue du commerce international, les « services intermédiaires » rendus aux entreprises ; il s'agit par exemple des activités bancaires, d'assurances, de télécommunications, de transports de marchandises, de conseil, d'ingénierie, voire de publicité ou de production cinématographique.

Au total, les services – finaux et intermédiaires confondus – constituent près des deux tiers de la production de pays industrialisés comme les Etats-Unis ou la France. Dans ces pays, plus de deux personnes sur trois ayant un emploi travaillent pour une entreprise de services. Cette proportion néglige donc les personnes qui, en fait, exercent une activité servicielle au sein d'une entreprise industrielle ou agricole : par exemple, un comptable de chez Renault ou de General Motors est considéré par les statistiques de l'emploi comme un travailleur de l'industrie *automobile*.

Dans cet ensemble, les extrêmes se côtoient : certaines activités de services sont caractérisées par une faible productivité et un emploi important, alors que d'autres créent relativement peu d'emplois, en général de très haute qualification, et sont assorties de productivités élevées. Les comparaisons internationales montrent que les services du second type (haute qualification et forte productivité) se concentrent dans un petit nombre de pays développés, alors que la majorité *des services* des pays en développement répondent au premier type (emplois nombreux et productivité faible).

Ces différences reflètent le degré d'intégration des services au sein de l'appareil de production national. Dans de nombreux pays en développement, les services se sont développés de façon quasi autonome, souvent du fait de l'incapacité du secteur manufacturier d'absorber l'excédent de main-d'œuvre ; les effets d'entraînement de ces services sur le reste de l'économie demeurent alors faibles.

Dans les économies les plus avancées, au contraire, le secteur des services intermédiaires s'est développé en symbiose avec le secteur industriel, au point d'en devenir quasi inséparable (que l'on pense au coût de fabrication d'une automobile par exemple : le prix de la tôle et du caoutchouc utilisés ne cesse de diminuer par rapport à celui de la recherche, des études, de l'automatisation des chaînes, de la publicité, du marketing nécessaires à la fabrication et à la vente du produit final). On peut dire que l'adage selon lequel *« l'industrie crée les richesses, les services créent l'emploi »* devient de moins en moins pertinent à mesure qu'une économie se développe.

La dichotomie qui, dans les domaines de la production et de l'emploi, sépare les services « isolés » à *productivité faible* des services « intégrés » à forte productivité (et qui recoupe largement la division économies en développement/économies développées) se retrouve largement au niveau du commerce international. Dans la mesure où les services finaux sont peu échangeables internationalement, le déséquilibre des échanges internationaux de services n'est guère surprenant : les pays développés sont exportateurs nets, et les pays en développement importateurs nets (1).

Toutefois, le déséquilibre le plus frappant concerne la part écrasante des échanges Nord-Nord (c'est-à-dire entre pays développés), dans le commerce international des services. On estime qu'actuellement les quatre cinquièmes des exportations mondiales de services proviennent des pays développés, et que les trois quarts des importations mondiales de services leur sont destinées. Cette supériorité de certains pays développés est encore plus écrasante dès que l'on considère les services dits « stratégiques, » qui conditionnent désormais la compétitivité et la productivité de tous les secteurs d'une économie moderne.

Il s'agit de l'ensemble comprenant les infrastructures de télécommunications (téléphone, télex, *télécopie*) et informatiques (collecte et traitement des données, optimisation des processus de décision-conception-fabrication), ainsi que des services de conseil en organisation, d'audit, d'ingénierie, de marketing, de publicité. Grâce à ces services avancés, l'information devient non seulement un facteur de production à part entière, mais aussi une source d'avantages comparatifs, et donc de création de richesses.

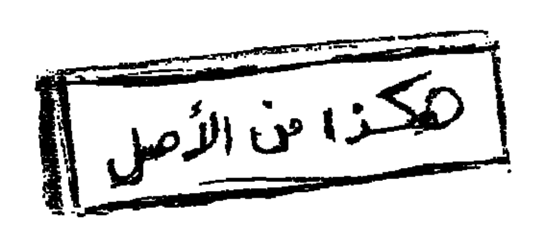
Entre l'espoir et la crainte

Face à cette mutation les pays en *développement* sont partagés entre l'espoir de se construire de nouveaux avantages comparatifs en combinant à leurs facteurs naturels (matières premières, main-d'œuvre abondante, climat) les capacités intellectuelles qui constituent l'intrant essentiel de nombreux services avancés (conseil, logiciels informatiques, ingénierie par exemple), et la crainte que les dissymétries actuelles (les infrastructures et les technologies télématiques étant détenues par une poignée de grandes entreprises et de nations) ne se perpétuent.

(Lire la suite page 23.)

(*) Secrétaire général adjoint de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

(1) *Il existe toutefois des exceptions*, à la fois en termes de pays (la République fédérale d'Allemagne et le Japon sont de gros importateurs de services, alors que Singapour est un exportateur net) et de secteurs (le tourisme et l'émigration de travailleurs nationaux représentant une source de devises importante pour certains pays en développement).



هكذا من الأصل

L'AVENIR DU COMMERCE

Le protectionnisme des exportations

Les Etats-Unis disposent de plus de moyens pour contraindre leurs partenaires à ouvrir leurs marchés

par JEAN-MARC SIROEN (*)

ON craignait l'élection d'un président protectionniste. La victoire de George Bush a rassuré. Pourtant, les opinions du futur président importent moins que les moyens dont il dispose pour imposer ses vues. Et, de ce point de vue, on peut craindre que l'optimisme ambiant repose sur une analyse trop rapide du programme républicain, de la nouvelle loi commerciale, des institutions américaines et, enfin, des contraintes macroéconomiques.

Depuis longtemps déjà, la classe politique américaine, les républicains comme les démocrates, s'est ralliée à la doctrine du « *fair trade* ». Avant même de dresser – contre les démocrates – un plaidoyer en faveur du libre-échange, le programme républicain met au crédit de l'administration Reagan-Bush le fait qu'elle ait été la première à prendre l'initiative de mesures à l'encontre des partenaires « *déloyaux* ». « *Nous ne tolérerons pas le commerce déloyal et nous utiliserons le libre-échange comme une arme* », affirme encore le programme.

Si elles ne sont pas toujours perçues, les contradictions avec l'ancienne doctrine du « *free trade* » (libre-échange) sont néanmoins patentes. En libre-échange, ce sont les différences de coûts et de prix qui expliquent les gains de l'échange entre les nations. En « *fair trade* », ces différences sont suspectes, ce qui exige que soit tracée une frontière, *nécessairement arbitraire*, entre les différences acceptables et celles qui ne le sont pas (1).

Depuis une vingtaine d'années, les lois commerciales ont étendu la liste des pratiques déloyales autrefois limitées au dumping ou aux subventions. Ainsi, par exemple, la loi de 1988 permet de considérer comme déloyale la concurrence de pays qui n'appliqueraient pas certaines normes en matière de législation sociale. Certaines politiques macroéconomiques et, *a fortiori*, industrielles sont également visées.

Une concurrence déloyale

En réalité, les pratiques considérées comme « *déloyales* » aux Etats-Unis sont aujourd'hui susceptibles de s'appliquer à la quasi-totalité des importations qui *concurrencent* les productions américaines (les lois américaines emploient significativement le terme d'« *injury* »). Sinon, *il* reste le recours aux clauses de sauvegarde qui n'exigent pas la démonstration des pratiques déloyales de l'adversaire.

La loi commerciale a d'abord été considérée, en France, comme très protectionniste. Après les remontrances acérées de quelques responsables américains et la perspective, jusque-là improbable, de l'élection d'un candidat républicain, les passions se sont ensuite apaisées. Le président ne conservait-il pas les moyens de s'opposer aux initiatives protectionnistes du Congrès ? En fait, la loi commerciale n'est pas, à strictement parler, protectionniste.

Aucune muraille n'est dressée et, *finalement*, le texte insiste moins sur la limitation des importations que sur la promotion des *exportations. Mais, si la protection* ne constitue pas une fin en soi, elle devient le principal *moyen de pression que le législateur* souhaite voir utiliser pour contraindre les partenaires commerciaux à accepter l'ouverture de leurs marchés aux produits américains.

Un économiste d'origine indienne, mais enseignant aux Etats-Unis, John Bhagwati, a qualifié cette approche de « *protectionnisme des exportations* ». Certes, la pression ne peut être exercée qu'en cas de non-réciprocité et de pratiques déloyales. Mais, on l'a vu, l'élargissement des définitions permettra aux groupes d'intérêt d'obtenir sinon toujours la protection demandée, au moins le déclenchement d'une procédure qui entravera plus ou moins longuement l'accès au marché américain.

Toutefois le principal danger pourrait se situer *ailleurs*. Depuis quelques années, le Congrès, traditionnellement plus protectionniste, et qui restera à majorité démocrate, a reconquis ses prérogatives en matière de politique commerciale. Les lois commerciales ont, chaque fois, réduit les pouvoirs du président en ce qui concerne ses initiatives libérales pour mieux renforcer son pouvoir discrétionnaire en matière de restriction. Le président pouvait, de sa propre autorité, adopter des mesures de rétorsion (section 301) ; mais, à l'inverse, il conservait la faculté de s'opposer aux propositions venues, par exemple, du Congrès ou de l'*US International Trade Court* (USITC).

En rééquilibrant les pouvoirs au sein même de l'exécutif et du judiciaire, la nouvelle loi commerciale rend plus difficile l'exercice de la fonction modératrice que jouait, jusqu'à maintenant, le président. L'attribution de nouveaux pouvoirs de décision à l'*US Trade Representative* (USTR), à l'USITC et au ministère du commerce, plus exposés aux pressions du Congrès ou à des groupes d'intérêt, exige du président qu'il *justifie ses refus. Il devra alors* prendre le risque politique de désavouer publiquement les organes de décision qui disposent, eux aussi, d'une légitimité.

Comme l'écrit Paula Stern, ancienne présidente de l'USITC : « *Il sera plus difficile au président d'éviter de prendre des mesures positives* [de protection] ». Dans un contexte institutionnel pourtant plus favorable, la présidence du très libéral Reagan est ainsi devenue la plus protectionniste depuis la présidence Hoover.

Le risque du compromis

Quels moyens George Bush compte-t-il utiliser pour réduire les déséquilibres macroéconomiques ? S'il estime, à l'encontre de nombreux conseillers du Parti républicain, que des mesures urgentes doivent être adoptées, notamment en matière budgétaire, il devra impérativement négocier avec le Congrès. On peut alors craindre qu'un compromis s'établisse au détriment de la politique commerciale ; après tout, le meilleur moyen de réduire les déficits jumeaux, budgétaires et commerciaux, ne serait-il pas d'augmenter les tarifs douaniers (qui constituent, d'ailleurs, un *instrument de protection orthodoxe*) ? Le « *benign neglect* » américain pourrait alors se déplacer des domaines *monétaires* et budgétaires au domaine commercial.

Toutefois, en l'absence d'accident majeur, l'administration peut encore estimer qu'il reste urgent de ne rien faire. Elle attendra du développement des exportations la résorption indolore des déséquilibres. En principe, les représailles rendent la protection défavorable aux exportations. Mais, dans les faits, les Etats-Unis sont encore assez puissants pour *faciliter la pénétration de leurs* produits sur les marchés étrangers en brandissant la menace protectionniste.

Cette politique peut encore être aidée par la dépréciation du dollar, prônée, depuis longtemps, par des proches du futur président, comme Martin Feldstein – mais condamnée par les « intégristes » de l'économie de l'offre comme George Gilder. Mais, ne s'agit-il pas, là aussi, d'une forme de protection ?

La nouvelle loi commerciale encourage égalemnt le développement des relations bilatérales. Le Canada a signé un accord de libre-échange qui pourrait être étendu au Mexique. Le programme républicain envisage explicitement des accords commerciaux avec Taïwan et les pays de l'ASEAN. Le Japon a su se montrer compréhensif.

Au contraire, le « *grand marché intérieur de 1993* ne risque-t-il d'édifier en Europe une forteresse à laquelle se heurteraient les produits *américains* ? *Tel est, en* tout cas, le dernier thème à la mode, et l'Europe pourrait devenir la prochaine cible des Etats-Unis.

Ces remarques ne signifient pas que le protectionnisme soit inéluctable. Il existe de bons arguments *en faveur* de la thèse optimiste : l'attachement de George Bush au rôle international des Etats-Unis, *la persistance d'un sentiment* libre-échangiste au sein de l'« establishment », les négociations de *l'Uruguay Round* qui poussent au *statu quo*, la pression des firmes multinationales américaines dont les filiales implantées à l'étranger exportent vers les Etats-Unis...

Néanmoins, parce que le « *protectionnisme des exportations* » *risque d'apparaître*, aux Etats-Unis, voire chez certains partenaires étrangers, comme un com*promis acceptable, l'élection d'un* président au-delà de tout soupçon en ce qui concerne son adhésion aux vertus du libre-échange n'autorise pas un relâchement de l'attention. Après tout, dans l'histoire des Etats-Unis, les grandes périodes protectionnistes ont toujours coïncidé avec des présidences républicaines.

(*) Maître de conférences à l'université Paris IX-Dauphine.

BALISE

L'inégalité devant l'informatique

L'informatique est un mal nécessaire pour un Français sur deux, mais aussi une source de clivage. Aisés, diplômés et parisiens, ils croient en ses bienfaits. Pauvres, sans diplômes et habitant des *régions en crise, ils en ont peur. Les* Français sont inégaux devant l'informatique.

D'une *façon générale, en 1985*, l'engouement pour les ordinateurs se refroidit soudain. De même que s'infléchit la cote de popularité de l'informatique, en hausse ininterrompue jusqu'alors, indique la dernière enquête du CREDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) menée depuis 1979 auprès d'un échantillon *représentatif* de deux *mille personnes* de plus de dix-huit ans, sous la responsabilité de M. Ludovic Lebart, directeur de recherche au CNRS.

En six ans, la proportion des Français estimant que la diffusion de l'informatique était « *souhaitable* » avait quasiment doublé pour atteindre 40,5 %. En deux ans, elle retombe à 36 %. A l'inverse, le nombre des adversaires de l'ordinateur, qui avait reculé jusqu'à 9,4 %, est remonté de deux points.

En clair, pour plus d'un Français sur dix, l'intrusion de ces machines dans leur vie est « *regrettable et dangereuse* » ! De plus, les fatalistes, ceux qui considèrent que leur apparition est « *peu souhaitable mais inévitable* » en 1986, ont repris du terrain jusqu'à 51,3 %.

Chômage et cohabitation

Le CREDOC *est extrêmement* prudent sur les raisons de ce retournement qui doivent être variées. Reflet des craintes des salariés pour leur emploi – c'est l'ordinateur source de chômage. Traduction des difficultés de cohabitation des Français *avec leur informatique*, qui bouscule leurs habitudes de travail, – c'est l'ordinateur gêneur. Signe d'une désaffection vis-à-vis des ordinateurs domestiques, moins conviviaux que prévu et trop ludiques dans leurs premières versions – c'est l'*ordinateur décevant*...

En fait, tout se passe comme s'il vallait mieux être riche, instruit et en bonne santé pour s'entendre avec les machines électroniques. Les cadres supérieurs n'ont pas d'états d'âme face à leurs écrans : un sur deux estime que le développement de l'informatique est « *souhaitable* ». Ils n'étaient que 38 % à le penser il y a une dizaine d'années.

Même si une certaine désaffection perce depuis le record de 1984 (62 % d'opinions favorables), ce taux est nettement plus élevé que celui rencontré chez les exploitants agricoles (37 %), les ouvriers (37 %), les employés (39 %)... Dans la même logique, les titulaires *du baccalauréat ou d'un diplôme* supérieur sont de grands adeptes de l'informatique (50 %), alors que, à l'autre bout de l'échelle, ceux qui n'ont qu'un CEP ou pas de diplôme du tout sont beaucoup plus réticents (34 % d'opinions favorables).

Les craintes pour l'emploi semblent peser très lourd chez eux. Faut-il s'en étonner ? Parallèlement, les plus réservés se trouvent dans le Nord (21 % estiment que la diffusion de l'informatique est « *regrettable* », soit dix points de plus que la moyenne nationale). A l'inverse, la région parisienne – à plus forte mobilité *professionnelle et plus tournée* vers le tertiaire – affiche un taux d'inquiétude nettement plus bas (9 %).

Cette France coupée en deux se retrouve aussi dans l'appréciation qui est faite du progrès scientifique : globalement, les Français se montrent extrêmement réservés sur les bienfaits à en attendre. Moins d'un *sur trois* (31,1 %) seulement estime que les découvertes scientifiques et leur utilisation sont de nature à améliorer « *beaucoup* » sa vie quotidienne ! La grande majorité (54,3 %) pensent, au contraire qu'elles ne le font qu'« un peu ». 14,1 %, allant même jusqu'à nier tout bienfait.

Le CREDOC s'interroge sur l'*hiatus* entre cette tiédeur et l'important taux d'équipement des ménages (le téléphone à 94 %, la télévision couleur à 81 %, le lave-vaisselle à 31 %). « *La population est-elle blasée par l'évolution technologique ? A-t-elle d'autres attentes ? Est-elle sensible aux retombées négatives de la science, aux inégalités dans la diffusion de ses bienfaits ?* » se demande le Centre.

Cette dernière hypothèse semble la bonne : là encore, beaucoup se considèrent comme des laissés-pour-compte du progrès scientifique. 27 % seulement des ouvriers estiment qu'il *améliore* « *beaucoup* » leur vie, à comparer avec 49 % pour les cadres. Les Parisiens font la même réponse dans 38 % des cas, *contre* 28 % pour le Nord ou les régions du Sud-Est. Entre les personnes à instruire et fortement équipées et celles n'ayant *ni diplôme ni* fort taux d'équipement, le pourcentage varie du simple au double. Sur cent Français, quatorze se sentent *exclus du progrès*.

FRANÇOISE VAYSSE.

INTERNATIONAL

La domination des services

(Suite de la page 21.)

De fait, dans les pays développés, la pression augmente pour que les réseaux constitués puissent opérer librement à l'échelle planétaire, et que les prestataires de services puissent accéder sans contrainte ni contrôle aux marchés des pays tiers, soit pour y satisfaire leurs clients expatriés, soit pour vendre des services aux nationaux des pays en question.

Face à cette pression, les pays en développement sont là encore partagés entre deux impératifs : d'une part, ils doivent préserver leurs propres capacités de produire et de vendre des services (ce qui les pousserait à invoquer des arguments du type « industries naissantes » et à protéger leurs marchés en conséquence), d'autre part ils ont conscience que l'accès à certains services sophistiqués est une condition nécessaire du développement de leur propre compétitivité dans un grand nombre d'autres secteurs. Ce dilemme se traduit en une réponse nuancée aux demandes des pays développés concernant le « droit de présence » de sociétés prestataires de services : l'autorisation donnée aux investisseurs étrangers d'opérer localement sera liée à la maximisation des effets d'entraînement de cette présence sur les autres secteurs de l'économie. L'accent sera mis notamment sur l'objectif de formation du capital humain.

A l'automne 1986, les membres du GATT (General Agreement on Traffic and Trade) ont cosigné la déclaration de Punta-del-Este, lançant ainsi officiellement le nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales (NCM) dit Uruguay Round. L'un des objectifs est d'établir pour l'ensemble des services un cadre multilatéral « *en vue de l'expansion de ce commerce dans des conditions de transparence et de libéralisation progressive, et comme moyen de promouvoir la croissance économique de tous les partenaires commerciaux et le développement des pays en développement* ».

Depuis deux ans, un certain nombre de questions liées à cette négociation ont été abordées, mais il reste un long chemin à parcourir, comme le confirmera sans doute la réunion dite d'« examen à mi-parcours des progrès de l'Uruguay Round » qui doit avoir lieu à Montréal, du 5 au 9 novembre. Les délicates questions liées par exemple aux investissements internationaux, aux travailleurs migrants ou à la propriété intellectuelle donnent lieu à des discussions aussi passionnées que passionnantes, mais dont l'exploration ne fait que commencer.

Il convient toutefois de souligner que cette négociation, que tous les pays s'accordent à considérer comme déterminante pour l'avenir du commerce international, offre une base tout à fait originale dans le domaine des services dans la mesure où les négociateurs ont une marge de manœuvre considérable pour faire preuve d'imagination. Le développement des pays en développement ayant été reconnu par tous comme l'un des objectifs du cadre mutilatéral à élaborer, les problèmes particuliers de ces pays pourront être abordés directement, *et non pas* par le biais d'exception aux règles négociées, comme c'est encore actuellement le cas dans le domaine du commerce des marchandises.

Certains accords sectoriels, tels que la *convention de Chicago* (transport aérien) ou le Code des *conférences* maritimes constituent d'intéressants précédents. Dans le premier, sont définies cinq « libertés » (allant du droit de survol d'un pays à celui, pour une compagnie d'un pays tiers, de transporter des voyageurs entre deux pays signataires) *auxquelles tout pays* membre choisit d'adhérer successivement et au rythme qu'il souhaite ; cette souplesse a permis le développement de compagnies aériennes du tiers-monde, en autorisant les pays qui n'adhéraient pas à la cinquième liberté de la convention de se *réserver* une partie de la clientèle au départ et à l'arrivée des *vols qui les reliaient entre eux*. L'approche des conférences maritimes est différente, et prévoit un partage du marché entre trois groupes de compagnies : celles du pays de départ, celles du pays de destination et celles des autres pays.

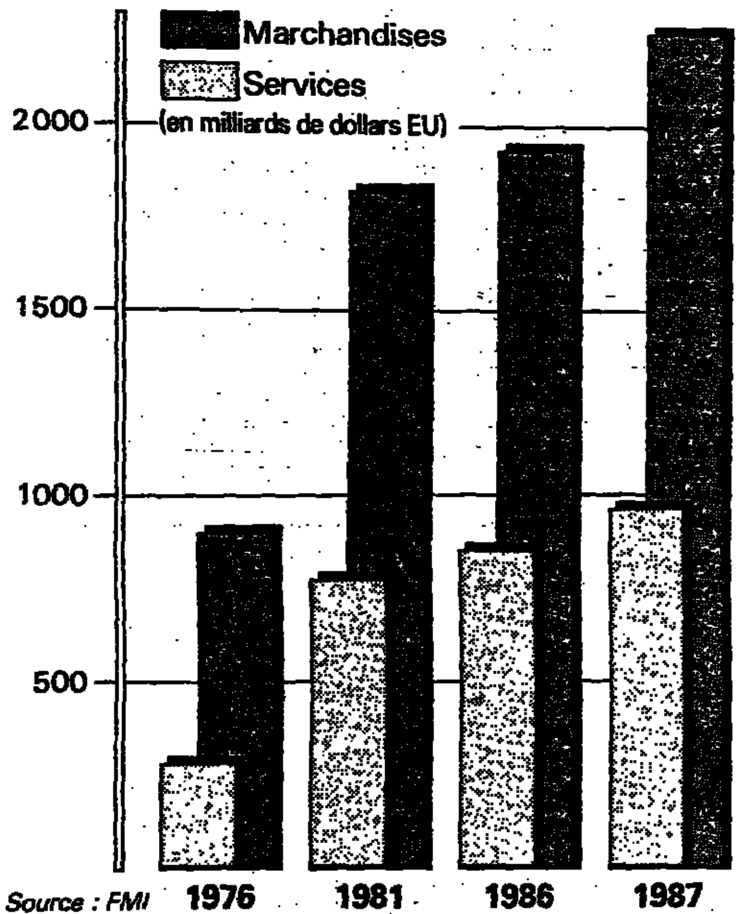
Un domaine où l'imagination des négociateurs sera mise à contribution est celui des mouvements internationaux de personnes, *notamment lorsqu'il s'agira de tracer* la limite entre exportation de services et émigration, c'est-à-dire de faire la distinction, par exemple, entre les mouvements temporaires de main-d'œuvre – qualifiée ou non – pour la prestation d'un service *précis* (*construction* d'une usine, opérations d'entretien ou de maintenance), les mouvements de main-d'œuvre pour une durée déterminée mais sans lien avec un service particulier et les mouvements de main-d'œuvre pour une *durée indéterminée. Cet exemple* illustre une situation que l'on retrouve dans d'autres domaines de la négociation à venir, où la possibilité pour les pays en développement d'exploiter leur avantage comparatif fait pendant au souhait *des pays développés* d'obtenir un « droit de présence » (ou d'établissement) sur les marchés du tiers-monde.

Les services représentent actuellement un pôle de croissance considérable pour l'économie mondiale. *L'objectif prioritaire* de la communauté internationale et des gouvernements qui la composent devrait être de donner à ce pôle le maximum de chances d'entraîner avec lui les autres secteurs de la production et de l'emploi. L'un des *moyens d'y parvenir* consisterait à aboutir rapidement, en matière d'échange international des services, à un accord sur des règles du jeu équitables, et propices aux *efforts de développement*.

YVES BERTHELOT.


Commerce mondial des biens et services

(Europe orientale non comprise)



Source : FMI

LA CONJONCTURE

Jusqu'où l'austérité...

par CLAUDE LEVANT

DES grèves perturbent l'économie française depuis *quelques semaines* : l'austérité imposée aux salariés a-t-elle trop duré ? Pourtant, depuis 1985, le pouvoir d'achat des ménages a crû en moyenne de 2 % *par an, après cinq ans de stagnation*. Belle hausse, même si l'on est loin des gains d'avant 1979 ou mieux d'avant 1973.

Deux raisons expliquent cependant *le climat d'austérité*. D'une part, l'économie française est repartie depuis trois ou quatre ans : les salariés estiment trop modeste la part de la croissance qui leur *revient. D'autre part, et* surtout, le gain de pouvoir d'achat *a été très différent selon les catégories* de revenus.

La hausse du prix du pétrole de 1973 à 1979 avait *modifié le partage* du revenu national au profit des *ménages : la part des entreprises* s'est réduite de près de 3 points entre 1970 et 1982. Cette situation a eu trois conséquences négatives : faiblesse de l'investissement en raison du manque de profit, inflation parce que la tension *sur le partage du revenu* induisait des hausses de prix, déficit des échanges enfin parce que le pouvoir d'achat distribué était supérieur à la valeur de la production nationale.

Un « bon » partage du revenu

La nécessité d'un « bon » partage du revenu est devenue progressivement une évidence. Dès 1983, les pouvoirs publics se rallient à une *idée simple : la seule* manière de retrouver ce « bon » partage, c'est de rompre l'indexation de fait des salaires sur des hausses de prix que les salariés *anticipent toujours plus fortes*.

Le contrôle des prix et des salaires permet alors d'amorcer le processus. La baisse du pouvoir d'achat des salaires bruts entre 1982 et 1985 est sévère : plus de 2 %. La part des entreprises dans *le revenu national regagne 1 point* durant la même période.

Depuis 1986, la baisse du prix du pétrole permet à la fois de redonner du pouvoir d'achat aux *salariés et de poursuivre l'amélioration* de la situation des entreprises. Le pouvoir d'achat des salaires bruts progresse en moyenne de plus de 1 % par an, *tandis que la part des entreprises* dans le revenu national retrouve *en 1987* son niveau de 1973.

Cependant, le salariés du secteur public, qui constituent un *cinquième de l'emploi total*, avait subi un traitement particulier. Lorsqu'en 1983 le contrôle des salaires se met en place, le gouvernement décide de faire jouer un *rôle « exemplaire » au secteur* public, dont les rémunérations sont supposées avoir un effet d'entraînement sur celles du secteur privé.

Cette politique a été poursuivie de façon persévérante, de sorte que les salariés du secteur public ont perdu plus de pouvoir d'achat que les autres de 1983 à 1985 et ont profité moins que les autres des conséquences de la baisse du prix du *pétrole. Ainsi s'explique le* mécontentement qui est à l'origine des grèves actuelles.

En définitive, un effort important a été consenti par les salariés depuis six ans, surtout dans le secteur public. La baisse du prix du *pétrole a permis de prolonger cet* effort et a accru ses effets. L'ajustement a nécessité une accélération de l'investissement et un accroissement des stocks. La France a renforcé son appareil productif et s'est ainsi donné les *moyens d'une croissance* de 2 % à 3 % par an.

Si cette croissance lente est bien celle que l'on souhaite, pourquoi ne pas restreindre l'austé*rité ? En effet, l'appareil productif* ayant atteint le niveau souhaité, l'effort d'investissement et de reconstitution des stocks consenti pour ce rattrapage pourrait maintenant ralentir.

Les entreprises auraient ainsi la possibilité de distribuer davantage de salaires. La demande des ménages se substituerait alors à la *demande* des entreprises, sans que les échanges avec l'extérieur en soient perturbés.

Ce scénario est séduisant, mais il faut se rappeler qu'avec la *demande* actuelle le déficit des échanges de produits manufacturés s'est accru de 20 milliards de francs en 1988 ; l'allégement simultané de la facture énergéti*que a compensé cette dégradation*. Si maintenant, comme il est *vraisemblable*, le prix du pétrole cessait de baisser, la France devrait enrayer la détérioration de ses échanges extérieures : un ralentissement de la demande globale en résulterait.

Au total, si le prix du pétrole cesse de *baisser*, la croissance du « gâteau » ralentira, mais les entreprises demanderont moins. Les ménages pourront donc continuer à demander autant, et leur pouvoir d'achat pourra croître au même rythme qu'avant – mais *pas plus vite*.

De l'équité à l'efficacité

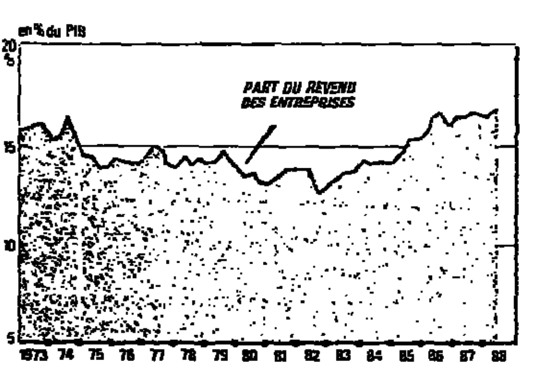
Cette évolution économique rencontre des difficultés d'ordre politique. Les gouvernements n'ont pas su résister à la tentation de présenter le redressement éco*nomique comme le résultat de* leurs efforts ; ils ont évité de souligner devant l'opinion ce que ce redressement devait à la baisse – nécessairement transitoire – du prix du pétrole. Il est maintenant *difficile, pour le pouvoir politique*, de faire admettre que la stabilisation du partage du revenu ne doit pas nécessairement entraîner une hausse du pouvoir d'achat des *salaires*.

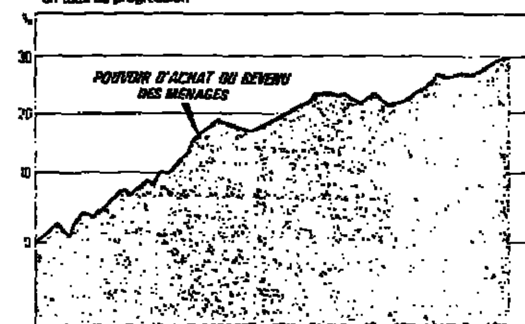
Faut-il cependant, compte tenu du contexte hautement concur*rentiel de l'économie mondiale*, des performances des autres pays et surtout du chômage, admettre que la France se contente de la croissance lente permise par le *redressement de son appareil productif* ? Ce *redressement ouvre en* effet un choix.

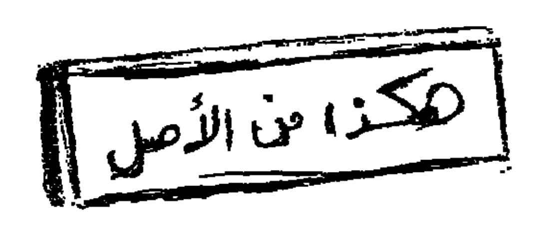
Il est possible soit de suivre le scénario que nous avons décrit ci-dessus, soit d'en choisir un autre plus ambitieux. Il s'agirait alors, au prix d'une poursuite de l'austé*rité*, de réorienter l'appareil productif et de l'adapter aux condi*tions actuelles de la concurrence*.

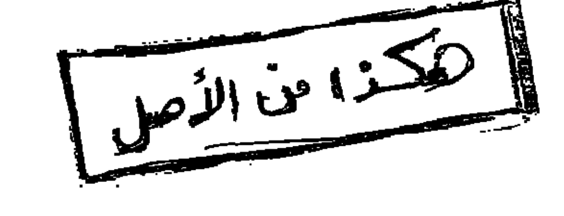
Les difficultés d'ordre politique que comporterait ce second choix sont claires : d'abord les tensions sociales actuelles montrent que la répartition de cet effort est cruciale et – pour dire les choses *brièvement – que l'on ne peut* chercher à atteindre un objectif d'efficacité économique sans tenir compte de l'exigence d'équité qui se manifeste dans la société civile.

Ensuite, la poursuite de l'effort n'est acceptable que si les pers*pectives de croissance qui lui sont* associées sont crédibles : il faudrait pour cela que les conditions dans lesquelles l'investissement est orienté soient améliorées, et *que cette amélioration soit visible*. Des progrès sont à faire dans le domaine de l'information et de la participation.









La chronique de Paul Fabra

L'héritage de George Bush

AVANT même que George Bush soit installé à la Maison Blanche, un grand vent de pessimisme a de nouveau soufflé sur le dollar, bien que celui-ci soit retombé *au voisinage des points les plus bas* qu'on ait encore enregistrés. Tout se passe comme si trois ans d'actives négociations internationales et d'interventions plus ou moins concertées sur les marchés des changes n'avaient levé aucune des *grandes incertitudes.*

Le malaise qui en résulte tant dans les milieux d'affaires et de banque, où l'on s'inquiète de la poussée des taux d'intérêt aux Etats-Unis, que dans le monde politique contraste avec la confiance renouvelée d'une majorité du peuple américain dans la mesure où l'on a pu interpréter l'élection du vice-président de M. Ronald Reagan comme un troisième mandat accordé à ce dernier. Du triple point de vue de la monnaie, de la persistance des déficits, du retour au quasi-plein emploi, comment juger la situation à laquelle George Bush devra faire face à partir du 21 janvier 1989 ?

Impossible d'entrevoir la portée de la faiblesse présente du dollar sans la comparer à la hausse vertigineuse qui marqua la première présidence du « grand communicateur » (1981-1984). Au cours de cette période, et à cause surtout de l'influence de l'action anti-inflationniste menée par Paul Volcker, le dollar est, pour la première fois depuis la fin des années 50, redevenu une devise relativement rare. Il n'a plus besoin d'être artificiellement soutenu. La plus active source d'inflation dans le monde industrialisé — les achats de dollars par les banques centrales — est brusquement tarie. Cet événement considérable, joint à la politique plus restrictive des banques après le moratoire des dettes mexicaines (août 1982), explique largement la vague de désinflation sur laquelle a fini par se briser la puissance de l'OPEP elle-même.

Il est probable que les conditions sont alors réunies pour entreprendre, à l'échelle nationale et internationale, un assainissement du système bancaire, financier et monétaire, qui ne cesse de se dégrader depuis le milieu des années 60. Inutile d'épiloguer sur ce point puisque l'occasion historique n'a pas été saisie. Au contraire, et, si paradoxal que cela puisse paraître, l'idéologie de l'administration reaganienne va, dans ce domaine, favoriser non pas la restauration des mécanismes de marché, mais leur déviation.

Pour résumer, je dirai que les comportements bancaires étalés au grand jour par la crise de l'endettement internationale — d'abord orgie de crédits accordés aux pays d'Amérique latine et autres, puis coup d'arrêt brutal — ne sont pas une exception. C'est ainsi que globalement le système bancaire et financier : en est arrivé à fonctionner : financement d'opérations à long terme par du court terme, sous-évaluation systématique des risques inhérents à l'endettement. La conséquence de cette évolution est une détérioration constante de la « liquidité » au sens technique du terme.

Pour essayer d'échapper à cette difficulté, un changement complet se produit dans les relations prêteurs-emprunteurs, très encouragé par la politique de déréglementation reaganienne. Une banque, au lieu de faire un prêt direct à une société cliente, l'aidera à placer sur le marché des titres d'emprunt.

La « titrisation » aura pour effet de rejeter le risque sur l'investisseur, qui peut du reste être une banque. L'idée est qu'on pourra toujours vendre à temps les titres ainsi acquis et par là même échapper aux conséquences d'une éventuelle dégradation de la situation du débiteur (ou des débiteurs dans leur ensemble). L'extension indéfinie du marché, en quoi s'analyse l'essentiel du phénomène dit de libéralisation, apparaît sous ce jour comme une fuite en avant propre à affaiblir la solidité du... marché dans son ensemble.

Quand débute le deuxième mandat de R. Reagan, en 1985, la situation financière des entreprises américaines a recommencé à se dégrader. Sur le marché des changes, cela se traduit par un mouvement de repli du dollar. R. Reagan avait assisté avec complaisance à son ascension. *« Dollar fort, symbole d'une Amérique forte »,* proclamait-il. Son nouveau secrétaire au Trésor, James Baker, opère un revirement à 180 degrés. Il pousse ouvertement à la baisse. Il associe les autres pays du groupe des sept à cette politique (accord dit du Plaza de septembre 1985).

La « coordination » internationale, si vantée, précipite la chute du dollar. Son résultat véritable sera de rétablir sur une échelle encore plus énorme le « système dollar » des années 60 et 70. Pour ralentir la dégringolade, les banques centrales d'Europe et du Japon (et de quelques pays du Sud-Est asiatique) reprennent plus massivement que jamais — sous le couvert, là encore, de la coopération internationale (accord du Louvre de février 1987) — leurs interventions de soutien : 120 à 130 milliards de dollars de l'automne 1986 à janvier 1988. D'où une nouvelle explosion de par le monde des moyens de paiement et du crédit.

CES disponibilités se portent sur les actifs financiers. La spéculation est si forte qu'elle débouche sur le krach du 19 octobre 1987. Mais l'abondance du crédit stimule aussi l'activité économique et provoque un certain regain d'inflation (prix, salaires) particulièrement sensible dans les pays — telles la Grande-Bretagne et l'Espagne — où l'augmentation des réserves en dollars a été la plus considérable.

Dans ce contexte — et on aborde ici la deuxième série des questions que pose l'héritage recueilli par G. Bush, — il est vain d'attribuer, comme le font la plupart de ses détracteurs, les succès de R. Reagan à l'inexistence du reaganisme. R. Reagan aurait été un « super-keynésien », faisant le contraire de ce qu'il avait promis. Mais ce n'est pas le déficit budgétaire en tant que tel qui a entretenu la croissance, c'est la facilité avec laquelle il a pu être couvert grâce aux apports du capital étranger, spontanés (placements privés), ou plus ou moins forcés (interventions de stabilisation des banques centrales).

En ce qui concerne le problème du déséquilibre budgétaire, on peut dire ceci : il est étroitement lié avec celui, non résolu, du dollar et de la dérive du système financier. Le service de la dette publique absorbe presque 20 % des dépenses budgétaires. Pas de retour à l'équilibre sans une baisse substantielle des taux d'intérêt. Sous Reagan, la dette publique a doublé pour atteindre 2 000 milliards de dollars. Il est plus intéressant de noter qu'il a été incapable de stopper une accumulation qui n'a cessé de s'accélérer depuis longtemps. La dette fédérale augmentait de 3 % par an pendant les années 60, de 6 % entre 1970 et 1974, de 11 % de 1975 à 1979, de 13,5 % depuis lors.

Quant au déficit de la balance des paiements — une obsession dans laquelle l'administration s'est laissé à tort enfermer, — aucun protectionnisme *ne pourrait en venir à bout.* Ce déficit n'est pas autre chose que la contrepartie inévitable de l'afflux des fonds étrangers. En quelque sorte un phénomène comptable qui disparaîtrait rapidement si les mouvements de capitaux étaient plus *équilibrés dans le monde.*

Reste à déterminer — et c'est le plus important — pourquoi l'épargne privée a pendant les cinq premières années de la présence de R. Reagan à la Maison Blanche, puis sans doute de nouveau depuis quelques mois, choisi de s'investir aux Etats-Unis. On a beaucoup critiqué le président pour avoir refusé si peu que ce soit de revenir sur les baisses d'impôt qu'il a consenties. On reproche à George Bush d'avoir emboîté le pas pendant la campagne électorale. Mais probablement est-on là en présence d'un cas où l'instinct politique vaut *mieux* que les *raisonnements.*

LA perpétuation des déficits est une affaire qui ne pourra pas être réglée indépendamment d'une profonde réforme des comportements *bancaires et financiers,* réforme qui n'a même pas été tentée. L'acquis de l'ère Reagan, c'est une certaine façon d'avoir rappelé les fondements « micro-économiques » de la prospérité.

Retour aux sources du capitalisme ? Adam Smith posait en principe qu'un impôt juste était un impôt proportionnel. La grande réforme fiscale d'octobre 1986 abaisse fortement la progressivité de l'impôt avec comme contrepartie la suppression de nombreuses exonérations. C'est un fait que ces principes, qui rompent avec la doctrine dominante des soixante-quinze dernières années, servent aujourd'hui de références aux projets de réforme dans tous les pays, y compris la Suède social-démocrate. Résurrection du dix-neuvième siècle, ou préparation du vingt et unième ?

Le plus impressionnant succès de R. Reagan, ce n'est pas auprès des capitalistes du monde entier qu'il l'a remporté. Sous l'impulsion des quelques idées simples qui ont guidé sa politique économique intérieure, le capital a retrouvé sa fonction première, qui est de fournir les moyens d'offrir des postes de travail à ceux, innombrables, qui ont besoin de travailler pour vivre. Pour des millions *de pauvres, venus d'Amérique latine* mais aussi de tous les autres continents, asiatique, africain, européen (Roumains, juifs d'URSS quand ils peuvent émigrer, etc.), les Etats-Unis sont aujourd'hui le pôle d'attraction numéro un. Parce qu'ils savent qu'ils pourront, en y rencontrant beaucoup moins d'obstacles qu'ailleurs (tant culturels qu'administratifs), y obtenir un job.

HUMEUR

Que le dollar chute

par BERNARD MAITRE (*)

AU regard des trois seuls critères de l'endettement, de la structure du déficit commercial et du déséquilibre budgétaire, les Etats-Unis pourraient être caractérisés comme... le plus développé des pays du tiers-monde. Il y a là un peu plus qu'une boutade : poser le problème en ces termes permet d'éclairer un facteur déterminant de la période économique qui s'est déclarée avec le krach boursier d'octobre 1987. Ce facteur est la chute imminente, profonde, durable et inévitable du dollar.

Soyons précis. En cette fin d'année 1988, les impératifs de politique intérieure, aux Etats-Unis comme en Europe, conduisent à médiatiser une image euphorique de la santé de l'économie américaine : bonne tenue de l'inflation, amoindrissement du chômage, hausse des profits, retour à un Dow-Jones au-delà des 2 000 points, etc. Tous ces faits de conjoncture sont bien entendu exacts, mais ne devraient pas masquer qu'en termes réels, la compagnie « *USA Inc.* » réussit le tour de force d'accumuler des pertes astronomiques tout en s'endettant plus vite que le tiers-monde. Ses titres s'en ressentiront assez vite.

Cela est certain car la loi du marché n'a guère de complaisance : les « *reaganomics* » n'ont fait qu'amplifier d'une manière brutale et dramatique un phénomène structurel né de l'immensité du déséquilibre des échanges internationaux. La « convention » dollar n'est plus crédible et tous ceux qui ont vécu l'angoisse d'une salle de change à la veille de la publication d'un indice quelconque le savent bien.

Spectacle affligeant que de voir tant de beaux esprits, mobilisés autour des outils de communication les plus sophistiqués, expliquer qu'un très mauvais indice est rassurant puisqu'était attendu quelque chose d'exécrable. Peu y croient sincèrement, tous redoutent l'instant probable où, comme en octobre 1987, ils s'égaieront comme une volée de moineaux, poussés par la nécessité et leur esprit grégaire. Encore ne s'agissait-il à l'époque que d'un symptôme, certes spectaculaire, mais qui ne touchait pas à l'essentiel.

Des paradis artificiels

Une chute très importante du dollar est en effet nécessaire à *trois égards majeurs.* Tout d'abord, elle peut seule comprimer d'une façon significative la sphère financière autonome qui étouffe la vie économique des pays occidentaux par des voies toujours plus nombreuses et tou*jours plus dangereuses.*

On nous fait savoir que les « *golden boys* » renoncent à la cocaïne. Soit. Mais ne nous intoxiquent-ils pas bien plus encore avec d'autres paradis artificiels, « pourris » (junk-bonds), ou vénéneux (LBO/LMBO). Opérations qui consistent finalement à fortement endetter des sociétés qui se portent bien, à les priver de leur autofinancement et à les défiscaliser, ce qui, compte tenu du déficit budgétaire américain, constitue une sorte de sommet esthétique !...

La chute massive du dollar peut ensuite contribuer à régler le problème de l'endettement du tiers-monde. Quelle autre solution permettrait de désamorcer une telle bombe à retardement ? Peut-on raisonnablement fonder le vingt et unième siècle sur un système bancaire mondial rongé par les termites et menaçant en permanence de s'effondrer ?

Les pays du tiers-monde n'ont-ils pas besoin du savoir-faire des Américains à un coût abordable ? Ceux-ci ne recherchent-ils pas de nouveaux débouchés solvables ? Il est bien évident que la contraction massive de la dette, alliée à une politique raisonnable de provisionnement, est la seule solution pour ne pas condamner le tiers-monde au désespoir et le système bancaire à la catastrophe.

Enfin, la chute massive du dollar permettra la remise à l'heure des pendules de l'économie américaine : le premier bénéfice qu'elle en tirera sera l'érosion de la *valeur marchande de sa propre* dette (qui, rappelons-le, est largement supérieure à la somme des créances sur le Mexique, l'Argentine et le Brésil réunis). Un dollar à son « juste prix » modérera aussi la consommation des produits *importés, contribuera à un redres*sement rapide de la balance commerciale, fouettera l'activité des producteurs américains et permettra par là même un retour aux grands équilibres budgétaires.

Une opportunité historique

Le coût social d'un tel bouleversement sera élevé. Mais en mondialisant l'effort, la chute du dollar le rendra minimum. Il faut payer la note : chacun le fera à concurrence de sa propre richesse en dollars. Car cette chute est souhaitable, y compris pour les Etats-Unis.

Un dollar à sa juste valeur est un dollar solide pouvant retrouver *le chemin* d'un étalon monétaire qui ne pourra naître qu'à cette condition. Un dollar à sa juste valeur, c'est une opportunité historique de construire l'Europe, de tourner l'économie japonaise vers son hinterland naturel, de dyna*miser les échanges Nord-Sud. Un* dollar à sa juste valeur, ce sont des économies occidentales assainies face aux nouveaux défis économiques et même monétaires que prépare le cours nouveau des pays de l'Est.

C'est aussi une crise soudaine et importante à laquelle il convient de nous préparer matériellement, psychologiquement, politiquement. Nous n'en ferons pas la pseudo-économie car le dollar apparaît de plus en plus pour ce qu'il devient : une monnaie de singe, ou pour rester dans les zoomorphismes, un tigre de papier-monnaie.

Reste que nous pouvons avoir tort et les « *Chicago boys* » raison. Le maintien du dollar à son cours actuel passerait alors par la mise en œuvre de leurs propres recommandations, qui dans ce cas sont bien connues : mise en place d'un régime autoritaire ; ouverture complète des frontières aux capitaux étrangers, retour immédiat à *l'équilibre budgétaire par le déve*loppement d'un sévère plan d'austérité, etc. Qu'on se rassure : nul n'est prophète en son pays.

(*) Chef d'entreprise.

Le Carnet du Monde

Naissances

— Emmanuel et Véronique SALES,
leur fils Henri,
sont heureux d'annoncer la naissance de

Joséphine

le 26 novembre 1988.

56, rue Henri-Barbusse,
75005 Paris.

— Lionel et Valérie SALEM,
née Steinfels,

ont la joie d'annoncer la naissance de

Victoria

le 30 novembre 1988.

82, boulevard Flandrin,
75116 Paris.

Décès

— M. Hervé Claquin,
son époux,
Stéphane et Frédéric,
ses enfants,
Les familles Chamouton, Claquin, Favez et Michel,
ont la douleur de faire part du décès de

Corinne CLAQUIN,
née Chamouton,
docteur en médecine,

survenu le 2 décembre 1988, à Boulogne (Hauts-de-Seine).

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 6 décembre, à 14 heures, en l'église Notre-Dame de Boulogne, avenue Jean-Baptiste-Clément.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— M[lle] Monique Larmoyer,
M. et M[me] Alexandre Pappé,
leurs enfants et petits-enfants,
M[me] Alain Larmoyer,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M[lle] Christiane LARMOYER,
survenu le 2 décembre 1988.

La cérémonie religieuse sera célébrée le 7 décembre, à 13 h 45, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, place du Louvre, Paris-1[er].

Cet avis tient lieu de faire-part.

— M[me] Annie Pszenica,
née Lévy,
sa fille,
M. Samson Pszenica,
son gendre,
Isabelle et Laurent,
ses petits-enfants,
font part du décès de

M[me] veuve Lucien LEVY,
née Madeleine Israël, dite Michel,

survenu à Paris, le 29 novembre 1988, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

57, rue des Chesneaux,
95160 Montmorency.

— Nous apprenons le décès, survenu le 2 décembre 1988, de

Hugues LIMONTI,
compagnon de la Libération.

Les obsèques seront célébrées le mardi 6 décembre, à 9 heures, en l'église de la Nativité, à Villeurbanne (Rhône).

[Né le 14 août 1921 à Saint-Laurent-de-Chamousset (Rhône), Hugues Limonti quitte en 1942 les Chantiers de jeunesse pour prendre contact avec la Résistance. Il devient l'agent de liaison de Daniel Cordier, dit Benjamin, qui était le secrétaire de Jean Moulin, premier président du Conseil national de la Résistance et envoyé du général de Gaulle en France. Sous le pseudonyme de Germain, Hugues Limonti effectue de nombreuses liaisons dans le centre de la France pour le compte du service Action du Bureau central de renseignements et d'action (BCRA), les services secrets gaullistes. Il organise et installe, en 1943, la direction générale à Paris et, à ce titre, il est chef du service Liaisons. Arrêté le 24 septembre 1943 à Paris, il est interné à Fresnes, puis à Compiègne, avant d'être déporté à Buchenwald, en Allemagne nazie. Il sera fait compagnon de la Libération le 20 novembre 1944, au titre de caporal au BCRA.]

— M[me] Aline Messica,
Le docteur et M[me] Claude Messica,
Olivier et Valérie,
Le docteur et M[me] Jean-Luc Messica,
Lena et Ilan,
Le docteur et M[me] Derrick Samama,
Florence et Cécile,
Les familles Messica, Smadja, Cohen,
Les parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André MESSICA,

leur époux, père, beau-père et grand-père,

survenu le 3 décembre 1988, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

L'inhumation aura lieu le mercredi 7 décembre, à 9 heures, au cimetière de Pantin-Parisien, où l'on se réunira.

25, rue Pradier,
75019 Paris.

— Le docteur et M[me] Mathieu Olivier,
M. et M[me] Pierre Jourdan-Barry,
M[me] Willy Bastard,
M. et M[me] François Olivier,
ses enfants,
M. Stéphane Olivier,
M. et M[me] Didier Reinach,
M. et M[me] Nicolas Baum,
M[me] Rita Jourdan-Barry,
M[me] Nadine Jourdan-Barry,
M. et M[me] Charles-Antoine Rougier,
M. et M[me] Jean-Jacques Chaufour,
M[me] Dominique Caillaux,
M. et M[me] Régis Molist,
M. et M[me] Eric Abadie,
M. Nicolas Bastard,
M. et M[me] Robert Maunder,
M[lle] Véronique Olivier,
ses petits-enfants,
Sandra, Aurélien, Pierre-Etienne, Romain, Alexandra, Xavier, Fabrice, Hadrien, Olivia, Marine, Angélique, Flavia, Victoria, Emilie, Marie, Cordelia, Edouard, Noémie, Louis, Olympia et Coralie,
ses arrière-petits-enfants,

ont l'immense douleur de faire part du rappel à Dieu de

M[me] François OLIVIER,
née Johanna Slangen,

le 2 décembre 1988, dans sa quatre-vingt-neuvième année, munie des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse a été célébrée par le Père Burm, lazariste, en l'église Saint-Pierre, à Neuilly-sur-Seine, le lundi 5 décembre.

L'inhumation aura lieu dans la plus stricte intimité au cimetière de Mons (Var), le mardi 6 décembre 1988, à 14 h 30.

Ni fleurs ni couronnes.

Priez pour elle.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

— Son épouse,
Danielle
et ses enfants,
Béatrice, Isabelle et Laurence,
ses frères,
Jean-Louis et Claude
et leurs épouses,
Anne-Marie et Simone,
Les familles Virelizier, Gros, Sentenac, Cofler, Durand-Viel et Gilbain,
ses proches et ses amis,
disent leur tristesse après le décès de

André VIRELIZIER,

qui les a quittés soudainement le 1[er] décembre 1988.

Une messe sera célébrée le mardi 6 décembre en l'église Saint-Paul, 99, rue Saint-Antoine, Paris-4[e], à 13 h 45.

L'enterrement aura lieu dans le caveau de famille, à Ponteilla (Pyrénées-Orientales), le jeudi 8 décembre à 9 h 30.

28, rue Saint-Paul,
75004 Paris.

Anniversaires

— Il y a quatre ans

Lucie
BALLUSSAUD DESCOUTURES

nous quittait.

Avis de messes

— Une messe de requiem pour

M. Jean CARTON,
membre de l'Institut,
officier de la Légion d'honneur,

décédé à Paris le 30 novembre 1988, sera célébrée en l'église Saint-Germain-des-Prés de Paris le mercredi 7 décembre, à 18 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Le secrétaire perpétuel
et les membres de l'Académie française
font part qu'une messe à la mémoire de

M. Jean MISTLER,
secrétaire perpétuel honoraire,

sera célébrée par le RP Carré, de l'Académie française, le vendredi 9 décembre 1988, à 11 heures, en l'église Saint-Germain-des-Prés.

Soutenances de thèses

— Université Jean-Moulin-Lyon-III, le vendredi 9 décembre à 14 heures, salle des Actes, rue Pasteur, M. Gérard Bacconnier : « Grandes villes et industrie en Nouvelle-Zélande ».

— Université Paris-I, le vendredi 9 décembre à 15 h 30, salle de commission (centre Panthéon), M[me] Brigitte Marassiguin, épouse Ringadoo : « Les forces de maintien de la paix des Nations unies. Aspects récents ».

— Université Paris-I, le samedi 10 décembre à 10 heures, M[lle] Angelina Jaffe Carbonell : « Le Venezuela et le droit de la mer : exemple d'une définition d'une politique maritime ».

— Université Paris-V-René-Descartes, le lundi 12 décembre à 13 h 30, salle Louis-Liard, M. Patrick Gabortau : « Modes de pensée et savoirs psychiatriques. Essai d'anthropologie sociale ».

— Université Paris-V-René-Descartes, le mardi 13 décembre à 9 heures, salle Louis-Liard, M[me] Françoise Creze, née Wullems : « La formation et la réinsertion professionnelle des femmes. Analyse socio-pédagogique d'expériences de formation réalisées à l'université de Franche-Comté entre 1975 et 1984 ».

— Université Paris-IV la soutenance de thèse de doctorat d'Etat de M[me] Catherine Chadefaud, prévue le 14 décembre à 14 heures, est reportée à une date ultérieure.

Institut

Le rapport de l'Académie française sur l'état de la langue

La francophonie ne se porte pas trop mal

C'est en présence du prince Rainier de Monaco que le secrétaire perpétuel de l'Académie française, M. Maurice Druon, a présenté, jeudi 1[er] décembre, sous la coupole, son rapport sur l'état de la langue française.

Le souverain monégasque vient de faire don à l'Académie de 200 000 F pour alimenter le fonds du Grand Prix de la francophonie créé en 1986 et décerné cette année à l'écrivain et homme politique malgache, Jacques Rabémananjara (*le Monde* des 22 et 23 octobre).

Cette somme s'ajoute à celles déjà versées par le Canada (2 millions de francs), la France (1 million), deux mécènes canadiens (750 000 F) et un mécène yougoslave (200 000 F) et qui font du prix de la francophonie une des distinctions littéraires les mieux dotées au monde (400 000 F nets d'impôts).

Le but de l'Académie, lorsque d'autres dons attendus auront été faits, est d'attribuer non plus un mais trois prix francophones annuels (littéraire, artistique et scientifique), chacun d'un montant de 500 000 F. La francophonie paie...

Elle est, en revanche, mise à mal, selon M. Druon, par « *la rage d'officines publicitaires à torturer les mots* », ce qui a donné, par exemple, le slogan estival, en effet absurde, d'une grande surface : « *Je positive* ».

Mais ce qui a porté à son comble l'indignation de l'auteur des *Rois maudits*, c'est « *la récente offensive contre l'orthographe menée par un puissant syndicat d'instituteurs* ». Des simplifications du type de celles demandées par ces enseignants avaient été adoptées par le Quai Conti il y a douze ans (*bonhommie* au lieu de *bonhomie*, puisqu'on écrit *bonhomme ; charette* avec un seul r comme *chariot*, etc.), mais les académiciens y ont ensuite renoncé car ni les dictionnaires ni les médias ne les avaient adoptées. Il est peut-être encore temps...

La question européenne

Sans bouleverser toute la langue, il nous semble en effet que la suppression de quelques dizaines d'« illogismes » de notre orthographe, si décourageants pour les écoliers français et étrangers de notre époque, serait finalement un bienfait pour tout le monde. Cet « *argument social* » paraît nul à M. Druon, qui préférerait que l'on « *réformât ces instituteurs qui fabriquent aujourd'hui des cancres* ».

Au plan international, M. Druon a souhaité que la France ne se résigne jamais au départ de Strasbourg pour Bruxelles de l'Assemblée européenne, ou alors que Paris « *négocie ce transfert de siège en échange de la reconnaissance du français comme la langue de l'Europe (...), c'est-à-dire que, pour tous les textes de la Communauté, le français, en raison de sa précision, soit le texte de référence au lieu des dix langues actuelles* ».

De son côté, le secrétariat général des Nations unies à New-York vient de remettre en vigueur la règle, d'ailleurs statutaire, de l'établissement de tous les documents officiels en français, comme c'est le cas pour l'anglais.

Si l'introduction du français dans le système scolaire du Nigéria, le plus grand Etat anglophone d'Afrique, ou la décision de soixante-dix députés canadiens d'apprendre en chœur le français ont, parmi d'autres bonnes nouvelles, ravi M. Druon, il a, en contrepartie, regretté que le gouvernement n'ait pas encore mis en place « *le grand office public de traductions scientifiques* » préconisé par l'académicien Jean Bernard. Toutefois, le ministère de la recherche vient de dégager 50 millions de francs supplémentaires pour accueillir chez nous des savants étrangers.

Last but not least, le projet d'université francophone Léopold-Senghor à Alexandrie, parrainé par l'Académie, avance : il sera l'objet d'une réunion à Paris en février 1989 et devrait être adopté définitivement par le sommet de la francophonie prévu à Dakar trois mois plus tard.

En somme, le français ne se défend pas si mal à travers la planète, même si l'orthographe, ici et là, et d'abord dans l'Hexagone, contrecarre un peu son développement.

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.

La vertu selon M. André Frossard

Au cours de la séance du 1[er] décembre M. André Frossard, un des derniers élus sous la Coupole, a prononcé le traditionnel et cent soixante-septième discours sur la vertu.

La définition qu'en donne un écrivain profondément croyant ne surprendra personne... personne au courant de son cheminement spirituel. Au lieu d'acrobaties plus ou moins humoristiques, il se réfère à l'exemple des héros et des saints. Ayant fait défiler le cortège des trois vertus théologales (foi, espérance, charité) et des quatre vertus cardinales qui devraient avoir un effet libérateur de *« l'espèce de prison où l'égoïsme s'acharne à nous maintenir »*, le « cavalier seul » du *Figaro* conclut ainsi : *« Quel bien-être suprême est-elle censée nous procurer cette vertu qu'on ne se lasse pas, depuis longtemps, de tourner en ridicule ? »*

Voltaire l'appelait Cunégonde en grinçant des gencives, Sade racontait ses malheurs dans *Justine* avec la *« minutie du gamin effilochant une araignée »*. *« Le vice est toujours puni,* disait Flaubert, *la vertu aussi »*, et de rire.

La femme vertueuse devenait un personnage du vaudeville, l'homme vertueux ne pouvait être qu'un Tartuffe, le héros de roman n'avait plus rien d'héroïque et il était entendu que les bons sentiments ne font pas de bonne littérature. De bonne peinture non plus ? Qui dira cela devant la dentellière dont tous les cheveux sont comptés avec amour ?

Mais où est le bien dans l'homme, car la frontière qui le sépare du mal se déplace insensiblement tous les jours que l'on nous fait absorber une cuillerée supplémentaire de décomposition morale, que nous avalons avec une grimace de plus en plus faible en attendant la gourmandise ?

Cependant, la vertu existe toujours, elle a une santé de fer. On a le plaisir de la voir à l'œuvre ici ou là dans le malheur, l'épidémie, auprès des malades, dans les prisons politiques, durant ces fléaux naturels que les hommes jugent insuffisants, puisqu'ils y ajoutent la guerre, la persécution (quelques grands hommes et beaucoup de petites gens).

C'est ce qu'ils donnent de leur temps, de leur force, pour qu'un autre se sente moins seul et ne désespère pas chez ces inconnus *« dont la vie tout entière ne forme qu'un seul acte de dévouement et que je salue au terme de cette séance et qui seront les derniers à savoir dans leur obscurité qu'ils auront été à la fin la lumière du monde »*.

JEAN-MARIE DUNOYER.

ÉDUCATION

Se considérant désavoué par son conseil

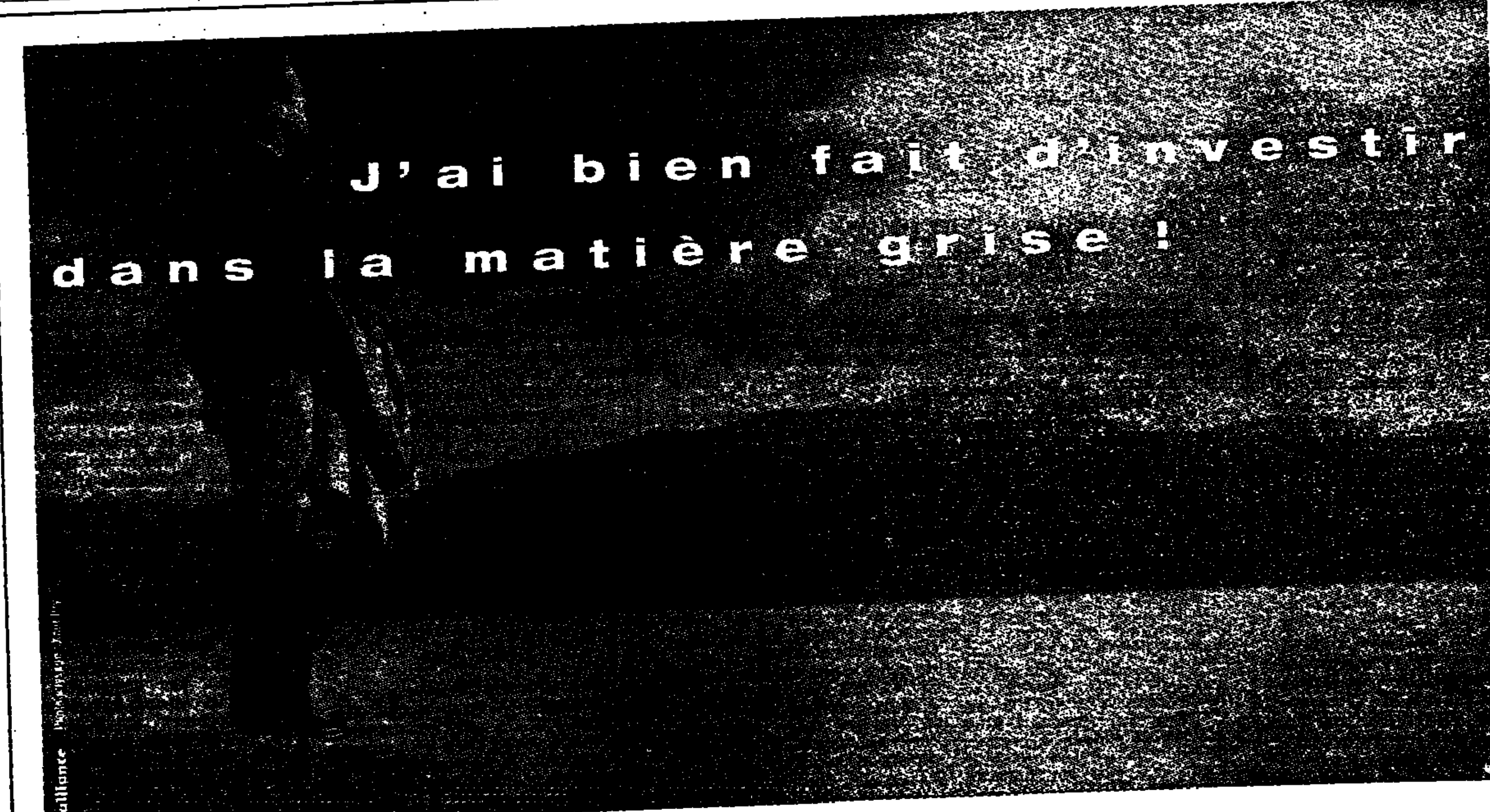
M. Jean-Jacques Payan démissionne de la présidence de l'université de Grenoble-I

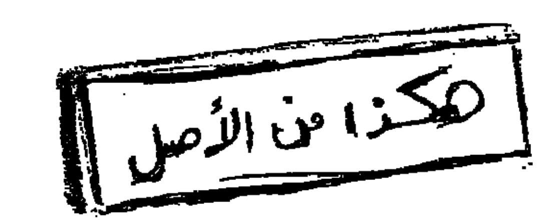
GRENOBLE
de notre correspondant

Elu le 28 janvier 1987 à la présidence de l'université scientifique et médicale de Grenoble, M. Jean-Jacques Payan a donné sa démission le vendredi 2 décembre. Son successeur sera désigné le 27 janvier 1989.

Nommé, il y a trois mois, directeur de la recherche à la régie Renault, M. Payan pensait pouvoir mener de front, pendant encore un an, ses deux activités. Le conseil d'administration de l'université ayant adopté, le 20 octobre, une motion du SNE-Sup mettant en demeure M. Payan de choisir entre l'université et l'industrie, ce dernier convoqua pour le 2 décembre le conseil de l'université afin d'obtenir son soutien. Mais celui-ci vota, par 48 voix contre 10, 9 blancs et 33 refus de vote, une motion autorisant le président à continuer ses activités jusqu'à la fin de l'année universitaire. M. Payan a considéré ce résultat comme une défiance et, en tirant les conséquences, il a remis sa démission.

Cl. F.





هكذا من الأصل

Économie

SOMMAIRE

La poursuite des conflits sociaux

Les relations sociales et l'expression des salariés à la RATP

Cela a progressé un peu, mais beaucoup reste à faire. On peut parler, mais on est rarement entendu. Telle est l'opinion des agents de la RATP sur les possibilités d'expression dans leur entreprise. C'est du moins ce qui ressort d'une enquête sur ce sujet effectuée par entretiens et questionnaires auprès du personnel d'exécution (notamment des ouvriers, des machinistes et des agents de station), pour la direction du personnel de la Régie à l'automne 1987.

Cette appréciation ne manque pas d'intérêt aujourd'hui : si les conflits résultent des exigences salariales dans certaines catégories, et de l'action syndicale, ils traduisent comme toujours des pratiques sociales encore éloignées des expressions des personnels. Ce dont les salariés de la base souhaitent parler, c'est avant tout (à 70 %) de l'organisation et des méthodes de travail ; ensuite (58 %) des salaires, des carrières, des classifications puis de la sécurité et des horaires de travail. Or, dans la vie quotidienne, les possibilités d'expression en ce domaine sont nettement insuffisantes. Sans doute les plus anciens considèrent qu'il y a déjà un progrès. « *Pour des installations matérielles, il est encore rare d'être consulté. Mais autrefois, c'était inimaginable. La seule possibilité était de râler* », dit un ouvrier. « *Prendre une initiative collective, par exemple sur un outillage, ça aurait été impensable il y a dix ans* », estime un autre.

Ce sentiment est assez répandu. Mais il tient en partie à ce que les agents prennent eux-mêmes des initiatives. « *Maintenant, quand on a quelque chose à dire, on va les voir et on leur dit.* » En effet, pour la plupart des agents, c'est seulement entre collègues qu'on aborde ce genre de questions, qu'on peut savoir comment est organisé le travail, ou bien c'est par des contacts avec les représentants du personnel. On peut parvenir à un peu d'auto-organisation, mais celle-ci est généralement informelle et tolérée plutôt qu'ouverte et officialisée.

Certes, « *avec une partie de la maîtrise, on peut discuter. Ils sont plus accessibles* ». Mais les avis expérimentés ne sont pas pour autant pris en compte. Comme dit un agent, « *On est écouté. On n'est pas forcément entendu.* » « *Si*, comme le note l'auteur de l'étude, *une partie du petit encadrement est, à certains égards, plus proche des agents d'exécution* », ce n'est pas général : certains trouvent les jeunes agents, en particulier, très règlement-règlement.

« Quand on ne peut pas faire autrement »

Surtout, les pratiques associant vraiment les agents d'exécution à l'organisation du travail sont plutôt l'exception. « *On tient compte de notre avis sur des choses très précises et quand on ne peut pas faire autrement* », estime un technicien du réseau routier. Mais pour un jeune agent, « *ce qu'on trouve bien, ce qu'on ne trouve pas bien, on s'en fout royalement* ». En fait, le sentiment demeure d'un poids de la hiérarchie. Pour avoir une chance d'être entendu, il faut avoir un rang. « *Quand on est au bas de l'échelle, on n'a pas le droit de penser* », dit un OS.

Et un machiniste : « *On ne peut rien changer d'en bas.* » Certes, il existe des contacts avec cette hiérarchie, mais ils sont un peu formels. Au moment des restructurations de services ou lors d'une transformation de l'organisation du travail, il y a des réunions, mais elles n'offrent guère un cadre favorable à l'expression des aspirations de la base. « *L'expression est sollicitée mais les conditions ne sont pas remplies.* »

De plus, comme pour les autres formes d'expression institutionnalisées, ces réunions n'aboutissent pas à grand-chose. Ainsi la grande majorité des agents de la RATP ont participé à des « réunions d'expression » (conseils de ligne ou d'atelier par exemple). Mais une minorité seulement — moins d'un cinquième, — estime avoir obtenu des réponses concrètes à ses questions. Plus souvent, il n'y a pas de réponse, ou bien celle-ci est purement formelle, ou bien elle ne s'attaque pas au problème posé. Il est vrai que les agents ont souvent le sentiment que leurs *interlocuteurs eux-mêmes n'ont pas* les moyens de leur répondre...

L'innovation locale

Il existe des systèmes prospectifs qui permettent de s'impliquer davantage dans le fonctionnement de la RATP, comme les « équipes de recherches d'innovation locale » (ENIL) qui réunissent des agents volontaires d'une unité pour résoudre un problème quotidien de travail. Ces réunions ont lieu pendant le temps de travail et sont conduites à la fois par un animateur choisi par le groupe et par un responsable hiérarchique.

Les salariés interrogés se sont déclarés massivement favorables à cette formule, mais elle est encore peu répandue et par conséquent peu connue.

De même, 80 % n'avaient pas entendu parler du système expérimenté de suggestions lancé en 1987, qui accorde une prime aux suggestions entraînant une économie pour la RATP (1). Mais surtout, beaucoup de salariés (plus de la moitié de ceux qui ont été interrogés) n'ont pas fait de propositions d'amélioration de travail parce qu'ils ne savaient pas que c'était possible, ou ne savaient pas comment s'y prendre pour le faire, ou même pensaient que l'encadrement n'y était pas favorable.

GUY HERZLICH.

(1) La prime est proportionnelle à l'économie réalisée.

POINT DE VUE

Le cadavre des syndicats bouge encore...

Par Jean-Jacques Dupeyroux

DIEU merci — sinon la planète serait invivable, — les situations les plus détestables peuvent présenter des aspects franchement comiques.

Hier encore, la montée en force des fameuses « coordinations » suscitait des commentaires consternés. Ces structures d'un jour, nous disait-on, uniquement destinées à cristalliser et véhiculer des revendications corporatives ou sectorielles, sont inaptes à les intégrer dans une vue plus ample des problèmes *économiques et sociaux auxquels les* gouvernements sont confrontés. Les syndicats, au contraire, à la différence de ces collectifs sans passé et sans avenir, servent à « globaliser ». Sans syndicats forts, pour des équilibres sociaux durables, pas de démocratie. Bref, point de salut. Nouvelle affiche : « *On cherche syndicats forts... Bonne récompense !* »

Las ! Voilà qu'aujourd'hui, avec, semble-t-il, un large consensus de sa base, un « syndicat fort » déclenche une grève qui entraîne la paralysie du RER. Comme on pouvait s'y attendre, les réactions s'inversent instantanément : la CGT est-elle uniquement soucieuse du statut et des intérêts des agents concernés ? Son action ne s'inscrit-elle pas dans une stratégie parallèle à celle du Parti communiste ? Et de condamner le caractère politique de la grève, tradition folklorique depuis qu'il y a des *conflits sociaux. Hier, donc, avec l'affolement* de touristes en montagne qui auraient perdu leur guide, on cherchait des *syndicats forts jusque dans les* cimetières. Mais que le cadavre de l'un d'eux bouge encore, et les cris d'horreur succèdent aux appels au secours !

Bien entendu, dans ce concert d'une indignation parfaitement justifiée lorsqu'il s'agit d'actes illégaux ne correspondant en rien à l'exercice normal du droit de grève, ne sont pas en reste ceux dont les appartements valent facilement un demi-siècle, voire un siècle du salaire d'un postier ou d'un agent de la RATP ; ceux pour qui il serait impensable que leurs enfants deviennent eux-mêmes postiers ou agents de la RATP ; ceux qui se réjouissent *in petto* que le niveau des bourses de l'enseignement supérieur (1 100 F maximum par mois) interdise aux enfants desdits postiers ou agents de la RATP de venir concurrencer très fâcheusement leurs chers petits, pas toujours brillants loin s'en faut !

L'important n'est-il pas que chacun reste à sa place dans une société « libérale » bien entendue ?

On ne peut vouloir une chose les jours pairs et son contraire les jours impairs. Si l'on dénonce, non sans pertinence, les risques de corporatisme et de poujadisme inhérents à des coordinations qui se forment spontanément en *marge du syndicalisme*, si on les condamne au nom d'une nécessaire « globalisation », il faut accepter les *conséquences de cette option* : cette globalisation, qui entend dépasser les conflits localisés pour placer les enjeux à *un niveau supérieur, se confond* par hypothèse avec une stratégie politique au plein sens du mot. La CGT — dont je *ne partage pas du tout les analyses* — est restée arc-boutée sur sa doctrine de toujours. On peut le regretter : je le regrette ! Mais si l'on préfère des « syndicats forts », tenus pour valeurs sûres, aux collectifs spontanés, on ne peut faire de discriminations : il faut prendre en bloc, tel qu'il est, le mouvement syndical français.

Et se résigner à accepter la CGT, telle qu'elle est, avec une fidélité à elle-même qui en fera toujours l'adversaire inconditionnel des gouvernements sociaux-démocrates. Sont peut-être mal placés pour s'indigner de cette fidélité ceux qui ont passé leur vie à chanter *l'Internationale* et *la Jeune Garde* avant de se bousculer, dès qu'ils en ont eu l'occasion, pour gouverner avec Lecanuet.

Le conciliateur relance le dialogue dans les transports parisiens

(Suite de la première page.)

L'appel aux usagers, lancé le 4 décembre par M. Henri Krasucki, ressemble en tout cas à un ballon d'essai (ou une tentative de trouver une porte de sortie)..., même s'il comporte des propos très durs à l'égard du gouvernement. « *Usagers de la RATP*, souligne le secrétaire général de la CGT, *si vous êtes privés de transports en commun depuis si longtemps, c'est à l'acharnement obtus de la direction et du gouvernement que vous le devez.* »

M. Krasucki reproche au gouvernement d'avoir employé « *le mensonge, l'insulte et la politisation frénétique d'un mouvement de revendications sociales incontestable* ». Le secrétaire général de la CGT se plaît à mettre en avant, comme pour mieux récuser la thèse d'un mouvement exploité par le PCF, le fait que tous les syndicats de la RATP sont engagés dans le conflit... Mais il oublie d'indiquer que les conducteurs de métro et de RER sont toujours à l'écart de la grève.

« *Que faut-il pour en sortir ?* », interroge M. Krasucki..., avant d'y apporter lui-même une réponse plutôt mesurée : « *Il faut négocier loyalement et vite, prendre en compte les exigences cent fois justifiées et y apporter des réponses positives valables.* » Un compromis pourrait-il s'esquisser ? Le secrétaire général de la CGT déclare que les revendications « *formulées de façon adaptée à chaque catégorie professionnelle concernée* » portent sur les salaires et les effectifs. Mais il s'abstient — ce qui peut difficilement être un hasard — de rappeler que la CGT à la RATP revendique une augmentation de 1 000 francs pour tous les ouvriers des ateliers d'entretien.

Au même moment, pour sa première grande prestation radiodiffusée, M. Jean Kaspar, le nouveau secrétaire général de la CFDT s'en prenait très durement à l'attitude « *irresponsable* » de la CGT. Pour M. Kaspar, qui s'exprimait le dimanche 4 décembre au « Club de la presse » d'Europe 1, « *il y a danger pour le syndicalisme et ce n'est pas bon pour les salariés quand une organisation syndicale essaie de mettre en musique une partition écrite place du Colonel-Fabien* » (siège du PCF). Critiquant les 1 000 francs revendiqués par la CGT, il a estimé que les syndicats devaient se préoccuper de la « crédibilité » de leurs revendications.

Pour M. Kaspar, « *le droit de grève est réglementé et l'on constate que les directions — dans les cinq jours du préavis déposé par les syndicats — ne discutent pas avec les organisations, mais laissent venir pour voir si la grève sera vraiment suivie et s'il n'est pas possible de dresser les usagers contre les grévistes* ». A propos d'un service minimum, le nouveau numéro un de la CFDT a reconnu que l'organisation syndicale devait « *s'interroger sur la manière dont s'exerce le droit de grève pour éviter les contraintes aux usagers* ». Le débat pourrait rebondir si l'impasse persiste à la RATP.

MICHEL NOBLECOURT.

Deux sondages

L'opinion ne remet pas en cause le droit de grève

Deux sondages sur le climat social et le conflit de la RATP, réalisés par la SOFRES et IPSOS, ont été respectivement publiés par le *Journal du Dimanche* et *le Point*, le 4 décembre.

Selon le premier, commandé par le ministère des transports, 58 % des personnes interrogées (1) jugent un peu ou tout à *fait excessive* la revendication de 1 000 F. Elles sont 29 % à faire porter la responsabilité de la poursuite de la grève à la CGT, 17 % aux syndicats en général, 9 % aux communistes, 16 % au gouvernement et 10 % à la direction de la RATP. L'attitude du gouvernement est approuvée à 40 % et désapprouvée à 37 %.

48 % répondent qu'ils ont été peu ou pas du tout gênés pour se rendre à leur travail et 62 % sont du même avis, à propos de leurs déplacements dans la journée. En revanche, 92 % ont le sentiment que les gens ont connu des difficultés.

Selon le sondage IPSOS-*le Point*, l'opinion (2) serait de plus en plus favorable à l'exercice du droit de grève, pourvu qu'un préavis ait été déposé. Ils étaient 57 % de ce point de vue en janvier 1987, contre 64 % en novembre 1988. 56 % contre 50 % en janvier souhaiteraient toutefois une réglementation plus stricte dans le service public, mais ils sont moins nombreux à estimer que les fonctionnaires sont des salariés privilégiés (52 % contre 59 % en janvier).

Le gouvernement aurait raison, pour 46 %, de refuser des augmentations qui mettraient en danger le redressement économique. 41 % sont d'un avis contraire. L'image des coordinations est bonne, à 50 %, et supérieure à celle des syndicats (35 %). Les personnes interrogées ne souhaitent pas, à 54 %, le départ des ministres concernés, ni, à 60 %, le remplacement du premier ministre.

(1) Huit cents personnes de la région parisienne questionnées par téléphone les 1er et 2 décembre.

(2) Huit cents personnes interrogées les 28 et 29 novembre.

ETRANGER

Ouverture à Montréal des négociations à « mi-parcours » de l'Uruguay round

Le rendez-vous de tous les risques

MONTRÉAL
de notre envoyé spécial

La session ministérielle, dite à mi-parcours de l'Uruguay round, qui devait s'ouvrir lundi 5 décembre à *Montréal* est celle de tous les risques : l'occasion peut-être pour les Etats-Unis de faire savoir qu'ils sont décidés à recourir aux grands moyens, y compris ceux du protectionnisme le plus brutal, pour accélérer le retour à un meilleur équilibre de leur commerce extérieur.

La réunion à laquelle participent *les ministres de la centaine de pays* du GATT — l'accord qui réglemente le commerce international — *engagés dans le nouveau cycle de* négociations commerciales multilatérales (NLM), lancé en septembre *1986 à Punta-del-Este en Uruguay*, devrait permettre d'en savoir davantage sur les intentions de la nouvelle *administration américaine en* matière de politique économique extérieure. De ce fait, son intérêt *dépasse largement sa raison d'être* officielle, qui est d'évaluer les résultats des deux premières années de *négociation* et de *fixer* des *orientations* pour la seconde et dernière phase, laquelle doit durer également deux ans.

Avec ses partenaires du GATT, M. Bush, qui, au vu de ses déclarations, ne semble pas tenté par une politique de réduction de la demande interne — le moyen, aux yeux des Européens, le plus sage, pour réduire les déficits budgétaire et commercial, — a le choix entre la partie de bras de fer, c'est-à-dire l'affrontement, et le dialogue. Rien n'est venu indiquer jusqu'à l'ouverture de la réunion de Montréal qu'il pourrait privilégier le dialogue.

Les tensions avec la Communauté sont particulièrement vives. Elles portent sur l'agriculture, qui constituera le dossier central de la réunion. Au moment où s'ouvrent les débats, les positions de la CEE, qui ont été solennellement confirmées au niveau ministériel en novembre, et celles des Etats-Unis sont diamétralement opposées et, à première vue, peu conciliables. Les Douze rappellent que la réunion de Montréal a toujours été conçue comme une étape intermédiaire dont l'objet n'est pas de prendre des décisions. Ils soulignent qu'ils ont consenti des efforts considérables depuis 1984, efforts douloureux pour leurs paysans, afin de réformer la politique agricole commune (PAC) et de *limiter la production excédentaire* mise sur le marché. Bien décidés à valoriser l'action ainsi entreprise, ils estiment que c'est aux autres grands partenaires du commerce international, et singulièrement aux Etats-Unis — qui n'ont rien fait ces dernières années pour contenir leur production, — de procéder à leur tour à une première réduction du soutien accordé à leurs agriculteurs.

Pour le plus long terme, les Douze acceptent depuis Punta-del-Este l'idée d'une réduction progressive et équilibrée des subventions accordées aux agriculteurs mais rejettent comme parfaitement irréaliste la proposition américaine d'une élimination totale en dix ou quinze ans de ces subventions. La Communauté veut bien assainir son agriculture, mais elle refuse de la tuer.

De marbre...

Les arguments développés par les Douze sur le thème du chemin déjà parcouru et des sacrifices consentis laissent de marbre, qui ont tendance à considérer la réforme de la PAC comme un aimable exercice de style sans conséquence.

Les Etats-Unis entendent obtenir à Montréal des engagements précis qui signifieraient de nouvelles diminutions des prix ou des aides accordées aux agriculteurs européens, des réductions des subventions octroyées par la CEE pour exporter vers les pays tiers et, au bout du compte, des parts de marché supplémentaires pour leurs négociants. Au moment où s'ouvre la session à mi-parcours, le rapport de forces n'est guère propice à la Communauté, qui a sans doute négligé d'expliquer sa politique agricole — finalement tout à fait justifiable — à ses partenaires du GATT. *Ceux-ci effectivement* croient souvent que c'est cette politique et ces subventions à l'exporta*tion, plus que les Etats-Unis, qui* jouent le rôle majeur dans le désordre agricole mondial. Une des *tâches de M. Willy de Clercq*, le commissaire chargé des relations extérieures, qui sera le porte-parole *de la Communauté, sera de démon*trer le caractère fallacieux de la campagne orchestrée par Washing*ton contre* la CEE. Cette campagne au reste déborde l'agriculture puisque, brodant sur le thème de *l'Europe forteresse*, les Américains proclament chaque jour que la mise en place du grand marché européen — *dont* ils savent bien pourtant qu'il leur sera bénéfique — doit être considérée comme une fantastique entreprise protectionniste.

M. De Clercq a rappelé, samedi 3 décembre, qu'on ne pouvait comparer la situation des quatre cent mille fermiers américains à celle de huit ou dix millions d'agriculteurs européens qui exploitent des terres d'une superficie inférieure à 25 hectares. « *Nous sommes prêts*, a-t-il dit, *à modifier profondément notre politique agricole commune. Nous n'avons pas du tout l'intention de la démanteler.* » M. Frans Andriessen, commissaire européen à l'agriculture, a déclaré, lui, qu'« *il n'y aurait jamais de solution si les Américains n'étaient pas prêts au compromis* ». De leur côté, cependant, les deux adjoints de M. Yeutter, MM. Michael Samuels et Alan Homer, ont réaffirmé qu'il vaudrait mieux repartir de Montréal sans accord plutôt qu'avec un « *mauvais* » accord. Tel est le climat dont le moins qu'on puisse dire est qu'il n'est pas fameux.

Les Européens ne sont pas seuls visés

La machine de guerre que représente l'Uruguay round pour Washington n'est pas dirigée uniquement contre l'Europe. Les deux autres grands volets des négociations, à savoir la libéralisation des échanges de services et le renforcement des règles concernant la propriété intellectuelle et la lutte contre les contrefaçons, visent davantage les nouveaux pays industrialisés (NPI), des Etats comme l'Inde, le Mexique, le Brésil. La pression américaine se fait vive même si elle n'atteint pas encore à propos de ces « nouveaux secteurs » l'*intensité qui* caractérise le débat agricole.

Sur le fond, la Communauté a ici une position voisine de celle des Etats-Unis. Productrice efficace de services, elle a intérêt elle aussi à ce que les marchés très protégés des NPI s'ouvrent à la concurrence, et elle souffre autant que les Américains de l'absence de vraies garanties internationales en matière de protection intellectuelle. Cependant la Communauté, pour des raisons tactiques mais aussi pour éviter l'introduction de contraintes qui soit ne seraient pas respectées, soit entraveraient au-delà du raisonnable le développement économique des NPI et des autres pays du tiers-monde sur le point de décoller, est soucieuse d'une approche modérée. Elle a les moyens en la matière de jouer les médiateurs.

A condition toutefois que le conflit agricole n'obstrue pas complètement le ciel québécois.

PHILIPPE LEMAITRE.

Clauses de sauvegarde et subventions

L'« Uruguay round » traite seize sujets. Quatre, de caractère institutionnel, ont trait aux dispositions du GATT et au règlement des litiges. Les douze autres concernent les tarifs, les mesures non tarifaires, le ressources naturelles, le textile, l'agriculture, les produits tropicaux, les clauses de sauvegarde, les subventions, les droits de propriété intellectuelle, les investissements, les services et le démantèlement des barrières existantes.

Le directeur du GATT, M. Arthur Dunkell, a assigné trois objectifs à la conférence ministérielle de Montréal :

● Faire avaliser, « *même à titre provisoire* » en raison de la globalité de principe des négociations, « *les accords qui sont à portée de main* » sur les produits tropicaux, l'amélioration des procédures de règlement des différends, le renforcement des capacités de surveillance des échanges mondiaux dont dispose le GATT en tant qu'institution ;

● « *Confirmer et consolider* » le processus de discussions engagé sur les mesures douanières et non tarifaires, les ressources naturelles, les subventions ou les droits compensateurs ;

● « *Définir les orientations* » pour la poursuite des débats sur l'agriculture, les services et les droits de propriété intellectuelle.







Economie

SOCIAL

Après l'adoption de la réforme par le Parlement

Des décrets vont préciser le calcul du revenu minimum d'insertion

Pour que les premiers bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) puissent toucher une allocation ou du moins une avance sur celle-ci avant la fin de l'année, comme l'a promis M. Claude Evin, ministre de la solidarité, jeudi 24 novembre, au cours des journées d'étude du Parti socialiste à Alfortville, le gouvernement a fait force de rame. Les textes d'application de la loi adoptée le 30 novembre par l'Assemblée nationale doivent être publiés avant le jeudi 15 décembre.

Avant même que la loi soit définitivement votée, le gouvernement avait transmis le texte des premiers projets de décret. Il a adressé aux partenaires sociaux et aux grandes associations sociales ces textes qui doivent paraître prochainement, précisant le mode de calcul du RMI et les modalités de versement.

● **Le montant du RMI**

Le montant de base du revenu minimum d'insertion s'élève à 2 000 F par mois pour une personne seule. Ce montant est majoré de 50 % si une deuxième personne est présente au foyer (conjoint, concubin, enfant ou autre personne à charge de moins de vingt-cinq ans), puis de 30 % du montant de base pour chaque personne supplémentaire.

Le RMI est un différentiel : le montant réellement accordé est la différence entre le montant de base et les ressources de l'ensemble du foyer.

Toutefois, on ne prend pas en compte les membres du foyer, notamment les enfants de moins de vingt-cinq ans, si leurs ressources propres dépassent le supplément du RMI qu'ils pourraient apporter (1 000 F ou 600 F selon les cas). Il s'agit d'éviter de pénaliser un bénéficiaire de RMI qui aurait chez lui un jeune touchant une allocation-chômage ou effectuant un TUC (travail d'utilité collective).

● **Les ressources prises en compte.**

Normalement, toutes les ressources sont prises en compte pour calculer le RMI auquel on peut avoir droit : revenu du travail, pensions, allocations, indemnités, biens mobiliers et immobiliers, ainsi que les avantages tirés de ces derniers. Certaines allocations ne sont cependant pas comptées : allocation de maternité, prestation d'assistante maternelle (versée lorsque les enfants sont gardés dans la journée par une assistante maternelle), allocation d'éducation spéciale (pour les enfants handicapés), majoration pour tierce personne (pour les handicapés), allocation de rentrée scolaire, bourse d'études accordées aux enfants, enfin primes de déménagement accordées aux ménages ayant trois enfants. Ne sont pas non plus pris en compte les remboursements d'assurance-maladie, les capitaux versés pour l'indemnisation d'accident de travail, les capitaux d'assurance-décès.

L'allocation logement n'est prise en compte que pour un montant maximum de 12 % du RMI pour une seule personne (dont pour 240 F au maximum), de 16 % pour un couple (soit 480 F maximum), de 16,5 % pour un couple avec un enfant (soit un maximum de 594 F).

D'autre part, les bénéficiaires du RMI qui ne perçoivent pas déjà l'allocation logement la recevront et celle-ci sera alors calculée au taux maximum. Si le bénéficiaire du RMI est propriétaire de son logement ou l'occupe à titre gracieux on décompte les mêmes pourcentages que pour l'allocation logement. L'objectif est d'aider les bénéficiaires du RMI à se loger ou à payer leur logement afin de réduire au moins cette cause de précarité.

Certains avantages en nature sont aussi comptés dans les ressources (par exemple un jardin exploitable si sa surface est au moins égale à 200 mètres carrés). Les terrains sont censés procurer un revenu égal à 80 % de leur valeur locative, les immeubles à 50 % de cette valeur. Pour les biens immobiliers, ou les capitaux placés, le revenu est évalué à 3 % de leur valeur.

Toutes ces ressources sont calculées sur la moyenne des trois mois précédant l'attribution du RMI. Mais, évidemment, on ne retient pas dans le calcul les prestations perçues les mois précédents et interrompues au moment de la demande du RMI. Le préfet peut en faire autant pour les revenus, à condition qu'ils ne dépassent pas le montant. Mais celles du RMI attribuées d'autre part pour les prestations familiales sont celles versées le mois même de la demande, et non celles des mois précédents.

Enfin, quand le montant de l'allocation mensuelle accordée ne dépasse pas 40 F, celle-ci n'est pas versée. Les bénéficiaires peuvent cependant participer aux mêmes activités d'insertion ou de formation que les autres.

● **Les modalités de versement.**

Le revenu minimum d'insertion est calculé à partir du premier jour du mois où la demande a été faite. Il est payé mensuellement à terme échu. Le versement s'arrête le premier jour du mois suivant celui où les ressources du bénéficiaire dépassent son montant. On procède de la même façon pour réviser ce montant quand le bénéficiaire a obtenu des ressources nouvelles.

Mais pour faciliter l'insertion ou la réinsertion, on ne décompte qu'une partie seulement des revenus que le bénéficiaire acquiert par une activité nouvelle. On ne retient rien si ses revenus ne dépassent pas 25% du RMI perçu. Pour la partie allant de 25 % à 50%, on retient 40%; pour celle allant de 50 % à 75% du RMI, 60%; puis de 75 % à 100% du RMI, 80%. Autrement dit, une personne qui touche une allocation de 2000 F peut conserver en totalité un revenu mensuel de 500 F. Ensuite jusqu'à 1 000 F, on ne lui déduit que 200 F au maximum, ainsi de suite.

Il peut donc conserver jusqu'à 800 F.

Quand des paiements indus ont été effectués, les sommes sont récupérées à partir du mois suivant, mais la réduction ne peut dépasser 20% de l'allocation versée.

Pour toucher le revenu minimum d'insertion, les personnes sans domicile fixe sont domiciliées auprès d'une association créée par le préfet. C'est à celle-ci que l'allocation est versée. A charge pour elle de le reverser ensuite au bénéficiaire selon des modalités adaptées.

GUY HERZLICH.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



Crédit d'équipement des PME

FICHE D'INFORMATION

Emprunt du CEPME garanti par l'Etat, décembre 1988

Le directoire du Crédit d'équipement des PME a décidé, dans sa séance du 3 novembre 1988, de procéder à l'émission de titres d'un montant nominal de 800 millions de francs représenté par 160 000 titres de 5 000 F nominal.

Cette émission est autorisée par arrêté du ministre de l'économie, des finances et du budget.

CHARGES RELATIVES A L'OPÉRATION

Le produit de l'émission s'élèvera à 800 000 000 F. Le montant net encaissé par le Crédit d'équipement des PME s'élèvera à environ 788 235 200 F après déduction sur le produit ci-dessus des rémunérations globales dues aux intermédiaires financiers pour 11 664 800 F (TVA incluse) ainsi que des frais légaux et administratifs pour environ 100 000 F.

CARACTÉRISTIQUES DES OBLIGATIONS 9 % 1988-1989

MONTANT : 800 millions de francs.

Ces obligations seront assimilées aux obligations 9 % 1988-1989 après détachement du premier terme d'intérêt au 19 août 1989.

PRIX D'ÉMISSION : 100 % soit 5 000 F par obligation.

DATE DE RÈGLEMENT DES SOUSCRIPTEURS : 19 décembre 1988.

DATE DE JOUISSANCE : 19 décembre 1988.

INTÉRÊT : les obligations rapporteront un intérêt annuel de 9 % soit 450 F par titre, payable en une seule fois le 19 août de chaque année. Par exception le montant au premier terme d'intérêt venant à échéance le 19 août 1989 sera de 198 F, soit 3,96 %.

TAUX DE RENDEMENT ACTUARIEL BRUT : 8,72 %.

DURÉE : 10 ans et 243 jours à compter du 19 décembre 1988.

AMORTISSEMENT NORMAL : les obligations seront amortissables en totalité le 19 août 1999.

AMORTISSEMENT ANTICIPÉ : le Crédit d'équipement des PME s'interdit de procéder, pendant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des obligations par remboursement.

En revanche, il se réserve le droit d'amortir par anticipation ces obligations en procédant, à toute époque et sans limitatiton de prix, à des rachats en Bourse, notamment dans le cadre du fonds de régularisation comme indiqué ci-dessous.

Le Crédit d'équipement des PME se réserve également la possibilité d'amortir par anticipation tout ou partie de l'emprunt par voie d'offres publiques d'échange ou de rachat d'obligations, sans limitation de prix.

FONDS DE RÉGULARISATION : le Crédit d'équipement des PME s'engage, si cela est nécessaire au bon fonctionnement du marché, à racheter des obligations en Bourse dans la limite de 10 % des titres restant en circulation au début de chaque période annuelle d'intérêts. Dans le cas où les rachats n'auraient pas atteint la limite de 10 % susvisée pour une année considérée, il pourra procéder à l'acquisiton du solde les années suivantes.

Les obligations ainsi rachetées ne pourraient être revendues et seraient annulées.

PRISE FERME : la présente émission fait l'objet d'une prise ferme par un groupe d'établissements dirigé par la BNP, la CNCA et la Morgan.

ASSIMILATION : au cas où le Crédit d'équipement des PME émettrait ultérieurement de nouveaux titres entièrement assimilables aux présents titres, notamment quant au montant nominal, aux intérêts, à leurs échéances, aux conditions et dates d'amortissement et aux garanties, le Crédit d'équipement pourra unifier, pour l'ensemble de ces titres, les opérations d'amortissement qui porteront ainsi, sans aucune distinction, sur les titres des émissions successives.

FORME DES TITRES : les titres pourront revêtir la forme au porteur ou nominative au choix des obligataires. En application de l'article 94-II de la loi n° 81-1160, du 30 décembre 1981 (loi de finances pour 1982) et du décret n° 83-359 du 2 mai 1983 relatif au régime des valeurs mobilières, les droits des titulaires seront représentés par une inscription en compte à leur nom :

- chez l'intermédiaire de leur choix pour les titres au porteur,
- chez l'émetteur et, s'ils le souhaitent, chez l'intermédiaire de leur choix pour les titres nominatifs.

La SICOVAM assurera la compensation des titres entre les teneurs de compte.

Les titres seront inscrits en compte et négociables le 21 décembre 1988.

RÉGIME FISCAL : le paiement des intérêts et le remboursement des titres seront effectués sous la seule déduction des retenues opérées à la source ou des impôts que la loi met ou pourrait mettre obligatoirement à la charge des porteurs.

En l'état actuel de la législation, les intérêts des titres émis à compter du 1er janvier 1987 perçus par des personnes physiques sont :

- soit, sur option, soumis au prélèvement forfaitaire de 26 % libératoire de l'impôt sur le revenu,
- soit pris en compte pour la détermination du revenu taxable à l'impôt sur le revenu.

Le prélèvement social exceptionnel de 1 % a vu son effet prorogé du 1er août 1988 au 31 décembre 1989, par la loi 88-810 du 12 juillet 1988.

Pour les revenus perçus à compter du 1er janvier 1988, l'abattement global sur les dividendes d'actions et les produits des titres est porté à 8 000 F pour les personnes célibataires, veuves ou divorcées, quel que soit leur âge, et 16 000 F pour les couples mariés soumis à une imposition commune.

COTATION : les obligations feront l'objet d'une demande d'admission à la cote officielle (Bourse de Paris) ; ces obligations seront cotées sur une ligne différente des obligations code 11 187 jusqu'au détachement du premier terme d'intérêt.

Le nombre de titres en circulation de l'emprunt 9 % 1989-1999 (code SICOVAM 11 187) est de 129 193 au 30 novembre 1988 ; ces titres cotaient 100,50 % au 29 novembre 1988.

300 000 bons de souscription détachés des obligations 8,70 % 1988-1995 permettent, du 19 mars 1989 au 31 mars 1989, de souscrire, à raison de 2 bons présentés, à une obligation 9 % 1989-1999 assimilable aux obligations 9 % 1988-1999 code 11 187.

GARANTIE DE L'ÉTAT : le service de l'emprunt en intérêt, amortissement, impôts et frais accessoires est garanti par l'Etat.

L'émission sera ouverte le 5 décembre 1988 et pourra être close sans préavis.

BUT DE L'ÉMISSION : la présente émission contribuera au financement des prêts directs à moyen et long terme du Crédit d'équipement des PME.

La notice prévue par la loi est publiée au Bulletin des annonces légales obligatoires du 5 décembre 1988.

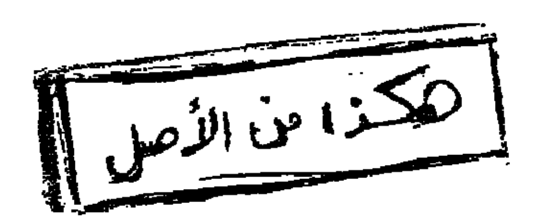
A notre connaissance, aucun élément nouveau intervenu depuis le 25 mai 1988, date du visa n° 88 167 apposé par la Commission des opérations de Bourse sur la note d'information publiée à l'occasion de l'émission de l'emprunt du 30 mai 1988, n'est susceptible d'affecter d'une manière significative la situation financière de la société.

Le président du directoire
MICHEL PRADA.

VISA DE LA COMMISSION DES OPÉRATION DE BOURSE

Par application des articles 6 et 7 de l'ordonnace n° 67 833 du 28 septembre 1967, la Commission des opérations de Bourse a apposé, sur la présente fiche, le visa n° 88 462 en date du 30 novembre 1988.

Le rapport annuel de l'exercice 1987 ainsi que la note d'information n° 88 167 du 25 mai 1988 sont disponibles sur simple demande au Crédit d'équipement des PME, Service de la Communication, 14, rue du 4-Septembre, 75002 Paris. Tél. : (1) 42-98-80-85.



AFFAIRES

Un entretien avec le président de l'UAP

« En tant qu'investisseurs nous ne pouvons nous permettre de participer à des opérations agressives »

(Suite de la première page.)

» Aujourd'hui, en respectant ce critère, notre plus grosse ligne *atteint 1,5 milliard de francs*, ce qui, pour des groupes de la taille de Suez, Paribas, BSN, etc., représente au maximum 4 % à 5 % de leur capital. Nous ne pouvons guère aller au-delà, pour des raisons d'équilibre de portefeuille. Et nous sommes déjà très investis dans des valeurs bancaires ou *financières*.

— Malgré le développement des opérations financières agressives, comme les offres publiques d'achat, vous considérez que votre statut d'investisseur institutionnel vous contraint à un strict devoir de neutralité ?

— Il faut bien voir quel est notre rôle d'investisseur institutionnel. Compte tenu de la gestion de notre portefeuille, de notre souci de défendre avant tout les intérêts de *nos assurés*, de notre présence — quelques pour cent, jamais plus — dans un grand nombre de sociétés françaises, nous ne pouvons pas nous permettre de participer, de près ou de loin, à des opérations agressives. Si nous le faisions une seule fois, nous perdrions toute crédibilité vis-à-vis de l'ensemble de la communauté industrielle et financière. Nous ne pouvons participer à des opérations de restructuration de l'actionnariat que dans la mesure où elles résultent d'une volonté générale des parties en présence.

» Je dirais même que notre rôle est de renforcer, de stabiliser, à la hauteur de nos possibilités techniques, les actionnariats existants, dès lors que nous sommes convaincus de la bonne gestion des entreprises où nous investissons.

Partisan de l'économie mixte

— Les opérations de « dénoyautage », menées contre les groupes d'actionnaires stables mis en place par Edouard Balladur lors des privatisations, vous paraissent-elles nécessaires ?

— Ces groupes d'actionnaires stables me paraissent encore, dans l'ensemble, très fragiles. Il me paraît *tout à fait indispensable*, pour la bonne santé de ce pays et le renforcement de ses structures productives, qu'au sein des grandes entreprises françaises se développent des tours de table stables où actionnaires privés et publics arrivent à travailler ensemble et en bonne harmonie. Avec un seul objectif : la croissance de nos activités industrielles et financières. Il me semble que les temps sont mûrs pour cette *évolution*.

» J'ajouterai que l'on ne peut pas se passer, dans ce mouvement de renforcement de nos structures d'actionnariat, de la présence des grands investisseurs publics, dans le respect des règles que j'ai précédemment définies. En ce sens, compte tenu de la situation de notre pays, je suis et je reste un partisan de l'économie mixte.



— Premier investisseur national, l'UAP est aussi, et surtout, le premier groupe d'assurances français. Comment se présente l'année 1988 ?

— Nous attendons des résultats du même ordre de grandeur qu'en 1987, soit 2,5 milliards de francs de résultat consolidé. Le chiffre d'affaires en assurance-vie et capitalisation devrait progresser de 20 % environ. La croissance sera nettement plus faible pour l'IARD (incendie-accident-risques divers) : autour de 2 % à 3 %.

— A la présidence de cette compagnie depuis quatre mois, quelles priorités vous êtes-vous fixées ?

— L'UAP me paraît avoir une image forte, liée à son histoire et à une grande tradition technique dans la fabrication des produits et leur adaptation aux besoins de la clientèle. C'est certainement, *parmi les groupes français*, l'un de ceux qui, aujourd'hui, à l'échelle européenne, ont globalement la taille critique, ce qui lui permet d'aborder le marché unique avec beaucoup d'atouts. Mais il nous faut être plus rigoureux dans l'analyse des besoins de notre clientèle, dans l'évaluation de nos *performances en termes de compétitivité*, de productivité, de prix de revient, et dans l'organisation plus industrielle de nos processus de fabrication et de distribution. Mes deux priorités sont donc la gestion interne, de façon à systématiser un certain nombre de procédures, et l'animation des réseaux commerciaux, secteur clé de cette entreprise.

Accords avec les banquiers

— Ce qui implique quelle politique en termes de produits ?

— Il faut travailler dans trois directions. D'une part, développer des produits simples qui s'adressent à des millions de gens, en automobile, par exemple, ou en multirisques habitation, pour abaisser les prix de revient et, donc, le prix payé par *le client*. D'autre part, diversifier *notre* gamme pour répondre sur mesure aux besoins spécifiques de telle ou telle catégorie de clientèle, qu'il s'agisse des particuliers ou des entreprises (où il faut que nous distinguions entre grands groupes et PME), à destination desquelles nous devons développer des prestations de services (analyse de risque, prévention...).

» Enfin, créer des instruments qui permettent de fidéliser la clientèle. Nous sommes ainsi en train de lancer une grande innovation dans le monde de l'assurance en France et en Europe : la carte privative *UAP n° 1*. Destinée à l'ensemble de nos six millions de clients actuels et à nos futurs clients, elle leur permettra, s'ils le souhaitent, de payer leurs primes d'assurance de manière échelonnée dans le temps, de disposer d'un crédit personnel, de s'en servir comme d'une carte de paiement dans un certain nombre de réseaux (hôtels, stations-service, agences de voyage...) avec lesquels nous aurons des accords.

— *La concurrence entre banquiers et assureurs vous paraît-elle sérieuse ?*

— Pour tout ce qui est vie et capitalisation il y a une concurrence bancaire et elle va se développer. Je suis en outre persuadé qu'un certain nombre de banquiers essaieront, d'une part, d'élargir leur activité aux problèmes de prévoyance, et, d'autre part, de pénétrer dans le domaine de l'assurance-dommage. La *question pour nous est de savoir si* nous devons les concurrencer de manière frontale ou s'il est de l'intérêt de nos réseaux et du groupe UAP de rechercher avec certains banquiers des accords. Dans ce dernier cas, vaut-il mieux alors rechercher des alliances au coup par coup, de nature purement *commerciale, ou un rapprochement* plus structurel, à long terme, avec un grand réseau qui nous paraîtrait avoir des capacités de distribution fortes ? Nous sommes en train d'étudier ces questions. Il n'y a pas encore de décision prise.

— *Quelle est votre position ?*

— Intuitivement, je crois qu'il vaut mieux que nous recherchions la coopération. Les réseaux bancaires et les nôtres me semblent beaucoup plus complémentaires que concurrents. Des accords peuvent procurer des effets de synergie et d'accroissement de nos fonds de commerce pour les uns et les autres. Mais il n'est pas question, sous quelque forme que ce soit, de faire disparaître les *spécificités de notre métier*, de fondre les métiers qui sont peut-être complémentaires mais distincts.

— Etant donné votre taille, le seul réseau bancaire avec lequel vous pouvez raisonnablement discuter, c'est nécessairement la BNP... ?

— Nous avons des discussions exploratoires avec la BNP sur la problématique que je viens d'indiquer. La philosophie d'approche est bien la même. Il n'est pas question de confondre les métiers ni de fusionner les structures. Nous regardons, produit par produit, si nous avons des effets de synergie *commerciale possible*.

» A partir du moment où la question de la distribution est centrale, seule une banque à très grand réseau de guichets peut présenter pour nous des complémentarités intéressantes (et réciproquement). Vous comprendrez aisément que le numéro un de l'assurance parle d'abord au numéro un de la banque en France.

— Pour la banque, c'est aussi un moyen de renforcer ses fonds propres ?

— Non. Si les banquiers pensent que nous sommes là pour leur permettre de respecter leur ratio Cooke (1) grâce à l'argent de nos assurés, ils se trompent. L'intérêt d'un rapprochement banque-assurance réside avant tout dans la synergie en matière de distribution et de commercialisation.

» Cependant, un tel rapprochement peut également permettre de rationaliser la structure de nos participations et de nos place*ments, ainsi que nos gestions* financières. Par ce biais, oui, les deux groupes peuvent parvenir à une meilleure utilisation de leurs fonds propres.

— le mariage UAP-BNP donnerait naissance à une puissance financière redoutable. Ne craignez-vous pas de peser trop *lourd* ?

— Chacun de nos deux groupes représente environ une trentaine de milliards de francs en termes de capitalisation boursière. Si nous joignons nos forces, nous ne serons qu'à simple hauteur de nos principaux concurrents européens, et encore beaucoup plus *petits que les grands japonais* ou américains..

— Vous êtes-vous fixé une échéance pour l'accord ?

— J'espère qu'on y verra plus clair sur la possibilité d'un accord au premier trimestre 1989.

— Les pouvoirs publics voient-ils d'un bon œil un tel rapprochement ?

— Nous ne les avons pas approchés pour l'instant, tant que nos intentions ne sont pas fixées. Ils savent que nous avons des discussions exploratoires.

Economiquement impossible

— En matière de développement international, votre prédécesseur, M. Jean Dromer, insistait beaucoup sur la nécessité d'une stratégie européenne. Partagez-vous cet objectif ?

— Oui. Le marché unique est *une réalité*. Nous allons bientôt être en régime de liberté de prestations de services en Europe dans un premier temps en risques d'entreprises. Je ne pense pas que les groupes d'assurance, utiliseront cette liberté en se contentant de distribuer leurs produits dans toute l'Europe, à partir d'un cen*tre situé dans leur pays d'origine*. Le marché unique sera transparent et ouvert, mais non homogène en termes de clientèle. Les spécificités nationales vont rester très fortes pour les réseaux, les structures de courtage, les habitudes de la clientèle, etc., et donc pour les produits.

» Ce que je disais pour la diversification des produits par gamme de clientèle en France sera encore plus vrai en Europe. Il faudra avoir, sur chaque grand marché national auquel nous nous intéresserons, une capacité commerciale de contact forte avec la clientèle locale. Ce qui me conduit à penser que l'on ne peut jouer le marché unique sans réseau européen. Et qu'il faut donc avoir une stratégie d'implantation à l'échelle de l'Europe.

— Votre statut de nationalisée est-il un handicap dans les négociations avec des partenaires étrangers ?

— Non. Notre problème est celui de tous les groupes qui ont une stratégie européenne : il faut *avoir de l'argent. Jusqu'à* aujourd'hui, je ne peux pas dire que nous ayons été gênés dans notre développement par des problèmes de ressources.

» En outre, le problème de l'ouverture au marché est pour l'instant complètement théorique, dans la mesure où le fonctionnement *des sociétés nationales* d'assurances résultant d'une loi de 1973 — vous voyez que c'est ancien — rend économiquement impossible toute émission de fonds propres ou de quasi-fonds propres. Même sous une forme qui serait politiquement neutre je pense aux certificats d'investissement. Le problème est donc avant tout technique.

— Dans une interview à *l'Expansion*, vous aviez dit que vous ne reviendriez à la tête d'une entreprise publique que si vous pouviez ouvrir son capital à des actionnaires privés. Maintenez-vous cette déclaration de principe ?

— Nous avons toujours l'intention d'ouvrir le capital d'UAP International, filiale qui regroupe nos participations à l'étranger. Je *regarde également s'il y a d'autres* moyens à l'intérieur du groupe de recueillir des fonds propres ou des quasi-fonds propres. Mais je vous répète que je n'ai pas de problème immédiat de ressources. Si cela devait arriver dans l'avenir, bien entendu, je serais amené à en discuter avec mon actionnaire principal. »

Propos recueillis par
CLAIRE BLANDIN
et ERIK IZRAELEWICZ.

(1) Ratio mettant en rapport les fonds propres d'une banque avec ses engagements et qui s'imposera, en vertu d'un accord intervenu entre les banques centrales, à toutes les grandes banques internationales à partir de 1992.





Économie

AFFAIRES

Au « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Delors : « Les chefs d'entreprises publiques doivent prendre leurs responsabilités »

« Les chefs d'entreprises publiques doivent avoir une marge de manœuvre. Mais il faut qu'ils la veuillent », a déclaré M. Jacques Delors, le président de la Commission européenne, dimanche 4 décembre lors du « Grand Jury RTL-*le Monde* », ajoutant : *« Si certains veulent laisser à l'Etat ou aux politiques la responsabilité et ne pas faire leur travail, il n'y a qu'à les changer ! »*

Interrogé sur les proposition que la Commission devait faire au conseil des ministres européen, en matière de fiscalité de l'épargne et ceci avant le 31 décembre de cette année, M. Delors a répondu : *« Pour l'instant, je ne vois pas sur quelle base il pourrait y avoir un accord entre les douze pays »*. *« J'ai retardé de peu*, a-t-il poursuivi, *c'est mon devoir de Noël, mais je sortirai des vacances de Noël avec un solution. »*

A propos de la fiscalité indirecte, le président de la Commission européenne a contesté les évaluations de M. Pierre Bérégovoy : *« Une bonne situation de la France du point de vue de la TVA et des accises, c'est-à-dire des impôts sur l'essence, sur l'alcool et sur les tabacs, nous coûterait en pertes budgétaires entre 35 et 40 milliards de francs, et non 100 milliards de francs »* comme le prétend le gouvernement français. Comment, si l'on réduit ainsi les impôts indirects, assurer le financement des dépenses publiques ? *« Par une réforme fiscale »*, estime M. Delors, qui précise que celle-ci devrait se traduire par *« plus d'impôts sur le revenu, moins de cotisations sociales plafonnées et moins de TVA »*.

« La construction européenne est notre seule chance » *déclare Mme Cresson*

L'harmonisation de la fiscalité indirecte dans la CEE est indispensable, *« mais peut-être pas en suivant en tout point la méthode proposée par la Commission »*, déclare Mme Cresson, ministre des affaires européennes, dans un entretien publié par l'hebdomadaire français, *le MOCI* (Moniteur du commerce international).

« Les fourchettes proposées pour les taux de TVA (4 %-9 % pour le taux réduit, 14 %-20 % pour le taux majoré) peuvent être jugées satisfaisantes pour de nombreux produits » mais *« sont sans doute trop larges pour quelques autres »*, estime Mme Cresson.

Le ministre redoute en particulier que les consommateurs, surtout aux frontières, préfèrent acheter certains biens durables *« comme l'automobile »* dans les pays à taux réduit (...). *« La proposition de la Commission ne résout pas non plus le problème de la vente par correspondance et celui des entreprises non assujetties à la TVA comme les banques, les assurances ou les collectivités publiques. »*

« La réalisation du marché intérieur doit permettre de faire disparaître les formes de protectionnisme déguisé encore employées par certains de nos partenaires européens », déclare encore Mme Cresson, qui assure : *« La construction européenne est notre seule chance. »*

« Nous serons conduits certainement à baisser un peu notre fiscalité sur l'épargne », ajoute Mme Cresson au sujet de l'harmonisation de la fiscalité de l'épargne, fixée au 1er juillet 1990.

British Aerospace et Thomson cherchent à rapprocher leurs activités de défense

Selon l'hebdomadaire britannique *The Observer*, la société britannique privatisée British Aerospace et le groupe français nationalisé Thomson-CSF ont entamé des conversations pour tenter de rapprocher certaines de leurs activités dans l'électronique de défense. Cette alliance pourrait aboutir à la création d'une société commune dénommée Thomson Dynamics, et, à terme, d'autres entreprises européennes pourraient rejoindre ce nouveau « pôle » d'activités militaires.

Constituée à égalité de responsabilités de part et d'autre de la Manche, Thomson Dynamics chercherait à rapprocher les activités des deux sociétés dans le domaine des missiles et de l'électronique de défense, où elles sont souvent en concurrence sur les marchés extérieurs. En cas de résultats concluants, British Aerospace accepterait d'incorporer, de surcroît, sa branche « aviation militaire », déjà très liée à d'autres partenaires européens pour le Tornado et l'EFA.

Tant chez British Aerospace, à Londres, que chez Thomson-CSF, à Paris, on explique, à la suite des informations publiées par *The Observer*, que l'une et l'autre des deux entreprises ont, en réalité, entamé des discussions avec de nombreux groupes européens pour élaborer les formules d'une coopération accrue dans les années 90. Ces conversations devraient reprendre l'an prochain, après de premiers contacts pris au printemps de cette année entre les deux sociétés.

هكذا من الأصل

Marchés financiers

Succès de la privatisation de British Steel en Grande-Bretagne

LONDRES
de notre correspondant

Le flop tant redouté n'a pas eu lieu. Le grand public britannique a été beaucoup plus empressé que prévu à acheter des actions de British Steel, les aciéries nationalisées en 1949. La banque Samuel Montagu, *responsable de cette nouvelle* privatisation, a fait ses comptes pendant le week-end : six cent cinquante mille acheteurs se sont manifestés et l'émission a été largement sursouscrite. Ce n'est plus l'enthousiasme avec lequel British Telecom ou British Gas avaient été privatisés ces dernières années, mais ce n'est pas non plus la mésaventure essuyée par British Petroleum il y a un peu plus d'un an. La cotation devait donc commencer lundi 5 décembre dans de bonnes conditions à la Bourse de Londres.

L'émission devait être à l'origine partagée approximativement à égalité entre les souscripteurs étrangers, les investisseurs institutionnels du Royaume-Uni et le grand public britannique. La clause destinée à augmenter la part de ce dernier, s'il témoignait une flamme inattendue pour une industrie longtemps portée à bout de bras par l'Etat, va jouer à plein. *Il* va obtenir 42 % des actions de British Steel, contre 33 % pour les institutions et 25 % pour l'étranger. Si les institutions, en particulier les fonds de retraite, décident de chercher sur le marché à atteindre le niveau qu'elles s'étaient fixé, cela *risque de donner une certaine* vigueur aux premières transactions et à porter d'emblée le cours au dessus de 125 pence (un peu plus de 13 F), le prix officiel de mise en vente.

Un des signes que l'opération *s'annonce bien est... l'ouverture* d'une enquête sur deux mille demandes suspectes. Des fraudeurs semblent en effet avoir tenté, en se présentant sous de fausses identités, de souscrire plusieurs fois le montant maximum autorisé par porteur individuel. Cela n'avait évidemment pas été le cas avec BP, mais ce genre d'affaires a été monnaie courante lors des privatisations de la glorieuse *période qui a précédé le krach de* l'an dernier.

Une façon de tâter le marché

Lord Young, le ministre du commerce et de l'industrie, et les dirigeants de Samuel Montagu peuvent être rassurés. A 125 pence, ils *avaient d'ailleurs mis la barre relati*vement bas. British Steel, avec 2,5 milliards de livres, n'était pas un énorme morceau, comparé à ce qui se prépare pour l'électricité. C'était une façon de tâter le marché et de vérifier s'il existait toujours un *potentiel pour ce capitalisme popu*laire cher à Mme Thatcher.

Lord Young a qualifié l'opération de grand succès. Au total, British Steel a été souscrite plus de 3,3 fois. C'est une bonne nouvelle pour le gouvernement au moment où la City *s'interroge sur la persistance d'une* évidente surchauffe de l'économie et sur les capacités du chancelier de l'Echiquier, M. Nigel Lawson, de la réduire avec la seule arme des taux d'intérêt.

DOMINIQUE DHOMBRES.

La bataille de la Société générale

Une première rencontre entre M. Bérégovoy et M. Viénot, le président de la banque

Pour la première fois depuis le début de la bataille autour de la banque, M. Marc Viénot, président de la Société générale, devait rencontrer, lundi 5 décembre, M. Pierre Bérégovoy. Depuis une semaine, le ministre d'Etat a déclaré à plusieurs *reprises qu'il souhaitait favoriser « le pluralisme »* dans le capital des entreprises privatisées et dans la composition de leur conseil d'administration. Le ministre souhaite en particulier que soit maintenu dans le capital de ces sociétés un certain *équilibre entre actionnaires privés* et publics et que le conseil soit représentatif de la composition de l'actionnariat.

Pour l'instant, le secteur public détient — en dehors des intérêts qui soutiennent M. Pébereau — environ 16 % du capital de la banque par l'intermédiaire des participations *détenues par l'UAP, les AGF*, le GAN, Rhône-Poulenc et la Caisse des dépôts. Le conseil d'administration de la banque est composé de quinze membres : trois administrateurs ont été élus par le personnel, les douze autres ont été élus par *l'assemblée générale. Sur ces douze* membres du conseil, deux (environ 16 %) représentent d'ores et déjà des entreprises publiques, M. Michel Albert, président des AGF, et M. Jean-René Fourtou, président de Rhône-Poulenc. La Rue de *Rivoli souhaiterait que soit réorga*nisé le conseil d'administration de manière à renforcer la représentation publique. Elle envisagerait également que soient regroupées dans deux ou trois mains seulement les participations publiques.

E. I.

Après l'Italie et la Grande-Bretagne

La France pourrait emprunter en ECU

La France pourrait procéder, l'an prochain, à l'émission de bons du Trésor libellés en ECU (European Currency Unit). M. Pierre Bérégovoy, le ministre de l'économie, des finances et du budget, a évoqué ce projet vendredi 2 décembre devant *la commission des affaires étran*gères de l'Assemblée nationale. M. Valéry Giscard d'Estaing, l'ancien président de la République, a également parlé de cette possibilité, vendredi, à Rome, à l'occasion d'un colloque organisé par le quotidien britannique *The Financial Times*.

La France a été précédée pour le *lancement d'emprunts publics en* ECU par l'Italie, qui vient notamment d'annoncer le lancement d'une émission d'un montant de 500 millions d'ECU (environ 3,5 milliards de francs), et la Grande-Bretagne, qui a commencé à émettre en ECU en octobre dernier et qui a engagé en novembre un programme d'émission portant sur 750 millions d'ECU (5,3 milliards de francs). — (*AFP*.)

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES)

Indices génér. de base 100 : 28 décembre 1984	25 nov.	2 déc.
Valeurs franç. à rev. variable	138,3	137,6
Valeurs industrielles	143,5	142,6
Valeurs étrangères	114,6	115,1
Pétroles-Energie	128,4	131,6
Chimie	127,5	128,4
Métallurgie, mécanique	154,8	154,7
Electricité, électronique	158,7	157,9
Bâtiment et matériaux	129,2	127,9
Ind. de consommat. non alim.	144,1	142,7
Agro-alimentaire	157,9	156,9
Distribution	138	137,1
Transports, loisirs, services	158,7	157,1
Assurances	149	140,3
Crédit banque	141,9	142,6
Sicomi	98,3	99,5
Immobilier et foncier	93,7	93
Investissement et portefeuille	138,1	138,3
Base 100 : 28 décembre 1984		
Valeurs franç. à revenu fixe	105,4	105,1
Emprunts d'Etat	108,6	108,4
Emprunts garantis et assimilés	105	104,6
Sociétés	104,8	104,9
Base 100 en 1949		
Valeurs franç. à rev. variable	3 388,3	3 371,2
Valeurs étrangères	3 817,3	3 833,9
Base 100 en 1972		
Valeurs franç. à rev. variable	489	486,5
Valeurs étrangères	516,4	518,6
Base 100 : 31 décembre 1980		
Indice des val. franç. à rev. fixe	121,7	121,3
Emprunt d'Etat	120,5	120,2
Emprunts garantis et assimilés	121,8	121,3
Sociétés	122,1	122,2
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE — Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice général	393,5	392,3
Produits de base	247,9	250,7
Construction	405,8	403,2
Biens d'équipement	289,2	290,9
Biens de consom. durables	512,9	502,6
Biens de consom. non durables	531,6	532,9
Biens de consom. alimentaires	590,7	586,4
Services	365,5	364,2
Sociétés financières	473,6	470,6
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	393,4	392,9
Valeurs industrielles	385,8	385
BOURSES RÉGIONALES — Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice général	284,7	282,9

Records d'OPA à Wall Street

D'un montant de 24,53 milliards de dollars, l'OPA de la firme d'investissement Kohlberg Kravis Roberts (KKR) sur RJR Nabisco constitue un record dans l'histoire boursière, et termine une année fertile en méga-acquisitions à Wall Street.

Le rachat de Nabisco atteint presque le double du précédent record, qui était la prise de contrôle, en 1984, de la compagnie pétrolière Gulf Oil par Chevron pour 13,4 milliards.

Voici le nouveau palmarès des dix plus grosses acquisitions de sociétés aux Etats-Unis :

— RJR Nabisco par KKR : 24,53 milliards de dollars en 1988 ;

— Gulf Oil par Chevron : 13,4 milliards en 1984 ;

— Kraft par Philip Morris : 13,1 milliards ;

— Getty Oil par Texaco : 10,1 milliards en 1984 ;

— Standard Oil par British Petroleum : 7,9 milliards en 1987 ;

— Conoco par Du Pont (chimie) : 7,4 milliards en 1981 ;

— Federated Department Stores par Campeau : 6,6 milliards en 1988 ;

— RCA par General Electric : 6,4 milliards en 1986 ;

— Superior Oil par Mobil : 5,7 milliards en 1984 ;

— Shell par Royal Dutch-Shell : 5,7 milliards en 1985.

PARIS, 5 décembre ⬇

Triste séance

Dans un marché triste, sans activité, la tendance s'est encore dégradée un peu plus lundi.

Dès l'ouverture du marché, l'indicateur instantané cédait 0,18 %, avant d'enregistrer quelques heures plus tard un repli de 0,55 %.

Stoïques jusqu'à présent, malgré un contexte social peu avenant, les investisseurs commencent à s'inquiéter de l'évolution des taux d'intérêt aux Etats-Unis. En effet, taux longs ou taux courts se traitent à présent au-dessus des 9 %, de 9,12 % à 9,17 %. Cette tension ne peut, aux yeux des opérateurs, qu'entraîner une augmentation des taux de l'escompte américain, surtout après l'annonce, vendredi, d'une hausse sensible des créations d'emplois aux Etats-Unis en novembre. *La surchauffe n'est pas loin ! estiment* les milieux financiers. Wall Street ne s'y est pas trompé vendredi. Le Dow Jones a viré à la baisse.

A Paris, jusqu'à présent, le marché semblait « déconnecté ». Il résistait plutôt bien aux mauvaises nouvelles.

Mais aujourd'hui, les analystes com*mencent à s'inquiéter. L'orientation des* marchés obligataires est arrivée à un « point critique », affirment-ils. Le MATIF a perdu 50 centimes lundi.

Sur le marché du CAC 40, les échéances sur contrats à terme ne sont guère brillantes. Toutes les trois, de décembre à février, sont à des niveaux *inférieurs à l'indice CAC 40 qui avoisi*nait les 1 460 points. Le marché anticipe donc une baisse de la cote pour les semaines à venir.

Le climat social a également joué sur le moral des boursiers. Ces derniers ont vendu des valeurs de sociétés de la distribution, persuadés notamment que *les Grands Magasins vont souffrir* des grèves dans les transports publics. Le BHV et les Galeries Lafayette ont d'ailleurs sensiblement baissé.

Le courant des affaires était encore faible vendredi, il a été traité pour 1 milliard de francs de valeurs françaises. Un chiffre à comparer aux 2 mil*liards d'une séance active...*

Le Crédit mutuel agricole détient directement et indirectement 8,84 % de Bis, société de travail temporaire, a annoncé la Société des Bourses françaises.

TOKYO, 5 décembre ⬇

Léger tassement

La séance de lundi a été placée sous le signe de la baisse. Toutefois, le mar*ché a regagné en séance* une partie de ses pertes initiales. En recul de 213,17 points à la mi-journée, le Nikkeï s'établissait, en clôture, à 29 614,68, soit à 50,82 points en dessous de son niveau précédent.

A l'origine de l'alourdissement des cours : l'aggravation de l'état de santé de l'empereur. Toutefois, des communiqués moins pessimistes du palais impérial ont tempéré l'inquiétude des opérateurs.

Les professionnels insistaient sur le caractère psychologique de la baisse : *« Les investisseurs ont été choqués. Mais les affaires sont calmes. Après la récente hausse, quelques corrections ne feraient pas de mal. »* La plupart des secteurs de la cote se sont alourdis, à l'exception des électriques.

L'activité a porté sur moins de 1 milliard de titres (contre 1,5 milliard échangés vendredi dernier).

VALEURS	Cours du 3 déc.	Cours du 5 déc.
Akaï	640	630
Bridgestone	1 300	1 300
Canon	1 360	1 340
Fuji Bank	3 440	3 440
Honda Motors	1 980	1 920
Matsushita Electric	2 400	2 380
Mitsubishi Heavy	1 090	1 070
Sony Corp.	6 580	6 510
Toyota Motors	2 450	2 460

FAITS ET RÉSULTATS

● **Carlsberg accroît ses profits de 23 %.** — Le groupe danois des Brasseurs réunis, Carlsberg a enregistré une hausse de 23 % de ses résultats après impôts pour l'exercice 1987-1988, dont le montant atteint 540 millions de couronnes. Le chiffre d'affaires a augmenté de 8,6 %, pour s'élever à 14,1 milliards de couronnes. Pour l'essentiel, cette hausse est due aux rachats des brasseries Hannen Brauerei (RFA) et Vingaarden (Danemark). Le dividende est maintenu à 15 %. Le capital sera augmenté de 163 millions de couronnes, pour être porté à 976 millions de couronnes. Le groupe Carlsberg prévoit le maintien des résultats à un niveau raisonnable pour 1988-1989.

● **Un contrat taïwanais pour AETA.** — La PMI française AETA (Applications électroniques techniques avancées) vient de signer un contrat de 2,6 millions de dollars (*15,6 millions de francs*) avec l'administration taïwanaise des télécommunications, pour la livraison de 106 multiplexeurs numériques AEMUX 245 et les prestations associées en vue de moderniser les équipements existants. Sept entreprises avaient déposé leurs candidatures, notamment les deux géants américains Rockwell et Collins. L'AEMUX est le fruit d'une coopération avec l'administration française pour équiper le nouveau câble transatlantique. Créée en 1978, AETA réalise 160 millions de francs de chiffre d'affaires.

● **Kyocera : « boom » sur les profits.** — Kyocera Corp., l'important fabricant japonais d'équipements électroniques et d'instruments optiques de précision annonce, pour le premier semestre, des bénéfices après impôts de 14 100 milliards de yens, en hausse de 39,1 %. Pour la période d'avril à septembre, ses bénéfices avant impôts ont été de 31 100 milliards de yens (+ 29,7 %). Le chiffre d'affaires pour les six premiers mois a totalisé 170 200 milliards de yens (+ 17,5 %). La direction de Kyocera attribue ces bons résultats principalement au lancement de nouveaux produits et à la réduction des coûts de production.

● **Nestlé intéressé par certaines sociétés de Nabisco.** — Le géant alimentaire suisse Nestlé est intéressé par certaines sociétés appartenant exclusivement à la branche alimentaire de RJR Nabisco, groupe voué au morcellement après son absorption par KKR. Nestlé indique que ces firmes viendraient compléter sa stratégie mondiale, mais ne révèle pas pour l'instant leur identité. M. François Perroud, porte-parole de Nestlé, a indiqué que ces acquisitions n'auraient certainement pas l'ampleur des groupes Buitoni et Rowntree acquis en 1988 et ne porteraient pas sur *« des milliards de francs suisses »*. M. Perroud a précisé que Nestlé n'a pas encore pris contact avec Kohlberg Kravis Roberts, les nouveaux propriétaires de RJR Nabisco, en vue de négocier ces achats.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	290	299	La gd fixe du mois	....	288 50
Arnault & Associés	....	506	Locr Investissement	275	275 50
Asystel	278	275	Locamic	....	160
B.A.C.	360	350	Metallurg. Minière	....	150
B. Demachy & Assoc.	580	557	Métrologie Internat.	....	505
B.I.C.M.	521	524	Métroservice	170	169
B.I.P.	....	695	M.M.B.M.	617	617
Boiron	430	430	Molex	201	200 10
Bolloré Technologies	845	845	Navale-Delmas	....	690
Boiton	1050	....	Olivetti-Logabax	....	234
Câbles de Lyon	1445	1445	Om. Gest.Fin.	....	341
Calberson	714	710	Pinault	365	364 50
Cardif	860	850	P.F.A. S.A.	409	393
C.A. I.-de-Fr. (C.C.I.)	....	307	Presbourg (C. In. & Fin.)	....	....
C.A.T.C.	135	137	Présence Assurance	450	455
C.D.M.E.	1190	1200	Publicat. Filipacchi	....	461
C. Equip. Elect.	372 60	387	Razel	690	690
C.E.G.I.D.	770	762	St-Gobain Emballage	....	1436
C.E.G.E.P.	....	223 30	St-Honoré Matignon	....	230 10
C.E.P.-Communication	1505	1505	S.C.G.P.M.	....	260
C.G.I. Informatique	1030	1020	Segin	415	415
Ciments d'Origny	531	535	Serra-Mara	498	498
C.N.I.M.	....	411	S.E.P.	....	336
Concept	247	250	S.E.P.R.	....	1200
Conforama	....	852	S.M.T.Goupil	....	278
Creeks	436	430	Sodinforg	805	800
Dafsa	152 70	155	Sopra	....	239 80
Dauphin	....	1080	TF 1	320	320
Devanlay	929	900	Unilog	175	178 50
Deville	601	601	Union Financ. de Fr.	396	395
Dumenil-Leblé	979	979			
Editions Belfond	....	111			
Finacor	224	218			
Gr. Foncier Fr. (G.F.F.)	238	237			
Guintoli	....	485			
I.C.C.	....	227 90			
IDIA	212	213			
I.G.F.	104	99 80			
IN2	201	209			
Int. Metal Service	....	506			
La Commande Electro.	300	300			

Marché des options négociables le 2 décembre 1988

Nombre de contrats : 8 750

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Décembre dernier	OPTIONS D'ACHAT Mars dernier	OPTIONS DE VENTE Décembre dernier	OPTIONS DE VENTE Mars dernier
Accor	520	20,50	–	–	–
CGE	360	38	55	1,20	9
Elf-Aquitaine	360	5,10	19	9	14
Lafarge-Coppée	1 300	33	85	11	30
Michelin	182	2,50	11,50	8	14
Midi	1 645	30	95	–	130
Paribas	440	17,50	–	5,50	17,50
Peugeot	1 300	13	60	–	105
Saint-Gobain	560	4,85	–	27	–
Société générale	520	60	–	13	35
Thomson-CSF	180	22	30,50	0,70	3,50

MATIF

Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 2 déc. 1988
Nombre de contrats : 15 661.

COURS	ÉCHÉANCES Déc. 88	Mars 89	Juin 89
Dernier	106,65	106,10	105,55
Précédent	106,70	106,15	105,55

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Mars 89	OPTIONS D'ACHAT Juin 89	OPTIONS DE VENTE Mars 89	OPTIONS DE VENTE Juin 89
106	1,12	1,32	1,01	1,83

INDICES

CHANGES

Dollar : 5,88 F ⬇

La baisse du dollar a repris, lundi 5 décembre, sur toutes les places financières internationales. A Paris, la devise américaine s'est traitée à 5,8840 F (contre 5,9225 F vendredi). Les affaires ont été généralement calmes. L'augmentation des créations d'emplois aux Etats-Unis a ravivé la crainte d'une surchauffe. La rumeur d'une hausse du taux d'escompte américain continue à circuler.

FRANCFORT	2 déc.	5 déc.
Dollar (en DM)	1,7374	1,7220
TOKYO	**2 déc.**	**5 déc.**
Dollar (en yens)	121,64	121,53

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (5 déc.)	7 13/16-7 15/16 %
New-York (2 déc.)	8 5/8-8 11/16 %

BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 31-12-87)	1er déc.	2 déc.
Valeurs françaises	136,4	134,9
Valeurs étrangères	115,6	115
(Sbf, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	392,3	392,3
(Sbf, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 480,60	1 468,25
(OMF, base 100 : 31-12-81)		
Indice OMF 50	406,98	405,23
NEW-YORK (Indice Dow Jones)		
Industrielles	2 101,88	2 092,28
LONDRES (Indice « Financial Times »)		
Industrielles	1 450,2	1 439,7
Mines d'or	179	178,7
Fonds d'Etat	86,97	86,90
TOKYO	**3 déc.**	**5 déc.**
Nikkeï Dow Jones	29 665,50	29 614,68
Indice général	2 295,16	2 289,57

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	5,8820	5,8850	– 98	– 83	– 155	– 130	– 370	– 280
$ can.	4,9790	4,9848	– 155	– 80	– 247	– 185	– 723	– 567
Yen (100)	4,8724	4,8781	+ 135	+ 168	+ 280	+ 322	+ 846	+ 949
DM	3,4150	3,4180	+ 70	+ 90	+ 160	+ 185	+ 475	+ 545
Florin	3,0258	3,0284	+ 57	+ 74	+ 127	+ 151	+ 372	+ 440
FB (100)	16,3018	16,3163	+ 69	+ 156	+ 167	+ 328	+ 640	+ 1143
FS	4,0777	4,0805	+ 93	+ 118	+ 203	+ 235	+ 688	+ 781
L (1 000)	4,6196	4,6248	– 185	– 145	– 338	– 283	– 860	– 748
£	10,9975	11,0075	– 500	– 450	– 975	– 885	– 2590	– 2410

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	8 1/2	8 3/4	9 5/8	9 3/4	9 3/8	9 1/2	9 5/16	9 7/16
DM	4 3/4	5	5 1/8	5 1/4	5 1/16	5 3/16	5 1/8	5 1/4
Florin	5 1/8	5 3/8	5 1/4	5 3/8	5 5/16	5 7/16	5 3/8	5 1/2
F.B. (100)	7 3/4	8 1/4	6 7/8	7 1/4	7	7 3/8	7	7 3/8
F.S.	4 3/8	4 5/8	5	5 1/8	4 13/16	4 15/16	4 9/16	4 11/16
L (1 000)	11 7/8	12 3/8	11 5/8	12 1/8	11 5/8	12 1/8	11 3/4	12 1/8
£	12 3/4	13	13 1/16	13 3/16	13 1/8	13 1/4	13 1/4	13 3/8
F. franç.	7 3/4	8	8	8 1/8	8 1/8	8 1/4	8 5/16	8 7/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DU 5 DECEMBRE

Cours relevés à 14 h 53

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
3642	C.N.E. 3%★	3806	3860	3822	+ 0 45
1048	B.N.P. T.P.	1058	1058	1056	....
1148	C.C.F. T.P.	1166	1165	1166	+ 0 09
1076	Créd. Lyon. T.P.	1088	1088	1088	....
1385	Renault T.P.	1395	1395	1395	....
1630	Rhône-Poul. T.P.	1645	1646	1646	+ 0 06
1271	St-Gobain T.P.	1303	1300	1300	- 0 23
1274	Thomson T.P.	1287	1287	1287	....
525	Accor	541	538	539	- 0 37
525	Air Liquide	525	522	521	- 0 76
2400	Alcatel★	2400	2384	2390	- 0 42
1480	Als. Superm.	1500	1550	1550	+ 3 33
310	A.L.S.P.I.	312	314 90	317 50	+ 1 76
370	Alsthom★	370	375	374 80	+ 1 30
2250	Arjom. Prioux★	2260	2255	2231	- 1 28
570	Aussedat-Rey★	571	571	569	- 0 35
1040	Aux. Entrepr.★	1008	1008	995	- 1 29
625	Av. Dassault★	640	622	624	- 2 50
370	BAFP★	405	405	400	- 1 23
290	Bail-Equipem.★	299	296	298	- 0 33
880	Bail Investiss.	875	875	871	- 0 46
290	B.N.P. C.I.★	277	275	275	- 0 72
475	Cie Bancaire★	466	461	461	- 1 07
540	Bazar H.-V.	495	488	470	- 5 05
510	Béghin-Say★	525	518	523	- 0 38
905	Berger (Ma)	860	870	870	+ 1 16
820	Bic★	816	812	810	- 0 74
2180	B.I.S.	2150	2130	2120	- 1 40
2720	Bongrain S.A.★	2730	2725	2725	- 0 18
575	Bouygues★	578	585	582	+ 0 69
64	B.P. France★	71 60	71	71 90	+ 0 42
5800	B.S.N.★	5830	5860	5810	- 0 36
580	Canal Plus	590	595	595	+ 0 85
2300	Cap Gem. S.★	2265	2270	2240	- 1 10
515	Carnaud★	520	516	513	- 1 35
2750	Carrefour★	2905	2906	2904	- 0 03
177	Casino	172	172 90	169 10	- 1 69
120	Casino A.D.P.	125 20	126	125 50	+ 0 24
830	Castor. Dub. Inv.	836	839	839	+ 0 36
1030	C.C.M.C.	1040	1030	1030	- 0 96
615	Cetelem	640	645	636	- 0 63
390	Cerus★	382 10	387	386 90	+ 1 26
1810	C.F.A.O.★	1843	1840	1835	- 0 43
390	C.G.E.	395	392 50	391 50	- 0 89
1270	C.G.I.P.★	1289	1287	1261	- 2 17
1220	Chargeurs S.A.★	1171	1173	1169	- 0 17
1060	Ciments franç.★	1065	1055	1056	- 0 85
490	Club Méditerr.★	524	516	511	- 2 48
178	Codetel★	183	181	185	+ 1 09
345	Cofimeg	354 20	350 10	345	- 2 60
650	Colas★	658	658	656	- 0 30
225	Compt. Entrepr.	220	217	215 40	- 2 09
765	Compt. Mod.★	773	770	768	- 0 65
880	Créd. Foncier★	870	865	863	- 0 80
455	C. F. Immob.★	463	474 50	465	+ 0 43
168	C.C.F.	170 60	170	171	+ 0 23
460	Cr. Lyon. (CI)★	469	469	466 50	- 0 53

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
895	Crédit Nat.★	921	921	930	+ 0 98
578	CSEE (ex-Sign.)★	589	564	559	- 5 09
485	Crouzet★	480	480	485	+ 1 09
3300	Damart S.A.★	3190	3210	3190	....
1700	De Dietrich	1629	1615	1610	- 1 17
220	Dév. R.N.C. (Li)	228	225 90	225 90	- 0 48
425	D.M.C.	416	416	415 40	- 0 14
....	Drouot Assur.★	348	344 90	341	- 2 01
2550	Docks France★	2570	2565	2550	- 0 78
720	Dumez★	710	710	709	- 0 14
1470	Eaux (Gén.)	1522	1515	1517	- 0 33
1600	Ecco★	1665	1698	1668	+ 0 18
880	Electrofinanc.★	895	900	900	+ 0 56
405	El. S. Dassault	423	420	415	- 1 89
345	Elf-Aquitaine	354	347	355	+ 0 28
305	— (certific.)★	306 50	308	305 10	- 0 46
3330	Essilor	3490	3505	3511	+ 0 60
1700	Essilor Int. (DP)	1785	1789	1740	- 2 52
280	Esso S.A.F.★	279	282	290	+ 3 94
1500	Eurafrance	1504	1500	1500	- 0 27
1350	Eurocom★	1340	1312	1329	- 0 82
2250	Euromarché	2270	2280	2289	+ 0 84
625	Europe n° 1★	601	605	593	- 1 33
45	Eurotunnel★	47 85	48 40	47 25	- 1 25
1230	Exor★	1189	1190	1180	- 0 76
1100	Facom	1065	1057	1057	- 0 75
895	Fichet-Bauche	942	942	948	+ 0 64
198	Finextel★	203	205	202 50	- 0 25
153	Fives-Lille★	152	152 30	154	+ 1 32
1480	Fromageries Bel	1550	1550	1540	- 0 65
1340	Gal. Lafayette★	1290	1281	1250	- 3 10
425	Gascogne	446	449	456	+ 2 25
1700	Gaz et Eaux	1626	1688	1605	- 1 29
440	Géophysique★	431	444	430	- 0 23
535	Gerland	540	535	535	- 0 93
3100	Groupe Cité★	3184	3184	3110	- 2 32
790	GTM-Entrepose	780	779	755	- 3 21
740	Guyenne-Gas.★	730	730	722	- 1 10
280	Hachette★	255	254 40	250	- 1 96
695	Havas★	688	700	696	+ 1 31
575	Hénin (La)	578	570	575	- 0 17
1160	Hutchinson★	1165	1165	1139	- 2 23
280	Imétal★	282	282 50	279	- 1 06
320	Imm. Plaine-M.	335	325	320	- 4 48
340	Ingénico★	330 80	338	333	+ 0 67
5280	Inst. Mérieux	5350	5200	5350	....
540	Interbail★	549	544	547	- 0 36
1300	Intertechnique	1300	1290	1300	....
980	J. Lefebvre	979	984	970	- 0 92
890	Labinal★	829	821	830	+ 0 12
1530	Lab. Bellon	1675	1699	1666	- 0 54
1340	Lafarge-Coppée	1314	1310	1310	- 0 30
1200	Lebon★	1191	1162	1190	- 0 08
3220	Legrand★	3265	3255	3270	+ 0 15

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
2420	Legrand (DP)★	2460	2461	2430	- 1 22
970	Leroy-Somer★	1050	1050	1030	- 1 90
2100	Lesieur	2000	2000	1990	- 0 50
710	Locabail Immob.	723	723	721	- 0 28
415	Locafrance★	419	416 20	420	+ 0 24
855	Locindus	868	870	857	- 1 27
290	Luchaire	292	293	290	- 0 68
3170	L.V.M.H.★	3180	3200	3150	- 0 94
1420	Lyonn. Eaux★	1431	1440	1432	+ 0 07
58	Mais. Phénix	59 50	60	58 50	- 1 68
205	Majorette (Ly)	205 20	204 80	205	- 0 10
365	Mar. Wendel★	360	365 10	365	+ 1 39
220	Matra★	214 30	215	213	- 0 61
3260	Merlin-Gerin★	3235	3217	3215	- 0 62
174	Michelin	175 50	174 80	173 70	- 1 03
1590	Midi (Cie)	1576	1585	1580	+ 0 25
182	Midland Bk SA★	183	183	178	- 2 73
410	Min. Salaig. (Ma)	436	426	426	- 2 29
....	M.M. Penarroya	86 05	86	86	- 0 06
103	Moulinex	103 20	104	102	- 1 16
1190	Navig. Mixte★	1169	1173	1155	- 1 20
121	Nord-Est★	125 40	122 10	124 50	- 0 72
385	Nordon (Ny)	375	380	380	+ 1 33
590	Nouvelles Gal.	635	625	623	- 1 89
730	Occid. (Gén.)★	811	809	796	- 1 85
1410	Omn.F.Paris	1465	1411	1480	+ 0 97
385	Olida-Caby★	420	410 10	407	- 3 10
3790	Oréal (L')	3878	3870	3845	- 0 85
455	Paribas	447	444	445	- 0 45
420	Paris-Réesc.★	419	418	418	- 0 24
1080	Pechelbronn★	1015	1017	1010	- 0 49
370	Penhoet	381	377	375	- 1 57
1180	Pernod-Ricard★	1176	1174	1166	- 0 77
1200	Peugeot S.A.	1223	1220	1215	- 0 65
585	Poliet★	549	555	546	- 0 55
1070	Prétabail Sic.	1125	1111	1123	- 0 18
680	Primagaz	690	680	681	- 1 30
560	Printemps★	564	564	560	- 0 71
2500	Promodès	2505	2500	2431	- 2 95
660	Radiotechn.★	632	630	630	- 0 32
67	Raff. D. Total★	71	71	72	+ 1 41
3070	Redoute (La)★	3170	3170	3200	+ 0 95
325	Robur financière	318	318	318	....
1290	Roussel-Uclaf★	1260	1260	1260	....
885	R.-Uclaf-CNI★	834	834	834	....
3340	R. Impériale (Ly)	3300	3220	3220	- 2 42
170	Sade	175 10	175	175	- 0 06
1830	Sagem★	1620	1605	1629	+ 0 56
530	Saint-Gobain	535	532	530	- 0 93
1040	St-Louis★	1023	1029	1027	+ 0 39
2030	Salomon	2195	2150	2150	- 2 05
670	Salvepar	670	653	653	- 2 54
770	Sanofi★	775	772	765	- 1 29
800	S.A.T.★	823	828	825	+ 0 24

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
280	Saul.-Chât. (E)★	282	280	274	- 2 84
1000	Saupiquet (Na)	1010	1010	1010	....
550	Schneider★	560	551	553	- 1 25
50	S.C.O.A.	52	52	51	- 1 92
650	S.C.R.E.G.★	679	679	671	- 1 18
770	Seb★	774	774	770	- 0 52
425	Sefimeg★	440	438	439	- 0 23
1400	S.F.I.M.	1415	1415	1385	- 2 12
167	S.G.E.	169 60	169	168	- 0 94
730	Silic	740	722	730	- 1 35
555	Simco-U.P.H.★	552	545	540	- 2 17
1210	Skis Rossignol	1226	1226	1225	- 0 08
815	Sligos★	836	835	821	- 1 79
525	Société Générale	585	580	576	- 1 54
138	Sodexco	140	140	140	....
170	Sodero (Na)	174	175	175	+ 0 57
2950	Sodexho★	2950	2876	2930	- 0 68
108	Sogenal (Ny)	111 10	112	112	+ 0 81
285	Sogerap	297	298 80	294	- 1 01
2260	Somm.-Allib.★	2140	2135	2115	- 1 17
1300	Source Perrier★	1360	1365	1356	- 0 29
665	Sovac★	656	659	658	+ 0 30
445	Spie-Batignol.★	440	446 50	440	....
760	Strafor★	800	808	798	- 0 25
310	Suez	302	304	300	- 0 66
390	Synthélabo★	370	375	365	- 1 35
....	Talcs Luzenac★	1200	1200	1210	+ 0 83
4120	Tél. Elect.	3874	....	....	....
199	Thomson-C.S.F.	200	200 50	199 10	- 0 45
305	Total (CFP)★	338	340	341 90	+ 1 15
72	— (certific.)	73 95	73 95	74 15	+ 0 27
1120	T.R.T.★	1200	1198	1185	- 1 25
370	U.F.B.-Locab.★	373 80	365	369	- 1 28
840	U.I.C.★	860	870	852	- 0 93
545	U.I.F.★	560	559	555	- 0 89
825	U.I.S.	850	848	840	- 1 18
170	U.C.B.★	172 30	172 50	174 50	+ 1 28
705	Unibail	748	741	733	- 2 01
605	Valéo★	576	570	562	- 2 43
240	Vallourec★	237 50	237	235	- 1 05
365	Via Banque	369 90	375	371	+ 0 30
675	Elf-Gabon★	720	723	725	+ 0 69
133	Amax Inc.	132 10	133	133	+ 0 68
160	Amer. Express	157 20	156 90	157	- 0 13
164	Amer. Teleph.	173 80	168 50	168 50	- 3 05
91	Anglo Amer. C.	101 10	103 10	103 10	+ 1 98
415	Amgold	428	431	431	+ 1 17
930	BASF (Akt)	952	956	956	+ 0 42
1010	Bayer	1011	1021	1021	+ 0 99
78	Buffelsfont.	82 50	84	84 50	+ 2 42
163	Chase Manh.	164 90	164 90	164 90	....
89	Echo Bay Mines	89 70	91 10	91 50	+ 2 01
82	De Beers	66 80	67 10	67 10	+ 0 45
1740	Deutsche Bank	1750	1763	1765	+ 0 86

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
985	Dresdner Bank	990	1000	1000	+ 1 01
51	Driefontein Cstl	54 30	55 80	56	+ 3 13
480	Du Pont-Nem.	484	477 50	477 50	- 1 34
270	Eastman Kodak	267 50	265 10	265 10	- 0 90
27	East Rand	28 90	29 45	29 50	+ 2 08
260	Electrolux	265 50	271 40	271 40	+ 2 22
315	Ericsson	328	334 50	334 50	+ 1 98
255	Exxon Corp.	255 10	250 10	250 10	- 1 96
295	Ford Motors	305	303	303	- 0 66
47	Freegold	50 80	52	52	+ 2 36
90	Gencor	97 70	99 20	99 50	+ 1 84
256	Gén. Electr.	260 20	258	258 10	- 0 81
680	Gén. Belgique	696	685	685	- 1 58
480	Gen. Motors	501	495 20	495 20	- 1 16
128	Goldfields	130	130 20	130 80	+ 0 62
49	Gd Metropolitan	49 60	48 10	48 10	- 3 02
38	Harmony	37 95	38 20	38 20	+ 0 66
73	Hitachi	76 05	76 30	76 10	+ 0 07
1020	Hoechst Akt.	1020	1032	1032	+ 1 18
107	Imp. Chemical	106 80	105 10	105 10	- 1 59
685	IBM	702	702	702	....
290	ITT	299	303	303	+ 1 34
199	Ito-Yokado	206	205 90	205	- 0 49
275	Mac Donald's	279	276 50	276 50	- 0 90
112	Matsushita	118 20	116	116	- 1 86
325	Merck	336	339	339	+ 0 89
356	Minnesota M.	351	355 20	355 20	+ 1 20
250	Mobil Corp.	253	261 50	261 50	+ 3 36
205	Morgan J.P.	201	205 50	205 50	+ 2 24
25940	Nestlé	28000	28000	28010	+ 0 04
1230	Nixdorf	1000	1010	1037	+ 3 70
86	Norsk Hydro	96 50	99	99 90	+ 3 52
121	Olsi	128	132 50	132 50	+ 3 52
2070	Petrofina	2093	2090	2087	- 0 29
555	Philip Morris	570	570	570	....
92	Philips	90 90	90 80	90 60	- 0 33
77	Placer Dome	81 70	83 30	83 30	+ 1 96
375	Quilmès	374 90	370	370	- 1 31
420	Randfontein	442	441	441	- 0 23
660	Royal Dutch	670	664	669	- 0 15
47	Rio Tinto Zinc	46 50	46	46 10	- 0 86
38	Saat. & Saatchi	36 85	36 60	36 50	- 0 95
48	St Helena Co	48	48 90	48 90	+ 1 88
193	Schlumberger	193 50	191	191	- 1 29
104	Shell transp.	105 40	105 60	105 60	+ 0 19
1620	Siemens A.G.	1621	1635	1636	+ 0 93
295	Sony	317	317 80	316	- 0 32
46	Telefonica	44 95	45 05	45	+ 0 11
196	T.D.K.	215 10	211 50	211 50	- 1 67
47	Toshiba Corp.	48 60	48 50	48 60	....
340	Unilever	340 10	340	339 90	- 0 06
230	Unit. Techn.	225	232 50	232 50	+ 3 33
410	Vaal Reefs	441	449	449	+ 1 81
335	Volvo	342 80	341	341	- 0 53
156	West Deep	172	179	179	+ 4 07
320	Xerox Corp.	318	323	323	+ 1 57
194	Yamanouchi	196 80	195 10	195 10	- 0 86
2 10	Zambia Corp.	2 23	2 25	2 24	+ 0 45

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 8,80 % 77	125 01	4 726
9,80 % 78/93	102 80	3 920
10,80 % 79/94	105 65	2 722
13,25 % 80/90	104 43	6 716
13,80 % 81/89	100 57	12 254
16,20 % 82/90	106 02	14 474
16 % juin 82	110 50	7 847
14,60 % fév. 83	112 15	11 489
13,40 % déc. 83	119 05	12 814
12,20 % oct. 84	111 90	1 939
11 % fév. 85	113 30	8 656
10,26 % mars 86	107 65	7 533
ORT 12,75 % 83	....	..
OAT 10 % 2000	107 22	5 260
OAT 9,90 % 1997	108 09	9 694
OAT 9,80 % 1996	105 39	8 301
Ch. France 3 %	....	..
CNB Bques janv. 82	102 72	3 968
CNB Paribas	102 73	3 968
CNB Suez	102 73	3 968
CNI janv. 82	102 73	3 968
PTT 11,20% 85	111 50	0 276
CFF 10,30% 86	105 60	8 105
CNE 11,50% 85	108 80	5 246
CNT 9% 86	100 60	5 370
CRH 10,90% déc. 85	110 25	9 140
C.N.C.A. T.P.	1063 20	105
Drouot Ass. Obl. conv.	2188	220
Métrologie I. 6% 6/7	....	8 315

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (Sté Fin.)	....	1785
A.G.F. (St Cent.)	....	608
Applic. Hydraul.	....	800
Arbel	520	520
Astorg	220	228 80
Avenir Publicité	940	900 o
Bain C. Monaco	358	350
Banque Hypoth. Eur.	395 50	396
Béghin-Say (C.I.)	355	350
Blanzy-Ouest	....	....
B.N.P. Intercontin.	232	241
Bénédictine	6100	6000
Bon-Marché	....	1137
B.T.P.	....	118 30
Calif	646	640
Cambodge	....	595
C.A.M.E.	162	157
Carbone-Lorraine	670	665
Case-Poclain	....	47 40 d
C.E.G.Frig.	....	540
Centen. Blanzy	....	1551
Cenzent (Ny)	210	209
Cerabati	....	165
Champex (Ny)	157	157
C.I.C. (Financ. de)	....	171 50
C.I. Maritime	....	706
Citram (B)	1965	....
Clause	....	700
Cofradel (Ly)	1114	1095
Cogifi	....	369
Comiphos	....	348 50
Cie Industrielle	....	2910
Comp. Lyon-Alem.	....	430
Concorde (La)	....	708
C.M.P.	....	17 80 o
Créd. Gén. Ind.	491	500
Cr. Universel (Cie)	....	576
Créditel	....	147
Darblay S.A.	....	606
Degremont	....	257
Delalande S.A.	....	1389
Delmas-Vielj. (Fin.)	....	1890
Didot-Bottin	....	900
Eaux Bass. Vichy	....	1020
Eaux Vittel	2420	2375
E.C.I.A.	1400	1380
Electro-Banque	....	310 10
Elf-Antargaz	720	725
E.L.M. Leblanc	....	599
Enalf-Bretagne	....	325
Entrepôts Paris	....	480
Epargne (B)	4200	4155
Epeda-Bertrand-Faure	....	....
Europ. Accumul.	....	80 50
Europe Soudure Indust.	....	125
Eternit	2595	2620
Finalens	215	220
FIPP	425	429
Fnac	1200	1200
Foncière (Cie)	490	510
Fonc. Lyonnaise	437	437 20
Foncina	....	460
Forinter	....	1082 c
Fougerolle	....	375 10
France I.A.R.D.	....	272
France (La)	....	5650
From. Paul Renard	....	850
GAN	....	832
G.F.I.I.	310	310
Gaumont	850	835
Gévelot	....	....
Gr. Fin. Constr.	....	390
Gds Moul. Paris	....	597
Groupe Victoire	786	785
G. Transp. Ind.	585	555 •
Haribo-Ricqlès-Zan	....	216
Immindest	....	....
Immobail	389	389
Immobanque	....	707
Immob. Marseille	....	6390
Immofice	459	457
Invest. (Sté Cent.)	....	785
Jaeger	203	203
Lafitte-Bail	461	457
Lambert Frères	....	332
Lille-Bonnières	....	651
Loca-Expansion	....	257
Locafinancière	....	352 10
Locatel	....	467
Louis Vuitton	701	700
Louvre (Sté)	2300	2220
Lucia	1401	....
Machines Bull	....	85
Magasins Uniprix	....	170
Magnant S.A.	....	109 90
Maritimes Part.	....	371 20
Métal Déployé	435 20	450
Mors	....	129
Navig. (Nat. de)	....	96 10
Nozal	290	289
Optorg	426	415
Oréal (L') C.I.	2030	2005
Origny-Desvroise	1261	1230
Palais Nouveauté	....	849
Paluel Marmont	....	620
Parfinance	203	201 50
Paribas-CIP	370 80	379
Paris France	....	228
Paris-Orléans	....	230
Partenha	....	321
Patern. Risq. Div.	1320	1326
Pathé-Cinéma	....	....
Pechiney (cert. inv.)	320	320
Piles Wonder	1400	....
Piper-Heidsieck	1951	1951
P.L.M.	....	168
Porcher	....	500
Promodès	....	....
Providence S.A.	....	....
Publicis	....	3500
Rhône-Poul. (c. inv.)	445	448
Rochefortaise S.A.	....	701
Rochette-Cenpa	70	69 90
Rosario (Fin.)	707	735
Roudière	193 10	193 10
Rougier et Fils	204 60	198 30
Sacer	610	600
SAFAA	400	....
Safic-Alcan	....	940
SAFT	....	1550
Saga	....	196 20
Salins du Midi	485	490
Santa-Fé	149 80	148 50
Satam	....	78
Savoisienne (M)	215	223 60 d
SCAC	469	488
Senelle Maubeuge	....	440
S.E.P. (M)	158	160
Siel	....	408
Sicotel	....	298
Simnor (Li)	....	....
Sinvim	....	294 10
Siph (Plant. Hévéas)	....	....
Sofal financière	....	1920
Sofical	....	840
Soflo	840	614 o
Soficomi	....	765
S.O.F.I.P. (M)	183	190
Sofragi	1120	1120
Sopagri	176	175 50
Soudure Autog.	588	585
Sovabail	....	615
Suez (Fin. del-CIP)	252	252
Stemi	....	819
Taittinger	2905	2920
Testut-Aequitas	280	295
Tour Eiffel	....	380
Ufiner S.M.D.	....	650
Ugine A. Chat. Gueug.	280	249 60 c
U.A.P.	305	308
U.T.A.	....	2100
Vicat	....	1780
Viniprix	....	1210
Vipax	128	124
Waterman S.A.	....	650
Brass. du Maroc	133	130

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	630	....
Akzo	425	....
Alcan Alum.	185	189
Algemene Bank	118	119
American Brands	348	330
Am. Petrofina	400	....
Arbed	580	....
Asturienne Mines	176	....
Banco de Santander	349	349
Bco Pop Espanol	464 90	440
Banque Ottomane	2100	2100
B. Régl. Internat.	39100	39050
Br. Lambert	576	590
Canadian-Pacific	92 20	95 10
Chrysler corporation	150	....
CIR	25 50	26 05
Commerzbank	772	790
Dart. and Kraft	815	813
De Beers (port.)	....	....
Dow Chemical	518	515
Gén. Belgique	696	685
Gevaert	1240	1230
Glaxo	115	113
Goodyear	290	292
Grace and Co	150	148
GTE corporation	250	....
Honeywell Inc.	350	345
I. C. Industries	189	189 50
Johannesburg	770	800
Kubota	44 10	45 50
Latonia	....	....
Midland Bank Plc	45 80	45 70
Mineral-Ressourc.	67 10	68
Noranda	108	106 10
Olivetti	25	25
Pakhoed Holding	270 10	280 50
Pfizer Inc.	327	323
Procter Gamble	488	489 90
Ricoh Cy Ltd	65	53 50
Rolinco	287 40	285 50
Robeco	280 70	280
Rodamco	477 80	477
Saipem	8 55	8 65
Sema Group	34 60	34 65
Shell fr. (port.)	....	....
S.K.F. Aktiebolag	340	....
Steel Cy of Can.	99	98
Squibb	397	395
Tenneco	290	....
Thorn EMI	67 50	68
Toray indust. inc	42	42 10
Vieille Montagne	1900	1900
Wagons-Lits	1384	1350
West Rand	8 30	8 60

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Banque Hydro-Energie	286	....
Calciphos	178	177
Chambourcy (M.)	978	....
Cochery	261	....
Cogesthor	128	122
C. Occid. Forestière	180	....
Coparex	350 10	350 10
Gachot	82	80 20
Guy Degrenne	690	689
Hoogovens	170	....
Marlin Immobilier	240	....
Metroservice (bons)	22	....
Nicolas	800	695 d
Particip. Perrier	351	....
Rémy et Associés	289	289
Rorento N.V.	186	185 60
Serv. Equip. Véh.	55 30	....
S.P.R.	484	....
Sté Lecteurs du Monde	525	525
Ufinex	380	....
Union Brasseries	142	....

SICAV (sélection)

2/12

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	906 92	884 80
Action	211 90	206 23
Actions France	478 42	461 13
Actions sélectionnées	568 61	548 06
Aedificandi	622 48	599 89
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1062 05	1038 15
A.G.F. 5000	579 80	565 66
A.G.F. ECU	1106 09	1095 14
A.G.F. Foncier	110 96	108 25
A.G.F. Interfonds	433 69	423 31
A.G.F. Invest	113 33	110 57
A.G.F. OBLIG.	1097 93	1092 47
A.G.F. Sécurité	10720	10720
Agimo	615 56	600 55
Altefi	218 93	211 02
A.L.T.O.	189 94	183 07
Amari-Gan	5391 63	5147 14
America-Valor	653 12	637 19
Amplitude	556 20	540
Arbitrages court terme	5614 74	5609 13
Asecic	1195 31	1195 31
Atout Futur	318 65	308 17
Auracic	1373 04	1333 05
Avenir C.I.C.	104 85	101 80
Axa Europe	119 06	113 66
Axa Investissements	114 11	108 94
Axa Valeurs Per	108 06	103 16
Bred Associations	2663 54	2655 57
Capital Plus	1741 20	1741 20
Casden-Pierre	29 04	27 79
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Comptavalor	5136 69	5129
Comptestrade	113 15	109 85
Convertimmo	362 03	348 11
Cordinter	489 88	475 61
Drouot-France	729 06	695 99
Drouot-Investiss.	974 97	930 76
Drouot-Sécurité	254 42	242 88
Drouot-Sélection	143 92	137 39
Ecucic	1211 45	1193 65
Ecureuil Monétaire	31060 18	31060 18
Ecureuil Privatisations	368 26	355 59
Elicash	2021238	2021238
Energie	229 94	219 51
Eparcic	2818 57	2818 57
Eparcourt Sicav	4294 03	4283 32
Epargne Associations	25347 62	25309 66
Epargne-Capital	8357 75	8275
Epargne Court-Terme	507 90	507 90
Epargne Croissance	1457 67	1418 66
Epargne-Industr.	76 66	73 17
Epargne Inter	588 28	573 51
Epargne J	55018 03	55018 03
Epargne Long-Terme	180 46	175 63
Epargne Monde	1132 68	1102 35
Epargne Première	12047 36	11957 87
Epargne-Oblig.	200 86	195 48
Epargne-Ouest	1115 59	1085 73
Epargne-Unie	1215 80	1171 86
Epargne-Valeur	429 97	418 46
Eparoblig	1317 88	1315 25 •
Epsilon	1125	1113 88
Eurocic	9393 76	9254 94
Eurodyn	1073 06	1037 78
Euro-Gan	5468 40	5220 43
Euro-Mall	26 51	26 12
Finord Placement	61449 44	61449 44
Finord Valorisation	13974 31	13700 30
Foncicav (div. par 10)	11167 53	11167 53
Fonciail	260 44	252 24
France-Gan	6831 99	6622 19
France-Garantie	281 38	280 82
France-Investiss.	406 71	387 31
France-Obligations	458 55	454 01
Francic	408 43	398 53

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic Pierre	104 23	101 19
Francic Régions	1042 95	1012 57
Fructi-Associations	28 12	28 12
Fructi-Epargne	28 20	27 51
Fructicapi	32 96	32 47
Fructicourt	111443 57	111443 57
Fructidor	245 03	241 41
Fructifrance	795 97	776 56
Fructimmo	27 68	27
Fructivar	4343 70	4332 87
Fructi ECU	583 01	574 39
Fructi-Première	11310 77	11143 82
Futuroblig	1136 31	1098 95
Gestilion	59846 51	59696 27
Gestion Associations	150 11	146 81
H.L.M. Monétaire	10132 62	10132 62
Horizon	1128 54	1095 67
Interoblig.	12269 71	11797 80
Intersélect France	464 77	451 23
Invest. net	15338 40	15307 78 •
Invest. Obligataire	18777 79	18740 31 •
Japacic	192 14	186 54
Jeune épargne	240 81	237 25
Laffitte-Amérique	232 73	222 18
Laffitte Europe	253 21	241 73
Laffitte-Expansion	272 75	260 38
Laffitte-France	320 82	306 27
Laffitte-Immobilière	246 40	235 23
Laffitte-Japon	394 39	376 51
Laffitte-Oblig.	146 12	139 49
Laffitte-Rend.	210 98	201 41
Laffitte-Tokyo	360 53	344 18
Latitude	5186 06	5178 29
Lion-Associations	11860 84	11860 84
Lion-Institutionnels	24081 61	24021 56
Lionplus	786 81	769 22
Lion Trésor	2112 23	2091 32
Livret Bourse Investis.	467 58	453 96
Livret portefeuille	659 24	640 04
Méditerranée	170 84	163 09
Mondiale Investissem.	423 54	404 33
Monecic	5686 98	5686 98
Moneden	52825 50	52825 50
Moné.J.	58630 59	58630 59
Morgan court terme	14553 04	14553 04 •
Mutuelle Unie Sél.	152 54	145 62
Natio.-Epargne	14195 93	14055 38
Natio.-Epargne Trésor	6438 11	6423 26
Natio.-Court terme	218935	218935
Natio.-Inter.	1236 37	1203 28
Natio.-Obligations	567 30	552 12
Natio.-Patrimoine	1410 32	1372 57
Natio.-Placements	67159 84	67159 84
Natio.-Revenu	1056 80	1046 34
Natio.-Sécurité	11144 92	11144 92
Natio.-Valeurs	724 24	704 88
Nippon-Gan	6067 53	5811 48
Nord-Sud Développ.	1219 99	1217 55
Normatif	13567 75	13301 72
Obli Association	126 06	124 81
Oblicic Régions	1078 93	1062 99
Obligations Convert.	430 24	410 73
Oblig. toutes catég.	159 83	154 80
Oblilion	1133 33	1122 11
Oblisécurité	10078 60	10078 60
Optimavalor	208 56	203 47
Oracion	1193 32	1154 08
Orvalor	5743 66	5536 05
Paribas Croissance	587 99	584 02
Paribas Epargne	16295 97	16263 44
Paribas France	98 77	93 95
Paribas Oblimonde	1015 03	1000 03
Paribas Opportunités	114 77	111 43
Paribas Patrimoine	521 56	500 30
Paribas Revenu	94 36	93 43
Parnasse-Valor	1111 06	1109 95

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Patrimoine Retraite	175 81	172 36
Pervalor	631 01	612 63
Phenix Placements	257 46	256 18
Pierre Investiss.	697 03	665 42
Placement A	993 99	993 99
Placement crt-terme	73572 50	73572 50
Placement J	58331 99	58331 99
Placement Premier	55143 43	55143 43
Plénitude	114 18	111 12
Première Obligations	10939 73	10917 89
Prévoyance Ecureuil	112 47	109 46
Priv/Association	22910 48	22910 48
Quartz	115 77	112 92
Quatre-quarts Retraite	1 09	1 08
Rentacic	165 54	163 09
Revenus Trimestriels	5533 41	5478 62
Revenu Vert	1187 70	1170 15
St-Honoré Assoc.	14638 86	14566 03
St-Honoré Bio-aliment.	776 31	741 11
St-Honoré Pacifique	556 10	530 88
St-Honoré P.M.E.	471 07	449 71
St-Honoré Real	11856 22	11808 98
St-Honoré Rendement	12025 07	11965 24
St-Honoré Services	504 57	495 16
St-Honoré Technol.	756 69	722 39
St-Honoré Valor	12398 75	12398 75
Sécuricic	5587 65	5562 09
Sécuri Taux	10896 31	10896 31
Sélection Croissance	524 35	509 08
Sicasden (Casden BP)	725 88	715 15
Sicav-Associations	1445 05	1442 89
S.F.I. fr. et étr.	637 41	618 84
Sicav 5000	367 08	357 26
S.I.G.	779 05	743 38
Slivafrance	571 47	556 18
Slivam	414 75	403 65
Slivarente	214 27	212 15
Slivinter	427 81	416 36
S.N.I.	1159 04	1125 28
Sogepargne	351 64	339 93
Sogevar	1004 22	958 68
Sogiinter	1319 11	1259 29
Soleil Investissement	493 27	470 90
Stratégie Actions	1093 10	1051 06
Stratégie Rendement	1144 37	1108 35
Technocic	1123 07	1090 38
Techno-Gan	6093 51	5817 19
Transcontinents	83 39	81 75
Talion	5372 24	5319 05
U.A.P. Investiss.	407 53	392 80
U.A.P. moyen terme	107 63	103 74
Uni-Associations	116 63	116 63
Unifrance	499 88	481 81
Unifoncier	1245 06	1200 06
Uni-Garantie	1390	1362 72
Uni-Régions	2824 66	2722 56
Unirente	2377 19	2289 02
Univar	190 07	190 07
Univers-Actions	1124 58	1097 80
Univers-Obligations	1635 79	1582
Valorem	515 04	502 48
Valorg	1623 50	1621 88
Valreal	41596 83	41576 04
Vauban	23636 20	23612 56

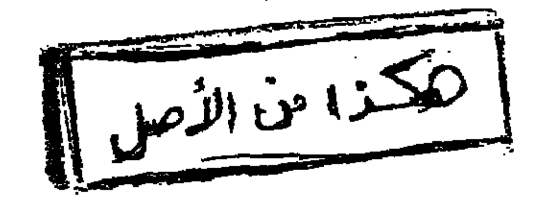
Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 5/12	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 822	5 884	5 630	6 130
ECU	7 087	7 101	....	....
Allemagne (100 DM)	341 550	341 570	331	351
Belgique (100 F)	16 305	16 308	15 700	16 700
Pays Bas (100 fl.)	302 840	302 890	292 500	312 500
Danemark (100 krd)	88 640	88 600	84 500	91 500
Norvège (100 k)	91 650	91 570	87	94
Grande-Bretagne (£ 1)	10 959	10 992	10 850	11 350
Grèce (100 drachmes)	4 106	4 102	3 400	4 200
Italie (1 000 lires)	4 621	4 620	4 300	4 800
Suisse (100 fr.)	407 600	406 020	395	417
Suède (100 krs)	98 400	98 180	94 500	101 500
Autriche (100 sch)	48 590	48 570	47 050	50 050
Espagne (100 pes.)	5 230	5 233	4 900	5 400
Portugal (100 esc.)	4 121	4 118	3 700	4 400
Canada ($ can 1)	4 979	4 983	4 770	5 170
Japon (100 yens)	4 879	4 851	4 690	4 910

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 5/12
Or fin (kilo en barre)	80800	81600
Or fin (en lingot)	80800	81800
Pièce française (20 fr)	470	475
Pièce française (10 fr)	380	.....
Pièce suisse (20 fr)	499	500
Pièce latine (20 fr)	468	474
Souverain	588	599
Pièce de 20 dollars	2680	2656
Pièce de 10 dollars	1387 50	1390
Pièce de 5 dollars	780	.....
Pièce de 50 pesos	3000	3020
Pièce de 10 florins	487	487
Or Londres	.....	.....
Or Zurich	.....	.....
Or Hongkong	.....	.....
Argent Londres	.....	.....

c : coupon détaché – o : offert – * : droit détaché – d : demandé – ◆ : prix précédent – ★ : marché continu



Le Monde

Les conflits sociaux

Deux lignes du métro parisien totalement fermées

Deux lignes du métro parisien étaient fermées, lundi 5 décembre : la ligne nº 11 (Châtelet-Les Lilas) et, depuis 6 h 30, la ligne nº 2 (Nation-Dauphine par Barbès), par manque de matériel et à la suite de la grève des conducteurs. Six autres lignes (nºˢ 1, 4, 7, 8, 10 et 13) étaient perturbées lundi et assuraient de 64 % à 85 % du trafic régulier. Les autres fonctionnaient normalement.

L'ensemble du réseau des autobus est affecté par la grève, et 54 % des véhicules, en moyenne, circulent. Le dépôt de Montrouge a pu être débloqué assez rapidement dans la matinée. Celui d'Ivry n'a été dégagé que très progressivement, et cinquante bus ont pu sortir. Des véhicules articulés bloquaient les accès ; les circuits de frein d'une centaine de voitures avaient été purgés dans la nuit, et les sièges des conducteurs avaient été imbibés d'eau.

La ligne A du RER devait être partiellement ouverte entre Etoile et Saint-Germain-en-Laye, tandis que la ligne B restait fermée. Seule fonctionnait une navette, toutes les vingt minutes, entre Boissy-Saint-Léger et Nation, de 6 h 30 à 9 h 30 et de 17 heures à 20 heures. Des informations peuvent être obtenues par téléphone, au 43-46-14-14 ou au 40-02-44-99, et par minitel, au 36-15, code RATP.

Les transports de substitution, privés ou militaires, circulaient selon les mêmes modalités que la semaine passée. Toutefois, la préfecture de région Ile-de-France a prévu un renforcement des moyens militaires sur l'itinéraire Antony-Porte d'Orléans.

● **En province,** les transports urbains sont affectés par des grèves tournantes, à *Toulouse* et à *Marseille,* où un médiateur a été nommé dans la soirée du 2 décembre. En revanche, la grève totale des traminots de Strasbourg n'aura duré que deux jours, et le trafic a repris le 3 décembre. Les cinq cents grévistes ont obtenu une augmentation uniforme de 220 francs par mois, alors qu'ils réclamaient 500 francs.

● **A Air France,** les débrayages des *mécaniciens d'entretien au sol* obligent la compagnie à supprimer des vols. Trente et un devraient être annulés du 5 au 11 décembre inclus. Les syndicats affirment que douze appareils sont bloqués au sol.

● **Aux PTT,** les centres de tri de Bordeaux-Armagnac, de Chartres, *de Marseille et de Bastia sont toujours* bloqués par les grévistes. Dans la nuit de dimanche, les agents du tri postal de Clermont-Ferrand ont voté la suspension de leur mouvement et repris le travail. Des négociations sont prévues dans la matinée du 5 décembre. A Amiens, les grévistes ont mis fin à leur mouvement le 4 décembre au soir. Après trente jours de conflit, 900 000 objets sont en souffrance. Les grévistes recevront une indemnité dont le montant n'a pas été fixé, et ont obtenu la création de cinq postes et demi (ils en réclamaient vingt-sept). La retenue sur salaires correspondra à neuf journées.

● **CAMEROUN :** *trente-quatre morts dans une école de Yaoundé.* – Un mouvement de *panique, lundi 5 décembre, dans un* établissement scolaire de Yaoundé a causé la mort de trente-quatre adolescents *et fait des centaines de* blessés, selon un premier bilan obtenu de source médicale. C'est *vers 9 h 30 que ce mouvement de* panique s'est déclenché dans l'institut privé Jean-Monthe. Selon les pre*miers témoignages la panique aurait* été causée par la chute de planches et de parpaings d'un échafaudage *dressé contre les murs de l'établisse*ment. Les élèves, persuadés que l'établissement s'écroulait, se sont *alors précipités vers l'unique porte de* sortie, se piétinant dans la cage d'escalier tandis que d'autres n'hési*taient pas à briser des fenêtres pour* sauter des étages. – *(AFP.)*

Le dossier européen à l'ordre du jour

Visite de travail du premier ministre suédois à Paris

STOCKHOLM
de notre correspondante

Sa première visite en France en qualité de chef du gouvernement suédois, M. Ingvar Carlsson aurait dû la faire au printemps dernier, dans le cadre d'une tournée des capitales européennes, qui l'avait conduit à Madrid, Londres, Bonn et *Bruxelles. L'étape parisienne avait* dû être reportée en raison des élections françaises d'abord, puis suédoises à l'automne.

M. Carlsson, reconduit à la tête du gouvernement social-démocrate, devait ainsi, lundi 5 décembre, poursuivre le dialogue avec le premier *ministre français, qu'il avait rencon*tré à deux reprises au mois d'août, lors des vacances suédoises de *M. Michel Rocard.* Des entretiens avec MM. Roland Dumas et Laurent Fabius figuraient également au programme de cette courte visite de travail.

Dans la capitale française, M. Carlsson est accompagné d'une délégation de sept personnes, dont *M. Pierre Schori, le secrétaire géné*ral du ministère des affaires étrangères et M. Ulf Dinkelspiel, négociateur chargé des questions européennes. Comme il l'avait fait avec les autres dirigeants d'Europe occidentale, M. Carlsson devait en effet aborder avec ses interlocuteurs français le dossier européen et expliquer la position de la Suède vis-à-vis de la Communauté.

« La Suède est prête à coopérer dans tous les domaines, sauf celui de la défense ; c'est la CEE qui a changé, pas nous, avec son style de coopération en matière de politique étrangère. Compte tenu de ses positions sur le plan de la stratégie militaire, la Suède, neutre, ne peut envisager une adhésion à la CEE », dit M. Schori. Mais Stockholm recherche activement tous les moyens de resserrer la coopération, tant avec la Commission de Bruxelles qu'avec les gouvernements des pays membres, et les Suédois espèrent que ceux-ci, dont la France, montreront de la compréhension pour la politique de neutralité de la Suède, qu'ils considèrent eux-mêmes comme un facteur essentiel de stabilité politique en Europe.

La question des visas imposés aux ressortissants des pays non membres de la CEE, à l'exception de la *Suisse, pour leur entrée en France* reste une pomme de discorde entre Stockholm et Paris. Le ministre suédois des affaires étrangères, M. Sten Andersson, a exigé, à plusieurs reprises, que le siège du Conseil de l'Europe quitte Strasbourg si la France refusait de lever cette mesure jugée discriminatoire. Cette question du visa devrait bien entendu être abordée lors de la courte visite de travail de M. Carlsson. Aujourd'hui, les quelque 400 mètres carrés de locaux spécia*lement aménagés par le consulat de* France à Stockholm sont pratiquement vides. La formule du visa à *100 francs, valable pour cinq ans,* entrée en vigueur en novembre 1987, a largement contribué à apaiser le ressentiment général. En 1987, les trois consulats de Stockholm, Malmoe et Göteborg ont ainsi délivré en tout 363 000 visas pour la France.

FRANÇOISE NIÉTO.

Sur le vif

Bye bye l'Europe !

J'ai éclaté de rire, ce matin, en lisant dans *le Parisien* un papier de Marcel Jullian. Il est trop trognon ! Il s'angoisse, figurez-vous, il s'interroge, il se demande s'il a vraiment envie de devenir Européen en 1993. T'inquiète, chéri, tu risques pas ! Ce putain de rendez-vous, au train où ça va, des trains de grèves de plus en plus nombreux qui démarrent dans toutes les directions, pile à l'heure, depuis des semaines, on est sûrs de le louper.

Aucun souci à se faire de ce côté-là. Nos entreprises paument jusqu'à deux milliards cinq cent mille balles par jour. A la RATP, à la SNCF, à Air France, aux PTT, ça baigne, ils ont un déficit vertigineux. Et ça ne peut aller qu'en s'améliorant. Krasu l'a promis. Il va s'arranger pour bousiller les fêtes de Noël. Les grands magasins, qui ont déjà perdu 30 % de leur clientèle, peuvent dormir sur leurs deux oreilles. Ils auront plus qu'à fermer entre le 24 décembre et le 1ᵉʳ janvier.

Et attendez, *j'ai une* bonne nouvelle : dans l'entourage de mon Rocky, on est très optimiste : faudra au moins trois mois avant qu'elle se calme, l'agitation sociale. Avec un peu de veine, on sera peinards jusqu'au printemps. Ils sont ravis, les Parisiens ! La SOFRES les a sondés, la semaine dernière, il n'y en a même pas la moitié à se dire enquiquinés par ces grèves surprises, ces grèves-bouchons, ces grèves tournantes, ces grèves perlées.

Imposer le service minimum au service public comme à la télé ? Bof ! Est-ce bien nécessaire ? Ils poussent peut-être un peu en demandant 1 000 F d'augmentation par mois d'un coup, les syndicats, mais, bon, s'ils veulent nous obliger à marcher à pied en se croisant les bras, c'est bien leur droit. Ça nous apprendra à vouloir aller bosser malgré tout.

Tiens, à propos, vous avez vu les Suisses ? Ils sont tombés de *l'armoire, dites donc. Ils* avaient déjà refusé la cinquième semaine de congés payés et la retraite anticipée, *rapport à leur* fameux taux de chômage de 0,8 %, et, là, ils viennent de voter à une écrasante majorité contre la réduction de la journée de travail à 40 heures sans diminution de salaire. Complètement ravagés, les mecs. Le Marché commun, ils s'en tamponnent. Pareil que nous. Mais pas pour les mêmes raisons. Eux, c'est vraiment des raisons à la con.

CLAUDE SARRAUTE.

En voyage à Tunis

M. Fabius : Israël doit « faire un pas en avant »

TUNIS
de notre envoyé spécial

M. Laurent Fabius n'a eu, au cours de son séjour à Tunis, du 1ᵉʳ au 3 décembre, aucun contact avec l'OLP, dont la direction est installée en Tunisie. Le président de l'Assemblée nationale souhaitait conserver à sa visite un caractère franco-tunisien.

M. Fabius a déclaré que les décisions prises par le Conseil national palestinien, le mois dernier, à Alger – acceptation de la résolution 242 de l'ONU, rejet du terrorisme et *« adoption d'une déclaration d'indépendance qui proclame l'établissement de l'Etat de Palestine »* – constituent *« des éléments nouveaux et positifs »*. S'adressant aux journalistes français et tunisiens, samedi, au terme de son voyage, le président de l'Assemblée nationale *est allé plus loin en déclarant* qu'*« Israël doit avancer »*, que si les décisions de l'OLP ne suffisent pas pour *« tout régler »*, ce sont des *« conditions nécessaires »*, et que *« c'est à Israël, aussi, de faire un pas en avant »*.

P. J.

La conférence du GATT

Manifestations d'agriculteurs en France et au Canada

Dix mille agriculteurs étaient attendus le 5 décembre, à Mont-de-Marsan (Landes), pour une manifestation destinée à attirer l'attention des pouvoirs publics sur l'enjeu des négociations agricoles, alors que s'ouvre à Mon*tréal la conférence ministérielle* du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et sur le commerce). D'autres manifestations d'agriculteurs étaient attendues lundi dans le reste de la France, sur des slogans variés comme *« Touche pas à ma terre »*, *« Danger : jachère »*, ou encore *« Je carbure au vert »*. Le même jour à Montréal, le président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), M. Raymond Lacombe, devait participer à une grande manifestation de solidarité avec des agriculteurs européens, américains, japonais et africains, afin de mettre en évidence le rôle de la *« civilisation rurale »* et le *« rôle des paysans »* dans la société moderne.

(Lire également page 26.)

Nouveau succès du Téléthon

Lendemain de miracle

Inespéré, de l'aveu même de ceux qui cherchaient à le susci*ter, le miracle a eu lieu. En* dépassant le record établi l'an dernier et en atteignant, au soir *du 3 décembre, 185 millions de* francs de « promesses », le Téléthon 88 aura été un indéniable *succès. Rien n'a manqué. Ni les* moments d'émotion ni la précipitation (pourquoi fallait-il conti*nuellement s'essouffler d'un cen*tre de promesses à un autre, sans laisser les invités s'exprimer ?). Ce fut, comme l'an dernier, le même type de dons (une moyenne d'environ 200 F), le même cocktail de gentillesse, de bénévolat et d'exhibitionnisme audiovisuel. La même mise en scène nationale à grand spectacle au service d'enfants qui, si la recherche médicale ne progresse pas, sont, à court ou moyen terme, condamnés.

Ainsi le Téléthon 88 a, une nouvelle fois, montré quelle puissance peut avoir la télévision, lorsqu'elle se met au service d'une action caritative. Il a aussi démontré à quel point aujourd'hui une bonne cause médicale, bien défendue, peut *mobiliser des trésors d'énergie et* de bonne volonté.

Reste précisément à savoir *quelle cause. Il était dit que, pour* sa seconde édition, le Téléthon s'ouvrirait à d'autres maladies neuromusculaires : *mort subite* du nourrisson, sclérose latérale amyotrotphique et affections *touchant la moelle épinière. On* ignore encore si la mucoviscidose (affection génétique grave et *relativement fréquente touchant,* comme la myopathie, les jeunes enfants) faisait ou non partie du *Téléthon 88. Le premier pro*blème concerne donc le mode de répartition des sommes ainsi *recueillies. « Comment procédera-t-on ?* s'interroge-t-on à Antenne 2. *Qui décidera de la part qui revient à telle ou telle association ? Comment trancher entre la myopathie et la mort subite du nourrisson ? »* La question est d'importance, le cancer ayant déjà montré à quelles *extrémités on pouvait aller* lorsqu'il y a des rivalités entre les associations.

L'autre problème touche le mode d'utilisation des fonds. Quelles parts iront à la recher*che, à la prise en charge* « médico-sociale » des myopathies, à la réalisation et à la pro*motion de l'opération Téléthon* elle-même ? En d'autres termes, forte de la puissance financière qu'elle détient, l'Association française des myopathes entend-elle faire du Téléthon une opération annuelle, au risque de lasser ceux qu'elle sait si bien mobiliser aujourd'hui ?

JEAN-YVES NAU.

Le numéro du « Monde » daté 4-5 décembre 1988 a été tiré à 515 170 exemplaires

A B C E F G H